



**HAL**  
open science

# Pouvoir et influence des parcs naturels régionaux en matière d'habitat : l'exemple du Parc d'Armorique

Coralie Tanneau

## ► To cite this version:

Coralie Tanneau. Pouvoir et influence des parcs naturels régionaux en matière d'habitat : l'exemple du Parc d'Armorique. Architecture, aménagement de l'espace. Université de Bretagne occidentale - Brest, 2019. Français. NNT : 2019BRES0018 . tel-02287280

**HAL Id: tel-02287280**

**<https://theses.hal.science/tel-02287280>**

Submitted on 13 Sep 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# THESE DE DOCTORAT DE

L'UNIVERSITE  
DE BRETAGNE OCCIDENTALE  
COMUE UNIVERSITE BRETAGNE LOIRE

ECOLE DOCTORALE N° 604  
*Sociétés, Temps, Territoires*  
Spécialité : « *Aménagement de l'espace et urbanisme* »

Par

**Coralie TANNEAU**

**Pouvoir et influence des Parcs naturels régionaux en matière  
d'habitat.**

L'exemple du Parc d'Armorique.

**Thèse présentée et soutenue à Brest, le 15 février 2019**

**Unité de recherche : EA 7462 Géoarchitecture - Territoires, Urbanisation, Biodiversité,  
Environnement**

## **Rapporteurs avant soutenance :**

Francis BEAUCIRE  
Professeur émérite, université Paris 1 Panthéon-  
Sorbonne  
Agnès BERLAND-BERTHON  
Professeur, université Bordeaux-Montaigne

**Président du jury :** Francis BEAUCIRE

## **Composition du Jury :**

Francis BEAUCIRE  
Professeur émérite, université Paris 1 Panthéon-  
Sorbonne  
Agnès BERLAND-BERTHON  
Professeur, université Bordeaux-Montaigne  
Jérôme DUBOIS  
Professeur à l'IUAR, université d'Aix-Marseille  
Daniel LE COUÉDIC  
Professeur émérite, université de Bretagne  
occidentale, directeur de thèse  
Lionel PRIGENT  
Professeur, université de Bretagne occidentale, co-  
directeur de thèse

## **Invité**

Jean-Jacques BARREAU  
Directeur du Parc naturel régional d'Armorique



## Remerciements

Cette thèse a été réalisée dans le cadre d'une convention CIFRE, gérée par l'Association Nationale de la Recherche Technique (ANRT) et établie entre le laboratoire Géoarchitecture de l'université de Bretagne Occidentale et le syndicat mixte du Parc naturel régional d'Armorique. Mes remerciements s'adressent tout d'abord à Jean-Jacques Barreau, directeur du Parc, qui m'a apporté sa confiance et son soutien tout au long de la thèse et encore aujourd'hui. Je tiens aussi à témoigner ma reconnaissance aux élus du bureau syndical et tout particulièrement à Françoise Péron, présidente du syndicat mixte.

Je remercie mes directeurs de thèse, Daniel Le Couédic et Lionel Prigent, de m'avoir ouvert les portes du monde de la recherche, de l'intérêt qu'ils ont porté à mon sujet, leur disponibilité et leur soutien méticuleux au cours de ces travaux.

Ma reconnaissance s'adresse également à Agnès Berland-Berthon, François Beaucire et Jérôme Dubois, qui ont accepté de me consacrer leur temps en examinant le manuscrit et participé au jury de ma soutenance.

Mes remerciements s'adressent aussi aux membres du réseau des Parcs, pour le temps qu'ils m'ont consacré ainsi qu'à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France qui m'a permis de poursuivre mes investigations sur le sujet et de me lancer dans une nouvelle vie professionnelle. Je remercie également Sixtine Leurent, pour son appui dans les enquêtes sociologiques ainsi qu'à toutes les personnes qui ont contribué à nourrir cette thèse.

Je ne remercierai jamais assez mes collègues de l'équipe du Parc d'Armorique qui ont été à mes côtés durant ces années et avec qui j'ai eu un immense plaisir à travailler. Les amitiés qui en sont nées sont la plus belle récompense de cette aventure doctorale.

J'adresse ma reconnaissance à toute ma famille et mes amis, brestois et nantais, qui ont été d'un grand soutien. Particulièrement à mes parents, pour m'avoir permis de m'échapper régulièrement sur notre caillou ouessantin et pour leur investissement dans les relectures. À mes sœurs et leur famille respective, pour leur aide, leur présence et leurs conseils. Enfin, une pensée toute particulière à Charly, qui a traversé avec moi toutes les épreuves, m'a supporté et permis de tenir le cap.



# Sommaire

<i>Introduction générale</i>	17
<b><i>PARTIE 1 : L'habitat, un concept ambigu mais utile à la compréhension des Parcs naturels régionaux</i></b>	<b>35</b>
Chapitre 1 : Mise au point conceptuelle de l'habitat et de son rapport avec les Parcs naturels régionaux	39
Chapitre 2 : Une montée en complexité de l'habitat dans le Parc d'Armorique	77
Conclusion de la Partie 1	159
<b><i>PARTIE 2 : Le Parc d'Armorique à l'épreuve de la détermination politique</i></b>	<b>161</b>
Chapitre 3 : Un Parc aux ambitions politiques inégalement assumées	165
Chapitre 4 : Des déterminants politiques contradictoires	195
Conclusion de la Partie 2	227
<b><i>PARTIE 3 : Le Parc d'Armorique face au contexte institutionnel</i></b>	<b>229</b>
Chapitre 5 : De la genèse des Parcs naturels régionaux aux premières années d'expérimentation du Parc d'Armorique. Une action confirmée en matière d'habitat	233
Chapitre 6 : Le Parc d'Armorique en proie aux évolutions politiques et sociétales. Des conséquences majeures en matière d'habitat	271
Conclusion de la Partie 3	311
<b><i>PARTIE 4 : Le Parc d'Armorique en action. Un outil d'acculturation et d'impulsion territoriale en voie d'affirmation</i></b>	<b>313</b>
Chapitre 7 : Un indispensable outil d'encadrement et de pédagogie	317
Chapitre 8 : Portage de projets, recherche et expérimentation en matière d'habitat. Des plus-values en voie d'acquisition dans le Parc d'Armorique	355
Conclusions de la partie 4	389
<b><i>Conclusion générale</i></b>	<b>393</b>



## Avant-propos

Cette thèse est le fruit d'une longue collaboration avec le syndicat mixte du Parc naturel régional d'Armorique, permise par une convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE), entre 2015 et 2018. Au-delà de son contenu scientifique, elle comporte une visée pédagogique, orientée vers les élus impliqués dans la structure, qui seraient amenés à s'intéresser aux questions d'habitat ou qui souhaiteraient mieux connaître l'histoire du Parc et ses enjeux politiques, structurels et territoriaux. Car, « en choisissant de participer, l'observateur a l'intention de se sensibiliser à la vie des acteurs de l'intérieur du groupe social observé »<sup>1</sup>. Ce travail constitue donc une base de réflexion et de débat sur un thème très spécifique touchant à divers préoccupations urbaines, sociales, économiques, environnementales et culturelles.

---

<sup>1</sup> Pierre Nègre et Kohn, *Les voies de l'observation : Repères pour les pratiques de recherche en sciences humaines* (Paris: Editions L'Harmattan, 2003).





« C'est sur ces structures à imaginer, à matérialiser, à confronter à leur utilisation, que pourra se greffer une philosophie de l'habiter. Car il faut abandonner la notion de l'homme consommateur pour celle de l'habitant. Dans la société de demain, le fait d'habiter devient le fait social fondamental, la base de toute politique. »

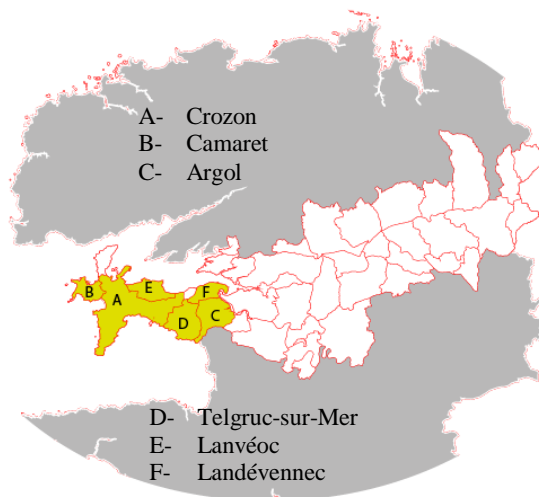
Claude Parent, à propos des Parcs naturels régionaux. Colloque de Lurs-en-Provence, 1967.



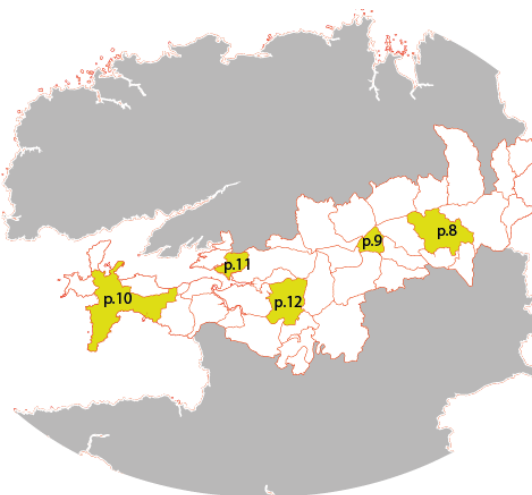
## Avertissement

Régulièrement, l'emploi de cartes de situation est utilisé pour repérer les communes du Parc d'Armorique concernées par les propos de la thèse. Elles sont de deux types :

- Les cartes de repérage dédiées au texte, construites de la manière suivante :



- Les cartes de repérage dédiées aux photographies, lorsque le texte n'y fait pas explicitement référence, correspondant au numéro de légende des photographies concernées :





# Les Parcs naturels régionaux de France en 2018

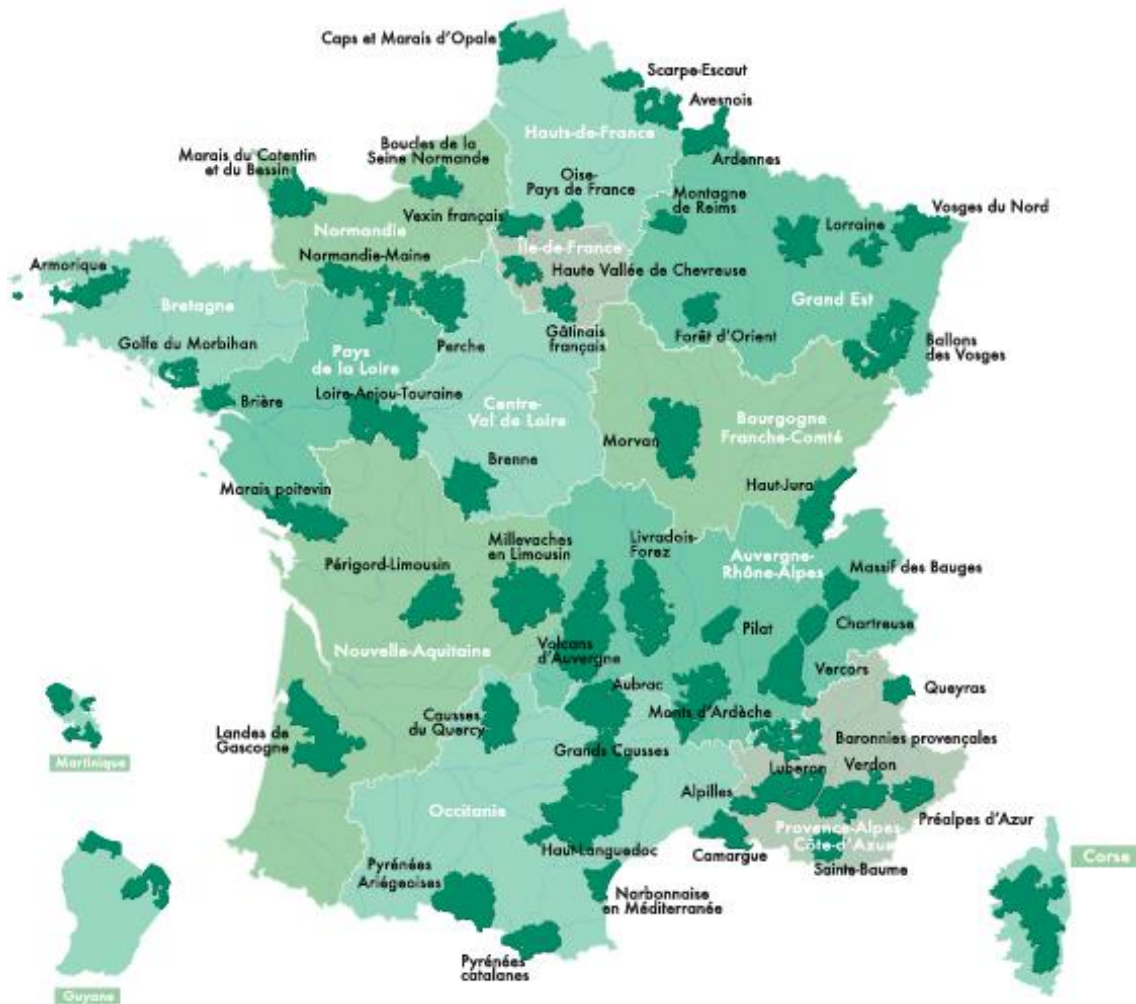
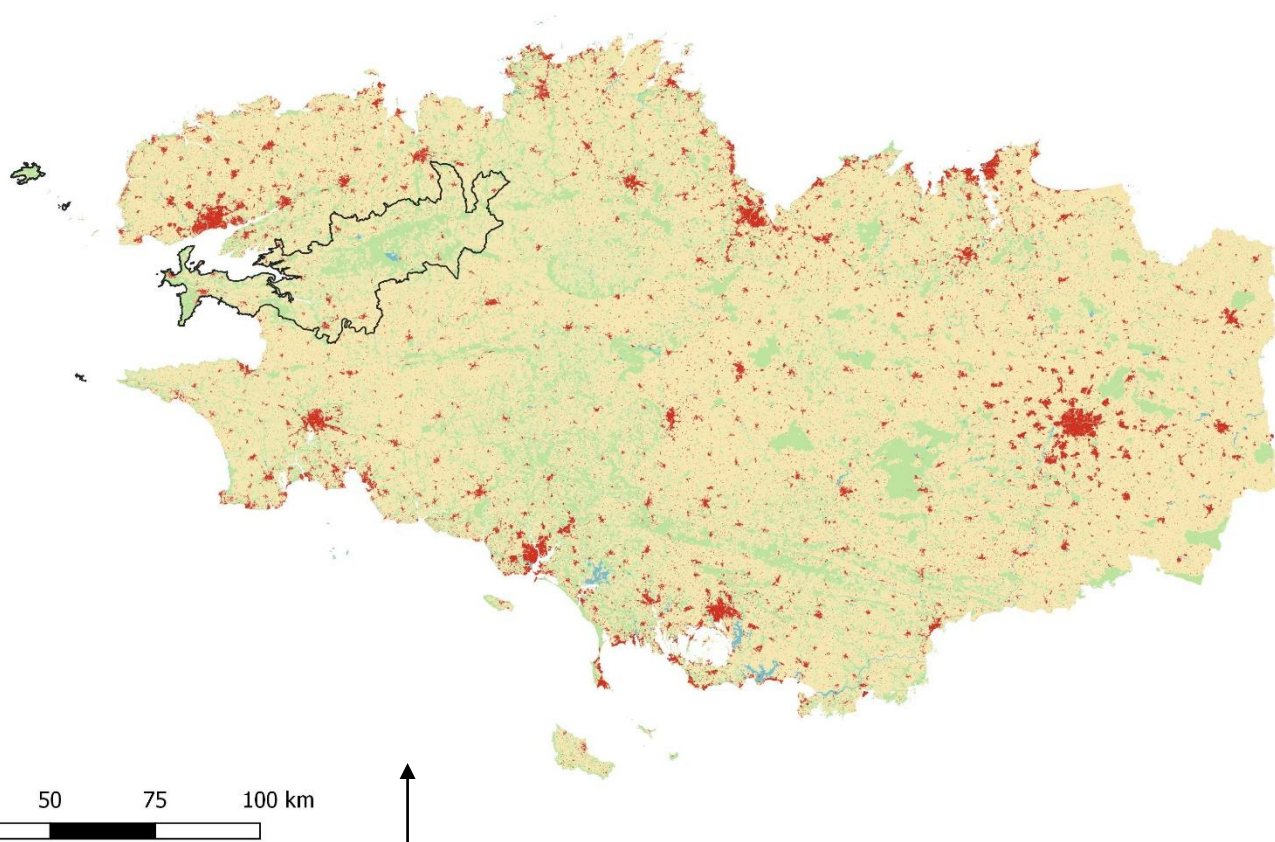
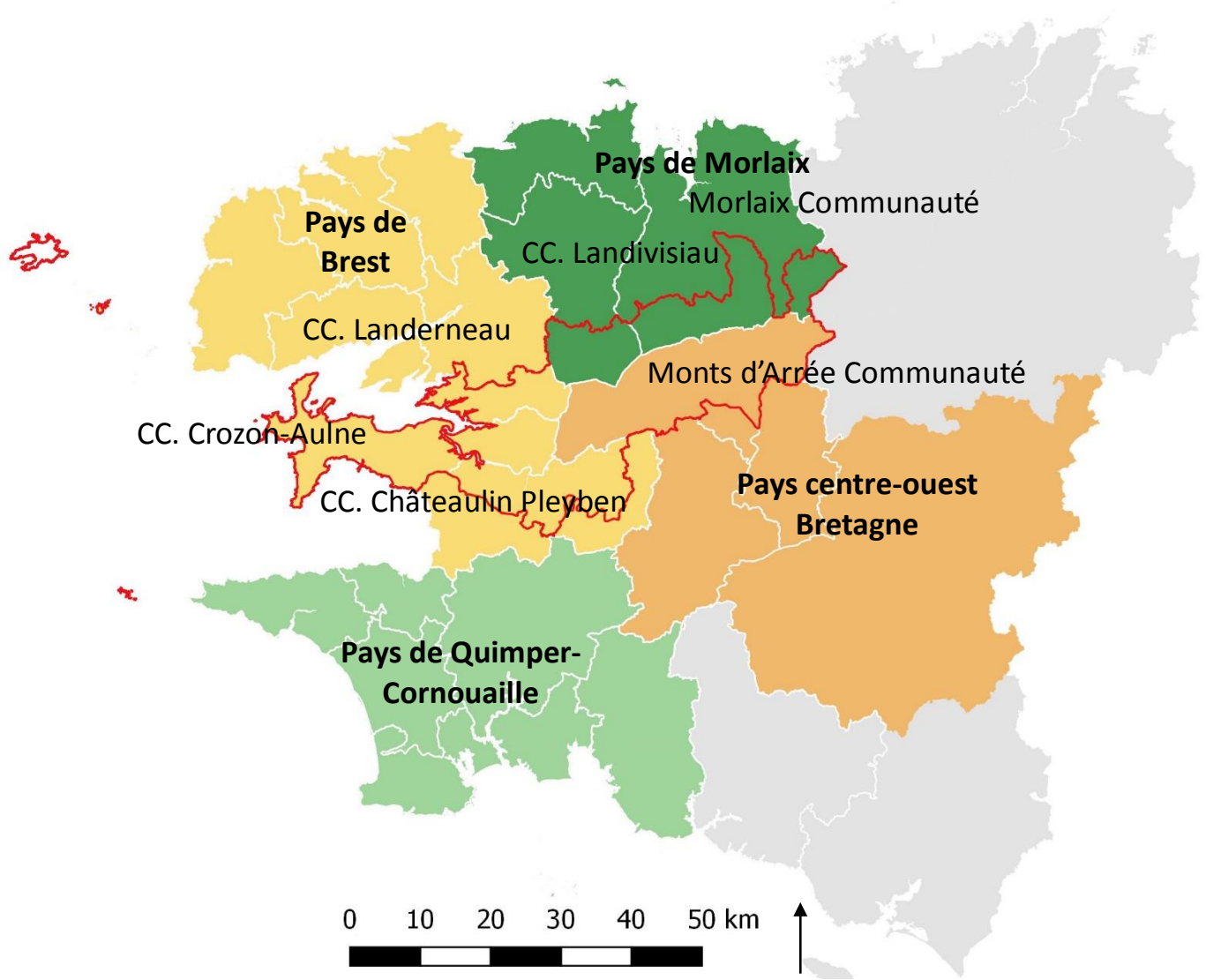


Figure 1 : Les Parcs naturels régionaux de France en 2018 (Source : Fédération des Parcs naturels régionaux de France)

# Le périmètre du Parc naturel régional d'Armorique



Carte 1: Situation du Parc naturel régional d'Armorique en Bretagne. Source : COSTEL



Carte 2 : Parc naturel régional d'Armorique, Pays, EPCI





# **Introduction générale**



Les Parcs naturels régionaux<sup>2</sup> sont des outils de gestion et d'aménagement du territoire français. Ce sont aussi des espaces - aujourd'hui labellisés par le ministère de l'Écologie - considérés comme exceptionnels par la qualité de leur environnement, mais aussi fragiles écologiquement et économiquement. Contrairement aux Parcs Nationaux, ils sont habités et regroupent actuellement 4 millions d'individus, répartis sur 4 300 communes. Les PNR rassemblent 15% du territoire français et sont représentatifs de la plupart des ruralités. Depuis leur création en 1967, leur nombre n'a cessé de croître ; on en compte désormais 53. Une vingtaine sont en projet, démontrant l'engouement local pour les démarches de protection, de valorisation et de développement des territoires ruraux.

L'ensemble des territoires de parcs naturels régionaux français connaissent un développement démographique globalement positif depuis les années 1970. Il découle d'une urbanisation croissante, réalisée le plus souvent sous la forme de maisons individuelles construites en extension des bourgs et autour des hameaux. À l'échelle régionale, le développement des petites communes rurales s'opère parfois au détriment des villes moyennes, dont la démographie se trouve malmenée. Ce mode de développement, commun à de nombreux espaces à dominante rurale ou périurbaine, rencontre à plusieurs titres la suspicion, voire la désapprobation, de divers milieux politiques, professionnels et académiques.

Les principales critiques formulées renvoient au vague concept de l'étalement urbain. Les principaux arguments avancés par les politiques et scientifiques sont ceux de la consommation exagérée des terres agricoles, de l'imperméabilisation des sols, de la surconsommation d'énergie fossile et de la production de formes urbaines peu propices à la sociabilité, entraînant un entre soi, une exacerbation de l'individualisme affectant les rapports sociopolitiques de nos territoires. La piètre qualité esthétique et les dommages écologiques portés à l'environnement sont également avancés. Une lourde responsabilité, donc, pour les campagnes françaises qui abriteraient près de 40% de la population<sup>3</sup>.

À l'échelle locale, le sentiment est tout autre : le développement résidentiel reste en effet le levier privilégié des collectivités modestes ou éloignées pour faire vivre leurs territoires. Relativement simple à mettre en œuvre, nécessitant que de faibles investissements, ce mode de développement répondrait également à des principes d'égalité, d'équité et de solidarité des territoires, régulièrement mis en avant dans les discours sur les nouvelles ruralités<sup>4</sup>. Le droit au développement des territoires a priori désavantagés est d'ailleurs encouragé par certaines politiques régionales et départementales :

---

<sup>2</sup> Pour parler des Parcs naturels régionaux nous emploierons indifféremment les termes « Parcs », « PNR » et « Parcs régionaux ».

<sup>3</sup> Pierre Pistre et Richard Frédéric, « Seulement 5 ou 15 % de ruraux en France métropolitaine ? Les malentendus du zonage en aires urbaines », Géoconfluences, 27 avril 2018.

<sup>4</sup> « Mission Nouvelles ruralités – Sens de la démarche et synthèse du rapport », Campagne. Le grand pari (Assemblée des Départements de France, décembre 2013).

en Bretagne - région sur laquelle nous nous attarderons dans la thèse - de nombreuses aides en ce sens permettent un certain renouveau dans le cadre, par exemple, des projets de revitalisation des centres bourgs.

Dans ce contexte ambivalent, la question urbaine et plus globalement celle de l'habitat, se présente comme un sujet inévitable pour les syndicats mixtes de Parcs naturels régionaux. La thèse s'attache donc à mettre en évidence les aptitudes et les difficultés d'un Parc, en l'occurrence celui d'Armorique qui est notre terrain d'étude, à faire valoir l'originalité de son outil dans la conception et la mise en œuvre de ses politiques publiques dédiées à l'habitat.

## **1. Le parti pris de l'habitat**

L'habitat est un objet d'étude peu conventionnel lorsqu'il s'agit d'explorer les territoires en marge des centres urbains, surtout quand il ne se cantonne pas qu'au logement. Porter un regard sur l'habitat permet d'intégrer la plupart des problématiques urbaines tout en ouvrant des portes beaucoup plus larges, plus humaines aussi, et en adéquation avec les préoccupations des Parcs naturels régionaux (PNR). Nous avons donc tenté, par l'habitat, de construire un langage commun, en le considérant comme un objet polyvalent, tantôt individuel, tantôt collectif, exprimant une facette majeure du fait urbain en milieu rural.

Autour de l'habitat, un certain nombre de thèmes gravitent et nous invitent à reconsidérer les territoires à dominante rurale comme un ensemble systémique complexe, où cohabitent plusieurs dimensions :

- Fonctionnelle : la maison en tant qu'abri, est un moyen pour l'homme de se protéger des intempéries, des maladies, assurant une sécurité vis-à-vis du monde extérieur. Il y a derrière l'habitat une dimension sanitaire, de salubrité et de santé publique.
- Culturelle : l'enjeu patrimonial, le lien avec le passé, est inhérent à la question et de sa préservation.
- Architecturale : les matériaux, l'organisation de l'espace intérieur et extérieur, les technologies permettant de rendre l'habitat performant, pratique et confortable.
- Intime : l'habitat prend en compte l'individu et son « chez-soi » ; il demeure un des principaux déterminants du bien-être personnel.
- Sociale : l'habitat est le résultat et le déterminant des relations humaines, que ce soit de voisinage et du territoire, physique et virtuel.
- Écologique : l'habitat humain participe en effet à un écosystème, et coexiste avec d'autres éléments physiques d'ordre naturel, qu'il peut impacter.
- Économique : l'installation des populations peut participer au développement économique d'un territoire rural. Il existe un marché propre à l'habitat (constructeurs, promoteurs,

vendeur de matériaux, artisans...) et des dérivés liés au fait d'habiter : consommation alimentaire, de biens et services, déplacements, loisirs, etc.

- Urbaine : en tant que produit résidentiel, l'habitat participe à l'organisation des espaces anthropiques.
- Systémique : l'habitat est régi par un système d'acteurs d'horizons divers, qui négocient l'organisation des espaces habités - État, collectivités territoriales, acteurs économiques, etc.

Dans ce contexte, l'habitat devient un puissant outil d'organisation de la société et un objet politique aux fortes incidences territoriales : il participe à la planification du développement économique et social. À ce titre, il intéresse en tout point de vue les collectivités territoriales, et naturellement les Parcs, qui dès leur création ont dû assumer une double position d'apparence contradictoire à son égard : protéger des lieux où les espaces naturels étaient particulièrement remarquables et fragiles tout en permettant aux populations d'y vivre normalement.

## **2. Les Parcs naturels régionaux : quelques repères**

Pour comprendre la raison d'être des Parcs naturels régionaux, mais aussi leur fonctionnement et celui des syndicats mixtes qui les gèrent, il est nécessaire de s'intéresser à la manière dont ils sont créés et aux conditions de leur labellisation. Le classement en Parc naturel régional s'obtient sous trois principales conditions : la qualité patrimoniale des sites, la qualité des projets proposés conjointement par les collectivités composant le territoire du Parc et la capacité de l'organisme gestionnaire à les réaliser. Au-delà de leur label et de leur ancrage territorial, les PNR sont gérés par des syndicats mixtes, structures dans lesquelles coopèrent différentes collectivités et institutions, régionales, départementales, locales, pour faire vivre des projets de territoire élaborés tous les 12 ans. Les chartes des Parcs dessinent les ambitions collectives en faveur du développement durable et répartissent les actions de la feuille de route entre chacun des acteurs publics adhérents.

Bien qu'étant des échelons supra-locaux de la vie politique, ils ne possèdent aucune compétence propre. Cousins des Pays<sup>5</sup>, dont le fonctionnement pourrait à première vue apparaître similaire, les PNR se distinguent par leur particularité environnementale et par les missions qui leurs sont attribuées, venant compléter l'éventail des champs d'intervention des collectivités.

Ils assument ainsi cinq missions qui expriment l'objectif d'un certain niveau d'excellence pour ces territoires :

- « Protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée des milieux » ;

---

<sup>5</sup> Au titre de la loi Voynet

- « Contribuer à l'aménagement du territoire » ;
- « Contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public » ;
- « Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche ».

« Une autre vie s'invente ici » : tel est le slogan des Parcs. Cette phrase clame toute l'ambition collective de la construction d'un territoire, certes en marge des centralités économiques majeures, mais où l'effort commun pourrait rétablir un équilibre entre naturel et urbain au sein de nos sociétés. Ils s'apparentent alors à une utopie publiquement assumée : concevoir et conduire un développement durable du territoire, oblitérant peu la qualité écologique des milieux naturels, et par la culture, l'économie, et la maîtrise de l'énergie garantissant le bien-être des populations installées.

Il faut rappeler à juste titre que les Parcs ont été pionniers dans la prise en compte de l'écologie dans le développement territorial. Ils l'ont rendue possible dans les territoires ruraux, pourtant particulièrement absents des débats sur le développement durable des années 80-90. En revanche, ils restent mal connus et mal reconnus au quotidien, que ce soit par les collectivités qui les composent ou par leurs habitants. Leur caractère exceptionnel et exemplaire nourrit les controverses et les méfiances ; il exacerbe surtout les attentes qui, faute de moyens suffisants, ne sont pas toujours satisfaites. De fait, si la « culture Parc » ou le sentiment d'appartenance est une réalité, elle s'extériorise difficilement, sinon chez les agents qui y opèrent et les élus qui s'y investissent. La « famille »<sup>6</sup> des Parcs reste pourtant soudée, ce que confirme cette recherche menée durant trois ans dans le Parc d'Armorique.

Ce particularisme, qui tend à éloigner les Parcs de la « raideur » des collectivités locales, nourrit parfois un certain entre-soi, accru par le mal-être qu'occasionne le manque de reconnaissance de l'énergie déployée par ceux qui s'évertuent à donner vie à leurs territoires. Aujourd'hui ils peinent en outre à afficher leur différence, car la prise en compte des dimensions écologiques dans les pratiques territoriales est désormais universellement revendiquée. Les espaces ruraux tendent par ailleurs à s'uniformiser et toutes les collectivités promeuvent aujourd'hui leur qualité de vie et proclament leur caractère exceptionnel, misant dès lors sur le développement culturel local ou encore le tourisme vert. Là où les Parcs régionaux étaient encore pionniers il y a dix ans, ils se retrouvent aujourd'hui dans le même mouvement que leurs voisins, ce qui pose la question de leur plus-value. Cependant, dans un même temps, les Parcs régionaux prennent de la hauteur et redoublent d'efforts pour faire entendre leur voix, clamant la haute utilité de leurs structures de projet, de leurs expertises et de leurs expérimentations de nouvelles formes de ruralité. À cet égard, l'élévation de leurs chartes

---

<sup>6</sup> Image reprise des propos de Jean-Louis Joseph, Ancien Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux dans la préface de Romain Lajarge et Nacima Baron, *Les parcs naturels régionaux: Des territoires en expériences*, 1<sup>re</sup> éd. (Versailles: Editions QUAE GIE, 2016).

à un échelon supérieur aux Schémas de cohérence territoriaux qu'a promulgué la loi ALUR<sup>7</sup>, a été appréciée comme la marque d'une reconnaissance certaine de l'utilité des Parcs.

### 3. Le Parc naturel régional d'Armorique : problématiques et hypothèses de départ

Le Parc d'Armorique a été créé en 1969, un an après la promulgation légale de l'outil par l'État, lui conférant une place pionnière dans l'histoire des PNR. Sa création venait alors s'inscrire dans un contexte d'abandon humain particulièrement inquiétant, pour lequel il fut choisi de répondre par des mesures de sauvegarde patrimoniale et touristique, à défaut d'envisager un retour possible des populations. Paradoxalement, en 50 ans, les évolutions démographiques et urbaines ont prouvé que cet espace était digne d'intérêt et qu'il pouvait être un support d'habitat privilégié.

Aujourd'hui composé de 44 communes et situé entre une métropole<sup>8</sup>, Brest, et deux agglomérations attractives, Quimper et Morlaix, le Parc d'Armorique est un témoin privilégié des interactions ville-campagne qui tendent à se généraliser en France. Entre *armor* et *argoat*<sup>9</sup>, il bénéficie ou subit les influences littorales, urbaines et rurales, qui lui confèrent une structuration particulièrement hétérogène. Il présente ainsi une diversité d'espaces habités, du rural isolé aux espaces multipolarisés. Il ne fait en outre pas exception aux transformations sociospatiales que connaissent les territoires finistériens du même acabit : diminution des activités agricoles, croissance démographique, vieillissement de sa population, étalement urbain, etc. Son mode de développement domiciliaire ne s'est d'ailleurs pas démarqué des autres territoires bretons depuis sa création, alors même que son ambition originelle visait un certain degré d'excellence en la matière. Comme dans les communes voisines extérieures au Parc, la maison individuelle y est reine et le développement pavillonnaire s'observe pratiquement partout.

Si rien ne semble différencier les évolutions territoriales du Parc d'Armorique des autres territoires voisins, on peut dès lors se demander à quoi peut bien servir cet outil et s'il est en mesure d'impulser des dynamiques nouvelles et mesurables sur l'habitat. Dans notre thèse nous chercherons donc à savoir pourquoi, dans le PNRA, après bientôt 50 années d'existence, les pratiques d'urbanisation et les manières d'habiter le territoire se distinguent si peu du reste du département. Pour y répondre, nous avançons trois hypothèses principales.

La première revêt une dimension spatiale et politique. Tout d'abord, c'est le caractère hétérogène du territoire qui empêcherait le développement d'une politique publique affirmée en matière d'habitat. Par ailleurs, l'absence de particularisme reconnu quant à l'urbanisation contemporaine du territoire du Parc d'Armorique nous invite à penser que les politiques et la gouvernance de la structure sont

---

<sup>7</sup> Loi pour l'accès au logement et à l'urbanisme rénové promulguée en 2015

<sup>8</sup> Au sens de la loi du 27/01/14. Brest a bénéficié de ce statut à titre dérogatoire le 01/01/2015.

<sup>9</sup> Armor, pays côtier et argoatn pays de l'intérieur



parfois infructueuses en la matière, car son intention ne serait ni partagée, ni assumée dans le temps par les collectivités impliquées au sein du syndicat mixte. Il s'avère en effet que la question de l'habitat, dans certaines périodes, ne s'est tout simplement pas ou peu posée. La détermination politique serait donc prédominante quant à la construction du territoire et des manières de l'habiter.

La seconde hypothèse concerne les évolutions de l'organisation territoriale et des politiques déployées aux différents échelons décisionnels. La restructuration progressive des institutions aurait fortement impacté les marges de manœuvre des Parcs en matière d'habitat. La montée en compétence des collectivités locales a tantôt accéléré et tantôt freiné leurs ambitions dans le traitement des problématiques d'aménagement du territoire. Dans le Finistère, sans cesse réinterrogé, mais parfois aussi oublié, le PNRA a pourtant assuré régulièrement la suppléance d'un certain nombre de services publics insuffisants ou inexistantes dans les territoires ruraux, assurant de fait le rôle d'assistant à maîtrise d'ouvrage, de promoteur, de conseiller ou de sensibilisateur. Mais ces implications n'auraient pas permis d'assurer sa légitimité à porter les questions relatives à l'urbanisation et à l'habitat.

La troisième hypothèse relève du plan opérationnel. L'absence d'une politique ambitieuse et partagée entre les acteurs du syndicat mixte du PNRA et l'affaiblissement de « l'outil Parc » par l'autonomisation des intercommunalités et des métropoles, se répercuteraient sur l'exemplarité de la mise en œuvre de ses actions. C'est pourquoi nous estimons que l'influence du PNR sur l'évolution des pratiques d'habiter, ne peut être bénéfique qu'à partir d'un repositionnement opérationnel fort et volontaire. La réussite d'une quelconque transition urbaine ne peut s'envisager que dans le cadre d'une refonte progressive et profonde de la structure, aussi bien sur le plan politique interne et partenarial, que sur celui de l'action et des moyens mis en œuvre.

Pour éprouver ces hypothèses, nous avons orienté notre travail vers différents axes d'études, permettant, d'une part, de reconnaître et de faire connaître l'implication et les actions menées par les syndicats mixtes de Parcs naturels régionaux, et tout particulièrement le PNRA, dans le domaine de l'habitat ; et d'autre part, d'apporter un regard critique et constructif sur les marges de manœuvre de notre structure d'étude.

#### **4. Le plan de la démonstration**

Par nos recherches, nous avons donc voulu comprendre quelles étaient les marges de manœuvre du Parc naturel régional d'Armorique quant à l'habitat. La thèse met en évidence son implication et ses actions au fil du temps, au regard notamment de celles menées par les syndicats mixtes de divers PNR à ce sujet. Notre réflexion est construite en quatre grands axes, déclinés entre une réflexion conceptuelle, territoriale, politique et opérationnelle. Nous présenterons ici succinctement leur composition et les raisons de ce choix.

Le premier axe d'étude est un préalable ; il permet de mieux cerner le concept d'habitat, relativement flou, et d'appréhender le territoire du Parc d'Armorique par une lecture approfondie centrée sur notre domaine d'étude. Il s'agit là, d'une part, de mettre en évidence la relation étroite entre habitat et PNR, justifiant notre intérêt pour le sujet et, d'autre part, d'insister sur le caractère habitable et habité du périmètre observé, qui entérine l'absolue mais difficile nécessité pour le Parc de s'y impliquer. Dans un premier chapitre, nous tentons de porter un regard global sur ce concept et sur la manière dont il a été traité dans la longue durée par les différents champs disciplinaires qui lui sont associés et avec lesquelles les politiques des Parcs coïncident peu ou prou. Un deuxième chapitre propose de mettre en application ce concept sur le PNRA en observant tout d'abord les évolutions spatiales puis les interactions sociales habitantes qui s'y appliquent. L'étude de l'organisation urbaine nous permet d'entrevoir quelques grands enjeux, partagés ou non par l'ensemble du territoire, qui peuvent être pris en considération par ce Parc dans l'élaboration d'une politique publique de l'habitat. L'étude sociologique appliquée aux habitants vient ensuite compléter cette analyse et se penche davantage sur le désir d'habitat et le rapport des populations au lieu de vie (territoire et logement). Il s'agit d'un travail indispensable à la compréhension des postures politiques, que ce soit du point de vue des multiples représentations sociales, que les décideurs, avant tout habitants, intègrent dans leurs décisions ; que du point de vue de la profusion et la diversité de pratiques urbaines au sein d'un territoire, qui contraint fortement la mise en œuvre d'une politique complète et adaptée au contexte.

Après avoir validé le lien entre PNR et habitat et observé l'organisation et le fonctionnement de notre territoire, le second axe vient interroger le processus actuel de construction des politiques publiques dans le syndicat mixte du Parc d'Armorique. Cette analyse permet de percevoir l'influence des ambitions et de la gouvernance de la structure sur l'habitat. En comparant la feuille de route, les postures politiques et l'organisation de notre syndicat mixte avec celle des autres Parcs, nous montrons en quoi la situation du Parc d'Armorique, volontaire mais fragile dans ce domaine, peine à s'affirmer. Dans un premier chapitre, nous nous intéressons exclusivement aux ambitions politiques inscrites dans les chartes de Parcs. Ces documents, qui expriment les objectifs de développement et de préservation des territoires, représentent une matière solide pour une étude comparative entre le PNRA et ses pairs. Cette analyse reste pour autant insuffisante pour expliquer les raisons de son positionnement. C'est pourquoi, dans un second chapitre, nous nous intéressons aux causes de ce déséquilibre politique en étudiant les acteurs locaux que sont les élus du Parc. En tant que partie prenante majeure de la politique des Parcs (ils siègent au syndicat mixte, participent à l'élaboration de la charte et à la réalisation des objectifs) et principal interlocuteur des agents de la structure dont on faisait partie, l'élu a été la cible privilégiée de notre étude. En nous basant sur les représentations de l'habitat chez ces acteurs et en croisant ces résultats avec les « valeurs Parcs » propres à l'habitat dans la construction des politiques publiques, nous observons quelques écarts entre les attentes locales en la matière et la philosophie des Parcs, pouvant expliquer les faibles ambitions du PNRA sur le sujet. Nous voyons par ailleurs en quoi l'organisation structurelle du PNR peut influencer cette

implication. Si les syndicats mixtes font preuve d'une réelle capacité de rassemblement et constituent un outil d'acculturation pertinent pour les acteurs impliqués dans l'aménagement des territoires ruraux et périurbains, nous pouvons cependant affirmer que le cas du PNRA n'est pas exemplaire en la matière, ce qui remet en cause ses capacités structurelles dans la conduite de politiques publiques cohérentes sur les territoires habités.

Après avoir mis en évidence que la complexité du territoire du Parc d'Armorique pouvait rendre difficile la mise en œuvre d'une politique publique de l'habitat, puis constaté la faible ambition du PNRA en la matière et présenté les raisons sociologiques et structurelles de cet état, le troisième axe s'intéresse aux missions du Parc d'Armorique et à son évolution vis-à-vis du contexte institutionnel. En effet, on ne peut pas comprendre les difficultés d'implication de ce Parc, qui atteint bientôt ses 50 ans, sans un retour chronologique sur le dispositif, largement dépendant des manœuvres nationales à son égard. Un premier chapitre revient sur la genèse des Parcs naturels régionaux et les premières années d'existence du PNRA, qui montra une certaine aisance à s'impliquer dans les problématiques d'habitat. Dans un second chapitre, nous abordons plus largement la vie mouvementée des Parcs, leur subordination et leur résistance dans le paysage institutionnel et territorial français. Le PNRA a largement été tributaire de ces bousculements, expliquant son implication fluctuante et son impact modéré sur le territoire.

Enfin, quid de l'opérationnalité du Parc d'Armorique. Le dernier axe de la thèse vient interroger l'efficacité des actions du syndicat mixte à l'attention de l'habitat. Malgré des ambitions originellement faibles et des contraintes importantes, certains moyens ont été récemment déployés et méritent d'être décryptés et comparés aux autres Parcs. Ainsi nous pouvons montrer l'originalité des syndicats mixtes de Parcs et leur fort potentiel en matière d'implication sur leur territoire, mais aussi des difficultés pratiques qu'ils rencontrent et auxquelles le PNRA n'échappe pas. Un premier chapitre s'intéresse aux modalités générales d'action du Parc d'Armorique, qui bien que modestement investi dans le champ de l'habitat, a su développer des activités diverses à son égard. Parmi les interventions classiques des Parcs, l'encadrement réglementaire et l'accompagnement des acteurs locaux en sont les principales. Nous verrons donc les degrés d'implication du syndicat mixte dans ces missions et les carences ou difficultés auxquelles il doit faire face depuis une dizaine d'années. Ainsi, s'il s'est montré généralement volontaire, on observe, au regard des autres Parcs, que son implication n'est pas assez persévérante en matière d'encadrement, qu'il manque de moyens humains et ne touche pas assez de publics. Le deuxième chapitre met en avant des actions plus originales et innovantes dans lesquelles le Parc d'Armorique a tout de même réussi à s'inscrire et qui permettent d'envisager une évolution positive de son intervention. Le portage de projets, la recherche et l'expérimentation ont en effet été développés par la structure au cours des cinq dernières années. Si l'évaluation de leur impact est aujourd'hui difficile à mesurer compte-tenu de leur nouveauté, on constate cependant qu'elles amorcent la prise en compte de problématiques jusqu'alors peu

considérée par la structure, ni même par les autres institutions, permettant d'affirmer la montée en puissance du PNRA dans le domaine de l'habitat.

## 5. La méthodologie

Notre thèse a fait appel à différentes méthodes d'observation et d'analyse, qui nous ont permis d'aboutir à une réflexion globale et territorialisée de l'habitat dans le Parc d'Armorique et des pratiques mises en œuvre à son intention dans le syndicat mixte.

L'observation participante a été la clé d'entrée de notre travail. Méthode d'observation directe initiée par l'Ecole de Chicago à la fin du XIXe siècle, elle consiste pour le chercheur à s'immerger directement dans le terrain qu'il étudie, lui permettant de témoigner « des comportements sociaux d'individus ou de groupes dans les lieux mêmes de leur activité [...] sans en modifier le déroulement ordinaire »<sup>10</sup>. En effet, dans le cas de notre thèse réalisée sur une collectivité territoriale, le travail sous-entendait de pouvoir questionner simultanément les problématiques d'un territoire et le comportement des acteurs de la structure. Il imposait donc « une relation sociale au milieu étudié » où l'observateur « doit s'adapter au monde social qu'il veut étudier, et s'efforcer d'y trouver une place »<sup>11</sup>. Cette immersion s'est déroulée de façon continue entre 2015 et 2018, dans les locaux du syndicat mixte du Parc d'Armorique, dans une double posture d'étude et de pratique qui apparaissait indispensable à la recherche. L'observation participante a pu être concrétisée grâce à une convention CIFRE<sup>12</sup>, qui nous a permis de nous impliquer directement dans le PNRA, qui a accueilli et co-encadré ce travail durant trois années.

Le premier intérêt de ce dispositif réside dans le choix du sujet de recherche. Le résultat de cette construction intellectuelle repose sur la collaboration entre les différents acteurs du projet - laboratoire, structure d'accueil, doctorant - chacun ayant eu des attentes particulières concernant les intentions de la recherche. Puisque « les acteurs eux-mêmes et les décideurs devraient être parmi les premiers destinataires »<sup>13</sup>, le sujet a donc évolué en fonction de l'idée originale issue de nos intentions personnelles de l'intégration des exigences scientifiques du laboratoire et des préoccupations immédiates de la structure. Dans ce processus, nous avons décelé en amont chez les acteurs locaux une préoccupation quant aux modes de vie, mal connus ou mal perçus, des habitants vivants dans le Parc d'Armorique, ce qui entraînait des incertitudes quant aux choix en matière de planification urbaine et d'accueil des populations. L'objectif initial était donc d'interroger les modes d'habiter afin d'apporter un éclairage sur les conséquences de l'urbanisation diffuse sur le territoire. Une vision

---

<sup>10</sup> Henri Peretz, *Les méthodes en sociologie, l'observation*, La Découverte, 2004

<sup>11</sup> *Ibid.*

<sup>12</sup> Conventions industrielles de formation par la recherche, permettant l'intégration d'un doctorant dans une entreprise ou une collectivité, à des fins de recherche.

<sup>13</sup> Nègre et Kohn, *Les voies de l'observation*, *op.cit.*

introspective et prospective est venue s'immiscer dans la recherche, supportée par la structure d'accueil, qui était en attente de solutions concrètes d'aménagement du territoire. Une analyse purement sociospatiale de l'habitat aurait très vite trouvé ses limites dans le contexte si particulier d'un PNR. En effet, outre le caractère disparate du territoire, complexifiant sa lecture, la double inscription de notre objet d'étude, dans l'espace et dans un cadre institutionnel défini, impliquait, entre eux, une approche intermittente, et un passage progressif du questionnement du territoire au questionnement de la structure. Par ailleurs, le Parc d'Armorique est un des plus anciens PNR de France ; témoin clé de l'évolution de ces institutions, il offrait l'opportunité d'une analyse historique de son implication dans notre objet de recherche, angle d'étude largement souhaité par l'université. Plus qu'un compromis, c'est une hybridation de l'objet de recherche qui en résulte, aboutissant à une problématique centrale : le Parc d'Armorique a-t-il joué et peut-il encore jouer un rôle majeur dans l'organisation des territoires habités ?

Le second intérêt de ce dispositif réside dans la diversité des matériaux mis à notre disposition et des postures prises au cours des années d'immersion. Tour à tour observateur, organisateur, enquêteur ou encore conseiller, notre implication a permis d'exploiter une matière sensible que nous avons tâché d'analyser et de traduire en connaissances. Pour l'observateur que nous étions, le contact récurrent avec des élus locaux, départementaux et régionaux, des partenaires de l'action publique et privée, et la population, a constitué une source de savoir vive, que la thèse a tenté de retranscrire en puisant dans les représentations sociales recensées et en confrontant les comportements aux observations et aux interprétations proposées dans la littérature afférente. Au cours de ces trois années, différents projets et missions ont pu être réalisés et utilisés comme supports d'analyse. Parmi eux, le suivi de l'élaboration des documents d'urbanisme et l'analyse de leur compatibilité avec la Charte du Parc ont été une matière précieuse pour comprendre le processus d'organisation et de maîtrise des espaces habités, les jeux d'acteurs et le positionnement des élus locaux vis-à-vis de la question urbaine. Cette immersion a également été l'occasion de participer à l'accompagnement des élus dans la construction de leurs choix en matière d'aménagement urbain, par le biais de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et de conseil, que le PNRA apporte aux collectivités adhérentes. Elle nous a, par ailleurs, conduit à développer la sensibilisation du grand public en matière d'urbanisme et d'architecture, par des conférences, des projections-débats et des visites, occasions pour nous d'échanger avec la population et de percevoir ses rapports à l'espace habité. Cette immersion a été aussi permis d'expérimenter quelques pratiques inédites au PNRA, comme la mise en place d'une résidence d'architecte et d'artiste, ou encore la création d'outils d'aide à la décision, comme une maquette interactive, ou des méthodologies d'évaluation de documents d'urbanisme. Il s'agissait donc là d'une participation intense, ne visant pas seulement à « décrypter un système social de l'intérieur », mais à comprendre également « ce que c'est qu'être un acteur de terrain »<sup>14</sup>. Cette

---

<sup>14</sup> Bastien Soulé, « Observation participante ou participation observante? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales. », *Recherches qualitatives*, n° 27 (2007): 127-40.

posture de participant n'est pas sans risque pour la recherche, car elle est chronophage et limite la prise de recul. Mais elle offre une matière originale, que la prise de note et l'écriture nous a permis de restituer et d'analyser. Pour des raisons de confidentialité, les lieux d'observations de la plupart des études de cas sur notre terrain ont été anonymisés.

Être organisateur des missions du PNRA relatives à l'urbanisme nous a permis d'inscrire nos réflexions dans une réalité propre à celle des agents des PNR, et de tester les outils quotidiens à disposition des syndicats mixtes pour la mise en œuvre de leurs missions : expérimentation, sensibilisation, accompagnement, conseil, etc. Cette position a permis d'entrevoir les intérêts et les limites de l'action de la structure, que nous avons tenu à restituer dans notre thèse. Ce mode de recherche présente en revanche des limites, inhérentes à l'immersion. En effet, l'impartialité peut être mise à rude épreuve et l'objectivité se trouver limitée par les aléas et difficultés rencontrées dans les tâches quotidiennes et les relations au sein de la structure. Le rôle d'enquêteur permet alors de corriger en partie ce biais, en extirpant le chercheur de son immersion, pour le confronter à des données plus rationnelles, notamment par l'entreprise de questionnaires, d'analyses statistiques ou par la participation de tiers aux processus d'enquête. Le doctorant peut alors renouer avec un de ses principaux supports de travail, la littérature scientifique, en constituant une base théorique, support d'interprétations et de discussions des observations de terrain.

Pour équilibrer le mode d'investigation, des moyens complémentaires ont donc été mis en œuvre. Un corpus littéraire a bien entendu été progressivement constitué, principalement autour des domaines de l'habitat, des Parcs naturels régionaux, de la ruralité et des représentations sociales. Il a été complété par une recherche dans les archives du PNRA. Un travail préalable de tri et de reconstitution chronologique a été effectué, puis une analyse de l'évolution politique et des actions du syndicat mixte a été réalisée, qui a été confortée par des entretiens auprès de personnes ressources, principalement des anciens agents du PNRA<sup>15</sup>. D'autres entretiens ont également été réalisés auprès d'individus concernés par la question des Parcs et de l'aménagement des territoires ruraux : ancien directeur de CAUE, géomètre, directeurs de Parcs, élus locaux, etc. Les échanges avec les autres agents des Parcs ont par ailleurs beaucoup contribué à faire avancer nos recherches. Ces rencontres ont été facilitées par notre participation à différents travaux collectifs organisés par la Fédération des Parcs naturels régionaux et dans des cadres plus restreints, par des échanges écrits et verbaux.

De plus, notre analyse s'appuie sur des contributions pilotées, suivies ou exploitées de l'extérieur. Au cours de nos recherches nous avons donc mis en place et organisé un protocole d'enquête auprès des habitants du Parc, afin de mieux cerner les modes d'habiter. Ce protocole a ensuite été mis en œuvre sous notre direction par un stagiaire. Nous avons également fait appel à un groupe d'étudiants de master en Aménagement et Urbanisme pour étudier l'organisation urbaine d'une partie du

---

<sup>15</sup> Voir annexe 1 : Liste des interlocuteurs nous ayant accordé des entretiens formels significatifs

territoire du PNRA et recenser des expériences concrètes d'alternatives à l'habitat diffus. Nous nous sommes également appuyés sur un certain nombre de données produites par le Parc naturel régional d'Armorique au cours des dernières années : la Charte du Paysage et de l'Architecture, comprenant un diagnostic géomorphologique et architectural de l'évolution de l'habitat ; les résultats de l'inventaire du patrimoine, apportant des informations précieuses quant à l'histoire urbaine du PNRA ; les récents travaux sur les hameaux du Parc, mené en 2017 par un étudiant en paysage ; mais aussi des rapports de stages récents, que nous avons co-encadrés, apportant des réflexions sur la mission de conseil en urbanisme et paysage à laquelle nous avons participé. Une partie de notre travail repose également sur l'étude des Chartes des Parcs, qui nous apportent une vision globale et comparative des politiques publiques menées par les PNR.

Nous avons aussi pu analyser les pratiques des Parcs et leurs interventions à travers une enquête d'envergure, à laquelle 28 syndicats mixtes ont répondu<sup>16</sup>. Elle a été réalisée durant l'année 2016, sur la base du volontariat par les agents des PNR, et a pris la forme d'un questionnaire en ligne. Construite en 5 parties, son objectif était de recueillir des informations sur l'implication des Parcs en matière d'habitat, dans leurs politiques et missions actuelles, mais aussi sur le ressenti de nos interlocuteurs. Une première partie de l'enquête était donc dédiée à la récolte d'informations classiques - nom, taille et composition du territoire Parc - et au profil de l'enquêté ; le questionnaire s'attardait ensuite sur les dynamiques des territoires concernés, à savoir, la période des premières vagues d'urbanisation constatées ainsi que la localisation et la forme qu'elles avaient prise. La question des représentations était ensuite abordée. Il s'agissait de connaître l'état d'esprit des agents, des élus, de ceux des collectivités urbaines voisines et des habitants vis-à-vis de cette urbanisation et de savoir si le Parc en question était plutôt favorable ou opposé au développement domiciliaire. La quatrième partie du questionnaire était dédiée aux politiques et actions des PNR sur l'habitat. Nous y abordions notamment leurs prises en compte dans les chartes, les domaines professionnels dans lesquels ce sujet était traité, l'aspect organisationnel et technique de ces prises en compte, la mesure de l'efficacité de l'intervention des Parcs, etc. Enfin, la dernière partie de l'enquête questionnait la gouvernance et l'approche partenariale des Parcs dans ce domaine : relation avec les autres acteurs concernés, et implication des habitants. Les réponses, émanant de plus de la moitié des PNR de France, nous permettent, outre l'obtention d'une vision générale des politiques qu'ils mettent en œuvre en matière d'habitat, de comparer le PNR d'Armorique aux autres territoires, qu'ils soient considérés comme très ruraux ou plutôt urbains. Cette démarche comparative nous permet d'entrevoir ses forces et ses lacunes dans ce domaine. Enfin, une enquête auprès d'une quinzaine d'élus du PNR d'Armorique a également été menée, soit par questionnaire, soit par entretien semi-directif. Cette enquête abordait la question des représentations de l'habitat et de la ruralité et visait à étudier l'appréhension des élus vis-à-vis de la croissance démographique et leur sensibilité à la

---

<sup>16</sup> Voir annexe 3.1 : liste des PNR ayant participé à l'enquête « agent »

problématique urbaine. Il revenait par ailleurs sur la conception du développement d'un territoire et l'intérêt que les répondants pouvaient en outre avoir pour le PNR.

Enfin, l'intégration d'un doctorant au sein d'une collectivité n'est pas une démarche anodine. Elle permet le développement d'un processus de médiation qui ne se résume pas à la transmission des acquis de la thèse, mais qui tente de s'exprimer de façon continue par la contribution du chercheur à la détermination des politiques et des actions engagées par la structure d'accueil, dans ses domaines de compétences. À ce titre, notre travail de recherche a pu être support d'échanges et de discussions avec la direction du Parc d'Armorique, des agents, des élus et des partenaires, de façon formelle (réunions d'échange thématique, points d'étape) et informelle (rendez-vous, discussions au fil de l'eau). Cet exercice de médiation scientifique au cours des trois années de recherche trouve parfois aussi ses limites. On peut regretter la trop grande rareté des interactions, inhérente au caractère lent et solitaire de l'exercice, et souligner les risques de décalage et de mauvaise interprétation des discours issus des réflexions, qui sont amenées à évoluer jusqu'à l'achèvement de la thèse. On peut également y trouver un intérêt, puisque ce travail doit être avant tout considéré comme un outil à disposition des acteurs, qui peuvent s'en saisir à présent comme support de débat. Il y a donc derrière cette thèse portant sur des enjeux politiques et d'évolution territoriale, un processus de transmission et de mise en discussion pouvant amener à reconsidérer l'objet de la recherche, à faire évoluer les méthodes, les réflexions et les conclusions. En ce sens, ces travaux peuvent être considérés comme un point de départ à la médiation scientifique dans le PNRA sur le sujet qui nous intéresse, liant préoccupations politiques, organisationnelles et techniques.









## **PARTIE 1 :**

**L'habitat, un concept ambigu  
mais utile à la compréhension  
des Parcs naturels régionaux**



Cette première partie propose une analyse approfondie du concept d'habitat, permettant de poser les bases de nos travaux quant aux relations que le Parc naturel régional d'Armorique entretient avec lui. De façon générale, la notion d'habitat est peu employée sinon dans le champ de l'écologie, soit parce qu'elle semble trop englobante, soit parce qu'elle risque d'être mal interprétée. Alors, qu'est-ce que l'habitat ? La principale définition l'assimile à l'ensemble des conditions physiques et géographiques favorables à la vie d'une espèce : « Dira-t-on que les races humaines sont dirigées dans leurs migrations par une sorte d'instinct merveilleux qui leur fait pressentir l'habitat le mieux approprié à leurs aptitudes natives et à leurs besoins futurs ? »<sup>17</sup>. L'habitat serait en ce sens, la traduction du mode d'organisation de l'homme dans l'espace. Mais cette définition reste partielle et mérite d'être affinée.

Dans les Parcs naturels régionaux, bien que le terme soit aussi rarement utilisé, l'habitat prend une place prépondérante, dans l'espace et dans les préoccupations qui animent les acteurs locaux. En effet, dans des territoires ruraux, comment évoquer les relations entre logement, territoire et société ? Ce concept nous semble adéquat pour y faire référence, surtout dans ces structures, attentives aux questions d'accueil, de paysage et d'environnement, où l'urbanisation du territoire, si faible soit elle, impacte nécessairement sur leurs principes d'exemplarité. Il retient par ailleurs notre intérêt parce qu'il prend en compte un nombre de disciplines important, notamment l'architecture, l'économie, la sociologie et l'aménagement de l'espace. Les Parcs, en tant qu'acteurs du territoire, portent également en eux ce caractère pluridisciplinaire et sont d'autant plus sensibles à cette thématique, que leur territoire accueille des populations attirées par des modes d'habiter consubstantiels à leur géographie.

Dans cette première partie, nous nous efforcerons donc à mettre en évidence ce qu'est l'habitat, les manières dont il est possible de l'étudier et la façon dont les Parcs se le sont appropriés à travers l'exemple du PNRA. D'autre part, nous reviendrons sur la configuration territoriale du PNR d'Armorique. Nous veillerons ainsi à mettre en application cette notion d'habitat préalablement décryptée, tout en apportant un regard critique aux conditions urbaines de notre terrain d'étude.

---

<sup>17</sup> Antoine-Augustin Cournot, *Traité de l'enchaînement des idées fondamentales dans les sciences et dans l'histoire*, vol. 2 (Paris: L. Hachette, 1861).



# Chapitre 1 : Mise au point conceptuelle de l'habitat et de son rapport avec les Parcs naturels régionaux

Le parcours historique de la prise en considération du concept d'habitat en France, permet de poser une définition synthétique, servant de fondation à l'analyse de la relation des Parcs naturels régionaux à ce domaine.

L'habitat est bien trop souvent associé à l'unique question du logement. Les politiques publiques ont systématiquement fait usage de ce terme en ce sens, comme en témoignent par exemple les Plans locaux de l'habitat (PLH), qui ont longtemps ignoré les Plans locaux d'urbanisme (PLU). Il apparaît important dès lors d'y apporter de nouvelles dimensions, en tant qu'objet d'étude et d'intervention pluridisciplinaire et en tant que marqueur physique, culturel et social du territoire, tel que l'expriment Yankel Fijalkow et Jean-Pierre Lévy dans cette définition partielle :

*« Marqueur de l'intervention de l'homme sur l'espace tout autant qu'élément de construction physique des territoires ou lieu de l'intime et du domestique, l'habitat est un objet incontournable de l'étude des sociétés humaines, quelles que soient les aires culturelles, les périodes, les architectures ou les groupes considérés »<sup>18</sup>.*

Il apparaît indispensable d'en percevoir l'évolution afin de positionner les recherches dans un contexte scientifique clair et, pour cela, d'identifier les marqueurs qui localisent le cadre de travail. D'abord objet d'étude géographique et ethnographique, l'habitat deviendra un objet identitaire puis écologique. Nous verrons que les sciences humaines emprunteront également cette voie, mais en abandonnant la notion d'habitat pour celle de l'habiter. Enfin l'habitat peut être vu dans sa dimension systémique et par les jeux d'acteurs qu'il produit. Aujourd'hui, il intègre cet héritage et invite à prendre en compte son caractère pluridisciplinaire<sup>19</sup>.

Nous reviendrons ici sur la genèse de cette notion et l'évolution de son traitement dans les sciences humaines et sociales, en France, en contextualisant sa relation avec les PNR. Régulièrement, nous apporterons en exemple des références locales liées à notre terrain d'étude.

---

<sup>18</sup> Yankel Fijalkow et Jean-Pierre Lévy, « Un siècle d'étude sur l'habitat français en géographie urbaine (1900-2000) », *Annales de géographie*, n° 662 (avril 2008): 20-41.

<sup>19</sup> Voir Annexe 2 : Familiarisation avec les disciplines usuelles de l'habitat



## 1.1. Genèse de la conception de l'habitat en France : Une relation historique avec les Parcs naturels régionaux

L'étude de l'habitat en France porte l'héritage d'un siècle et demi de recherches. Dès 1875, l'habitat fit des émules : Emmanuel Viollet le Duc, par exemple, publia un ouvrage destiné au jeune public, où il retraça une *histoire de l'habitation humaine*, par le biais des deux personnages Epergos et Doxi voyageant à travers le temps et l'espace, à la rencontre d'ethnies et de leurs habitats. Son propos fut imprégné d'une doctrine raciale<sup>20</sup>, courante à l'époque. Dans un objectif qui se voulait pédagogique, Viollet-Le-Duc souhaitait, d'une part, démontrer « l'interaction de groupes raciaux à travers l'histoire »<sup>21</sup>, et d'autre part, « enseigner par le texte et l'image les processus de construction et leur longue évolution ».

Le concept prend véritablement substance à la fin du XIXe siècle, essentiellement chez les géographes - qui reprennent un terme initialement dédié à l'étude de la faune et de la flore – et les folkloristes, qui y verront la nécessité d'une sauvegarde. Ces premières années dédiées au sujet, jusqu'à la moitié du XXe, eurent un véritable impact sur la façon de traiter de l'habitat dans les premiers Parcs naturels régionaux. En parallèle, les mouvements d'architecture identitaires puis modernistes viendront quelques peu bousculer les démarches d'observation et de préservation de l'habitat. S'ils modifièrent sensiblement le paysage bâti rural, ils ne firent pour autant jamais l'objet d'une véritable promotion par les Parcs. Là où les Parcs se sentiront davantage concernés, c'est sur l'approche écologique de l'habitat qui prend essence au cours des années 1960, avec le courant environnementaliste qui se réclame de l'écologie urbaine.

Nous explorerons ici ce passage de l'étude géo-ethnographique de l'habitat et son évolution vers l'appropriation folklorique, à son expression moderniste, identitaire et écologique. Nous verrons en quoi ceux-ci font ou non échos aux pratiques des Parcs dans le temps, en privilégiant notre regard sur le Parc d'Armorique.

### 1.1.1. De premiers intérêts géographiques et folkloriques

À partir du début du XXe siècle, la plupart des études géographiques spécifiques à l'habitat ont concerné les espaces ruraux. D'abord associé au bâtiment en lui-même (qualités, usages, salubrité...), il entrera peu à peu dans la sphère des représentations (symbolique, bien-être, attractivité...) pour aboutir à sa forme la plus contemporaine intriquant le bâti, son contexte spatial

---

<sup>20</sup> Largement influencé par son ami Arthur de Gobineau.

<sup>21</sup> Greg Kerr, « Racialisation du discours dans l'Histoire de l'habitation humaine d'Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc », *Romantise* 166 (avril 2014): 82-94.

et ses usages<sup>22</sup>. Comme nous le verrons pour la Bretagne, ces travaux viennent témoigner des transformations rurales à l'œuvre qui justifieront de l'intérêt protectionniste et mémoriel de cet habitat, pris en main par le mouvement folkloriste auquel les Parcs seront partie-prenante.

#### 1.1.1.1. Une géographie de l'habitat rural témoin de l'état socio-spatial de l'époque

Bien que la géographie rurale, en tant que discipline assumée, ne soit apparue que dans les années 1960<sup>23</sup>, les études sur l'habitat rural se multiplièrent dès les années 1900-1910. Albert Demangeon (1887-1940), Jean Brunhes (1869-1930) et Camille Vallaux<sup>24</sup>(1870-1944), élèves de Paul Vidal de la Blache<sup>25</sup> (1845-1918), furent parmi les chercheurs les plus influents dans ce domaine.

Mais les premiers travaux méthodiques consacrés à l'habitat rural sont ceux d'Alfred de Foville<sup>26</sup>, qui coordonna le Comité des travaux historiques et scientifiques à la fin du XIXe siècle et qui fonda en 1885 l'Institut national de statistique. Ses travaux faisaient suite à une enquête menée entre 1885 et 1887 par le ministère des Finances, sur « le nombre, la consistance et la valeur des maisons et usines » de chaque commune française<sup>27</sup>. Foville profita de cette base de données pour déployer des enquêtes plus précises, dans l'intention de vérifier l'existence, qu'il postulait, de maisons-types, révélant une spatialisation régionale. Les premiers résultats, bien que modestes, furent publiés en 1894 et influencèrent les futures thèses de Demangeon et Brunhes.

Ces géographes placèrent leurs travaux sous l'angle de la relation entre la maison et son environnement naturel et social, c'est à dire des usages de l'habitation et des liens que les hommes entretiennent avec leur maison<sup>28</sup>. En 1909, dans sa *Géographie humaine*, Brunhes opta pour une démarche plutôt naturaliste avec une description de l'organisation des logements, des matériaux, de l'implantation des maisons. Dix ans plus tard, Demangeon, lui, rapprochera la géographie humaine des sciences sociales, dans une vision plus fonctionnaliste de l'habitat, en considérant les maisons « comme des outils de travail pour les fermiers ou les artisans qui les occupent ». Et de

---

<sup>22</sup> Monique Éleb, *Les 101 mots de l'habitat à l'usage de tous*. Archibook, 2015, 148p, Les 101 mots à l'usage de tous (Archibook, 2015).

<sup>23</sup> Françoise Plet, dans son article « La géographie rurale française : quelques jalons », estime l'apparition officielle de ce terme, et donc de cette discipline apparait en 1963 avec l'apparition de l'ouvrage de Pierre George : « Précis de géographie rurale ».

<sup>24</sup> Géographe et océanographe français (1870-1945)

<sup>25</sup> Historien puis géographe, considéré comme le père fondateur de la géographie française, il est notamment à l'origine de la création de la revue des *Annales de la Géographie* en 1891.

<sup>26</sup> Economiste et statisticien, il est à l'origine chef de bureau au Ministère des finances et professeur à l'école de science politique

<sup>27</sup> Paul Claval, « L'habitat et l'habitation : des objets complexes. Quelles directions pour une analyse ? », in *Habitat et espace dans le monde rural*, vol. Cahier 3 (Maison des sciences et de l'homme. Paris: Ministère de la Culture et de la Communication, s. d.), 13-31.

<sup>28</sup> Fijalkow et Levy, *op. cit.*

conclure : « Ainsi sont mis en rapport les genres de vie, les modes d'exploitations du sol, et les bâtiments ruraux. »<sup>29</sup>.

Ces travaux, à valeur essentiellement descriptive, constituent les bases de la connaissance de l'habitat traditionnel en France. Ce type de recensement sera relancé au milieu du XXe pour des raisons patrimoniales bien plus assumées sur lesquelles nous reviendrons. Les Parcs sont les dignes descendants de ces pratiques qu'ils continuent d'assumer aujourd'hui, par l'engagement d'inventaires du patrimoine bâti<sup>30</sup> ou par la constitution d'études typologiques intégrant les évolutions plus contemporaines de l'habitat<sup>31</sup>.

#### 1.1.1.2. Un exemple d'étude géographie : le territoire armoricain

La géographie rurale offrit un champ d'observation des territoires ruraux particulièrement fin. À titre d'exemple, sur notre territoire d'étude, Camille Vallaux y réalisa une analyse approfondie. Parmi ses nombreuses publications de géographie humaine et sociale, celle de 1905 sur *l'évolution de la vie rurale en Basse-Bretagne*, qui préfigurait la thèse qu'il soutiendrait en 1907, est spécialement représentative du traitement de la géographie régionale de l'époque.

Dans cet article, l'auteur fait appel à plusieurs facteurs déterminants pour interpréter l'évolution des sociétés rurales de l'Armorique : l'habitat y tient une place centrale. Il mit d'abord en avant « la relation entre la fragmentation du sol de Basse-Bretagne en petites bandes séparées et la fragmentation de la vie sociale et économique en petits groupements séparés »<sup>32</sup>. L'habitat y était perçu comme groupement de population particulier à son terrain d'étude, qui devait sa configuration aux grandes périodes de défrichement du Moyen-Âge, guidé par la recherche plus ou moins hasardeuse de terres cultivables<sup>33</sup> qui formaient des « alvéoles » séparées par des terres stériles. Une série de conséquences en découlait : les reliefs, le climat, la dureté des sols et la forte dispersion de l'habitat en avaient notamment rendu difficilement réalisables et très coûteuses les voies entre les espaces habités, comme en témoignait le duc d'Aiguillon dès 1757<sup>34</sup>, cent ans avant Vallaux.

Cette dispersion et cet éloignement entre les populations auraient expliqué le particularisme social du Breton armoricain, de la pointe Finistère, à l'ouest, à la ligne Saint-Brieuc-Vannes, à l'est :

---

<sup>29</sup> Claval, *op. cit.*

<sup>30</sup> Le Parc d'Armorique a été le premier à le réaliser en Bretagne.

<sup>31</sup> Ici aussi le Parc d'Armorique s'est porté volontaire par la constitution d'une charte de l'architecture et du paysage intégrant un diagnostic de l'habitat.

<sup>32</sup> Camille Vallaux, « L'évolution de la vie rurale en Basse-Bretagne », *Annales de Géographie* 14, n° 73 (1905): 36-51.

<sup>33</sup> Vallaux, *Op. cit.*

<sup>34</sup> Emmanuel Armand de Vignerot du Plessis (1720-1788), lieutenant général, secrétaire d'État aux Affaires étrangères (1771-1774), gouverneur d'Alsace, puis de Bretagne (1753-1768)

« L'atomisme social et économique est le trait distinctif de l'organisation humaine dans l'Armorique rurale comme dans l'Armorique maritime »<sup>35</sup>. En découlait en effet une répartition de la population relativement homogène sur le territoire composé de communes de 1 000 habitants en moyenne et de quelques agglomérations de 4 000 à 8 000 habitants. La population des bourgs était loin d'être dominante, puisque la majorité de la population vivait dans les « villages »<sup>36</sup> aux alentours et dans des *fermes isolées*. Vallaux en proposait quelques descriptions :

« Le village de Basse-Bretagne se définit essentiellement par un groupement désordonné de maisons d'habitation flanquées de petites granges de crèches et d'appentis très bas autour d'un assez vaste espace libre, le placître, fangeux presque en toute saison, bosselé de grosses pierres de boursouflures du sol de souches coupées à ras de terre. Du placître, on gagne la campagne par des défilés d'abord extrêmement étranglés entre les maisons posées de travers au point de ne laisser passage qu'à une voiture roulant toucher les murs dans les ornières profondes ; puis ces défilés s'élargissent entre les levées (fossés), les ornières se multiplient en éventail, couvrent trente et quarante mètres de largeur avant de se perdre dans les landes. Ce sont les issues. [...] Ainsi rien n'est prévu dans le village de Basse-Bretagne pour la facilité des communications avec le bourg ou avec les villages voisins. Au contraire ce groupement s'enferme en lui-même est vers leur placître à peu près circulaire que regardent les maisons et les issues sont neuf mois sur douze d'inaccessibles fondrières. »<sup>37</sup>

C'est cet ensemble de conditions qui expliquerait la pluralité des coutumes et des mœurs que l'on adosse facilement à chaque entité territoriale (« pays ») bretonne. « On a chaque fois l'impression de passer dans un monde nouveau, par le parler, le costume, les habitudes, les instincts sociaux et même par l'aspect physique des habitants »<sup>38</sup>, rapportait Vallaux en reprenant les propos de Cambry en 1794. Il constata cependant que cet *atomisme social* tendait à se dissiper au fur et à mesure de l'ouverture de la Bretagne vers le monde extérieur et des avancées technologiques : développement du bateau à vapeur, utilisation des engrais marins, développement de l'élevage et exportation des productions vers le reste de la France. Les coutumes et mœurs se transformaient, mais continuaient à se différencier non plus par la *nature des sols et l'isolement* mais par la spécialisation économique de chaque pays d'Armorique.

Ce particularisme armoricain n'allait plus tarder à attiser l'intérêt de spécialistes en tout genre, qui influencèrent l'orientation du Parc d'Armorique. Et même si la naissance de ce Parc, à la fin des années 1960, tirait davantage partie de revendications naturalistes, le patrimoine bâti – comme nous le verrons au cours de la thèse – fut pourtant l'entrée initiale des actions de la structure.

#### 1.1.1.3. L'implication ethnologique et folklorique de l'habitat

---

<sup>35</sup> Vallaux, *Op. cit.*

<sup>36</sup> Il faut entendre le terme « village » dans sa définition bretonne, c'est-à-dire de hameau.

<sup>37</sup> *Ibid.*

<sup>38</sup> 1749-1807. Écrivain breton, fondateur de l'Académie celtique.

Les premières transformations de la société rurale constatées à la fin du XIXe siècle et évoquées précédemment, auxquelles s'ajouta la dépopulation des campagnes durant et après la Grande Guerre, réveillèrent l'intérêt des scientifiques - historiens, géographes et économistes - pour les traditions populaires. Convaincus de la disparition prochaine du monde paysan, bousculé par une modernité industrielle et urbaine florissante, le désir de sauvegarder le patrimoine culturel, dont faisaient partie les maisons et bâtiments agricoles, grandit.

Déjà, en 1875, Charles Garnier avait centré ses travaux sur « l'usage social de l'architecture »<sup>39</sup>. C'est ainsi qu'il publia en 1892, avec Auguste Ammann, *L'habitation humaine*, où il affirma, qu'après une période préhistorique où les populations avaient construit des abris fidèles aux conditions climatiques et environnementales, elles avaient fini par uniformiser leurs pratiques constructives pour différentes raisons : « l'usage de matériaux artificiels », la croissance démographique et l'hygiénisme. Lors de l'exposition universelle de 1889, Garnier exposa la constitution d'une trentaine d'habitations représentatives à ses yeux des différentes périodes de l'histoire de l'homme à travers le monde. Il mit ainsi en évidence le caractère « évolutif » et adaptatif de l'habitat humain, selon sa conception. Au pied de la Tour Eiffel érigée pour l'occasion, se côtoyèrent de façon inédite chalet scandinave, maisons primitives, demeures grecques, orientales et asiatiques, etc. Cette démarche folkloriste<sup>40</sup> optant pour une entrée architecturale et universelle, fut reproduite à plusieurs reprises dans le monde, notamment dans les pays nordiques, pour promouvoir l'architecture traditionnelle nationale.

---

<sup>39</sup> Béatrice Bouvier, « Charles Garnier (1825-1898) architecte historien de L'Habitation humaine. », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, n° 9 (semestre 2005): 43-51.

<sup>40</sup> Discipline sur laquelle nous reviendrons plus tard, ayant pour objet l'étude des arts et traditions populaires (d'un pays, d'une région, d'un groupe humain)



Photographie 1 : Exposition universelle de 1889. Chalet scandinave, Charles Garnier. Source web, Photo © ND/ Roget-Viollet

Cet engouement explique le développement des études folkloriques, apparues en France en 1885<sup>41</sup>. Les folkloristes se sont intéressés au recensement, à la conservation et à la description des objets du quotidien, à l'art, aux rites et festivités, danses, contes et chants, voués à disparaître. Beaucoup de travaux d'ethnographie s'étaient jusqu'alors concentrés sur les populations des colonies françaises, mais la diversité régionale de la métropole retint progressivement l'attention. En effet, au début du XXe siècle déjà, des associations et des musées du folklore régionaliste se constituèrent. Sous l'égide de Léo Lagrange et l'impulsion du muséologue Georges-Henri Rivière<sup>42</sup> (1897-1985), le Front populaire fit sien ce souci de connaître et de sauvegarder les traditions locales. Ainsi naquit le Musée des Arts et Traditions populaires en 1937 et se réorganisèrent les musées régionaux.

Georges Henri Rivière, aidé de René-Yves Creston<sup>43</sup> (1898-1964) et de Joseph Stany-Gauthier<sup>44</sup> (1883-1969), s'appliqua notamment au développement de projets muséographiques en Bretagne, en

---

<sup>41</sup> Le terme « folklore » est inventé en Angleterre en 1856. Il sera repris 30 ans plus tard par Paul Sébillot, artiste et ethnologue breton.

<sup>42</sup> Surnommé le « Magicien des vitrines », ethnologue, muséographe, concepteur du *musée-laboratoire*, il fut d'abord en 1928, sous-directeur du musée d'ethnographie du Trocadéro et fut au cours de sa vie associé à de nombreuses institutions muséographiques et scientifiques et notamment en tant que premier directeur du Conseil international des musées (ICOM) pour l'UNESCO.

<sup>43</sup> Artiste-sculpteur co-fondateur de l'Unvaniezh Ar Seiz Breur (Union des sept frères) réunissant des artistes nationalistes bretons, il s'intéressa à l'ethnologie au grès de ses voyages comme marin-pêcheur. La période trouble de la seconde guerre mondiale lui verra attribuer tour à tour le statut de résistant et de collaborateur. Il finit sa carrière dans le domaine de la muséographie où il fut chargé de réorganiser une partie des grands musées bretons.

<sup>44</sup> Artiste-peintre, conservateur de musée et ethnographe nantais. Diplômé d'architecture d'intérieur, il fut professeur à partir de 1908 à l'École Régionale de Dessin et des Beaux-Arts à Nantes. Il entra en 1919 au Comité Régional des Arts Appliqués où il assurera jusqu'à la fin de sa vie le rôle de conservateur des musées des Arts et traditions populaires, des Arts décoratifs et du Château de Nantes.

poussant à l'interdisciplinarité des musées et en encourageant de nombreuses enquêtes et collectages de terrain, notamment sur l'architecture rurale. C'est ainsi qu'entre 1941 et 1948, une enquête nationale sur l'architecture rurale française fut produite. Appelé *Chantier 1425*, ce vaste travail avait été initialement destiné à « arracher au Service de Travail Obligatoire au profit de l'occupant »<sup>45</sup> une élite de chercheurs, d'architectes et d'artistes. Contrairement aux premières études sur l'habitat menées par Foville et ses disciples, celle-ci avait pour ambition de « réintégrer la maison rurale, en tant que bâtiment d'habitation et d'exploitation, dans son contexte humain : la famille d'une part, la communauté locale d'autre part. »<sup>46</sup> Ce sont au total 1 481 monographies, comprenant des plans de situations, plans du logement, croquis de façades et textes descriptifs qui furent réalisés sur cette période.

Comme nous le montre le plan et l'élévation ci-après, ces travaux témoignaient d'une grande précision. Cette maison, située dans le Parc d'Armorique, met notamment en évidence la relation étroite de l'homme et son activité paysanne, la minutie de la construction et son esthétique, marquée notamment par les linolets du toit, caractéristiques de la région. Cette méthode d'analyse sera notamment reprise par le PNRA lors d'une campagne de réhabilitation du bâti dans les années 1980, en vue de respecter le cachet des habitations du territoire.

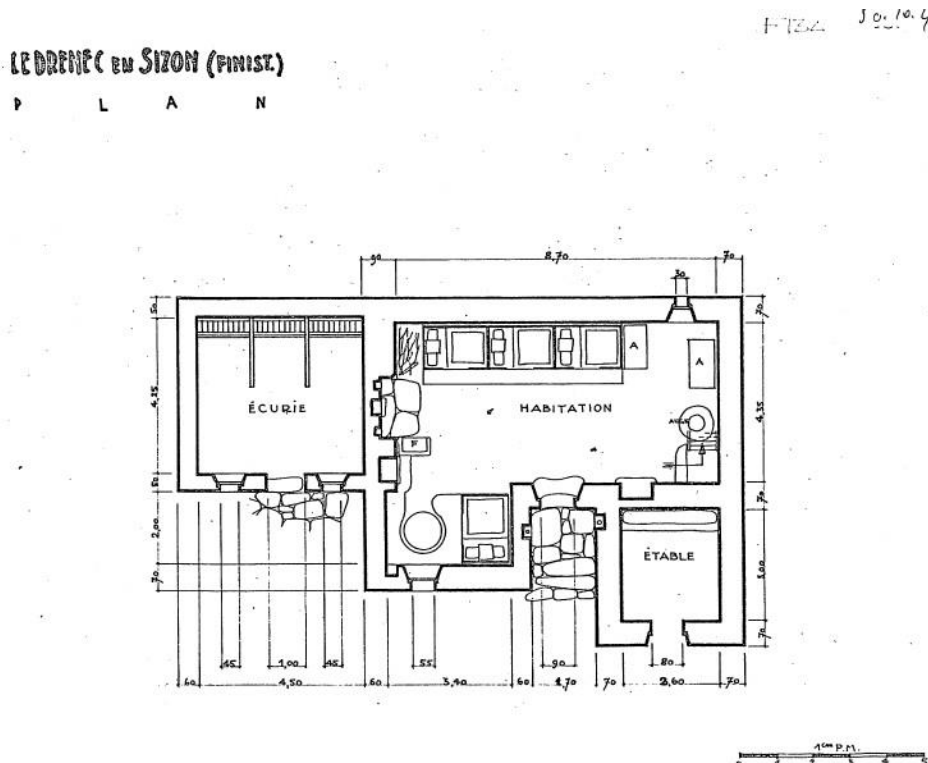


Figure 2 : Plan d'une maison de ferme, Sizun. Chantier 1445.

<sup>45</sup> Henri Raulin, « L'architecture rurale française. Une enquête nationale inédite (1941-1948) », *Études rurales*, n° 13- 14 (1964): 96-119.

<sup>46</sup> *Ibid.*

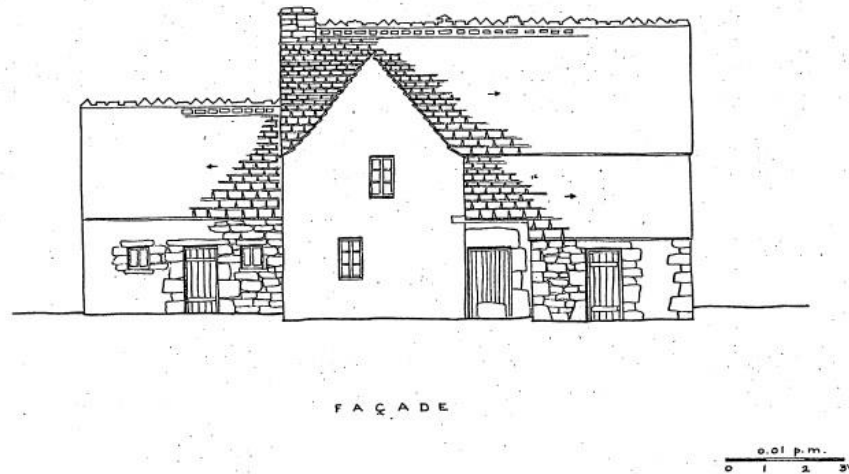


Figure 3 : Façade d'une maison de ferme, Sizun. Chantier 1445

La finalité du *Chantier 1425* était d'engranger une connaissance exhaustive des constructions d'une société parvenue à son terme et de permettre la conservation en l'état des spécimens les plus représentatifs de chaque région<sup>47</sup>. Après l'observation, se posa également la question de la sauvegarde de ces bâtiments. L'idée d'un musée national de plein air fit rapidement son chemin, sous l'inspiration des expériences scandinaves qui fleurissaient et se développaient dans les pays voisins. Le principe était de démonter, déménager et rassembler quelques édifices caractéristiques dans un parc dédié à la visite et à la compréhension de l'architecture vernaculaire et des modes de vie paysans. La France n'a finalement que très peu suivi cette voie ; le musée imaginé par Georges Henri Rivière ne vit d'ailleurs jamais le jour, confronté à des problèmes financiers et administratifs importants au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Par ailleurs, le contexte français, particulièrement diversifié en matière d'habitat, ne semblait pas adapté au concept de musée de plein air<sup>48</sup>.

*« Nous devons considérer que la grande variété des terroirs de France ne saurait s'accommoder d'une sorte de grand musée national unique où l'on rassemblerait tous les types de maisons françaises : énorme exposition qui serait sans âme. Une solution s'impose : la solution régionale. »<sup>49</sup>*

<sup>47</sup> Rosemarie Lucas, « Parcs naturels régionaux et écomusées en France, un demi-siècle d'histoire commune : l'expérience du parc d'Armorique (1957-1997) » (Rennes 2, 2010).

<sup>48</sup> *Ibid.*

<sup>49</sup> Demangeon Albert, « Maisons rurales en France et musées de plein air », *Folklore paysan*, n°2, mars-avril 1939. In Lucas, *op. cit.*



Les résultats du *chantier 1425*, pourtant fondamentaux, ne furent publiés qu'à partir des années 1970, dans une collection intitulée « L'architecture rurale française », où chaque région enquêtée bénéficia d'un volume<sup>50</sup>.

Avec la création du principe de Parc naturel régional, la sauvegarde *in situ* de l'habitat traditionnel devenait possible, comme nous le montra l'histoire du PNRA qui s'efforça à la sauvegarde et la valorisation de ces constructions. Avec les Parcs, l'obligation du démontage n'avait plus lieu d'être et la conservation en l'état était facilitée<sup>51</sup>. L'idée d'écomusée, référence en la matière, apparut d'ailleurs en même temps que la création du Parc naturel régional d'Armorique.

### 1.1.2. Vers des intérêts identitaires et modernistes

Parallèlement à l'approche folkloriste et conservatrice de l'habitat, plusieurs mouvements politiques, regroupant notamment des architectes, s'intéressèrent à la question constructive des territoires ruraux et urbains. D'abord associés à un mouvement régionaliste, les fervents du modernisme, comme Le Corbusier, s'y impliqueront tout autant. Diverses tentatives pour synthétiser ces deux mouvements aboutiront finalement à un habitat néo-régional, à partir des années 1970, prétendant conjuguer modernité et tradition. Les conséquences sur l'organisation de l'habitat rural seront particulièrement fortes et indélébiles.

Afin de bien comprendre le poids de cette architecture sur notre terrain d'étude, nous apporterons ici un éclairage sur le lien, en France, entre régionalisme et modernisme et leur traduction synthétique dans l'habitat néo-régional avec l'appui de quelques exemples locaux. Nous verrons à chaque fois en quoi ces évolutions ont eu des répercussions sur l'habitat dans le Parc d'Armorique.

#### 1.1.2.1. Le mouvement régionaliste et son architecture

*Le déterminisme géographique*<sup>52</sup> prôné par quelques ardents défenseurs de l'architecture rurale et la montée des revendications régionalistes dès la fin du XIXe siècle lancèrent les débats autour de l'architecture régionale en France.

---

<sup>50</sup> Le volume consacré à la Bretagne parut en 1984 : Daniel Le Couédic, Jean-René Trochet, *L'architecture rurale française – La Bretagne : corpus des genres, des types et des variantes*, Paris, Berger-Levrault, 1984.

<sup>51</sup> À noter que sur le Parc naturel régional d'Armorique, quelques opérations de démontage-remontage ont tout de même eu lieu en vue de la création de l'écomusée des Monts d'Arrée. À ce jour, un bâtiment démonté y est encore stocké.

<sup>52</sup> Daniel Le Couédic, *La maison ou l'identité galvaudée* (Presse Universitaire de Rennes, 2003).

La Bretagne fut un des bastions de ce régionalisme architectural, dont les prémices remontent à la naissance de L'Union régionaliste bretonne<sup>53</sup> (1898). Inspirés par l'idée que l'architecture paysanne relevait d'une insurpassable adaptation au contexte, ils postulèrent que sa continuation était nécessaire à la survie d'un particularisme culturel breton, au risque de produire des édifices outrageusement factices. Parmi les premières maisons traduisant ce régionalisme architectural, plusieurs inspirées du *Pittoresque*<sup>54</sup> anglais, furent construites sur le territoire du futur Parc d'Armorique, notamment à Morgat, en presqu'île de Crozon. *Ker Maria*, villa secondaire d'un érudit conservateur de bibliothèque bâtie en 1908 sur l'ancienne batterie côtière est particulièrement représentatif de ce modèle d'habitation.

La description de cette maison par Daniel Le Couédic montre bien la tentative de son architecte, Gaston Chabal (1882-1965), pour opérer une synthèse des habitations ancestrales :

*« La symétrie première de la façade principale est cassée, suivant les lois du Pittoresque, par des percements en chanfrein – comme on en voit dans des maisons à Locronan – et par l'adjonction d'un bow-window en pignon est. Une souche de cheminée, dans le plan du gouttereau, épaulé une lucarne en quart de cercle évoquant le remplacement, par l'ardoise, d'une plus ancienne toiture de chaume. »<sup>55</sup>*



*Photographie 2 : Villa Ker Maria. Source, Daniel Le Couédic*

<sup>53</sup> Société d'esprit conservateur créée à Morlaix par des intellectuels et des artistes, notamment l'homme de lettre Anatole Le Braz (1859-1926) qui la quitta un an plus tard pour l'Association des Bleux de Bretagne, proche du mouvement radical en constitution.

<sup>54</sup> Michel Baridon, « L'architecture, le paysage et la naissance du pittoresque : le rôle de Vanbrugh. », *Revue de la Société d'études anglo-américaines des XVIIe et XVIIIe siècles*, 2000, 141-50. Architecture de la « suggestion » inspirée du paysage et de ses représentations pictographiques de la campagne

<sup>55</sup> Le Couédic, *op cit.*

Cette façon régionaliste d'interpréter, voire de manipuler la tradition, ne tarda pas à échauffer les esprits des défenseurs d'une Bretagne autonome, qui aspiraient à la modernité et au progrès. C'était du moins la position prônée par les leaders nationalistes Morvan Marchal<sup>56</sup> et Olivier Mordrelle<sup>57</sup>, tous deux architectes. Ils s'interdisaient de fixer les contours de cette future architecture nationale bretonne : elle était selon eux imprévisible ; elle viendrait « naturellement » s'inscrire sur la *tabula rasa* provoquée par le Mouvement moderne dont l'internationalisme ne serait que provisoire.

Si l'architecture régionaliste s'était faite relativement discrète jusque-là, la grave crise du logement des années 30, que la loi Loucheur avait tenté d'endiguer en 1928 en finançant plus de 200 000 logements en 5 ans, vint remettre la question architecturale au cœur des débats : « Pour les architectes, c'était la certitude d'une commande plus fournie, mais aussi l'espoir d'une concrétisation des théories qu'ils avaient mûries<sup>58</sup> ». Les prototypes de maisons bretonnes et les projets de lotissements se multiplièrent, conditionnés par la volonté nationale de caractériser l'habitat en fonction des régions, tout en rationalisant les manières de bâtir, de façon à éviter tout gaspillage de matériaux et de main-d'œuvre. L'État s'était en effet persuadé qu'en complément d'une politique répressive à l'encontre de ce qui, de son point de vue, menaçait l'unité nationale – les langues régionales en premier chef –, il fallait donner des gages d'intérêt pour les particularités jugées inoffensives : le costume, les danses et l'architecture notamment.

Aucune loi ne fut toutefois promulguée pour verrouiller la production architecturale ; en revanche les cahiers des charges des lotissements et le renforcement d'un « contrôle de conformité » par des architectes connus pour leur adhésion aux principes du régionalisme aboutissent à une intériorisation, par la population demandeuse d'un logement, des principes architecturaux attendus par l'autorité supérieure et *in fine* à une normalisation des modes de construction. La montée en puissance du régionalisme était donc actée et fut régulée en 1943 par l'instauration de la loi sur le permis de construire.

Les préoccupations architecturales de cette période ont cristallisé des aspirations collectives sur les modes d'habiter, qui ont persisté jusqu'à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle en Bretagne comme dans la plupart des régions françaises. Le Parc d'Armorique n'y a évidemment pas échappé. L'imaginaire de la maison individuelle, sa valeur campagnarde, inspirée par les villages d'antan, a été largement intériorisé par la population, dont la demande en logement de ce type ne cessa de progresser. En Bretagne, championne du genre, aucun modèle alternatif ne parvint à s'imposer avant les années 2000.

---

<sup>56</sup> Militant nationaliste breton, il fut le co-fondateur de la revue Breiz Atao.

<sup>57</sup> Autre co-fondateur de Breiz Atao, particulièrement actif dans les mouvements nationalistes bretons, il collabora avec l'Allemagne nazie durant la guerre ce qui lui valu trente ans d'exil. En tant qu'architecte il est réputé pour la création de Ty Kodak, bâtiment quimpérois d'inspiration art déco.

<sup>58</sup> Le Couédic Daniel, *op cit.*

#### 1.1.2.2. L'apport du modernisme

Pour comprendre l'implication du mouvement Moderne dans l'aménagement des territoires et de l'habitat rural, nous quittons la Bretagne et les Parcs pour s'intéresser à un homme, Norbert Bézard, ouvrier agricole, figure militante de la ruralité dans la Sarthe, devenu ami avec Le Corbusier en 1932. Ensemble, ils proposèrent les premiers grands principes d'un « urbanisme rural ».

*« Le Corbusier, ne restez pas qu'en ville ! Pensez-vous que nous lisons d'un œil indifférent les descriptions de votre « Ville Radieuse » ? Voulez-vous un peu vous occuper de nous, regarder nos campagnes, nos fermes, nos champs, nos villages... Dans mon village, pendant le diner, un soir, la poutre maîtresse de la charpente d'une maison a cédé, la famille fut écrasée. La menace est sur chaque maison, la tuberculose est chez nous, dans les campagnes. Le marasme est dans nos cœurs, à la campagne. La campagne française s'étiole, s'éteint. Corbusier, il faut nous donner « la Ferme radieuse », « le Village radieux ».<sup>59</sup>*

La conception planiste et fonctionnaliste des « établissements humains » portée par Le Corbusier dans les années 30, impliquera l'habitat rural, mais en s'opposant aux principes de sauvegarde des mouvements régionalistes et folkloriste jugés *passéistes*. Toutefois, aucune des tentatives de Le Corbusier pour expérimenter ses projets de villages et de fermes ne se concrétisa.

Fruit d'une réflexion collaborative avec un groupe de paysans, ils en exposèrent les contours lors du 5e Congrès International d'Architecture Moderne de Paris (CIAM), en 1937. Bézard dénonçait trois « erreurs » commises par l'*Autorité*<sup>60</sup> : l'artificialisation des besoins humains par l'économie de marché au détriment des besoins « réels » de la population ; l'acceptation de la dépendance de la société au système monétaire et financier ; l'abandon radical des campagnes au profit de la ville et la désorganisation urbanistique du territoire. Il s'inscrivait dans une doctrine, d'une part anticapitaliste et d'autre part *antiparlementariste*, rejoignant les idéologies corporatistes et anticonformistes, portées par plusieurs groupuscules politiques de l'entre-deux-guerres qui rassemblait des personnalités de droite et d'extrême droite, mais aussi de la gauche *coopératiste*. Prônant un *socialisme autoritaire* ou encore un *fascisme techniciste*, Le Corbusier en traduira quelques principes architecturaux et urbanistiques en milieu urbain, mais également rural avec l'appui de Bézard.

---

<sup>59</sup> Le Corbusier, « La ferme radieuse et le village radieux », éd. par Pierre Ganivet, *L'homme réel*, n° 4 (avril 1937). Extrait d'une lettre de Norbert Bézard adressée à Le Corbusier.

<sup>60</sup> Expression utilisée par le Corbusier, qui lui dédia *La ville radieuse* en 1935, mais sans jamais en donner de définition.

« Le problème et la solution sont : urbanisme et architecture, à la Campagne.  
Parce que le paysan en a assez de vivre dans le fumier et de travailler comme un  
esclave à longueur d'année pour ne rien gagner, que des maux sans nom, pour ses  
vieux jours. »<sup>61</sup>

Lors de son discours devant les CIAM, Bézard prôna la nécessité d'*ordonner* la production agricole française par la mise en place d'un *Plan Régional*, adapté aux particularités de chaque région et colonie, en *conformité* avec les lois de la nature et les *besoins actuels*, mais soucieux des conditions de vie et de travail des paysans. C'est ici que le champ de l'habitat devient le pilier central dans la résolution de la crise sanitaire et sociale endémique dans les campagnes :

« Tout doit se refaire en ordre, sous peine de voir éclater une Jacquerie terrible  
dans un temps indéterminé, et qui plus est, de voir l'agriculture tomber à zéro. Tel  
est le dilemme. »<sup>62</sup>

En ce sens, les principes corbuséens, d'abord imaginés pour la ville, furent transposés à la campagne en prenant soin de les adapter aux « cas » régionaux, définis par des modes d'urbanisation différenciés : habitat groupé, dispersé, modes de cultures. La vision moderne de la ferme familiale s'y voulait pratique, confortable et émancipatrice de la dimension *romantique* que les folkloristes semblent vouloir associer à la campagne.

L'échelle du village était également pensée dans sa version « coopérative », reposant sur le principe « d'harmonie entre l'individuel et le collectif »<sup>63</sup> cher à Le Corbusier, et à la rationalisation du foncier agricole. Plusieurs modèles seront alors imaginés : la « ferme radieuse », *ferme-outil*, répondant aux besoins sanitaires des familles paysannes ; le « village radieux », concentrant toutes les fonctions du village (politique, sociale et économique) ; la « ferme usine », coopérative d'exploitation, reposant sur la culture commune des terres et la réduction des coûts de construction. Bien loin de l'organisation de la maison de Sizun présentée dans la section précédente, le plan ci-après exprime une rupture en séparant le logis des bâtiments d'exploitation.

---

<sup>61</sup> Norbert Bézard, « L'urbanisme rural », in *Annexe au 3ème rapport* (5ème Congrès de Paris « Logis et Loisirs », Congrès Internationaux d'Architecture Moderne, 1937).

<sup>62</sup> *Ibid.*

<sup>63</sup> Gilles Ragot, « La Ferme et le Village radieux de Le Corbusier. Nouvelle déclinaison du principe d'équilibre entre l'individuel et le collectif », *In Situ [en ligne]*, n° 21 (2013).

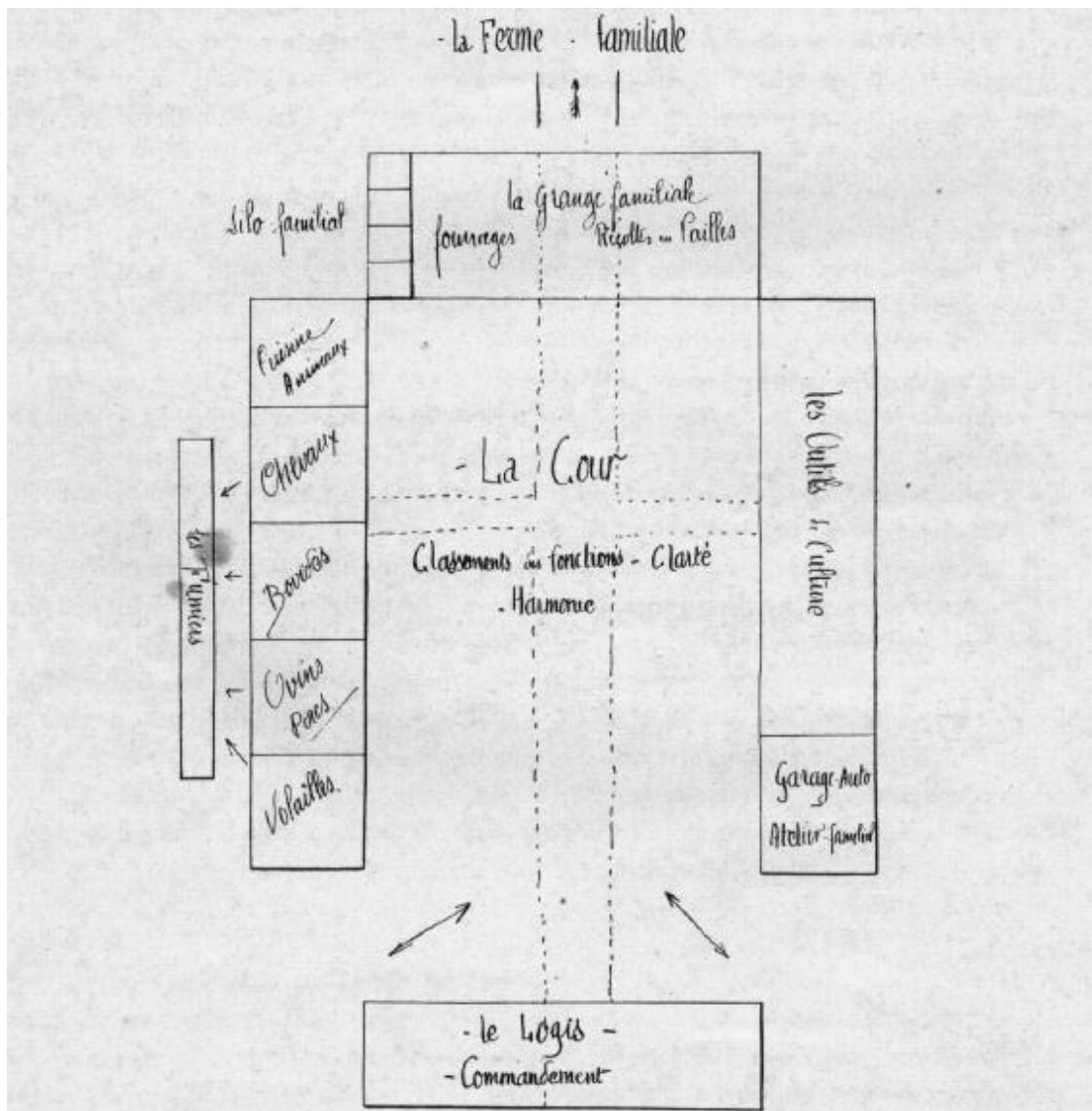


Figure 4 : Plan de ferme, Le Corbusier. Source, annexe 3 du rapport du 5e congrès de Paris "Logis et Loisirs".

Les travaux pourtant conceptuellement aboutis de Le Corbusier ne feront l'objet d'aucune expérimentation. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'État commença à s'impliquer durablement dans l'aménagement des territoires ruraux mais ne fit jamais appel aux services de l'Architecte et la proposition que lui fit Philippe Lamour<sup>64</sup> d'édifier des villages radieux dans le cadre de la politique d'aménagement rural du Bas-Rhône et du Languedoc ne put aboutir. Pour autant, certains principes inspirèrent largement les modes d'organisation des exploitations agricoles, qui découlèrent de la loi d'orientation agricole 1960-1962. L'Assemblée de constructeurs pour une reconstruction architecturale (ASCORAL), dont Le Corbusier prit l'initiative en 1943, permit la diffusion de sa doctrine et influença probablement grandement les propositions du Cercle national des Jeunes agriculteurs (CNJA) actif auprès de l'État lors de l'élaboration de cette loi<sup>65</sup>. Cependant,

<sup>64</sup> Philippe Lamour fut à l'origine de la DATAR à sa création, premier Président du PNR du Queyras après avoir préconisé en vain la création d'un parc en Camargue qui aurait été le premier PNR.

<sup>65</sup> Hubert Buchou, « Les jeunes agriculteurs des années 1960 et les lois d'orientation et complémentaire », *Économie rurale*, n° 108 (1975): 31-37.

l'approche architecturale d'un côté, et l'approche agricole de l'autre, aboutirent à deux conceptualisations totalement différentes : « Les uns proposèrent une approche conceptualisée de l'aménagement de l'espace, tandis que les autres envisagèrent les mutations territoriales comme conséquence obligée du renouvellement de l'organisation sociale et économique des exploitations »<sup>66</sup>. La seconde, plus en phase avec la réalité du territoire, fut plus largement adoptée.

Dans les Parcs, la problématique des bâtiments agricoles fit partie des préoccupations majeures et ce dès les années 1970. 20 ans avant l'adoption de la « loi Paysage », les dangers d'un développement à outrance et impactant l'environnement du Parc d'Armorique avaient été pointés et pris en charge. Les agents ont tenté, bon an mal an, d'aiguiller les agriculteurs dans la construction de leurs hangars agricoles, avec l'appui du département et des services de l'État en vue de l'obtention du permis de construire. La maison d'habitation et les bâtiments d'exploitations étaient généralement étudiés de façon globale, afin d'apporter une valeur plus qualitative et pratiques aux « produits » vendu par les constructeurs<sup>67</sup> (implantation par rapport au terrain, lien avec le lieu d'habitation, intégration paysagère du bâti). L'absence d'architecte dans l'équipe du Parc à partir des années 1980, conduisit la structure à passer à des modes d'intervention moins directs. En 1993 notamment, en collaboration avec le département, un guide et des aides financières sont proposées aux candidats à la construction. Cette implication dédiée à l'aménagement du bâti agricole s'estompera progressivement pour laisser place à d'autres modes d'intervention auprès de ce public, essentiellement tournées vers les thèmes de la biodiversité et la production locale.

#### 1.1.2.3. L'avènement néo-régionaliste

La période d'après-guerre réunit une nouvelle fois les théoriciens de l'architecture et les administrations autour de la question de l'habitat, prenant un tournant politique et économique sans précédent.

L'exacerbation de la pénurie de logements et l'impuissance de l'État à influencer sa production rendirent indispensable, à partir de 1953, le recours au grand collectif. Toutefois, dès 1952, le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme produisit une documentation et des brochures faisant la promotion de la maison individuelle. L'homologation de centaines de modèles de logements pavillonnaires fit de l'État « le vecteur du plus important processus de vente de maison sur catalogue qui ait jamais trouvé place en France »<sup>68</sup>. Cette tendance s'accrut considérablement en 1966. Fortement désirée et donc mieux à même de drainer l'épargne des ménages, la maison prit progressivement la relève du collectif. Sa marchandisation fut le signe d'un premier désengagement de l'État au profit des

---

<sup>66</sup> Hervé Cividino, *Architectures agricoles. La modernisation des fermes 1945-1990* (Presse Universitaire de Rennes, 2012).

<sup>67</sup> *Bilan de l'Atelier d'Aide architectural de mars, avril et mai 1974*. Archives du Parc d'Armorique

<sup>68</sup> Jean-Claude Croizé, *Politique et configuration du logement en France (1900-1980)*. Université de Nanterre - Paris X, 2009., Sciences de l'Homme et Société (Paris X: Université de Nanterre, 2009).

systèmes financiers et bancaires. Sur-interprétée idéologiquement, la maison représentait pour certains un rempart devant le collectivisme, en « fabriquant » des propriétaires peu enclins à l'aventurisme politique<sup>69</sup>.

En Bretagne, la maison trouva un écho particulier. Le désir ardent de devenir propriétaire se doubla d'une attirance profonde pour une architecture censée exprimer l'appartenance régionale. Le « retour du refoulé »<sup>70</sup> se traduit par un sentiment populaire d'ancrage dans une tradition, mêlé à une volonté de modernisation des modes de vie. Ce qui fit de l'habitat une compensation à la disparition d'une culture paysanne exténuée. Cette aspiration aux apparences contradictoires fit le lit de la maison néo-bretonne. Ce désir vite manipulé d'une architecture identitaire permit l'entrée du logement dans la sphère de la marchandise. La maison fut d'autant plus plébiscitée qu'elle était le ressort principal de l'économie rurale non agricole : le bâtiment y représentait en 1962 73% de l'emploi dans les petits bourgs du Finistère<sup>71</sup>.

Le secteur de la construction, favorable à la croissance nationale et logiquement encouragé par les services de l'État, en assura la promotion au travers de stratégies marketing sophistiquées : presse spécialisée, concours organisé par la presse régionale, affiches, publi-reportages. Tous les ingrédients étaient alors rassemblés pour assurer à la maison néo-régionale un avenir prospère dont il apparaissait difficile de trouver des alternatives. Bien qu'en rapide décroissance depuis les années 2000, elle se retrouve encore aujourd'hui dans les modes de constructions et les logiques d'habiter. Nous aurons l'occasion d'y revenir au cours de cette thèse.

Ce type d'habitat se développa donc sans distinction dans et hors des Parcs naturels régionaux. S'il y avait derrière l'idée de Parc la volonté apparente de préserver l'habitat traditionnel, nul ne pouvait rivaliser avec l'intérêt individuel et économique que représentait cet habitat néo-régional. Comme nous le montre la Maison Bouygues sur la publicité suivante, dans notre terrain d'étude ce genre de construction avait tout pour séduire : un caractère breton, des dimensions respectables et un coût accessible. De fait, dans le Parc d'Armorique, s'il n'a jamais été véritablement encensé ni promu, cet habitat s'est finalement affiché comme un compromis acceptable dans le paysage. D'un territoire où l'idée d'originalité et de distinction aurait pu s'exprimer, c'est finalement, à ce stade de l'histoire, le conformisme qui l'emporta.

---

<sup>69</sup> Le Couédic, *op cit.*

<sup>70</sup> Le Couédic, *op cit.*

<sup>71</sup> *Ibid.*



# 295.000 F\* Voici la maison des maçons bretons.

**MAISON BOUYGUES**  
Une maison de maçons.

Les maisons Bouygues sont bâties avec des matériaux du pays, dans le respect de l'architecture et du paysage bretons.

**Pour 295.000 F,** Maison Bouygues vous propose toutes les prestations extérieures et intérieures d'une vraie maison bâtie par des maçons bretons : **L'ardoise et le granit.**

La toiture est en ardoise amiante ciment, le faîtage est en terre cuite du pays. Du granit entoure la porte et le châssis donnant sur le hall d'entrée.

**De vraies cheminées bretonnes.**  
Deux souches de cheminées en maçonnerie s'élèvent dans le prolongement de chaque pignon.

**Le carrelage en grès.**  
Le séjour, la cuisine, la salle de bains, les W.C., le couloir et l'entrée sont recouverts d'un carrelage en grès, dans la pure tradition des maisons bretonnes.

**Des finitions intérieures de grande qualité.**  
- De la faïence de couleur dans la salle de bains et sur l'évier de la cuisine.

- Des fenêtres à petits carreaux et à double vitrage.
- Le plancher de l'étage est en béton.
- Un escalier en bois permet l'accès au premier étage.
- Nous vous proposons un choix de peintures intérieures et de papiers peints de qualité, inclus dans le prix.

\*Un exemple : 295.000 F c'est le prix ferme et révisable hors terrain et branchements, valeur novembre 82, du modèle Orme 5.90, 5 pièces 90 m<sup>2</sup> habitables, style Tradition, garage et chauffage électrique compris.

Figure 5 : Publicité, Maison Bouygues. Source, Daniel Le Couëdic

### 1.1.3. Une reconnaissance environnementale de l'habitat

Hormis sa relation géographique, folklorique et architecturale, l'habitat trouve aussi une résonance particulière dans le domaine de l'écologie, dont on ne peut désolidariser les Parcs naturels régionaux, censés être de fervents défenseurs de l'environnement.

D'un point de vue historique, les revendications écologistes de l'habitat se développèrent à la fin des années 1960 dans un contexte de croissance démographique importante et d'industrialisation. Il ressortit également à la contestation de l'approche hygiéniste et fonctionnaliste de la ville, promue par la *Charte d'Athènes* en 1943 et dominant au cours des années 50 à 70. Ce courant se déploya dans un contexte mondialisé : Le *Rapport Meadows*, du club de Rome, en 1972, en fut le point

d'orgue. Produit par un groupe international de chercheurs, essentiellement économistes et acteurs politiques, il offrait une vision alarmante des conséquences de la croissance : dégâts environnementaux, pauvreté, surpopulation...

En France, ces arguments ont eu un écho militant important, mais ils n'eurent de véritables répercussions en matière urbaine, qu'après la signature de la *Charte d'Aalborg*, en 1994, qui intégra les 27 principes de la Déclaration de Rio de 1992 sur l'environnement et le développement. Les Parcs ne firent pas vraiment exception de ce retard puisque leur implication dans ce domaine ne s'est vue renforcée que depuis la dernière vague de charte, au milieu des années 2000, de manière concomitante à la légalisation de leurs actions en matière de planification<sup>72</sup>.

Nous entrevoyons deux raisons principales au retard de ces structures dont on attribue paradoxalement une valeur d'exemplarité au niveau environnemental. La première se situe dans l'existence d'une doctrine écologique de l'habitat aux contours flous – la « ville durable » – et majoritairement attribuée aux territoires urbains. Les campagnes sont restées longtemps les laissées pour compte de l'urbanisme durable, à tel point que l'on peut attribuer aux Parcs, malgré ce retard, une valeur pionnière dans la démarche. La seconde résulte dans la nouveauté d'un autre concept, celui de « l'habitat durable », dont les échelles évoluent en fonction du contexte, rendant l'appropriation et le déploiement sur le terrain difficile. Nous reviendrons ici sur ces deux concepts.

#### 1.1.3.1. La « ville durable » : une science diffuse

L'apparition d'une nouvelle doctrine urbanistique, celle de la « ville durable », est le produit de cette révolution écologiste, conceptualisée à travers l'approche du développement soutenable, mode de pensée et de conception de la société largement ancré désormais.

Pourtant ce mouvement n'échappe pas à la critique. Dans ce nouveau « grand récit urbanistique » radicalement opposé à la vision des Trente Glorieuses, Albert Lévy, architecte-urbaniste et chercheur au CNRS, observe une évolution notable : le monde de la science et les chercheurs, architectes, urbanistes, n'ont plus le monopole de la question urbaine. « Les praticiens (...), mal préparés à affronter ces questions nouvelles, semblent avoir perdu l'initiative, et, à quelques exceptions près, suivent avec peine le mouvement, en cherchant à s'y adapter »<sup>73</sup>. La théorisation en pâtit, par manque d'incarnation : les expériences et expérimentations locales, portées par des associations se prévalent et se contentent fréquemment d'une compétence scientifique implicite de certains de leurs membres. De plus, des critiques sont formulées quant au caractère techniciste<sup>74</sup> de cette durabilité, qui consiste

---

<sup>72</sup> Loi Solidarité Renouvellement Urbain en 2000 et Loi relative au développement des territoires ruraux en 2005.

<sup>73</sup> Albert Lévy, « La « ville durable ». Paradoxes et limites d'une doctrine d'urbanisme émergente. Le cas Seine-Arche », *Revue Esprit*, 2009, 136-53.

<sup>74</sup> Jérôme Boissonnade, *La ville durable controversée*, Pragmatismes (Paris: Pétra, 2015).

souvent à préconiser des solutions industrielles, basées sur une « croissance verte », dont on peut douter du réel intérêt<sup>75</sup>.

Par ailleurs, contrairement à la doctrine énoncée dans la *Charte d'Athènes*, la théorie du développement urbain durable ne s'emploie pas à formaliser des modèles types d'aménagement ou d'habitat. Elle énonce des principes généraux, laissant une grande part de liberté à l'initiative locale<sup>76</sup>, ce qui semble positif. Mais, paradoxalement, ce principe novateur ne produit que faiblement l'effet escompté. En effet, le poids des modèles antérieurs persiste en France : c'est le cas, notamment, des procédés de zonages des espaces, via des règlements d'urbanisme rigides, héritage des premiers plans d'organisation spatiale dont les normes et les pratiques tendent à amoindrir l'originalité des projets. C'est aussi le cas, comme nous le montrait l'exemple de l'habitat néo-régional, de rouages bien plus profonds et normés dont il serait difficile de s'abstraire tant ils remettraient en cause l'ordre économique et social établi.

Face à cela, les territoires ruraux et, par la force, les Parcs naturels régionaux se trouvent démunis. Le concept de « ville durable », bien qu'il regroupe les valeurs universelles du développement durable, reste peu adapté au contexte local et le manque de travaux scientifiques mettant à l'honneur le terrain de la campagne contribue à minimiser la place de ces territoires dans la transition écologique. Il semble pourtant qu'une évolution majeure s'opère actuellement dans les Parcs puisque les questions d'aménagement du territoire et d'urbanisme sont désormais au cœur de leurs actions et largement revendiquées. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans les parties suivantes de la thèse.

#### 1.1.3.2. Une notion clé mais instable : l'habitat durable

Autre concept assimilé à la mouvance écologiste, l'« habitat durable » a pris de l'importance, particulièrement avec l'avènement du développement soutenable dans les années 90 et l'ancrage écologique de l'habitat à la fin des années 2000. Il a été préconisé par de grandes politiques publiques et des normes associées, spécialement les lois « Grenelle » en France. C'est principalement sur le plan énergétique que l'accent a été mis, tout en tentant de répondre à des préoccupations globales d'environnement : climat, biodiversité, gestion de l'eau.

Si l'habitat durable n'a pas de définition précise, on l'associe volontiers à toute la dynamique de l'écoconstruction qui s'est développée depuis la prise de conscience provoquée par les chocs pétroliers des années 1970. L'écoconstruction est aujourd'hui perçue autant comme un résultat technique et technologique que comme le produit d'un système social. Sophie Nemoz l'interprète comme un « régime sociotechnique »<sup>77</sup>, qui se reproduit « grâce à l'activité coordonnée de différents

---

<sup>75</sup> *Ibid.* Il cite notamment les « effets rebonds » de la consommation énergétique des habitants d'éco-quartier.

<sup>76</sup> Lévy A., *op cit.*

<sup>77</sup> Sophie Nemoz, « Le développement du logement durable : analyse d'une innovation en trois dimensions sociologiques », *Sciences de la société*, n° 81 (15 décembre 2010): 137-57.

groupes et acteurs sociaux [...] résultant de l'application de règles de comportement suffisamment cohérentes, d'attentes réciproques complémentaires, de significations communes largement partagées »<sup>78</sup>.

L'habitat durable est aujourd'hui solidement ancré dans l'idéologie de la « ville durable » présenté précédemment et porté par les démarches nationales d'agenda 21 et divers labels (Écoquartier, HQE, etc.). Pour autant, l'écoconstruction n'est pas encore pleinement intégrée par le système institutionnel et économique français. Cette « niche d'innovation » s'établit plutôt en « territoire rural par un jeu d'alliances entre artisans et habitants qui court-circuite bon nombre d'intervenants traditionnels dans les chantiers résidentiels »<sup>79</sup>. L'habitat durable, tel qu'entendu dans les champs urbanistiques, se situe plutôt dans le domaine urbain constitué, que l'Union européenne entend protéger par « une utilisation multifonctionnelle de l'espace citadin, en favorisant les logements dans le périmètre de la ville de façon à ne pas obérer ses environs naturels »<sup>80</sup>. Cette définition, loin d'être adaptée aux territoires ruraux est rarement retenue par les Parcs, qui privilégieront celle plus opérationnelle, liée aux modalités et techniques de construction, associée à une philosophie ancrée dans un territoire plutôt rural.

S'il a mis du temps à s'installer, l'habitat durable fait désormais la part belle des engagements des Parcs. Pour autant, parmi le réseau, les plus anciens, à l'image du Parc d'Armorique, ont plutôt tendance à promouvoir une vision patrimoniale telle qu'explicité dans les sections précédentes ; les jeunes syndicats mixtes se sont eux facilement emparés de cette approche en axant leur politique vers des pratiques plus responsables en matière de construction.

## **1.2. De l'habitat à l'habiter : nouvelles perspectives d'implication pour les Parcs**

Le passage d'un habitat-fonctionnel tel que l'avaient observé les géographes de la fin du XIXe et du début du XXe siècle, à un habitat-marchandise marqué par la maison individuelle en série et le développement des grands ensembles conduit notre recherche à reconsidérer le contexte historique d'après-guerre. Dans *Habitat et villes : l'avenir en jeu*, somme de contributions réunies par Jean-Claude Driant en 1992, la psychosociologue Yvonne Bernard a présenté les raisons qui ont permis l'implication de la sociologie dans l'étude de l'habitat : elles étaient la conséquence des évolutions économiques et sociales de la société, dont elle dressait le portrait par ailleurs.

---

<sup>78</sup> Boulanger (2008) dans Nemoz, *op. cit.*

<sup>79</sup> Nemoz, *op. cit.*

<sup>80</sup> « Livre vert de l'environnement urbain » (CEE, 1990).

Dès 1960, on assiste à une modification des comportements domestiques dans la société française, caractérisée par des transformations morphologiques de la famille. Les changements sont nombreux : diminution de la taille des ménages, décohabitation, reconstitution de familles séparées, familles monoparentales, etc. Les modes de vie évoluent donc en conséquence et les demandes en matière d'habitat s'en trouvent modifiées. Cependant, Yvonne Bernard ne considère pas que ces transformations aient eu un impact direct sur les formes de logement, mais plutôt d'abord sur leur localisation. La diminution du temps de travail observée à partir des années 1970 va également modifier le rapport à l'habitat, sans pour autant produire de transformations majeures au sein de l'espace domestique. On peut cependant constater que le développement du temps consacré aux loisirs correspond au changement du rapport à l'espace et à l'environnement quotidien. Les espaces privatifs extérieurs, comme les jardins, vont progressivement devenir des éléments centraux du confort des populations qui démultiplieront leurs usages, au détriment des espaces collectifs. Selon l'auteur, l'amélioration de la condition féminine au sein de notre société a eu aussi des répercussions importantes dans le rapport qu'entretiennent les individus à l'habitat. Le développement du travail féminin, qui a réduit le temps de présence des femmes dans le foyer et, de ce fait, le temps consacré aux activités domestiques, engendra en effet plusieurs conséquences. Parmi elles, un partage des tâches domestiques entre l'homme et la femme, le développement de l'équipement électroménager et la simplification des tâches induites. Le rapport au logement et l'organisation des pièces de vie évoluèrent en conséquence. Par exemple, la cuisine, jusqu'alors considérée comme un espace féminin, deviendra un lieu de convivialité pour la famille.

Cette période marqua donc un tournant dans l'étude de l'habitat. Compte-tenu de ces évolutions majeures dans les modes de vies, les sociologues intégrèrent l'habitat parmi les préoccupations des sciences sociales<sup>81</sup>, mais essentiellement dans les villes. Par ailleurs, les principaux chercheurs intéressés par le sujet déploieront leur savoir sur les espaces urbains. C'est l'entrée en scène, à partir des années 1960, de nouvelles disciplines qui sont celles de l'aménagement et de l'urbanisme. Dès lors, « la préoccupation aménagiste prolonge une tendance déjà en place avant-guerre, qui éloigne l'étude de l'habitat urbain d'une approche morphologique, au profit d'une réflexion sur son rôle dans le développement urbain »<sup>82</sup>.

Dans ce contexte, les territoires ruraux et, par extension, les Parcs naturels régionaux, auront du mal à trouver leur place. En effet, ces territoires avaient perdu un temps l'intérêt des observateurs, au point que leur renversement démographique, dans les années 1970, provoqua la stupeur. Les campagnes avaient bien intéressé les ethnologues soucieux de l'évolution des modes de vie des agriculteurs, mais ils ne se soucièrent que rarement de l'arrivée pourtant précoce de néo-ruraux et du développement continu de l'habitat individuel non agricole.

---

<sup>81</sup> *Ibid.*

<sup>82</sup> *Ibid.*

Cette section reviendra donc sur ces nouvelles considérations de l'habitat d'après-guerre, en s'intéressant à l'attrait socio-urbanistique, qui marqua un décalage entre préoccupations urbaines et rurales et au passage progressif de la notion d'habitat à celle de *l'habiter*, plus adaptée au contexte de Parc. Nous verrons comment les PNR s'adaptent ou non à l'une et l'autre de ces évolutions.

### 1.2.1. Vers une géographie de l'espace vécu

Les évolutions socio-économiques de la société ont fait pencher les chercheurs en sciences sociales vers deux modes de lecture de l'habitat : la compréhension de l'espace intime et intérieur et l'observation de l'habitant dans son environnement urbain.

La première façon d'appréhender l'habitat nous rapproche, dans la méthode, des pratiques d'avant-guerre, où l'on considérait la maison comme un « espace géographique à part entière »<sup>83</sup>. Des sociologues et des anthropologues s'attelèrent à cette tâche à partir des années 60, tandis que les géographes et urbanistes s'appliquaient au second mode de lecture, qui nous intéresse plus particulièrement. L'habitat devint en effet un outil de mesure et d'analyse sociospatiale de la ville, en ne considérant plus cette dimension uniquement sous l'emprise de l'habitation :

« La notion d'habitat [...] a permis d'élargir le regard porté sur le logement et d'étendre le champ descriptif en prenant compte, d'une part, les différentes dimensions de la relation entre l'être humain et le lieu où il réside (usages pratiques, dimensions affectives et identitaires, normes et coutumes) et, d'autre part, le contexte social et spatial dans lequel s'inscrit le logement. »<sup>84</sup>.

Les premiers travaux d'envergure concernant le rapport de l'homme à la ville furent produits par Xavier Piolle en 1979<sup>85</sup>. Les résultats, bien que considérés comme fragiles par certains de ses pairs<sup>86</sup>, participèrent à la mise en place de nouvelles méthodes d'analyse de l'habitat urbain. Cela passa d'abord par la variété de sujets traités au sein de sa thèse : « le logement, les échelles d'organisation de l'espace et de la vie quotidienne, le commerce »<sup>87</sup>. La première partie de l'ouvrage *Les Citadins et leur ville : Approche de phénomènes urbains et recherche méthodologique* fut consacrée au logement, dont Piolle fit l'analyse morphologique. Il s'intéressa également au parcours résidentiel des populations et aux inégalités face à l'accès au logement. Dans la seconde partie, il s'interrogea sur le dimensionnement de l'espace quotidien vécu par les habitants, en jugeant notamment la

---

<sup>83</sup> *Ibid.*

<sup>84</sup> Lucas Pattaroni, Vincent Kaufmann, et Adriana Rabinovich, *Habitat en devenir. Enjeux territoriaux, politiques et sociaux du logement en Suisse* (Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, 2009).

<sup>85</sup> Fijalkow et Lévy, *op. cit.*

<sup>86</sup> Antoine Haumont et al., « Les citadins de Pau et leur ville : un livre en débat. Xavier Piolle, *Les citadins et leur ville. Approche de phénomènes urbains et recherche méthodologique* », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest* 52- 4 (1981): 533-46. Haumont critiqua le caractère fragile des théories avancées et l'absence de référence aux études sociologiques déjà établies sur le sujet.

<sup>87</sup> Idrac, *Ibid*

validité de la notion de quartier. Enfin, l'auteur s'interrogeait sur l'accès aux commerces des habitants et aux effets ségrégatifs de la distribution résidentielle.

Ces travaux ont marqué un tournant dans l'étude de l'habitat en France. Ils ont notamment permis de lui donner une dimension spatiale bien plus large que celle du logement, en prenant en compte les différentes échelles de la ville. Dès lors, l'approche typo-morphologique de l'habitat conjuga une approche par la perception et les représentations de l'espace habité. Armand Frémont introduisit en outre la notion d'espace vécu, consistant à considérer l'espace non pas comme un simple support ou territoire de vie, mais en y intégrant la charge affective et les valeurs qui relient l'homme au lieu et le lieu à l'homme<sup>88</sup>.

Cette évolution majeure dans l'interprétation de l'habitat représente un marqueur de l'écart profond qui se creuse encore aujourd'hui entre la considération de la ville et de la campagne. Alors que les collectivités sont souvent les seuls acteurs à organiser, produire ou permettre la production de l'habitat en milieu rural, elles n'ont que trop récemment eu accès à ce genre de méthode pluridisciplinaire pour accompagner leurs réflexions et leurs projets. En résulte des réalisations souvent appuyées sur un cadrage réglementaire élémentaire. En revanche, comme nous le montrera davantage la quatrième partie de notre thèse, les Parcs montrent aujourd'hui un intérêt certain dans ce rattrapage. Ils proposent pour bon nombre, dont le PNRA, des pratiques alternatives d'analyse territoriales, plus fines et plus sensibles permettant de changer certaines pratiques locales. Reste que pour le moment, ces méthodes, très récentes, n'ont pas abouti à de changements massifs sur leurs territoires mais pourrait bien, à long terme, prouver le contraire.

### 1.2.2. L'intérêt progressif pour la question de « l'habiter »

Le concept d'habitat, tel qu'il avait été engagé dans les précédentes décennies et exposé dans les premières lignes de ce chapitre, fini par devenir trop étroit pour percevoir la complexité de nos sociétés. Piolle en avait déjà dessiné les contours, mais les sociologues viendront le préciser. Dans cette mouvance sociospatiale, naquit alors un nouveau concept, celui de l'*habiter*. Ainsi trois disciplines majeures - la géographie, la philosophie et la sociologie - contribuèrent à son exploration, afin de mettre au point une connaissance scientifique des manières dont les êtres humains habitent.

Une vision courante consiste à concevoir l'habiter en y questionnant « l'être dans l'espace ». Cet état de l'homme, dont les théories ont été développées par Heidegger dans les années 1920, prétend en effet que les individus entretiennent un rapport à l'espace qui valorise la proximité, l'enracinement,

---

<sup>88</sup> Armand Frémont, « Recherches sur l'espace vécu », *Espace géographique*, n° 3 (1974): 231-38.

l'immobilité et la fixité<sup>89</sup>. Or, Stock, à la fin des années 2000 pointe une carence de cette théorie : elle ne prend pas en compte le caractère mobile de l'homme. En effet, la mobilité humaine accrue a radicalement changé les façons d'appréhender l'habiter, produisant un processus « d'*extension spatiale des pratiques* »<sup>90</sup>. Stock y voit l'apparition d'un nouveau « mode d'habiter poly-topique ». L'auteur introduit alors un second point de vue dans le traitement de l'habiter, celui de « faire avec l'espace ». Habiter reviendrait à intégrer tout ce qui agit humainement en relation avec l'espace, au-delà des pratiques uniquement quotidiennes ou reliées au seul fait de résider. Il introduit par la même la notion de « pratique de l'attachement au monde ou pratique de relation au monde », développée notamment par Benno Werlen<sup>91</sup>.

Mais habiter implique également la notion de cohabitation. Pour Olivier Lazzarotti, « habiter reviendrait ainsi à se construire en construisant le monde, dans l'implication réflexive de chacun et de tous »<sup>92</sup>. Habiter consisterait à construire des relations humaines à partir et au travers de l'espace habité<sup>93</sup>. Dès lors, comme nous l'indique le schéma page suivante, la notion d'habiter peut être établie comme un processus circulaire entre savoir/représentations et pratiques de l'espace et une triangulation relationnelle entre l'habitant, les autres et l'espace habité.

Si ce concept n'est pas ordinairement explicité par les Parcs ni même revendiqué, on peut considérer qu'il est aujourd'hui intuitivement admis par une partie des syndicats mixtes. En effet, en tant qu'acteurs de proximité, ils s'impliquent généralement dans ce circuit et leurs façons d'intervenir coïncident avec cette relation habitant-territoire. En ce sens, les actions envers l'habitat vont, d'une part, significativement s'atteler à l'organisation des espaces habités, par des mesures d'aménagement et de planification ; d'autre part, s'orienter vers l'habitant, par des actions de sensibilisation et de pédagogie. Le premier agit directement sur les pratiques et le second sur les savoirs, apportant ainsi des clés de cohabitation. Ces deux modes d'interventions sont ainsi inscrits dans leurs missions principales : l'aménagement du territoire et l'accueil, l'éducation et l'information ; le Parc d'Armorique n'échappe donc pas à ce nouveau mode d'implication.

---

<sup>89</sup> Mathis Stock, « Théorie de l'habiter. Questionnements », in *Habiter, le propre de l'humain* (Paris: La Découverte, 2007), 103-25.

<sup>90</sup> Mathis Stock, « L'habiter comme pratique des lieux géographiques. », *Revue électronique des sciences humaines et sociales*, 18 décembre 2004, <https://www.espacestems.net/articles/habiter-comme-pratique-des-lieux-geographiques/>.

<sup>91</sup> Mathis Stock, « L'hypothèse de l'habiter poly-topique : pratiquer les lieux géographiques dans les sociétés à individus mobiles. », *Revue électronique des sciences humaines et sociales*, 26 février 2006, <https://www.espacestems.net/articles/hypothese-habiter-polytopique/>.

<sup>92</sup> Olivier Lazzarotti, « Habiter, aperçus d'une science géographique », *Cahiers de géographie du Québec* 50, n° 139 (2006): 85-102.

<sup>93</sup> *Ibid.*



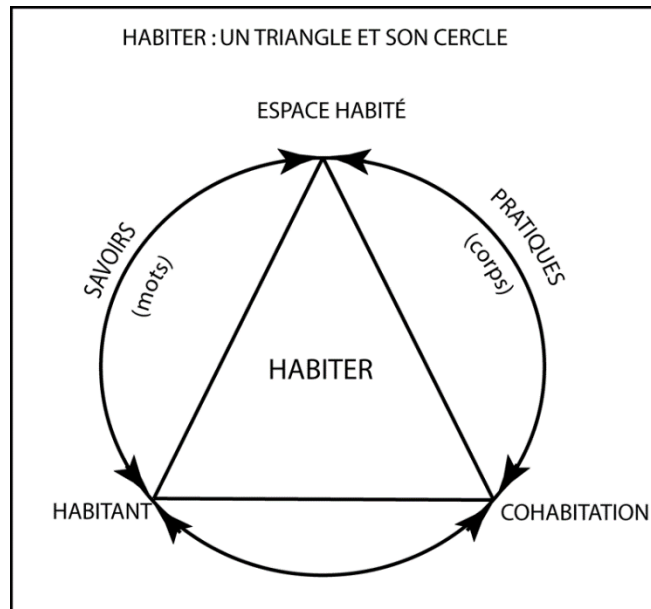


Figure 6 : Habiter selon Olivier Lazzarotti. Source web, Géoconfluence

### 1.3. Appréhension systémique des espaces habités : une place à trouver pour les Parcs

En parallèle de cette approche sociale, l'intégration de la notion de système et d'acteurs est également à prendre en compte pour comprendre l'habitat aujourd'hui. Cette vision remonte au début des années 90, alors que le modèle d'urbanisation tendait à se complexifier avec le retrait continu de l'État au profit du marché de l'immobilier et de la construction. Les risques économiques et de ségrégation, que cela pouvait engendrer, interpellèrent des chercheurs de tous horizons.

Les travaux de l'époque ont porté sur six sujets principaux : la métropolisation, le projet urbain, les mutations d'acteurs, les logiques de marché, la place de l'habitant et les usages de l'habitat. Ils ont été recueillis par Jean-Claude Driant en 1992 dans l'ouvrage *Habitat et villes : l'avenir en jeu*. La théorisation de l'aménagement urbain comme système complexe résulte de ces réflexions et de l'intégration de la dimension économique de l'urbanisation dans les modes de pensées urbanistiques. La science régionale, née au milieu des années 50, avait entamé avec difficulté le travail de mise en relation de l'économie et de l'espace, le socio-économiste Thierry Vilmin en synthétisa l'approche systémique en 1999.

Pour les Parcs, si l'approche folklorique était assez aisée et l'implication environnementale et sociale plutôt légitime, trouver leur place et actionner les bons leviers dans ce système complexe relève du défi. Nous aborderons ici deux approches systémique de l'habitat : le système urbain/rural et le système d'acteur, en pointant la situation des Parcs naturels régionaux au sein de ces ensembles complexes.

### 1.3.1. Du système urbain au système rural

L'habitat ne peut faire être dissocié du phénomène d'urbanisation auquel il contribue. Ainsi, l'urbanisation peut être conçue comme un système « vivant » complexe, produit par des mesures intentionnelles ou spontanées, dont résulte un espace construit « en dur » et dont bénéficie la société pour sa survie. C'est la thèse avancée par Vilmin au sujet de l'aménagement et du développement urbain. Plusieurs variables peuvent coexister pour permettre la régulation ou la transformation de ce système et répondre aux besoins humains. L'habitat est une des variables de l'urbanisation, auquel correspond un système complexe propre.

Le système urbain se crée par un « enchaînement de causalités »<sup>94</sup>, dont les éléments induits sont eux même introducteurs. Selon l'auteur, c'est d'abord les entreprises et les institutions créatrices d'emplois qui favorisent le développement urbain : on le constate au travers de l'histoire de la formation des villes. Les activités et les revenus créent une attractivité migratoire vers les zones d'emploi, entraînant une croissance démographique. Cette croissance provoque le besoin en logements et la création d'équipements. Ce qui implique la consommation de ressources foncières et entraîne la nécessité d'organiser l'espace par le biais de documents de planification.

Ces enchaînements simplifiés sont bien sûr à nuancer. Le lien de cause à effet entre les activités et l'essor démographique n'est pas linéaire. Le développement de la mobilité et l'amélioration des infrastructures de transports amoindrissent en outre l'effet d'attractivité des grandes villes. L'emploi n'est plus l'unique variable génératrice de développement urbain. C'est ici que les territoires périurbains et ruraux entrent en jeu et imposent leur propre modèle de développement, fondé sur une urbanisation diffuse et en expansion auxquels les Parcs naturels régionaux sont tous confrontés.

Trois théories économiques vont tenter d'expliquer ces évolutions. Nous présenterons chacune d'entre elles en nous appuyant sur l'exemple du territoire du Parc d'Armorique puis nous exposerons la position des Parcs face à ces transformations.

#### 1.3.1.1. La théorie des forces centrifuges

La première théorie s'appuie sur la Nouvelle Économie Géographique<sup>95</sup>, qui s'attache aux « forces centrifuges » qui poussent à la dispersion de l'urbanisation. Les quatre principaux facteurs en seraient l'organisation historique du territoire et de son économie ; les coûts des transports intra-urbains ; la « tyrannie du sol », où « la dispersion (résulterait) du désir de consommer une quantité élevée de

---

<sup>94</sup> Thierry Vilmin, *L'aménagement urbain, acteurs et système* (Marseille: Parenthèses, 2015).

<sup>95</sup> Développée dans les années 1990, elle met en application les théories du commerce international à l'échelle régionale.

bien rare »<sup>96</sup>, en l'occurrence l'espace ; et, enfin, les externalités négatives, telles que la pollution ou la criminalité, qui pousseraient à quitter les zones inconfortables.

Cette théorie, à l'exception du quatrième item, pourrait expliquer partiellement la tendance de la ville de Brest, voisine de notre territoire d'étude, à perdre de la population au profit des zones périurbaines et rurales. L'organisation autour de petites centralités réparties historiquement de manière relativement homogène sur le territoire y facilite en effet l'accès aux services et commerces. La facilité de disposer à bon compte de parcelles plus grandes que dans l'agglomération centrale leur donne une attractivité certaine. Les populations ont également tendance à privilégier un type d'offre de logement en maison individuelle plutôt qu'en appartement, plus facile à louer ou édifier en périphérie que dans la ville et moins onéreux.

Cette théorie n'est pas suffisante pour expliquer les dynamiques d'habitat sur les Parcs naturels régionaux. En effet, souvent situés en troisième voire quatrième couronne des grands centres urbains, les territoires de Parcs ne seront pas spécialement les espaces privilégiés pour une installation résultant de ces raisons, les populations privilégiant plutôt la périphérie directe des villes.

#### 1.3.1.2. La théorie des systèmes productifs localisés

Nous nous en remettons donc à une seconde théorie qui s'appuie sur le « développement endogène des territoires et [les] systèmes productifs localisés »<sup>97</sup> (SPL), qui reposent sur la mobilisation active des acteurs territoriaux.

Cette théorie peut par exemple s'appliquer dans le cas de notre territoire finistérien, tourné pour une part vers l'activité militaire et l'armement, qui n'est pas concentré dans la ville de Brest. Très vite de grandes entreprises se sont installées à l'extérieur (Thales à Plouzané, Naval Group, à Guipavas pour son siège), favorisant l'installation des employés dans les communes périphériques. Les militaires, quant à eux, sont répartis principalement entre les bases navales de Brest et de Lanvéoc (commune du Parc d'Armorique située en Presqu'île de Crozon<sup>98</sup>). Cette activité génère beaucoup de sous-traitance de la part de l'État et des grands groupes privés affiliés, engendrant un système de production localisé dans le bassin de vie de Brest, sans pour autant devoir nécessairement se concentrer dans l'agglomération centrale.

---

<sup>96</sup> Gilles Duranton, « La nouvelle économie géographique : agglomération et dispersion », *Économie & prévision* 131, n° 5 (1997): 1-24.

<sup>97</sup> Magali Talandier, « Un nouveau modèle de développement hors métropolisation. Le cas du monde rural français » (phdthesis, Université Paris XII Val de Marne, 2007), <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00841931/document>.

<sup>98</sup> Voir chapitre suivant

Là encore, si cette théorie peut expliquer l'installation d'une partie de la population dans les Parcs, elle n'est pas suffisante puisque ces territoires reposent majoritairement sur une activité agricole peu génératrice d'emplois locaux, contrairement aux activités industrielles moins représentées.

#### 1.3.1.3. La théorie de la base

La troisième théorie, celle de la base, vient compléter les deux premières et apporte un nouvel éclairage au développement des territoires ruraux. Celle-ci est fondée sur la demande, où la capacité productive ne suffirait plus à expliquer la répartition de la population sur le territoire :

*« Selon cette théorie, le développement des villes dépend de revenus externes qui viennent l'irriguer. L'économie locale peut se décomposer en deux secteurs, l'un contribuant à capter les revenus de l'extérieur, l'autre travaillant à satisfaire la demande locale. Le premier secteur, dit basique, est inducteur du développement entraînant, par effets multiplicateurs, la croissance du revenu, de l'emploi et du peuplement. Le second, dit domestique, est induit par le premier<sup>99</sup>. »*

Avec elle, le territoire devient « support de population » avant d'être celui de la production. Les méthodes de calcul des revenus basiques<sup>100</sup> ont par ailleurs permis de montrer que, dans les aires urbaines françaises, près de la moitié de l'économie locale reposait sur la base résidentielle, c'est-à-dire des « revenus extérieurs captés grâce à la résidence et la présence de certains agents, à savoir les retraités, les migrants alternants<sup>101</sup>, les touristes<sup>102</sup> ». Cette théorie se rapproche davantage des réalités de notre terrain d'études et des Parcs de manière générale. L'installation sur ces espaces en fait des territoires de consommation qui contribuent au développement d'emplois domestiques - petites et moyennes surfaces, commerces et services de proximité, établissements pour personnes âgées - leur assurant une certaine dynamique.

#### 1.3.1.4. Nouvelle donne pour les espaces ruraux

Sur la base de ces trois théories, nous pouvons donc considérer que l'installation de la population dans les territoires ruraux ne dépend pas seulement de leur attractivité en termes de production. Il faut donc prendre en considération les aménités qui leur sont associées : climat, paysage, potentiel de loisirs, etc. Le système rural se différencierait donc essentiellement du système urbain par ce complément spatial qualitatif. Comme nous le montre le schéma suivant, si les dispositifs de contrôle et d'organisation spatiale sont globalement semblables entre l'urbain et le rural (bien que les échelles et les moyens de soient pas les mêmes), les espaces, les acteurs et les domaines de production diffèrent. Le paysage et l'environnement, en soit le cadre de vie, se situe au cœur de l'attractivité et se traduira pas un développement résidentiel privilégié basé sur la maison individuelle. Les acteurs

---

<sup>99</sup> *Ibid.*

<sup>100</sup> Méthode développée par Laurent Davezies en 2003.

<sup>101</sup> Déplacements réguliers entre le domicile et le lieu de travail situé hors de la commune de résidence. Appelée aussi migration pendulaire.

<sup>102</sup> Talandier, *op. cit.*

de cette production sont plus restreints et contrairement à l'urbain, les relations plus directe, entre la collectivité, la population et le constructeur.

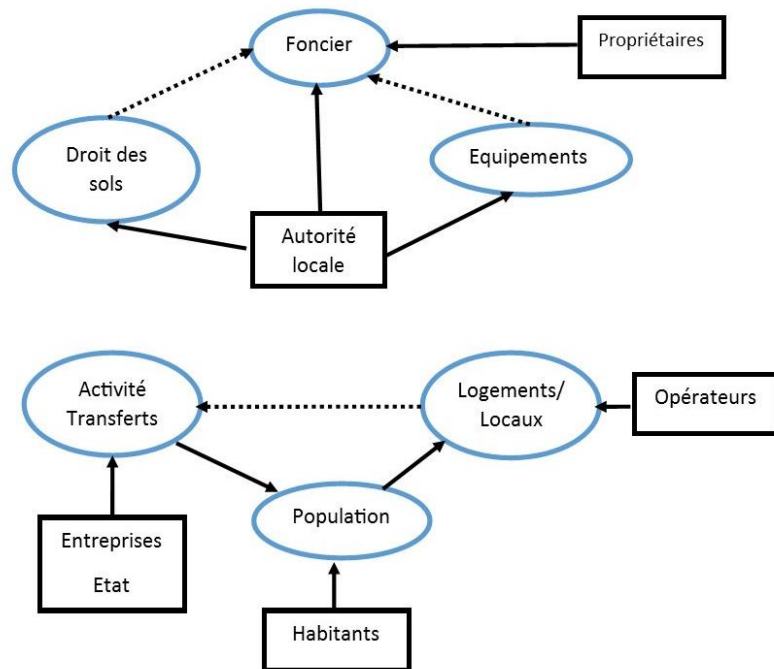


Figure 8 : Système urbain de l'habitat. Source, Thierry Vilmin, 2015

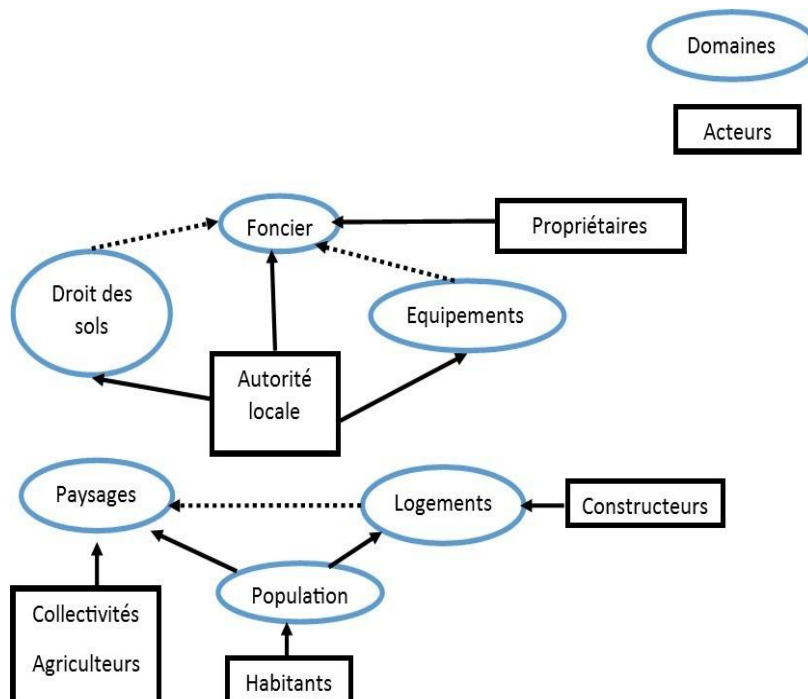


Figure 7 : Système rural de l'habitat

Les Parcs les plus anciens comme celui d'Armorique n'étaient pas vraiment préparés ni d'ailleurs conçus pour s'impliquer dans ce système résidentiel – contrairement à des Parcs spécialement créés à cet effet dans les proches et moyennes couronnes à partir des années 1990 jusqu'aujourd'hui – ce qui peut expliquer l'absence de différence entre les espaces urbanisés du Parc d'Armorique et ceux des territoires voisins. Plus habitué à une gestion patrimoniale de l'habitat, dont l'intérêt n'est en aucun remis en cause, le Parc d'Armorique comme de nombreux autres Parcs doivent à présent jouer sur les deux tableaux. Ce en quoi ils partent avec une longueur d'avance puisque leur légitimité est de fait acquise : leurs territoires, réputés exceptionnels, s'avèrent être la principale source d'attractivité des populations venant s'y installer.

### 1.3.2. L'approche de l'habitat par l'appréhension des acteurs et du territoire

Ces théories économiques, ne permettent pas d'expliquer l'ensemble des causes et des conséquences du développement urbain, mais elles instillent la conviction qu'il serait de manière sous-jacente une affaire d'acteurs et de pouvoir. Dans ce contexte, quel est ou serait la place d'un PNR au sein de ce système ? Après être revenus sur les principales théories liées au système d'acteurs de l'habitat et son impact sur les PNR, nous proposerons de synthétiser leur rôle actuel en matière d'habitat. Une nouvelle fois, nous nous intéresserons plus particulièrement au cas du Parc d'Armorique.

#### 1.3.2.1. Théories du système d'acteurs

Vilmin nous indique que le « le système urbain est régulé par un groupe social dominant ou par une alliance de groupes sociaux »<sup>103</sup>. Le développement urbain résulterait donc d'un rapport de force entre les autorités locales et quatre autres catégories d'acteurs : les entreprises, les habitants, les opérateurs et les propriétaires fonciers. Selon l'auteur, par la création d'activités, les entreprises et administrations provoquent un afflux d'habitants qui entraîne une demande de logements à laquelle répondent les promoteurs. Le développement du logement et la main-d'œuvre disponible facilitent l'implantation de nouvelles activités. En réaction, l'autorité locale peut agir sur le droit des sols et conditionner la marge de manœuvre des propriétaires. Elle gère également le développement d'équipements répondant aux besoins et désirs des habitants présents et futurs. Comme nous l'avons vu précédemment, en milieu rural, le système est différent et le rapport de force s'applique essentiellement entre les autorités locales, les habitants, les propriétaires fonciers et les constructeurs.

Alexandre Moine, distingue, lui, un total de six acteurs du développement urbain : les individus, les entreprises, l'État, les collectivités, la société civile, les intercommunalités.

---

<sup>103</sup> Vilmin, *op cit.*

*« Ces acteurs sont concrets, repérables, ils font les territoires au travers des subtiles relations qu'ils entretiennent et ils constituent autant de pouvoirs et contre-pouvoirs respectifs, qui s'équilibrent [...] »<sup>104</sup>*

Théoriquement, les Parcs ne font pas véritablement partie de ce système d'acteurs mais sont en revanche à l'interface de chacun d'eux : les individus sont les principaux bénéficiaires de leurs actions, les entreprises peuvent également y prétendre, l'État en est un acteur majeur tout comme les collectivités et les intercommunalités et la société civile peut, dans certaines conditions, être partie prenante des décisions. Là où les Parcs se distinguent, c'est par le poids certain qu'ils possèdent d'un point de vue politique, peu de structures publiques pouvant se targuer d'un si grand regroupement de forces publiques. Pourtant, dans les faits, l'absence d'originalité de l'habitat dans notre territoire d'étude nous prédit que le Parc d'Armorique demeure un acteur mineur, à l'influence faible.

Toujours selon Moine, les acteurs agissent en fonction de la connaissance qu'ils possèdent du territoire et des représentations qu'ils s'en font, mais aussi de la liberté que leur offre le système dans lequel ils s'intègrent et des interactions qu'ils ont avec les autres acteurs. Tout ceci est régi par une marge d'incertitude plus ou moins grande vis-à-vis du territoire et vis-à-vis des autres acteurs. En s'appuyant sur la sociologie des organisations, comme l'a fait Vilmin, nous pouvons comprendre que le principal facteur sur lequel repose l'urbanisation d'un territoire est la propension d'un acteur à accroître ou non son domaine d'incertitude vis-à-vis des autres acteurs pour faire évoluer son pouvoir afin d'influencer les modes de développement. Les notions de pouvoir et de stratégie sont donc au cœur de ces interactions. Pour une organisation, mieux connaître et interpréter les stratégies des autres acteurs permet de réduire les incertitudes et d'accroître son influence sur l'aménagement du territoire. Aux vues de nos précédentes observations sur le Parc d'Armorique, on peut dès lors en déduire que le syndicat mixte possède une marge d'incertitude importante, non pas vis-à-vis du territoire dont il possède une bonne connaissance, mais de certains acteurs politiques, des individus et des entreprises dont il possède une moins bonne appréhension. Les causes de cette incertitude sont bien évidemment multiples et seront explorées tout au long de la thèse : poids des représentations, de la gouvernance, de la complexité territoriale, de l'histoire de la structure, etc.

Le système d'acteurs agit sur l'espace habité, tant pour ce qui relève des choix d'implantation que des formes urbaines, que ce soit par les politiques d'urbanisation voulues par la collectivité, que par l'offre de logement des organismes et entreprises publics ou privés. Les acteurs agissent de manière consciente ou non, en fonction des degrés d'influence extérieure. Le système de représentation régit ce degré d'influence auquel Moine attribue un certain nombre de « filtres » individuels, idéologiques ou sociétaux qui provoquent les choix d'habitat. De ces interactions découle physiquement, économiquement et socialement, un espace habité<sup>105</sup>. Ce dernier est donc un système complexe et

---

<sup>104</sup> Alexandre Moine, « Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie, Abstract », *L'Espace géographique* Tome 35, n° 2 (2006): 115-32.

<sup>105</sup> *Ibid*

évolutif, associant des acteurs et l'espace qu'ils utilisent, regroupant en son sein la triple relation associée à l'habitat : les acteurs, l'espace géographique et le système de représentation,<sup>106</sup> comme nous l'indique le schéma ci-dessous.

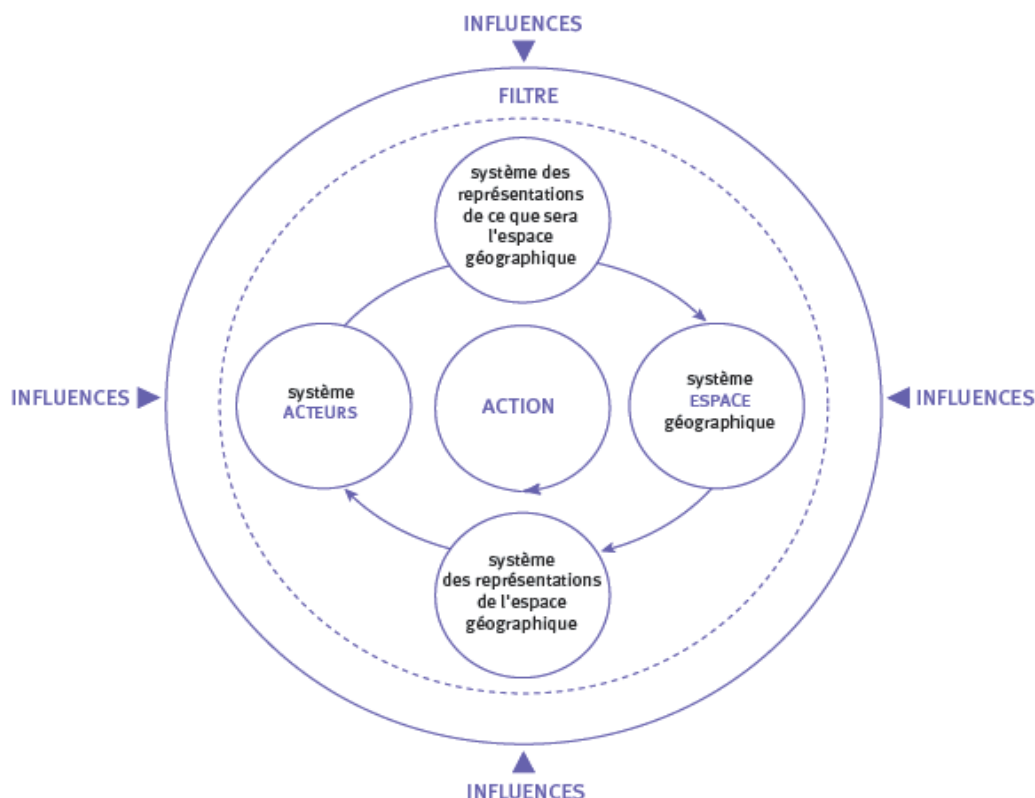


Figure 9 : Le territoire comme système complexe. Source Alexandre Moine, 2006

Pour les Parcs, les filtres idéologiques sont particulièrement forts puisqu'ils reposent sur des valeurs originales et partagées au sein du réseau, que nous aurons l'occasion de présenter dans la seconde partie. Malgré tout, leur influence reste minime, car ils ne possèdent que peu de poids décisionnaire et réglementaire. La « méthode douce » sera donc davantage privilégiée dans les Parcs, expliquant en partie les transformations lentes, voire nulles de l'habitat dans notre terrain d'étude.

#### 1.3.2.2. Rôle actuel de l'acteur Parc dans l'habitat

Si ces dernières observations laissent entrevoir des difficultés certaines pour les Parcs à s'impliquer sur la question de l'habitat, il n'en demeure pas moins que les missions qui leurs sont légalement attribuées, entrent toutes légitimement dans ce domaine. Dans le schéma ci-dessous, nous avons relié les quatre expressions de l'habitat établies au cours de ce chapitre avec les cinq missions des Parcs inscrites dans la loi.

<sup>106</sup> *Ibid.*



Nous faisons ici référence à l'habitation, comme unité urbaine et lieu de l'intime, reconnue notamment par les premiers géographes et inscrite dans les champs de l'architecture et du patrimoine ; aux espaces habités, concrétisés comme objet d'étude par les aménagistes urbains mais adaptable aux territoires résidentiels ; à l'*habiter*, développé par les sociologues et qui a trait aux modes de vie des populations, lié à un certain nombre de pratiques interrelationnelles ; enfin, aux acteurs de l'habitat, exprimées dans cette dernière section, dont le système de négociation influencera l'organisation de la société.

La protection des paysages et du patrimoine naturel et culturel interagit avec la problématique des habitations. Ce fut d'ailleurs la principale entrée du Parc d'Armorique pendant de nombreuses années. Par ailleurs, la contribution à l'aménagement du territoire induit nécessairement un engagement dans l'organisation des espaces habités et mobilise, de fait, l'ensemble des acteurs de l'habitat. La contribution au développement économique, social et culturel impose fréquemment de faire appel aux acteurs de ces domaines et participent à l'influence des modes d'habiter. Contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public les amène à intégrer la question des modes de vie et de l'habitation, par des actions directes ou indirectes auprès des populations. Enfin, la réalisation d'actions expérimentales et la contribution à des programmes de recherche s'inscrivent inévitablement dans une transversalité de l'habitat, permettant ainsi une implication fine sur le sujet.

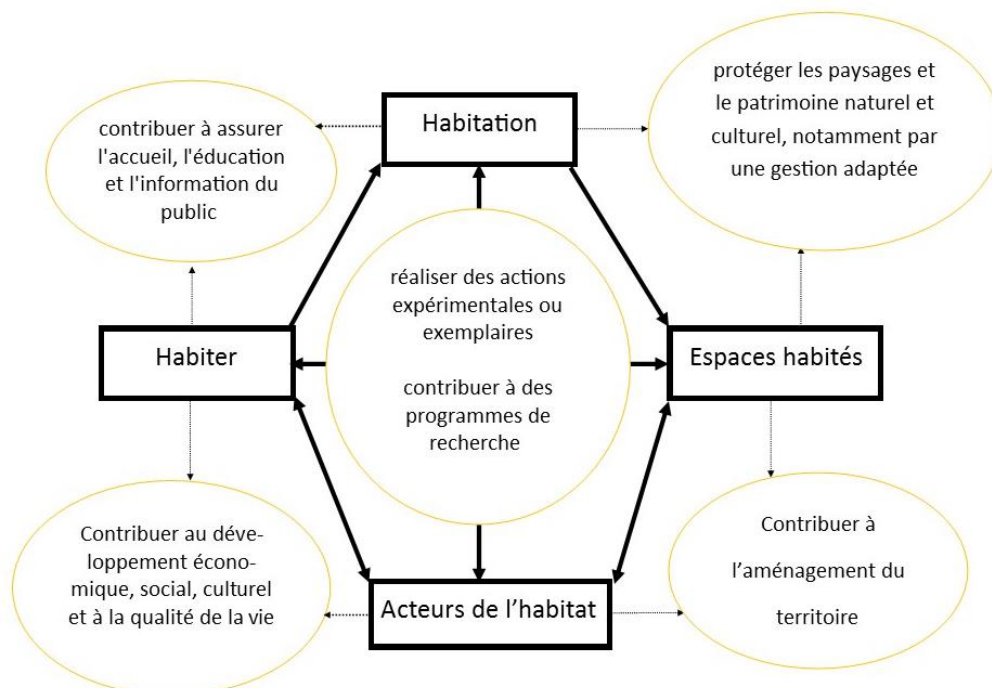
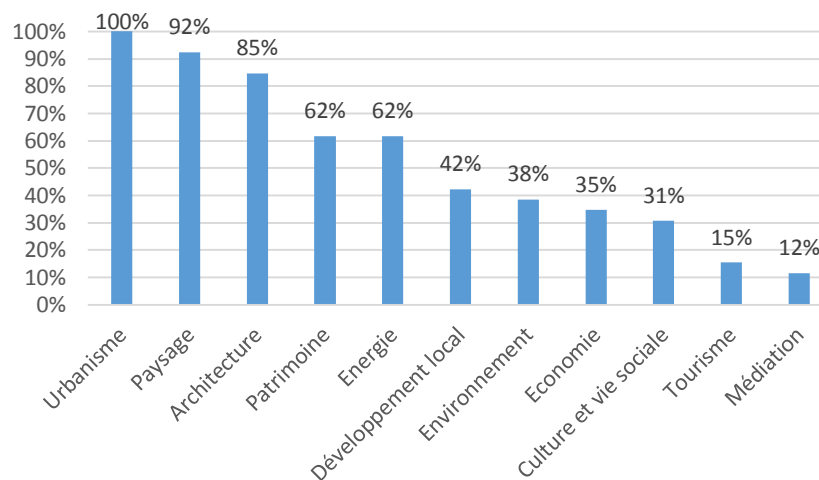


Figure 10 : Relation entre les missions des PNR et l'habitat.

Dans les faits, l'entrée la plus systématiquement exploitée par les PNR est l'intervention sur les espaces habités. L'enquête auprès des agents des Parcs, réalisée en 2016 par nos soins, a montré que l'urbanisme était un point d'entrée systématique du traitement de l'habitat<sup>107</sup>. Les missions ayant trait au paysage et à l'architecture viennent ensuite, avec 92% et 85% des Parcs concernés, puis le patrimoine et l'énergie dans 60% des cas, montrant une capacité d'implication forte sur l'habitation. En revanche, ces statistiques montrent une carence en matière économique, qui marque un certain éloignement des syndicats mixtes de ces acteurs de l'habitat à l'influence pourtant majeure. L'éducation est aussi paradoxalement peu présente alors que cette mission est inscrite dans les fonctions de départ de ces structures, tout comme c'est le cas dans une moindre mesure en matière de culture et de vie sociale.



Graphique 1 : Répartition des domaines techniques dans les PNR.

On entrevoit ici un déséquilibre certain de l'activité actuelle des Parcs en matière d'habitat, qui les empêche dès lors d'être reconnus comme des acteurs majeurs et influents sur leurs territoires. Cela se vérifie dans le cas du Parc d'Armorique dont les activités de ces dernières années se sont essentiellement centrées sur l'urbanisme et le paysage et dans une moindre mesure sur l'architecture et le patrimoine. Nous verrons pour autant, dans la dernière partie de la thèse, que les volontés ne manquent pas et les réponses opérationnelles, malgré quelques défaillances, s'avèrent généralement exemplaires.

<sup>107</sup> Données issues de l'enquête menée auprès des agents des PNR. Ce résultat n'est sans doute pas étranger au profil des enquêtés qui ont répondu au questionnaire, dont la majorité exerçait cette profession.

## Conclusion du Chapitre 1

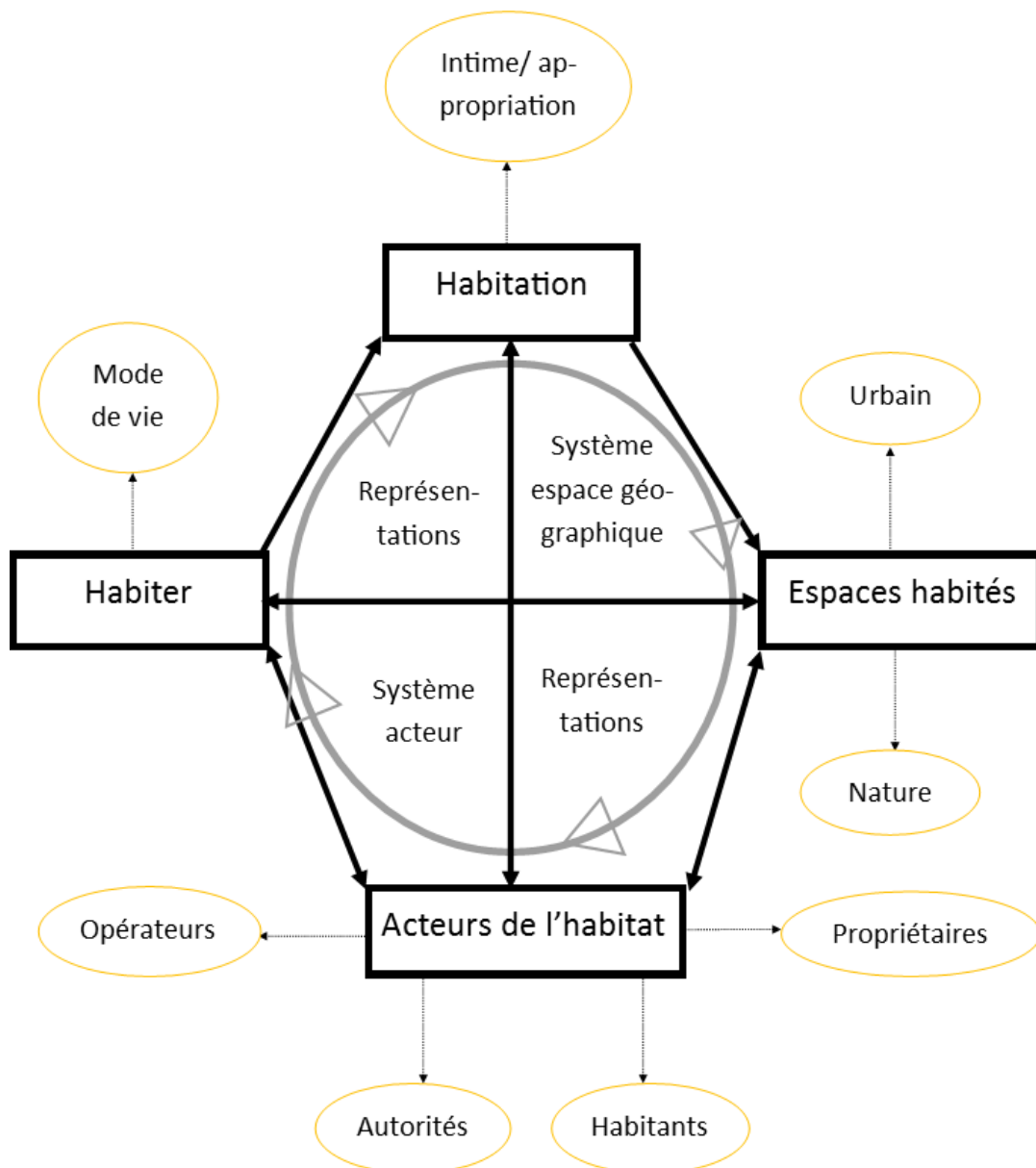
Du rappel des étapes de prise en considération de l'habitat en France et de son intégration dans diverses disciplines, nous avons tiré la conviction que notre travail, destiné à retranscrire l'état des politiques publiques d'une structure et de l'évolution urbaine d'un territoire, ne peut se désolidariser de cet héritage multiple. En effet, la géographie nous invite à considérer l'habitat comme un objet fonctionnel, outil et moyen de survie de l'homme. Le folklore donne chair à l'aspect patrimonial de l'habitat dans les parcs régionaux. Son lourd passé identitaire nous indique que l'architecture pèse considérablement sur les modes d'habiter et les représentations sociales. L'approche environnementale donne de la matière pour reconsidérer l'intérêt des territoires ruraux dans les pratiques actuelles d'habiter. Les études urbaines, quant à elles, sont des modèles d'interprétation du territoire, mettant l'habitat au cœur des modalités de planification de l'espace, transposables aux problématiques rurales. La sociologie générale nous permet de reconsidérer l'espace sous l'angle de l'habiter, tandis que la sociologie des acteurs et des organisations permettent d'en comprendre les mécaniques à l'œuvre sur un territoire. L'économie nous invite, quant à elle, à nous intéresser à l'interdépendance de la ville et des campagnes.

Le concept d'habitat n'est donc pas seulement synonyme de logement et n'est pas non plus un terme substitutif au concept de territoire. L'habitat appartient au territoire en tant que produit cognitif et géographique, il est négocié par des acteurs politiques et économiques et par la population. Si certains considèrent que la notion d'habitat est aujourd'hui désuète, nous pensons au contraire qu'elle permet d'établir l'existence d'une discipline élargie dans laquelle se rassembleraient les notions d'espaces, de société, d'acteurs et de mode vie propre aux espaces ruraux et périurbains. En ce sens, l'habitat nous semble être un concept clé pour les Parcs naturels régionaux. On peut dès lors lui associer quatre champs d'implication : l'habitation, l'*habiter*, les espaces habités, les acteurs de l'habitat. L'ensemble est régi par un système de représentation influencé et influençant l'évolution de l'espace géographique et l'intervention des acteurs, tel qu'exposé dans le schéma de synthèse suivant.

Cette étude générale nous a permis d'entrevoir le rôle passé et actuel des Parcs sur l'habitat, à travers le cas du Parc d'Armorique. Aux vues de ces observations, nous avançons que le PNRA, de par son ancienneté, s'est majoritairement affilié aux premières considérations à l'égard de l'habitat, par une intervention prioritairement axée sur la sauvegarde du patrimoine bâti et des coutumes locales. L'avènement de l'architecture néo-régionaliste, événement majeur dans ce domaine, a été davantage subi que souhaité et s'est finalement traduit comme un développement légitime et conforme aux volontés politiques et individuelles. Le bât blesse en revanche dans la prise en compte de l'habitat durable, produit d'une vision écologiste, que la feuille de route politique actuelle a omis d'intégrer. Par ailleurs, comme la plupart des Parcs, il manque de savoir-faire en matière d'interprétation de l'espace vécu tout en s'inscrivant paradoxalement dans une démarche de proximité. Enfin, d'un point de vue systémique, le Parc d'Armorique n'a pas su ou n'a pas pu s'impliquer dans l'organisation des

espaces habités aux côtés des autres acteurs de l'habitat, malgré sa légitimité territoriale et l'importance de son image modèle, Tous ces éléments peuvent expliquer l'absence d'originalité observée en la matière sur le territoire. Ce travail implique à présent plus de précisions. Notre thèse visera donc par la suite à expliciter les raisons de cette défaillance, à commencer par le territoire en lui-même, avec une analyse de l'espace physique et vécu.

Figure 11 :



Synthèse du concept d'habitat.



## Chapitre 2 : Une montée en complexité de l'habitat dans le Parc d'Armorique

*« C'est le prix, parce que Camaret déjà ça a grimpé, le lotissement ici il était à 25 euros le mètre carré, à Camaret, c'était 50 euros. Moi j'avais un terrain là-bas mais ça m'intéressait pas de construire là-bas et d'avoir 45 minutes pour aller à Pont de buis. En restant en presque île, Argol c'est le mieux. »* Habitant d'Argol, vivant en lotissement.

*« J'ai le moral et puis je me sens bien. Je pense que c'est ça, quand j'étais c'est vrai en appartement, j'étais pas forcément bien, même moralement. Ici, c'est chouette. C'est un total changement. Pour rien au monde, je partirai d'ici. J'ai voulu venir vivre là mais, maintenant je pense que c'est un tout. J'avais besoin de me retrouver, d'être au calme, sans voisin, sans un tas de voiture. »* Habitante de Botshorel, vivant dans une maison isolée.

*« On a pas forcément été éduqué dans une culture écolo. Mais on a été sensibilisé, on a fait notre chemin. Et puis la maison de bois, ça a toujours été notre projet. Quand on ne trouvait pas de terrain, si des fois on en trouvait pas, on visitait des maisons. Mais quelque chose de traditionnelle. On aurait pas acheté un pavillon ».* Habitant de la Feuillée, vivant dans une maison en bois près du bourg.

On aurait pu penser que les territoires ruraux et périurbains afficheraient une certaine simplicité de leur habitat et qu'il serait plus commode de le représenter que les espaces urbains réputés intenses et fluctuants. Il n'en est rien. C'est trois expressions habitantes nous montrent à elles seules que le territoire du Parc d'Armorique est beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît. En mettant le focus sur l'habitant, qui participe pleinement à l'acte de bâtir et au développement résidentiel et urbain du territoire, nous voulons mettre en évidence la nature du territoire et présenter un certain nombre d'enjeux auxquels ils sont exposés. Le PNR d'Armorique, dans sa configuration actuelle, possède ainsi un intérêt en matière d'évolution urbaine et sociale. Le territoire a subi depuis les années 1960 et surtout à partir des années 1990, des transformations importantes liées à l'installation de nouvelles populations en quête d'un « changement de vie ». Le PNR concentre en outre, sur ses 125 000 hectares, des formes d'urbanisation diversifiées, liées à des spécificités géographiques et à des phénomènes d'attractivité, qu'il est aussi nécessaire d'exposer.

Ce chapitre nous permettra donc d'expliciter une des difficultés majeures pour le syndicat mixte : porter une politique publique de l'habitat adaptée à un contexte socio-territorial particulièrement disparate et souvent contradictoire. Nous reviendrons dans un premier temps sur l'organisation des territoires habités du PNRA, en mettant en évidence leurs diversités sectorielles et les problématiques urbaines relevées durant nos observations. Dans un second temps, nous aborderons la notion d'habiter, en présentant quelques résultats d'enquête à propos du choix du lieu de vie et de la multiplicité des relations qu'entretiennent les habitants avec leur territoire. Puis, nous nous intéresserons à l'habitation, en montrant la pluralité des profils habitants conduisant à la production de tel ou tel type de logements.

Pour nourrir cette étude, nous avons puisé dans plusieurs sources documentaires à notre disposition et mis en œuvre des protocoles d'études particuliers. Parmi les sources statistiques, celles de l'INSEE ont été privilégiées. Nous avons par ailleurs exploité les inventaires du patrimoine bâti réalisés par la Région Bretagne sur le Parc naturel régional d'Armorique entre 1996 et 2016 ; ils nous ont apporté de nombreuses informations historiques concernant l'évolution de la structure urbaine. Nous nous sommes également appuyés sur l'ensemble des productions réalisées dans le cadre de la mission de conseil en urbanisme et paysage, à laquelle nous avons participé durant la durée de la thèse. D'autre part, la charte de l'architecture et du paysage, réalisée par le Parc en 2014, a permis d'affiner nos réflexions sur l'évolution urbaine du territoire. À cela s'est ajoutée la mise à contribution d'un travail approfondi sur la question des villages, réalisé par le PNRA en 2017. Nous avons par ailleurs piloté et produit différentes analyses pour compléter nos recherches. Ainsi, celle de l'urbanisation sur quelques communes du Parc, à laquelle s'ajoute une enquête qualitative approfondie auprès de la population, ont été menées.

## **2.1. Les territoires habités du Parc d'Armorique : des espaces composites**

Le PNR d'Armorique se caractérise par une diversité d'espaces habités, du rural isolé au périurbain, en passant par des territoires insulaires ou littoraux et des pôles ruraux. La difficulté principale est donc de rendre compte des dynamiques locales en matière d'organisation urbaine en tentant de distinguer les grandes caractéristiques différenciant les espaces et les éventuelles problématiques convergentes. Pour cela nous nous appuyons sur trois facteurs déterminants dans l'organisation des espaces habités : la géographie socio-économique, l'organisation historique de l'habitat et les caractéristiques du logement.

À première vue, tout oppose les entités territoriales composant le Parc d'Armorique. Premièrement, d'un point de vue géomorphologiques de grandes différences sont visibles et participent à un déséquilibre de l'attractivité résidentielle. De plus, les centres urbains présents autour de notre périmètre n'ont pas la même influence d'une commune à l'autre, ce qui impacte inexorablement les conditions démographiques du territoire, marquées par des écarts en matière de population et de conditions de vie. Par ailleurs, l'organisation historique des territoires, particulièrement hétérogène, influe sensiblement sur l'état actuel des communes, que ce soit du point de vue économique ou urbain. Ainsi, certains territoires seront davantage touchés par une dévitalisation et les stratégies de dynamisation s'en retrouvent inégalement assumées. Dès lors, rien ne semble permettre au syndicat mixte de développer une politique de l'habitat générale et consensuelle, tant les différences sectorielles sont importantes.

Pourtant, on peut entrevoir quelques similitudes laissant une marge de manœuvre considérable pour la structure. Par exemple, l'ensemble du territoire connaît un vieillissement généralisé de sa population. En outre, il est composé d'une population essentiellement résidentielle, attachée à la propriété et plus particulièrement à la maison individuelle. Enfin, l'organisation des espaces habités repose sur un modèle commun, qui se décline entre un bourg, plus ou moins consistant et des hameaux particulièrement nombreux et dispersés.

Nous proposons ici de revenir sur l'ensemble de ces caractéristiques, en examinant tout d'abord les caractéristiques démographiques du Parc et l'organisation générale des principaux secteurs habités du territoire, après quoi nous nous intéresserons à l'évolution de leur organisation urbaine à travers l'exemple des bourgs et des villages et, enfin, nous explorerons la diversité des formes d'habitations existantes.

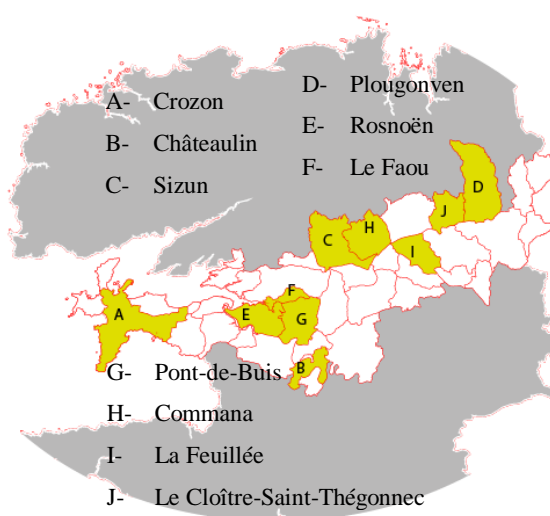


### 2.1.1. Caractéristiques démographiques et territoriales

L'observation statistique nous permet de distinguer quelques différences majeures en matière de composition et d'organisation du territoire. Ici, nous avons opté pour une approche cartographique permettant d'exprimer les écarts par commune et vis-à-vis du département du Finistère. Trois thématiques particulièrement parlantes ont été sélectionnées : la croissance démographique, le niveau de vie et les caractéristiques économiques et résidentielles. S'agissant d'une première approche, celle-ci est volontairement succincte mais permet d'obtenir une photographie générale de l'organisation du territoire.

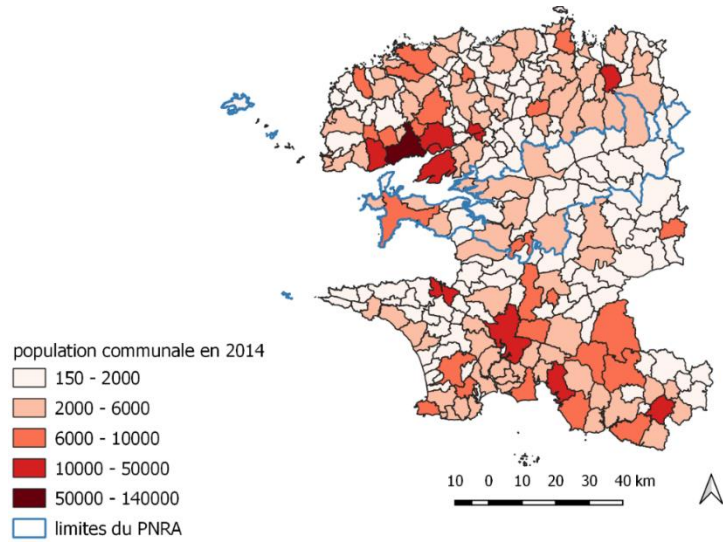
#### 2.1.1.1. Une croissance fluctuante

Le PNRA est composé de 44 communes, dont une majorité compte moins de 2000 habitants, hormis les deux pôles ruraux, Crozon (7600 habitants) et Châteaulin (5200), et quelques communes des estuaires de la rade de Brest. Dans la partie est du Parc, seules Sizun et Plougonven, dans le nord des Monts d'Arrée, dépassent les 2000 habitants. La partie littorale concentre en outre la majorité de la population (23 290 habitants en 2013).

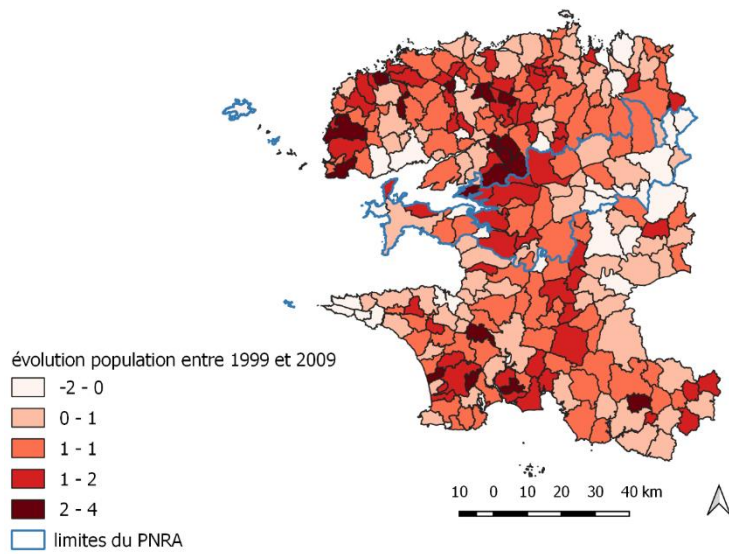


La plupart des communes ont connu une évolution démographique importante, particulièrement entre 1999 et 2009. Elle s'est affirmée principalement sur la presqu'île de Crozon (+ 1%), les estuaires de la rade de Brest, et le secteur de l'Aulne (+2%), alors que dans les pôles ruraux de Crozon et Châteaulin, la population a très peu progressé, marquant une nette préférence des habitants pour leurs couronnes. La plupart des communes de moins de 2000 habitants, notamment dans les Monts d'Arrée, ont aussi connu une évolution positive modeste mais continue (0-1%).

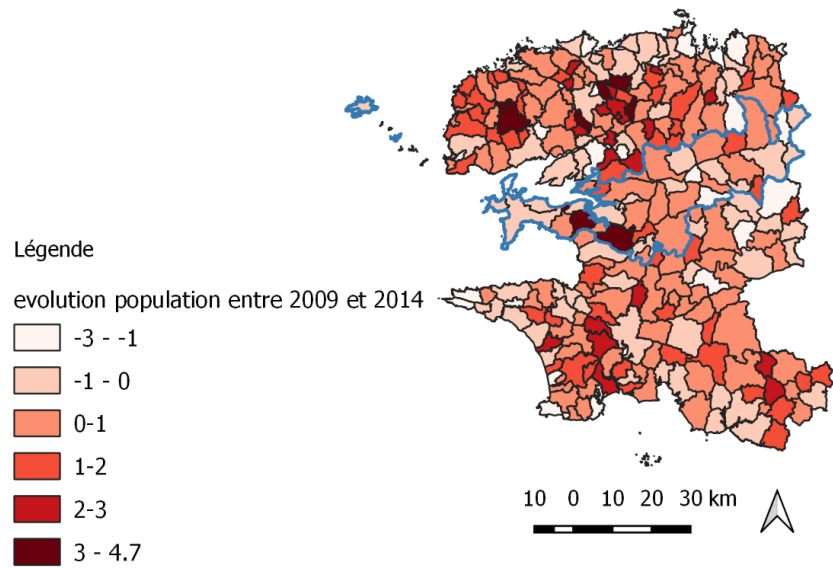
Entre 2009 et 2014, certaines tendances se sont confirmées en matière de développement urbain. La croissance démographique en entrée de presqu'île s'est accentuée (>3% à Argol), tout comme dans les petites communes entourant Châteaulin (>1% à Saint-Ségal), mais un ralentissement est à noter par rapport à la période 1999-2009, notamment dans les communes de Rosnoën, Le Faou et Pont-de-Buis. Dans les Monts d'Arrée, plusieurs communes ont connu une décroissance démographique notable comme Sizun, Commana, La Feuillée, mais d'autres se sont stabilisées ou, comme le Cloître Saint-Thégonnec, ont tiré parti de leur proximité avec Morlaix. Les pôles ruraux ont par ailleurs poursuivi leur décroissance.



Carte 3 : Population communale du PNRA en 2014. Source, Insee



Carte 4 : Évolution de la population du PNRA entre 1999 et 2009. Source Insee

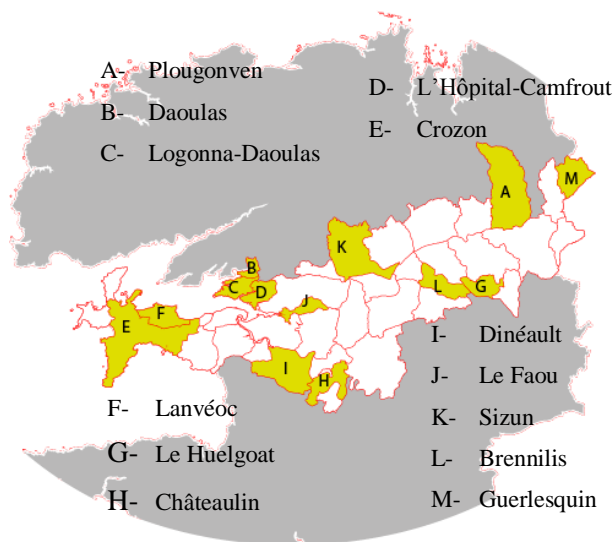


Carte 5 : Évolution de la population du PNRA entre 2009 et 2014. Source Insee

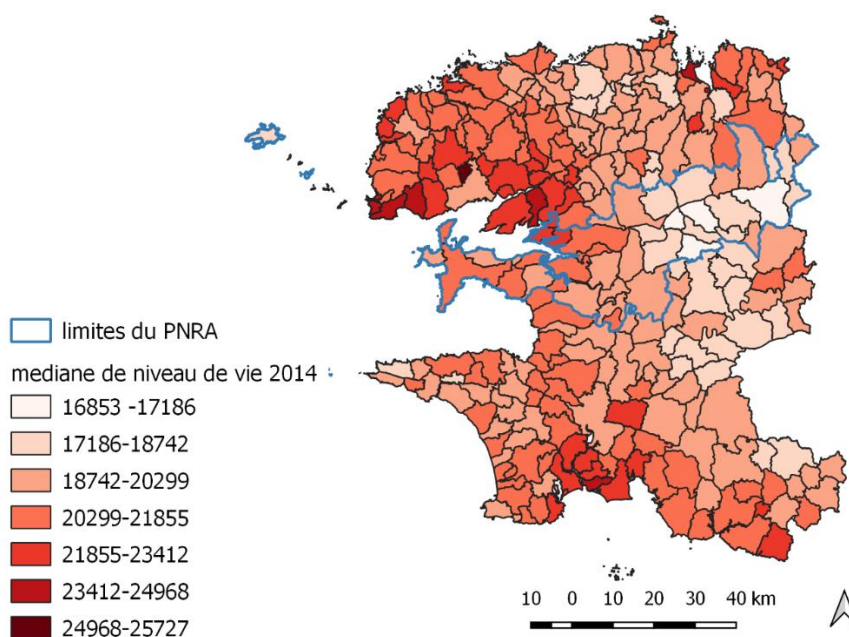
### 2.1.1.2. Une population aux moyens modestes, mais des écarts notables

La population du parc d'Armorique possède un niveau de vie moyen, voire modeste, inférieur à ceux du nord et du sud du Finistère, mais ici encore, des nuances majeures sont à apporter.

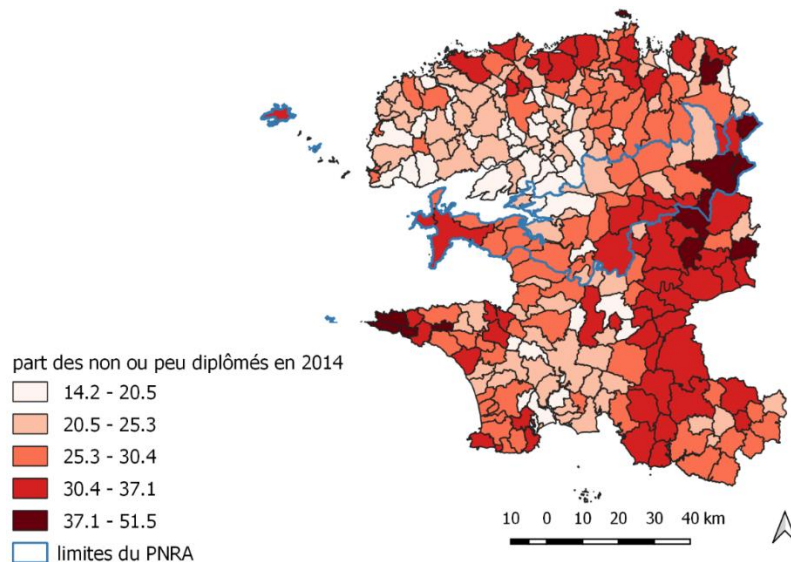
La partie est du Parc, marquée par une population très agricole et vieillissante est la moins bien nantie (16800-18800€) et concentre d'ailleurs les niveaux de vie les plus bas du Finistère. La situation s'améliore un peu en presqu'île de Crozon (18800-21900€) et dans les communes périurbaines comme Plougonven (20260€) ; elle est nettement meilleure dans les communes de Daoulas (23293€), Logonna-Daoulas (22299€) et l'Hôpital Camfrout (22431€).



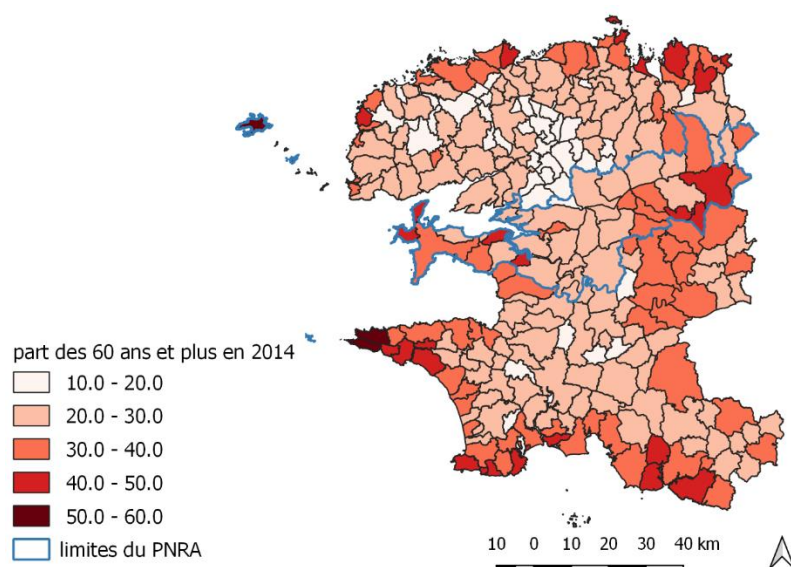
On peut expliquer ces différences par une plus forte concentration dans les communes à faible niveau de vie, de la population âgée, et de personnes moins diplômée, alors que les estuaires de la rade tendent à attirer de plus en plus de jeunes ménages de classe supérieure. En effet, le niveau d'étude est globalement plus faible au sud qu'au nord du PNRA, les habitants détenteurs de diplômes de l'enseignement supérieur se localisant plus fortement dans les estuaires de la rade de Brest, plus proche des centres urbains.



Carte 6: Médiane de niveau de vie par commune dans le PNRA en 2014. Source Insee



Carte 7 : Part des non ou peu diplômés en 2014 sur le PNRA. Source Insee



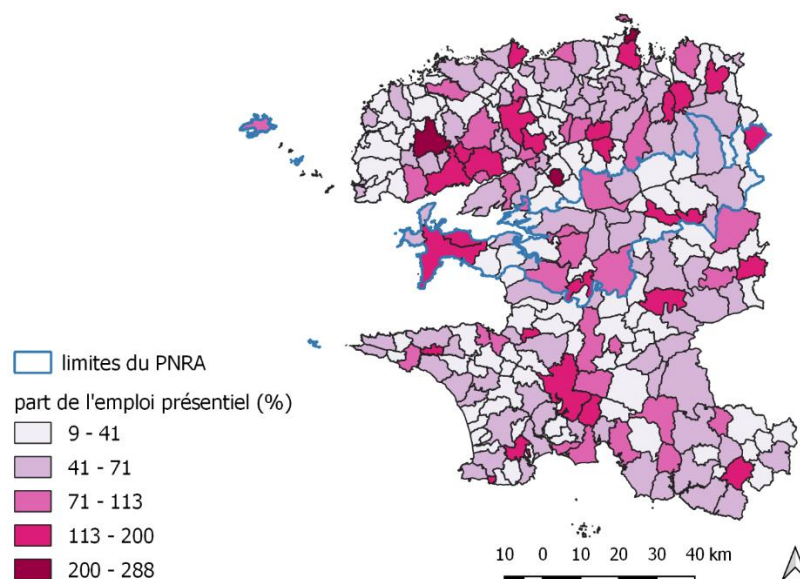
Carte 8 : Part des 60 ans et plus dans le Finistère et le PNRA, en 2014. Source Insee

### 2.1.1.3. Une alternance entre territoires productifs et territoires résidentiels

Le critère de l'emploi permet quant à lui de différencier les territoires très résidentiels des territoires plus productifs. Seules six communes du Parc ont un nombre d'emplois supérieur au nombre d'habitants. Crozon dispose d'une économie commerciale et Lanvéoc bénéficie d'emplois militaires ; Châteaulin concentre des emplois agro-industriels et administratifs, tandis que Le Huelgoat dispose d'une activité commerciale et de quelques activités de production. Une activité présente est également développée autour de Châteaulin (activité industrielle à Pont-de-Buis, école de Gendarmerie à Dinéault), au Faou, et à Sizun.

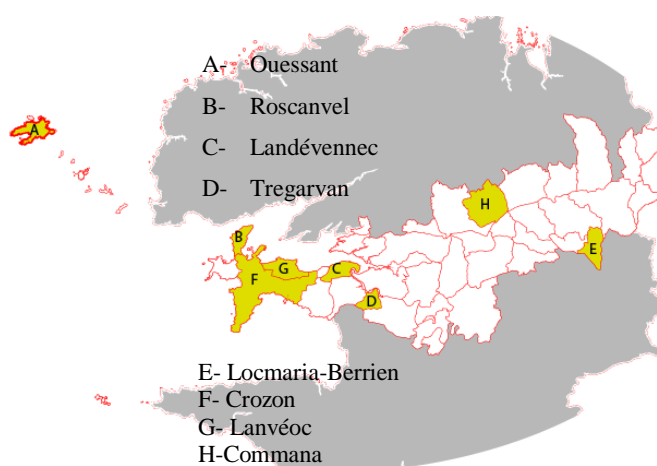
On distingue sur le PNRA, trois grandes zones majoritairement résidentielles :

- L'entrée de la presqu'île de Crozon et les estuaires de la rade de Brest
- Le centre des Monts d'Arrée, à l'exception du Huelgoat et Brennilis
- L'est du Parc, excepté Guerlesquin.



Carte 9 : Part de l'emploi présentiel dans le Finistère et le PNRA en 2014. Source Insee

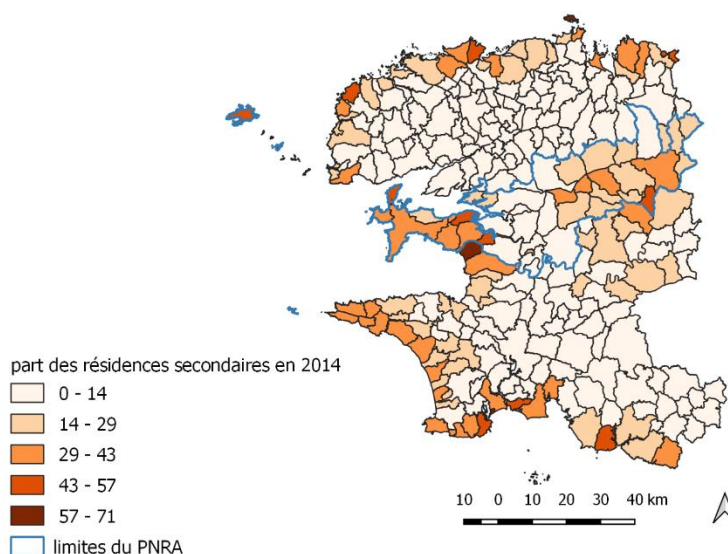
Par ailleurs, le Parc est caractérisé par la présence de nombreuses résidences secondaires, principalement concentrées en presqu'île de Crozon, dans les Monts d'Arrée et les îles, marquant l'attrait vacancier et touristique de ces trois secteurs. Les Monts d'Arrée font d'ailleurs exception parmi les territoires de l'arrière-



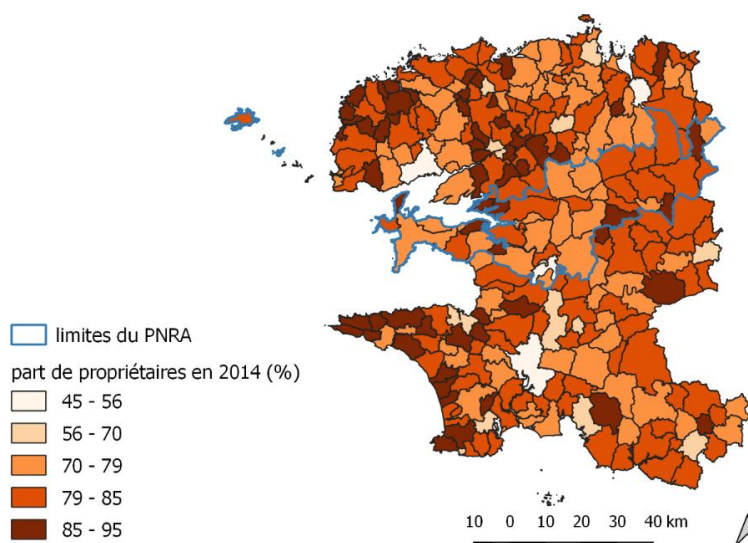
pays du Finistère. Ces résidences sont particulièrement représentées dans les communes les plus isolées et difficile d'accès telles que Ouessant, Roscanvel, Landévennec, Tregarvan et Locmaria-Berrien, qui concentrent également le plus de retraités. À l'image du reste du Finistère, le territoire d'étude compte en outre de nombreux propriétaires, globalement plus nombreux dans l'est des Monts d'Arrée et dans les communes proches du littoral, à l'exception de Crozon et Lanvéoc. Ils sont effet moins représentés dans les secteurs où l'emploi présentiel est important et où les communes concentrent également le plus de logements collectifs, plus systématiquement dédiés à la location.

Enfin, la vacance du logement est aussi fortement marquée dans le Parc. La partie littorale échappe logiquement à ce problème, marquée par une pression foncière plus importante, à

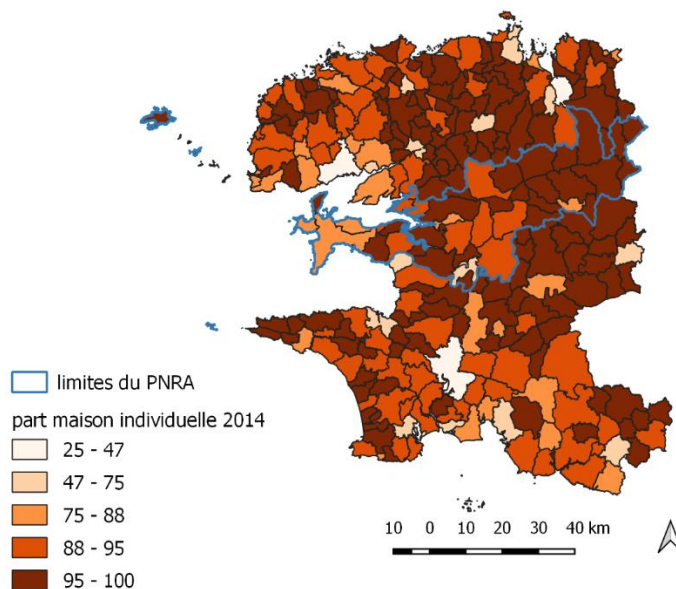
l'exception de Lanvéoc, moins touristique que ses voisins. L'attractivité saisonnière et le développement des résidences secondaires permettent en effet de limiter l'inoccupation du bâti, notamment le plus ancien, dont le caractère authentique est davantage recherché. Lanvéoc doit quant à elle faire face à un important *turn over* de sa population militaire, contrainte de quitter régulièrement la base, entraînant une vacance temporaire mais régulière. À l'image du reste du Finistère, plus l'on avance dans les terres, plus la vacance y est importante. Certaines communes atteignent des états critiques, où s'accumulent un nombre important de logements anciens et très dégradés (notamment dans les gros bourgs comme celui du Huelgoat et de Pont-de-Buis) et une conjoncture économique négative conduisant au départ massif des populations (c'est le cas de Commana et de la fermeture de l'entreprise voisine GAD en 2013).



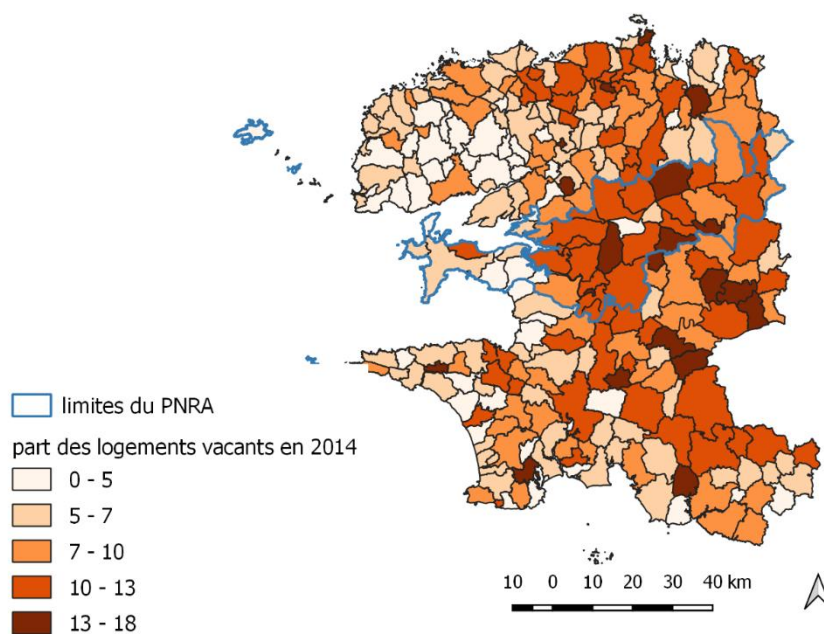
Carte 10 : Part des résidences secondaires en 2014 dans le Finistère et le PNRA. Source Insee



Carte 11 : Part des propriétaires en 2014 dans le Finistère et le PNRA. Source INSEE



Carte 12 : Part de la maison individuelle dans le Finistère et le PNRA en 2014. Source INSEE



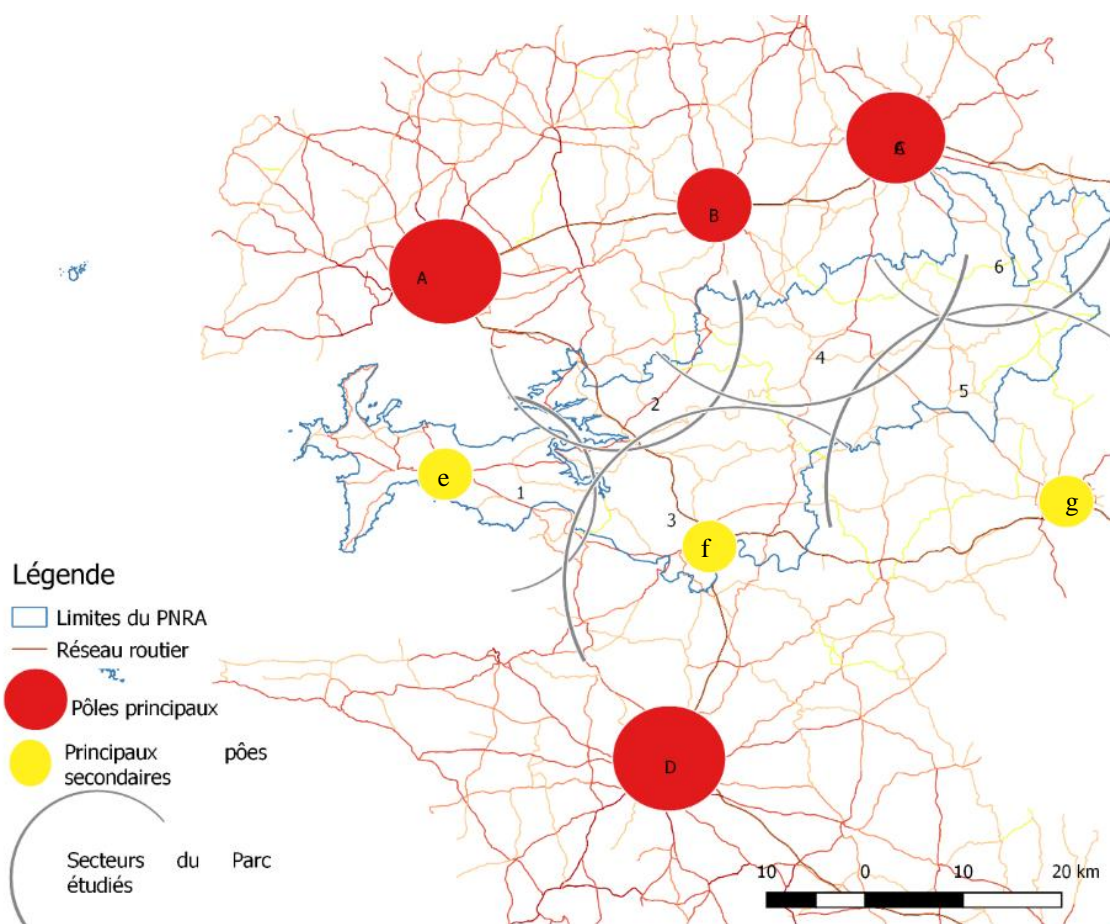
Carte 13 : Part des logements vacants. Source INSEE, 2014

#### 2.1.1.4. Principaux facteurs d'attractivité du Parc d'Armorique : proposition de sectorisation

En s'appuyant sur la géographie physique des lieux et les polarités économiques des espaces finistériens, nous pouvons venir préciser nos précédentes observations en insistant sur les facteurs de différenciation du territoire. Ainsi on peut découper le Parc en six grandes unités spatiales, représentées par la carte ci-contre, que nous présenterons dans cette seconde section.

Afin de limiter la dispersion de nos recherches sur le territoire du PNRA, nous avons exclu de notre périmètre d'étude les territoires insulaires, si particuliers : pour des raisons de cohérence et de temps, nous n'avons pas jugé pertinent de nous y consacrer.

Le rassemblement des principaux marqueurs géographiques et économiques communément admis pour favoriser l'attractivité résidentielle d'un territoire<sup>108</sup> – bien qu'ils soient loin d'être exhaustifs – offrent une base de compréhension du caractère diversifié du PNRA en matière d'habitat. Les six grands secteurs ainsi dégagés ont été classés en fonction notamment du climat<sup>109</sup> (héliotropisme), de la proximité du littoral, des centres urbains pourvoyeurs d'emplois, du prix de l'immobilier ou encore de l'accessibilité (routes nationales).



- |  |               |               |
|--|---------------|---------------|
| 1- La presqu'île de Crozon                   | A- Brest      | e- Crozon     |
| 2- Les rias et estuaires de la rade de Brest | B- Landerneau | f- Châteaulin |
| 3- L'Aulne et la région de Châteaulin        | C- Morlaix    | g- Carhaix    |
| 4- Le nord des Monts d'Arrée                 | D- Quimper    |               |
| 5- Le sud des Monts d'Arrée                  |               |               |
| 6- La région de Morlaix                      |               |               |

Carte 14 : Principaux secteurs habités du PNR d'Armorique et polarités urbaines

<sup>108</sup> Hervé Alexandre, François Cusin, et Claire Juillard, « L'attractivité résidentielle des agglomérations françaises », *Observateur de l'immobilier*, n° 76 (juillet 2010): 3-66.

<sup>109</sup> Voir annexe 3 : cartes complémentaires



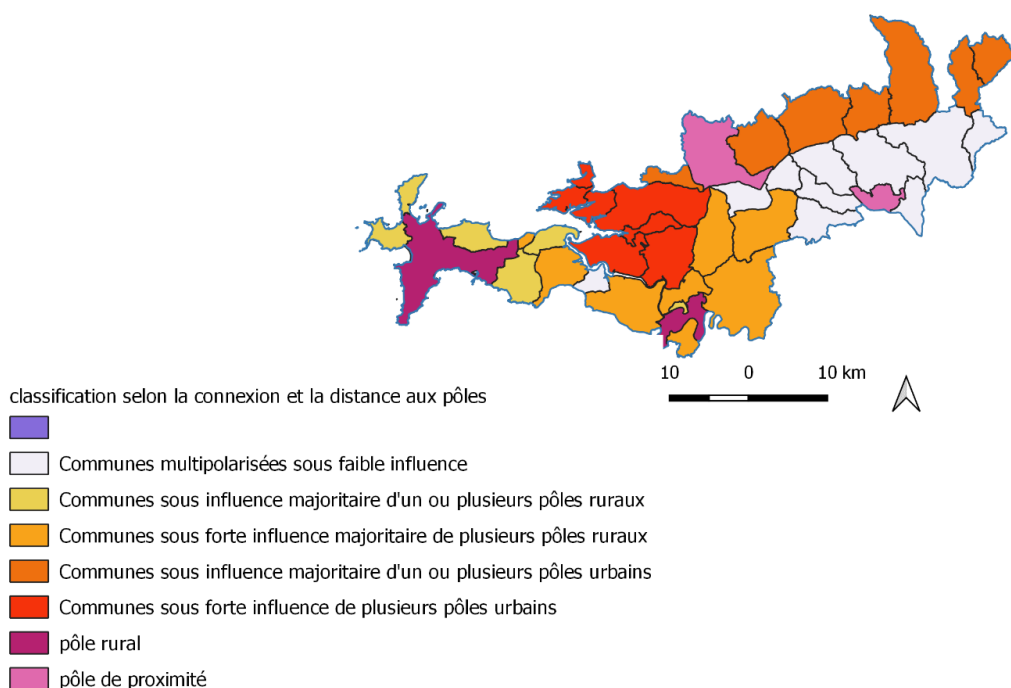
Seul le secteur des rias et estuaires de la rade Brest présente une forte attractivité résidentielle. Il accumule en effet de nombreux facteurs favorables : une proximité du littoral, doublé d'une proximité des grands centres d'emplois (Brest, Quimper et Landerneau), auquel s'ajoute un climat propice (température et pluviométrie). En revanche, le prix du foncier et de l'immobilier tend à augmenter et limiter la mixité de population, du fait de l'arrivée massive de populations néo-rurales de classes supérieures. Dans une même tendance, la presqu'île de Crozon offre un cadre de vie particulièrement attractif. Contrairement au premier secteur, il est lui contraint en matière d'accessibilité (éloignement des centres urbains), limitant son attractivité résidentielle aux populations travaillant sur place ou établissant leur résidence secondaire, produisant par la même une croissance des prix du foncier, conduisant les populations les moins aisées à s'installer plutôt en entrée de presqu'île.

Dans le secteur du Parc intégré à la région de Morlaix, les dynamiques sont toutes autres mais aboutissent à une attractivité similaire à la Presqu'île. Ici, la proximité des centres d'emplois, leur accessibilité (vers Morlaix principalement) et le prix du foncier attirent une population mixte. Pour autant son attractivité reste limitée, en cause, des centres d'emplois moins nombreux, un climat moins favorable qu'à l'ouest du Finistère, un éloignement du littoral et une vétusté prononcée de l'immobilier. C'est également le cas du secteur de l'Aulne et la région de Châteaulin, qui bien que bénéficiant d'un dynamisme économique raisonnable (agro-alimentaire, administrations) et d'une proximité avec Quimper, draine davantage une population affiliée à un emploi local et attirée par une offre de logement bon marché. Le sud Finistère et la presqu'île de Crozon, plus proche du littoral, absorbent les populations au capital économique plus fort, affaiblissant le développement démographique de ce secteur.

Plus l'on s'avance dans les Monts d'Arrée, plus l'attractivité résidentielle y est faible. Ces secteurs accumulent en effet de nombreux facteurs défavorables : un éloignement des centres urbains, un climat plutôt hostile, une accessibilité plus limitée et un Parc immobilier dégradé. Le Nord des Monts d'Arrée, plus proche de centres d'emplois (Landivisiau, Morlaix) s'en trouve pour autant moins touché.

Un des points communs à tous ces secteurs mais qui en même temps a tendance à les différencier, c'est finalement leur caractère multipolarisé. Concentrant les principaux emplois et la majeure partie des activités, les polarités urbaines entourant le PNRA influent évidemment sur l'habitat. Elles sont un facteur essentiel de l'attractivité résidentielle du Parc, qui dépendrait donc principalement de l'éloignement des communes vis-à-vis d'elles et du degré de multipolarité que connaît le territoire. Mais les principaux pôles ruraux ont aussi influencé cette urbanisation, principalement autour de Crozon et Châteaulin. La carte suivante classifie les communes selon leur degré de connexion avec ces pôles, différenciant chacun de nos secteurs géographiques. Elle se base sur une distance moyenne en temps, inférieure à 30

minutes des pôles urbains et ruraux, corrélée à la multiplication du nombre de connexions avec eux. On peut dès lors y distinguer cinq grands groupes de communes. Les communes de la presqu'île de Crozon sont excentrées et largement dépendantes de la ville-centre de Crozon. Argol se différencie en revanche par son rapprochement à d'autres pôles ruraux, affirmant la multipolarité du territoire. Les riais et estuaires de la rade de Brest et les communes au nord de l'Aulne bénéficient d'une facilité d'accès aux principaux pôles urbains - Brest, Quimper et Landerneau - alors que les communes de l'Aulne canalisée et du sud-ouest des Monts d'Arrée évoluent majoritairement autour de petits et grands pôles ruraux, notamment Châteaulin. Le nord des Monts d'Arrée est quant à lui plus largement tourné vers deux centres urbains, Landerneau et Morlaix, tandis que le sud/sud-est est éloigné d'eux et ne bénéficie guère de connexions avec les pôles ruraux, hormis Carhaix et Huelgoat.



Carte 15 : Sectorisation du PNRA selon la proximité et le nombre de polarités à moins de 30 minutes d'une commune

## 2.1.2. Caractéristiques urbaines

Si les situations géographiques, économiques et sociodémographiques sont multiples et favorisent l'hétérogénéité du territoire, un point commun relatif aux composantes urbaines réunit cependant l'ensemble de ces entités. En effet, toutes présentent un maillage identique, tel que l'indique le schéma suivant : chaque commune possède un bourg, centre économique et culturel de proximité, et plusieurs dizaines, voire centaines de hameaux, localement appelés « villages ». Ce maillage entraîne une dispersion qui a des répercussions directes sur les modes de vie et l'organisation du territoire, avec, entre autres des déplacements véhiculés quasi indispensables pour les populations ; une démultiplication des voies de circulations ; un réseau électrique et sanitaire abondant ; une cohabitation résidentielle et agricole généralisée.

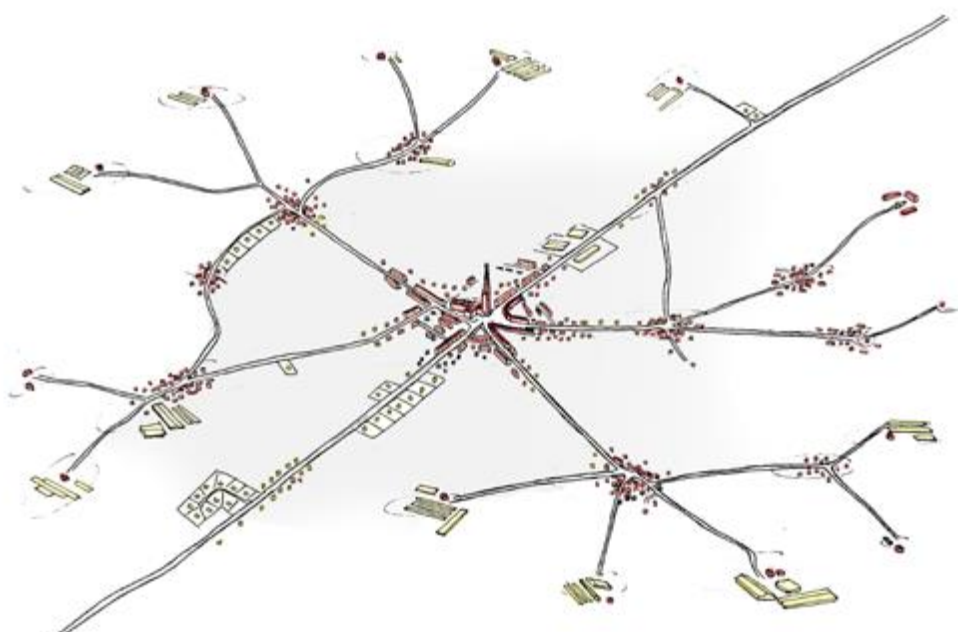
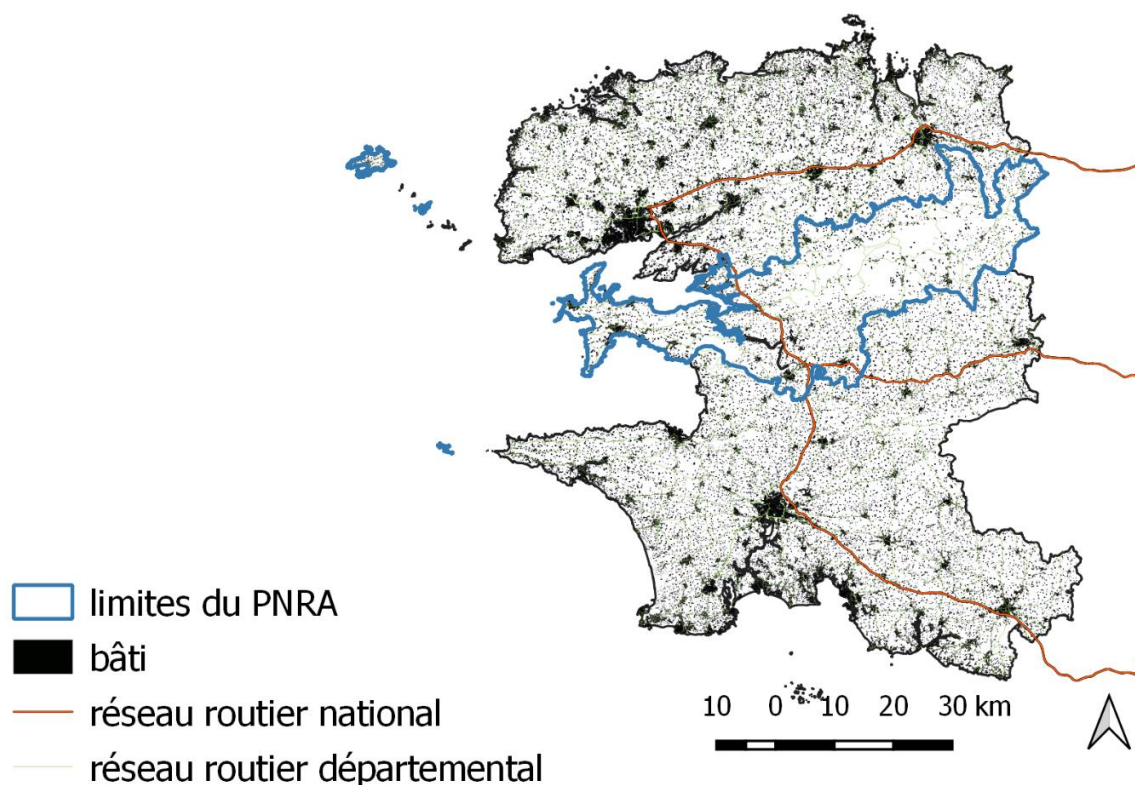


Figure 12 : Schéma d'organisation des espaces habités dans le PNRA. Source *Étude sur la caractérisation des hameaux du PNRA, 2017* (illustration: Sébastien Thomas)

Pour des raisons essentiellement liées à l'histoire agricole et hormis dans les zones « montagneuses » des crêtes des Monts d'Arrée et du Menez-Hom, exempte d'urbanisation, l'organisation en petits groupements urbains est une constante à l'ensemble de l'espace, comme nous le montre la carte page suivante. On distingue alors les masses plus importantes représentant les bourgs, des petites entités villageoises qui parsèment le territoire. Cette caractéristique est d'ailleurs une constante dans le Finistère et plus généralement en Bretagne. Cette spécificité régionale offre enfin un premier point d'accroche et des problématiques communes aux territoires composants le PNRA. Mais ici encore, la composition et l'organisation de ces entités sont particulièrement hétéroclites, impliquant une lecture sectorisée.

Nous nous intéresserons tout d'abord aux bourgs, en utilisant dans un premier temps les facteurs historiques puis politiques pour expliquer leurs évolutions et leurs différenciations actuelles. Dans un troisième temps, nous étudierons les villages, en mettant en avant leur diversité et les problématiques qui leurs sont associés.



Carte 16 : Maillage urbain en Finistère et dans le PNRA.

#### 2.1.2.1. Spécificités des bourgs du Parc d'Armorique jusqu'en 1960

Pour comprendre la spécificité des bourgs du PNRA, nous nous sommes appuyés sur les travaux menés lors de l'inventaire du patrimoine bâti. Réalisé par la Région Bretagne et le Parc naturel régional d'Armorique, cet ensemble d'étude nous a permis de dégager les facteurs historiques qui ont contribué à la constitution et l'évolution différenciée de ces espaces. Pour faciliter la lecture, nous avons gardé, autant que possible, la même sectorisation que dans la précédente section. En arrêtant notre analyse aux années 1960, nous obtenons une photographie des bourgs avant l'arrivée du Parc d'Armorique et avant la période de généralisation d'une urbanisation diffuse, que nous aborderons dans la section suivante.

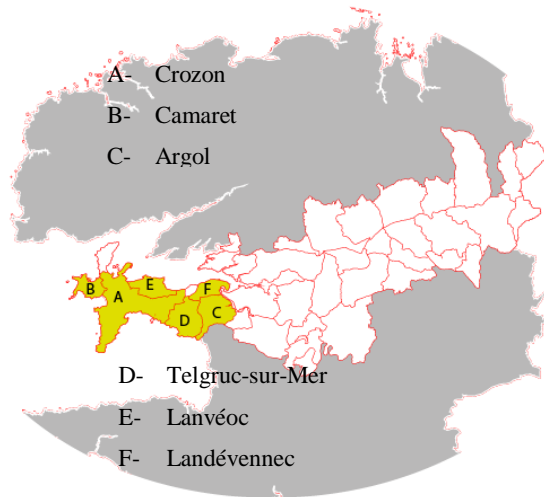
Il ne s'agit pas ici de présenter de manière exhaustive les bourgs du Parc, mais plutôt, par la sélection d'entités représentatives des dynamiques locales, de mettre en avant les raisons socioéconomiques et spatiales qui ont conduit à la formation diversifiée de ces espaces. Certaines communes, certes peu nombreuses, ont donc été volontairement éclipsées de l'étude.

### a. Les bourgs de la presqu'île de Crozon

Dans la presqu'île de Crozon, le développement des bourgs tient à plusieurs facteurs, religieux, politiques, militaires et maritimes<sup>110</sup>.

La commune de Crozon, qui s'étendait sur plus de la moitié de la presqu'île jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, possédait le centre-ville de référence pour les communes voisines<sup>111</sup>. La ville s'est développée à partir du XX<sup>e</sup> siècle selon un mode pavillonnaire facilité par différentes lois encourageant l'accession à la propriété.

Dans l'écart de Morgat, c'est l'essor balnéaire qui a engendré le développement urbain, tandis que le reste de la presqu'île, bénéficiant d'une situation exceptionnelle en matière de pêche et de défense, développa ses ports et ses équipements militaires dès la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>112</sup>. À l'intérieur des terres, de petites fermes dispersées apportaient une agriculture de complément.



Les difficultés liées à la quasi-autarcie des habitants de la presqu'île et différentes crises alimentaires, poussèrent à un désenclavement qui intervint au début du XX<sup>e</sup> siècle : à une politique d'équipements scolaires s'ajoute la réalisation d'infrastructures routières (le pont de Terenez notamment, en 1925) et de liaisons maritimes. Le déclin des activités agricoles et maritimes conduisit en outre à développer le tourisme<sup>113</sup>. Ces efforts eurent un double effet sur l'urbanisation : la réaffectation de maisons anciennes en résidences secondaires sauvegarda le patrimoine des villages traditionnels, tandis que les agglomérations principales se gonflaient de lotissements. Camaret a ainsi développé l'urbanisation autour de l'anse de son port dès les années 1930.

Si Crozon s'est démarquée des bourgs voisins par son rayonnement intense, les autres ont traditionnellement fonctionné à une échelle plus locale. Les bourgs d'Argol et Telgruc-sur-Mer maintenaient leur fonction de proximité en matière religieuse et commerciale pour les

<sup>110</sup> Christel Douard, Florent Maillard, Judith Tanguy-Schröer, Inventaire du patrimoine, Région Bretagne, 2010

<sup>111</sup> Se concentraient là l'ensemble des fonctions religieuses, commerciales et administratives, où s'installèrent notamment dès le XVI<sup>e</sup> siècle les notables du secteur. De nombreuses activités y étaient présentes : Tribunal seigneurial puis mairie, hôpital, marchands, notaires, etc.

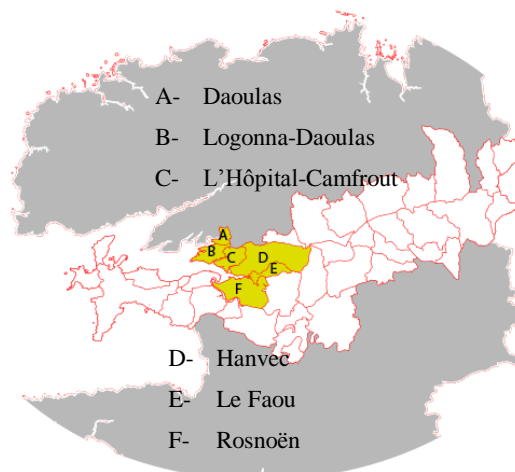
<sup>112</sup> *Ibid.*

<sup>113</sup> *Ibid.*

nombreux paysans présents jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, tandis que celui de Lanvéoc devait son développement à l'activité militaire qui avait succédé au commerce maritime<sup>114</sup>. Quant au bourg de Landévennec, dont le développement fut plus modeste, son organisation dépend essentiellement de son Abbaye, fondée au Ve siècle et relevée au XXe, mais aussi à la « Réserve » de la marine, installée au XIXe et augmentée au XXe siècle, qui a engendré un essor démographique et économique<sup>115</sup>.

*b. Les bourgs des rias et estuaires de la rade Brest*

Les bourgs situés dans le secteur des riais et estuaires de la rade de Brest se sont particulièrement développés au XIXe siècle grâce à l'activité maritime : pêche aux coquillages et récolte du goémon. Le transport maritime (cabotage), plus rapide que par les voies terrestres, s'est également développé durant cette période. Les sous-sols ont par ailleurs été très tôt exploités, par l'extraction de



la kersantite – fameuse dans la statuaire dès le XVe siècle - et de la pierre de Logonna, caractéristique des constructions dans l'estuaire. Le bourg de Daoulas est l'agglomération la plus structurante du secteur, par sa fonction religieuse établie dès le XIIe siècle, et par son port dédié au transport du maërl et du bois jusqu'au XXe siècle. Son Abbaye a fait de Daoulas une centralité, confirmée par un essor commercial et industriel qui a produit un développement urbain majeur entre la moitié du XIXe siècle et 1930. Le bourg de Logonna-Daoulas, quant à lui, est resté jusqu'au XIXe siècle un village relativement modeste, au service des paysans-marins implantés dans les villages alentour. Situé sur la voie religieuse reliant Quimper à Landerneau, le bourg de l'Hôpital-Camfrout, en revanche, a toujours tiré profit du passage, mais l'intense activité des carrières au XIXe siècle a fortement contribué à son développement, avec l'installation de nombreux tailleurs de pierres et de commerçants.

Les communes de Hanvec, du Faou et de Rosnoën possèdent une plus forte identité agricole. Seul le bourg du Faou a toutefois profité de sa ria. On peut rapprocher ses caractéristiques économiques et urbaines à celles de Daoulas. D'origine féodale, le Faou a connu un essor entre le XVe et le XVIIe siècle, grâce à son emplacement stratégique, notamment pour le transport

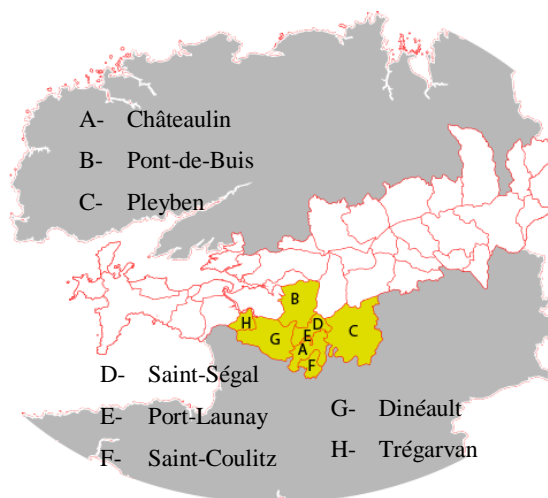
<sup>114</sup> Erwana L'Haridon, Inventaire du patrimoine, Région Bretagne, 2011

<sup>115</sup> Erwana L'Haridon, Judith Tanguy-Schröer, Inventaire du patrimoine, Région Bretagne, 2011

maritime du bois provenant de la forêt du Cranou<sup>116</sup>. Commerces, places de marchés et de foires, bâtiments administratifs composaient la rue principale du bourg, qui a conforté son tissu jusqu'à nos jours.

### *c. Les bourgs de l'Aulne et de la région de Châteaulin*

En remontant l'Aulne maritime, sa rivière et son canal jusqu'au bassin de Châteaulin, nous rencontrons une diversité de bourgs, fonction du rayonnement économique de la commune. On remarque une alternance de centres « majeurs » - Châteaulin, Pont-de-Buis ou même Pleyben - et de bourgs « mineurs » : de St Ségall, Port-Launay, Saint Coulitz, Dinéault et Trégarvan.



Châteaulin tient assurément un rôle majeur. Son développement initial était fondé sur les dispositions de son site, qui permettait le contrôle et la surveillance du territoire. Au XIXe siècle, la ville devint sous-préfecture et se reconfigura en pôle administratif : un habitat dense prit place le long des quais, comprenant des commerces en rez-de-chaussée. Ville-carrefour, son développement urbain repose à partir du XXe siècle sur son économie fluviale, liée à l'agriculture, et sur l'exploitation d'ardoisières<sup>117</sup>. Les années 1980 voient l'installation de l'entreprise agroalimentaire Doux, qui contribua à son développement démographique. Le développement de la commune de Pont-de-Buis et de son bourg fut également de nature industrielle, dû à l'installation d'une poudrerie au XVIIIe siècle, en activité encore aujourd'hui. Comme Châteaulin, elle a bénéficié du développement du transport ferroviaire pour conforter sa centralité<sup>118</sup>. Quant au bourg de Pleyben, il tira profit de son positionnement au carrefour des voies menant à Carhaix, Châteaulin, Morlaix et Quimper, mais aussi à l'importance de sa paroisse, qui se lit dans la monumentalité de son église et de son calvaire<sup>119</sup>.

Les communes de Saint-Ségall, Saint-Coulitz et Dinéault possèdent trois modestes bourgs historiquement adaptés au contexte agricole, tandis que Trégarvan et Port-Launay se distinguent par leur caractère fluvial et maritime. Hormis son activité agricole encore persistante et la fabrication de charbon de bois jusqu'à la fin du XIXe siècle, la commune de Saint-Ségall a toujours dépendu des activités voisines de Pont-de-Buis et Port-Launay<sup>120</sup>. Son

<sup>116</sup> Douard Christel, Toscer Catherine. Inventaire du patrimoine, Région Bretagne, 1996.

<sup>117</sup> Erwana L'Haridon, Philippe Bonnet. Inventaire du patrimoine, Région Bretagne, 2013.

<sup>118</sup> Christel Douard, Inventaire du patrimoine, Région Bretagne, 1996.

<sup>119</sup> Christel Douard, Florent Maillard, Inventaire du patrimoine, Région Bretagne, 2009.

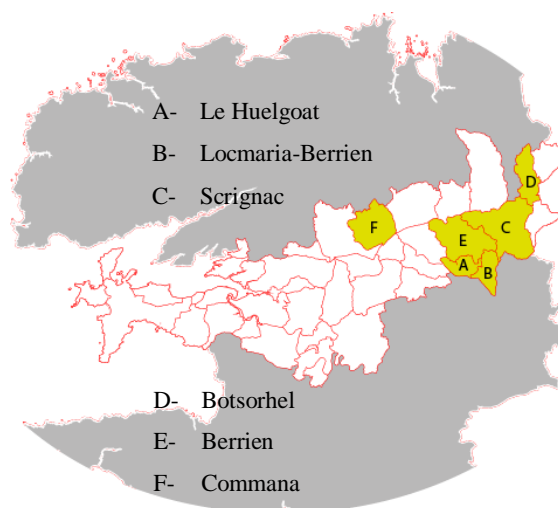
<sup>120</sup> Judith Tanguy-Schröer, Florent Maillard, Inventaire du patrimoine, Région Bretagne, 2009.

bourg, pourtant à la croisée de cinq routes, s'est peu structuré. Il en va de même de Dinéault, largement dépendante de Châteaulin. Malgré son éloignement des principaux axes routiers, mais grâce à un maillage agricole historiquement fort, son bourg a connu une urbanisation en étoile, à la croisée des chemins ruraux. Le bourg de Saint-Coulitz n'a, pour sa part, jamais connu de véritable essor et son école a fermé depuis plus de trente ans. Port-Launay dut son expansion à une intense activité de transport fluvial. La constitution administrative de la commune date de 1840, les plateaux agricoles dépendaient jusque-là de Saint-Ségal, et l'Aulne, de Châteaulin<sup>121</sup>. Le caractère encaissé du port a conduit à un développement de l'urbanisation le long des quais. Le déclin des ardoisières, dont dépendaient largement les activités de chalandise, et le développement des transports terrestres ont entraîné une décroissance économique et démographique à partir de XXe siècle<sup>122</sup>. Quelques activités industrielles, notamment agroalimentaires, se sont toutefois implantées sur le port durant cette période, mais elles ont progressivement périclité. À l'inverse, Trégarvan, commune à dominante agricole, n'a jamais connu d'expansion économique en lien avec sa situation portuaire. De dimension modeste et particulièrement enclavé, son bourg s'est constitué dans la seconde moitié du XIXe siècle, grâce au bateau à vapeur qui relia Brest à Port-Launay jusqu'en 1960, contribuant à la découverte touristique du Menez-Hom et engendrant quelques commerces<sup>123</sup>.

*d. Les bourgs des Monts d'Arrée et de la région de Morlaix*

Dans la partie est du PNRA (nord et sud des Monts d'Arrée, région de Morlaix), le territoire est également composé de bourgs majeurs et mineurs.

Parmi les premiers, figure Le Huelgoat, dont l'histoire remonte au XIIIe siècle, où elle fut désignée comme siège de la juridiction royale. Sa constitution en « place forte » ne débute qu'au XVIe siècle, grâce à l'exploitation de plomb argentifère. Le lac artificiel de Huelgoat a été créé au XVIIIe siècle pour les besoins de la mine qui se trouvait dans la paroisse de Locmaria-Berrien<sup>124</sup>. Le bourg se situait au



<sup>121</sup> Christel Douard, Florent Maillard, Inventaire du patrimoine, Région Bretagne, 2009.

<sup>122</sup> *Ibid.*

<sup>123</sup> Christel Douard, Inventaire du patrimoine, Région Bretagne, 2010.

<sup>124</sup> Christel Douard, Inventaire du patrimoine, Région Bretagne, 2009.



point de convergence du réseau routier reliant Morlaix, Carhaix et Landerneau, ce qui conférait une situation propice au commerce. Cet emplacement stratégique et son activité industrielle lui permirent une évolution démographique très positive. Le site d'implantation du bourg était en revanche fortement contraint - forts dénivelés, forêt – ce qui contribua à une urbanisation dense de son centre et à une régularité de sa place, rare en Bretagne. À la fin du XIXe siècle, la commune eut le vent en poupe : le pittoresque de son chaos granitique, le cadre plaisant pour la villégiature et ses rivières poissonneuses lui valurent une solide réputation touristique<sup>125</sup>. Le bourg attira de nombreux voyageurs et les activités hôtelières se développèrent. Cet attrait se maintient aujourd'hui, mais sans que la commune ne soit parvenue à conserver son activité hôtelière.

Scrignac est représentative de l'urbanisation des bourgs ruraux, lorsque les ressources principales de la commune reposent essentiellement sur l'agriculture. Sous le régime de la quévaise<sup>126</sup>, la paroisse a connu l'implantation de nombreux hameaux durant le Moyen-Âge, tandis que le bourg se constituait autour de son église, qui serait reconstruite durant la seconde moitié du XIXe siècle, alors que la commune se dotait d'écoles<sup>127</sup>. L'extension du bourg, modérée jusque-là, s'accrut en 1850, le long des principaux axes de communication. Botsorhel, commune agricole par excellence, est quant à elle caractéristique des bourgs demeurés modestes. En effet, composé à l'origine d'une douzaine de maisons construites autour de l'enclos paroissial, il comportait également plusieurs fermes installées à proximité immédiate de l'église<sup>128</sup>. Il connut un essor démographique à partir de 1830 et jusqu'au début du XXe siècle qui contribua au renouvellement de l'habitat existant et à la construction de nouvelles maisons le long de ses axes principaux, lui offrant un caractère de ville-rue. Le bourg a concentré un certain nombre d'activités jusqu'au milieu du XIXe siècle, liées d'une part à l'agriculture, avec la présence d'ouvriers, de domestiques et de saisonniers, et artisanales d'autre part, par la concentration de sabotiers, tisserands, tailleurs ou cordonniers<sup>129</sup>. Il a connu une modeste fonction commerciale entre 1840 et 1901, puis a périclité progressivement.

Berrien est une figure type de l'organisation urbaine des communes des Monts d'Arrée, dont l'activité principale repose essentiellement sur l'agriculture et une activité minière. Son bourg, de taille modeste, équivalent aux gros hameaux alentour, avait un rôle essentiellement religieux, mais il constituait aussi une étape dans le transport de marchandises : un relai-poste

---

<sup>125</sup> *Ibid.*

<sup>126</sup> Régime agricole particulier mis en place au moyen-âge par certaines seigneuries ecclésiastiques, ayant favorisé la dispersion de l'urbanisation sur le territoire.

<sup>127</sup> Christel Douard, Inventaire du patrimoine, Région Bretagne, 2008.

<sup>128</sup> Romain Blanchard, Inventaire du patrimoine, Région Bretagne, 2015.

<sup>129</sup> Recensement, dénombrement de la population, d'après l'inventaire du patrimoine, PNRA/Région Bretagne

du XVIII<sup>e</sup> siècle attestait cette fonction. En revanche, la commune se distingue par l'ouverture en 1963 d'une carrière d'extraction de kaolin, apportant une activité complémentaire, qui a contribué au développement résidentiel du bourg<sup>130</sup> et lui a donné une dynamique démographique, au contraire des communes voisines où l'activité minière avait périclité à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (locmaria-Berrien)<sup>131</sup>. Le bourg s'est développé dans un premier temps autour de son église, de la mairie-école et le long d'un axe principal composé de maisons à usage de commerce et d'habitation.

Commana, située au nord des Monts d'Arrée, bien que commune à dominante rurale, se distingue de Berrien par une activité économique historiquement très diversifiée ayant influé l'organisation de son bourg. Les propriétés pédologiques du territoire et la présence de nombreuses sources d'eau ont en effet permis à un certain nombre d'activités de naître dans la commune : industrie de la toile de lin et de chanvre dès le XVI<sup>e</sup> siècle, extraction de granit et d'ardoises à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>132</sup>. Ces richesses ont contribué à conforter le bourg de Commana en tant que centralité économique et religieuse. L'inventaire du patrimoine lui a consacré de nombreuses monographies, concernant notamment les maisons de tisserand à *apoteiz*, l'enclos paroissial, et le petit patrimoine abondant, signe d'une certaine prospérité. Le bourg conserve également les traces d'un champ de foire, lieu central du commerce aux bestiaux naguère, attesté dès le XVIII<sup>e</sup> siècle. Toutes ces activités ont peu à peu périclité, pour des raisons de conjonctures politiques et économiques, ou d'épuisement des ressources. Commana a donc été particulièrement touché par l'exode rural après l'hécatombe de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale.

#### 2.1.2.2. Des politiques publiques influençant l'organisation contemporaine des bourgs

Ce portait des bourgs précédents l'installation du Parc d'Armorique nous indique que les espaces qui nous intéressent sont loin de bénéficier des mêmes atouts de départ, allant nécessairement impacter l'organisation urbaine contemporaine dont le développement, marqué par une urbanisation diffuse, s'est généralement réalisé autour de ces entités urbaines. L'accroissement des bourgs à partir des années 1960 a été pour certains le fruit d'un contexte économique et démographique favorable, mais bien plus souvent d'une volonté politique d'attirer de nouvelles populations en proposant des terrains à bâtir bon marché.

---

<sup>130</sup> À la même période, Brennilis qui accueille la première centrale nucléaire de France, bénéficiera également d'une croissance démographique modifiant la composition de son bourg, par l'installation de nouveaux travailleurs.

<sup>131</sup> Christel Douard, Florent Maillard, Judith Tanguy-Schröer, Inventaire du patrimoine, Région Bretagne, 2008

<sup>132</sup> Christel Douard, Florent Maillard, Inventaire du patrimoine, Région Bretagne, 2006

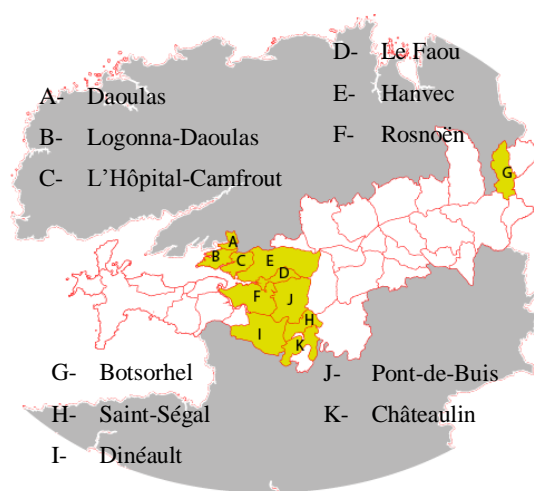
Alors que ces transformations urbaines allaient considérablement modifier l'image et les conditions de vie de ces territoires, le syndicat mixte du PNRA en fut principalement le spectateur. Hormis quelques actions de conseil architectural et de rénovation urbaine jusque dans les années 1980, les orientations politiques vouées à l'urbanisme ont été relativement pauvres, conformément à la volonté des élus locaux – par ailleurs partie prenante de la conduite du PNRA –, d'accueillir, sans condition ni contrainte, de nouvelles populations.

Nous dresserons ici le portrait des deux types de configurations d'urbanisation précitées, en nous intéressant tout d'abord aux territoires dont le développement a été permis par une économie prospère locale ou par procuration, grâce aux territoires voisins. Puis nous étudierons le cas des communes plus excentrées où le développement démographique s'est vu ralentir et où les marges de manœuvre se sont généralement déployées autour d'une offre foncière concurrentielle. Il s'agira en outre d'établir un bilan général de l'état actuel de ces bourgs en matière de vitalité et de l'influence des facteurs historiques et politiques sur leur dynamisme.

Pour illustrer ces observations, nous utiliserons des plans schématiques qui permettent de constater l'évolution de la tâche urbaine des bourgs pris en exemples.

*a. Un développement contemporain permis par une économie prospère locale ou par procuration*

Dans les communes où l'économie industrielle, touristique et commerciale s'est poursuivie ou développée au XXe siècle, l'extension urbaine par la maison individuelle a été privilégiée et généralement supportée par les pouvoirs publics. De même, le développement des modes de vie périurbains a profité aux communes du Parc les plus proches des centres urbains. Dans le secteur de la rade par exemple, l'accroissement urbain a principalement reposé sur

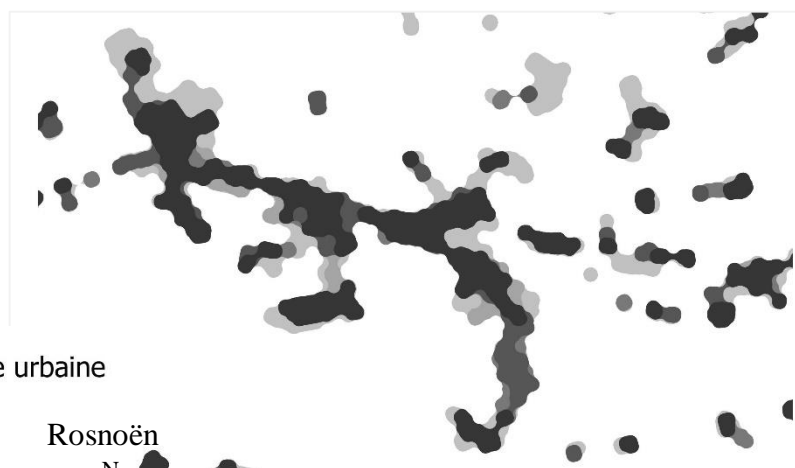
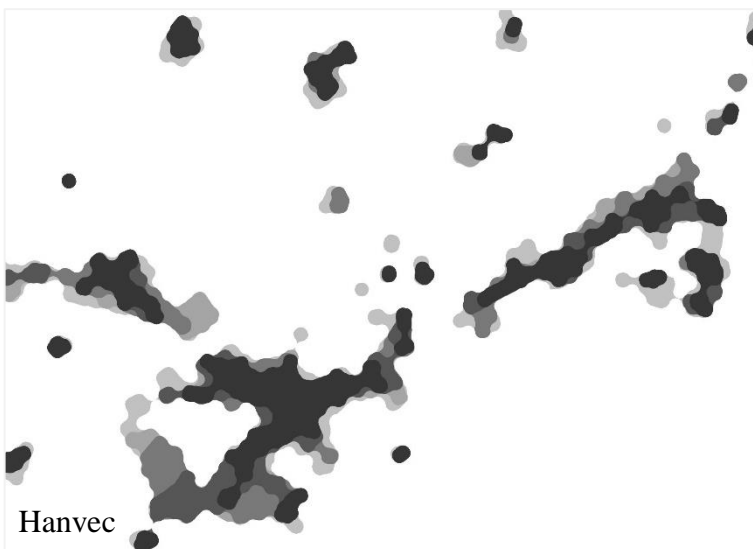
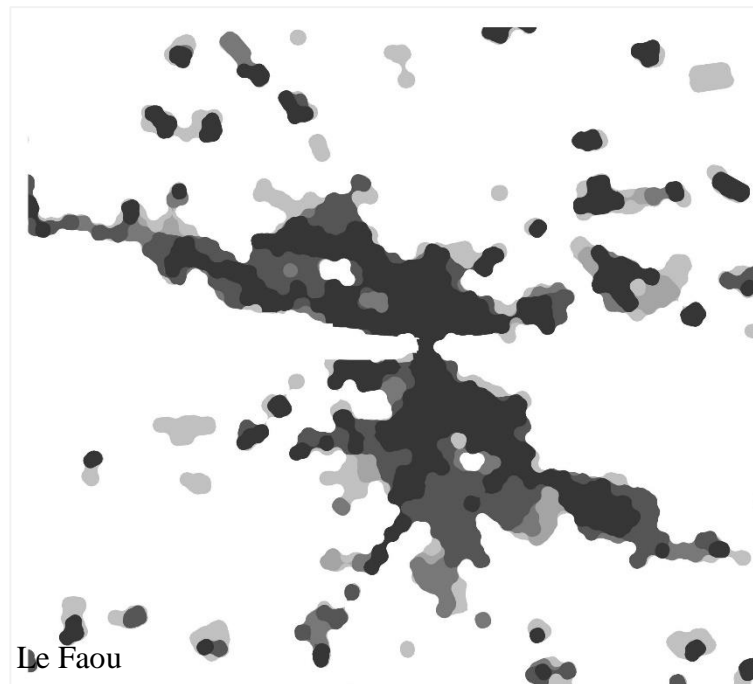


la proximité de Brest et de Landerneau. Le bourg de Daoulas, aux portes de la voie express reliant Brest à Quimper, a connu une vague d'urbanisation importante et diffuse à partir des années 1970 qui se maintient aujourd'hui. Quant à Logonna-Daoulas, son développement urbain s'est affirmé tardivement, mais de façon massive à partir des années 1980. Tout comme eux, L'Hôpital Camfrout a bénéficié d'un intérêt grandissant pour sa qualité résidentielle et touristique, et subit désormais un étalement urbain marqué le long des routes principales où de nombreux lotissements ont été autorisés. Le Faou et Hanvec et Rosnoën, à mi-chemin de Brest et Quimper, ont également connu un développement résidentiel important à partir des

années 80-90. L'agglomération du Faou s'est développée de part et d'autre de l'embouchure de la rivière éponyme, par de l'habitat individuel dispersé, principalement le long de la route principale mais aussi par quelques lotissements. Alors que le bourg d'Hanvec assume autour de son épicerie et le long des voies principales, par des opérations successives de lotissements publics, celui de Rosnoën – qui domine les méandres de l'Aulne – s'est plus largement développé sur le versant sud du bourg et plus récemment dans des lotissements au nord de la voie principale.



Figure 13 : Evolution de la tâche urbaine de Daoulas, Logonna-Daoulas et l'Hôpital Camfrout entre 1960 et 2014. Source: DDTM du Finistère SPEAJ/OGD 2014



Evolution de la tâche urbaine

- Tâche urbaine 1960
- Tâche urbaine 1980
- Tâche urbaine 2000
- Tâche urbaine 2006
- Tâche urbaine 2011
- Tâche urbaine 2014



Figure 14 : Evolution de la tâche urbaine du Faou, Hanvec et Rosnoën.  
Source: DDTM du Finistère SPEAJ/OGD 2014

Parmi les bourgs mineurs, des différenciations peuvent être faites concernant leur récent développement. Botsorhel, connaît ainsi l'influence directe de Morlaix, située à 20 minutes de voiture. Alors que sa population n'a cessé de diminuer depuis 1900, un étalement urbain s'est manifesté dès les années 1970, en discontinuité de son urbanisation historique, par le biais d'opportunités foncières et de quelques lotissements. Saint-Ségal et Dinéault font partie des bourgs qui ont connu une forte croissance urbaine dès les années 1980. La proximité de Pont-de-Buis et de la voie express pour l'un, et de Châteaulin pour l'autre, ont favorisé leur attractivité, soutenue par des politiques publiques et une offre abondante de terrains à bâtir. S'appuyant sur cette vague résidentielle intense, les deux communes ont réussi à étoffer leurs équipements publics, notamment par la construction récente, dans l'une et l'autre, d'une école primaire.

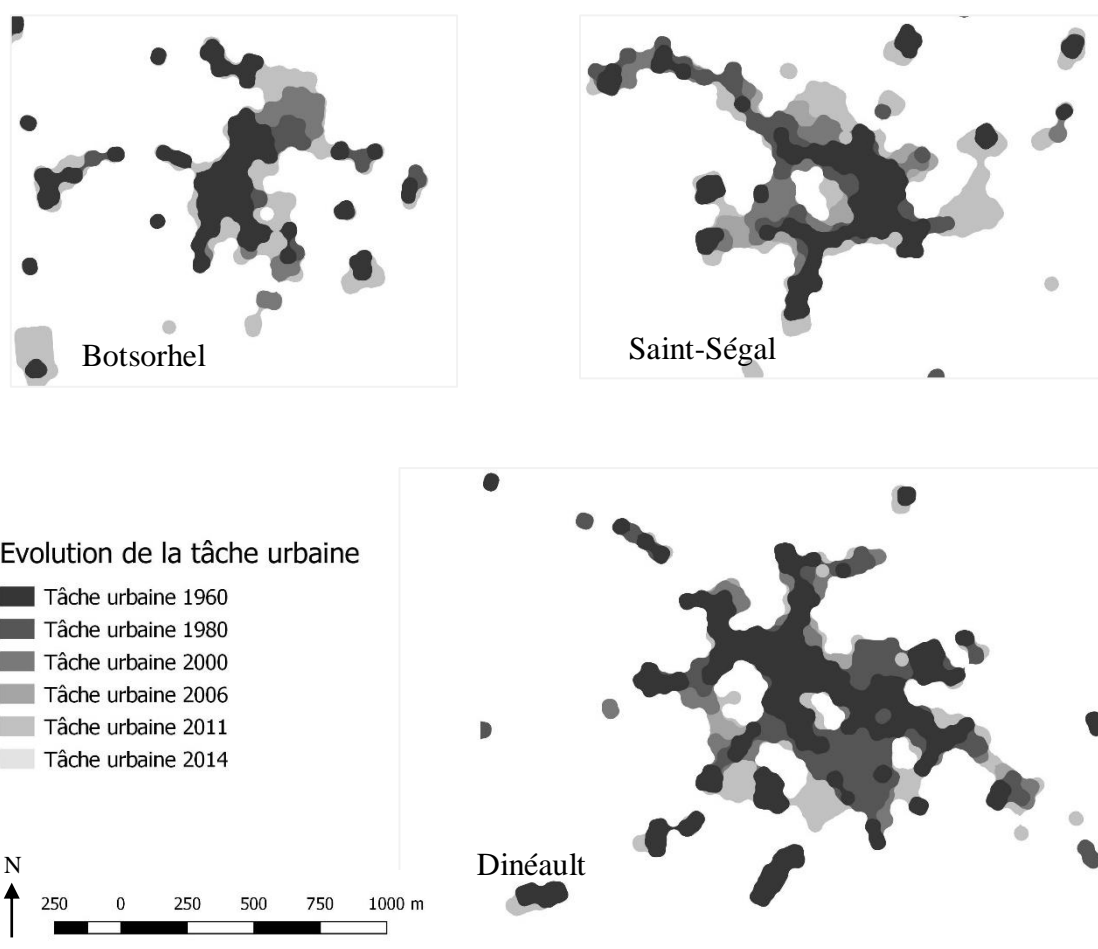
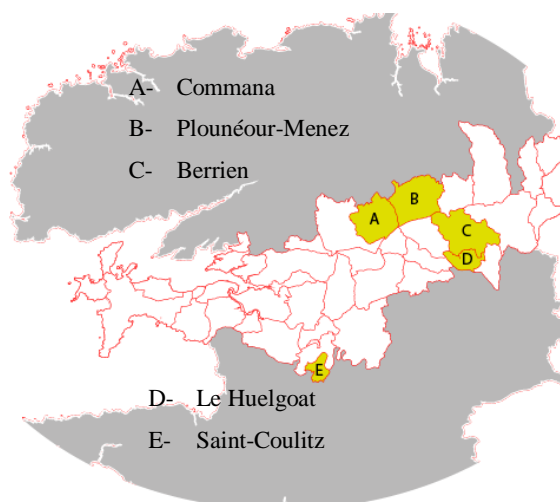


Figure 15 : Evolution de la tâche urbaine de Botsorhel, Saint-Ségal et Dinéault. Source: DDTM du Finistère SPEAJ/OGD 2014

### b. Un développement ralenti dans les communes excentrées

Les communes éloignées des centres urbains n'ont pour la plupart adopté qu'une seule stratégie pour se gagner de nouveaux habitants : vendre à bas prix du foncier viabilisé. Ce qui a conduit à la réalisation de nombreux lotissements communaux très abordables, mais en périphérie de la centralité initiale du bourg. Ce schéma se reproduit régulièrement dans les communes du PNRA, comme en témoignent les exemples suivants.



La population de Commana, n'a cessé de décroître jusque dans les années 1990. Profitant de l'essor agro-industriel de Landivisiau, la commune s'est alors positionnée pour offrir aux familles un cadre résidentiel rural de qualité et bon marché. Le bourg s'est dès lors essentiellement développé de façon linéaire, sur sa partie ouest, par des maisons individuelles élevées le long des deux axes principaux ou dans des lotissements. Ces édifications ont entraîné une croissance démographique permettant à la commune de se constituer en centralité marquante, non seulement par son offre de commerces de proximité, mais également par la présence d'un collège et d'écoles (publiques et *Diwan*). Mais récemment, la commune a subi deux revers : en 2013, la fermeture de l'abattoir Gad de Lampaul-Guimiliau, dont elle accueillait une partie des salariés, puis le déménagement du collège à Plounéour-Menez en 2017. Deux des principaux générateurs de vie locale ont ainsi disparu. La municipalité s'est donc mobilisée prioritairement pour renforcer l'offre résidentielle, par la mise en vente de terrains avantageux, dans l'espoir de maintenir les activités commerciales du bourg – que la fermeture de la pharmacie promettait à un avenir funeste – et les services scolaires encore en activité.

À Berrien, le schéma est similaire. À partir des années 1970, l'emploi généré par la carrière et la proximité du Huelgoat produit un développement démographique qui se caractérise par la construction de maisons individuelles le long d'une voie départementale d'abord, puis de part et d'autre du bourg, produisant un étalement urbain relativement important par rapport à son organisation initiale. La commune s'est par ailleurs dotée dans les années 1990 d'équipements scolaires et de loisirs dans sa partie nord, en extension de son centre. Aujourd'hui le bourg possède assez peu de commerces (une boulangerie, un bar et un salon de coiffure), ce qui traduit sa dépendance de fait au Huelgoat. Par ailleurs, la carrière, qui naguère générait beaucoup d'emplois a fermé. La démographie s'en est ressentie, mais la collectivité s'est

évertuée à la stabiliser afin de maintenir l'activité scolaire : la vente de terrains d'un lotissement communal à 1€ le m<sup>2</sup>, dans l'intention de séduire de jeunes ménages, particulièrement relayé par les médias a semblé prometteuse. Pourtant la commune reconnaît aujourd'hui que cette expérimentation n'a pas donné tous les résultats escomptés, car plusieurs ménages ont renoncé à une installation définitive.

À Saint-Coulitz, un maire professionnellement averti de ces procédures a tiré le meilleur parti des politiques successives d'habitat social des années 1980-1990. Ceci a permis d'étoffer l'offre de logements dans le bourg, augmenté par ailleurs, par quelques lotissements de maisons individuelles. La commune bénéficiant d'un cadre rural intéressant, une autre part de l'urbanisation, la plus importante, s'est concentrée autour d'un village proche de Châteaulin. Le calibrage de la carte communale a en outre particulièrement influé l'organisation urbaine du bourg, marqué par une dispersion de l'habitat.

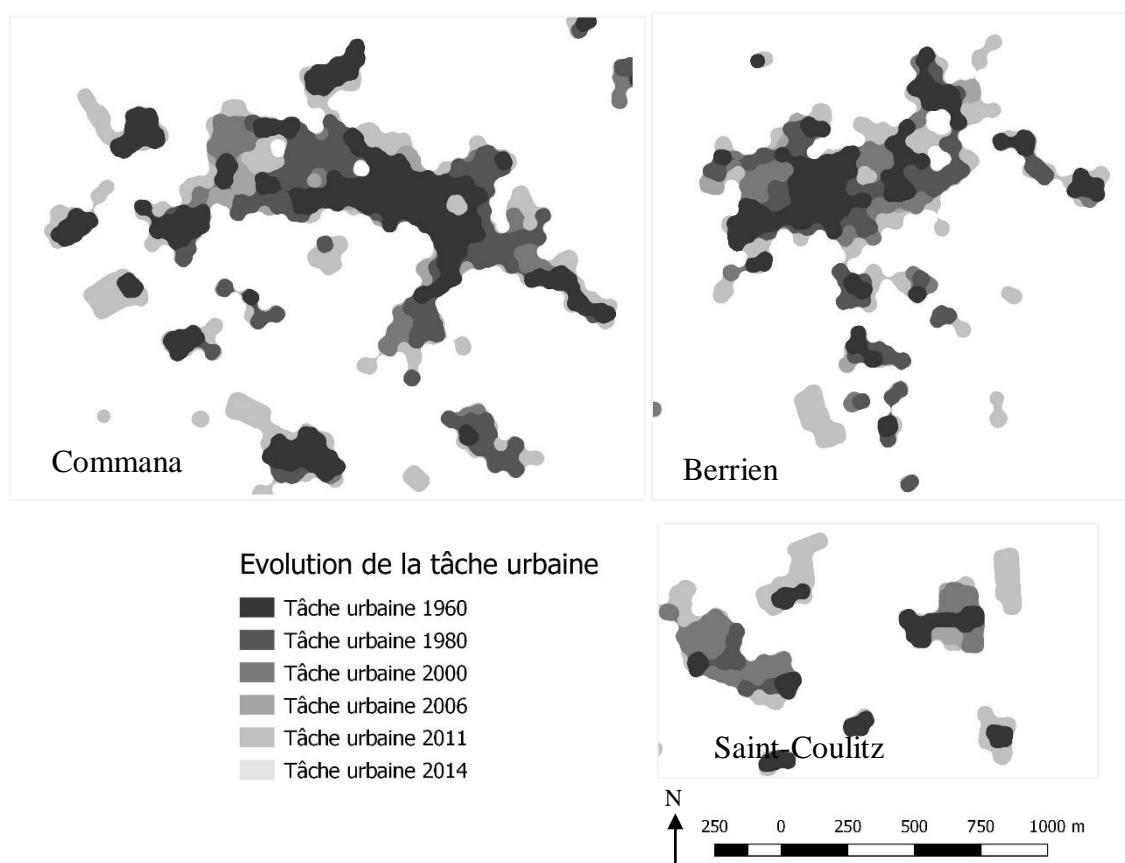


Figure 16 : Evolution de la tâche urbaine de Commana, Berrien et Saint-Coulitz. Source: DDTM du Finistère SPEAJ/OGD 2014

### c. Des bourgs confrontés à la dévitalisation

Aujourd'hui, les collectivités font face aux effets de l'évolution progressive des modes de vie ruraux, influencés par l'uniformisation des pratiques périurbaines : diminution du rôle économique et religieux des bourgs, attrait pour la maison individuelle, déplacement des activités commerciales, suppression de services publics, nouvelles tendances de



consommation (achat en ligne, drive), augmentation du loisir individuel de plein air, utilisation du numérique, etc. Ces évolutions contribuent à la modification des usages des bourgs, en proie souvent à une dévitalisation, qui se traduit principalement par la dégradation et l'abandon croissant de l'habitat dense et ancien, caractéristique des centres-bourgs ; le délaissement des espaces publics et leur dégradation progressive ; le déclin d'interactions sociales et culturelles collectives dans les équipements.

Tous les bourgs ne sont cependant pas logés à la même enseigne. Ceux qui sont situés entre les lieux stratégiques du territoire tirent leur épingle du jeu (entrée de presqu'île, proximité de la voie rapide) et pérennisent leurs activités. D'autres, possédant des atouts patrimoniaux majeurs, arrivent également à se démarquer, en s'appuyant notamment sur le tourisme et les activités culturelles pour asseoir leur dynamisme. Si pour beaucoup de petites communes historiquement dominées par l'agriculture, la stratégie de maintien des populations consiste à viabiliser des parcelles en extension du bourg, la prise de conscience récente des élus, de plus en plus affectés par la dévitalisation, tend peu à peu à réorienter les politiques en matière d'habitat. Certaines collectivités ont pris acte de la progression lente de leur démographie et font en sorte de s'en satisfaire, en privilégiant des politiques de rénovation urbaine ; la mise en valeur de l'espace public et du patrimoine ; le renforcement du tissu éducatif et associatif ; ou encore par la valorisation des ressources alimentaires et artisanales locales.

C'est dans ce contexte de prise de conscience que le PNRA a été récemment reconnu comme un acteur pertinent de l'habitat. En s'impliquant depuis 2010 dans la planification et l'aménagement des bourgs, on lui reconnaît désormais une valeur en tant qu'outil d'aide à la décision des élus locaux. Nous verrons dans les prochaines parties de la thèse comment cette implication a été rendue possible et si celle-ci s'est avérée effective et impactante sur le territoire.

#### 2.1.2.3. Des villages (hameaux) en sursis

Après s'être intéressé aux bourgs, la question des villages doit à présent être éludée. En Bretagne, depuis le XII<sup>e</sup> siècle, le village est un groupement d'habitations, qui se distingue du bourg par sa fonction originellement agricole. Le préfixe -kêr est souvent employé pour les nommer, alors que les préfixes -lan, -tré, -plou, sont usités pour désigner les paroisses, dont le bourg fait office de chef-lieu. Dans le reste de la France, une autre formulation est employée. Les villages sont plus souvent associés à une centralité ; ils peuvent s'apparenter aux bourgs et comporter un certain nombre d'activités commerciales et un nombre d'habitations relativement important. Dans ce cas, les villages se distinguent des hameaux, petites unités d'habitations situées en dehors de l'agglomération principale. La loi Littorale a tenté d'homogénéiser le vocabulaire par une circulaire du 14 mars 2006, définissant les hameaux

comme « un petit groupe d’habitations isolé (une dizaine ou une quinzaine de constructions au maximum), pouvant comprendre également d’autres constructions, isolé et distinct du bourg ou du village ». L’absence du terme hameau et l’utilisation convenue des termes village et bourg dans le vocabulaire courant entretiennent en Bretagne un flou permanent sur les regroupements de populations.

Comme pour les bourgs, les villages présentent une multitude de configurations que nous présenterons succinctement. Ils avaient d’ailleurs été reconnus pour leur intérêt patrimonial dès la création du PNRA et ont fait l’objet de nombreuses opérations de rénovation et de mise en valeur par la structure, jusque dans les années 1980. Domaine d’action par la suite abandonné, il faut attendre 2017 pour que la structure s’y ré-intéresse en pointant un certain nombre d’enjeux à leur égard, sur lesquels nous proposons de revenir.

#### *a. Quelques caractéristiques*

La particularité de la Bretagne, et plus particulièrement du Finistère, réside dans la dispersion extrême de son habitat, et donc de sa population, alors que les bourgs ont tendance à concentrer les activités commerciales et administratives. Sur le Parc d’Armorique, on dénombre plus de 6 000 entités bâties, dont seulement 65 concentrent entre 130 et 250 bâtiments, principalement des bourgs et des villages, au sens de la loi Littorale. La majorité des entités bâties sont des petits villages, regroupant des exploitations agricoles comprenant entre 1 et 5 constructions. Un tiers des villages comprennent entre 5 et 20 bâtiments<sup>133</sup>. Dans ces villages, moins auscultés que les bourgs, les problèmes ne sont pas moindres. Ils connaissent également des phénomènes d’abandon ou, au contraire, une pression urbaine. En outre les villages doivent faire face à la démultiplication des usages de la campagne, complexifiant leur organisation et leur rôle dans le système territorial global.

Dans le Parc, on remarque une richesse exceptionnelle en matière de typologie, due à la diversité des conditions d’implantation. Il faut bien entendu relier le développement des villages à l’usage agricole, qui en été la principale fonction. Les logiques d’implantation sont à l’origine déterminées par différents facteurs : le relief, l’eau et la qualité agronomique des sols en sont les principaux. Les conditions climatiques ont également joué un rôle, afin d’adapter au mieux l’habitat au vent et aux intempéries. Les facteurs historiques ont aussi largement contribué à leur organisation. Les modes de tenures, notamment dans les Monts d’Arrée - liées à l’organisation ecclésiastique médiévale - ont largement contribué à leur formation, qui en portent encore aujourd’hui la marque. S’il reste de nombreux villages à dominante agricole, le positionnement stratégique de certains groupements d’habitations a

---

<sup>133</sup> Sébastien Thomas, « Quel avenir pour nos villages et hameaux? Caractérisation des villages et hameaux du PNRA et propositions d’actions », Rapport d’étude (PNR d’Armorique, 2017).

provoqué l'accélération de leur mutation au cours du siècle dernier. Parmi les causes, on peut citer le développement des bourgs et leur étalement ainsi que celui des villages alentour, qui se sont progressivement rejoints ; le développement de certains villages positionnés à des carrefours majeurs, qui ont fini par absorber un certain nombre d'activités des bourgs. À partir des années 70, c'est davantage la qualité des paysages qui a conditionné le développement de certains d'entre eux, notamment par la vue ou la proximité que l'entité pouvait offrir.

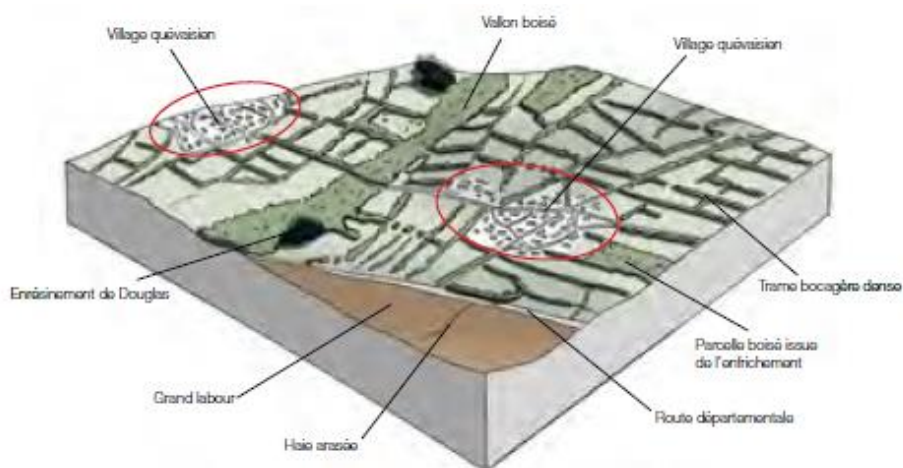


Figure 17 : Exemple de villages dans le PNRA. Les villages quévainsiens (illustration de Sébastien Thomas)

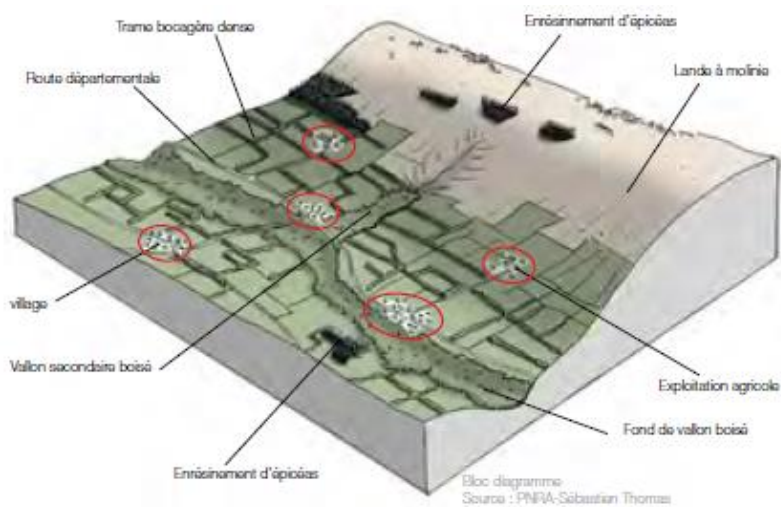


Figure 18 : Exemple de villages dans le PNRA. Les villages des Marches des Monts d'Arrée (illustration de Sébastien Thomas)

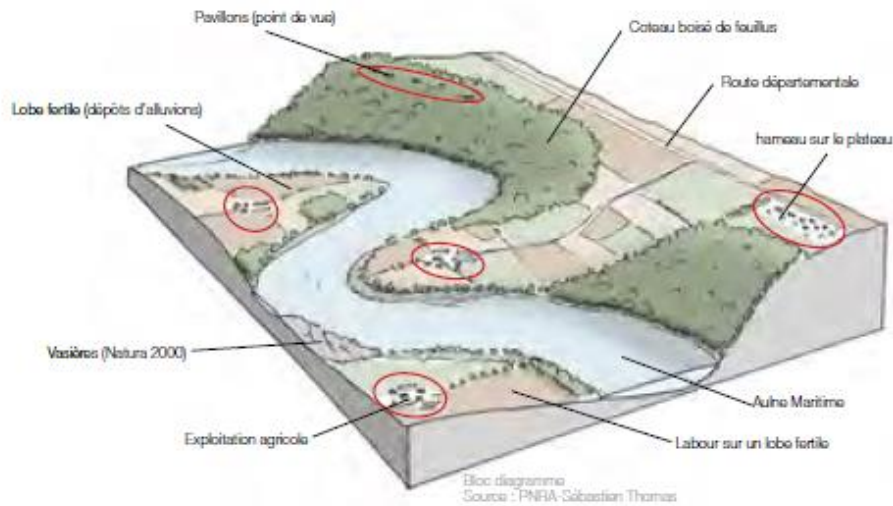


Figure 19 : Exemple de villages dans le PNRA. Les villages des Méandres de l'Aulne (illustration de Sébastien Thomas)

La multitude de configurations villageoises offre aujourd'hui une richesse patrimoniale inestimable et encore trop méconnue. Mais, au-delà de la pierre, dans les villages persiste, voire progresse, une richesse humaine qui mérite que l'on y prête attention. En leur sein se côtoient en effet des populations de plus en plus diversifiées : travailleurs de la terre ou résidents permanents et temporaires, jeunesse engagée et population vieillissante. La configuration villageoise apparaît de plus en plus comme un terreau fertile à l'initiative locale. Mais cette tendance n'est pas récente, puisque de nombreux villages possédaient, dès leurs origines, des espaces dédiés aux activités collectives. Qu'elles soient artistiques, festives, culturelles, ou économiques, de petite ou grande envergure, ces initiatives démontrent un engouement et un attachement certain des populations à leur village. Quelques-unes ont vu le jour dans le Parc durant les dix dernières années : magasins de producteur, hangars associatifs, salles de concert, fêtes de village, ateliers d'artistes, etc. À sa façon, le syndicat mixte participe lui-même à ce mouvement aujourd'hui par la restructuration du domaine de Menez Meur<sup>134</sup>, qui fut initialement son siège.

#### *b. Principales problématiques et enjeux villageois*

Face à l'évidente attirance des populations pour l'environnement naturel, les villages peuvent être reconsidérés à plusieurs titres. Les études réalisées en ce sens par les équipes du PNR d'Armorique ont mis en avant des enjeux divers, concernant en priorité leurs usages et leur organisation.

<sup>134</sup> Domaine situé dans la commune de Hanvec, où se sont installés les seconds locaux du PNRA (au départ la structure était installée dans une baraque d'après-guerre de la ville de Brest). Aujourd'hui le domaine rassemble une ferme conservatoire et pédagogique, des espaces d'expositions, de vastes espaces naturels et des sentiers de randonnée.

Tout d'abord, le désintérêt progressif pour ces groupements d'habitations, de moins en moins prisés par les agriculteurs, par ailleurs toujours moins nombreux, et conduits déjà à la désaffectation par les vagues de remembrement dans les années 60-70, contribue au délaissement de nombreuses constructions ancestrales et à la disparition du petit patrimoine. La place de l'exploitation agricole y demeure centrale, d'autant que des règlements limitent la pluriactivité. Or les agriculteurs peuvent trouver un intérêt à varier leurs activités, offrant ainsi de nouveaux usages aux bâtiments existants qui pourraient en outre accueillir des populations non agricoles. L'accompagnement des initiatives en ce sens, de manière par exemple à limiter l'impact des activités nouvelles sur le fonctionnement agricole du village est encore que peu développé, alors que de nombreuses expériences ont fait leurs preuves. Le développement de l'accueil touristique est ainsi couramment pratiqué par les agriculteurs et participe à la réanimation rurale. Lorsque les règles d'urbanisme ne mettent pas le holà, la mutation de certains groupements de résidences sans lien avec l'exploitation de la terre peut permettre d'éviter un étalement urbain. À Hanvec, l'exemple de la réhabilitation totale du hameau de Kerguan laissé à l'abandon, incite à la croire. Il accueille désormais une population diversifiée : logement principal de l'initiateur, vente et location de résidences principales, location à des étudiants pendant l'année scolaire, location saisonnière, jardin et salle commune. Malgré des réticences initiales des agriculteurs voisins et des administrations, le projet a montré son bienfondé et n'a guère contrarié les activités agricoles des alentours<sup>135</sup>. Comme nous le montre les photographies prises avant et après la rénovation, l'impact qualitatif est largement établi : effacement de la plupart des ruines, respect général de l'organisation du village, aménagement paysager soigné.



*Photographie 3 : Village de Kerguan en 1997 et 2007, Hanvec. Source, site internet du gîte*

<sup>135</sup> Dans le cadre des missions de valorisation du patrimoine du PNRA, de nombreux échanges et visites ont eu lieu dans ce village. Les propriétaires ont par ailleurs gagné le 1<sup>er</sup> concours de réhabilitation organisé par le syndicat mixte en 2014.

Un second enjeu réside dans l'organisation du cadre de vie. Le fonctionnement des villages tient d'un caractère ancestral basé sur la cohabitation et le partage de l'espace, impliquant des modes de vie éloignés du caractère individualiste de la plupart des espaces urbains. Cette caractéristique entraîne souvent des incompréhensions, voire des conflits, entre les anciens habitants et les nouveaux arrivants qui méconnaissent généralement l'histoire et les modes vies locaux : appropriation des communs, droits de passage, clôtures, etc. La reconfiguration des villages implique donc une médiation auprès des populations, pour mieux faire connaître les modes d'habiter locaux, l'histoire, et apaiser la cohabitation. La sauvegarde et la diffusion du patrimoine matériel et immatériel de ces villages permettent souvent d'engager ce processus.

Un troisième enjeu touche le patrimoine naturel. Un des reproches régulièrement émis envers la revitalisation du maillage villageois est son caractère jugé parfois nocif pour l'environnement : déplacement automobile polluant, coût énergétique, artificialisation des sols, etc. Pourtant, la sauvegarde d'un bâti abondant et sa rénovation peut aussi être un moyen de pallier la profusion de constructions nouvelles. En ce sens, les enjeux urbanistiques et architecturaux sont également à signaler. La question foncière, au même titre que pour les centres-bourgs, peut être posée pour les villages qui, dans certains secteurs, souffrent d'une vacance importante et d'un abandon prononcé. La volonté des autorités à contenir au maximum l'urbanisation dans les centres-bourgs a conduit à tenir les villages en suspicion et à altérer ce fonctionnement particulier du territoire. Le SCOT du pays de Brest, qui concerne 21 communes du PNRA, a été mis en cause à cet égard pour son caractère restrictif. Il n'autorise en effet un confortement que pour les villages de plus de 40 ou 80 constructions, marquant une absence de prise en compte flagrante de l'organisation des espaces habités ruraux. À l'occasion, l'utilisation du mot village dans une acception étrangère au parler ancestral a engendré une grande incompréhension.

La question des villages reste donc encore à considérer, à condition de s'employer à mieux les connaître et à s'interroger sur leurs possibles avenir et pas uniquement fonciers. Chose que le Parc d'Armorique s'est attaché à faire, très récemment, par la conduite d'une étude paysagère et un travail coopératif (élus, techniciens, partenaires publics) d'identification des problématiques et des potentielles solutions sur le sujet. Si la sauvegarde de tous ces villages n'apparaît pas forcément pertinente, au vu de l'état de dégradation avancée de certains, des secteurs prioritaires pourraient être ainsi délimités, notamment dans une démarche compensatrice à l'étalement urbain des bourgs et en prenant en compte le fonctionnement global d'un territoire. Il s'agit là d'une piste conséquente en matière d'habitat, pour le moment non exploitée par le syndicat mixte, mais qui pourrait à terme, si elle est menée, avoir de réels effets sur l'organisation urbaine du territoire.

### 2.1.3. Les habitations dans le Parc d'Armorique

À ce stade de l'étude, nous avons, d'une part, éprouvé la diversité des territoires habités du PNRA et, d'autre part, zoomé sur les caractéristiques urbaines des bourgs et villages, nous permettant d'alerter des principaux intérêts et difficultés du PNRA en matière d'habitat. Cet exercice doit à présent être renouvelé à un degré spatial encore plus fin, celui de l'habitation.

Comme observée en début de chapitre, la maison individuelle est omniprésente dans le Parc d'Armorique. Elle représente plus de 95% des logements dans certains secteurs, comme l'est des Monts d'Arrée ou le long de la voie express reliant Brest à Quimper (excepté Châteaulin et Le Huelgoat). Deux grands types d'habitations, ancien et contemporain, coexistent sur le territoire. Nous présenterons ici quelques caractéristiques et tendances observées sur le terrain afin de bien cerner les enjeux liés à la maison individuelles et leurs implications pour le PNRA.

La photographie a été privilégiée pour illustrer les propos. Nombreuses, elles permettent de rendre compte de la grande diversité du bâti dans le Parc mais aussi, concernant les habitations contemporaine, de leur conformité avec les constructions observables dans les autres parties du territoire finistérien, rappelant, de fait, le caractère commun des territoires habités du PNRA.

#### 2.1.3.1. Les habitations jusqu'à 1950

Le Parc est remarquable par l'importance de l'habitat ancien, antérieur à 1950, que l'on pourrait qualifier de traditionnel. Il compose tant les bourgs que les villages. Ce type d'habitat diffère d'un secteur à l'autre, mais quelques modes de constructions sont communs à l'ensemble.

Le type le plus fréquemment rencontré, principalement dans les hameaux et à l'exception de la presqu'île de Crozon, est l'habitat « logis-étable », présent à partir du XIIe siècle, et l'habitat mixte de type « logis sur étable » apparu au XVIe. Ce bâti est caractérisé par la cohabitation initiale des hommes et des bêtes, dans le premier cas côte à côte, dans le second par superposition.<sup>136</sup> À partir du XVIIe siècle, la presqu'île de Crozon a connu une variante sous la forme de modestes fermes de paysans-pêcheurs, composées d'une pièce unique, auxquelles sont accolées les étables et les soues. Au XVIIIe siècle, les maisons à avancée (dites à apoteiz) font leur apparition, particulièrement dans la moitié est du PNRA. Commune dans le Léon, elles sont l'apanage de paysans enrichis par le tissage du lin. Cette avancée permet d'accueillir une table et de la lumière. Elle prend parfois la forme d'une aile en retour d'équerre et peut

---

<sup>136</sup> Inventaire du Patrimoine, Région Bretagne.

alors accueillir un lit clos. À partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, la construction de logis indépendants de type élémentaire (une pièce ou 2 pièces sur 2 niveaux) se multiplie pour répondre aux besoins des populations journalières agricoles et des artisans.

En milieu urbain, d'autres formes d'habitations se présentent. Parmi les plus anciennes, les maisons de type irrégulier (pas d'organisation en travée) construites à partir du XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à la moitié du XIX<sup>e</sup> sont régulièrement visibles dans les centres-bourgs du Parc. On retrouve dans cette catégorie, un habitat bourgeois, composé à l'origine d'un commerce en rez-de-chaussée et d'un logement à l'étage, construit en front de parcelle et mitoyen. On retrouve également dans les plus grandes villes, les maisons à travées, construites à partir du XVII<sup>e</sup>, correspondant à un édifice à étage (de 1 à 3), dont la façade est ordonnancée.

À partir de 1840, de nouveaux modes de vie, plus confortables, entraînent une modernisation de l'habitat et le développement d'un modèle de maison à façade symétrique, comportant une pièce de part et d'autre d'un couloir central donnant accès à un escalier. Parallèlement, des demeures urbaines se développent, qui ont la particularité de ne pas être mitoyennes et de s'écarter de la voie grâce à un jardin. À partir de 1920 et jusqu'à 1940, des maisons bourgeoises de type pavillonnaire et inspirées des demeures de notables vont faire leur apparition. Construites au milieu d'une parcelle carrée, elles s'élèvent sur deux ou trois niveaux, parfois sur cave. Ces principes inspireront les modes d'urbanisation des campagnes bretonnes, qui perdurent encore de nos jours.

Aujourd'hui, les habitations de type logis-étable sont les moins recherchées. De tailles trop modestes, fondées à cru et dotées de murs hourdis à la terre, elles sont soit laissées à l'abandon, soit utilisées pour du stockage ou d'éventuels logements saisonniers. Tout comme les logis sur étables, elles ne sont réhabilitées que lorsqu'elles appartiennent à un ensemble mitoyen ou après d'éventuelles extensions. Les maisons à avancées ont plus de succès, notamment celle présentant un étage. Dans la presqu'île, la plupart des maisons de paysans pêcheurs ont, en revanche, trouvé une reconversion en résidence secondaire. Elles ont d'ailleurs inspiré les maisons de villégiature balnéaire régionalistes. Dans les bourgs, l'abandon du bâti, lorsqu'il ne s'agit pas d'une problématique d'héritage ou d'une déshérence, dépendra essentiellement des contraintes de taille (trop petites ou trop grandes), de la présence d'un jardin, de l'organisation de la parcelle, et de l'orientation du bâtiment. À ces problèmes, la réponse actuelle du PNRA est limitée. Hormis des actions d'étude et de sensibilisation au patrimoine bâti et quelques conseils apportés aux élus soucieux de la vacance de leurs bourgs, le syndicat mixte demeure à ce jour peu outillé pour pallier à la dégradation de ces constructions.





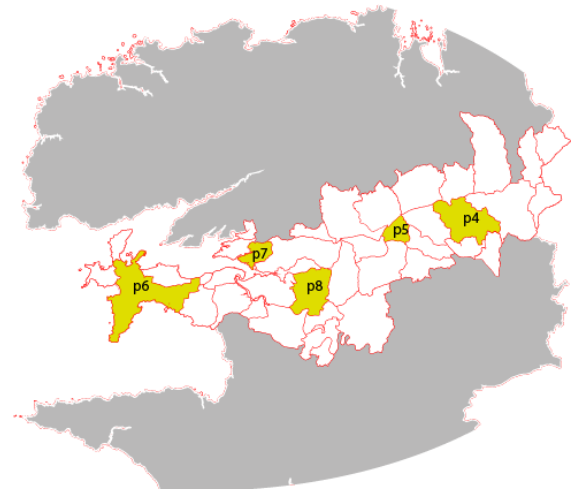
Photographie 5 : logis étable, Botmeur (Douard Christel, inventaire du patrimoine)



Photographie 8 : Maison à avancée, Pont-de-Buis-lès-Quimerch (Bègues Bernard, inventaire du patrimoine)



Photographie 4 : Logis sur étable, Berrien (Maillard Florent, inventaire du patrimoine)



Photographie 6 : Ferme de paysan-pêcheur, Crozon (Maillard Florent, inventaire du patrimoine)



Photographie 7 : logis mixte, Hôpital Camfrou (Bègne Bernard, inventaire du patrimoine)



Photographie 9 : maison-commerce, Camaret ( Bègne Bernard, inventaire du patrimoine)



Photographie 12 : Maison noble, Châteaulin (L'Haridon Erwana, inventaire du patrimoine)



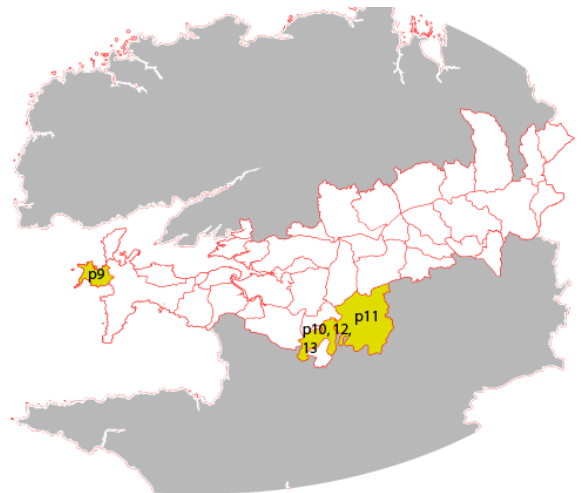
Photographie 10 : Maison à travée, Châteaulin (L'Haridon Erwana, inventaire du patrimoine)



Photographie 13 : Maison bourgeoise, Châteaulin (L'Haridon Erwana, inventaire du patrimoine)



Photographie 11 : Maison ternaire, Pleyben (Maillard Florent, inventaire du patrimoine)



### 2.1.3.2. Les habitations contemporaines : tendance et répartition

La seconde grande période d'habitation commence avec le développement massif des maisons néo-bretonnes dans les années 1970. Elles sont caractérisées par un toit en bâtière<sup>137</sup>, une couverture en ardoise, et éventuellement des encadrements de baies en granit. Ce type d'habitation se retrouve parmi toutes les configurations urbaines : en extension des centres anciens, au sein de lotissements, isolé ou dans les villages. À partir des années 1980, un nouveau type de pavillon se développe. Inspiré du néo-breton, il se caractérise par un style minimaliste, typique des maisons de constructeurs en série. Dans cette même inspiration, les constructions d'habitat social sur le territoire ont aussi fait leur apparition. Elles sont très facilement repérables dans le paysage urbain, par leur caractère sériel, leur mitoyenneté et leur petite surface. Dans les années 2000, un habitat pavillonnaire moderniste le supplante, vite concurrencé par des maisons se réclamant de l'écologie. On les distingue par l'utilisation de matériaux biosourcés ou à l'impact environnemental faible et de techniques avancées d'économie d'énergie. Aucune donnée chiffrée ne nous permet d'en confirmer le nombre et l'implantation exacte, mais on en rencontre un nombre significatif sur la commune de Saint-Rivoal, située au cœur des Monts d'Arrée.



*Photographie 14 : maison néobrettonne, Brasparts (C.T.)*



*Photographie 15 : Maison néobrettonne, Brasparts (C.T.)*



*Photographie 16 : Maison mitoyenne, Brasparts (C.T.)*

<sup>137</sup> Toiture à deux pans avec pignons découverts



*Photographie 17: maison néobrettonne, Dinéault (C.T.)*



*Photographie 20: Maison moderniste, Landévennec (C.T.)*



*Photographie 18 : pavillon minimaliste, Hanvec (C.T.)*



*Photographie 21 : maison à toit monopente, Plougonven (C.T.)*



*Photographie 19 : Maison d'architecte en bois, La Feuillée (C.T.)*



*Photographie 22 : Pavillon minimaliste, Plougonven (C.T.)*



Photographie 23 : Maison moderniste, Plougonven (C.T.)



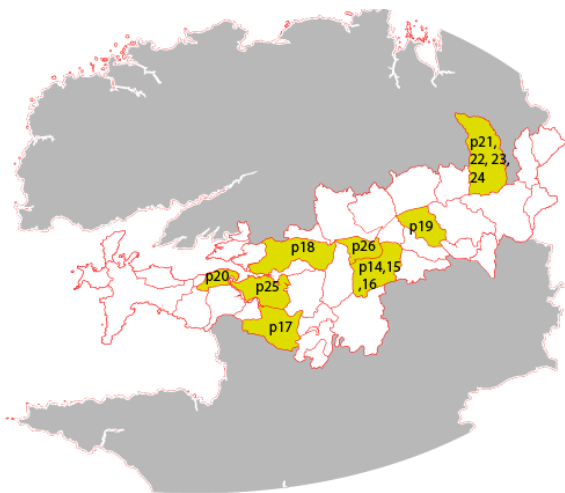
Photographie 25 : Maison en bois, Rosnoën (C.T.)



Photographie 24 : quartier d'habitat social, Plougonven (C.T.)

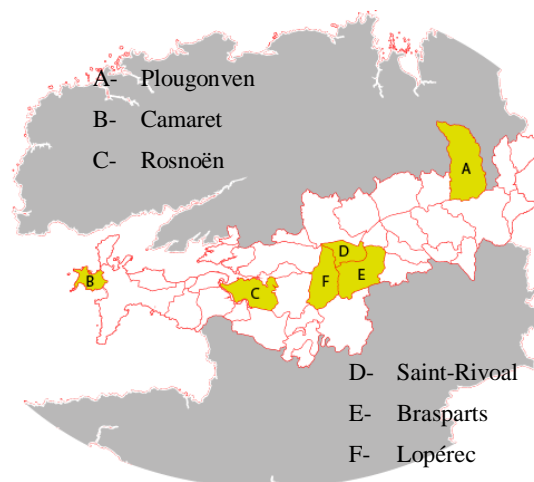


Photographie 26 : Maison d'écotissement, Saint-Rivoal (C.T.)



Les observations de terrain nous permettent de pointer quelques tendances en matière de répartition de l'habitat se manifestant sur le PNR d'Armorique depuis une quinzaine d'années.

Dans les secteurs est et nord-ouest du Parc, clairement influencés par les pôles urbains alentours, le phénomène de périurbanisation est à son paroxysme. La tendance au développement pavillonnaire y fait donc référence, particulièrement dans les communes de l'estuaire de la rade, ainsi qu'en périphérie de Morlaix, où le prix des terrains à bâtir est particulièrement attractif pour la construction de maisons individuelles. À Plougonven, par exemple, le mètre carré coûte 62€, contre 80€ à Morlaix. Le développement urbain reste de fait assez classique ; à Daoulas et Plougonven, on relève toutefois des tentatives publiques d'urbanisation dite alternative, par la création d'écoquartiers ou de lotissements mixtes à caractère social et intergénérationnel. Dans ces secteurs, des quartiers de constructions neuves « haut de gamme », de volumes imposants et aux caractéristiques architecturales très variées, côtoient des quartiers aux constructions plus modestes et plus sobres, mais ne cherchant pas davantage une intégration dans le tissu urbain existant. La plupart des communes concernées ont intégré le PNR d'Armorique lors du dernier renouvellement de la Charte, signe d'une certaine conscience des limites de leur développement et d'une volonté de se démarquer qualitativement des collectivités voisines.



Photographie 27 : Lotissement, Plougonven, c. 1990 (C.T.) Photographie 28 : Lotissement, Plougonven, c. 2010 (C.T.)

On rencontre les mêmes dynamiques d'urbanisation sur la presqu'île de Crozon et dans les secteurs de l'Aulne, où le pavillonnaire s'est fortement développé. Sur la presqu'île, l'attractivité du patrimoine bâti maintient une réelle qualité urbaine, mais reste peu accessible aux ménages modestes, qui sont conduits à s'implanter dans des lotissements plus classiques en périphéries des bourgs. En revanche, certains secteurs urbains denses montrent des réalisations nouvelles intégrées de façon harmonieuse dans le cadre bâti (observées par exemple dans l'hypercentre de Camaret), malgré le

caractère exigü des terrains. Certaines communes se démarquent également, par une tendance à la construction en bois et déploient des efforts pour intégrer le bâti à l'environnement par des règlements de lotissements précis. À Rosnoën, les constructions du début des années 2000, implantées sur le versant sud du bourg, s'organisent suivant un réseau de talus. Mais il ne s'agit pas d'une démarche généralisée sur la commune.



*Photographie 29 : Lotissement, Argol, c. 2000 (C.T.)*

*Photographie 30 : Lotissement Rosnoën, c. 2005 (C.T.)*

La faible attractivité résidentielle des Monts d'Arrée y réduit le développement des constructions neuves. Mais les logiques restent les mêmes pour la plupart des communes qui accueillent de nouveaux habitants : le lotissement pavillonnaire, certes modeste, y est de mise. Il existe cependant quelques exceptions (Saint-Rivoal), où les plus récentes constructions sont caractérisées par un renforcement d'un modèle écologique. L'attrait pour l'habitat traditionnel reste une caractéristique de ce territoire, qui attire encore des populations permanentes, notamment anglo-saxonnes, et des résidents secondaires, mais de façon insuffisante pour maintenir le patrimoine bâti dont une large partie est à l'abandon. L'enjeu de leur habitat traditionnel est primordial pour ces territoires en quête de renouveau.



*Photographie 31 : Lotissement à Brasparts, c. 2015, (C.T.)*

*Photographie 32 : Lotissement, Lopérec, c. 2000 (CT.)*

L'échelle de l'habitation est une préoccupation toute récente pour le syndicat mixte du Parc d'Armorique, pouvant expliquer la relative banalité que représente la construction contemporaine dans le territoire. Déjà évoqué dans ce chapitre, le conseil architectural, qui représente une des manières d'influencer l'habitat, s'est avéré inexistant entre 1982 et 2016, période pourtant la plus faste en matière d'urbanisation.

## **2.2. Habiter le territoire du Parc d'Armorique : repères théoriques**

Jusqu'ici, nous avons étudié l'habitat d'un point de vu essentiellement spatial. Comme évoqué dans le premier chapitre, l'approche géographique n'est pas suffisante pour comprendre l'habitat. Outre l'organisation urbaine du territoire, étudier l'habitat revient aussi à se pencher sur les rapports qui existent entre les populations et leur territoire, sur leur nature et sur la manière dont ils se construisent et évoluent. Par ailleurs, nous avons avancé que le développement résidentiel du territoire était avant tout lié à son caractère multipolarisé qui lui permettait de bénéficier, entre autre, de l'attractivité économique des centres urbains voisins. Or tous les territoires habités du PNRA ne sont pas concernés par un même degré d'attractivité et certains, moins impliqués, bénéficient d'un développement, certes plus faible et plus lent, mais réel, ce qui invite à prendre en considération d'autres facteurs.

Outre l'offre concurrentielle de l'immobilier et des terrains à bâtir, nous avons vu que l'élément qui différenciait les territoires ruraux des territoires urbains était le cadre de vie. L'accès à la nature, au calme et aux loisirs de plein air, peuvent dès lors entrer en considération dans les choix motivant l'installation des populations. Il serait cependant illusoire de les réduire à ces seuls champs. Nous nous sommes donc efforcés dans la suite de ce chapitre à mettre en évidence l'ensemble des facteurs déterminants la venue de nouveaux habitants et leur traduction spatiale dans le territoire du Parc d'Armorique. En résulte une multiplicité de profils, qui de fait viennent expliquer la diversité des habitations et des lieux de vie.

Cette pluralité de profils habitants peut venir complexifier l'adéquation des politiques publiques à l'intention de l'habitat dans le PNRA et plus largement dans les territoires ruraux. Mais ne pas les identifier peut rendre la tâche d'autant plus hasardeuse. C'est pourquoi nous avons tenté de les authentifier par le biais d'une enquête de terrain auprès de la population, réalisée en 2017. Dans cette seconde section, nous reviendrons sur quelques concepts utiles à la compréhension des orientations de l'étude – les représentations sociales et la notion d'identité – puis sur les méthodes utilisées pour déterminer le terrain d'étude et l'échantillon de populations, pour terminer par l'organisation de l'enquête.



## 2.2.1. Quelques concepts préalables

Notre étude repose sur la compréhension des choix déterminants le lieu de vie et le logement des habitants. Elle fait appel à deux concepts majeurs, celui des représentations qui permet de comprendre les manières dont les populations perçoivent leur habitat ; et celui de l'identité, qui permet d'expliquer les raisons qui poussent les individus à opter pour tel type d'habitation et de localisation.

### 2.2.1.1. Les représentations sociales

La référence aux représentations est complexe à manier. Elle renvoie originellement à la psychologie sociale, ce qui incite à la prudence et à la modestie. Nous nous remettons au travail éclairant de Pierre Mannoni, qui a publié en 2016 un portrait synthétique du sujet. Il en propose la définition suivante :

*« Les représentations sociales se présentent comme des schémas cognitifs élaborés et partagés par un groupe, qui permettent à ses membres de penser, se représenter le monde environnant, d'orienter et d'organiser les comportements [...] »<sup>138</sup>.*

Selon Mannoni, les représentations sociales font appel aux représentations mentales, c'est-à-dire à la construction de l'image d'un objet ou d'un sujet, influencée par le milieu. Il y a donc un passage de la représentation mentale à la représentation sociale. Cette « *image mentale représentée* », au cours de son évolution, « aurait acquis une valeur socialisée (partagée par un grand nombre) et une fonction socialisante (participant à l'élaboration de son histoire)<sup>139</sup> ». Fantômes, préjugés et idées reçues participent également à la constitution de la « pensée commune », tout comme les croyances, les superstitions et les idéologies.

Les représentations sociales se situent, toujours selon l'auteur, en aval des représentations mentales et des fantômes et en amont des clichés et stéréotypes, qu'elles contribuent à former. Denise Jodelet précisa en 1991 que la représentation « est une forme de connaissance socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social ». Dans les domaines de la géographie urbaine, les représentations sociales sont notamment utilisées pour mettre en évidence les différences de comportements qui contribuent à influencer les pratiques territoriales en matière d'habiter.

En s'appuyant sur les travaux de Jodelet (1984), Deschamps (1990) et Abric (1994), Sandra Pfeuti attribue diverses fonctions aux représentations sociales<sup>140</sup> :

---

<sup>138</sup> Pierre Mannoni, *Les représentations sociales*, 7e édition (Presses Universitaires de France - PUF, 2016).

<sup>139</sup> *Ibid.*

<sup>140</sup> Sandra Pfeuti, « Représentation sociale, quelques aspects théoriques et méthodologiques », *Vous avez dit...pédagogie*, n° 42 (1996): 416-39.

- une fonction de « savoir », c'est-à-dire qu'elles permettent à chacun d'appréhender et d'expliquer la réalité ;
- une fonction « identitaire », permettant de s'inscrire dans un groupe ou de s'en différencier ;
- une fonction d' « orientation », qui détermine les comportements ;
- une fonction de « justification », qui permet de légitimer une pratique ou un comportement.

Lors des entretiens menés, il s'est agi, pour chaque habitant, de comprendre comment il s'est approprié son espace et se le représente, et quelle est sa relation à son milieu de vie.

#### 2.2.1.2. La notion d'identité

Dans l'histoire des sciences sociales, deux paradigmes<sup>141</sup> dominants et opposés ont chacun proposé une théorie et des méthodes pour penser et comprendre les individus en société. Le premier, l'holisme, stipule que le comportement d'un individu est déterminé par son appartenance à un groupe social : la société prédestine l'individu. Les conduites individuelles sont obligées et contraintes. Le second, l'individualisme méthodologique, explique *a contrario* le comportement de l'individu et ses décisions par une pensée rationnelle, calculée et intéressée. Cependant, ces deux paradigmes méthodologiques nous semblent inadaptés pour rendre compte de la réalité sociale sur notre terrain, car les comportements des individus ne sauraient se ramener totalement à l'appartenance à un ou des groupes sociaux, non plus qu'au seul fruit du libre arbitre<sup>142</sup>.

Alain Caillé met ainsi en évidence l'aporie de ces deux paradigmes et propose un autre cadre pour comprendre les comportements des individus en société et les phénomènes sociaux. Il se pose alors la question suivante : qu'est-ce qui définit une société et les individus en société ? Comment les normes naissent-elles et perdurent tout en évoluant ? Qu'est-ce qui doit être observé pour comprendre la réalité sociale, les phénomènes sociaux et les individus ? Caillé y répond de la façon suivante : les manières d'être et de faire de l'individu sont déterminées par son identité sociale, construite à partir des relations qu'il développe avec d'autres individus et des groupes sociaux. Le lien social permet en effet de relier un individu à un autre individu ou à une communauté, et de distinguer les deux entités qu'il relie et donc de les faire exister chacune de manière indépendante. C'est donc quand les individus entrent en relation qu'ils produisent chacun leur individualité et, collectivement, les communautés et leur société<sup>143</sup>.

---

<sup>141</sup> Alain Caillé, *Anthropologie du don : Le Tiers paradigme* (Paris: Desclée de Brouwer, 2000). L'auteur définit le paradigme comme un ensemble de théories et de modèles d'explications reconnus, de manière de faire sens communément admis par la communauté savante, qui dessinent le champ du pensable et des questionnements légitimes.

<sup>142</sup> Caillé, *op. cit.*

<sup>143</sup> Caillé, *op. cit.*

À partir de ce constat, Caillé développe un paradigme relationnel pour comprendre la réalité sociale<sup>144</sup>. Le contenu de l'identité d'un individu est déterminé par des normes. Elles sont à l'origine de nos actes et leur donnent une signification et une raison d'être. Au gré des rencontres, des expériences de vie et des relations, ces normes se forment, passent et nous traversent pour rester, évoluer ou repartir. Elles interagissent, s'influencent mutuellement, et mutent éventuellement<sup>145</sup>. Notre identité suit le même chemin. Habitat et identité sont intimement liés<sup>146</sup>. La maison est le reflet de notre identité, déterminée par le passé, ancrée dans le présent et tournée vers le futur.

Les entretiens menés durant notre enquête permettent d'approcher l'identité de l'habitant et ainsi de comprendre les raisons du choix d'habitat et du mode d'habiter. Elle est aussi déterminée par sa relation au territoire et à son environnement bâti, paysager, naturel, économique, etc. C'est l'approche socio-architecturale qui permet de prendre en compte ce facteur. La notion d'habitat implique qu'une personne qui habite un lieu le façonne, qu'elle se l'approprie, qu'elle le transforme pour y laisser sa marque, ses traces, ses symboles, son identité, *in fine* pour qu'elle s'y enracine. L'habitat, c'est donc l'histoire d'une rencontre entre un habitant et un territoire, et de leur relation.

## 2.2.2. Détermination du terrain d'étude et de l'échantillon

Afin de réaliser notre étude, nous avons sélectionné six communes qui nous sont apparues comme représentatives de certaines dynamiques démographiques et sociales sur le territoire du Parc d'Armorique. Les différences entre territoires sont telles qu'une enquête de terrain, dans le temps et avec les moyens impartis, n'offrirait pas la possibilité d'étudier tous les contextes géographiques, ce qui nous amène à réduire notre champ d'investigation aux petites communes à dominantes résidentielles, en laissant de côté les pôles ruraux, les communes de plus de 2000 habitants et celles très productives.

Pour cela nous avons utilisé trois types de critères : des critères géographiques, afin d'obtenir une certaine représentativité des configurations territoriales du Parc d'Armorique malgré un échantillon réduit ; des critères sociologiques, permettant d'assurer une certaine concordance avec la répartition de la population dans le territoire ; et des critères urbanistiques touchant à la localisation de l'habitation dans l'espace et au type de logement, qui offre un panel élargi des formes d'habitat dans le Parc.

---

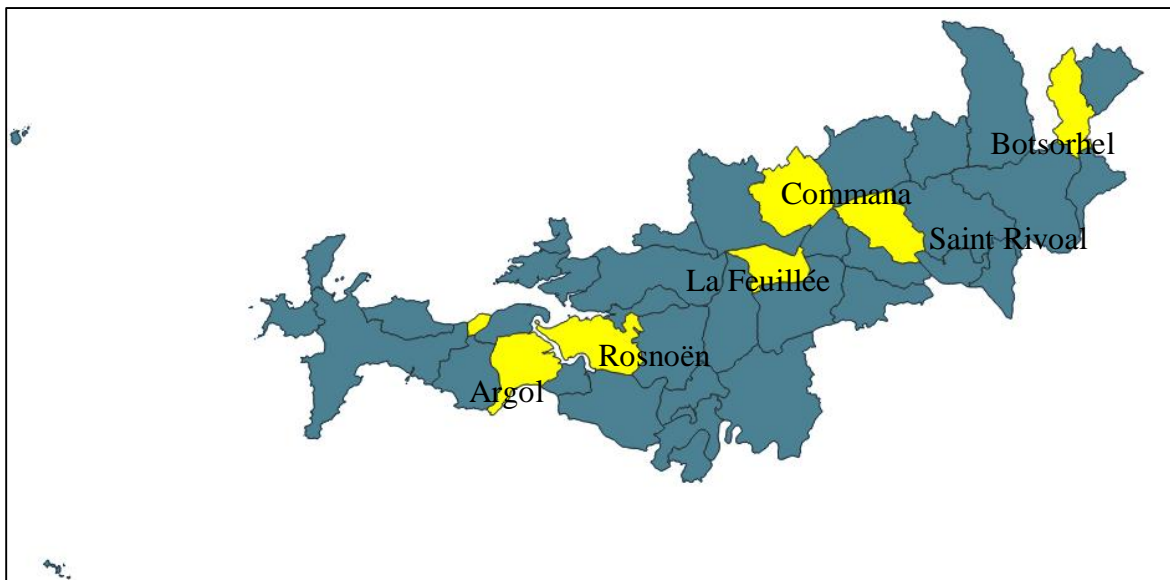
<sup>144</sup> Il lui attribue le nom de « tiers paradigme ».

<sup>145</sup> Roderick A. Macdonald, « les Vieilles Gardes, Hypothèse sur l'émergence des normes, l'internormativité et le désordre à travers une typologie des institutions normatives », in *Le droit soluble : contributions québécoises à l'étude de l'internormativité / sous la direction de Jean-Guy Belley...* (Paris: LGDJ, 1996), <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k33325311>.

<sup>146</sup> Eleb, *op. cit*

### 2.2.2.1. Les critères géographiques

Le choix des communes s'est réalisé en fonction de critères géographiques, économiques et démographiques le plus diversifié possible. En résulte la sélection de 6 communes réparties sur l'ensemble du territoire : Argol, Rosnoën, La Feuillée, Commana, Saint-Rivoal et Botsorhel.



*Carte 17 : Communes sélectionnées pour notre enquête sociologique*

Ainsi, la population s'étalonne entre un minimum de 170 et un maximum de 1052 habitants. La situation démographique des communes peut être croissante, décroissante ou en stagnation. La densité de population varie entre 9,1 habitants au mètre carré à 33,1. La part de l'emploi présentiel peut être faible ou moyenne. Le vieillissement de la population a également été pris en compte, la part des 60 ans et + variant de 22,8% à 32,4%. La part des non diplômés varie quant à elle entre 24,5% et 32,4%. La part des résidences secondaires a aussi fait partie des critères de sélection et varie de 24% à 43%. Enfin, l'utilisation du critère de proximité des centres urbains a permis de choisir entre des communes influencées à divers degrés par les villes ou des pôles ruraux et d'autres plus indépendantes.

	Rosnoën	Botsorhel	Commana	Argol	La Feuillée	Saint-Rivoal
<b>Nombre d'habitants</b>	952	400	1052	1049	635	170
<b>Évolution de la population entre 1999 et 2009</b>	+1.7	-0.5	+1.1	+1.1	+0.4	+0.9
<b>Évolution de la population entre 2009 et 2014</b>	-0.8	-1.4	-0.9	+4.7	-0.7	-0.7
<b>Densité de population</b>	28.3	17	26.4	33.1	20.1	9.1
<b>Part de l'emploi présentiel</b>	Faible	Faible	Moyen	Faible	Faible	Moyen
<b>Part des 60 ans et +</b>	26.4%	27.8%	26.1%	22.8%	32.4%	28.2%
<b>Part des non ou peu diplômés</b>	24.5%	32.4%	30.2%	26.8%	24.9%	30.1%
<b>Résidences secondaires</b>	24%	31%	31%	37%	43%	40%
<b>Proximité des pôles urbains et ruraux</b>	Pôles urbains ++	Pôles urbains +	Pôles urbains -	Pôles ruraux ++	Multipolarisé sous faible influence	Multipolarisé sous faible influence

Tableau 1 : Critères sélectifs des terrains d'étude sociologique sur le Parc d'Armorique. Statistiques de 2014, source Insee

#### 2.2.2.2. Les critères sociologiques

Le but de l'enquête était de rendre compte de grandes tendances et écarts en matière d'habitat dans les petites communes résidentielles du PNRA. Il était dès lors nécessaire de s'appuyer sur la diversité des populations présentes, ce qui nécessite un échantillonnage relativement large, qui a été réalisé en fonction du profil social et du type d'habitation.

Il s'est appuyé sur les préceptes de Pierre Bourdieu, notamment sur l'approche socioprofessionnelle et socioculturelle de l'espace social, qu'il a développé dans *La Distinction, critique sociale du jugement*. Il y élabore une structure de l'espace social fondée sur la détention de capitaux économique, culturel et social. Il présente ainsi une conception multi-polarisée des classes sociales et, en particulier, des classes moyennes, qui nous intéressent tout particulièrement. En effet, l'habitat détenu par les classes sociales dominantes (domaine familial, grande propriété, etc.) ne rentre pas dans le cadre de l'étude, car il n'est pas représentatif du phénomène d'urbanisation à l'œuvre depuis les cinquante dernières années dans le PNRA ; ses habitants sont sous-représentés sur le territoire et, de plus, n'y sont généralement que des résidents secondaires. Par définition, ils ne les habitent donc pas comme cela est entendu dans cette étude, c'est-à-dire de façon permanente. *A contrario*, les classes moyennes, très présentes en milieu rural, se composent de sous-groupes très divers, qui doivent être pris en compte dans l'étude. La chose est d'autant plus nécessaire que ces personnes sont à l'origine des nouvelles constructions et, donc, au centre des logiques sociales et des modèles d'urbanisation. Par conséquent, il a été décidé qu'une majorité d'entretiens seraient effectués avec des individus de classes moyennes et, subsidiairement, de classe populaire : ensemble elles constituent la majeure partie de la population permanente en milieu rural.

L'apport de la théorie de Bourdieu réside notamment dans la prise en compte des ressources culturelles. La catégorisation effectuée par le sociologue permet de distinguer une classe moyenne traditionnelle (« petite bourgeoisie en déclin ») des couches moyennes salariées, mieux dotées en capital culturel qu'en capital économique. Elle permet aussi de distinguer une nouvelle catégorie : la petite bourgeoisie d'exécution. Elle occupe principalement des professions requérant des compétences culturelles plus fortes, du système éducatif, des médias, etc. Sur la base de trois critères (le capital social, le capital économique et le capital culturel), Bourdieu structure l'espace social et y positionne les différentes professions. Fonction de la relation des professions et individus aux autres groupes socioprofessionnels, ce positionnement est relatif. Le capital social correspond à l'ensemble des relations que peut avoir un individu, en somme à son réseau. Le capital économique correspond au patrimoine, mais également aux revenus. Le capital culturel est constitué par l'ensemble des ressources culturelles détenues par un individu et qu'il peut mobiliser. Il peut prendre trois formes :

- la forme de biens matériels qu'un individu possède (livres, œuvres d'art, etc.),
- la forme de compétences culturelles, attestées par des diplômes (bac, etc.),
- enfin, il peut être incorporé et faire partie de l'individu en tant que dispositions apprises lors de processus de socialisation et qui sont mises en œuvre lors de différentes activités (consommation de biens culturels, comme une pièce de théâtre, etc.).

Les différentes classes moyennes se distinguent notamment par les poids relatifs du capital culturel et du capital économique chez les individus qui les composent. Pour l'étude et la construction de notre échantillon, et sur la base de la structuration de l'espace social établie par Bourdieu, trois catégories d'individus ont été distinguées sur le plan socioprofessionnel :

- les individus de classe populaire
- les individus de classes moyennes, dans lesquelles :
  - o les individus de classes moyennes traditionnelles, dont le capital économique est plus important que le capital culturel. Elles rassemblent les exploitants agricoles, les petits commerçants, les artisans.
  - o Les individus de classes moyennes modernes, dont le capital culturel est plus important que le capital économique : les professeurs des écoles, les employés de bureau et de commerce, etc.
- les individus de classe dominante.

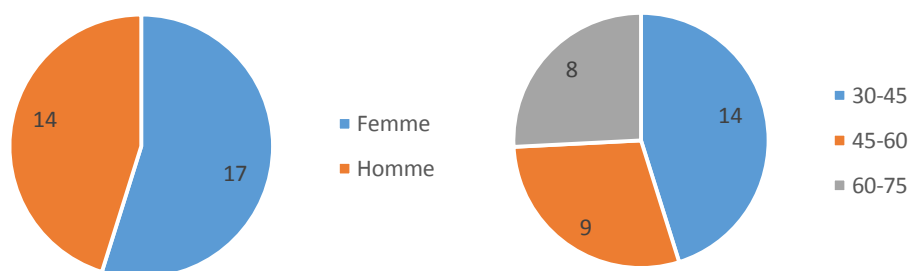
La structuration de l'espace social de Bourdieu trouve néanmoins certaines limites par rapport aux objectifs de notre recherche. La notion de « classes moyennes » correspond à des réalités différentes selon les époques et, bien évidemment, selon les auteurs. Au XIXe siècle, elle désigne la bourgeoisie

qui souhaite tirer avantage de son accès à la propriété (bourgeoisie d'affaires), puis les petits entrepreneurs (boutiquiers, artisans, certains cultivateurs), mais aussi la petite bourgeoisie diplômée qui accède aux professions libérales. Enfin, au cours de la deuxième révolution industrielle, la classe moyenne engloba le salariat tertiaire, qui se développa avec l'essor de grands établissements industriels, bancaires, financiers ; la croissance des administrations ; la multiplication des grands magasins ; la progression de l'État social. Et bien sûr, le progrès de la scolarisation a permis sans cesse d'accroître ses rangs.

Le choix d'habitat est également déterminé par la « position dans le cycle de vie » de l'habitant<sup>147</sup>. Certaines étapes - entrée dans la vie professionnelle, entrée dans la vie de couple, vie de famille, retraite, etc. - ont une influence décisive sur le choix d'habitat, amenant même à déménager. Trois types de positions dans le cycle de vie ont été retenus ici :

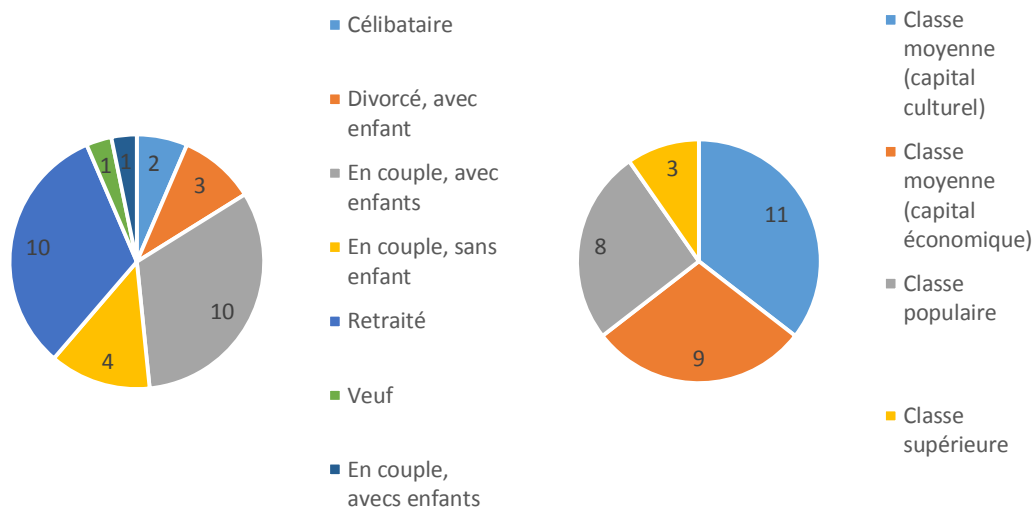
- Célibataire
- En couple avec des enfants
- Retraité.

Ces critères se sont révélés réducteurs pour des raisons évidentes : de nombreux habitants ont des enfants mais sont divorcés, certains sont en couple sans enfant. D'autres ont des enfants quadragénaires mais ne sont pas encore retraités. Ceux-là n'ont pas été systématiquement évincés de l'enquête, pour rendre compte de la diversité des profils. Ainsi, 31 entretiens ont été réalisés<sup>148</sup> selon la répartition suivante<sup>148</sup> :

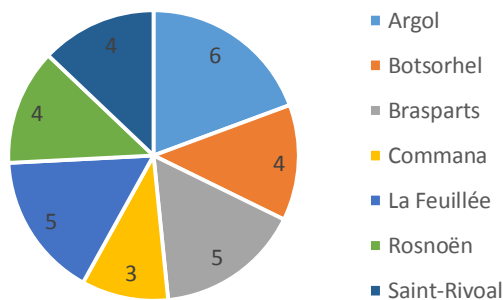


<sup>147</sup> Laurent Cailly et Rodolphe Dodier, « La diversité des modes d'habiter des espaces périurbains dans les villes intermédiaires : différenciations sociales, démographiques et de genre », *Norois. Environnement, aménagement, société*, n° 205 (1 décembre 2007): 67-80.

<sup>148</sup> Voir Annexe 4.1 : Répartition de l'échantillon de population par commune



Graphique 2 : Répartition de la population enquêtée, selon le sexe, l'âge, la situation familiale et sociale (Enquête de terrain 2017)



Graphique 3 : Répartition géographique de la population enquêtée (Enquête de terrain 2017)

### 2.2.2.3. Les critères urbanistiques

En ce qui concerne les critères urbanistiques, nous avons retenu la situation géographique et le type de bâti. L'étude se concentre sur les maisons individuelles, habitations quasi universelles dans le PNRA. Cinq types de situations géographiques de l'habitat en milieu rural peuvent y être distingués :

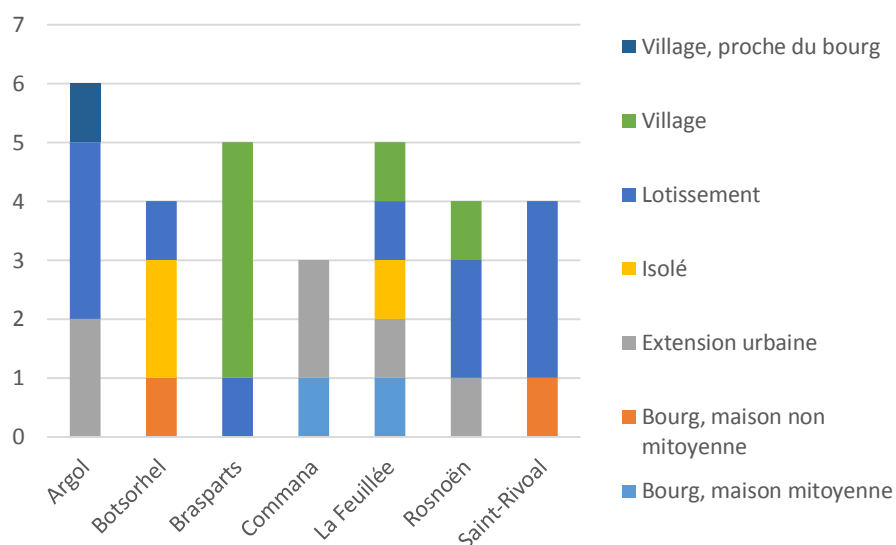
- la maison de bourg, en continuité du bâti
- la maison individuelle sur un axe routier (maison en extension urbaine)
- la maison individuelle en lotissement
- la maison individuelle de village
- la maison isolée (absence de voisins).



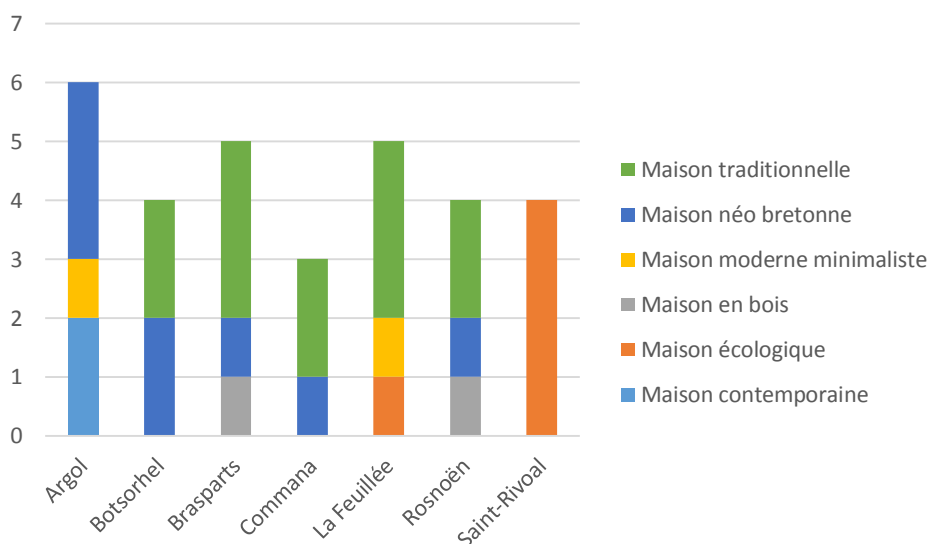
Les types de bâti ont quant à eux été déterminés à partir de l'architectonique des maisons. On peut distinguer quatre grands types de constructions sur le PNRA, sur 2 grandes périodes :

- Avant 1950 : maisons traditionnelles
- Après 1950 : pavillon sous caractéristiques régionales, maisons néo-bretonnes, maison « écologique ».

Pour notre enquête, nous avons tenté de diversifier autant que possible les types d'habitations et d'implantations pour chaque commune, hormis pour Saint-Rivoal où nous nous sommes concentré sur l'habitat écologique :



Graphique 4 : Localisation des habitants enquêtés, par commune (Enquête de terrain 2017)



Graphique 5 : Type de maison de résidence des enquêtés, par commune (Enquête de terrain 2017)

### 2.2.3. Organisation des entretiens

Notre enquête repose sur des entretiens réalisés à domicile. Plusieurs méthodes de prise de contact ont été testées : sortie d'école, débit de boisson, aire de jeux, prise de contact dans la rue, porte à porte, relais d'une association, etc. Le porte à porte s'est avéré le plus adapté, puisqu'il permettait de contrôler les échantillons, de réaliser des premiers sondages d'opinion et de repérer les entretiens qui seraient potentiellement intéressants. Pour comprendre les raisons profondes du choix d'habitat et du mode d'habiter, il est apparu nécessaire de libérer au maximum la parole de l'habitant. Ce qui suppose de privilégier des échanges longs, qui ont donc pris l'allure d'une conversation autour d'une grille d'enquête<sup>149</sup> prédéfinie. L'entretien compréhensif se démarque ici de la rigidité des guides d'entretiens semi-directifs. L'enquêteur prend le parti de s'engager et de pousser l'informateur au bout de sa réflexion, ils dialoguent.

La plupart des habitants ayant accepté de participer aux entretiens se disaient heureux de parler et de donner leur avis sur le sujet. Généralement sensibles à leur environnement bâti, humain, social ou naturel, ils l'observent, le pratiquent et l'investissent. Il est source de réflexion, de remarques, voire de propositions. D'autres, beaucoup moins représentés au cours de l'enquête, mais pas moins représentatifs, nous ont fait part de leurs déconvenues vis-à-vis de leur territoire, qu'ils ont estimé inhospitalier, provoquant un sentiment de mal-être ou d'ennui. C'est pourquoi l'analyse reste partielle et implique un biais méthodologique, d'une part parce qu'elle repose sur les dires non vérifiés des habitants interrogés, et d'autre part parce qu'elle prend en compte la parole de populations majoritairement ouvertes à la discussion.

Obtenir des informations de la part des interviewés nécessite de savoir s'adapter à chacun, car tous ne délivrent pas des informations de la même manière. Les questions se révèlent parfois insuffisantes. L'utilisation de différents outils a permis d'aider et d'accompagner les enquêtés dans l'expression de leurs représentations. La grille d'entretien, tout d'abord, a été élaborée sur des fondements bibliographiques et en fonction des objectifs de recherche. Une question, constituant le fil conducteur de l'entretien, a été fixée : « Pourquoi cette personne, à ce moment précis de sa vie, est venue habiter dans cette maison et dans ce cadre ? » Autrement dit, qu'est-ce qui a déterminé son choix d'habitat et sa manière d'habiter le territoire ? L'utilisation de photos<sup>150</sup>, par ailleurs, a permis aux enquêtés de parler plus aisément de leurs expériences et de leur vécu. Elles ont constitué un outil précieux pour libérer la parole et recueillir les représentations de l'environnement (notamment bâti) des habitants. Une promenade avec l'enquêté dans le quartier ou le bourg pouvait par ailleurs l'amener à parler, à réveiller des souvenirs associés aux lieux traversés, à exprimer l'expérience et la pratique qu'ils ont de ces lieux, des commerces, de leur relation avec leurs voisins, de leur attachement à l'endroit.

---

<sup>149</sup> Voir Annexe 4.2 : Grille d'entretien

<sup>150</sup> Voir Annexe 4.3 : Supports photographiques utilisés pour les entretiens

## 2.3. Spécificités de l’habiter dans le Parc d’Armorique

Les pratiques sociospatiales des habitants rencontrés sur le terrain rejoignent la définition que Mathis Stock ou Nicole Mathieu donnent de l’habiter : « les territoires ruraux sont pratiqués, vécus, investis par les habitants ; ils sont « traversés, mais également touchés, marqués, affectés »<sup>151</sup>. Ce sont des territoires où l’on ne fait pas « que se loger, mais où on travaille, circule, vit ensemble, réalise des loisirs, rêve »<sup>152</sup>. Les espaces ruraux sont « co-constitutifs des pratiques » des habitants<sup>153</sup>. Le territoire devient une entité sociale autonome et singulière avec lequel les habitants nouent une relation. Ils « font avec » le territoire<sup>154</sup> comme support, en s’appuyant sur ses aménités et son offre, qui fondent leurs pratiques. Et ils « produisent » également du territoire, en s’y impliquant, en construisant des rapports sociaux dans leur proximité et leur environnement, qui peuvent prendre la forme de relations de voisinage, de réseaux, d’associations, d’activités économiques ou de solidarité. Ces liens sociaux sont facteurs de cohésion et facilitent un développement territorial<sup>155</sup>. Nous nous intéresserons ici aux spécificités des modes d’habiter sur notre terrain d’étude, en observant plus particulièrement les choix liés au lieu de vies et aux interactions produites avec le territoire vécu.

Dans son processus d’installation, l’habitant hiérarchise ses aspirations au moment de déterminer la localisation de sa résidence, en fonction d’une part de l’acuité de son désir, d’autre part de ses moyens et enfin de l’offre territoriale. Les combinaisons sont évidemment nombreuses, en fonction de ce qui est recherché, toléré ou proscrit, et des priorités accordées. Notre enquête nous a permis de faire ressortir et d’illustrer quelques grandes tendances à l’œuvre sur le territoire du Parc d’Armorique en matière de choix de localisation du lieu de vie. Elle s’est concentrée sur les facteurs suivants :

- Le rapport à la distance. Il s’agit surtout de la propension de l’habitant à tolérer l’éloignement des centres urbains, voire à le rechercher.
- Le rapport à l’autre, c’est-à-dire la place qu’accorde l’habitant à l’environnement humain et de sa tolérance à la présence ou non de voisins directs ou indirects.

---

<sup>151</sup> Nicole Mathieu, « Mode d’habiter : un concept à l’essai pour penser les interactions hommes-milieux », in *Les interactions hommes-milieux* (Editions Quæ, 2014), 97- 130, <https://www.cairn.info/les-interactions-hommes-milieux--9782759221875-p-97.htm>.

<sup>152</sup> Serge Schmitz, « Le “mode d’habiter” : analyse de l’usage d’une notion émergente en géographie », in *Habiter : Vers un nouveau concept ?* (Armand Colin, 2012), <https://orbi.uliege.be/handle/2268/114816>.

<sup>153</sup> Stock, « L’habiter comme pratique des lieux géographiques »

<sup>154</sup> Michel de Certeau, Luce Giard, et Pierre Mayol, *L’invention du quotidien, tome 1 : Arts de faire*, Nouv. éd. (Paris: Gallimard, 1990).

<sup>155</sup> *Ibid.*

- Le rapport à la communauté est également interrogé. Il s'exprime par la volonté qu'a l'habitant de s'impliquer ou non dans la vie sociale locale ou extra locale. Elle peut influencer de manière plus ou moins importante la localisation de son habitation.

- Le rapport à la nature. Facteur déterminant dans le choix du lieu de vie parmi les habitants interrogés, il repose sur l'importance ou non pour les habitants d'accéder directement ou indirectement aux espaces qu'ils considèrent comme naturels.

- La relation familiale et l'attachement au lieu sont ressortis de nos enquêtes. En effet, la grande majorité des habitants rencontrés était d'origine bretonne, urbaine ou rurale et portaient un intérêt à nouer ou renouer des liens avec leurs territoire d'origine.

Nous reviendrons ici sur quelques observations établies à propos de chacun de ces facteurs. Notre enquête a permis, en outre, de mettre en évidence des gradients de relations au territoire. Entre habiter et résider des différences opèrent. Au cours de sa vie, chaque habitant oscillera ou non, volontairement ou involontairement, entre ces deux formes d'appropriation, voire d'inappropriation du territoire. Cette réflexion permet, enfin, d'introduire la notion d'habitabilité, « qualité de relation permettant d'occuper, d'investir et/ou parcourir l'espace. Condition ordinaire de la vie en société, [...] condition d'existence et de réalisation de soi »<sup>156</sup>. Nous verrons dans cette section en quoi l'habitabilité est un processus pouvant produire ou non de la territorialité à l'échelle d'un territoire multipolaire tel que le PNR d'Armorique.

### 2.3.1. L'art d'habiter un territoire à la carte

Bien que représentant une contrainte sur notre territoire, le rapport à la distance s'intègre pourtant comme une norme et un modèle adapté à chaque individu. En effet, la plupart des habitants ayant choisi de venir vivre dans le PNRA ont privilégié un mode de vie en accord avec quatre autres déterminants de départ, c'est-à-dire l'attachement familial, l'autre, la nature et la communauté. La problématique de la distance est utilisée comme curseur d'ajustement du choix, en fonction de leur situation économique et sociale et du mode de vie espéré.

#### 2.3.1.1. Un réseau facilitant la prise de distance

L'organisation urbaine contemporaine s'appuie sur les facilités que permet le maillage du réseau routier finistérien. Le PNRA est traversé par une route nationale de nord-ouest en sud-est, facilitant

---

<sup>156</sup> Romain Lajarge, Questionner l'habitabilité avec/par les nouvelles ruralités ? Module de formation « nouvelles ruralités. Architecture, paysage et projets territoriaux. ED454 Université Grenoble Alpes 11 mars 2016. L'essentiel des travaux récents sur l'habitabilité et les territoires ruraux ont été déployés dans le cadre d'un programme de recherche lancé par l'ANR Espace et Territoire entre 2011 et 2014 Projet de recherche TerrHab : « De l'habitabilité à la territorialité, et retour : à propos de périurbanités, d'individus et de collectifs en interaction ».

l'accès à la commune de Châteaulin, où se rejoignent la nationale 165, venue du sud et la 12, traversant le centre Bretagne. Elle permet un accès facile à Brest et Quimper, pour toutes les communes de l'estuaire de la rade Brest et de la périphérie de Châteaulin. En revanche, les communes situées au centre du Parc sont à priori désavantagées en termes d'accès aux voies rapides et ne peuvent donc pas compter sur le réseau national pour assurer leur attractivité, notamment auprès des ménages navetteurs, qui privilégient évidemment une certaine proximité au réseau.

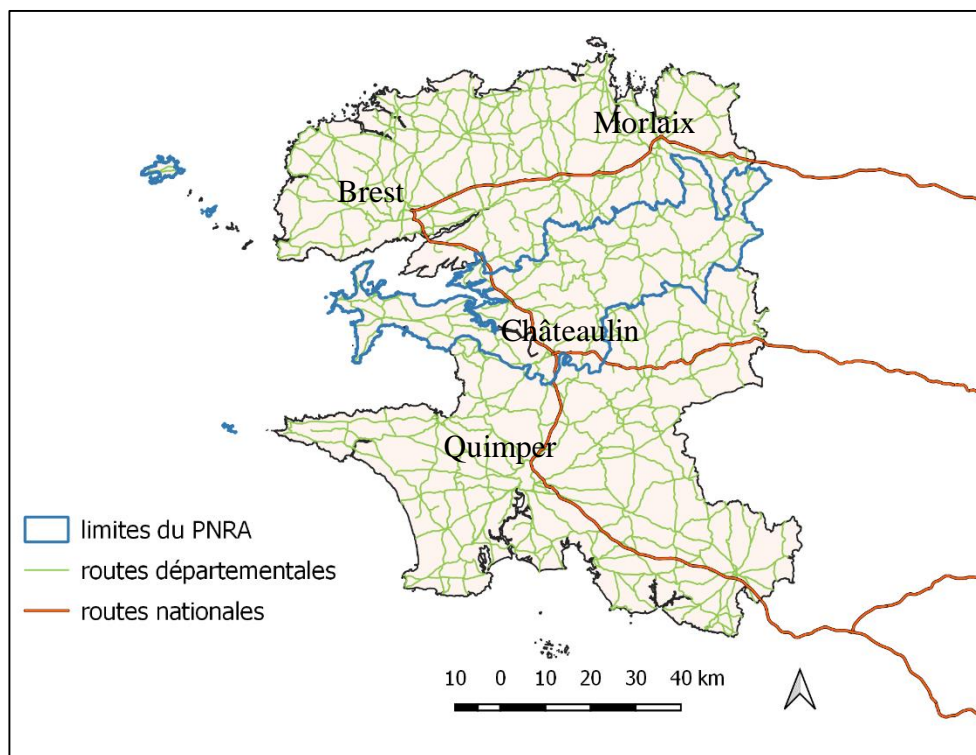
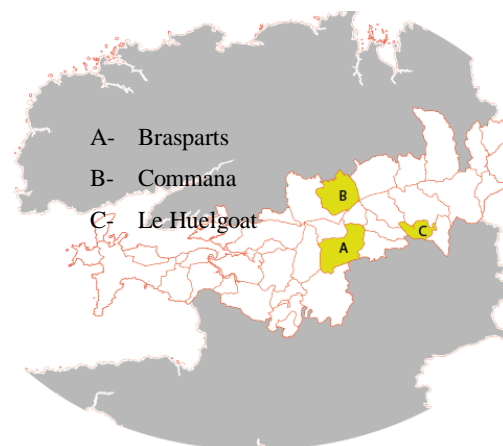


Tableau 2 : Réseau routier finistérien. Source, Département du Finistère

On le remarque notamment dans le nombre de navettes domicile-travail effectuées par nos enquêtés actifs, qui se concentrent essentiellement sur les communes situées autour de la voie rapide Brest-Quimper. Le navettage est également important en presqu'île de Crozon avec Châteaulin et Brest et, dans le nord du Parc, en direction de Morlaix et Lannion. Pour les communes plus isolées, le réseau routier départemental, bien maillé dans le Finistère, assure une certaine facilité dans les déplacements quotidiens. Loin d'être vécue comme une contrainte, la distance des centres urbains est le plus souvent occultée par ces habitants qui déclarent vivre positivement leurs déplacements professionnels. Ceux-ci ne dépassent pas les 30-40 minutes par trajet, ce qu'ils considèrent comme raisonnable. Une seule habitante a déclaré vivre ses déplacements quotidiens comme une contrainte majeure (pour un trajet Commana-Brest). Elle admet cette obligation comme le résultat d'un coup de cœur immobilier auquel elle n'aurait pas envisagé de renoncer. D'apparence contraignant, l'éloignement est généralement vécu comme la contrepartie de la jouissance d'un cadre privilégié et d'un habitat désiré. Car la maison, centre névralgique de l'habitat, reste à l'évidence le point cardinal de l'individu, le cocon familial et l'expression de son identité. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans la suite de l'exposé.

### 2.3.1.2. Une adaptation de la population aux contraintes apparentes

En matière de consommation, l'enquête confirme un fonctionnement « à la carte » du territoire. Les habitants actifs ayant un emploi dans les centres urbains privilégient généralement la proximité des axes de circulation majeurs et l'offre économique urbaine, rationalisant ainsi leurs achats en fonction de leurs trajets domicile-travail. Les habitants ayant une zone de déplacement plus restreinte (emploi local, retraite) construisent leur choix territorial en fonction des aménités qu'offre la proximité. Mais cette dernière ne se mesure pas forcément à l'échelle du bourg ou de la commune : les habitants utilisant aisément l'ensemble des services proposés par les communes alentours, multipliant les circuits de déplacement. Ainsi, un habitant d'un village de Brasparts nous explique sa façon d'organiser ses achats quotidiens :



*« Landivisiau, Commana, Brasparts, la pharmacie à Brasparts, la boulangerie et l'épicerie à Brasparts. J'essaie de faire marcher les commerces locaux. S'il n'y a pas ce que je cherche localement, au pire on trouve ailleurs, ou on fait sans [...] Je vais au supermarché tous les deux mois. Mais c'est parce que je n'ai pas besoin de grand-chose finalement, gel douche, dentifrice... Brest ou Quimper pour les tissus et la couture. »<sup>157</sup>*

Une autre habitante d'un village de La Feuillée, nous montre sa préférence pour la commune voisine, plus riche en matière d'offre culturelle :



*« Après je suis contente de vivre dans ce village-là, parce que le bourg de La Feuillée, j'y vais jamais. Je trouve que y'a rien d'intéressant. Je préfère aller sur Huelgoat, il y a plus de choses. »<sup>158</sup>*

Elle nous rend compte également de sa manière de se déplacer, déterminée par un souci d'optimisation de ses tournées et, plus largement, par sa façon de consommer. Artiste et serveuse dans un café, elle travaille principalement chez elle, mais se rend parfois dans un atelier à Morlaix. Elle profite de certains déplacements « obligatoires » pour faire des courses :

<sup>157</sup> Habitant d'un village, Brasparts (2017)

<sup>158</sup> Habitante d'un village, La Feuillée (2017)

*« Mon fils y va [à Morlaix] pour des rendez-vous fixes. Comme j'y vais pour accompagner mon enfant, j'en profite pour avoir accès à des choses que je n'ai pas ici. »<sup>159</sup>*

Elle indique s'y rendre au maximum une fois par semaine, pour limiter les coûts et le temps. En contrepartie, n'ayant pas mis en priorité la proximité des commerces dans son choix d'habiter, cette personne met en avant, dans sa façon de consommer, le rapport à la communauté dans laquelle elle a souhaité s'investir :

*« Et sinon on travaille avec « du marché au panier ». Ce sont des paniers locaux. L'été [...] ils font un marché à la ferme, c'est super sympa, on peut manger, y'a la brasserie d'Huelgoat qui a un bar. Depuis deux ans, on peut commander toute l'année [...] Depuis le temps qu'on va au marché, on connaît les gens. Niveau rapport qualité-prix c'est incomparable, on aurait jamais ça ailleurs. [...] C'est un réseau ; on voit les gens, chacun fait avec amour son travail. On est vraiment content de ce qu'on a. Et niveau prix on est gagnant. En supermarché, on n'aurait jamais cette qualité. [...] Niveau pain, c'est nickel, il fait du super pain. Niveau viande, c'est pareil, c'est super bon. On n'en mange pas beaucoup, on n'a pas besoin, mais le peu qu'on mange, on est content. Les légumes, on voit que c'est hyper frais. La fraîcheur compte aussi. [...] Après on achète beaucoup de matières premières parce qu'on cuisine. »<sup>160</sup>*

La plupart des habitants rencontrés (sept sur dix) déclare par ailleurs combiner les modes de consommation, de façon à rentabiliser les déplacements (un rendez-vous chez un médecin de ville donne l'occasion de faire du shopping vestimentaire) ; à alterner les courses de dépannage dans les petits commerces et les grands pleins alimentaires mensuels dans les grandes surfaces ; ou encore en s'appuyant sur l'autosuffisance et l'échange amical de productions potagères tout en se fournissant du strict nécessaire en grande surface (le plus souvent pour les produits d'hygiène). Deux personnes ont par ailleurs déclaré ne plus faire de courses ou très peu, se limitant au drive et aux livraisons. Les attitudes écoresponsables se développent par ailleurs en matière de déplacements. Par exemple, l'habitant d'une maison écologique se questionne à ce sujet et tente de nouvelles façons de se déplacer pour limiter l'utilisation de sa voiture personnelle :

*« Sur notre réflexion par rapport à l'écologie, notre empreinte. Au quotidien on a cette réflexion ... sur la consommation, le transport, on prend le train, quand on voyage. Après, toute notre consommation, le problème comme on habite à La Feuillée, il faut une voiture, ça nécessite pour les enfants de rouler un peu. Donc on covoiture pour les activités des enfants. Mais c'est ce qui manque dans le coin : l'organisation des transports en commun »<sup>161</sup>*

Enfin, la ville reste un passage obligé pour trois habitants sur dix ayant témoigné sur leurs déplacements. Elle n'est d'ailleurs qu'à quelques exceptions près, rarement considérée comme une contrainte. Beaucoup signalent qu'ils apprécient l'espace urbain pour son ambiance comme pour les

---

<sup>159</sup> *Ibid*

<sup>160</sup> *Ibid.*

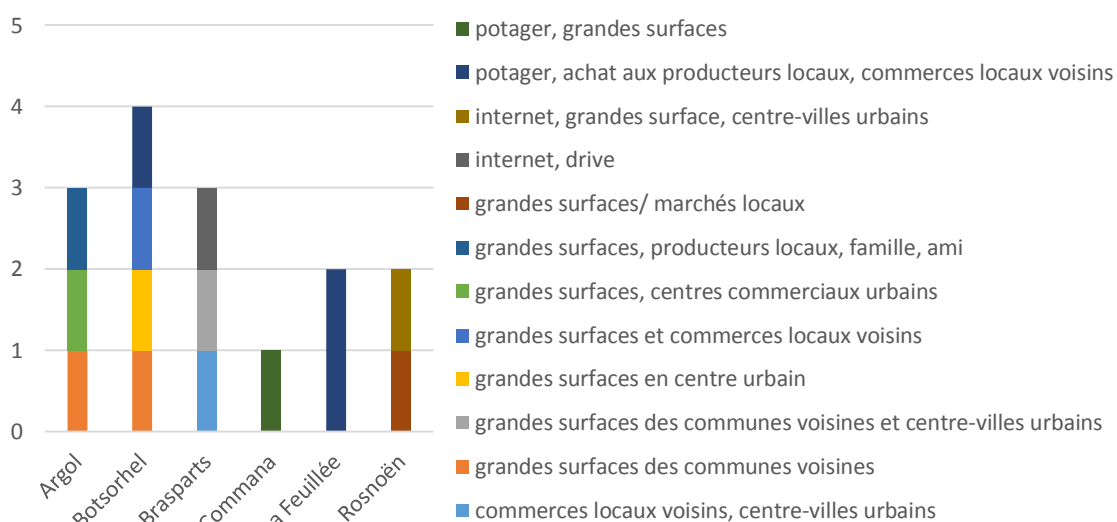
<sup>161</sup> Habitant d'une maison écologique, maison en extension de bourg, La Feuillée (2017)

activités qu'il propose et permet. Si l'habitant ne les retrouve pas dans l'espace rural, il s'en remet volontiers à la ville :

*« H : J'aime bien l'ambiance de la ville pour une journée, pour les commerces, je vais souvent à Paris, deux jours, voilà j'aime bien. Pour le syndicat j'y vais. Mais oui, on aime bien, et je pense que quand on est à la campagne, on aime bien aller passer la journée en ville et inversement.*

*E : Qu'est-ce que vous aimez bien en ville ?*

*H : Trouver ce qu'on veut assez facilement. Et j'ai été habitué avec ma mère, on allait souvent en ville le week-end, le samedi, traîner, ... j'aime bien. Et puis y'a du monde aussi, ce côté un peu plus festif, on rencontre des gens, on voit du monde. »<sup>162</sup>*



Graphique 6 : Modes de consommation et d'achat déclarés par la population enquêtée (Enquête de terrain 2017)

### 2.3.2. Le rapport à l'autre et à la communauté : un déterminant essentiel dans le choix du lieu de vie

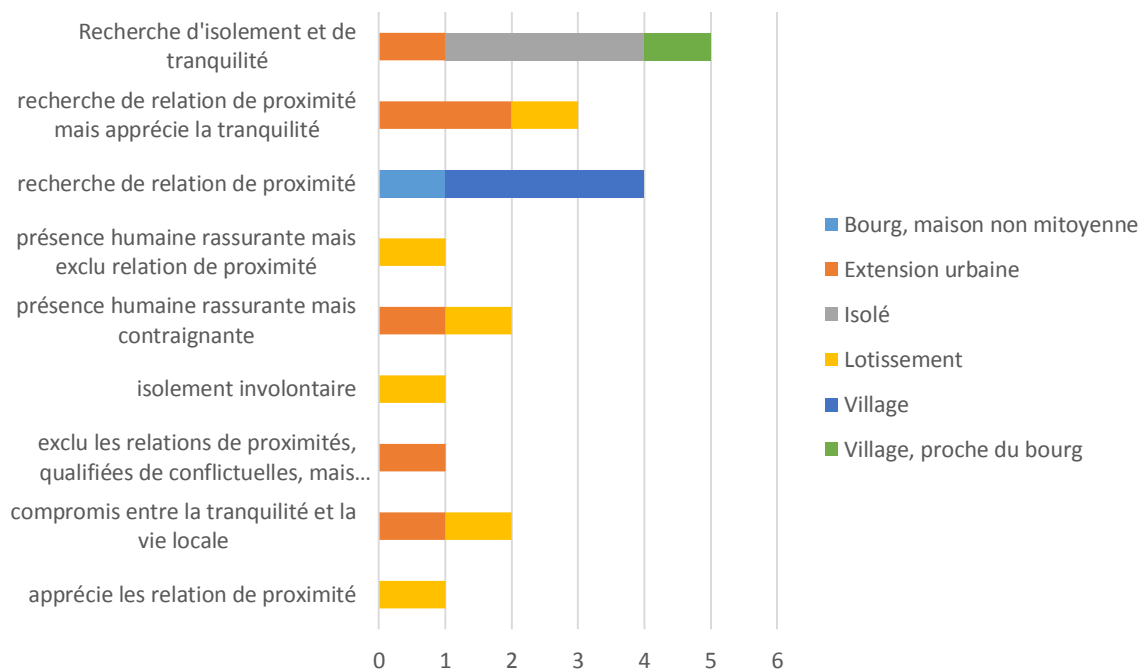
Le rapport au voisinage tout comme à la communauté apparaît comme un enjeu déterminant dans la construction urbaine des territoires ruraux. Plusieurs gradients du rapport à l'autre peuvent ainsi être exprimés à travers notre étude : la tranquillité absolue, la tolérance de l'autre, et la recherche de sociabilité. Quatre grands profils relationnels ont par ailleurs été remarqués: l'habitant investi, l'habitant discret, l'habitant égaré et l'habitant déçu.

Nombreux sont les habitants du Parc d'Armorique qui cherchent un cadre de vie tranquille et qui, pour cela, viennent vivre à la campagne. Pour eux, la tranquillité se trouve dans des espaces

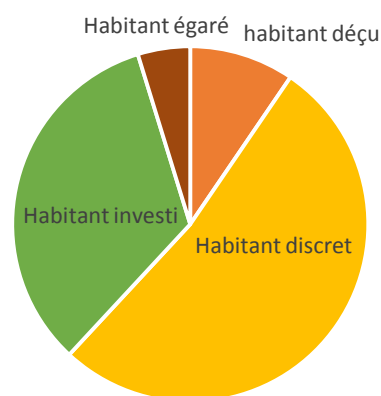
<sup>162</sup> Habitante d'une maison en bois, en extension de bourg, Rosnoën (2017)



caractérisés par une faible densité démographique. Certains vont jusqu'à vivre dans une maison totalement isolée pour accéder au Graal de la tranquillité. Mais cette recherche ne sous-entend pas nécessairement l'absence de sociabilité, que l'espace résidentiel peut favoriser de façon plus ou moins significative.



Graphique 7 : Rapport à l'autre déclaré par les enquêtés, en fonction du lieu de vie (Enquête de terrain 2017)



Graphique 8 : répartition des profils relationnels rencontrés au cours de notre enquête (Enquête de terrain 2017)

### 2.3.2.1. La quête d'une tranquillité absolue

La « tranquillité absolue » est une des représentations les plus caractéristiques de la campagne, notamment des espaces les plus reculés, hors des bourgs, hors des villages même. Pour une habitante

rencontrée, vivre dans une maison isolée, c'est avant tout jouir du calme<sup>163</sup>, ce qui lui permet d'être bien chez elle : « Je me sens bien ici, et c'est vrai que, nerveusement, je ne me sentais pas bien dans la maison à Plouigneau. (...) Pas assez de vert, pas assez de tranquillité »<sup>164</sup>. Dans ce cas, le bruit, la présence d'autrui peuvent être source de stress et la recherche d'une maison sans voisinage direct peut s'avérer un critère déterminant du bien-être quotidien. La tranquillité suppose aussi l'absence de conflit. Certains considèrent même le voisin comme un intrus, susceptible de troubler la quiétude parce qu'il est assimilé à un conflit potentiel :

*« Et j'ai pas d'histoires, pas d'histoires de voisinage. J'embête personne, personne m'embête je suis tranquille. (...) Vous avez qu'à demander aux gens du village là-bas, ils se bouffent tous le nez. C'est atroce, et pourtant ils sont pas nombreux »<sup>165</sup>.*

Pour les habitants de maisons isolées, la représentation négative du voisin trouve généralement ses origines dans de mauvaises expériences de la vie en société et en communauté :

*« En appartement, il faut s'entendre avec les voisins. C'était pas évident. Quand on a commencé à vivre en appartement, on était au rez-de-chaussée, on avait des voisins au-dessus. C'était la fête. Donc moi j'allais en cours, les gens faisaient la rumba jusqu'à 4h, 5h du matin. C'était super [...] Et après, quand on a déménagé, parce que ma grand-mère elle pétait un plomb, c'était en bord de route, donc super bruyant et en plus y'avait les voisins du dessus. Elle est partie en dépression, elle en pouvait plus. On était au dernier étage cette fois-ci, au quatrième. Mais c'est pareil, on entend bien les bruits dans les apparts. Fallait s'entendre bien tous ensemble<sup>166</sup> ».*

L'isolement peut-être aussi une manière de s'exclure volontairement d'une société tenue en suspicion, comme l'exprime cet habitant exaspéré, éloigné volontairement : « Sur l'être humain, je suis très méfiant. Y'a rien de bon à trouver dans l'être humain [...]. »<sup>167</sup>. Au-delà de la mise à distance de l'autre, c'est la mise à distance de la société tout entière qui peut se traduire dans l'habitat isolé.

#### 2.3.2.2. Un voisinage toléré

Le voisin peut en revanche être toléré, voire considéré comme une présence rassurante et garante de la sécurité de la maison. Même dans les espaces choisis pour leur isolement, le souhait d'une présence humaine peut être exprimé :

*« Mon mari m'a dit : c'est vrai qu'on va être bien ici. C'est dommage qu'on soit pas plus retiré. Mais bon, je lui ai dit, moi j'ai besoin de voir du monde passer quand même un petit peu. Ça me rassure, je ne me verrai pas vivre quand même complètement retirée au fin fond des bois. »<sup>168</sup>*

<sup>163</sup> Habitante d'une maison néobrettonne, isolée, Botsorhel (2017)

<sup>164</sup> Habitante d'une maison néobrettonne, isolée, Botsorhel (2017). Plouigneau compte 5 000 habitants.

<sup>165</sup> *Ibid.*

<sup>166</sup> Habitante d'une maison isolée, Botsorhel (2017)

<sup>167</sup> Habitant d'une maison isolée, La Feuillée (2017)

<sup>168</sup> Habitante d'une maison isolée, Botsorhel, *op. cit.*

Le voisin est celui qui, par sa proximité et sa possible intrusion dans l'espace privé, met tout de même en péril la tranquillité, la paix et l'intimité de l'habitant. L'autre est dans ce cas considéré comme une complication fastidieuse ; les relations sociales sont alors vécues comme des obligations contraignantes. Certains habitants sans difficulté de voisinage ont affirmé qu'ils auraient préféré vivre dans un cadre isolé, « avec personne autour », « sans voisin ». À leurs yeux, la proximité est source de conflits<sup>169</sup> et donc de souffrance. Dès lors, dans les espaces bâtis impliquant une promiscuité relative, notamment dans les quartiers essentiellement résidentiels, il convient de garder ses distances. Les relations de voisinage se limitent alors à des rapports de politesse, garants de la tranquillité et l'intégrité du chez-soi :

*« H : On n'est pas du style à aller chez le voisin pour taper la causette, quand on se croise en voiture, c'est bonjour bonsoir.*

*E : Il y a des espaces communs ?*

*H : Ah non, je vous dis, parfois on peut ne pas se voir pendant 8 jours.*

*(...)*

*H : Taper la discute pendant une heure, si c'est pour tenir le crachoir, tu te dis j'ai autre chose à faire. On n'est pas fâché mais on se côtoie pas plus que ça. »<sup>170</sup>*

Dans ce type d'environnement, les voisins sont respectueux de la tranquillité des autres, c'est pourquoi les relations ne sont pas développées : elles seraient perçues comme intrusives. Elles sont même parfois perçues négativement, assimilées par exemple au commérage. Dès lors, elles se limitent à une urbanité de bon aloi.

#### 2.3.2.3. Un environnement urbain pour une vie sociale facilitée

La notion de territoire peut renvoyer à l'idée de « chose publique » où habiter comporte alors une implication citoyenne. Les valeurs de collectivité, de solidarité, de coopération, et d'engagement sont ainsi privilégiées par trois habitants sur dix. Ceux-ci peuvent s'impliquer dans la commune pour des événements particuliers, dans un cadre associatif ou politique. À ce propos, le centre-bourg demeure généralement le lieu privilégié de cette implication.

L'installation dans un bourg, que ce soit en son cœur ou en immédiate périphérie, représente, pour les habitants rencontrés, un choix lié à la volonté prioritaire de sociabilisation, de recherche de praticité ou encore d'engagement citoyen. De manière générale ils s'impliquent peu ou prou pour maintenir ou développer la cohésion et la vie économique locale, notamment pour faire vivre les commerces :

---

<sup>169</sup> Habitant d'une maison néobrettonne en extension de bourg (bord d'un lotissement), Argol (2017)

<sup>170</sup> Habitante d'un lotissement, Rosnoën (2017)

« E : Et le bourg, vous y allez souvent ?

H : Oh oui, au moins une fois dans le week-end, deux fois des fois.

E : Pour aller au tabac ?

H : Ouais et puis la terrasse, dire bonjour, faire marcher un peu le commerce. Et acheter des fleurs aussi. »<sup>171</sup>

Les infrastructures présentes en centre-bourg remplissent par ailleurs une fonction d'intégration sociale. Les commerces et l'école, notamment, sont des médiateurs dans la construction de relations entre les habitants. Pour ceux ayant choisi de venir y vivre, les équipements publics et privés présentaient des supports d'intégration sociale privilégiés. La notion de proximité s'avère alors une nécessité pour le bien-être et la facilité d'intégration :

« H : Oui, mais moi ce que je cherchais, c'était la proximité de l'école, des commerces, bon même s'ils sont un peu en déclin en ce moment, c'est ce qui m'intéressait, pouvoir participer à la vie du bourg sans prendre la voiture »

D'autres ont souhaité s'implanter dans le centre-bourg afin de contribuer à la vie citoyenne locale et enrichir ainsi leur vie sociale : « C'est vrai que comme on était en campagne, je ne voyais personne de la journée, à un moment tu te dis stop ». Le logement précédent de cette habitante, situé dans un village éloigné du bourg, ne lui a pas permis de s'impliquer dans la vie de la commune et de tisser des relations. Cette situation a été le déclencheur de son changement d'habitation et de son installation dans le centre-bourg :

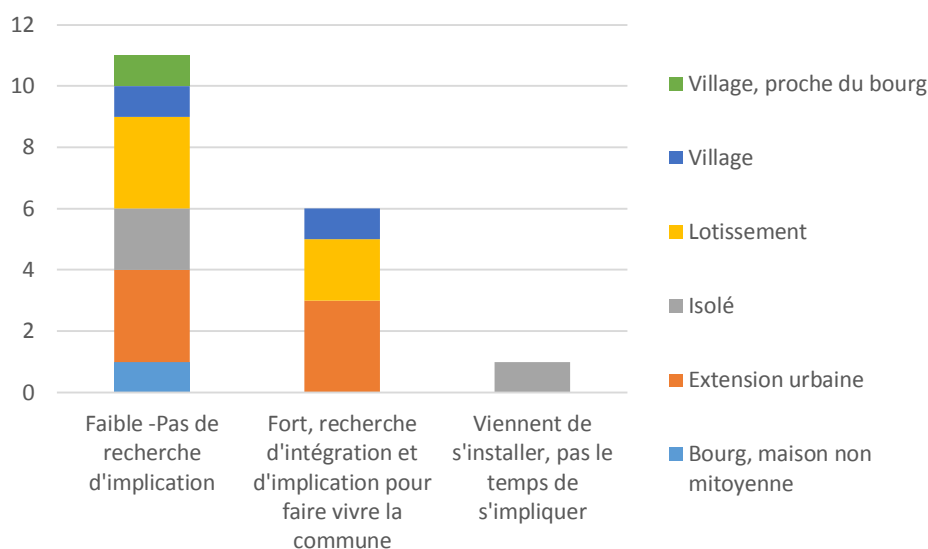
« C'est un peu dommage de rester dans son coin, c'est pas trop mon tempérament, encore moins maintenant. [...] C'est pas comme ça que tu vas connaître des gens. On ne connaissait pas grand monde quoi. Donc je me suis dit, faut réagir, faut faire quelque chose. C'est le moment où jamais. Et puis voilà, en effet, je suis rentrée dans l'APE en tant que bénévole [...] et après je me suis mise dans le bureau. [...] Et là je suis conseillère municipale. »<sup>172</sup>

Le bourg peut donc faciliter le développement de la vie communautaire, d'autant qu'il concentre généralement les vecteurs de sociabilité : commerces, services publics, locaux associatifs, équipements culturels, etc. La proximité peut être une nécessité pour certains habitants, mais elle n'est pas une obligation dans l'engagement social. Si certains ont, à l'installation, privilégié le rapport à la nature et ont opté pour des espaces moins denses, le rapport à la communauté peut néanmoins faire partie de leurs conditions de bien-être. En ce sens, le fonctionnement social d'un bourg résulte donc plus de la concentration des activités que de la concentration de l'habitat lui-même.

---

<sup>171</sup> Habitant d'un lotissement, Argol (2017)

<sup>172</sup> Habitante du bourg, Rosnoën (2017)



Graphique 9 : Implication citoyenne déclarée en fonction du lieu de vie (Enquête de terrain 2017)

#### 2.3.2.4. Un potentiel social sous-investi

Durant les entretiens, la faiblesse du rapport à l'autre et au reste de la population a été parfois regrettée. Dans les lotissements par exemple, c'est la froideur des relations de voisinage qui est pointée :

*H : Mais quand on se croise, y'a pas de paroles, ça reste bonjour au revoir. Y'a pas de contact, pour avoir une approche un peu mieux. Après faut relativiser, y'a certaines personnes qui n'aime pas avoir du contact. C'est un peu chacun chez eux. Et puis on voit ... C'est vrai que j'aime bien la tranquillité. Mais ...*

*E : Vous aimez bien voir des gens ?*

*H : Ouais, des fois je fais un petit barbecue en face, y'a personne qui va sortir, faire un truc dehors, ils sont chez eux, à l'intérieur quoi. Après c'est pas plus mal. Parce qu'on est tranquille. Mais on sort, on fait un barbecue, y'a personne. On a l'impression qu'on pourrait crier, personne n'entend, ils restent tous enfermés [...] C'est ... je vais pas dire que la ville est morte, mais c'est pas vivant quoi.»<sup>173</sup>*

Pour les néo-ruraux venus chercher une certaine convivialité, même en centre-bourg, le tissage de lien peut s'avérer long et difficile :

*« E : Et sur Argol, vous avez appris à connaître les parents (des amis de vos enfants), vous vous être faits des amis ?*

*H : Pas trop ... Quand j'étais en congé, j'allais emmener mon fils et ma fille à l'école. Mais les gens ils ne viennent pas vers les autres. Le truc aussi c'est que, moi je suis ici depuis un certain temps quand même, mais tout le monde se connaît, la majorité des gens sont là depuis des générations. Quand j'arrive là-bas, tout le monde se connaît. On arrive, y'a déjà un groupe, ça rigole, c'est dur de rentrer dans le tas et de dire je suis là. C'est pas évident. »<sup>174</sup>*

<sup>173</sup> Habitant d'un lotissement, Argol (2017)

<sup>174</sup> Habitante d'un lotissement, Argol (2017)

Dans les villages aussi, la vie sociale a décliné. Les activités collectives tendent à s'amoinrir :

« E : Il y a une vie de village ?

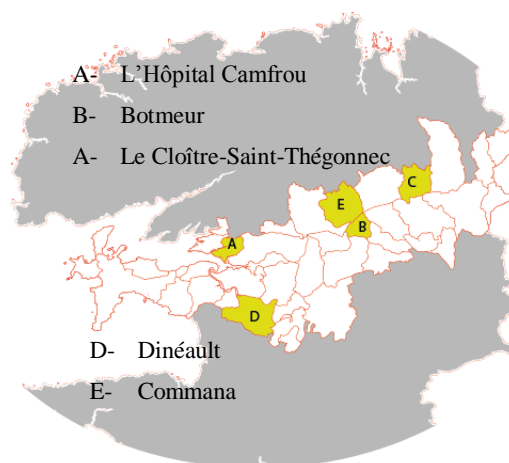
H : Y'a eu une petite asso, qui faisait un fest-noz. C'est un village qui était très connu et qui était assez gros. Mais, l'asso s'est essouffée. Là-bas il y a un lavoir et une table de pique-nique mais, pareil, il n'y a jamais personne. [...] Et puis ici c'était la place où ils faisaient le fest-noz. Là, la dame était en retraite, il y avait un bar qui existait. »<sup>175</sup>

Résultat logique du territoire à la carte ou engrenage dû au manque d'initiatives publiques et individuelles ? Le déclin social des bourgs et villages est très certainement une union de ces deux produits de nos modes de vie : la mobilité et l'individualisation. Une des raisons évoquées se trouverait dans la répartition des types de populations :

« E : Ce village, qu'est-ce qu'il vous évoque ?

H : Je pense que c'est un endroit qui pourrait vivre plus, le problème c'est la population, y'a beaucoup d'anciens, y'a beaucoup de résidences secondaires. C'est ce qui fait que le village est assez calme, c'est sûr que ça pourrait être plus sympa si ça bougeait plus. »<sup>176</sup>

Pourtant, localement, nous assistons régulièrement à des « sursauts collectifs » : journées citoyennes (Le Faou), ouverture d'une épicerie de produits locaux (Hôpital-Camfrou), bar associatif (Botmeur), créations d'espaces publics participatifs (Le Cloître-Saint-Thégonnec), festivals (Dinéault), hangars associatifs (Commana), trouvant des publics curieux et investis, sont les signes d'un changement, certes encore timide, mais palpable, de la société néo-rurale.

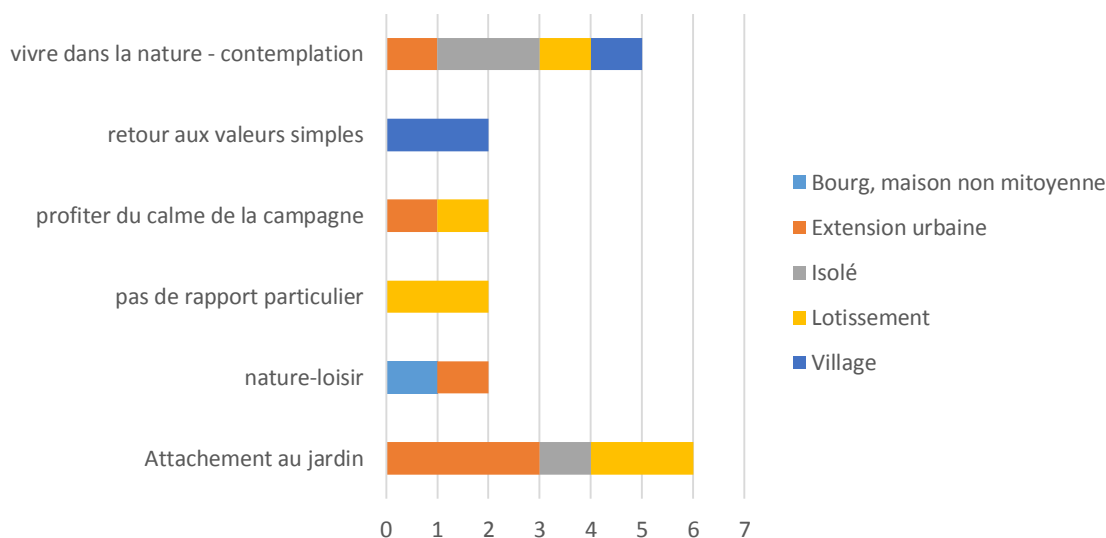


### 2.3.3. Le rapport à la nature : entre grand paysage et nature privée

Notre enquête révèle différentes formes de rapport à la nature. S'opposent majoritairement deux grandes tendances : une tendance implicative où la nature, dans sa globalité, est essentielle et intrinsèque au mode de vie de l'habitant et une tendance privative, où celle-ci se localise essentiellement dans un cadre restreint, le jardin en l'occurrence.

<sup>175</sup> Habitante d'un village, La Feuillée (2017)

<sup>176</sup> *Ibid.*



Graphique 10 : Rapport à la nature des habitants enquêtés selon le lieu de vie (Enquête de terrain 2017)

Parmi les habitants rencontrés, ceux des villages ont, dans le choix de localisation de leur habitat, plus largement favorisé la proximité de la nature aux autres facteurs d'installation. Ils entretiennent différents rapports « directs » avec leur environnement. Les premiers passent par l'habitat en lui-même, c'est-à-dire la maison, qui offre des perspectives visuelles sur les espaces naturels. La recherche d'une « vue » sur la nature a en effet été régulièrement signalée comme élément déterminant dans le choix du lieu de vie, et ce indépendamment de la localisation urbaine (bourg ou village). Vivre à la campagne est assimilé à un contact quasi permanent avec cette nature : « Je me sens chez moi, je ne voudrais pas aller ailleurs. Je pense que c'est le côté nature, être baigné dans la nature »<sup>177</sup>. Cette fonction contemplative est une source d'épanouissement. Lorsque l'habitation ne peut pas comporter de vue directe, l'organisation extérieure est renforcée pour faciliter un rapport avec l'environnement rural :

*« Quand je sors de la maison (...), quand je vais derrière pour aller dans le jardin, ben t'as la montagne derrière, tu vois les champs derrière, les arbres, (...) Ouais c'est bien, tu as les oiseaux, les vaches, les tracteurs qui travaillent dans les champs, c'est agréable, c'est vivant, c'est calme. »*<sup>178</sup>

Là où le village se distingue du bourg où le jardin sera davantage considéré, c'est dans le privilège qu'offrent les espaces isolés : la possibilité d'accéder plus directement à la nature ordinaire, mais également quotidiennement au spectacle de la flore ou de la faune, rare dans un cadre urbain :

*« Écoutez, les petits oiseaux, y'en a partout, on entend que ça alors que bon dans les villes ou même à Saint-Pol y'en a nettement moins, on n'entend pas les oiseaux. Là y'en a partout, dans toutes les dépendances, y'a des nids d'hirondelles partout. »*<sup>179</sup>

<sup>177</sup> Habitante d'un village, La Feuillée (2017)

<sup>178</sup> Habitant d'un village, Brasparts (2017)

<sup>179</sup> Habitante d'une maison isolée, Botsorhel (2017)

D'autres évocations de la nature ont été relevées : une liée à un sentiment de retour aux sources et une vie simple, une autre synonyme d'un calme apporté par la campagne et, enfin, une nature support de loisir à valeur de consommation. Dans le premier cas, l'espace rural constitue un environnement où la liberté individuelle peut s'épanouir et devenir une alternative aux relations humaines. Vivre à la campagne et plus encore dans un espace peu ou pas urbanisé s'oppose à la vie citadine, assimilée au poids des codes sociaux et de l'apparence :

*« Là, si je veux je peux me promener pieds nus, je peux bosser en string dans les prairies, je peux mettre mes cheveux en rose fluo [...] En ville, c'est plutôt les apparences, c'est quoi ta coupe de cheveux, c'est quoi tes activités. Je dis pas que c'est pas important mais, pour moi, c'est pas ça qui est le plus important. C'est plus ce que tu penses, ce que tu fais et ce que tu dis »<sup>180</sup>*

Dans le second cas, la proximité des espaces naturels est recherchée pour les pratiques et les activités quotidiennes qu'elle permet : balades dans les espaces environnants, chasse, pêche, travaux extérieurs, fenaison, jardinage, élevage domestique, etc. Pour les habitants des espaces ruraux, la nature devient une source d'activité permanente et d'épanouissement personnel. Pour autant, elle n'est pas l'apanage de tous les habitants, puisque deux d'entre eux déclarent n'avoir aucun rapport particulier avec elle.

#### 2.3.4. Le poids de l'attachement familial et de l'imaginaire rural

Notre enquête a révélé une diversité d'origines territoriales chez les habitants observés. Si la grande majorité est bretonne, c'est la région brestoise qui est la plus représentée. Viennent ensuite des individus de la région parisienne et quelques personnes de l'est de la France. Certains habitants sont natifs de la commune, d'autres d'une commune voisine ou ont un lien familial avec la commune habitée. Pour les premiers, ce sont des personnes âgées qui n'ont jamais quitté durablement le territoire. Pour les seconds, il s'agit d'une population plus jeune, qui souhaitait se rapprocher des parents mais qui ont déclaré ne pas avoir pu s'installer dans la commune d'origine en raison du coût de l'immobilier. Enfin, il peut s'agir d'un lien plus lointain. Un habitant interrogé désirait ainsi ardemment venir vivre dans le village de sa grand-mère, où les souvenirs d'enfance étaient très forts :

*« Je faisais mon reuz<sup>181</sup> là. J'allais partout avec ma grand-mère, autour des bêtes, dans les champs quand il fallait. Je la suivais partout. C'était rythmé avec le travail à la ferme. Quand j'avais pris mon petit-déj, j'allais aider ma grand-mère qui était à la traite. »<sup>182</sup>*

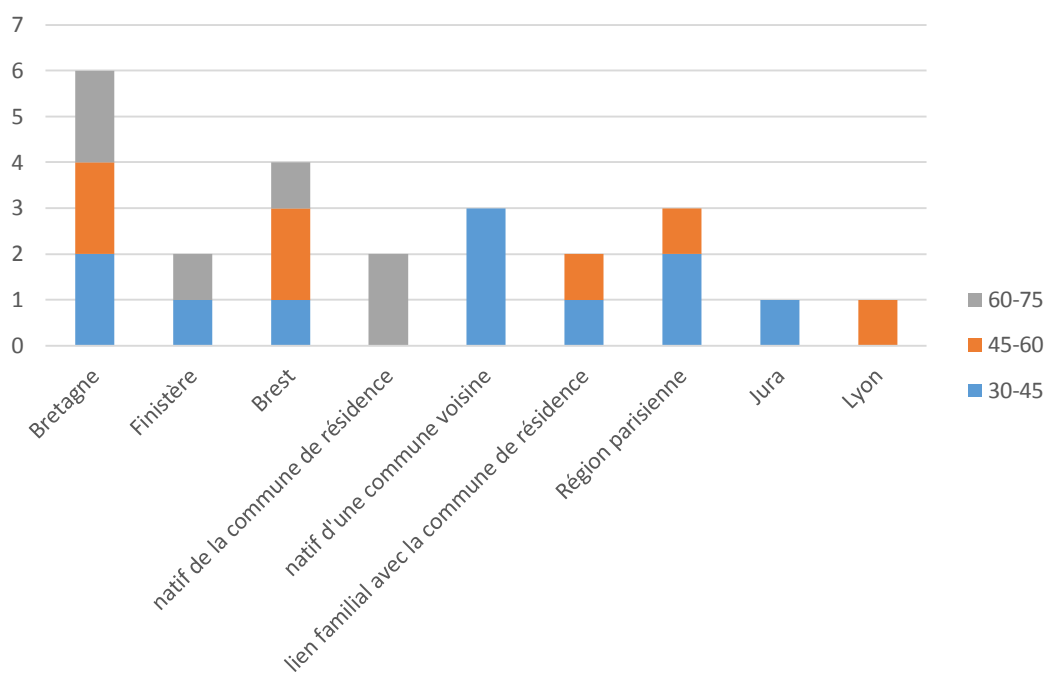
---

<sup>180</sup> Habitante d'un village, Brasparts (2017)

<sup>181</sup> Faire son *reuz* : chahuter.

<sup>182</sup> Habitant d'un village, Brasparts (2017)





Graphique 11 : dernier lieu habité avant installation dans le PNR d'Armorique (Enquête de terrain 2017)

Le parcours résidentiel des habitants rencontrés s'est le plus souvent révélé géographiquement extrêmement large, et a souvent comporté un épisode citadin, en Bretagne ou ailleurs. Dans ce contexte, revenir « chez-soi », à ses origines, ses sources, entre manifestement en compte dans le choix de la localisation de l'habitat :

*« E : Vous disiez que vous étiez attachés à la presqu'île ? Qu'est-ce qui vous retient ici ? »*

*H : Ma famille déjà, elle est ici (...) Mais je savais que j'allais revenir dans le coin, c'est mon pays ici. »<sup>183</sup>*

Chez d'autres, l'espace rural représente un certain mode de vie de référence, souvent fantasmé, ancré dans l'imaginaire et à nouveau recherché :

*« Il (l'ancien propriétaire) a grandi dans la maison où vit mon frère (maison voisine du village). Il a connu le mode de vie en autarcie. Sa tante avait son potager, elle n'allait pas faire les courses. Un mode de vie heureux quoi. »<sup>184</sup>*

Au sein de notre échantillon, il s'agit pour la plupart de néo-ruraux souhaitant changer leur style de vie, soit par un retour à la terre (élevage de brebis, projet de permaculture) soit par l'établissement d'un rythme plus apaisé. Enfin, parmi les habitants non-originares de Bretagne, leur installation répondait avant tout au souhait de pouvoir bénéficier d'un cadre vacancier, soit parce qu'ils connaissaient déjà les lieux pour y avoir séjourné durant des périodes estivales, soit car l'isolement qu'ils recherchaient correspondait au bien immobilier convoité.

<sup>183</sup> Habitant d'une maison contemporaine, lotissement, Argol

<sup>184</sup> Habitant d'un autre village, Brasparts (2017)

### 2.3.5. Quand le « vivre dans » n'implique pas le « vivre avec » : résider plutôt qu'habiter

Résider signifie « séjourner, rester ». Ce verbe se distingue d'habiter en ce qu'il n'implique pas un investissement dans l'espace de vie. Il peut se satisfaire d'un rapport éloigné au territoire, soit par de l'indifférence, d'ailleurs souvent reprochée aux habitants des territoires ruraux qui paraissent vouloir vivre trop pleinement leur individualisme ; soit par l'égarement qui se traduit par une invisibilité involontaire ; soit par la rupture, marqué par un rejet du lieu de vie.

#### 2.3.5.1. L'habitant discret

Les espaces privés, communs ou publics peuvent être pratiqués de diverses manières : l'habitant peut y développer des relations interpersonnelles, communautaires ou citoyennes, ou, adopter, par choix, un comportement plus individualiste, garant à ses yeux de son plein épanouissement. Dans ce dernier cas, il aura tendance à adopter un comportement solitaire et à valoriser sa vie privée, c'est-à-dire des relations familiales et une activité domestique. L'exemple suivant présente une habitante possédant un mode de vie indépendant par rapport à son territoire et aux autres :

*« E : Vous vous investissez dans la commune ?*

*H : Du tout, je suis un peu sauvage, bon je vais beaucoup mieux mais je ne suis pas encore remise totalement du décès de mon mari.*

*E : Et avant ?*

*H : J'avais pas le temps, trop de boulot. Et puis non, je crois que ... ça m'intéresse pas vraiment. J'ai pas l'impression de faire partie de cette commune. Je connais pas les gens. Si, j'en connais en bas, parce qu'on se reçoit.*

*E : Vous êtes plus indépendante dans votre vie...*

*H : Oui très... je peux pas dire que je connaisse les gens à Rosnoën.*

*E : Vous allez dans le bourg parfois ?*

*H : Pour voter et c'est à peu près tout.*

*E : Pour faire des courses ?*

*H : Non, ça a changé trop souvent. Là il paraît que c'est sympa. J'y vais pas parce que ... aujourd'hui parce qu'il faut que je change la piscine. Je vais aller à Landerneau, et je vais passer y acheter une petite table pour mon salon, j'en ai une mais il me faut des tables d'appoint pour l'apéro, donc je vais aller acheter ça aussi. ... Comme je sors assez souvent, je fais pas marcher l'épicerie, c'est dommage c'est vrai.*

*E : Il n'y a peut-être pas assez de choses à vendre ?*

*H : Oui, mais y'a pas assez parce que des gens comme moi s'arrêtent pas. Faut que je me fasse violence. Faut que je fasse mon devoir civique.»<sup>185</sup>*

Un autre habitant, venu passer sa retraite dans une maison qu'il a construite à cet effet, accorde son temps prioritairement aux relations familiales et aux travaux d'entretien, ainsi qu'à la restauration de meubles anciens :

*« E : Et les fêtes de quartier ?*

*H : Euh non, pas trop. Y'a peut-être une mentalité. Y'en a peut-être qui font des fêtes. Mais c'est plutôt métro boulot dodo. Ce sont des villes dortoirs. Donc on s'habitue à ce genre de vie, on aime bien avoir la paix le week-end.*

*E : Du coup, vous pensez que vous avez pris ce rythme de vie et que vous avez vos habitudes ?*

*H : J'ai 12 petits enfants, 4 enfants mariés donc ... pas besoin de voisins moi!»<sup>186</sup>*

Originaire de la région parisienne et arrivé depuis peu, il ne possède pas encore un tissu de relations sociales. Mais, il n'entend pas non plus les développer. C'est un mode de vie qu'il tiendrait, selon lui, de sa vie urbaine précédente, en région parisienne.

La plupart de ces habitants « discrets » ne témoignent pas de leur imprégnation locale, puisqu'ils fonctionnent indépendamment du territoire de proximité. Le résidentialisme représente une manière alternative d'habiter, qu'il ne faut pas exclure d'une forme d'habitabilité. En ce sens, le fait d'habiter se retrouve à une échelle plus large que le local, en écho à un territoire à la carte ; ou au contraire, extrêmement restreinte, ramenée à la seule maison. Le rapport à la nature peut être primordial dans ce contexte, pour la tranquillité et le calme qu'elle procurerait, alors que le rapport à l'autre est absent. Dans ce cas, des tensions peuvent se développer au sein du voisinage, c'est le cas par exemple lorsque deux modes de vie cohabitent. Le témoignage suivant en montre quelques aspects et les conflits que cela peut engendrer :

*« Mon conjoint s'est fait agresser par notre voisin parce qu'il a passé le rotofil un vendredi après-midi. Il s'est fait agresser parce qu'il faisait du bruit. Alors qu'ici, on est en campagne, on fait comme on peut. Alors que nous on vit ici, lui il est là que de temps en temps. C'est des gens qui viennent du Mans, donc de la ville. Parce qu'ils vont à la campagne, donc il faut surtout pas qu'on fasse de bruit pour pas les déranger. Comme si c'était leur droit. »*

#### 2.3.5.2. L'habitant égaré

Ce cas concerne les habitants dont le choix d'habitat n'est pas exactement le leur et qui résulte essentiellement d'une installation sur le territoire liée à des contraintes professionnelles ou encore familiales. Dans la population rencontrée, il s'agit par exemple d'une personne dont le conjoint est originaire du secteur et désireux de revenir dans sa région natale ; l'habitante l'a suivi mais ne s'est

<sup>185</sup> Habitante d'un lotissement, Rosnoën (2017)

<sup>186</sup> Habitant d'un village, Argol (2017)

pas intégrée socialement. C'est aussi le cas des personnes venues s'installer sur le territoire du Parc d'Armorique en raison des prix attractifs de l'immobilier, sans véritablement se soucier du mode de vie qu'ils allaient y adopter.

La situation d'une habitante originaire de la région parisienne en est un exemple. Installée à Brasparts, elle a suivi ses parents d'origine bretonne, qui ont désiré revenir au pays pour leur retraite. Ce n'était pas son choix, mais aujourd'hui, la présence de sa mère, vieillissante, exclut tout projet de déménagement. Par ailleurs, la volonté de son mari de rester dans sa région natale et les raisons financières ne lui permettent pas de l'envisager. L'ennui, qui accable la vie quotidienne de cette habitante, s'est accentué par l'arrêt de son travail. Elle passe alors la plupart de son temps à l'intérieur, car au-delà de ses goûts personnels pour des activités manuelles qui se font dans la maison, elle ne trouve rien à faire à l'extérieur.



#### 2.3.5.3. L'habitant déçu

Dans ce dernier cas, les habitants ont projeté des aspirations quant à leur habitat et leur mode d'habiter, sans que celles-ci ne se réalisent. Pour l'un d'eux, habiter en milieu rural correspondait à un choix de vie. Issu du milieu urbain, il y avait toujours vécu jusque-là. Son choix de déménagement découlait d'un supposé manque de nature et d'un sentiment de lassitude de la ville. Après avoir passé deux ans en Afrique, il a décidé de partir vivre en milieu rural :

*« Je me suis dit « Qu'est-ce que je fais là ? » Si c'est pour repartir dans les discothèques, les bars, les magasins de fringues ... et je me suis dit c'est ici qu'il faut faire quelque chose (...) Je voulais être et ne pas paraître ».*

La ville représentait pour lui le « paraître », tandis que « l'être » renvoyait alors à la campagne, en raison de l'image de « retour aux racines » et de « retour à la nature » qu'il véhiculait. Cette image idéalisée de la campagne ne s'est malheureusement pas concrétisée pour cet habitant, qui a dû faire face à une certaine désillusion. En effet, l'intégration sociale et professionnelle a fait défaut. La relation d'attachement au territoire ne s'est pas construite. Il s'en est alors détourné et s'est refusé à s'y investir, tout en regrettant l'absence de vie sociale locale et en dénonçant l'absence d'actions de la mairie pour revitaliser le bourg. Enfin, il affirme que si cela avait été financièrement possible, il aurait sûrement déjà déménagé.

Un autre habitant originaire de la région parisienne, que nous avons rencontré, a désiré la quitter en raison d'un sentiment d'insécurité. Il est venu habiter sur la presqu'île de Crozon où il avait passé

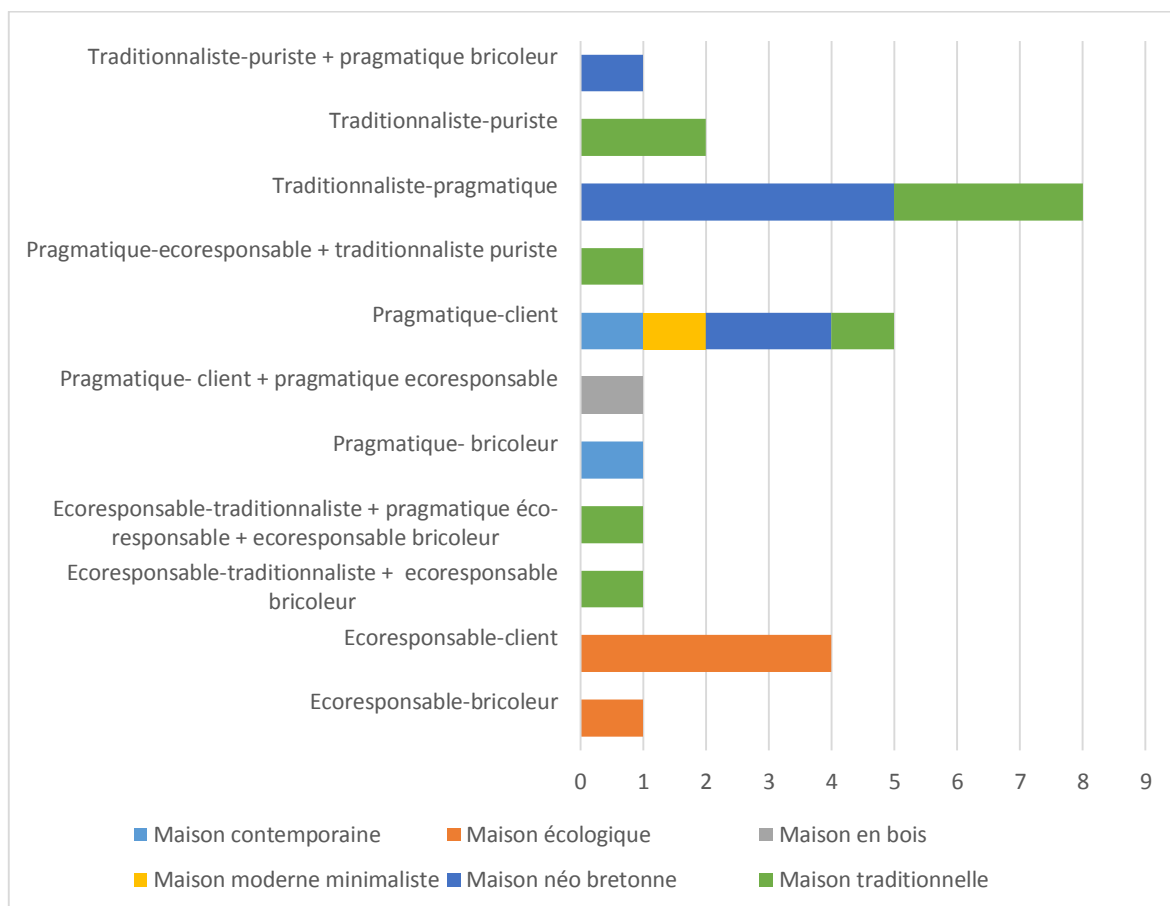
des vacances plus jeune. Après avoir vécu quelques années à Lanvéoc, il est venu habiter dans la commune d'Argol, car elle offrait à l'époque « les terrains les plus compétitifs de la presqu'île ». Il a pu ainsi faire construire une maison au sein d'un lotissement communal. Il pensait alors satisfaire ses envies de calme, de tranquillité et assurer sa sécurité. Paradoxalement, il déplore aujourd'hui le manque de dynamisme et de vie sociale, tant au sein du lotissement que dans le reste de la commune. Le calme et l'ambiance de cité-dortoir deviennent finalement pesants pour lui. Ainsi, il exprime un certain détachement par rapport à son territoire vécu et envisage un déménagement dans la périphérie d'une plus grosse commune, à la recherche d'une vie et d'un centre-ville où l'animation serait plus intense.



## **2.4. Spécificités des habitations dans le Parc d'Armorique : une affaire d'identité**

En grec, les verbes se référant à l'habitat (*oikein, naein, demein*) renvoient au fait d'exister. Par ailleurs, ces verbes sont les seuls à pouvoir commuter avec le verbe « être », dont ils sont de véritables synonymes. Les rapports étroits entre être et habiter sont mis en lumière par Heidegger, qui nous fait remarquer qu'en vieux haut allemand le verbe *Buan* signifiait à la fois bâtir, habiter, mais aussi « la manière dont nous autres hommes sommes sur terre ». Par leur racine commune, les verbes allemands *Buan* et *Bin* (signifiant respectivement habiter et être) sont employés dans un même sens. Habiter serait donc une affaire d'être et l'habitation son identité, reflet de la personne. Après avoir précédemment exposé les principales tendances de développement et de répartition des habitations sur le territoire, nous mettrons ici en évidence les normes et les valeurs qui entrent en compte dans le choix de la maison.

Un espace est habitable si, par les représentations (individuelles ou collectives) qu'il suscite, il constitue un espace où l'identité de l'individu, son intimité, sa personne peut s'ancrer, se développer et s'épanouir. L'habitation est également un espace de liberté, c'est un instrument à partir duquel l'habitant décide de ce qu'il souhaite, où il met en scène sa créativité, ses goûts, ses convictions, etc. Si chaque habitant est unique, celui-ci fait son choix d'habiter en puisant dans certaines normes communes, qu'il combinera à sa guise (voir graphique ci-dessous). L'étude menée auprès des habitants du Parc d'Armorique nous a permis de déterminer neuf grandes normes, réparties en fonction de trois facteurs propres à l'identité de l'individu : le pragmatisme, le rapport à l'environnement, le rapport à la tradition.



Graphique 12 : profil des habitants interrogés en fonction du type de maison (Enquête de terrain 2017)

## 2.4.1. Habitat et pragmatisme

Au plus simple, au plus vite, au plus sûr, au moins cher. Voici comment pourrait être résumé ce premier facteur déterminant le choix de l’habitation. Le pragmatisme se définit par l’attitude d’un individu se tournant vers l’action. Le néo-libéralisme dominant postule que trois principes doivent organiser notre société : la rationalité supposée de l’individu, la concurrence présumée parfaite et sans entrave, et la libre détermination des prix en fonction de l’offre et de la demande. Cet environnement et ces conditions participent à la détermination des comportements adoptés par les habitants lors de leur choix d’habitat. La norme pragmatique se traduit par la propension des individus à s’appuyer sur le système économique préexistant. À travers cette norme, nous avons réuni trois types d’habitants : le client, le bricoleur, l’écoresponsable, profils que nous retrouverons déclinés dans les autres facteurs de détermination de la maison.

### 2.4.1.1. Le client

Dans ce contexte d’économie libérale, l’habitant est avant tout un consommateur, qui endosse donc le rôle de client dans sa relation avec les entreprises et les fournisseurs de biens et de services :

« H : On est allé voir plusieurs constructeurs, on en a choisi sur devis et on a signé.

E : Et vous avez choisi : pour le prix ou pour la maison qu'il proposait, pour d'autres choses... ?

H : C'est ... pas bas de gamme, un peu au-dessus pour avoir un peu plus de qualité. »<sup>187</sup>

Le constructeur est aujourd'hui l'interlocuteur principal de l'habitant-consommateur. Il lui offre un service simple et rapide, en proposant un panel de maisons garantes des normes en vigueur, diminuant la prise de risque et proposant des modèles populaires et bon marché.

#### 2.4.1.2. Le bricoleur

Pour autant, le pragmatisme ne sous-entend pas forcément une adhésion totale au « clé en main ». Le pragmatique peut-être aussi bâtisseur. Il se fournira alors dans la grande distribution où il reprendra son rôle de client, avec ses exigences de rapidité, d'efficacité, de simplicité, de fonctionnalité, et de facilité d'installation et d'entretien :

« H : Le parquet flottant, il est collé avec le mur, on laisse ça de chaque côté du mur et ça peut pas bouger. C'est facile à faire ».

« E : Vous êtes allés où pour choisir tout ça ?

H : Chez Tanguy, le carrelage de chez Point P. Ce carrelage-là de chez Casto, si je dis pas de bêtises.

E : Votre choix ... vous allez au plus simple, dans les grands magasins où y'a tout, où c'est pratique de choisir ?

H : Ouais voilà. »<sup>188</sup>

#### 2.4.1.3. L'écoresponsable

Le consommateur du XXI<sup>e</sup> siècle se veut de plus en plus un consommateur « responsable ». Il exerce un contrôle et une surveillance à l'égard de l'offre et des produits, en se réclamant de valeurs à connotation morales, telles que l'écologie, le respect des droits de l'Homme, mais aussi la santé. Le pragmatique, lui, va s'en remettre au marché pour choisir la formule énergétique la plus économe dans son logement – quitte à bénéficier de mesures incitatives financières publiques – pour adopter un matériau plutôt qu'un autre, parce qu'il sera reconnu meilleur pour sa santé, plus performant, tout en restant bon marché :

« H : Dans une maison en bois, on n'a pas besoin de beaucoup de chauffage.

E : L'isolation a été faite comment ?

---

<sup>187</sup> Habitant d'un lotissement à Argol (2017)

<sup>188</sup> *Ibid.*

*H : C'est de la laine de roche. Si c'était à refaire maintenant, je le ferais en paille.*

*E : Ah oui, pourquoi ?*

*H : Parce que c'est plus performant. »<sup>189</sup>*

Pragmatisme et souci écologique ne sont donc pas incompatibles, mais passent généralement par les valeurs détournées de la performance et du bien-être personnel.

## 2.4.2. Habitat et écologie

Certains habitants insistent d'emblée sur l'aspect environnemental du logement, notamment en rapport étroit avec leur santé. Dans la plupart des cas, la nature est située au cœur de leur projet de vie et ne se conçoit pas sans un logement en adéquation avec cette représentation :

*« Il me faut être dans la nature. C'est fait exprès, l'impression d'être dans les arbres. Ma maison s'intègre bien dans le paysage c'est pour ça qu'elle est aussi en bois. »<sup>190</sup>*

Chez ces habitants, la relation à la nature est au fondement des représentations sociales de l'habitat : les matériaux valorisés sont la pierre et le bois, qui en sont directement issus. Une continuité se construit entre l'extérieur et la maison. Au contraire, les matériaux issus de l'industrie et transformés sont dévalorisés : le ciment et ses déclinaisons (le parpaing) représentent l'exploitation industrielle et illimitée des ressources naturelles ; ils seront donc moins souvent choisis. De surcroît, ces produits ne s'intégreraient pas au paysage. Une nouvelle fois, à travers cet attachement à l'environnement, nous retrouvons la posture du client et du bricoleur, auquel vient s'ajouter celle du traditionaliste.

### 2.4.2.1. Le client

L'absence de connaissance ou de compétence en construction, ne détourne pas systématiquement les habitants « écoresponsables » des constructeurs de maisons individuelles, mais ils font plus facilement appel à des architectes :

*« E : Une maison en bois ... pourquoi ? Vous auriez pu vous acheter une maison traditionnelle et la retaper, comme vous aimiez bien ça aussi.*

*H : On ne se sentait pas capable, faut être assez bricoleur. Et puis au niveau écologique, avec une maison en bois, on a pu avoir des toilettes sèches, l'isolation, faire de la récupération de l'eau de pluie dans une citerne. (...) Elle s'inscrit dans un projet global. »*

Le client écoresponsable sera rarement moteur dans la production de modèles d'habitat alternatifs, il se fiera plutôt aux normes des constructeurs :

---

<sup>189</sup> Habitant lotissement à Rosnoën, Maison en bois (2017)

<sup>190</sup> *Ibid.*



*« On voulait réutiliser l'eau (usée) pour les sanitaires, les machines à laver. Mais on nous a déconseillé. Pour des questions sanitaires. Y'a 10 ans, y'avait pas de retour sur certaines méthodes, maintenant on pourrait nous dire oui. Le constructeur il engage sa décennale, donc il n'était pas trop partant pour ça. Pareil pour la laine de mouton, dans la durée ».*

#### 2.4.2.2. Le bricoleur

Nombreux sont les habitants-bricoleurs qui vont préférer investir du temps pour amoindrir les coûts de construction de leur maison. C'est le cas ici, à propos d'une petite maison :

*« H : Mais le Mobil home, ça ne me vend pas du rêve.*

*E : Pourquoi ?*

*H : Trop de plastique. Trop déjà fait. Trop étriqué. Y'a plus rien à faire dedans... J'ai besoin de mettre ma main dedans pour que ça me cause. C'est logique, le bois j'aime bien travailler ça. Entre le prix d'un Mobil home et le prix de la matière pour faire ça, c'était kif-kif, donc j'ai pas hésité »<sup>191</sup>.*

L'écoresponsable-bricoleur désigne celui qui transforme, fabrique, voire construit lui-même sa maison. Il possède un certain goût pour la technique et possède un savoir-faire, il s'en prévaudra pour sortir des sentiers battus et prendre le risque d'essayer des techniques qu'il ne connaît pas :

*« C'est une maison à ossature en bois, des poutres porteuses, des panneaux vissés derrière, et des bottes de paille pour isoler. Pareil, c'est dans l'idée de découvrir des trucs. [...] L'idée m'est venue ... y'avait des amis qui construisaient leur maison ossature bois. Un pote menuisier. Ils étaient en train de faire des plans. Il m'a montré un logiciel pour faire des plans. [...] C'est pas compliqué, ça a été rapide à faire. Assembler les poutres, mettre la paille et puis voilà [...] C'était un gros bricolage, on va essayer. Et puis ça tient toujours. »<sup>192</sup>*

La qualité d'un projet « bricolé » n'est donc pas toujours garantie, mais amène à faire évoluer et améliorer les pratiques personnelles :

*« Et puis en fait j'hallucine. Y'a un défaut c'est pas du tout respirant. En hiver, l'humidité ne peut pas traverser les murs. Si j'avais fait un mur en terre, ça aurait été plus respirant, encore mieux. »<sup>193</sup>*

#### 2.4.2.3. Le traditionaliste

Allier performance, tradition et qualité environnementale est l'ambition d'une partie des habitants rencontrés lors de cette enquête :

*« J'ai demandé à une entreprise de maçonnerie de commencer certains travaux [...]. Je leur ai demandé s'ils connaissaient la chaux aérienne. Ils m'ont dit « oui oui ». C'est un liant issu d'une pierre calcaire qu'on brûle, de laquelle on ressort de la chaux vive, qu'on éteint. Cette chaux-là, quand elle est mélangée avec le sable, elle fait sa prise à l'air, elle repompe le carbone de l'air pour se durcir à*

<sup>191</sup> Habitant d'une maison en bois et paille, village, Brasparts (2017)

<sup>192</sup> *Ibid.*

<sup>193</sup> *Ibid.*

*nouveau. Mais ça prend, c'est très long [...] pour qu'elle retrouve la dureté. Mais elle laisse respirer les murs. C'est-à-dire que l'humidité qui rentre dans les murs [...], il y a de l'humidité dans le sol qui monte par capillarité dans les murs et qui ressort entre les pierres comme elle peut. Lorsque l'on met du ciment, on colle une couche imperméable, lorsque l'humidité monte et en général arrive aux poutres de l'étage et pourrie les poutres. Le maçon s'est trompé il a mis de la chaux hydraulique. J'ai arrêté avec lui, je me suis retrouvé tout seul, il y avait peu de gens qui connaissaient la chaux aérienne. J'ai fait un stage à l'association Tiez Breiz<sup>194</sup> qui faisait la promotion de la chaux aérienne, il nous a expliqué comment faire, puis Albert m'a donné un coup de main »<sup>195</sup>.*

Dans ce contexte de représentation de la maison, les matériaux et les modes de rénovation respectent le bâti traditionnel, en utilisant des procédés et des matériaux performant afin de régler les problèmes majeurs des maisons anciennes : la luminosité et l'humidité. L'appel à des associations dédiées fait partie des habitudes des traditionalistes et des bricoleurs. L'intérêt pour l'entre-aide est particulièrement représenté dans ces deux modèles de détermination de l'habitat.

### 2.4.3. Habitat et tradition

Cette dernière combinaison de normes nous permet d'entrevoir un dernier facteur de choix d'habitat, fondé sur l'influence culturelle et le rapport à la tradition dans sa construction. Étymologiquement, le terme de « tradition » correspond à une transmission à travers le temps et les générations. Elle est le lien ininterrompu avec le passé ; elle inscrit le présent dans la longue durée. Elle englobe l'environnement bâti, qui est un héritage culturel caractérisant la région. Il s'agit ici de préciser les raisons et motivations individuelles des habitants quant à leur choix d'habitat ou quant à leur jugement sur l'environnement bâti, lorsqu'elles renvoient à la culture traditionnelle locale. Entre tradition et régionalisme, les justifications individuelles sont variées. Les habitants puisent parmi les différents traits culturels bretons qu'ils connaissent ou imaginent et décident de ce qu'ils désirent garder et valoriser, transmettre ou abandonner à travers leur habitation. La culture bretonne, bien qu'en constante évolution, demeure un amer au sein du Parc d'Armorique et dans les représentations sociales de ses habitants. Elle constitue l'identité du territoire et lui donne sa singularité. Ici encore, plusieurs normes se déclinent et viennent se distinguer ou se rapprocher de celles précédemment identifiées.

#### 2.4.3.1. Le puriste

Pour quelques habitants, au-delà d'un aspect pittoresque de l'habitat traditionnel, l'ancien est valorisé, car il renvoie à l'idée d'une sagesse ancestrale. C'est la conviction d'un de nos

---

<sup>194</sup> Association pour l'éco rénovation.

<sup>195</sup> Habitant d'une maison traditionnelle rénovée, Saint Rivoal (2017)

interlocuteurs pour qui habiter une maison ancienne revient à découvrir et interpréter l'histoire du lieu, des personnes qui y ont habité et qui ont construit cette maison :

*« Les angles des maisons où les pierres sont mal taillées, c'était parce que les propriétaires payaient mal les ouvriers. Sur la maison à côté, les angles sont bien faits (...) Tu apprends des choses sur les maisons. La richesse d'apprendre à vivre ici ... la richesse d'apprendre ça, clairement je préfère apprendre ça que les chiffres de la bourse. »<sup>196</sup>*

Au-delà de la simple connaissance historique, l'appropriation de l'habitat ancien permet à l'habitant de se relier, au moins dans l'imaginaire, avec les savoirs populaires et les façons de vivre en harmonie, selon lui, avec le lieu et son environnement. C'est un rapport quasi mystique qui s'établit entre l'habitant et son logement :

*« Les anciens, ils savaient que si tu vis là, c'est mauvais (...) Si les bêtes vont jamais là, des trucs comme ça ... ils ont pris le temps d'écouter, d'entendre ce que leur transmettaient les animaux, leurs ressentis à eux. Retrouver un savoir perdu, qui a été perdu au moment de la rationalisation, on va faire un truc carré. Par exemple les menhirs, ce n'était pas juste des repères, ils sont là au croisement de deux veines, ils agissent comme des filtres. Retrouver du savoir qui existe vraiment, c'est riche, c'est pas juste du folklore. »<sup>197</sup>*

De même, le savoir-faire traditionnel en maçonnerie et en charpenterie est valorisé. Pour de nombreux habitants ayant choisi de vivre dans un habitat traditionnel, c'est tant le « savoir rusé », la *métis*, que l'esthétique qui est valorisé et qui fait la beauté et la qualité de l'habitation. Cet habitant a ainsi construit lui-même la charpente de sa maison selon les règles traditionnelles :

*E : Quand vous dites que vous faites la charpente comme il y a 100 ans ... C'est à dire ?*

*H: C'est plus joli. C'est plus compliqué.*

*E : Maintenant ils la font comment ?*

*H : C'est agrafé. Les maisons récentes, ils ont des plaques métalliques, ils ont des cloueurs. Y'a plus ce travail de charpente. C'est vendu préparé. Ils livrent les charpentes complètes. C'est plus du travail traditionnel.*

*E : Qu'est-ce qui vous plaît dans le travail traditionnel ?*

*H : L'esthétique, la beauté. Les fermettes qu'ils font aujourd'hui, ils les cachent. On ne voit pas de charpente. Tandis qu'ici on voit la charpente. »<sup>198</sup>*

Les habitants très attachés au bâti traditionnel, sont globalement moins regardants sur le confort et préfèrent privilégier l'authenticité, en maintenant, par exemple, la disposition originelle des pièces, les petites fenêtres, les cheminées, etc.

---

<sup>196</sup> Habitant maison bois-paille, Brasparts (2017)

<sup>197</sup> *Ibid.*

<sup>198</sup> Habitant d'une maison, autoconstruction, Argol

#### 2.4.3.2. Le pragmatique

Ce qui est perçu comme un habitat ou un bâti traditionnel est variable selon les habitants. Pour certains, une maison proposée par le marché de la construction contemporaine est un facteur de banalisation et provoque la disparition des particularismes architecturaux ; mais pour d'autres, elle s'inscrit dans son environnement culturel et reste un marqueur de la perpétuation des traditions locales. Le gradient de la tradition n'est donc pas immuable. Ainsi, pour un habitant rencontré, le pavillon standard est « la maison traditionnelle d'aujourd'hui »<sup>199</sup>.

Contrairement au puriste, le traditionaliste-pragmatique cherchera le compromis entre marqueur de la tradition et praticité. Pour la surface et le confort qu'elle offre, il se tournera donc plutôt vers une maison édifiée au cours des quatre dernières décennies, qui sera de type néo-breton. Ce qui à ses yeux en fera une maison traditionnelle, car elle sera caractérisée par un toit à 45° en ardoises, flanquée de cheminées - qui représente la forme consensuelle de l'identité culturelle bretonne - mais simultanément, ses matériaux supportent des valeurs de modernité et permettent d'être au « goût du jour »<sup>200</sup>. D'autres habitants, demandeurs d'une construction neuve, garante d'un meilleur confort et évitant les risques et imprévus, pourront s'impliquer dans une recherche imposée<sup>201</sup> ou volontaire d'un caractère breton plus affirmé.

#### 2.4.3.3. Le client

Enfin, profil globalement absent de notre enquête, car issu principalement d'une catégorie socio-économique supérieure, le client-traditionaliste présente une attente forte en matière d'habitat ancien. En ce sens, il se rapproche des puristes, mais il cherchera également un confort intérieur important : isolation ou luminosité si possible identique à l'habitat contemporain. Ce profil est dans l'attente d'une offre clé en main, peu présente sur le marché de l'habitat traditionnel, d'où son coût élevé. Alors que la vacance du bâti ancien est particulièrement élevée dans la plupart des territoires du Parc d'Armorique - et plus particulièrement dans les espaces ruraux profonds, moins attractifs pour les populations à fortes ressources -, encore peu d'édifices ou d'ensembles d'envergure ont trouvé un acquéreur public ou privé pour leur rénovation et leur commercialisation. Le client-traditionaliste de classe économique inférieure se trouve exclu de ce marché où pourtant les opportunités abondent. Il devra donc se contenter d'être pragmatique, bricoleur, ou de renoncer à son désir.

Il faut noter tout de même un début d'inversion de cette tendance, notamment parmi les collectivités qui tentent de revitaliser leur territoire en s'inscrivant dans des projets de relance des centres-bourgs, caractérisés par l'investissement dans le bâti ancien. Ce que facilitent les opérations programmées

---

<sup>199</sup> Habitant d'une maison pavillonnaire de lotissement, Argol

<sup>200</sup> Habitant d'une maison néobretonne d'extension de bourg, Argol,

<sup>201</sup> Notamment lorsque les habitants sont soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France

d'amélioration de l'habitat (OPAH) actuellement menées par deux intercommunalités du Parc : Morlaix Communauté et la communauté de commune du Pays de Châteaulin et du Porzay. C'est la reprise d'une procédure mise en œuvre durant deux décennies par le Syndicat Mixte pour le Développement du Centre Finistère<sup>202</sup> (SMDCF). L'inconvénient de ces opérations, par ailleurs d'une utilité capitale dans la résorption de l'habitat indigne occupé par des populations fragiles, est la destination des logements, tournée essentiellement vers le maintien à domicile et la location, excluant l'accès à la propriété – pourtant principalement recherchée – et l'installation durable d'habitants nouveaux dans de l'habitat ancien de qualité.

---

<sup>202</sup> Aujourd'hui Pays Touristique

## Conclusion du Chapitre 2

L'objectif de ce chapitre était de présenter le Parc naturel régional d'Armorique en mettant en évidence la complexité du territoire et un certain nombre d'enjeux justifiant l'intérêt de politiques publiques axées sur l'habitat. Cette étude nous indique que notre terrain, loin d'être uniforme, présente une diversité de situations géographiques, engendrant des différences sectorielles fortes en matière économique, démographique et urbaine. Cette situation peut expliquer les difficultés du syndicat mixte du Parc d'Armorique à apporter, depuis sa création, une réponse adéquate en matière d'habitat. Cette complexité a par ailleurs été mise en exergue avec l'expérience organisée dans le cadre de notre enquête de terrain auprès de la population.

Celle-ci montre que l'habitat est particulièrement hétérogène, même au sein d'une entité territoriale plus unitaire (petite commune résidentielle) et d'une classe sociale similaire (classe moyenne). Concernant les espaces habités, outre les raisons économiques, le choix de la localisation dépendra de l'individu et de son rapport à la distance, à l'autre (voisinage), à la nature, à la communauté et de son attachement familial. Dans les manières d'habiter, les populations entretiennent à des degrés différents une relation au territoire, qui dépend de leur sentiment de bien-être au sein de leur habitation et du rapport qu'ils entretiennent avec leur environnement et la communauté d'habitants. Dès lors, différents modes de vie s'expriment : habitants investis, producteur de territorialité ; habitants épanouis, socialement isolés ; habitants désenchantés, subissant leur lieu de vie, etc. En ce qui concerne l'habitation, les normes sociales vont amener les habitants à s'inscrire dans trois grands modèles : le pragmatisme, l'écologie et la tradition ; chacun se nourrissant plus ou moins des autres pour produire des sous-normes, nombreuses, déterminant le type d'habitation.

Sur le PNRA, les manières d'habiter le Parc sont, somme toute, représentatives des tendances actuelles, constatées dans d'autres secteurs à dominante rurale et résidentielle<sup>203</sup> : se côtoient au sein d'une même unité spatiale des habitants venus chercher le calme, l'espace, la nature, la liberté, l'isolement, la tranquillité, la vie associative, le travail, le loisir, les relations de proximité, l'éloignement ou la proximité de la ville, la modernité, la tradition, la culture bretonne, la famille, etc. Certains privilégieront la proximité dans le mode consommation, d'autres s'appuieront davantage sur ce que leur pourvoit la grande consommation et les centres urbains. En soit, les espaces étudiés offrent la possibilité pour chacun de vivre pleinement son individualité, sans pour autant rompre nécessairement avec le territoire, auquel il se liera à différents degrés. Plus ce lien est fort et

---

<sup>203</sup> Annabelle Morel-Brochet, « À la recherche des spécificités du mode d'habiter périurbain dans les représentations et les sensibilités habitantes », *Norois. Environnement, aménagement, société*, n° 205 (1 décembre 2007): 23-35.

généralisé, plus il produit une territorialité importante et contribue à rendre ces espaces socialement dynamiques.

Quid des capacités du syndicat mixte de Parc à intervenir dans ce contexte et favoriser cette territorialisation<sup>204</sup> sans compromettre l'environnement, la qualité du cadre de vie et les spécificités patrimoniales de son territoire. Jusqu'à présent, malgré des tentatives, il n'a pas particulièrement fait ses preuves.

---

<sup>204</sup> Romain Lajarge, « Environnement et processus de territorialisation : le cas du Parc naturel régional de la Chartreuse (France) », *Revue de Géographie Alpine* 85, n° 2 (1997): 131-44.

# Conclusion de la Partie 1

L'habitat est un objet d'étude complexe, permettant d'éprouver l'espace et la société en un tout, prenant en compte le territoire de l'intime et celui du collectif, en tenant compte de leurs interactions. Le premier chapitre a permis de mettre en évidence le caractère pluridisciplinaire de l'habitat, en y intégrant la question des modes de vie, du logement, de l'espace et des acteurs. Ce concept apparaît utile à la compréhension des territoires ruraux et périurbains, fortement tributaires de la résidentialité, c'est-à-dire du fait d'habiter un lieu d'abord pour ce qu'il peut fournir en matière d'habitation et d'aménités et non d'emplois et de services. Dès lors l'habitat n'est pas simplement un concept mais un phénomène majeur dont les politiques publiques ne peuvent s'abstraire. Il se présente comme une question éminemment centrale, en tant qu'objet déterminant les conditions de vie et l'évolution de la société.

Les PNR, en tant qu'outils d'aménagement du territoire, ne peuvent évidemment s'en désintéresser. Ce travail nous invite même à le considérer dans les campagnes multipolarisées comme un enjeu central de leur avenir. D'un point de vue territorial, les espaces étudiés dans le second chapitre, présentent un certain nombre de problématiques liées à cette question de l'habitat. Ceux-ci concernent notamment les déplacements, l'environnement, les relations humaines, l'économie, la qualité de vie, le patrimoine, le bâti etc. Autant d'enjeux sur lesquels un PNR serait en mesure d'opérer. Pour autant, le caractère fortement hétérogène de l'habitat rural tel que constaté ici, tributaire d'un contexte territorial « à la carte », influencerait, voire infléchirait grandement les capacités des pouvoirs publics à mener des politiques d'envergure aux résultats mesurables, tant les comportements et les attentes diffèrent.

En ce sens, on entrevoit que les actions du Parc d'Armorique ne peuvent être que partielles, modestes, ponctuelles ou ciblées, ou bien qu'elles dépendent d'ambitions politiques fortes, nécessitant un cadre institutionnel propice. Nous nous évertuerons donc dans la suite de notre thèse à davantage approfondir ce postulat.





**PARTIE 2 :**  
**Le Parc d'Armorique à**  
**l'épreuve de la**  
**détermination politique**



Les précédentes conclusions ont montré que la faible influence du PNRA sur l'habitat, pourrait résulter d'une non-adéquation des politiques publiques du syndicat mixte à l'égard d'un territoire particulièrement complexe. Il s'agira donc ici d'en vérifier l'hypothèse. Dans quelles mesures un PNR peut-il être ou non un outil rassembleur et le vecteur d'une politique soucieuse de l'habitat et où se trouvent les défaillances du Parc d'Armorique ?

En s'appuyant sur les directives qui encadrent les Parcs naturels régionaux, les syndicats mixtes construisent leurs politiques publiques à travers des engagements issus d'une charte, propre à chaque territoire, élaborée et négociée par l'ensemble des adhérents et futurs adhérents. L'analyse de la charte actuelle du PNR d'Armorique permet d'identifier les ambitions de la structure à l'égard de l'habitat. Seule, la lecture de la charte ne permet pas d'en juger de la pertinence. Dès lors, il s'avère nécessaire de pouvoir comparer la feuille de route du PNRA avec celle des autres syndicats mixtes du réseau. Par ce travail, nous pouvons constater que les politiques engagées par le Parc sont loin d'être exemplaires. Cette observation sera l'objet de notre premier chapitre.

Une fois ce constat établi, il s'agit de déterminer les causes politiques de cette faiblesse. Il apparaît évident que, compte tenu de la configuration du territoire du Parc, relevant d'imbrications d'espaces hétérogènes, les acteurs ne partagent pas tous les mêmes problématiques urbaines et la même sensibilité politique. En ce sens, l'adhésion au syndicat mixte et au projet de charte dépendrait avant tout d'une volonté collective de développement d'un territoire induite par la réceptivité vis-à-vis d'un certain nombre de valeurs propres aux PNR. Dans le Parc, cette réceptivité morale serait à la peine et expliquerait la faiblesse de ses ambitions. Le second chapitre propose donc une analyse des principaux facteurs de détermination politique, en s'intéressant tout particulièrement à ceux qui participent aujourd'hui à cette fabrication : les élus locaux.



## Chapitre 3 : Un Parc aux ambitions politiques inégalement assumées

Les missions déployées par les Parcs sont définies par le Code de l'Environnement<sup>205</sup> et organisées dans une charte, propre à chaque Parc. Cette dernière est fondée sur un diagnostic territorial et approuvée pour une durée de 12 à 15 ans par les adhérents au syndicat mixte, qui sont principalement des communes et des intercommunalités mais également des régions, départements, villes-portes<sup>206</sup>, parfois d'autres établissements publics, ainsi que de l'État, en tant que détenteur des pouvoirs de labellisation. Ces chartes constituent pour chaque PNR leur document de référence et leur feuille de route ; elles fixent les objectifs à atteindre et précisent les orientations qui en découlent. Elles sont donc les supports privilégiés pour comprendre les pratiques et le positionnement des syndicats mixtes en matière d'habitat.

Toutes abordent la question de l'habitat, même les plus anciennes, mais sa prise en compte dans leurs politiques publiques a beaucoup évolué et s'est faite crescendo entre les années 1990 et 2014, avec un pic d'intérêt dans les Chartes publiées en 2012. La plupart des Parcs inscrivent aujourd'hui leurs ambitions selon trois grands axes, que nous aborderons ainsi dans ce chapitre :

- le devoir de maîtrise de l'urbanisation et de sa qualité, désormais au centre des préoccupations des PNR ;
- l'aspiration à « écohabiter » un territoire, ambition qui s'est affirmée dans de nombreux syndicats mixtes ;
- la volonté de « faire société », aspiration moins bien assumée et pourtant légitime pour ces territoires accueillant de nouvelles populations.

Nous reviendrons sur l'ensemble des ambitions du Parc d'Armorique, en nous appuyant sur l'analyse comparatives de 28 autres chartes, correspondant aux PNR ayant volontairement participé à notre enquête<sup>207</sup>. Nous verrons que, si le PNRA s'est plus largement investi dans les problématiques d'urbanisation, l'aspiration à « écohabiter » et la volonté de « faire société » ont dans leur ensemble été occultés de sa feuille de route.

---

<sup>205</sup> « Code de l'environnement - Article R333-1 », R333-1 Code de l'environnement § (s. d.).

<sup>206</sup> Villes limitrophes aux PNR, inscrite au plan de Parc en tant que partenaire politique.

<sup>207</sup> Voir la liste des PNR et le questionnaire en annexe 5

### **3.1. Maîtriser l'urbanisation et la qualité architecturale, paysagère et environnementale du territoire : un Parc d'Armorique relativement soucieux**

Cette section compare le positionnement politique du Parc d'Armorique en matière de maîtrise de l'urbanisation, de qualité urbaine et de préservation de l'environnement, par rapport aux autres Parcs naturels régionaux. Ces sujets représentent un enjeu majeur pour les syndicats mixtes depuis les derniers renouvellements de chartes. C'est la conséquence d'une volonté politique construite et coordonnée à l'échelle nationale et des pouvoirs légitimes des PNR sur la planification, officiellement acquis depuis une dizaine d'années<sup>208</sup>. Pour autant, les réponses apportées en la matière restent somme toute timides. Le Parc d'Armorique n'y fait pas exception.

En matière de maîtrise de l'urbanisation, le PNRA assume une posture relativement claire : « inscrire l'urbanisme dans un développement soutenable », sans que ses ambitions ne soient véritablement assumées. Nous verrons dans un premier temps que si le syndicat mixte apporte de l'audace en matière de maîtrise foncière, il tente quelques timides ouvertures concernant sa qualité en affirmant sa position d'accompagnateur des démarches de planification. Nous verrons, dans un second temps, qu'il pose quelques ambitions en matière de qualité paysagère et de création architecturale, à l'image de la plupart des PNR. Enfin, la préservation de la biodiversité est aussi une gageure pour le PNRA, qui n'échappe pas, comme la majorité des Parcs, à un cloisonnement dans le rapport entre les espaces naturels et les espaces habités.

#### **3.1.1. Une maîtrise de la qualité de l'urbanisation partiellement assumée**

La maîtrise de l'urbanisation est un enjeu primordial pour les territoires ruraux et périurbains. Le foncier est le principal outil d'organisation urbaine, qui conditionne le développement des collectivités. Compte tenu des enjeux économiques que le foncier représente, la mise en œuvre de politiques publiques à son égard est souvent conflictuelle et concurrentielle<sup>209</sup>. Sur notre terrain d'étude, elle demeure un élément bloquant pour de potentielles évolutions de l'habitat, marqué par certaines habitudes de gestion et d'aménagement intériorisées par les acteurs locaux, publics et privés : découpage parcellaire simpliste, procédure de lotissement systématiquement privilégiée, extension urbaines quasi systématique.

La problématique de consommation d'espaces tient une large place dans les préoccupations des Parcs. S'ils tentent d'apporter des réponses précautionneuses, leurs ambitions restent finalement

---

<sup>208</sup> La partie suivante reviendra sur l'évolution des pouvoirs d'implication des PNR en matière d'habitat. La question de la planification y sera abordée.

<sup>209</sup> Alain Gueringer, Abdelillah Hamdouch, et Frédéric Wallet, « Foncier et développement des territoires ruraux et périurbains en France », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* Octobre, n° 4 (4 novembre 2016): 693-712.

assez générales. Intégré dans cette constante, le PNRA offre peu de marges de manœuvre en matière de maîtrise foncière. Il incite simplement les collectivités à rechercher la maîtrise de l'étalement urbain, du maintien des espaces agricoles, naturels et forestiers fonctionnels, le maintien des liens entre les cœurs de bourgs et les extensions urbaines, la préservation (voire récréation) des coupures d'urbanisation et la limitation de l'imperméabilisation des surfaces aménagées. En revanche, il se démarque plus facilement sur la notion de « qualité de l'urbanisation », sans pour autant s'avancer sur la traduction physique de son ambition, se limitant ainsi à privilégier la revitalisation des bourgs, la rénovation et la requalification du bâti ancien, densifier au besoin les bourgs et hameaux dispersés (sans compromettre la vocation agricole de ces espaces ruraux) et maintenir ou réinterpréter l'organisation et les formes traditionnelles de l'habitat.

#### 3.1.1.1. Peu de marges de manœuvre en matière de maîtrise foncière

Bien que la maîtrise de l'urbanisation soit un sujet commun à toutes les chartes (excepté celles du Morvan et de la Martinique), les ambitions foncières y sont généralement limitées. Les principes de l'urbanisme durable y sont posés mais restent d'ordres relativement généraux, associés à de grands principes d'aménagement : l'économie de l'espace au premier chef, dans une démarche de cohérence et de préservation de l'environnement naturel et agricole. C'est ce que certains qualifient d'« urbanisme frugal ». Souvent cantonnés dans de larges aspirations concernant la maîtrise urbaine, les Parcs sont relativement peu nombreux à poser des conditions formelles et chiffrées d'urbanisation<sup>210</sup>. Jugée politiquement périlleuse, cette pratique n'a pas trouvé beaucoup d'adeptes. Ainsi, le Parc d'Armorique s'est aussi approprié des principes généraux d'urbanisme durable en les adaptant sectoriellement :

*« Les communes dont les surfaces urbanisables sont en voie de saturation, s'engagent à assurer leur développement urbain prioritairement sur la base d'une densification des zones existantes et à la périphérie des zones agglomérées ; les communes qui connaissent une forte demande d'urbanisation nouvelle s'engagent à ne pas ouvrir à l'urbanisation de nouvelles zones, tant que celles déjà existantes ne sont pas densifiées. Toute extension d'urbanisation devra rechercher l'économie des sols, pour préserver entre autres les potentiels agricoles et le patrimoine naturel ; les communes où les perspectives d'urbanisation sont plus réduites s'engagent à ajuster leur extension selon les principes énoncés précédemment (revitalisation des bourgs, qualité du bâti, densification). »<sup>211</sup>*

En revanche, certains PNR, comme le Perche se distinguent dans le cadrage en posant les principes suivants :

---

<sup>210</sup> La Charte du Haut Languedoc qui impose une diminution de 50% des surfaces à urbaniser par rapport aux documents d'urbanisme actuels de ses collectivités. Le Golfe du Morbihan propose des objectifs chiffrés de diminution de l'urbanisation par commune.

<sup>211</sup> PNR d'Armorique, « Charte 2009-2021 »



*« Limiter fortement l'ouverture à l'urbanisation des hameaux. La réserver aux hameaux déjà développés et dont le patrimoine bâti existant présente un caractère architectural moindre ; écarter l'urbanisation en lisière de forêts ainsi que dans les vallées, dont les caractéristiques paysagères sont reconnues ; [...] Maîtriser la dimension des parcelles à construire dans un souci de gestion économe de l'espace et des services publics. Organiser dans ce cadre une diversité des surfaces facilitant l'intégration sociale dans des superficies raisonnables. »<sup>212</sup>*

Parmi les chartes étudiées, seuls le PNR du Haut-Languedoc, qui impose une réduction de 50% des surfaces à urbaniser, et le PNR du Golfe du Morbihan, qui propose des objectifs chiffrés de diminution de l'urbanisation pour chaque commune, se sont risqués à l'exercice.

#### 3.1.1.2. Pour une urbanisation de qualité

Si les chartes de Parcs peinent à assumer avec précision une urbanisation soutenable, censée être garantie par les documents communaux et intercommunaux, elles n'hésitent pas à promouvoir la notion de « qualité ». Il peut s'agir d'une urbanisation qui s'appuie sur les richesses patrimoniales, en privilégiant la valorisation du bâti ancien et sous-utilisé ; qui préserve les espaces de « respiration » vierges de construction et qui évite les développements linéaires ; qui favorise le lien social et qui se veut par ailleurs économe en énergie et en ressource. Aussi, au-delà de ces quelques directives, les PNR ont bien plus une conception pédagogique que prescriptive de la qualité de l'urbanisation.

Ainsi le Parc d'Armorique, insiste davantage sur son rôle d'assistance dans la formation des acteurs et l'organisation de la réflexion quant à l'avenir des espaces potentiellement urbanisables. L'intégration du Parc dans la conception des zones à urbaniser, dans le cadre de la planification ou d'opération d'urbanisation, est proposée et se traduit par une réponse en matière d'ingénierie, par la présence renforcée d'agents chargés de l'urbanisme, du paysage et de l'appui aux collectivités.

De manière générale, les chartes sont assez peu loquaces sur la production de nouveaux modèles d'urbanisation dits de qualité. Le PNRA est donc loin d'être le seul à éviter l'aventure. Seuls les Parcs du Golfe du Morbihan (PNRGM), des Monts d'Ardèche (PNRMA) et du Perche, évoquent des modèles de conceptions urbaines. Le premier encourage « la réalisation d'opérations d'urbanisme exemplaires et de constructions de qualité environnementale innovantes » ; tandis que le second entend « privilégier un habitat groupé, facilitant les économies (énergie, réseaux, déplacements, gestion des déchets...) » ; et le Perche souhaite « concevoir les nouveaux quartiers en intégrant des critères énergétiques environnementaux et de qualité de vie (éco-efficience, biomatériaux, infrastructures adaptées, cadre de vie) ».

---

<sup>212</sup> PNR du Perche, « Charte 2010-2022 »

### 3.1.2. Qualité paysagère et créativité urbaine : une tentative plus audacieuse

La dégradation d'un paysage ou d'un patrimoine bâti peut résulter d'une perte d'harmonie architecturale, liée aussi bien à l'utilisation de matériaux inappropriés qu'aux volumes ou encore à l'implantation du bâti qui peut être interprété comme dévalorisant pour le paysage, en raison de son volume, ou de son caractère exceptionnel ou récurrent, qui viendrait perturber un panorama naturel ou urbain jugé d'exception. A contrario, dans le cas de l'abandon du bâti, c'est l'absence d'intervention humaine qui va entraîner une détérioration de l'espace. La ruine, ou le processus de ruine d'un ou plusieurs bâtiments peut engendrer une dévalorisation esthétique de l'environnement qui l'entoure, provoquant un malaise chez les habitants, pouvant se traduire par un sentiment d'insécurité ou d'inconfort. Dans ces deux cas, on peut parler de dégradation ou d'atteinte marquante à la qualité paysagère. Mais il existe un niveau de dégradation, d'apparence inférieure, qui sur le long terme peut s'avérer tout aussi nocif, la banalisation des paysages. Plus latente, elle est le résultat d'une transition d'un espace singulier vers un espace ordinaire. Le risque majeur est alors qu'à une grande échelle de temps, difficilement perceptible pour un individu, un territoire remarquable perde de son attractivité par l'effet même de sa transformation liée à celle-ci<sup>213</sup>.



*Photographie 37 : Urbanisation diffuse près de la plage de Trez Bellec, Argol ( Lise Vauvert)*

<sup>213</sup> Cela peut être le cas par exemple d'une maison construite pour profiter de la vue, suivie par la construction progressive d'autres maisons, créant au bout de 20 ans un espace aggloméré dont le panorama initial n'est plus perceptible.

Forts d'une expérience plus longue en la matière et d'une plus grande légitimité<sup>214</sup>, le Parc d'Armorique, comme la plupart des PNR, pointe aisément le lien entre pratiques résidentielles et dégradation paysagère des territoires. Les réponses, si elles restent le plus souvent de l'ordre de la préconisation, marquent une ambition assurément plus assumée en matière de qualité mais aussi de créativité architecturale.

En tout état de cause, les volontés fortes en matière de qualité paysagère sont rarement partagées au sein des syndicats mixtes. Beaucoup d'élus craignent sur ce thème une action contraignante des Parcs, qui nuirait à l'accueil de nouvelles populations, notamment les plus modestes, et entraverait la possibilité d'habiter sa propriété « comme on le souhaite ». Aucun PNR ne s'avance donc sur l'ensemble de ces principes d'exemplarité. De façon marginale, certains Parcs, comme le Perche, se risquent tout de même à associer à leur charte un cahier de recommandations architecturales, tandis que d'autres énoncent simplement des préconisations, rarement des prescriptions, sur le bâti.

### 3.1.2.1. Une volonté clairement affichée en matière de paysage

Les chartes de Parcs expriment quasiment toutes la volonté de résorber la dégradation des paysages ou d'en éviter la banalisation. En revanche, chaque PNR identifie des enjeux propres et des niveaux d'ambition différents. La plupart affichent dans leur charte une volonté d'accroître la qualité des espaces publics, des entrées de bourgs ainsi que la signalétique, particulièrement encadrée sur ces territoires. La notion de qualité paysagère est fortement exprimée à travers ces documents-cadres. Le Parc d'Armorique l'a largement spécifié, en titrant la formulation de la principale préoccupation de sa charte : « Pour des paysages choisis ». Ainsi dans la charte, la question de l'habitat est reliée au paysage par « la maîtrise de la consommation d'espaces par l'urbanisation et la qualité des nouvelles formes urbaines ».

En outre, là où les Parcs se rejoignent le plus fréquemment, c'est sur la dimension identitaire de l'organisation urbaine. Dans bien des cas, la préservation est conçue comme le meilleur moyen pour maintenir la qualité urbaine d'un espace : perpétuer la morphologie traditionnelle (Haute Vallée de Chevreuse), préserver le caractère et la diversité du bâti et des paysages (Grands Causses). Celle-ci s'exprime le plus souvent du point de vue de l'architecture. Plus de six PNR sur dix l'évoquent et envisagent le bâti contemporain à l'aune du contexte patrimonial de leurs territoires. L'identité traditionnelle, « territoriale » ou « rurale » selon l'expression des Parcs, doit alors avant tout être préservée. Cette conviction s'exprime par différents degrés d'ambition : soit dans la prise en compte du patrimoine et des formes urbaines traditionnelles dans les projets de constructions ; soit dans la cohérence et la recherche d'harmonie en préservant l'identité locale, notamment en enjoignant ces nouvelles constructions d'être respectueuse de l'architecture considérée comme traditionnelle. Pour

---

<sup>214</sup> Voir partie 3 : Les Parcs naturels régionaux face au contexte institutionnel et territorial.

le Parc d'Armorique, il s'agit de « préserver l'originalité de ce patrimoine, de lui donner de nouvelles fonctionnalités et d'en faire la source d'inspiration d'un habitat résolument contemporain ». Le Parc Loire-Anjou-Touraine va plus loin en affirmant que l'architecture est fondatrice de l'identité paysagère du territoire. Son approche patrimoniale y est donc renforcée, dans la volonté notamment de dispenser des conseils allant systématiquement dans ce sens.

#### 3.1.2.2. Une créativité architecturale plus timide

Le souci de préservation ne s'oppose manifestement pas au bâti contemporain, que le PNRA ne semble en aucun cas bannir de sa politique, en pointant la nécessité d'une recherche constante d'exemplarité. Comme le PNR du Morvan, le syndicat mixte met même en avant sa volonté de favoriser la création architecturale. Toutefois, cette intention ne prévaut jamais, dans les objectifs affichés, au partage initial d'une culture commune de l'architecture, marquant une certaine prudence des élus à ce sujet : « le Parc doit développer une culture architecturale plus forte, qui fasse le lien entre l'histoire du bâti local et les exigences actuelles d'un développement soutenable ». Cette recherche d'exemplarité se manifeste alors essentiellement par la volonté d'articuler harmonieusement l'ancien et le nouveau et d'améliorer l'insertion du bâti dans le paysage.

Si l'architecture contemporaine n'est donc pas en reste dans le PNRA, pourtant, d'autres Parcs se sont largement plus avancés. Le Parc des Pyrénées Ariégeoise affiche en ce sens l'ambition de « créer le patrimoine de demain ». Sans être toujours aussi clairement édictée, l'affirmation du rôle de l'architecture contemporaine et de sa légitimité en milieu rural transparait dans plus d'un tiers des chartes analysées. Le PNR des Monts d'Ardèche argumente sa position en estimant que l'architecture contemporaine peut contribuer à valoriser les techniques et matériaux traditionnels, à révéler et renforcer les qualités des paysages naturels et culturels dans lesquels elle s'inscrit, et à concrétiser des démarches de développement durable (filère locale, réduction des consommations énergétiques, matériaux sains, gestion de l'eau...) <sup>215</sup>. Mais elle peut s'exprimer aussi dans d'autres chartes, par la recherche d'un respect de la biodiversité ou dans le caractère écologique des bâtiments. La volonté de diversifier la typomorphologie des quartiers d'habitation est aussi régulièrement défendue.

#### 3.1.3. Préservation de la biodiversité : une approche cloisonnée vis-à-vis de l'habitat

La prise en compte de la biodiversité <sup>216</sup> dans la planification et l'aménagement du territoire s'appuie sur le constat aujourd'hui de plus en plus affirmé de la responsabilité de l'urbanisation et plus

---

<sup>215</sup> PNR des Monts d'Ardèche, "Charte 2013-2025 »

<sup>216</sup> La loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages nous donne la définition suivante :

« On entend par biodiversité, ou diversité biologique, la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques, ainsi que les complexes écologiques

particulièrement de l'étalement urbain dans la dégradation des écosystèmes<sup>217</sup>. Leurs impacts peuvent être directs ou indirects. De manière directe, l'urbanisation peut provoquer « la diminution et la fragmentation des forêts, des zones humides et d'autres types d'habitat »<sup>218</sup>, de façon « quasiment irréversible ». De façon plus indirecte, elle peut modifier les espaces proches des zones urbanisées, notamment pour répondre aux besoins d'alimentation, de stockage de traitement des eaux, de déplacements, mais aussi produire des nuisances et des pollutions induites telles que le bruit ou la lumière artificielle. Dans sa thèse sur l'impact de l'étalement urbain sur la biodiversité, Rahim Aguejdad résume ainsi les effets de l'urbanisation :

*« L'urbanisation influe sur l'organisation spatiale du paysage en provoquant des modifications au niveau de la matrice paysagère et son fonctionnement, et par conséquent des perturbations des processus écologiques. L'étalement urbain entraîne une fragmentation des espaces "naturels", une rupture de corridors écologiques, un isolement des espèces, et peut, dans certains cas, les menacer, en réduisant leurs habitats en deçà de la taille minimum requise pour leur survie ».*

Comme la plupart des PNR, le Parc d'Armorique a intégré les problématiques écologiques dans sa charte, non seulement en affirmant la nécessité d'une maîtrise de l'urbanisation en lien avec la préservation des espaces naturels et agricoles, mais également en appelant à limiter l'imperméabilisation des sols et à sauvegarder la biodiversité. Pour autant, le syndicat mixte n'a pas jugé opportun de décloisonner la problématique de biodiversité avec celle de l'habitat. Pourtant des liens intéressants pouvaient être faits.

De manière générale, les PNR s'inscrivent plutôt dans une mouvance « équilibriste », acceptant l'habitat en tant qu'élément ancestral et inexorable de l'écosystème rural. Tous souhaitent en revanche infléchir les effets négatifs de sa présence vis-à-vis, notamment, de la biodiversité. L'ensemble des chartes mettent donc un point d'honneur à la protection de l'environnement naturel. Cependant, on dénote généralement une séparation encore relativement stricte des principes liés à la nature et de ceux relevant des espaces urbanisés. Ce cloisonnement se retrouve dans les manières de pratiquer l'urbanisme en France, et particulièrement en milieu rural. Le zonage des documents d'urbanisme tend en effet à désolidariser le naturel de l'agricole et de l'urbain, laissant peu de place à une conception hybride du territoire. Le Parc d'Armorique ne fait pas exception à cette approche.

---

dont ils font partie. Elle comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces, la diversité des écosystèmes ainsi que les interactions entre les organismes vivants. »

<sup>217</sup> Quatre éléments liés à l'urbanisation peuvent venir modifier la composition écosystémique d'un espace :

- Une transformation des surfaces naturelles au bénéfice de surfaces bâties,
- Une fragmentation des habitats faunistiques et floristiques dû à l'étalement ou au mitage de l'habitat humain,
- Une modification des « conditions environnementales urbaines » produites par l'activité humaine,
- Les choix floristiques et faunistiques de l'homme vis-à-vis de son environnement (végétations ornementales, animaux de compagnie, etc.).

<sup>218</sup> Rahim Aguejdad, « Etalement urbain et évaluation de son impact sur la biodiversité, de la reconstitution des trajectoires à la modélisation prospective. Application à une agglomération de taille moyenne : Rennes Métropole. » (Université Rennes 2, 2009).

Les tensions entre environnement et urbanisations sont certaines, mais l'opposition urbain/nature produite par nos modes de pensées aménagistes, ne fait qu'alimenter ces tensions, alors que de nombreux modèles montrent que des *modus vivendi* peuvent se concevoir. Seule la charte du Pilat nous a semblé vraiment prendre en compte cette porosité et s'intéresser à l'écologie urbaine : « Conforter les respirations vertes dans les espaces urbanisés » ; « Participer au maintien voire à l'enrichissement de la biodiversité en créant des trames végétales et/o paysagères jusqu'au cœur des zones urbanisées. Il pourra s'agir d'espaces agricoles, naturels, de loisirs, de jardin, d'espaces verts publics, de lits de rivières, de sentiers. » Dans une moindre mesure, le Parc du Haut-Jura met en avant la nécessité de « préserver la biodiversité ordinaire en milieu urbain et rural ». Quant au PNR du Perche, il souhaite « associer le bâti à l'arbre et à la haie », formule invitant à reconsidérer l'implantation des constructions en milieu agricole, en favorisant notamment les clôtures naturelles.

### **3.2. « Écohabiter » : une aspiration mal affirmée dans le Parc d'Armorique**

La quasi-totalité des Parcs étudiés promeut des modes de vie emprunts d'écologisme, qu'ils expriment principalement en matière d'énergie, de déplacements et de ressources constructives. Près de la moitié aspirent à s'investir sur l'ensemble de ces trois domaines. Ces ambitions répondent généralement à une double volonté : mieux vivre sur ces territoires économiquement fragiles et limiter l'impact de l'habitat humain. Les Parcs se gardent en revanche d'imposer une doctrine, mais la plupart veulent se donner les moyens d'une transition écologique et économique par l'entremise des économies d'énergie ou de la production d'énergie renouvelable, mais aussi par le biais d'une mobilité adaptée et par le développement de filières de constructions liées aux ressources locales.

La charte du Parc d'Armorique se montre particulièrement peu volontaire dans ce domaine de l'habitat. De fait, nous évoquerons que rarement son cas dans cette section. Pour autant il semblait important de montrer comment les autres PNR s'étaient appropriés cette problématique. Nous aborderons donc tout d'abord la question énergétique, où nous verrons que les Parcs se positionnent avant tout comme promoteur des économies d'énergies et des énergies renouvelables, bien que quelques Parcs fassent exception en allant plus loin dans la démarche. Nous verrons, par ailleurs, que les problématiques de mobilité sont généralement ignorées par les Parcs, alors qu'il s'agit d'un enjeu majeur pour ces territoires. Enfin, nous évoquerons le sujet des ressources dont la plupart des Parcs se sont saisis pour favoriser le développement des filières locales et l'écoconstruction.

### 3.2.1. Des PNR avant tout promoteurs des économies d'énergies

En 2007, 15 Parcs sur 44 avaient une proportion de ménages non imposés supérieurs à la moyenne nationale des communes rurales. Bien que cela ne représente pas la majorité des PNR, de manière générale, leurs territoires sont confrontés à la précarité, dont le coût et l'état du logement sont parties prenantes. Les habitations dégradées y sont en effet particulièrement nombreuses : nombreux logements très anciens, rénovation moins systématique, vulnérabilité énergétique accrue. Le développement de l'urbanisation peut pousser les populations les plus pauvres vers de l'habitat ancien et dégradé, moins cher, mais dont les travaux de rénovation représentent un surcoût insurmontable pour elles. Si jusqu'aux années 70, les problèmes de logement précaire en milieu rural concernaient surtout les agriculteurs, les données récentes ont montré une nette amélioration de leurs conditions de vie. Aujourd'hui, ces difficultés concernent surtout les ouvriers, les personnes âgées et les chômeurs, qu'ils soient propriétaires ou locataires<sup>219</sup>.

Le Parc d'Armorique, qui n'échappe pas à ce constat, reste pourtant assez évasif. La charte y fait référence à une reprise, principalement sur le sujet du réchauffement climatique, et pose quelques volontés d'ordre général sur cette problématique, dont témoignent ces différents extraits de la charte :

- « Pour répondre localement aux grands défis du changement climatique auxquels l'humanité est aujourd'hui confrontée, le Parc entend concilier les problématiques locales et planétaires en prenant des mesures adaptées à son territoire avec trois objectifs majeurs : économiser les énergies, Développer les énergies renouvelables [...] »

- Diffuser les pratiques économes en énergie,

- investir la filière bois-énergie, en raison de son lien très fort avec le paysage et de la nécessité de donner une justification économique à l'entretien des haies du bocage et aux sous-produits de l'exploitation forestière »

La plupart des Parcs tentent d'aller plus loin. En effet, huit chartes étudiées sur dix font référence à cette précarité énergétique, mais leurs préoccupations diffèrent, évitant souvent l'angle social pour se concentrer sur l'économie des ressources. Les Parcs investis dans cette problématique cherchent tous à réduire la consommation énergétique sur leur territoire. L'entrée par l'habitat est assez classique et peut se traduire aussi bien dans des objectifs de performance constructive, que dans les modes de production énergétique.

---

<sup>219</sup> Alexandre Pagès, *La pauvreté en milieu rural*, édition revue et corrigée (Toulouse: Presses Universitaires du Mirail, 2012).

Nous exposerons la principale ambition des PNR à ce sujet, qui relève de la promotion, puis nous nous intéresserons au cas des Parcs du Perche et des Causses du Quercy, qui affirment des ambitions renforcées en la matière.

### 3.2.1.2. La promotion, un traitement minimal de la question énergétique

La promotion est le moyen de base pour les Parcs d'affirmer leurs ambitions en matière d'énergie. Elle est le levier principal de plus d'un quart de ceux qui se sont investis sur le sujet. Deux niveaux de promotion se distinguent :

- La promotion des économies d'énergies. Ce premier niveau se rapporte principalement aux pratiques énergétiques quotidiennes de l'habitat, mais peut être également lié à l'urbanisme, dans une logique territoriale, et à l'architecture, dans une logique constructive et rénovatrice.
- La promotion des énergies renouvelables et des modes de construction permettant une utilisation rationnelle de l'énergie. Ce niveau, plutôt productif et qualitatif, s'établit dans un cadre plus écologique qu'économique. Le Parc des Alpilles par exemple, associe volontiers l'énergie renouvelable avec le « bien-être des usagers et [le] respect de l'environnement ».

Ici, la promotion revêt une connotation communicante (campagne de communication, diffusion de bonnes pratiques). Mais les chartes expriment souvent la volonté de s'investir concrètement dans le développement des énergies renouvelables. Il ne s'agit pas seulement de les mettre en valeur ou de les promouvoir, mais bien d'assurer une progression dans leur utilisation. C'est le plus souvent la question de la ressource ou du potentiel de production qui est exprimée. Les PNR Livradois-Forez, de Loire-Anjou-Touraine et des Pyrénées Catalanes se sont ainsi positionnés sur cette valorisation. En matière de ressource, le bois et l'énergie solaire sont les plus soutenus, alors que l'éolien n'apparaît pas ou très peu, les installations afférentes risquant de soulever des débats dans le registre du paysage et vis-à-vis des espaces protégés que les Parcs sont censés sauvegarder en priorité.

#### 3.2.1.1. Perche et Causses du Quercy, des ambitions affirmées

Plusieurs Parcs se distinguent par la diversification des objectifs et des moyens. Parmi eux, les Causses du Quercy et le Perche. Le premier énonce clairement sa volonté de « devenir un territoire exemplaire dans les économies d'énergie ». Dans cette optique, plusieurs moyens sont annoncés. Il s'agit d'abord de mobiliser des acteurs locaux, tout particulièrement les collectivités locales. Le PNR affirme son rôle mobilisateur et coordinateur des actions publiques en lien avec le développement énergétique, notamment en poussant les collectivités à « intégrer la dimension «économies d'énergies » dans les politiques d'urbanisme et développer le solaire passif »<sup>220</sup>; ou encore, de

---

<sup>220</sup> PNR des Causses du Quercy, « Charte 2012-2024 »



« développer prioritairement des programmes visant la maîtrise des consommations et l'amélioration de l'efficacité énergétique en direction des secteurs de l'habitat et des transports ». Il se veut aussi mobilisateur pour la production et l'organisation du développement des énergies renouvelables, à savoir le solaire thermique ou photovoltaïque, la méthanisation, l'utilisation du bois et de la biomasse ou la géothermie.

Le Perche, lui, décline ses ambitions sous forme de préconisations, de volonté de promotion et de valorisation énergétique. Les préconisations sont avant tout d'ordre constructif. Ce Parc souhaite que les nouvelles constructions du territoire prennent en compte les règles de base du bioclimatisme : orientation, exposition et luminosité, choix en matière de végétalisation. Il voudrait en ce sens que les constructeurs et aménageurs proposent « le meilleur accès à la lumière et au soleil, afin d'améliorer l'efficacité énergétique des constructions individuelles comme des nouveaux quartiers [et favorisent] dans la conception urbaine, l'usage des énergies renouvelables pour les besoins domestiques (solaire notamment) »<sup>221</sup>. En ce qui concerne l'amélioration de la performance énergétique des habitations, il affirme son engagement dans une campagne de sensibilisation concernant l'importance des déperditions thermiques dans les logements. En ce sens, il veut « favoriser l'utilisation de matériaux d'isolation adaptés et autant que possible d'origine naturelle et non polluants (origine végétale et animale notamment) »<sup>222</sup>. La question des économies d'énergie n'est pas en reste puisque le PNR du Perche souhaite aussi sensibiliser aux économies d'énergies en montrant qu'il est possible d'en réaliser sur les consommations d'électricité (éclairage basse consommation, appareils électroménagers économes, extinction des appareils en veille...) <sup>223</sup> et en aidant à la réalisation de diagnostics thermiques. Pour ce qui est de la valorisation, le PNRP fait preuve d'un réel volontarisme. Il souhaite se concentrer sur les filières énergétiques du territoire, en impliquant le syndicat mixte aussi bien dans la production bois-énergie que dans la méthanisation, le solaire, l'éolien ou la géothermie. À titre d'exemple, en ce qui concerne le bois, ce PNR se propose d'accompagner les filières agricole et forestière ; d'encourager les installations privées et publiques valorisant le bois-énergie ; de favoriser l'intérêt des chauffagistes et le développement de compétences locales d'installation ; de structurer et de coordonner l'offre et la demande locales pour inscrire la démarche dans le long terme (gestion de la ressource, de la qualité des installations et du combustible, prix...).

---

<sup>221</sup> (PNR du Perche, « Charte 2010-2022 »

<sup>222</sup> *Ibid.*

<sup>223</sup> *Ibid.*

### 3.2.2. La question ignorée de la mobilité

Pour ce qui est de la mobilité, les PNR sont très peu engagés et d'ailleurs dotés de peu de compétences dans ce domaine. Cette question touche en outre le point sensible et d'apparence inéluctable qu'est l'utilisation de la voiture, essentielle au maintien de la population dans les espaces de marges. Les Parcs demeurent ainsi peu inventifs en la matière et s'en tiennent le plus souvent à des préconisations. Arguments et contre-arguments se font par ailleurs face vis-à-vis des déplacements routiers individuels, conduisant à une « politique de l'autruche » partagée.

Nous reviendrons donc dans un premier sur les arguments et contre-arguments qui conduisent à limiter les ambitions des Parcs en matière de déplacements : les risques de pollution et les coûts générés, puis nous présenterons quelques propositions tout de même avancées par quelques syndicats mixtes.

#### 3.2.2.1. Des risques de pollution : arguments et contre-arguments

La mobilité des ruraux est souvent pointée comme consommatrice d'énergie fossile et productrice de gaz à effet de serre. Là réside l'argument principal des détracteurs du développement résidentiel en milieu rural<sup>224</sup>. Certes, les déplacements des ruraux participent à l'émission globale de polluants dans l'atmosphère, mais le partage des responsabilités doit être revu. Mises à part les populations des hypercentres de grandes agglomérations, les habitants des périphéries directes et indirectes utilisent également la voiture quotidiennement. Si la population des périphéries tant à accroître tandis que celle des centres diminue, les déplacements augmentent logiquement dans ces mêmes zones. Ce sont les déplacements domicile-travail qui sont les plus problématiques. Quotidiens, ils participent à la congestion des entrées de villes, rallongeant les temps de trajets et la concentration des polluants. Sur l'ensemble de l'espace rural et faiblement urbanisé, cette durée a augmenté d'un point entre 1994 et 2008, alors qu'elle est restée stable dans les grandes agglomérations<sup>225</sup>.

---

<sup>224</sup> La pollution atmosphérique est, selon l'Institut de santé publique, responsable de 8 000 décès par an en milieu rural. À noter que les déplacements sont loin d'être les seuls incriminés. Plus méconnu et largement idéalisé « l'air de la campagne » n'est pas aussi pure que l'on pourrait le croire. Principalement en cause, les pollutions d'origines agricoles et celles liées aux modes de vie et à l'habitat. Parmi les polluants agricoles, l'ammoniac provenant des épandages, les insecticides, herbicides, fongicides utilisés pour l'activités, mais aussi dans une certaine mesure dans le cadre privé par les jardiniers amateurs, contribuent de manière certaine à la dégradation sanitaire en milieu rural, que ce soit pour les utilisateurs eux-mêmes, mais aussi pour les population avoisinantes. Mais l'activité agricole ne serait pas l'unique responsable des pollutions en milieu rural. L'habitat rural, caractérisé par la maison, entre en jeu dans l'émission de pollutions dans l'atmosphère. Cela s'explique principalement par les modes de chauffage utilisés en milieu rural. Il s'agit généralement d'un chauffage à bois, principal ou d'appoint, qui, en fonction de sa qualité et de sa performance peut générer une émission de Co2 importante. C'est surtout le cas des foyers ouvert ou des inserts antérieurs à 2002, moins performants.

<sup>225</sup> Chiffres Insee, 2009

Cependant, en milieu rural, moins de personnes se déplaceraient qu'en agglomération, la part des retraités qui se déplacent moins et moins loin pendant la semaine<sup>226</sup>, y étant plus importante. De plus, comme nous l'indique Isabelle Roussel, dans les territoires les plus éloignés, les actifs travaillent en majorité pour un employeur local, public ou privé. D'autre part, les déplacements journaliers liés à la consommation se font soit dans le tissu économique local existant, soit sur un axe quotidien n'imposant pas de double distance. Sans compter « l'effet barbecue »<sup>227</sup> des populations rurales, qui se déplacent moins pour les vacances. Enfin, l'adaptation des modes de vie à ces contraintes de déplacement et à l'intégration des problématiques environnementales engendrerait d'ores et déjà une réorganisation des mobilités chez ces habitants éloignés : développement du télétravail, utilisation de la voiture électrique, covoiturage... En revanche, l'augmentation des distances a des conséquences certaines sur le plan individuel. Isabelle Roussel nous renvoie à une étude réalisée par l'Association Santé Environnement France, montrant que l'habitacle des automobiles est particulièrement pollué, entraînant une surexposition des conducteurs aux particules fines et aux oxydes d'azote<sup>228</sup>.

#### 3.2.2.2. L'urbanisation des campagnes, génératrice de coûts privés ?

Outre les problématiques écologiques et de santé, le développement urbain des campagnes peut avoir un impact important en matière de coût privé. Les auteurs d'une étude du CREDOC, publiée en 2014, combinent le coût du logement et celui du transport pour les ménages, leur permettant d'estimer les éventuels surcoûts engendrés par l'habitat dans les zones périurbaines et rurales. Parmi les conclusions retenues dans cette étude, figure le fait que les populations les plus vulnérables à ce surcoût sont celles qui « cumulent un habitat à mauvaise efficacité thermique et un éloignement des commerces et services »<sup>229</sup>. En l'occurrence, les populations habitant les territoires de Parcs, plutôt ruraux ou périurbains, seraient pénalisées par ce phénomène. Selon cette même étude :

*« Ce ne sont pas les prix de l'énergie ou du carburant [...] qui précipitent les ménages dans la vulnérabilité [...], mais l'augmentation non maîtrisée des coûts de l'immobilier et des besoins de mobilité. Ces besoins sont le fait de tendances structurelles, inscrites dans des modes de vie collectifs (accéder à la maison individuelle, être dépendant de la voiture individuelle), sur lesquelles les ménages ont peu de prise ».*

Encore une fois, cette problématique peut-être vue d'un autre angle. En effet, notre étude auprès des habitants du Parc d'Armorique a montré que les modes de vie, de consommation et de déplacements

---

<sup>226</sup> Isabelle Roussel, « Les habitants de l'espace rural : quelle exposition à la pollution atmosphérique? », *Environnement, Risques & Santé* 16, n° 4 (1 juillet 2017): 393-400.

<sup>227</sup> Sébastien Munafò, « Forme urbaine et mobilités de loisirs : l'« effet barbecue » sur le grill », *Cybergeo : European Journal of Geography*, 16 octobre 2017.

<sup>228</sup> « Les dialogues de l'ASEF : Spécial Diesel », calameo.com, 2013.

<sup>229</sup> Bruno Maresca et Gabriela Mercurio, « Le coût résidentiel. Coût privé, coût public de l'étalement urbain », *Cahier de recherche (CREDOC, 2014)*,

sont modifiés en fonction de l'implantation choisie ou imposée, et ne sauraient être assimilés à une simple transposition des habitudes urbaines dans un milieu inapproprié. L'urbanocentrisme préside à un grand nombre de conclusions, qui s'en trouvent lourdement obérées. De fait, si la dispersion de l'habitat peut en théorie générer des surcoûts, un rééquilibrage partiel découle des comportements des populations concernées, qui n'opteront pas pour les mêmes modes de vie que les citadins, sans que cela n'affecte nécessairement leur qualité de vie. Les besoins incompressibles tels que les déplacements domicile-travail peuvent être compensés par des déplacements moindres en matière de loisir et vacances (la population disposant d'un environnement de proximité riche en la matière) ou de consommation alimentaire, bénéficiant de circuits courts, voire d'une autoproduction partielle. S'il est très probable que les coûts publics augmentent quand la densité diminue, la démonstration des surcoûts de l'habitat dispersé, du point de vue de l'occupant, resterait à faire. Pour autant, les récents mouvements sociaux liés, en France, à la hausse des taxes sur le carburant, signalent que le coût des déplacements individuels pèse considérablement sur les populations les plus fragiles vivant dans les territoires excentrés, remettant l'enjeu de la mobilité au cœur des problématiques d'habitat rural.

### 3.2.2.3. Un sujet finalement peu abordé par les PNR

Bien que deux tiers des Parcs étudiés se soient intéressés au sujet, tous demeurent assez peu expressifs et évitent la démultiplication des ambitions. Par exemple, pour le Parc d'Armorique, la charte ne fait le lien entre urbanisation et mobilité qu'à une seule reprise :

*« à inciter les communes à inscrire leurs extensions urbaines dans une approche environnementale de l'urbanisme, en faisant de la dimension environnementale un élément fondateur de leurs choix en matière d'économie et d'efficacité énergétique, de valorisation des énergies renouvelables, de gestion économe de la ressource en eau, de gestion cohérente des déplacements, de maîtrise de la production de la collecte et du traitement des déchets, de réduction des pollutions de l'air et des nuisances sonores. »<sup>230</sup>*

Si cinq des Parcs interrogés seulement proposent plus de trois pistes d'actions en la matière, nous pouvons tout de même distinguer plusieurs types d'orientations politiques.

Nous trouvons tout d'abord les orientations politiques afférentes à l'aménagement du territoire, représentant un tiers des engagements dédiés aux mobilités. Elles répondent à la volonté de faire des « villages de courte distance »<sup>231</sup>. Cela passe par le souhait de maintenir et renforcer les pôles de services du territoire pour limiter les distances à parcourir (PNR Ardennes, Causses du Quercy). Mais il s'agit également de repenser les modes d'implantation des habitations et des nouveaux quartiers,

---

<sup>230</sup> PNR d'Armorique, « Charte 2009-2021 »

<sup>231</sup> PNR du Pilat, « Charte "objectif 2025" »

afin d'en faciliter l'accès (PNR Perche). En outre, deux PNR ont mis en avant le devoir de développer les liaisons douces.

L'approche collective est aussi régulièrement signalée comme un enjeu majeur de la mobilité dans les Parcs. Près d'un tiers de ceux qui se sont investis dans la question pointent la nécessité de développer les transports en commun en milieu rural. Certains se donnent même des objectifs très ambitieux, comme les Alpilles qui veulent relier entre elles leurs 16 communes par des transports collectifs et permettre à chaque habitant d'accéder aux villes-portes et aux gares SNCF<sup>232</sup>. L'idée est généralement de trouver une alternative à la voiture, mais en revanche, mise à part l'offre publique, peu de propositions innovantes sont faites au stade de la charte, soulignant une certaine difficulté d'implication des Parcs en la matière. Parmi les 28 chartes étudiées, seule celle du Parc des Causses du Quercy exprime le souhait de développer la voiture électrique ; le Parc des Monts d'Ardèche évoque, sans précision, une offre alternative au véhicule individuel, et celui des Vosges du Nord ambitionne, en restant dans la vague, d'innover dans les différentes formes de déplacement. Quelques Parcs, certes peu nombreux, posent des objectifs de qualité environnementale. Il s'agit par exemple de promouvoir les biocarburants dans le PNR du Perche, de diminuer les nuisances sonores et olfactives dans celui du Pilat, de réduire l'empreinte écologique des déplacements dans le PNR Scarpe-Escaut.

Là où les Parcs auraient pu se distinguer, c'est évidemment sur la qualité des espaces de mobilité : routes, entrées de villes, espaces publics. Paradoxalement, peu s'y intéressent directement. Nous avons relevé seulement quatre Parcs soucieux de cela : le Perche, veut « sécuriser les espaces de vie et organiser leur quiétude »<sup>233</sup> ; la Brière est désireuse de « structurer l'offre de déplacement afin de repenser la place et l'usage de la voiture notamment à travers le développement des transports en commun, le partage de la voirie dans les projets d'aménagement, le maillage de déplacements doux »<sup>234</sup> ; le Parc Scarpe-Escaut entend « favoriser la multimodalité [...] tout en préservant les milieux et paysages de manière exemplaire »<sup>235</sup> ; enfin, celui des Pyrénées Ariégeoises affirme son attention d'« être exemplaire dans le traitement des voiries ».

---

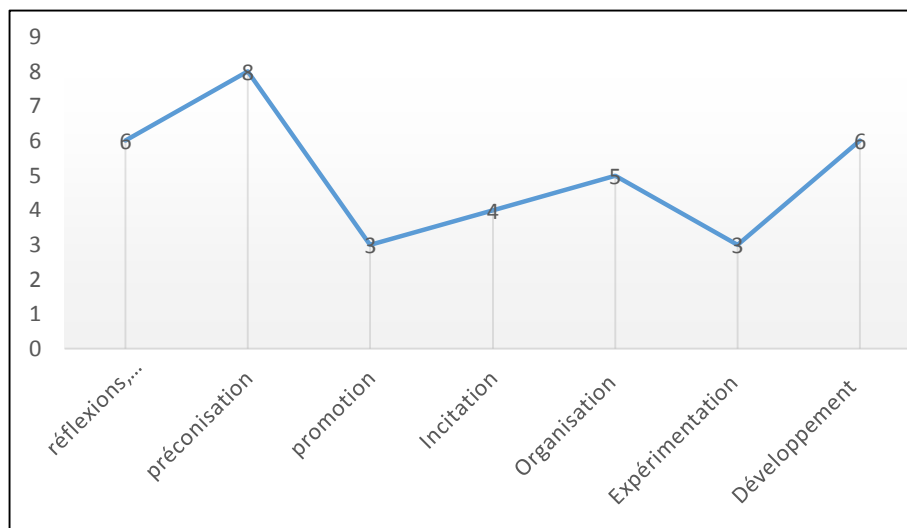
<sup>232</sup> PNR des Alpilles, « Charte 2007-2019 »

<sup>233</sup> PNR du Perche, « Charte 2010-2022 »

<sup>234</sup> PNR de Brière, « Charte 2014-2026 »

<sup>235</sup> PNR Scarpe-Escaut, « Charte 2010-2022 »

Les niveaux d'investissement politique des Parcs dans ce domaine restent donc très variables. Ils ont plutôt tendance à soutenir la réflexion et la production de connaissance, et à favoriser des préconisations à destination des collectivités signataires. Six Parcs proposent par ailleurs de s'investir sur le développement et la mise en œuvre de projets, ce qui n'est tout de même pas négligeable. Ils se sont relativement peu positionnés en tant que communiquant et promoteur des mobilités alternatives, alors qu'aujourd'hui assez peu de structures publiques ou associatives se sont saisies du sujet.



Graphique 13 : Nombre de PNR impliqués dans la question des déplacements, par type d'ambition

### 3.2.3. Matériaux, ressources et écoconstruction : pour une économie innovante. Une posture non généralisée

Un des moteurs du renouvellement économique reposerait sur la créativité et l'innovation<sup>236</sup>. En matière d'habitat, il ne saurait compter sur l'ensemble des PNR. Cette absence d'innovation s'explique en partie par leur positionnement géographique. Le Parc d'Armorique, par exemple, se situe en marge des centralités économiques ; son territoire ne compte guère d'entreprises créatives en lien avec l'habitat, qui ont plutôt tendance à se concentrer dans les villes-centres, pourvoyeuses de services et facilitatrices de réseaux professionnels. Nous constatons en outre que le recours à des cabinets d'architectes ou des bureaux d'études en urbanisme y a été rare durant les quinze dernières années. La plupart des documents de planification ont été réalisés par l'État tout d'abord (cellule *ad hoc* de la DDE), puis par quelques cabinets, toujours les mêmes, à une époque où les élus étaient encore peu rodés aux enjeux d'un développement urbain raisonné. Ces dispositions ne se sont pas

<sup>236</sup> Christine Liefoghe, « Économie créative et développement des territoires : enjeux et perspectives de recherche, Abstract », *Innovations*, n° 31 (1 février 2010): 181-97.

révélées favorables à l'évolution des pratiques urbaines. Ces bureaux d'études, dont le coût des prestations a généralement été sous-évalué, n'avaient guère de stimulation dans ce contexte pour développer une offre qualitative et s'enfermèrent le plus souvent dans une pratique routinière. Les structures publiques qui auraient pu jouer le rôle d'aiguillon à l'instar du PNR ou du CAUE, n'ont pas été toujours efficaces ni même présentes sur ce domaine : créé en 1979, ce dernier avait même été mis en sommeil, ensuite, durant 35 ans ! À cette absence d'émulation locale sur la conception et la création urbaine s'est ajoutée celle d'un souhait ou d'une capacité d'innovation dans la construction. Parmi les principaux changements dans les modes constructifs intervenus en France ces dernières années figurent l'utilisation de matériaux biosourcés et le recours aux ressources de proximité. Or, sur notre terrain d'étude, aucune filière de ce type n'a encore vu le jour, marquant un retard du centre-Finistère en la matière, malgré des tentatives de promotion de l'écoconstruction et de l'éco-rénovation par quelques acteurs locaux (Pays COB et PNRA lui-même).

Bien que l'économie de l'habitat y soit généralement atone, de nombreux Parcs ont identifié ce domaine comme une clé d'avenir pour leurs territoires. Le Parc d'Armorique fait, lui, partie des syndicats mixtes pas ou peu investis dans ce domaine. Sa charte y fait référence en une seule occurrence exprimant la volonté de « stimuler les efforts d'exemplarité des entreprises au bénéfice du territoire », en participant « à la valorisation des entreprises du territoire qui mènent une démarche environnementale de qualité ».

Nous nous intéresserons ici aux cas des Parcs les plus investis, d'une part, dans le développement des filières locales et, d'autre part, dans le développement de l'écoconstruction.

### 3.2.3.1. Développer les filières locales de la construction : Des PNR globalement mobilisés

Six Parcs sur dix étudiés évoquent dans leur charte une volonté d'implication dans les filières de la construction. Pour la moitié, cela passe par l'affirmation d'un développement et d'une valorisation des ressources locales et une transition vers des modèles constructifs plus écologiques.

Les Parcs investis dans le développement des filières locales de la construction se montrent ambitieux, misant sur la présence d'une ressource spécifique, déjà exploitée sur le territoire. C'est généralement le cas du bois, puisque de nombreuses forêts d'exploitations majeures sont situées dans les PNR. Le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse entend ainsi s'impliquer dans le développement « de réseaux des scieries et des industries locales du bois »<sup>237</sup>. C'est aussi le choix du Livradois-Forez, qui vise à valoriser et « transformer le bois sur place pour accroître sa valeur ajoutée »<sup>238</sup>. Le bois est certes prédominant, mais quelques Parcs se singularisent. Celui de Loire-Anjou-Touraine souhaite par exemple développer la filière chanvre ; le Quercy veut relancer une filière « pierre à

---

<sup>237</sup> PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, « Charte 2011-2023 »

<sup>238</sup> PNR Livradois-Forez, « Charte 2011-2023 »

bâtir » ; quant au PNR des Volcans d’Auvergne, ses élus, reprenant le flambeau de l’école créée à Volvic en 1820, veulent « conforter et moderniser la filière économique et la trame architecturale valorisant la pierre volcanique »<sup>239</sup>.

Si l’ambition la plus fréquente réside dans la communication et par la promotion des matériaux locaux (Haut Languedoc, Pyrénées Ariégeoises, Pilat), elle se décline également de plusieurs façons : formation initiale et continue des professionnels de la construction (Perche, Haut Languedoc, Grands Causses) ; mise en réseau d’acteurs (Grands Causses, Vosges du Nord, Volcans d’Auvergne, Périgord Limousin) ; élaboration d’une réglementation (Haut Languedoc).

#### 3.2.3.2. Développer l’écoconstruction par un accompagnement global : le domaine de quelques exceptions

Près de la moitié des Parcs interrogés place également des ambitions importantes dans l’écoconstruction, affirmant le désir de le voir se développer sur leur territoire. Ils se situent dans une démarche globale d’accompagnement et vers une généralisation des pratiques afférentes. Ce qui se traduit généralement par une sensibilisation des élus et des habitants aux intérêts de l’écoconstruction et l’écორénovation, et une promotion simultanée des filières. C’est le cas par exemple des Ardennes, des Pyrénées Ariégeoises et des Pyrénées Catalanes. La volonté d’organiser des formations à destination des professionnels est également présente dans plusieurs chartes, dans une démarche de qualification des entreprises locales. Le Perche se démarque en ajoutant un développement des compétences de ses entreprises, par une meilleure information des professionnels locaux, la mise en place de formations avec des organismes spécialisés et la valorisation des métiers du bâtiment auprès des jeunes du territoire.

### **3.3. « Faire société » : l’art d’habiter et de vivre ensemble, une entrée également peu assumée pour le Parc d’Armorique**

Nous avons déjà signalé que la question de l’habitat ne pouvait se désolidariser de la dimension humaine, sociale, voire économique qu’elle implique. L’habitat contribue ainsi au processus social et participe à son expression. Dans les syndicats mixtes de PNR, cet angle d’approche n’est naturellement pas délaissé, puisque, dans leur démarche globale d’aménagement et de développement, plus de la moitié s’en disent investis, notamment en ce qui concerne la mixité sociale, urbaine et générationnelle. La question du vivre-ensemble, abordée sous divers angles - accessibilité,

---

<sup>239</sup> PNR des Volcans d’Auvergne, « Charte 2013-2025 »



convivialité, co-construction - prend une part considérable dans les préoccupations de sept PNR sur dix interrogés, mais pas dans le Parc d'Armorique. Par ailleurs, peu de Parcs se sont saisis des dimensions économique et technologique, dont relève désormais l'art d'habiter en campagne. De plus, si ces préoccupations sont parfois exprimées dans les chartes, elles dépassent rarement le stade de la préconisation et d'engagements généraux, à quelques exceptions près.

Comme dans la précédente section, l'absence d'ambition formelle du Parc d'Armorique sur ces sujets, nous conduit tout de même à évoquer ce qui se pratique dans les autres Parcs. C'est pourquoi, nous aborderons dans premier temps la question de la mixité urbaine, sociale et générationnelle, à présent intégrée aux préoccupations d'une partie des PNR. Par la suite, nous évoquerons celle du vivre-ensemble et, pour terminer ce tour d'horizon, nous évoquerons les ambitions des syndicats mixtes en matière d'économie locale.

### 3.3.1. Mixité sociale, urbaine et générationnelle : des ambitions loin de faire l'unanimité

Le développement de l'habitat en milieu rural et en périphérie éloignée des zones urbaines peut entraîner un phénomène de gentrification<sup>240</sup> marqué par l'arrivée progressive de populations néo-rurales, aisées et à fort bagage culturel. Ce phénomène se traduit par un processus « d'embourgeoisement » des territoires initialement plutôt modestes, convoités dès lors par des classes moyennes ou supérieures en recherche d'une meilleure qualité de vie ou d'un coût de l'habitat inférieur à la ville. Cette gentrification engendre une certaine ségrégation sociospatiale, que l'on peut qualifier d'éviction ou d'évitement. Ce phénomène généralisé serait accru dans les PNR<sup>241</sup>. D'autres phénomènes sont par ailleurs à l'œuvre : le vieillissement de la population, la précarité des populations, l'inégal accès aux services de première nécessité, ou encore l'absence de logements sociaux. Pour répondre à ces inégalités, les Parcs affichent généralement trois volontés, souvent couplées : la mixité sociale, générationnelle et urbaine. La première relève d'une volonté de faire cohabiter l'ensemble des catégories sociales sur un territoire ; la seconde se rapporte à la cohabitation de toutes les tranches d'âge ; et la troisième porte davantage sur la diversification des usages du bâti.

Désormais, les chartes de Parcs comportent systématiquement une entrée sociale. En effet, la loi 2006-872 du 13 juillet 2006 intègre au développement durable des objectifs d'équilibre en matière de mixité sociale, constitutifs d'un engagement national en faveur du logement. Les PNR s'y sont pour partie investis (11 PNR sur 28 étudiés) en le couplant pour la plupart avec la mixité urbaine ou

---

<sup>240</sup> Martin Phillips, « Differential productions of rural gentrification: illustrations from North and South Norfolk », *Geoforum* 36, n° 4 (1 juillet 2005): 477-94.

<sup>241</sup> Samuel Depraz, « Les nouveaux bourgeois des campagnes : vers une éviction rurale? », in *Les Cafés géographiques d'Annecy / Chambéry* (Les Cafés géographiques d'Annecy / Chambéry, 2016).

générationnelle. Les parcs ayant affiché leurs ambitions en la matière y voient un moyen de pallier l'absence complète ou partielle sur leur territoire de politique locale sur le sujet. C'est le cas par exemple en matière de traitement des inégalités d'accès au logement, qui sont difficiles à compenser en milieu rural, car les établissements publics de l'habitat social sont peu enclins à s'investir dans les territoires excentrés. Trois raisons principales à cela. La première tient au caractère excluant des espaces ruraux par le difficile accès aux services de première nécessité et à l'emploi. Pour les acteurs publics de l'habitat, permettre l'installation de populations fragiles augmenterait leur précarité. Par ailleurs, l'absence de demande sur ces territoires ne les rend pas prioritaires. Plusieurs témoignages d'élus ont démontré que cette absence de demande était souvent le résultat d'un défaut d'offre, qui découlerait de l'organisation des bases de données dédiées au logement, qui ne cibleraient pas les communes, mais les habitations disponibles. Certaines collectivités restent en outre réticentes à l'idée de proposer des logements sociaux, influencées qu'elles sont par la vulgate qui attribue un caractère néfaste à ce type de logements : population à problème, conflits de voisinage, bruit, violence, etc. Selon leur situation, des Parcs se fixent alors des objectifs d'augmentation de la part des logements locatifs ou de facilitation de l'accès à la propriété. C'est le cas du PNR du Perche, des Monts d'Ardèche, des Pyrénées Ariégeoises ou encore des Hautes Vallées de Chevreuse. Pour le Parc d'Armorique, comme pour l'autre moitié des PNR interrogés, l'approche sociale de l'habitat est quasiment inexistante, alors même que la moitié de son territoire ne relevait d'aucun Plan local de l'Habitat au moment de la création de la charte en 2009.

Nous n'avons identifié, par ailleurs, seulement deux Parcs dotés d'une ambition complète, bien qu'évasives autour du triptyque urbain, social et générationnel : celui du Golfe du Morbihan et celui des Grands Causses. Le Golfe du Morbihan, un des parcs les plus récemment créés, souhaite par exemple « contribuer à assurer les conditions de la mixité urbaine [et] de la mixité sociale et générationnelle ». Pour cela, il articulé sa charte autour de différents axes. Pour ce qui est de la mixité urbaine, le PNRGM incite les collectivités à accorder une priorité aux opérations mixtes dans les cœurs urbains, « permettant de lier bureaux, commerces et habitat dans un même espace, éventuellement même dans un même immeuble ». Il invite en outre les intercommunalités à développer et renforcer leurs pôles de proximité, en s'appuyant sur l'activité commerciale. Sur le plan social et générationnel, les objectifs du PNRGM sont assez généraux : il encourage les communes adhérentes à intégrer l'exigence d'une telle mixité dans leurs documents d'urbanisme pour provoquer une diversification des offres immobilières.

Le Parc des Grands Causses va un peu plus loin. Toujours dans une démarche d'incitation auprès des communes et des intercommunalités, il cherche « la mixité et l'équilibre des populations » par le développement, notamment, de « la cohabitation dans les villages, quartiers et centres-ville des populations jeunes et âgées, des habitants actifs et inactifs (résidents secondaires, retraités, chômeurs...) et des ménages plus ou moins aisés ». Il insiste en outre sur la préservation des « équilibres générationnels (autonomie et installation des jeunes, maintien à domicile des plus

âgés) »<sup>242</sup>. L'intégration des nouvelles populations fait aussi partie des préoccupations de ce Parc, qui se propose de soutenir des initiatives diverses d'accueil et d'animation à leur intention. Le PNR des Grands Causses encourage par ailleurs ses collectivités à améliorer leur attractivité, en les incitant à une production locative accessible et au renouvellement urbain.

### 3.3.2. Vivre-ensemble, équité, égalité : une ouverture rarement renforcée pour les PNR

L'arrivée de populations nouvelles, s'installant dans des bourgs et hameaux ruraux, peut provoquer des conflits d'usages, résultant d'une « concurrence croissante pour leurs usages et leur contrôle, qui peut aller jusqu'à déboucher sur des oppositions ouvertes »<sup>243</sup>. Selon Philippe Jeanneaux et Philippe Perrier-Cornet, ces situations conflictuelles peuvent n'être que des querelles de voisinages, mais elles peuvent aussi ressortir à des contestations de dimension collective et à enjeu public. Plus un territoire est considéré par ses habitants comme un espace « cadre de vie », plus les conflits d'usage se multiplient<sup>244</sup>.

Si les tensions régulières liées au *capital spatial habitant*<sup>245</sup> des individus<sup>246</sup> ne sont jamais explicitées dans les chartes, quelques Parcs ont en revanche l'ambition d'apporter des réponses en matière de « vivre-ensemble ». Les Parcs engagés sur la voie la mixité et de l'habitat social le sont d'ailleurs aussi quasi systématiquement sur cette question. En outre, beaucoup de syndicats n'ayant pas pris d'initiative sur la mixité s'impliquent dans cette seconde ambition. C'est le cas pour sept Parcs sur dix interrogés. On peut expliquer ce positionnement fréquent, par la facilité et la légitimité plus apparentes des Parcs dans ce domaine, proche des valeurs que l'on pourrait aisément associer au label et éloigné des compétences strictes des collectivités locales. Les angles d'approche sont multiples pour aborder le vivre-ensemble.

---

<sup>242</sup> PNR des Grands Causses, « Charte 2007-2019 »

<sup>243</sup> Philippe Jeanneaux et Philippe Perrier-Cornet, « Les conflits d'usage du cadre de vie dans les espaces ruraux et la décision publique locale. Éléments pour une analyse économique », *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, n° 306 (1 juillet 2008): 39-54.

<sup>244</sup> Les auteurs distinguent sept types de conflits : les problèmes de restriction d'usage d'un bien privé ; les problèmes de dégradation des ressources naturelles ; les problèmes d'utilisation ou d'occupation d'un bien ; les problèmes esthétiques et de paysage ; les problèmes de voisinage, d'odeur ; et, enfin, de bruit. Les habitants ou groupes d'habitants s'impliquant dans ces conflits mettent face à face leurs différentes représentations de l'espace rural, révélant « une forte atomisation des acteurs individuels et collectifs ». Mais il faut nuancer, car le conflit, en soi, n'est pas obligatoirement néfaste à la société, il doit être considéré « comme une forme particulière de socialisation visant à établir de nouveaux équilibres socioculturels, économiques et politiques à travers des rapports de force ». En cela, il n'est pas rare que les PNR soient pris à partie dans les conflits d'usages, le plus souvent en tant que garant de la qualité du cadre de vie.

<sup>245</sup> D'après Cailly, le capital spatial « désigne l'ensemble des ressources spatiales matérielles (habitat, mobilités), immatérielles (télécommunications) et idéelles (le stock de compétences, d'appétences et d'imaginaires spatiaux) que doit nécessairement mobiliser l'individu dans sa vie quotidienne pour poursuivre ses actes, développer des stratégies et accéder à d'autres biens sociaux (capital économique, culturel ou social) »

<sup>246</sup> Voir annexe 6 : Conflits en milieu résidentiel rapportés au PNRA entre 2014 et 2017

Nous en avons recensé une douzaine, notamment dans les domaines de la convivialité et de la citoyenneté, cités par la moitié des PNR actifs sur le sujet, exception faite du Parc d'Armorique.

#### 3.3.2.1. Une convivialité qui tend à vouloir s'affirmer

Près de la moitié des PNR étudiés ont un attachement particulier à cette notion de convivialité et l'expriment dans leur charte. C'est le plus souvent à travers les lieux de rassemblement, et spécialement l'espace public, qu'elle est traduite, avec la volonté par exemple d'« affirmer les cœurs de villages en tant que lieux de convivialité et de rencontre quotidienne des habitants »<sup>247</sup>, ou par « la recherche systématique d'une véritable qualité de vie pour les habitants [des] nouveaux quartiers et des conditions de vie sociale réaffirmée »<sup>248</sup>. Pour la plupart des Parcs dévoués à cet objectif, l'urbanisme doit permettre de générer un nouveau vivre-ensemble, en favorisant « la mixité des usages »<sup>249</sup>, permettant d'activer le lien social grâce à l'invention de nouvelles formes urbaines. Cette convivialité passe par ailleurs pour deux PNR sur dix par l'accessibilité pour tous aux lieux de sociabilités.

L'accès à la culture apparaît comme un autre moteur du renforcement de la convivialité en milieu rural. Les PNR du Pilat, des Pyrénées-Ariégeoises et de Scarpe-Escaut y attachent une importance toute particulière. Si le PNR d'Armorique est peu explicite sur son projet de vivre-ensemble, son approche culturelle du territoire est tout de même un point d'entrée pertinent pour « faire société », même s'il n'est pas clairement assumé comme tel. La charte exprime l'idée de mettre la population en situation de se sentir « concernée par la valeur des patrimoines et impliquée dans leur préservation ». Par son entrain à développer la médiation autour de cet objectif, le PNRA œuvre à sa manière dans le développement de comportements participatifs et conviviaux, en favorisant des temps de rencontres, de découvertes, propices à l'amélioration de la qualité de vie d'un territoire.

#### 3.3.2.2. La co-construction et le soutien aux initiatives locales : une ambition plus limitée

La co-construction du quotidien est une préoccupation qui se traduit par la volonté d'accompagner les démarches de concertation, quant aux projets d'amélioration et de préservation du cadre de vie, et de permettre aux populations de s'impliquer concrètement dans le développement durable de leur territoire. Elle est désormais intégrée dans les volontés politiques d'un tiers des Parcs étudiés. Celui Morvan se distingue par sa volonté de « faire participer le maximum d'habitants à la problématique du développement d'un bâti durable et à rechercher en particulier une adhésion des jeunes à cette démarche du XXIe siècle ».

---

<sup>247</sup> PNR des Alpilles, « Charte 2007-2019 »

<sup>248</sup> PNR du Perche, « Charte 2010-2022 »

<sup>249</sup> PNR du Pilat, « Charte "objectif 2025" ».

La co-construction passe également par l’affichage d’un soutien aux initiatives locales et notamment au tissu associatif. Pour le PNR des Causses du Quercy, cela peut se faire grâce « la promotion de leurs actions, l’amélioration de l’information et l’incitation à la coopération » entre les associations. Mais c’est aussi sur ce sujet que quelques Parcs affirment leur ambition d’être plus « expérimentateurs ». À ce titre, le Périgord Limousin souhaite « favoriser l’expérimentation par la création de lieux, de temps de partage du projet de territoire et de sensibilisation au développement durable ».

### 3.3.3. Réinvestir dans l’économie locale et les nouvelles technologies : Des ambitions qui se font encore plus rares

Le développement résidentiel des territoires ruraux a progressivement placé le développement économique lié à l’activité commerciale et productive dans un rang secondaire des politiques publiques. Mais le réinvestissement économique local reste un des trois piliers servant à « faire société », surtout lorsqu’il interagit directement avec l’habitant et son cadre de vie. C’est pourquoi habitat et économie nous semblent indissociables, puisqu’ils permettent d’aborder les enjeux de l’économie résidentielle. On peut dès lors s’étonner que cette question ne soit pas une préoccupation partagée par l’ensemble des Parcs, alors que le développement économique fait partie de leurs principales missions. Parmi quelques intentions probantes, on trouve la volonté des PNR d’encourager la consommation locale, de développer une économie sociale et de favoriser l’accès aux nouvelles technologies.

Ce n’est pas le cas du PNRA, qui dans sa charte ne manifeste pas un fort engouement, bien qu’il se soit intéressé à la question des entreprises :

*« La charte précédente n’envisageait aucune intervention du Parc en direction des entreprises industrielles ou artisanales [...]. Mais le Parc, au titre de la recherche de la meilleure cohérence des politiques de développement appliquées à son territoire, ne peut ignorer les entreprises. Il doit les inviter à s’inscrire dans les objectifs de la charte, comme la préservation des ressources sur le long terme, le renforcement de l’ancrage territorial des activités et la recherche permanente de l’équilibre territorial, la contribution au lien social entre populations rurales et urbaines, locales et extérieures, ou entre les générations. »<sup>250</sup>*

Pourtant cette volonté n’engendre pas de propositions d’implication en matière d’économie locale, elle se traduit essentiellement d’un point de vue environnemental et énergétique. Une nouvelle fois, nous abandonnons partiellement l’étude du Parc d’Armorique pour identifier les pratiques du réseau à ce sujet.

---

<sup>250</sup> PNR d’Armorique, « Charte 2009-2021 »

### 3.3.3.1. Encourager la consommation locale : une voie relativement généralisée dans les Parcs

Un peu plus de la moitié des Parcs étudiés se préoccupent de l'activité économique locale et des modes de consommation des populations. En la matière, la plupart encouragent les démarches de consommation de proximité et d'engagement citoyen en faveur d'une alimentation basée sur les circuits courts. Certains prônent le maintien de l'accès aux équipements et aux services de proximité. Deux Parcs sur dix, marqués par une forte ruralité, ont pour volonté la sauvegarde, l'amélioration, voire le renforcement de leur offre de service et d'équipement, dans une optique d'équité de l'accès aux infrastructures économiques et sociales<sup>251</sup>.

Pour cela, les syndicats mixtes de Parcs se positionnent principalement en tant que promoteurs, mais également en tant que facilitateurs. C'est pourquoi la plupart des PNR actifs sur le sujet traitent au moins un niveau de ces trois ambitions :

- accompagner (les consommateurs),
- développer (les filières),
- structurer (les filières en voie de développement) la commercialisation par les circuits courts<sup>252</sup>.

La vitalité des espaces habités s'articule aussi, selon les PNR, avec un dynamisme commercial de proximité. Le Parc du golfe du Morbihan assimile cette volonté à « faire société » à la structuration de « cœurs de vie ». Dans le même sens, le PNR Scarpe-Escaut souhaite préserver « une vie locale animée dans les villages ». Ces ambitions passent par une politique aménagiste renforcée dans les centralités : revitaliser le tissu commercial ; optimiser le maillage de commerces (Causses du Quercy) ; maintenir et accroître les commerces et services en milieu rural (Corse) ; permettre l'accueil d'activités intégrées dans les noyaux urbanisés et développer un commerce de proximité ambulante, en lien avec les artisans et commerçants forains et les producteurs locaux (Haute Vallée de Chevreuse).

Dans cette optique, de nombreux Parcs concentrent leurs politiques sur les centres-bourgs. Dès lors, la question du logement et de l'organisation des espaces bâtis devient primordiale dans leur accompagnement d'un renforcement des centralités, et dans « l'optimisation des conditions de vie »<sup>253</sup>. Trois axes majeurs sont ainsi développés dans les Chartes : la réhabilitation du bâti ancien pour le logement, l'installation d'activités dans le tissu économique central et l'aménagement des espaces publics. Rares sont toutefois les PNR qui identifient des actions sur la totalité de ces axes.

---

<sup>251</sup> Il s'agit des Causses du Quercy, Grands Causses, Livradois-Forez, Mont d'Ardèche, Pyrénées Ariégeoises, Volcans d'Auvergne.

<sup>252</sup> PNR concernés : Scarpe-Escaut, Pyrénées Ariégeoises, Monts d'Ardèche, Loire-Anjou-Touraine, Livradois Forez, Haut Languedoc, Haute Vallée de Chevreuse.

<sup>253</sup> PNR des Volcans d'Auvergne, « Charte 2013-2025 »

### 3.3.3.2. Développer une économie résidentielle vectrice d'emplois et de lien social : quelques exceptions

On constate que dans près de la moitié des Parcs interrogés, l'accroissement de l'économie résidentielle est une volonté assumée, qui subordonne désormais le développement économique touristique. Le PNR du Queyras s'en explique ainsi : « Le redéploiement des activités économiques autres que touristiques est une priorité notamment en matière de services et d'artisanat ». Une des manières d'explicitier la politique économique résidentielle repose sur la création de conditions favorables à l'installation d'activités. Plusieurs moyens sont ambitionnés, que le PNR des Volcans d'Auvergne met largement en évidence dans son document.

Le premier réside dans la création d'activités liées directement au territoire, et passe par des conditions d'accueil des entreprises qui valoriseraient « respectueusement » les spécificités locales (également proposé par le PNR des Monts d'Ardèche). Le PNRVA souhaite notamment mettre en évidence la singularité du territoire dans le cadre de la promotion générale de ses offres d'accueil. Un second moyen se situe dans le bon accueil fait aux nouvelles populations. Le PNRVA souhaite y contribuer : « Le succès dans la durée de l'installation de nouveaux habitants et de nouveaux actifs repose beaucoup sur leur intégration dans la vie locale. La qualité de l'accueil qui leur est réservé joue un rôle important ». Il énumère ensuite un certain nombre de possibilités : cérémonies d'accueil, messages de bienvenue, présentation de l'organisation de la zone d'accueil, des atouts notamment patrimoniaux, de leur localisation dans le PNRVA, des personnes relais, etc. À cela peut s'ajouter l'affirmation, par le PNR du Haut Jura par exemple, de l'utilité des services « comme facteur d'aménagement du territoire et de cohésion sociale ». Enfin, deux Parcs étudiés<sup>254</sup> souhaitent soutenir le développement d'une économie sociale et solidaire, que la loi du 31 juillet 2014 qualifie en ces termes :

*« L'économie sociale et solidaire est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes : un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices ; une gouvernance démocratique [...] ; les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise [...]. »<sup>255</sup>*

La montée en puissance de cette économie en milieu rural et de l'implication des PNR dans ce domaine constitue un tournant majeur pour ces territoires et leur population. Les PNR auraient-ils enfin trouvé une entrée légitime pour leur contribution au développement économique ?

---

<sup>254</sup> Causses du Quercy, Monts d'Ardèche

<sup>255</sup> « LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire », 2014-856 (2014).

### 3.3.3.3. Permettre l'accès aux technologies de l'information et de la communication : une ambition loin d'être évidente

Pour une minorité des Parcs, étudier, habiter, travailler, vivre en milieu rural et périurbain ne peut plus aujourd'hui se concevoir sans un accès performant aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

La loi pour la Confiance dans l'économie numérique, du 21 juin 2004, habilite les collectivités territoriales à organiser et exploiter des infrastructures et des réseaux de communications électroniques et à les mettre à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants. Alors que les principaux pouvoirs compétents en matière de réseau haut débit (département notamment) se réunissent au sein des syndicats mixtes, paradoxalement peu de PNR ont affirmé dans leur charte la nécessité de cet accès. Seuls quatre syndicats mixtes étudiés s'y sont aventurés. Le Parc d'Armorique, lui-même confronté dans ses propres équipements à une connectivité limitée, n'a pas défendu ce point de vue dans la présente charte.

Parmi les quelques Parcs s'y étant intéressés, celui des Grands Causses en a fait un objectif majeur. Le développement des TIC représente un moyen de désenclavement de son territoire très faiblement peuplé, ce qui est indispensable à l'expansion des activités économiques et sociales. Dans une vision développementaliste, leur charte fixe donc un certain nombre d'objectifs, devant être mise en œuvre sous la coordination du département :

- « - une couverture totale des zones rurales en Internet à haut débit, A.D.S.L. ou autre solution via les réseaux sans fil Wi-fi ou WiMax,*
- un équipement en fibre optique pour les secteurs où est concentrée l'activité économique,*
- un dispositif de formation et d'animation pour accompagner et valoriser ce développement d'infrastructures. »<sup>256</sup>*

Pour cela, le Parc propose d'instaurer une « conférence annuelle TIC », permettant de « dresser un état des lieux du développement des infrastructures [...], d'identifier les enjeux (par exemple repérer les territoires enclavés), d'établir les priorités et de définir les études à engager. » Il souhaite par ailleurs apporter un appui aux opérateurs dans l'intégration environnementale des équipements. Les PNR des Pyrénées Ariégeoise, de Scarpe Escaut et du Vercors ont également affirmé cette ambition.

---

<sup>256</sup> PNR des Grands Causses « Charte 2007-2019 »



## Conclusion du Chapitre 3

À travers l'étude comparative d'une trentaine de chartes, nous avons pu distinguer les différents degrés d'implication politiques et identifier les grandes préoccupations des syndicats mixtes. On y retrouve une constante autour de la volonté de maîtriser l'urbanisation des territoires, qui se traduit par de grands principes d'économie d'espaces et de respect de l'environnement. La qualité de l'urbanisation et de l'architecture y font particulièrement référence, dans une optique notamment de maintien de l'organisation traditionnelle de l'espace, mais aussi de créativité territoriale. Certains PNR entendent faire exception en affirmant sur leur territoire la volonté d' « écohabiter », tout en s'abstenant d'imposer une quelconque doctrine en ce sens. Ce en quoi les niveaux d'ambitions restent assez faibles et ne se situent généralement pas au-delà de la promotion de modèles existants, spécialement en ce qui concerne l'énergie et la mobilité. Les PNR aux ressources constructives importantes se démarquent en revanche sur les questions de matériaux et le développement de filières locales de la construction. Enfin, dans les domaines de l'habiter et du vivre-ensemble, les Parcs demeurent majoritairement en retrait, bien que l'on puisse entrevoir une montée en puissance de quelques-uns, notamment en matière d'économie locale et de technologie.

En ce qui concerne le Parc d'Armorique, loin d'être parmi les plus ambitieux, il se situe néanmoins dans la moyenne, avec pour singularité d'affirmer un parti-pris majeur sur les problématiques paysagères. Ce qui lui vaut d'être beaucoup moins présent, voire complètement absent, sur les questions énergétiques, constructives et sociales alors qu'il n'en est pas moins concerné par ces sujets. Le tableau ci-après synthétise les degrés d'ambitions manifestés jusqu'alors par les PNR dans les chartes actuelles, offrant un aperçu des marges de progression importantes pour notre structure d'étude. On peut effectivement considérer la plupart des ambitions du PNRA comme moyennes ou faible.

Si le contexte territorial complexe présenté dans le chapitre précédent peut avoir rendu difficile l'adaptation de la charte aux enjeux locaux, il semble que cette explication n'est pas suffisante pour comprendre les lacunes parfois très importantes du PNRA. En effet, la construction des ambitions des PNR relève en grande partie de la politique locale, chacun posant ses priorités en fonction des réalités territoriales, certes, mais aussi et surtout des positionnements de leurs acteurs et des consensus ou compromis<sup>257</sup> obtenus lors de la construction de la charte. Pour comprendre les ambitions affichées, il faut donc s'intéresser aux postures des élus qui composent le Parc d'Armorique et à la manière dont ils les construisent et les expriment au sein du syndicat mixte.

---

<sup>257</sup> Aurélien Boutaud, « Le développement durable: penser le changement ou changer le pansement ? : bilan et analyse des outils d'évaluation des politiques publiques locales en matière de développement durable en France: de l'émergence d'un changement dans les modes de faire au défi d'un changement dans les modes de penser » (phdthesis, Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne ; Université Jean Monnet - Saint-Etienne, 2005)

	FAIBLE	MOYENNE	FORTE
Ambitions	Réflexion, préconisation	Réflexion, promotion	Réflexion, incitation, organisation, expérimentation, développement
Maîtriser l'urbanisation et promouvoir sa qualité	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;Grands principes d'aménagement et d'économie d'espaces</li> <li>&gt;Grands principes de respect de l'environnement</li> <li>&gt;Grands principes de gestion de l'eau et des déchets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;Accompagnement pédagogique des décideurs</li> <li>&gt;Urbanisme frugal</li> <li>&gt;Urbanisme éco-efficient</li> <li>&gt;Objectifs chiffrés ou sectorisés d'économie d'espace</li> <li>&gt;Préservation du patrimoine</li> <li>&gt;Création architecturale</li> <li>&gt;Préservation de l'identité rurale/territoriale</li> <li>&gt;Conforter les respirations vertes</li> <li>&gt;Encourager les comportements en matière de tri sélectif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;Orientations précédentes</li> <li>&gt;Participer au maintien et l'enrichissement de la biodiversité dans les espaces urbanisés</li> <li>&gt;Innover dans les domaines de l'assainissement</li> </ul>
Écohabiter	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;Grands principes d'économie d'énergie</li> <li>&gt;Grands principes d'écomobilité</li> <li>&gt;Grands principes de l'écoconstruction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;Promotion des économies d'énergies</li> <li>&gt;Promotion des énergies renouvelables</li> <li>&gt;Sensibilisation aux déperditions énergétiques</li> <li>&gt;Faire des villages des courtes distances</li> <li>&gt;Promotion des biocarburants</li> <li>&gt;Promotion des matériaux de construction locale</li> <li>&gt;Sensibilisation à l'écoconstruction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Orientations précédentes</li> <li>&gt;Valorisation des ressources énergétiques locales</li> <li>&gt;Exemplarité du territoire en économie d'énergie</li> <li>&gt;Développer le solaire passif</li> <li>&gt;Mobiliser les acteurs pour la production énergétique</li> <li>&gt;Stratégie d'implication de la structure dans l'économie d'énergie</li> <li>&gt; Développer les transports collectifs</li> <li>&gt;Développer une offre alternative à la voiture individuelle</li> <li>&gt;Diminuer les nuisances</li> <li>&gt;Développer les filières de l'éco construction</li> <li>&gt;Former les professionnels de la construction</li> </ul>
Faire société	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;Grands principes de mixité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;Assurer les conditions de mixité urbaine et sociale</li> <li>&gt;Encourager l'accueil de nouveaux habitants, le développement locatif et l'accès à la propriété</li> <li>&gt;Soutien aux initiatives locales</li> <li>&gt;Encourager la consommation locale</li> <li>&gt;Soutenir l'économie sociale et solidaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;Orientations précédentes</li> <li>&gt;Création d'espaces communs</li> <li>&gt;Maintien et renforcement des offres de services et d'équipement</li> <li>&gt;Accessibilité des personnes handicapées</li> <li>&gt;Favoriser l'accès à la culture</li> <li>&gt;Favoriser la convivialité</li> <li>&gt;Accompagner la concertation</li> <li>&gt;Expérimenter la création de lieux de rassemblement et l'animation des centralités</li> <li>&gt;Créer les conditions d'accueil d'activités</li> <li>&gt;Développer les nouvelles technologies de la communication et leur accès.</li> </ul>

Tableau 3 : Positionnement du PNRA (en bleu) vis-à-vis des autres chartes de PNR



## Chapitre 4 : Des déterminants politiques contradictoires

Dans le chapitre précédent, nous avons vu que les politiques du Parc d'Armorique en matière d'habitat n'étaient pas remarquablement ambitieuses, comparativement à d'autres Parcs naturels régionaux. Reste à en déterminer les raisons possibles relatives au champ politique.

L'objectif de ce chapitre est donc de mettre en avant les éléments participants à la détermination de ces choix. Ce travail repose sur les hypothèses que les ambitions des Parcs dépendent principalement des postures adoptées par les élus qui composent leurs syndicats mixtes et du fonctionnement interne de celui-ci. En effet, on estime que les élus locaux, bien que venant d'horizons politiques variés, peuvent utiliser l'outil des Parcs pour produire une politique publique originale et adaptée au contexte local. Le degré d'ambition de cette construction dépendrait alors autant du degré d'engagement humain et moral des membres des syndicats mixtes, que de la gouvernance des PNR, plus ou moins favorables à l'acculturation des expériences et des idées rencontrées.

Concernant le Parc d'Armorique, compte tenu de ses ambitions limitées, on envisage que, d'une part, les postures politiques sont loin d'exprimer une attention favorable à l'égard de l'habitat et que, d'autre part les élus locaux ne sont pas particulièrement réceptifs aux valeurs promulguées par le label de Parc et, enfin, que l'organisation de la gouvernance n'est pas suffisamment efficace pour faire évoluer les pratiques locales.

Pour argumenter ces réflexions, nous proposons une analyse en trois temps. Nous verrons d'abord qu'elles sont les représentations à l'œuvre chez les élus du Parc quant au développement résidentiel des campagnes, qui semble une entrée pertinente pour comprendre les représentations de l'habitat. Cette analyse repose sur des observations de terrains issues de notre recherche-action, sur le produit de questionnaires et sur des entretiens avec des élus du Parc d'Armorique. Nous aborderons ensuite la notion de valeur attribuée aux PNR en matière d'habitat, en nous appuyant sur des études existantes et sur nos propres résultats d'enquête, afin de déterminer le rapport moral qu'entretiennent les élus locaux avec le label. Puis, dans un troisième temps, nous verrons en quoi l'organisation structurelle impacte la progression du PNRA sur le sujet.

## 4.1. Des représentations de l'habitat discordantes

Tous les PNR, même ceux en stagnation démographique, connaissent un développement de leur habitat, par la réalisation modérée ou importante de constructions nouvelles et par la rénovation de bâtiments anciens. Ce « développement » est une résultante physique de volontés combinées, publiques et privées, favorisant l'implantation ou le maintien de populations sur le territoire. Cette expression est rarement utilisée pour évoquer les dynamiques territoriales, même dans les territoires à dominante rurale, on parlera plutôt développement urbain, formule plus englobante et révélatrice de la domination culturelle de la ville sur la campagne. Il serait sans doute plus pertinent, pour les PNR, d'utiliser la notion de « développement résidentiel », qui prendrait en compte l'arrivée de nouvelles populations, le développement de logements, les aménagements consécutifs à cet accueil et les transformations des modes de vie qui en résultent.

La construction des politiques publiques est le fruit d'un processus de prise en considération d'un phénomène social<sup>258</sup>. Elles traduisent les représentations d'un groupe et sont donc des indicateurs utiles pour comprendre les choix politiques des acteurs locaux dans l'organisation urbaine d'un territoire. À l'échelle des Parc naturel régional d'Armorique, nous avons jugé pertinent d'en offrir un aperçu afin de mieux appréhender les raisons qui poussent le syndicat mixte à adopter un comportement plutôt qu'un autre, face au développement résidentiel et qui pourraient, en partie, expliquer l'état des orientations politiques du syndicat mixte.

Après avoir apporté quelques éléments généraux sur les représentations du développement résidentiel des campagnes, nous montrerons quelles sont celles qui s'expriment dans notre terrain d'étude, puis comment se traduisent ces représentations en matière de postures politiques et, enfin, qu'elles sont les évolutions à l'œuvre dans les mentalités.

### 4.1.1. Les représentations du développement résidentiel

Les représentations du développement résidentiel en milieu rural ont été très peu étudiées. Les principaux travaux scientifiques portent sur l'étalement urbain, offrant tout de même un premier aperçu intéressant. Le développement résidentiel peut également être interprété par l'angle de la densité. C'est l'objet d'une étude universitaire réalisée dans le Finistère, en 2011, pour la Direction départementale des Territoires et de la Mer<sup>259</sup> dont nous avons relevé quelques enseignements utiles en préalable à nos investigations.

---

<sup>258</sup> Patrick Hassenteufel, « Les processus de mise sur agenda : sélection et construction des problèmes publics », *Informations sociales*, n° 157 (1 février 2010): 50-58.

<sup>259</sup> Thomas Barré et al., « Les représentations de la densité résidentielle », Etude (Direction département des territoires et de la mer, Institut de géoarchitecture (Master1), 2011).

Nous reviendrons donc ici, à titre d'introduction, sur ces différentes formes de représentations, d'une part, vues sous le prisme de l'étalement urbain et, d'autre part, vues sous celui de la densité.

#### 4.1.1.1. Les représentations vues sous le prisme de l'étalement urbain

Dans leurs travaux sur *les représentations de l'étalement urbain en Europe*, Nadine Cattan et Sandrine Berroir<sup>260</sup> ont déterminé cinq grandes postures vis-à-vis de cet objet. Ces types de comportements et d'arguments se retrouvent dans les représentations actuelles des élus urbains et ruraux concernant le développement résidentiel des campagnes, dont les tendances se traduisent par un étalement.

La première est une représentation perçue par les auteures comme « catastrophiste », qui pointerait l'étalement urbain comme annonciateur de « la fin des villes ». Dans ce contexte, le développement des périphéries urbaines est vu comme « une menace à la centralité » et à son prestige : « pouvoir, richesse, échange, culture ». En ce sens, l'étalement urbain déconstruirait les relations sociales en produisant une culture de l'entre soi, facteur de disparition du collectif et de la montée en puissance des ségrégations. Loin de faire consensus sur notre terrain, malgré les réticences des principaux centres urbains, qui perdent de la population, une seconde vision, plus adaptée et plus « adaptatrice », consisterait à prendre en compte l'existence d'une seconde forme d'urbanité, naissante, celle du périurbain, qui serait à considérer comme le fruit d'un « débordement » de la ville sur les campagnes, du fait de son trop-plein d'attractivité. Ce périurbain serait totalement dépendant de la ville.

Bien que plus arrangeante, cette vision ne rend que très partiellement compte de notre territoire, d'où notre intérêt pour un troisième type de représentation, qualifié par les auteures de « permissive ». Les défenseurs de cette position refusent de voir dans la ville dense un modèle unique et pensent que de nouvelles formes urbaines apparaissent, remplaçant la notion de ville par celle de l'urbain, sauf à parler des villes plurielles. Si cette vision n'est pas explicitement évoquée par les élus rencontrés, elle apparaît en filigrane et peut se combiner avec une quatrième représentation, que les chercheuses qualifient d'« utopiste ». Celle-ci voit l'étalement urbain comme la condition de l'épanouissement de l'homme dans la nature, qui inviterait à « considérer la ville-campagne comme un compromis entre un désir de citoyenneté et un imaginaire pastoral ». Dans cette posture, les militants de la ruralité repousseraient le modèle dominant de la ville pour contribuer au développement des campagnes.

Une dernière représentation, qualifiée de « novatrice » a été formalisée par les auteures, mais le Finistère n'en offre pas encore d'illustration. Elle consisterait à considérer la ville par les flux, non plus en termes de « zonage », mais « d'articulation et d'interdépendances ». Cette perception amène à reconsidérer la notion de territoire, qui ne serait plus un espace hiérarchisé, mais un « réseau », ce

---

<sup>260</sup> Nadine Cattan et Sandrine Berroir, « Les représentations de l'étalement urbain en Europe : essai d'interprétation », 2005, 87-96.

qui déstabiliserait fortement le pouvoir et la « maîtrise territoriale » jusqu'ici assumée par les acteurs politiques.

#### 4.1.1.2. Les représentations vues sous le prisme de la densité

Lorsque l'on interroge la problématique de l'habitat, et particulièrement du développement résidentiel, le concept de densité s'impose mais demeure sujet à controverses chez les acteurs de l'aménagement. On peut considérer cette notion principalement dans l'optique d'économie d'espace ; elle se mesure alors en nombre de logements sur une surface donnée. Les enjeux de la densité sont multiples et s'interprètent à différentes échelles. Du point de vue de la morphologie urbaine, la densité contribue à moduler les coûts énergétiques, de transports, d'éclairage ou de chauffage. Du point de vue de l'architecture, elle modèle le cadre de vie et influence les relations sociales. Dès lors, les représentations oscillent entre économie d'espace et qualité de vie.

L'étude de ces représentations a été réalisée par des étudiants en master d'urbanisme, par le biais d'entretiens avec des acteurs de l'habitat : élus urbains, périurbains et ruraux ; techniciens, promoteurs, etc. Elle se fonde donc sur une analyse des propos tenus. Il en ressort un certain nombre d'enseignements qui rejoignent nos préoccupations et permettent la mise en évidence de différences formelles de points de vue entre les élus ruraux et les représentants de l'État.

Si l'économie d'espace est un enjeu partagé par l'ensemble des acteurs interrogés, pour les élus ruraux elle ne s'articule pas avec la notion de densité, qui les concernent peu, car la croissance urbaine est relativement lente sur leurs territoires. On remarque également un écart de ressenti en matière de coûts de l'étalement urbain entre les élus locaux - premiers concernés par la charge, mais pourtant peu inquiets -, et celui des représentants de l'État et des techniciens des collectivités urbaines, plus réceptifs à cet aspect économique.

Les élus ruraux considèrent que la densité est un « outil » qui peut être utile mais dommageable en termes de qualité de vie. Cela s'explique par l'assimilation de la densité au bâti collectif, qu'ils n'apprécient guère, et inconvénients sociaux qu'il impliquerait, problèmes de voisinage notamment. En ce sens, ils se refusent généralement à imaginer ce type de construction dans leurs communes ; s'ils en viennent à accepter la densité, c'est à condition qu'elle ne remette en cause le primat de la maison individuelle. Plus généralement, la densité est perçue par les élus ruraux comme une contrainte évitable, alors que les techniciens et l'État le perçoivent comme une nécessité inéluctable. L'étude nuance toutefois cet état d'esprit en fonction du type de territoire. Dans les communes périurbaines, les élus sont plus volontaristes, il leur semble logique de devoir densifier. Dans les communes littorales, c'est une mise en œuvre par défaut, sous contrainte de la loi et de la pression foncière importante, appelant une réponse urbaine adaptée au contexte. Dans les territoires ruraux, cette notion ne semble tout simplement pas adaptée aux conditions de vie des campagnes.

#### 4.1.2. Les représentations du développement résidentiel chez les élus des territoires Parcs

Les deux études présentées précédemment offrent une vision générale des représentations de l'étalement urbain et de la densité. De notre côté, nous souhaitons préciser les représentations du développement résidentiel chez les élus locaux du Parc d'Armorique, parties prenantes de la construction et de la mise en œuvre de la charte du syndicat mixte.

Les responsables municipaux, encore aujourd'hui, ont un rôle et un pouvoir majeurs sur le développement de leur territoire. Bien que la planification commence à s'élaborer à l'échelon intercommunal, par le biais des PLH et de plus en plus des PLUi, les élus-décideurs n'en sont pas moins issus des municipalités. Leur implication dans ce type de politique repose « en grande partie sur une logique de défense ou de construction d'une autorité politique largement fondée sur l'identification à un territoire [...] »<sup>261</sup>, en l'occurrence, la commune. L' élu nous intéresse d'autant plus qu'il remplit deux rôles : il est « témoin » politique-habitant et « acteur » politique-habitant. Il vit au quotidien le territoire qu'il doit administrer au nom de l'intérêt général. Les représentations de l'habitant qu'il est vis-à-vis de son habitat influenceront donc grandement les représentations de l' élu vis-à-vis du développement résidentiel.

Au cours de nos recherches, nous avons donc tenté d'observer les comportements des élus locaux vis-à-vis de ce développement, en s'appuyant sur l'étude de leurs discours et de leurs pratiques quotidiennes. En résulte une vision commune, celle de la recherche de vitalité locale et d'une économie espérée. Après avoir présenté notre méthodologie d'enquête, nous reviendrons sur ces deux représentations qui orientent et justifient le comportement des acteurs locaux.

##### 4.1.2.1. La posture de l'enquête

L'étude des représentations du développement résidentiel chez les syndicats mixtes de Parc permet de mettre en évidence la diversité des comportements humains qui influent la construction et la mise en œuvre des politiques publiques et l'organisation du territoire. Nous avons donc souhaité répertorier les différentes postures et expliciter les éléments essentiels qui animent les choix publics des syndicats mixtes. Pour permettre cette analyse, nous avons mené des observations auprès d'élus y prenant part. Leur sélection s'est faite progressivement, au fil des enquêtes et des opportunités de terrain sur le PNR d'Armorique. Mais nous avons opté pour une multiplication des publics cibles :

---

<sup>261</sup> Anne-Cécile Douillet, « Les élus ruraux face à la territorialisation de l'action publique », *Revue française de science politique* 53, n° 4 (2003): 583-606.



- Les élus locaux des PNR : par la voie des informations fournies par les agents des autres parcs naturels régionaux ;
- Les élus locaux du Parc d'Armorique : par le biais de notre participation aux projets des collectivités durant 3 années, dans les communes, intercommunalité et pays ; 3 entretiens formels (sur six sollicitations) ; un questionnaire (12 réponses sur 24 sollicitations)

La mobilisation des élus locaux dans le Parc d'Armorique s'est avérée décevante, peu d'entretiens ont abouti et peu de réponses aux questionnaires ont été restituées. En revanche, les trois années d'immersion ont permis la rencontre d'un grand nombre d'entre eux, principalement des maires, généralement dans le cadre de réunions en petits comités (réunions de travail en mairie) et de façon régulière (entre trois et dix réunions avec les mêmes élus). L'analyse des représentations des populations développée dans la première partie s'appuyait sur un travail d'enquête qualitative. Pour les élus, nous avons opté pour un croisement de plusieurs méthodes, à différentes étapes de la recherche, que l'on peut découper par année.

- Année 1 : familiarisation avec le sujet

Nous avons pratiqué l'observation de terrain, notamment par la participation aux réunions de travail dans les communes (projets d'aménagement, de revitalisation, élaboration et révisions de documents d'urbanisme). C'était l'occasion d'échanges informels avec les élus et de visites accompagnées. Ces observations et l'écoute des propositions ont permis de pré-caractériser un certain nombre de profils, que nous avons pu affiner par la suite.

- Année 2 : Croisement des observateurs

Durant cette période, nous avons poursuivi les observations de terrain et distribué des questionnaires aux agents des Parcs, afin d'obtenir des informations sur le ressenti d'acteurs travaillant au quotidien auprès des élus. Cette enquête a permis de rassembler une diversité de points de vue. Son niveau de précision est relativement limité, mais elle nous offre néanmoins une base solide pour déterminer un panel de comportements politiques et sociaux, que nous avons ensuite approfondi dans le cas du Parc d'Armorique.

- Année 3 : Approfondissement des profils

L'étape d'approfondissement des profils a été réalisée par le biais d'entretiens semi-directifs avec des maires et de questionnaires remis aux élus du PNRA<sup>262</sup>. Ces deux outils ont été développés sur la même base d'interrogation, autour des sujets suivants :

- La notion d'habitat
- Considération de la ruralité
- Intérêts et limites de la croissance, décroissance et stabilité démographique
- Conception du développement d'un territoire rural
- Priorités pour la vie locale
- Point de vue sur la qualité du logement et de la construction
- Souhait pour l'avenir
- Rôle du PNR d'Armorique

#### 4.1.2.2. Vitalité : un crédo justifiant le développement résidentiel

La notion de « vitalité » réunit l'ensemble des élus. Elle pourrait constituer le noyau central de leur représentation du développement résidentiel. En effet, chacun affiche l'ambition d'avoir un territoire « vivant ». Dès lors, la question humaine s'inscrit au centre des préoccupations. Elle y est d'autant plus que la plupart des repères tendanciels de la vitalité d'un territoire reposent sur des statistiques démographiques et économiques. Dans les territoires ruraux, à l'économie productive généralement faible, c'est le développement ou l'équilibre démographique qui sera scruté constamment. Ce facteur est d'autant plus crucial qu'il relève d'une sensibilité extrême, notamment parmi les élus les plus âgés qui ont connu les périodes de déprise démographique et en ont subi les évolutions négatives au cours des 20 dernières années, confortant la relation positive entre vitalité et développement résidentiel. L'angoisse de nombreux élus ruraux est d'assister au dépeuplement et à la désertification de leur commune. Pour contrer cette mécanique, les politiques publiques se tourneront facilement vers des actions foncières en faveur de l'urbanisation pour offrir des terrains et des logements à des prix attractifs aux populations extérieures, spécialement aux jeunes couples. C'est un moyen, bien sûr, pour les communes de pallier les conséquences financières<sup>263</sup> d'une altération de la croissance naturelle. En effet, les taxes d'habitation et les dotations de l'État, proportionnelles au nombre d'habitants, sont les principales ressources des collectivités locales. Une décroissance

---

<sup>262</sup> Voir annexe 7 : Questionnaire destiné aux élus du Parc naturel régional d'Armorique

<sup>263</sup> Gérard-François DUMONT, « La croissance démographique, un atout pour les communes ? », Population & Avenir 2008/1 (n° 686)

démographique entraîne donc une baisse budgétaire alors que les charges fixes et les coûts d'entretiens des communes ne diminuent pas.

L'état d'esprit général joue également sur les représentations du développement résidentiel. La vision d'une ruralité plutôt négative et mal assumée englobe une grande partie de notre territoire d'étude, et plus particulièrement les espaces intérieurs du Parc. Même parmi les élus les plus optimistes, lorsqu'il s'agit de caractériser l'espace qu'ils perçoivent comme rural, celui-ci est toujours comparé à plus grand – « on a un bourg, pas un centre-ville, on a des villages, pas des quartiers » – et l'emploi de la négation est de mise : « nous n'avons pas d'entreprise, pas de commerce, pas d'école ». La moitié des élus interrogés lors de notre enquête considèrent leur territoire comme défavorisé, pour diverses raisons : absence de transports publics, éloignement du bassin d'emploi ; manque de particularisme à mettre en avant (trop loin de la mer, trop loin des grands espaces naturels, etc.) ; population plus pauvre, rejetée des villes ; manque de dynamisme du marché immobilier et de la rénovation ; carence de services et de moyens ; isolement de la commune, « cul-de-sac » territorial ; dispersion des habitants de la commune sur un territoire vaste. Le sentiment de dévalorisation est aussi prégnant : faiblesse des moyens financiers pour assurer le développement, contraintes réglementaires inadaptées et trop lourdes (loi NOTRe, SCOT, loi littorale, PLUi), mauvaise image, absence de reconnaissance de la qualité de vie.

En somme, dans le PNRA, six élus sur dix sont inquiets pour l'avenir de leur territoire. Les raisons principales en sont la diminution des moyens pour pouvoir apporter une cohérence sociale et urbanistique, et la disparition des petites communes en faveur du regroupement, où le maire « n'est plus maître de l'avenir de sa commune ». Ils y pointent également le désintérêt des jeunes générations (éduquée entre autres) pour les territoires ruraux, qui privilégient les villes pour leur variété de services et les possibilités d'entreprendre. Les élus dénoncent aussi le manque d'implication des nouveaux habitants dans la vie sociale, culturelle, économique de la commune. Cet état d'esprit pessimiste aboutit à des réactions parfois contreproductives, en empêchant la réflexion sur des projets à long terme, d'aménagement ou de développement et condamnant à l'immobilisme. On observe que dans les espaces particulièrement touchés par le fatalisme, le traitement au coup par coup est de mise, excepté dans les endroits où la population s'investit dans la marche de la commune, contribuant à motiver les représentants politiques et à les pousser à faire « avec les moyens du bord ».

Les syndicats mixtes des PNR qui portent un intérêt au développement résidentiel avancent des raisons principalement économiques, démographiques et sociales. Elles peuvent diverger en fonction du type de Parc. Pour les PNR très ruraux, il s'agit d'attirer et fixer les populations actives pour améliorer la démographie et éventuellement induire de l'emploi non saisonnier, dans une optique de pérennisation de l'activité et de stabilisation des populations. Dans les Parcs soumis à de plus fortes pressions urbaines, il s'agit plutôt de participer à l'effort d'accueil et de répartition des habitants sur l'ensemble du territoire. Dans les Parcs comme le PNR d'Armorique, aux profils de territoires plutôt

diversifiés, toutes ces raisons s'imbriquent et se mélangent à des degrés différents en fonction des situations géographiques.

#### 4.1.2.3. Derrière le développement résidentiel, une économie espérée

Pour les élus des Parcs décidés à favoriser le développement résidentiel, la principale raison reste économique. La vitalité des territoires, notamment ruraux, repose aujourd'hui sur la présence d'une économie résidentielle : les revenus des navetteurs (individus dont l'emploi ne se trouve pas sur le territoire de résidence), les pensions de retraite et les dépenses des touristes (économie présentielle) participent à l'accroissement de la richesse monétaire du territoire. Cette économie est un moteur du développement local, qui découle alors de la démultiplication des activités domestiques, des biens ou de services à destination de ces catégories.

Les PNR, en leur qualité d'acteur du développement économique et social, ne peuvent faire abstraction des effets positifs de cette économie, qu'ils soutiendront à divers titres : appui à l'installation de commerce de proximité, soutien à l'accueil des populations en milieu rural, etc. Mais cette économie, au-delà d'un certain seuil, remet en cause les valeurs portées par les PNR. En effet, ses conséquences sociales et environnementales peuvent être alarmantes : développement des emplois précaires, conflits d'usages, pressions immobilières, consommation de terres agricoles pour des surfaces artisanales ou commerciales importantes, etc. L'attractivité des territoires de Parcs reposant essentiellement sur leur qualité environnementale (cadre de vie), le développement résidentiel porte le risque de leur altération. En dépit de ce danger, les PNR auront tendance à assumer l'accueil de populations nouvelles, dans l'espoir affiché d'alimenter une économie plutôt productive, mettant alors en avant le recours aux ressources locales et le développement de filières et d'activités déjà ancrées sur le territoire. Par ailleurs, parce que la population est globalement vieillissante, certains élus des Parcs, favorables au développement de l'urbanisation, y voient l'espoir d'une *silver économie* et d'un apport d'infrastructures nécessaires au maintien ou à l'accueil de personnes âgées dans une optique économique (service à la personne, activités de loisirs dédiées...).

L'arrivée de nouveaux habitants permet en outre aux territoires de maintenir, voire de développer des services, notamment publics, ce qui est un bon indicateur de vitalité. Malgré les coûts que cela peut engendrer, les élus y sont donc très attachés. Le principal exemple décrit dans les enquêtes est celui de l'école. Son maintien en milieu rural est le combat le plus prégnant que les équipes municipales successives ont à mener. « Une école qui ferme, c'est un village qui meurt », car cela signifie la fin de l'installation de jeunes familles dans la commune. En témoigne le cas dorénavant emblématique de Berrien, dans les Monts d'Arrée. La menace de fermeture d'une classe, en 2015, fit réagir la municipalité de manière radicale : elle proposa les terrains de lotissements municipaux qui ne trouvaient jusqu'alors pas de preneurs, au montant symbolique d'un euro le m<sup>2</sup>. L'impact

médiatique fut tel que plus de 2 500 familles ont répondu à l'appel. Finalement, cinq familles qui sont venues s'installer dans la commune dès 2016, en attendant la construction de leur maison, sauvant l'école. Des cas plus anciens, comme Rumungol, dans le Morbihan, en 1993 (vente de terrain à 1 franc le m<sup>2</sup>), du Moustoir, dans les Côtes-d'Armor, en 1994 et 1997 (1 franc le lot), puis de Brasparts, ont inspiré l'expérience de Berrien.

#### 4.1.3. Une volonté commune, des postures bien différentes dans le Parc d'Armorique

Ces représentations du développement résidentiel, traduite par une volonté commune de voir vivre un territoire viennent justifier des postures pourtant bien différentes sur le terrain. Parmi celles observées, nous avons recensé les formes caractéristiques suivantes : « accueillantes », « passives », « défensives », « consommatrices », « conservatrices » ou encore « prudentes ». Dès lors, on peut estimer que les représentations personnelles, celles de l'habitant que nous avons mis en avant dans la première partie de la thèse, influencent grandement les positionnements politiques vis-à-vis de l'habitat.

L'enquête menée auprès de quelques élus communaux du PNRA permet de préciser leurs représentations quant au développement résidentiel. Les 15 volontaires ayant réagi à nos questionnaires ou entretiens sont issus de tout type de communes<sup>264</sup>, tous considérant leur territoire comme un espace rural. Malgré un nombre relativement restreint de répondants, quelques indicateurs qualitatifs crédibles nous permettent de mieux considérer la diversité des postures des responsables politiques locaux présents sur le territoire.

On observe que, globalement, les élus sont favorables au développement résidentiel. La totalité des répondants pose la croissance ou la stabilité démographique comme fonction première de l'aménagement du territoire. Six élus sur dix l'estiment prioritaire sous réserve d'une certaine qualité du développement urbain. En revanche, trois groupes distincts se forment quant à la représentation du développement de l'urbanisation, affinant le type de représentation des élus « accueillants » et « prudents » :

- Un groupe légèrement majoritaire estime que le développement de l'urbanisation est une bonne chose et qu'il faut absolument la poursuivre ou l'encourager.
- Un second groupe, relativement proche du premier sur le fond, estime que le développement de l'urbanisation est trop faible sur leur commune et qu'il faut que la situation change.
- Un dernier, minoritaire, estime que l'urbanisation de leur commune est une dynamique préoccupante et qu'il faut veiller à son encadrement.

---

<sup>264</sup> Rural profond, périurbain, littoral isolé, etc.

Aucun élu passif ne s'est manifesté au cours de cette enquête, mais cela ne signifie en aucun cas qu'ils seraient absents dans le PNRA. Au contraire, parmi les élus sollicités, moins de la moitié ont répondu à l'enquête, signalant le désintérêt probable, mais non avéré ici, des autres pour les questions d'habitat et d'aménagement du territoire. À moins qu'il ne s'agisse d'un désintérêt pour le PNR, chose aussi probable, mais qu'il est aujourd'hui impossible de vérifier.

L'absence de posture commune, malgré une vision partagée, amoindrie nécessairement les capacités du syndicat mixte à développer un projet de territoire ambitieux, un consensus se trouvant des lors difficile à établir. Nous présenterons ici l'ensemble de ces postures observées sur notre terrain, en mettant en évidence les représentations personnelles liées à chacune d'entre elles.

#### 4.1.3.1. La posture « accueillante », une constante dans le PNRA

Les élus dits « accueillants » posent l'urbanisation comme le résultat positif de la venue de nouvelles populations, garanties d'une entrée financière pour la collectivité, grâce aux impôts locaux, offrant par-là des possibilités de développement des activités et de création d'équipements permettant l'accès de tous aux principaux services de santé et de culture et au commerce. Le développement de l'habitat serait donc un outil central pour garantir la vie du territoire. Dans la plupart des cas, il s'agit surtout d'un moyen de stabiliser la démographie, notamment dans les communes vieillissantes. Cette posture peut faire référence aux figures politiques des maires « bâtisseurs » ou « entrepreneurs ». Dans les cas extrêmes, le développement de l'habitat, quelle qu'en soit la forme, n'est pas une préoccupation, mais un marqueur d'attractivité du territoire qu'il est bon de maintenir voire d'amplifier, les éventuelles conséquences néfastes paraissant limitées et secondaires.

Certains élus adoptent une position « intéressée » vis-à-vis du développement résidentiel, d'autant plus quand l'appartenance au territoire est forte et qu'elle lui confère un pouvoir économique. C'est le cas par exemple des élus propriétaires de terrains constructibles, ou relationnellement proches de propriétaires fonciers. Le potentiel économique de ces terrains peut être motivant, opportun, ou nécessaire, dès lors le développement résidentiel sera considéré comme positif. On peut rapprocher cette position à la représentation « consommatrice » de l'habitat qu'expriment certains élus. Dans ce cas, la campagne peut être perçue comme un réservoir de surfaces pour un habitat relativement isolé, pourvoyeuse de tranquillité et d'un cadre paysager attractif. Cette vision rejoint celle de 40% d'habitants du PNRA interrogés en 2016 sur leurs choix d'installation<sup>265</sup>, loin devant les prix et les dispositions des terrains ou des logements dans le secteur (18% des réponses). Un positionnement politique consiste à répondre coûte que coûte à cette demande des populations arrivantes.

Les déterminants personnels compatibles avec la posture accueillante sont les suivants :

---

<sup>265</sup> Enquête diffusée dans le journal du Parc en 2016

<b>Domaine de représentation</b>	<b>Déterminant personnel</b>
Rapport à l'autre	Quête d'une tranquillité Voisinage toléré
Rapport à la nature	Nature-loisirs Attachement au jardin Pas de rapport particulier Profiter du calme de la campagne
Attachement familial	Fort
Attachement à l'imaginaire rural	Faible
Rapport à l'habitation	Pragmatique

Tableau 4 : Déterminants personnels compatibles avec la posture accueillante de l' élu

#### 4.1.3.2. La posture « passive »

La posture accueillante peut parfois se confondre avec une posture passive. Elle désigne une position relativement neutre de l' élu face à la question du développement résidentiel. Cette vision correspond le plus souvent à ceux qui ne sont pas initiateurs de projets d'urbanisation et d'aménagement. Ils ne sont pas forcément réfractaires aux changements, mais ils se placeront plutôt dans une position de « laisser-faire » et de « coup par coup », soit par désintérêt pour l'exercice, soit par manque de compétence ou d'outils. Dès lors, une posture passive peut intégrer l'ensemble des déterminants personnels de l'habitant, dans la mesure où ils n'influencent pas ou peu sur la prise de position de l' élu.

Peu enclins à investir dans le foncier, ils se placent plutôt comme des élus-gestionnaires, peu motivés par la mise en œuvre de documents de planification, dont ils ne perçoivent pas d'intérêt ou qu'ils assimilent à une implication politique ardue et polémique, périlleuse d'un point de vue électoral. Un comportement passif aura des répercussions sur le terrain, qui seront fonction de la conjoncture urbaine de la localité et des règles d'urbanisme déjà mises en place par les prédécesseurs.

#### 4.1.3.3. La posture « défensive »

À l'inverse de la posture accueillante, les élus peuvent aussi s'inscrire dans une position « défensive ». Dans ce cas, l'attachement au cadre de vie ou bien à l'agriculture contribuera à une interprétation dubitative, voire négative du développement résidentiel. Plus cet attachement est fort, plus le développement résidentiel est perçu comme une atteinte à la tranquillité et peut être vécu comme un sentiment d'envahissement. Dans une tendance proche, la vision « conservatrice » de l'habitat est aussi un profil rencontré dans les PNR. Ici, l' élu « conservateur » pourra alors ne pas adhérer à la construction de logements neufs, qui irait à l'encontre d'un idéal patrimonial. En revanche, dans ce type de posture, l' élu peut rester très attaché à la réhabilitation et à sa restructuration du bâti désuet ; dans ce cas, il ne s'opposera pas obligatoirement à l'arrivée de nouveaux habitants, à condition qu'elle permette le réinvestissement du patrimoine bâti.

La posture défensive peut aussi s'exprimer dans une optique réfractaire à la densification, sans qu'elle soit particulièrement hostile au développement urbain. Dans cette position, l' élu craint que l'accueil de populations nouvelles et sa concentration n'altèrent la qualité de vie des habitants déjà en place, ou que l'offre de terrain de plus petite taille ne diminue l'attractivité des lieux. Par ailleurs, les modes d'urbanisation denses, poussant à recentrer l'habitat dans les cœurs de bourgs par des politiques de renouvellement, peuvent être vues comme contraignants pour la municipalité, qui pourrait être amenée à investir dans l'aménagement d'espaces publics coûteux ou dans du bâti ancien, complexe et onéreux à adopter. En outre, lorsque l' élu « accueillant » se refuse à la densification, cela engendrera un étalement urbain, généralement sous la forme de lotissements pavillonnaires publics, le plus souvent en périphérie des centralités. À l'inverse, dans une optique où le développement démographique n'est pas une priorité assumée ou dans un territoire peu attractif, cette posture n'aura que peu d'impact sur l'organisation de l'espace habité, à court et moyen terme. Les déterminants personnels compatibles avec la posture défensive ou conservatrice sont les suivants :

<b>Domaine de représentation</b>	<b>Déterminant personnel</b>
Rapport à l'autre	Quête d'une tranquillité Recherche de relation sociale
Rapport à la nature	Vivre dans la nature Contemplation Profiter du calme de la campagne
Attachement familial	Fort / Faible
Attachement à l'imaginaire rural	Fort
Rapport à l'habitation	Traditionnaliste

Tableau 5 : Déterminants personnels compatibles avec la posture défensive/conservatrice de l' élu

#### 4.1.3.4. La posture « prudente »

Considéré comme un moyen – généralement le seul – pour favoriser une dynamique sociale et un renouveau générationnel de la population, le développement résidentiel n'est toutefois pas une solution prise sans une certaine prudence par les élus, et ce de plus en plus.

Bien souvent, c'est la valeur écologique qui entre en compte dans les représentations du développement résidentiel et renvoie aux postures « écoresponsables » des habitants déjà étudiées. Dans ce cas, le responsable municipal sera plus attentif à la qualité des matériaux, à la consommation énergétique, à l'organisation des déplacements, mais aussi à la limitation de l'étalement urbain, d'où une certaine acceptation de la densité. À ce titre, l' élu « prudent » s'assurera généralement de l'avis d'experts et de professionnels de l'aménagement et de l'environnement avant de trancher. L'approche environnementale de l'habitat se traduira autant dans les documents de planification, que dans les opérations qu'il mène. L' élu prudent opte pour une urbanisation contrôlée, souvent modeste en surface, et tente de rechercher une certaine qualité, environnementale ou même esthétique.



Les déterminants personnels compatibles avec la posture prudente sont les suivants :

<b>Domaine de représentation</b>	<b>Déterminant personnel</b>
Rapport à l'autre	Quête d'une tranquillité Recherche de relation sociale
Rapport à la nature	Vivre dans la nature Contemplation Profiter du calme de la campagne
Attachement familial	Fort / Faible
Attachement à l'imaginaire rural	Fort
Rapport à l'habitation	Écologiste / Traditionnaliste

*Tableau 6 : Déterminants personnels compatibles avec la posture prudente de l' élu*

#### 4.1.4. Une évolution des mentalités à l'œuvre : des élus de plus en plus prudents

Si l'observation du territoire nous indique que le développement d'une urbanisation diffuse a été privilégié durant les 20 dernières années dans les communes du Parc d'Armorique, l'enquête montre que les mentalités évoluent. Pour illustrer cette transition et la diminution progressive des politiques de développement inconditionnel, il suffit de s'arrêter sur la question de la densification. En effet, plus de la moitié des élus interrogés estiment qu'elle est désormais une nécessité. En revanche, deux élus affirment qu'il est inutile de densifier et deux autres ne tranchent pas.

Si les avis ne semblent donc pas converger sur cette question, notre enquête nous indique en revanche que la préoccupation commune et majeure du moment est l'avenir des centres-bourgs<sup>266</sup> et le retour à une réelle centralité. Effet de mode ou véritable changement de cap, il est encore difficile de savoir ce que nous réservent les efforts menés sur la revalorisation des bourgs, mais le mouvement est lancé avec le soutien de la Région et du Département et fera certainement évoluer le rapport des élus au phénomène d'urbanisation.

##### 4.1.4.1. Des effets indésirables identifiés

Pro-développement urbain dans leur grande majorité, les décideurs locaux n'en possèdent pas moins un discernement certain quant aux effets potentiellement indésirables de l'urbanisation. C'est une question qui leur a donc été posée. En nous appuyant sur les effets spontanément énoncés par les agents des Parcs régionaux lors de notre enquête auprès d'eux, ils ont été exposés tels quels aux élus,

<sup>266</sup> Huit élus sur onze ayant répondu au questionnaire ont indiqué que le centre-bourg était une priorité de l'aménagement de son territoire. Par ailleurs, un tiers des répondants estiment que l'organisation des bourgs et des villages traditionnels est plus exemplaire que nos manières d'urbaniser depuis 20 ans.

afin qu'ils sélectionnent ceux qui les préoccupaient le plus (sans limites de réponse). Quatre niveaux d'inquiétude ont été discernés, dont le tableau suivant présente la répartition :

<b>Préoccupation Récurrente 4-7 réponses</b>	<b>Préoccupation moyennement récurrente 3 réponses</b>	<b>Préoccupation faiblement récurrente 1 réponse</b>	<b>Préoccupation nulle</b>
-Territoire-dortoir - Coût pour les collectivités - Étalement urbain	- Consommation foncière - Mitage du territoire dispersion de l'habitat -Consommation d'espaces agricoles - Manque de mixité de forme et de type d'habitat -Dégradation/ banalisation du paysage et de la qualité du bâti - Dégradation et abandon des logements - Précarité énergétique - Manque de logements adaptés aux besoins - Conflits d'usages	- Division anarchique - Mitage des espaces agricoles - Déplacements accrus - Atteinte à la biodiversité - Augmentation du prix de l'immobilier - Consommation énergétique - NIMBY - Manque de mixité sociale	-Artificialisation des sols - Rupture des parcours résidentiels - Exposition plus importante aux risques naturels - Atteinte à la vie sociale

Tableau 7 : Préoccupations des élus du PNRA concernant le développement résidentiel

Parmi les préoccupations récurrentes, l'étalement urbain entre évidemment en compte. Concept inlassablement ressassé, que ce soit dans les médias, par les services de l'État et les associations de protection de l'environnement, il est désormais ancré dans les mentalités, rejoignant les problématiques de consommation d'espaces agricoles et de mitage de l'habitat.

Les coûts du développement résidentiel ont été par ailleurs particulièrement pointés. Il s'agit en l'occurrence des coûts que représente le développement de l'urbanisation pour les collectivités, ainsi que les coûts résidentiels, encore appelés « coûts publics ». C'est un sujet totalement absent des préoccupations des chartes de Parcs<sup>267</sup>. Récemment encore, cette problématique était peu conscientisée par les élus locaux. En effet, il est difficile de se représenter le coût collectif du développement de l'habitat, tant il est réparti dans le temps et l'espace. Pourtant, la baisse continue des dotations aux collectivités depuis 2012 a conduit les élus des petites communes à revoir leurs stratégies d'investissement en les obligeant à l'économie financière<sup>268</sup>. La question des coûts de l'urbanisation et surtout des surcoûts tend à être mieux appréhendée, notamment sur la durée, ou tout du moins mieux conscientisée. Un exemple régulier de surcoût est l'entretien des routes communales,

<sup>267</sup> Pour le géographe belge Jean-Marie Halleux - qui a étudié la question des coûts de l'urbanisation - il existe sur un territoire trois types de fournitures techniques : les infrastructures (voiries, réseaux divers...), les superstructures (services publics de type écoles, hôpitaux) et les dessertes d'agents (collecte des déchets, courrier...). L'auteur estime que plus l'urbanisation est dispersée, plus cette fourniture technique représente un surcoût pour la collectivité. Une opération de lotissement, basée sur l'aménagement de parcelles individuelles entraîne par exemple des coûts de viabilisation plus importants qu'un habitat dense, en termes de matériaux (plus l'espace entre les logements est grand plus la longueur des réseaux important) et en matière d'entretien. À ce titre, l'assainissement et la distribution des eaux représentent la branche technique où le surcoût augmenterait considérablement avec la dispersion de l'habitat. Il serait doublé entre une opération de densification et la création d'un lotissement périphérique. Cette argumentation ne vaut que dans le cas d'un assainissement collectif, valable qu'autour des bourgs dans le cas de notre terrain d'étude.

<sup>268</sup> Emilie Denètre, « Baisse des dotations : une si longue histoire... », *La Gazette des communes*, 19 juin 2016.

fort nombreuses, du fait du dispersement de l'habitat, signalé à plusieurs reprises par les élus du PNR d'Armorique. Pour autant, les demandes des populations en matière de réfection des chaussées ne diminuent pas. Les mairies doivent assurer la sécurité des déplacements, tout en permettant la cohabitation de différents usages : utilisation par des engins agricoles de plus en plus gros, présence de cyclistes, marcheurs et véhicules de particuliers, etc., représentant des sommes d'entretien hors de propos.

#### 4.1.4.2. Le spectre de la commune « dortoir » : une vision paradoxale

D'autre part, si les élus du Parc d'Armorique interrogés n'ont pas évoqué l'« atteinte à la vie sociale » comme préoccupation majeure, ils apparaissent pourtant inquiets des risques de transformation de leur commune en « territoire-dortoir » (six sur dix répondants)<sup>269</sup>.

Les termes plus communs de cité ou ville-dortoir sont aujourd'hui rentrés dans le vocabulaire comme « une agglomération suburbaine essentiellement destinée au logement »<sup>270</sup>. Derrière cette préoccupation se trouve un paradoxe : la peur des élus de voir leur commune désertée les pousse à développer une urbanisation diffuse attractive, mais souvent peu contributrice de vitalité sociale ; ce qui engendre une autre peur, celle de la disparition définitive de la société rurale, marquée par « une relation étroite entre un espace local et un groupe d'individus »<sup>271</sup>, telle qu'elle perdure dans l'imaginaire collectif. La volonté de faire persister « l'esprit villageois » d'un territoire vient se confronter à celle de favoriser le développement urbain, solution majoritairement soutenue par ces mêmes élus, participants à la formation de villages-dortoirs, marquée par l'habitat pavillonnaire.

Ce phénomène comportemental, quelque peu contradictoire, peut s'imposer comme un aveu de renoncement ou d'incapacité de changement de stratégie d'accueil des populations. Car en matière d'urbanisation, les politiques urbaines menées par les élus locaux sont intégrées dans un système territorial, dans lequel ils auront tendance à accompagner les mutations plutôt qu'à les anticiper. En ce sens, les pratiques iront généralement vers une garantie de la continuité d'une attractivité retrouvée, plutôt que vers l'invention de nouveaux moyens de développement<sup>272</sup>. Cette attractivité, dans la majeure partie des territoires du PNRA, est représentée par un développement résidentiel, sous une forme simple d'urbanisation par de l'habitat individuel.

Ce modèle répond à deux intérêts principaux pour les acteurs à l'œuvre : d'une part, celui de la limitation du panel d'acteurs dans la transaction foncière - souvent restreinte au propriétaire, la

---

<sup>269</sup> Ce que les agents des PNR dans leur enquête ont eu plutôt tendance à minorer.

<sup>270</sup> D'après le dictionnaire Larousse

<sup>271</sup> Luc Gwiazdzinski, « le village nouvelle frontière », *Les dossiers de demain*, n° 7 (mai 2009): 9- 12.

<sup>272</sup> Maryline Peyrefitte, « Dynamiques rurales et action territoriale : un empiement de dispositifs contractuels », *Projet PSDR ACTER*, Série Les Focus PSDR3, 2012, 8.

municipalité ou l'intercommunalité (par son document d'urbanisme ou son propre acte d'achat), les maîtres d'œuvre (géomètres, lotisseurs), les futurs propriétaires de lots à bâtir - facilitant le déroulement du projet d'urbanisation ; d'autre part, celui du soulagement d'une « boulimie procédurale », marquée par une multitude de programmes et de plans, ralentissant les procédures d'urbanisation et limitant l'action directe<sup>273</sup>. Cela s'illustre dans les petites communes, dans lesquelles les espaces voués à l'urbanisation sont généralement répartis entre peu de propriétaires, implantés depuis longtemps et chanceux de posséder des terres autour des bourgs : ils représentent un potentiel économique majeur, notamment pour les agriculteurs proches de la retraite. En l'absence de documents d'urbanisme contraignant ou d'une relation de confiance établie entre la municipalité et le propriétaire, la proposition garantissant un bénéfice maximal s'impose au détriment de la qualité.

## **4.2. Des élus inégalement attachés aux « valeurs**

### **Parcs »**

L'étude des représentations des élus du Parc d'Armorique montrent que, malgré des évolutions en cours, les écarts de postures politiques peuvent conduire à amoindrir les possibilités de construction d'un projet de territoire ambitieux en matière d'habitat. Pour autant, on peut estimer que l'implication volontaire de ces élus dans le syndicat mixte peut être une manière de dépasser les contradictions de départ.

En effet, l'adhésion à un syndicat mixte de Parc naturel régional repose aujourd'hui sur une volonté commune de mettre en œuvre des moyens particuliers pour assurer le développement d'un territoire réputé fragile. Dans leur fonction, les Parcs se veulent complémentaires des autres organisations politiques et tendent à se différencier par des valeurs, globalement partagées au sein de leur réseau. Ces dernières ont longtemps été associées au développement durable, et relevaient donc des domaines économiques, sociétaux et environnementaux<sup>274</sup>. Ces valeurs se retrouvent dans les missions assignées aux Parcs : préservation, valorisation, développement, qualité du cadre de vie, innovation, etc.

---

<sup>273</sup> *Ibid.*

<sup>274</sup> Henry Dicks, « Les valeurs associées au développement durable », MOOC Canal UVED. [https://www.canal-u.tv/video/canal\\_uved/7\\_les\\_valeurs\\_associees\\_au\\_developpement\\_durable.19766](https://www.canal-u.tv/video/canal_uved/7_les_valeurs_associees_au_developpement_durable.19766)

Valeurs constitutives			Valeurs associées
économie	écologie	société	
productivité	protection de la biodiversité	justice	Reconnaissance
emploi	stabilité du climat	éducation	Réflexivité
rentabilité	justice environnementale	santé	Participation citoyenne
	efficacité énergétique		

Tableau 8 : Valeurs constitutives et associées au développement durable, d'après Henry Dicks.

Celles-ci sont désormais partagées par la majorité des pouvoirs publics, ce qui a valu aux PNR de sérieuses remises en question dans les années 2000. Quid de leur plus-value dans la construction d'un idéal de société. Depuis, du chemin a été parcouru et l'on estime qu'en ce sens, ils portent à présent des valeurs complémentaires, qui vont au-delà des principes du développement durable, propres à leur mode d'organisation et à la place qui leur a été donnée en tant qu'acteur du développement et de l'aménagement du territoire. Il en va de même dans le domaine de l'habitat, où les Parcs s'attachent désormais à la production d'un développement urbain original.

Il s'avère que, dans les faits, le regroupement des acteurs locaux autour du label ne se traduit nécessairement par un partage de ses valeurs, ce qui peut être une des raisons de l'affaiblissement qualitatif du projet de territoire de la structure du Parc d'Armorique. Nous proposons de le démontrer ici, en revenant tout d'abord sur cette notion de valeur, afin de rappeler ce qu'elle signifie généralement pour les Parcs naturels régionaux. Dans un second temps nous établirons qu'elles sont celles propres à l'habitat et comment sont-elles peu ou prou considérées par les élus du Parc d'Armorique.

#### 4.2.1. Valeurs des Parcs naturels régionaux

Une étude réalisée en 2017 sous la direction de Romain Lajarge, pour le compte de la Fédération des PNR, a tenté de définir ce qui faisait la spécificité des Parcs. À ce titre, elle a mis en œuvre une large enquête quantitative et qualitative, afin de produire un argumentaire mettant en avant la qualité de leur action. Leur spécificité mise ainsi en évidence résidait dans leurs valeurs, leur « capacité à produire du partenariat » et dans leurs méthodes de travail. Nous nous intéresserons ici qu'aux résultats ressortissants aux valeurs des PNR.

##### 4.2.1.1. « Porter attention aux biens communs »

Par « biens communs », l'étude entend ceux qui relèvent du patrimoine naturel, culturel et paysager. Les PNR estiment que les gérer et les préserver constitue une responsabilité collective fondant les missions propres aux PNR : la connaissance et la reconnaissance des écosystèmes et du patrimoine matériel et immatériel, mais également la diffusion de cette connaissance par le biais de l'éducation.

Les auteurs de l'étude pointent aussi cette valeur comme une opportunité à se saisir de ces ressources pour favoriser une économie locale, s'appuyant sur les « spécificités des territoires », tout en les respectant et en les conservant.

#### 4.2.1.2. « Être du temps long, avoir un temps d'avance... »

Cette seconde valeur identifiée dans l'étude de 2017 se rapporte à l'idée que les Parcs entretiennent, pour l'intérêt collectif, une posture d'anticipation et de réflexion quant à l'évolution de leurs territoires. Souvent reprochée, la lenteur est ici assumée, forte garante d'une certaine sagesse des Parcs, enclins à réfléchir, débattre puis convaincre, mais capable aussi d'expérimenter à bon escient en s'appuyant sur la valeur exprimée précédemment. Ce parti pris du temps long peut donc être exposé comme un processus vertueux et non comme un manque d'efficacité que leurs détracteurs voudraient par moment leur faire porter.

#### 4.2.1.3. « Envisager toujours d'autres solutions possibles »

La dernière valeur reconnue concerne la capacité des Parcs à imaginer l'avenir de leurs territoires. En ce sens, ils contrastent avec le fatalisme souvent de mise en leur sein et à l'extérieur. Il ne s'agit pas d'une position candide ou naïve, mais d'une confiance dans le pouvoir de régénération des acteurs locaux. « Inventer de nouvelles manières de vivre le territoire, de produire, d'habiter, de transmettre, de dialoguer... »<sup>275</sup>, telles sont les ambitions que porte cette valeur.

### 4.2.2. Des « valeurs Parcs » spécifiques à l'habitat, pas particulièrement partagées par les élus du PNRA

Cette question des valeurs peut être approfondie, en concentrant l'exercice sur l'habitat, afin d'évaluer si, dans ce secteur, il existerait un idéal propre aux PNR. Nous nous en sommes à nouveau remis à notre enquête auprès des agents des Parcs, en leur demandant d'exprimer leur sentiment à cet égard : « Selon vous, quelles valeurs les Parcs promeuvent-ils en ce qui concerne l'habitat sur leur territoire? »

Parmi les réponses au questionnaire, une vingtaine de valeurs associées à l'habitat ont été classées en cinq grands domaines représentatifs : la qualité, la préservation, le bien vivre-ensemble, le confort de vie et la sobriété. Elles sont en outre parfaitement en adéquation avec les grandes ambitions déjà observées dans le précédent chapitre, nous permettant de les valider comme référence dans ce domaine.

---

<sup>275</sup> Lajarge Romain, Anne Pisot, « Valeur spécifique de l'action des Parcs naturels régionaux ». Fédération des Parcs naturel régionaux de France, 2017

Domaine de valeur	Qualité	Préservation	Bien vivre ensemble	Confort de vie	sobriété
<b>Taux de réponse des enquêtés (sur 10)</b>	7.7	5.9	4.5	3.2	2.7

Tableau 9 : Réponses des enquêtés « agents » au sujet des valeurs de l'habitat, classés selon les domaines de valeurs associées

L'interrogation de quelques élus des communes du PNR d'Armorique au sujet des valeurs liées à l'habitat nous indique une certaine conformité, mais aussi des décalages importants par rapport aux valeurs prioritairement évoquées par les agents du réseau des PNR, comme nous le montre le tableau ci-dessous. Les élus portent notamment beaucoup d'intérêt au confort de vie, alors que la préservation et la sobriété sont quasiment éclipsées.

Domaine de valeur	Qualité	Préservation	Bien vivre ensemble	Confort de vie	sobriété
<b>Taux de réponse des enquêtés (sur 10)</b>	7,5	2,5	5,8	9,1	0.8

4.2.2.1. La *Tableau 10 : Valeurs promues par les élus du PNR d'Armorique au sujet de l'habitat*  
qualité, une valeur essentielle dans le PNRA

La qualité est la valeur maîtresse que les Parcs régionaux associent à l'habitat. Dans l'esprit, cette qualité est avant tout architecturale et, donc, esthétique. Mais elle se décline également en termes de performance, énergétique principalement. Par ailleurs, les Parcs sont particulièrement attachés à la notion d'intégration environnementale. Souvent cantonnés dans la préservation du déjà-là, les PNR du XXI<sup>e</sup> siècle revendiquent une certaine forme de modernité mesurée, ou réfléchie, que l'on pourrait rapprocher des valeurs portées par le *régionalisme critique*<sup>276</sup>. On y trouve quelques dogmes partagés par les PNR, notamment l'idée de modérer l'impact sur l'environnement en respectant ses particularités. Par ailleurs, la culture locale et les paysages doivent inspirer la production architecturale. Les principes de qualité dans les Parcs se déclinent donc, d'une part, dans l'intégration du bâti dans son environnement et, d'autre part, dans le caractère innovant et performant de l'habitat (performance énergétique principalement).

Cette valeur est largement partagée par les élus du Parc d'Armorique. Cela s'explique notamment par le fait que près de la moitié des personnes interrogées inscrivent l'habitat dans le domaine de l'esthétique et qu'ils associent pour la plupart cette notion à la maison. Cette première concordance

<sup>276</sup> Ce mouvement lancé dans les années 80 fut porté notamment par l'architecte-historien Kenneth Frampton à travers son essai *Towards a Critical Regionalism: Six Points for an Architecture of Resistance*.

s'avère rassurante vis-à-vis du lien qui unit les élus au label et semble aller en adéquation avec les ambitions portées dans la charte actuelle du Parc.

#### 4.2.2.2. Préservation et sobriété, des valeurs centrales pourtant peu exprimées

En matière de préservation et de sobriété, la relation est toute autre. La préservation, seconde valeur revendiquée par bon nombre de PNR, renvoie à leur histoire et à leur rôle dans la sauvegarde des particularismes régionaux en matière d'architecture et de modes de vie. Ils se doivent alors d'être démonstratifs d'une « authenticité ». Les patrimoines culturels, en l'occurrence ici bâtis, et leur mise en valeur sont généralement des domaines sur lesquels les Parcs sont sollicités et attendus et par lesquels ils ont assis la reconnaissance de leur utilité publique vis-à-vis de la population et des élus locaux. Le contrecoup de cette vigilance patrimoniale est une perception surprotectrice des Parcs dans l'habitat. Cette image est erronée et provient souvent d'une confusion entre PNR et Services territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine. S'il est vrai, en revanche, qu'aux fondements des Parcs naturels régionaux, la préservation a représenté la principale valeur associée à l'habitat, elle se trouve aujourd'hui reléguée au second rang, entre la qualité et le bien-vivre-ensemble, signe d'une évolution dans l'échelle et la nature des valeurs.

Cette valeur fait paradoxalement partie des moins associées à l'habitat par les élus du PNRA : seuls 1/4 d'entre eux en font le rapprochement. Cet écart marque donc un éloignement alarmant entre les préoccupations des élus et le rôle pourtant historique du Parc dans ce domaine. Pour autant, cette valeur de préservation se retrouve assez régulièrement dans la charte actuelle. Ce cas nous montre donc que les élus du syndicat mixte peuvent outrepasser leurs propres valeurs pour participer à l'élaboration d'un projet commun. Plus que d'un consensus, la construction des politiques de PNR résulte d'un compromis entre valeurs personnelles et valeurs du label.

De la même manière, la valeur de sobriété, mentionné par près d'un tiers des agents enquêtés, ne remporte pas l'adhésion des élus mais s'avère pourtant être rapportée dans la charte du PNRA. Nous retrouvons dans ce domaine la notion d'économie de ressources et d'équilibre entre les différents usages de l'espace et du foncier, tel que l'habitat, l'agriculture et les milieux naturels. Les Parcs revendiquent aussi la simplicité et la modestie, architecturale notamment, dans la recherche d'une certaine frugalité, principe également largement intégré au développement durable. On peut dès lors estimer que ce principe moral relève davantage d'une injonction globale à consommer moins d'espace, que d'une réelle volonté collective inscrite dans les représentations des acteurs.



#### 4.2.2.3. Bien-vivre ensemble et confort de vie, des valeurs partagées par une majorité d'élus pourtant absentes de la charte

Le « bien-vivre-ensemble » et le confort de vie ont aussi régulièrement été revendiqués par les agents enquêtés et largement évoqué par les élus interrogés.

La valeur du « bien-vivre ensemble » véhicule une notion d'accueil. Au même titre que dans les espaces urbains, la mixité des populations a souvent été évoquée dans notre enquête. Le « bien-vivre ensemble » admet la diversité, aussi bien dans la population que dans les modes et les formes d'habiter. La dimension « participante », qui apparaît également dans notre enquête, est aussi liée à cette valeur, largement associée à celle du développement durable.

Celle du confort de vie, associée au « bien vivre-ensemble », aboutit à ce que l'on pourrait définir comme la qualité de vie "Parc". Trois agents interrogés sur dix l'ont identifié, sous diverses entrées. Le confort de vie est en partie synonyme du « bien vivre chez soi ». C'est donc une valeur en termes de qualité de relation avec son espace intime, mais également du chez-soi en tant que territoire. En matière de relation à son espace personnel, le principe de confort intérieur peut se traduire par la qualité sanitaire de l'habitat, son isolation par exemple, mais aussi sa qualité écologique obtenue par l'utilisation de matériaux sains et de faible impact environnemental. On y associe aussi la notion de « contemporanéité » qui, répondant aux enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle, ferait des habitats des Parcs, des lieux adaptés autant aux besoins des jeunes ménages que des agriculteurs, « dont les exigences de confort se rapprochent de plus en plus des urbains »<sup>277</sup>. À l'échelle territoriale, ce sont l'accessibilité et la vitalité qu'il nous a paru pertinent de relier à cette valeur. Elles sont relativement complémentaires dans la trilogie des enjeux qu'elles associent : spatiaux, économiques et sociaux. Derrière ces termes génériques, nous entrevoyons la dimension de proximité : proximité de l'emploi, des biens et services, des loisirs et lieux culturels.

Si elles semblent être particulièrement importantes pour les élus du PNRA, ces valeurs ne se retrouvent pourtant pas dans les ambitions politiques de la charte, ce qui signifie que le partage moral n'aboutit pas nécessairement à un projet de territoire adapté aux intentions locales. Il faudra donc chercher dans d'autres facteurs, la gouvernance notamment, pour expliquer ce dysfonctionnement.

---

<sup>277</sup> Propos rapporté par l'enquête au sujet des valeurs de l'habitat.

## 4.3. Une gouvernance mal adaptée aux enjeux de l'habitat

Puisque les « valeurs Parcs » associées à l'habitat ne sont pas toujours partagées au sein même du syndicat mixte, notre réflexion nous conduit à nous intéresser au rôle du PNRA en tant qu'outil de rassemblement d'acteurs. Dès lors la question de la gouvernance peut être posée.

En principe, les Parcs devraient être un lieu de débat et de négociation. Cette négociation se déroule assurément en amont et pendant la création d'un PNR ou durant la rédaction de sa Charte, ainsi qu'au cours de son évaluation. Ces moments d'échanges et de réflexion sont privilégiés, car ils mobilisent des collectivités et des membres de la société civile. En outre, si les PNR sont pourvoyeurs d'un idéal, ils possèdent également des outils pour le réaliser, principalement ceux de la gouvernance. Les syndicats mixtes sont en effet des lieux où se construisent des projets de territoire, remarquables pour l'engagement et la participation de nombreuses collectivités territoriales. Pour autant, l'outil Parc et ceux qui le mobilisent ne permettent pas toujours d'atteindre cet idéal.

Sur notre terrain d'étude, nous estimons que l'outil Parc, qui dans sa configuration devrait permettre de supporter les divergences de positionnements, n'est pas toujours apte à les faire évoluer ni à les assumer et signifierait que son pouvoir d'acculturation serait limité. Une des causes avancées, serait qu'à ce jour, la gouvernance ne permettrait pas d'assurer cette fonction. Cela ne doit pas être interprété comme une fatalité, puisque des évolutions d'ordre structurel et contextuel déjà à l'œuvre dans d'autres Parcs, tendent à redonner plus d'efficacité en la matière et pourraient inspirer le Parc d'Armorique.

Après avoir montré en quoi les PNR sont des outils favorables à la construction de projets ambitieux, nous verrons qu'elles sont les défaillances constatées dans le Parc d'Armorique et qui pourraient contrarier les dynamiques politiques en matière d'habitat.

### 4.3.1. Un outil politique complémentaire, favorable au projet ambitieux

Les territoires multipolarisés, caractéristique du Parc d'Armorique, sont souvent considérés comme difficiles à gouverner : d'une part, ce sont des espaces fragmentés, aux contours imprécis où des situations spatiales et urbaines variables s'accumulent ; d'autre part, l'urbanisation ne cesse d'y progresser en révélant les limites de la planification<sup>278</sup>. C'est pourquoi les Parcs peuvent être présentés comme des instances complémentaires aux collectivités en place, permettant de prévenir les carences en matière d'organisation et de développement de leurs territoires. Cette possibilité se

---

<sup>278</sup> Louis Allie et C. R. Bryant, « Les Parcs Naturels Régionaux Français : Un modèle de gouvernance et de planification spatiale pour le milieu péri-urbain ? », *Canadian Journal of Regional Science* XXVI (2002): 447-64.

situe dans la capacité des PNR à rassembler, former et favoriser le débat, et qui se formalise par une organisation spécifique.

Pour comprendre les carences du PNRA en matière de volonté politique, on peut dès lors interroger les pratiques qui fonctionnent dans les autres Parcs. L'observation d'autres syndicats mixtes nous invite à penser que l'outil Parc peut être efficace si, d'une part, il assume son rôle d'acculturation et, d'autre part, s'il assure une gouvernance prompte à répondre à la crise démocratique observée en France.

#### 4.3.1.1. Un outil d'acculturation et de débat efficace

Les PNR satisfaits de leurs actions mettent généralement en avant un préalable essentiel : la prise de conscience, parmi les acteurs, de certains enjeux liés à l'habitat<sup>279</sup>. Les actions sont considérées comme pertinentes lorsqu'elles ont eu le mérite de provoquer un questionnement de la part des élus et des habitants de ces territoires : sur leur mode de vie, sur l'avenir de leur commune, sur la manière dont ils peuvent accueillir de nouveaux arrivants. Elles le sont d'autant plus quand ces mêmes acteurs prennent conscience des spécificités et des atouts de leur territoire et qu'elles leur permettent de constituer un véritable projet d'avenir. Dans le golfe du Morbihan, par exemple, l'engagement de certains élus marque cette prise de conscience et a permis l'aboutissement, certes difficile (pas moins de 15 ans de concertation), d'un projet relativement ambitieux, du moins en matière de consommation d'espace. Le discours du président du PNR, David Lappartient, illustre cette mobilisation :

*« Ce golfe je le vis depuis ma tendre enfance, je l'ai vu évoluer, et, quelque part, j'ai envie que demain, les enfants, les jeunes qui arrivent, aient la chance de voir ce golfe au sens large du terme, tout ce qui est paysage, au moins en aussi bon état, voir même en meilleur état. Et dès lors, quand on est élu, on a quand même un niveau de responsabilité qui est nettement supérieur aux autres. D'abord parce que les gens nous font confiance et deuxièmement parce que l'on a les leviers que n'ont pas un certain nombre de citoyens. [...] Et donc ce PNR qui était en gestation depuis une vingtaine d'années, qui a été le lieu de combat politique [...]. Moi, je me suis engagé fortement pour ce dossier, auquel je crois. Je pense que c'est une mise en harmonie des politiques publiques, c'est un développement équilibré du Parc. »<sup>280</sup>*

Dans ce cas précis, la question urbaine est une préoccupation majeure pour le président du PNRGM qui, par ailleurs, est lui-même professionnellement formé à l'aménagement du territoire. Il s'en explique ainsi :

*« Ce qui me tient vraiment à cœur c'est de réduire la consommation d'espace. On ne peut pas continuer à ce rythme-là : multiplication par deux de la population en 40 ans, par 8 des espaces urbanisés. Deuxièmement, rééquilibrage d'une certaine mixité, ne pas devenir ici un ghetto de riche, il faut quand même que les actifs, les*

---

<sup>279</sup> Enquête agents PNR

<sup>280</sup> David Lappartient, Président du PNR du Golfe du Morbihan. Entretien réalisé en 2016.

*gens du pays, puissent rester y habiter, parce que c'est ça qui fait la vie [d'un territoire], forcément mixte et équilibrée. Sinon les déséquilibres, ça pose de vrais problèmes. Par exemple à Arzon, il y a des emplois qui ne sont pas pourvus juste parce que l'on ne peut pas se loger [...] parce que c'est trop cher. Donc la mixité est pour moi un élément très important. Et puis il y a un élément quand même sur les formes urbaines. Je pense qu'il faut faire attention à ce qu'on fait ou [...] du moins ce que l'on permet de faire, s'intègre quand même dans l'environnement qui existe, et que l'on permette le geste architectural. Pour autant, dans certains secteurs emblématiques, il faut faire attention à ne pas trop dénaturer. Ce n'est pas si simple que ça, mais on a aussi cette responsabilité de garder à nos bourgs une certaine morphologie et de reconquérir un certain nombre de paysages urbains, zones d'activités ou autres. Il y a eu quand même un peu de dégâts. »<sup>281</sup>*

Un des grands défis et marqueurs de la qualité de l'action des Parcs est donc celui de réussir à construire une réflexion et un idéal commun autour, entre autres, des enjeux de l'urbanisation, des modes d'habiter et des impacts environnementaux. Cela passe nécessairement, chez les acteurs du syndicat mixte, par un apprentissage et une appropriation des problématiques urbaines et, au-delà, par une connaissance approfondie des mécanismes et des processus en matière d'habitat. Il s'agit là d'un enjeu inévitable, si l'on considère qu'aux vues des problématiques de ces territoires, une mobilisation forte sur le sujet est nécessaire. Cela passe naturellement par des instances politiques mobilisées.

#### 4.3.1.2. Un outil pertinent en matière de démocratie locale

Depuis 1995, la gestion des Parcs naturels Régionaux est obligatoirement assurée par un syndicat mixte ouvert (SMO). Il s'agit d'un groupement de plusieurs collectivités locales, caractérisé par une liberté d'élaboration des statuts. Les Parcs Naturels régionaux, en tant qu'établissements publics, disposent donc d'une très grande latitude quant aux règles de fonctionnement de leur organisme de gestion et permettent l'engagement d'un grand nombre d'acteurs. Parmi les syndicats mixtes « ouverts », doivent être distingués ceux dits « ouverts restreints » dont la composition est limitée à des collectivités ou leurs groupements, et ceux dits « ouverts élargis » qui comprennent en plus d'autres personnes morales, telles que les chambres consulaires, l'office national des forêts, etc. L'organisation des syndicats mixtes de Parcs est encadrée par le code de l'Environnement. La constitution classique est la suivante :

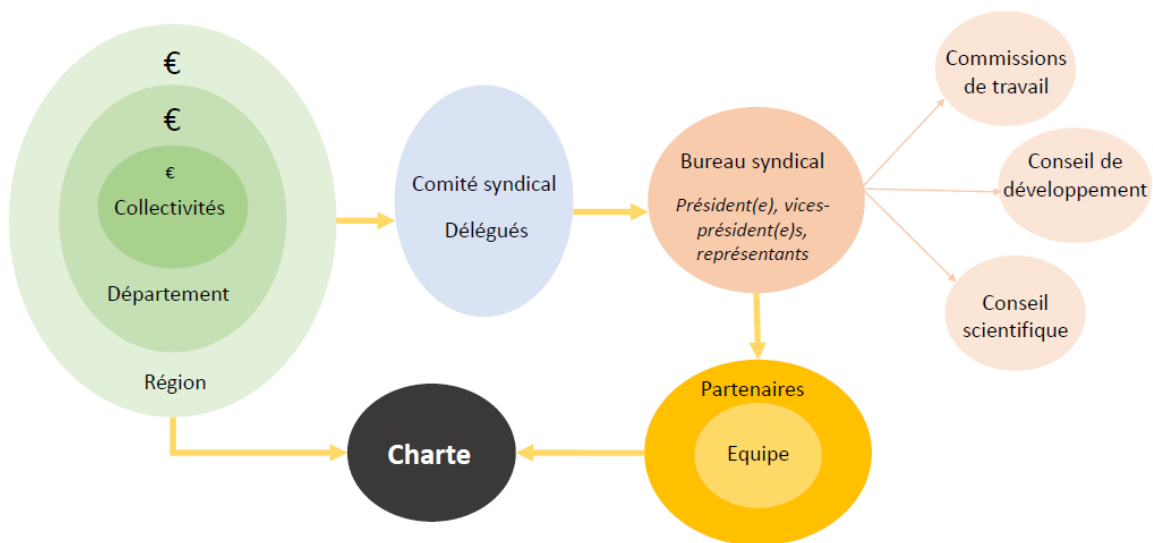
- Une présidence : Le syndicat mixte est présidé par un représentant élu par le comité syndical à chaque renouvellement de conseil municipal. Le président assure le fonctionnement de la structure par la nomination du personnel, l'exécution du budget et prépare et exécute les

---

<sup>281</sup> *Ibid*

délibérations du Comité syndical et du Bureau. Il peut déléguer un certain nombre de fonctions à des vice-présidents.

- Un comité syndical : C'est l'organe décisionnel du Parc. Il est composé de délégués élus qui décident du programme d'actions annuelles et votent les budgets de fonctionnement et d'investissement. Leur composition est variable, en fonction des statuts. On retrouvera différents collèges d'élus : la région, le département, les communes, les EPCI adhérentes, les villes-portes. Généralement, le collège des communes possède un nombre de voix leur permettant d'avoir une majorité relative, sans avoir à augmenter le nombre de représentants.
- Un bureau syndical : Le comité syndical peut déléguer un certain nombre de prises de décisions à un comité restreint, à l'exception, entre autres, du vote du budget ou encore des décisions relatives à des modifications du fonctionnement du syndicat.
- Une équipe exécutive : Elle est dirigée par un agent de direction, qui est chargé préparer et exécuter les délibérations des organes décisionnels, diriger les équipes, préparer les programmes d'activités, le projet de budget.



- Figure 20 : Principe d'organisation des syndicats mixtes de Parcs naturels régionaux

Certains Parcs ont adopté d'autres organisations, fruit d'une volonté d'ouverture, notamment vis-à-vis de la société civile et d'une utilisation optimale de l'outil Parc en tant qu'organe de débat et d'acculturation. Ces organisations visent par ailleurs à renforcer la coopération entre les territoires ou entre des acteurs<sup>282</sup>. Cette volonté d'évolution répond aux symptômes d'une crise de la démocratie

<sup>282</sup> Fédération des Parcs naturels régionaux, « Les instances de gouvernance dans les chartes révisées des Parcs naturels régionaux », (2009).

représentative : abstention, perte de crédibilité des élus, coupure avec la population, opacité des fonctionnements politiques et administratifs.

Albert Lévy nous invite à nous réinterroger sur les évolutions à l'œuvre dans notre système démocratique :

*« Démocratie locale, démocratie délibérative, démocratie de proximité, démocratie participative, démocratie dialogique, démocratie procédurale, autant d'expressions qui prolifèrent aujourd'hui pour traduire une même idée, une même revendication : le passage d'une démocratie représentative périodique, en crise, qui ne se déroule que lors des élections, où l'électeur n'est pris en compte que lors du vote pour être ensuite oublié, à une démocratie continue, plus directe, où il pourrait intervenir en les consultants, à tout moment, en participant ainsi à la gestion de son territoire, de son cadre de vie. »<sup>283</sup>*

La ville, l'urbain, demeure le terrain privilégié d'une autre forme de démocratie, dite participative. Lévy considère l'urbain comme un « territoire-ressource », propice à ce type de mouvement. En effet, la ville doit aujourd'hui pouvoir favoriser le développement et l'épanouissement de l'individu, son intégration, son émancipation, sa promotion, et, de manière plus générale, le vivre-ensemble. Nous considérons que les territoires ruraux sont de plus en plus exposés à ce rôle de « territoire-ressource », et donc, de fait, amplement légitimes pour mettre en œuvre de nouveaux modèles de gouvernance. L'installation de nouvelles populations, pour la plupart des néo-ruraux, poussent d'autant plus à repenser les fondements démocratiques des territoires de marge. Les Parcs, plus que jamais, ont un rôle à jouer dans l'invention d'un nouvel imaginaire politique, qu'ils doivent eux-mêmes mettre en pratique.

L'ouverture « aux processus décisionnels des acteurs d'horizons divers dans le respect des principes démocratiques fondamentaux [...] permet des prises de décisions justes et équitables »<sup>284</sup> et offre potentiellement un terrain de dialogue et de co-construction de projets d'intérêt commun avec les acteurs de la société civile. Ces acteurs peuvent être issus des champs scientifiques (avec le conseil scientifique notamment), associatifs ou privés, mais impliquer également d'autres acteurs publics. Différents modèles ont été expérimentés par les PNR :

- Les conférences territoriales : en Loire Anjou Touraine par exemple, cette conférence réunit les membres du bureau et les présidents et élus qui ne sont pas délégués au comité syndical, concernant « les problématiques supra-communautaires ».
- Les conseils de développement : ils peuvent s'apparenter à ceux des Pays. Ils sont composés de membres de la société civile, d'élus et d'acteurs socioprofessionnels. Dans le Verdon, ce conseil est réuni sous la forme d'association, il rassemble une cinquantaine d'acteurs (élus, organismes

---

<sup>283</sup> Albert Levy, « La démocratie locale en France : obstacles et enjeux », *Espaces et sociétés (Paris, France)*, n° 112 (2002): 155-77.

<sup>284</sup> Allie et Bryant, *op. cit.*

socioprofessionnels, acteurs du monde économique et associatif et de la société civile), et est ouvert à tous, sur la base de l'inscription individuelle et a pour objectifs, échanges et rencontre des habitants.

- Conseil des associations : Dans le Luberon par exemple, il a une voix consultative et peut se poser comme relais auprès du Parc. Il a la légitimité de s'opposer à des positions du Parc quand il lui semble qu'elles sont en contradiction avec la charte.
- Conférence des étudiants : mise en place dans le Perche, il s'agit d'un lieu de débat pour les étudiants et d'échange avec le PNR. C'est l'occasion de mettre en avant des propositions de stages ou de sujets de mémoires et de thèse, voire même de favoriser des projets économiques.

Si ces évolutions font preuve d'une plus grande ouverture d'esprit des syndicats mixtes, les risques d'ingérence ou de « surpolitisation » sont en revanche à intégrer. Pour autant, ces risques, s'ils sont pris en compte et encadrés bien en amont, peuvent être atténués et permettre aux PNR d'accélérer les prises de décisions, sous la « pression » de la société civile, mais également de faciliter l'appropriation et l'engagement des parties prenantes, notamment privées (habitants, entreprises...).

#### 4.3.2. Quelques carences observées dans le Parc d'Armorique

Nos travaux sur le PNR d'Armorique ont montré qu'une culture commune de l'habitat, de laquelle découleraient des intérêts partagés, ne réunit pas encore l'ensemble des acteurs des Parcs, dont les politiques reposent plutôt sur des compromis entre groupes d'acteurs et de leur acculturation progressive. Le Parc en tant qu'outil d'acculturation n'a donc pas véritablement fait ses preuves, et ce malgré l'ancienneté de la structure. De plus, on constate également qu'un certain nombre de dysfonctionnements s'opèrent en matière de gouvernance. Le PNRA repose en effet sur un modèle d'organisation traditionnelle. Il a donné, depuis sa création en 1969, une image opaque de son système démocratique peine aujourd'hui à s'en défaire. Longtemps gouverné par des élus attachés au modèle représentatif, on peut tout de même entrevoir une démarche progressive d'ouverture, mais qui est loin de faire preuve d'une véritable réussite.

Dans cette dernière section, nous mettrons en avant quelques-unes des carences observées en matière de gouvernance. Pour cela, nous nous appuyerons en partie sur une réflexion menée par Louis Allie et Christopher R. Bryant de l'Université de Montréal en 2003 à propos des Parcs naturels régionaux, qui a montré que le faible engagement moral des acteurs et le positionnement relatif à la charte pouvait affaiblir l'outil Parc. Nous montrerons, pour finir, qu'en matière d'organisation structurelle, le syndicat mixte du PNRA, pourtant de plus en plus volontaire à faire évoluer ses pratiques, peine à concrétiser une gouvernance favorable à la prise en compte de l'habitat.

#### 4.3.2.1. Un faible engagement moral

Le premier point soulevé par les auteurs porte sur l'engagement moral des adhérents au PNR, qui signent un double engagement : l'approbation de la Charte et l'adhésion au syndicat mixte. Certaines collectivités peuvent également participer aux actions de ce dernier sans y adhérer, dans le cadre d'un fonctionnement à la carte, ce qui n'est de coutume dans le Parc d'Armorique. Il faut en outre distinguer le classement du territoire au PNR et l'adhésion d'une collectivité au syndicat mixte du PNR. Pour le cas de l'adhésion au syndicat mixte, l'engagement moral vis-à-vis de la Charte est systématique, mais n'entraîne aucune contrainte réglementaire. Cette caractéristique est un facteur du succès des PNR, basé sur le volontarisme, mais limite aussi leur intérêt, puisque légalement rien n'oblige les adhérents à s'investir et suivre la feuille de route de la charte.

Or, cet engagement moral est peu efficace dans un contexte de territoire multipolarisé, « face aux processus économiques et spatiaux » à l'œuvre. En effet, pour qu'il soit probant, il faudrait que le syndicat mixte soit doté de moyens d'exécution importants, pour que les ambitions de la Charte ne restent pas des vœux pieux. Seulement, le PNRA possède des moyens financiers et techniques très limités par rapport aux collectivités locales. De plus, pour que cet engagement moral soit réel, il nécessiterait en amont une base de connaissance précise des territoires concernés et une vision réaliste de ce que le syndicat mixte est en mesure d'apporter. En l'absence d'une dynamique de débat et d'acculturation forte, la constitution de cette base s'avère difficilement constructible. Enfin, le positionnement politique du bureau et du comité syndical devrait nécessairement être fort et réactif pour conduire à une négociation productive entre ses membres et avec les autres instances territoriales. Pourtant, la dispersion des élus au sein des différentes collectivités et institutions peut rendre difficile l'implication des membres décisionnaires dans la vie du syndicat mixte : agenda chargé ou caché, désintérêt pour la structure, etc.

#### 4.3.2.2. Un positionnement relatif de la Charte

Le second point jugé délicat par Allie et Bryant concernait le positionnement de la Charte des Parcs vis-à-vis des documents d'urbanisme. Ils y opposaient deux points de vue. Dans le premier cas, le Parc est « chef d'orchestre » de l'organisation de son territoire, lui conférant des marges de manœuvre majeures ; dans le second il ne fait pas autorité.

Concrètement, sur notre territoire d'étude, on peut affirmer que la charte du PNRA peine à porter des effets sur les autres documents. Ce n'est pas tant son caractère généraliste qui est en cause, comme tendaient à le penser les auteurs, puisqu'un effort de sectorisation des préconisations concernant le développement urbain a été réalisé. La faiblesse est à chercher dans le caractère obsolète de la charte, destinée principalement aux communes et à leur Plan local d'urbanisme, rédigée en ce sens et donc peu adaptée aux SCOT et aux PLU intercommunaux qui s'imposent aujourd'hui. La « transposition



des dispositions pertinentes » de la Charte aux SCOT apparaît alors difficile, en l’absence d’un partenariat fort entre les PNR et les Pays en charge du schéma<sup>285</sup>.

Au-delà des documents d’urbanisme, le caractère obsolète de la charte se remarque également dans l’écart éprouvé entre préoccupations actuelles des élus et ambitions inscrites dans le document politique, comme nous le montre le tableau suivant. Changement d’équipe politique, élections multiples, évolution des mentalités compliquent le maintien de cap. Ce décalage ne contribue pas à impliquer les acteurs locaux dans les engagements portés par la structure.

Préoccupati on forte	Préoccupation moyenne	Préoccupation faible	Préoccupation nulle
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Territoire-dortoir</li> <li>- Coût pour les collectivités</li> <li>- <b>Étalement urbain</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Consommation foncière</b></li> <li>- <b>Mitage du territoire</b></li> <li>- <b>dispersion de l’habitat</b></li> <li>- <b>Consommation d’espaces agricoles</b></li> <li>- Manque de mixité de forme et de type d’habitat</li> <li>- <b>Dégradation/ banalisation du paysage et de la qualité du bâti</b></li> <li>- Dégradation et abandon des logements</li> <li>- Précarité énergétique</li> <li>- Manque de logements adaptés aux besoins</li> <li>- Conflits d’usages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Division anarchique</li> <li>- Mitage des espaces agricoles</li> <li>- Déplacements accrus</li> <li>- <b>Atteinte à la biodiversité</b></li> <li>- Augmentation du prix de l’immobilier</li> <li>- Consommation énergétique</li> <li>- NIMBY</li> <li>- Manque de mixité sociale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Artificialisation des sols</b></li> <li>- Rupture des parcours résidentiels</li> <li>- Exposition plus importante aux risques naturels</li> <li>- Atteinte à la vie sociale</li> </ul>

Tableau 11 : Écart entre préoccupations locales et préoccupations affichées dans la charte du PNRA (en bleu)

Enfin, le caractère apparemment hégémonique, que cette position donnerait aux PNR, peut être source de crispation de la part des collectivités les plus importantes, qui ne partagent pas nécessairement les mêmes intérêts économiques<sup>286</sup>. Ce pouvoir, essentiel pour l’affirmation politique et territoriale des collectivités adhérentes aux PNR vis-à-vis des pôles urbains voisins, est encore aujourd’hui mal compris par les élus du Parc d’Armorique. La prochaine charte devrait permettre de reconsidérer cet atout et le faire monter en puissance.

#### 4.3.2.3. Des dérives structurelles

Le syndicat mixte du PNRA repose sur une organisation classique qui se compose d’un comité syndical, un bureau syndical et une équipe exécutive. Le comité syndical est considéré comme l’organe de débat et d’acculturation de référence. Dans les faits, ce lieu est moins mobilisateur qu’il pourrait y paraître : ordres du jour chargés ne permettant pas toujours les discussions, présence

<sup>285</sup> Nous reviendrons sur cette relation dans la 3ème partie de la thèse.

<sup>286</sup> Allie et Bryant. *Op Cit.*

irrégulière des élus, peu de débats de fond engagés. C'est pourquoi, comme dans la plupart des Parcs, le PNRA s'est doté d'organes consultatifs.

Lors du renouvellement de sa charte en 2009, la création de commissions de travail rassemblant des élus du comité syndical et des techniciens, sous la direction d'un vice-président a été actée. En principe, ces commissions thématiques débattent et préparent d'éventuelles propositions de décisions. Il s'avère qu'elles n'ont été que très peu activées dans les domaines de l'aménagement du territoire et de l'habitat. Ce qui a empêché de trouver les bases d'un débat et d'une réflexion optimale, malgré des tentatives complémentaires dans le cadre de l'organisation de séminaires ou de réunions de travail. Ces moments d'échanges ont été peu mobilisateurs chez les élus. Depuis peu, on note une relance de cette organisation, concomitante au renouvellement politique post-législatif, marquant la volonté des nouveaux élus à renouveler l'image du syndicat mixte.

Vingt ans auparavant, un conseil scientifique avait par ailleurs été créé au PNRA, sous l'impulsion de la Direction régionale de l'environnement (DIREN). Il devait réunir une vingtaine de scientifiques et techniciens, dans le but de constituer une « autorité morale » qui conseillerait ou émettrait des avis sur des aménagements et définirait des orientations de recherche<sup>287</sup>. Très rapidement, des difficultés sont apparues, reposant notamment sur des mésententes entre certains membres du conseil et les équipes politiques successives. Outre l'irrégularité des comités (en moyenne une fois par an jusqu'à 2008) et une implication variable des membres, les rapports de pouvoirs et de contre-pouvoirs ont eu raison de sa mise en sommeil à la fin des années 2000. En effet, malgré un travail considérable de recherche et d'étude mené par les participants, cette organisation est régulièrement l'objet d'instrumentalisation, soit par l'autorité du Parc, qui ne donne pas suite à certains avis, soit par les membres du comité eux-mêmes, qui utilisent l'organisation comme un groupe de pression, servant des intérêts personnels ou militants. De plus, le thème de l'habitat n'a jamais fait d'émule au sein du groupe. La remise en place d'une organisation de ce type n'a pas été reproduite au cours de la charte actuelle, fragilisant la crédibilité de la structure et ses capacités d'apporter une plus-value scientifique dans le domaine qui nous intéresse.

---

<sup>287</sup> Louis-Marie Guillon, « Le conseil scientifique du PNR d'Armorique », 2005.

## Conclusion du Chapitre 4

Ce chapitre proposait une mise en relation entre ambitions politiques du PNRA en matière d'habitat, représentations des élus locaux (focalisées sur le développement résidentiel) et « valeurs Parcs ». Une triple négociation consécutive à la fabrique des politiques publiques du syndicat ont été mises en évidence, entre les représentations personnelles des élus-habitants – qui sont multiples du fait du caractère très hétérogène des populations locales –, les intérêts politiques propres à chaque représentant ou territoire et les valeurs issues du label qui sont plus ou moins rassembleuses au sein du PNRA.

Concernant les représentations, les élus ont une image plutôt positive du développement résidentiel. Elle permet, selon eux, de maintenir une certaine « vitalité », chère aux territoires ruraux. Cette vitalité se traduirait notamment par une économie résidentielle forte et des services à la population efficaces. Face à ce consensus, les postures politiques divergent pourtant. Majoritairement accueillants, des positionnements passifs et défensifs ont aussi été observés sur le territoire, toute comme des conduites de plus en plus prudentes marquées par une prise en considération des effets indésirables du développement urbain et des risques qu'il engendre sur la qualité de vie. Cette démultiplication des représentations de l'habitat peut expliquer l'absence de volonté commune à faire de ce sujet un axe central de la politique du Parc. Cela se vérifie lorsque l'on analyse l'adéquation entre les valeurs de l'habitat portées par les élus et celles attachées au label de Parc. À l'échelle de l'habitat, les valeurs du label se déclinent en termes de qualité, de préservation, de confort, de vivre-ensemble ou encore de sobriété. Si la qualité est une valeur essentielle pour les élus, ils sont en revanche peu attachés à la préservation et la sobriété, pourtant inscrites dans la feuille de route du syndicat mixte. À l'inverse, le bien-vivre ensemble et le confort de vie sont des valeurs partagées par une majorité d'élus et se trouvent pourtant absentes de la charte. Ces contradictions marquent une inadaptation flagrante des politiques du syndicat mixte avec les volontés locales.

Dès lors, on peut se poser la question de la capacité du Parc d'Armorique à rassembler les acteurs autour d'un projet commun ambitieux. L'outil Parc possède en principe un intérêt majeur en matière de construction politique. N'ayant pas de vocation contraignante, son rôle se situe au niveau de l'acculturation : il est porteur de valeurs spécifiques, dont des moyens organisationnels peuvent être mis en œuvre pour associer des acteurs très différents, nourrissant ainsi les pratiques des uns et des autres. Nous avons constaté que cette organisation n'est pas toujours optimale dans le PNRA, compte tenu, d'une part, du manque d'engagement et d'implication pratique de certains acteurs et, d'autre part, de défauts structurels. De fait, on peut considérer que les ambitions politiques du PNRA en matière d'habitat ne peuvent s'affirmer en l'absence d'une montée en puissance de sa gouvernance interne, propice à l'acculturation, gage d'utilité et de légitimité de l'outil.

## Conclusion de la Partie 2

Les chartes de Parcs s'évertuent peu ou prou à exposer un projet de territoire à l'équilibre, mêlant des considérations environnementales, économiques et sociales. En matière d'habitat, ils contribuent à produire des politiques originales, répondant à des enjeux propres aux territoires ruraux : maîtrise de l'urbanisation et qualité urbaine, production d'un écohabitat, développement de nouveaux modèles de société. Quelques Parcs font particulièrement preuve d'inventivité, tandis que d'autres, à l'image du Parc d'Armorique, s'inscrivent dans une démarche partielle. Volontaire mais timide dans la maîtrise de l'urbanisation, la charte du PNRA en promeut tout de même une certaine qualité. Il demeure en revanche pratiquement absent des champs de l'écohabitat et de l'*habiter*.

Certains déterminants politiques peuvent venir expliquer ce manque d'investissement. L'absence de représentation commune de l'habitat parmi les élus du Parc d'Armorique et le non-partage des valeurs propres au label peuvent affaiblir la qualité de la feuille de route. Pourtant l'outil de PNR devrait en principe être en mesure de pallier à ces écarts. En effet, on reconnaît aux PNR un rôle important dans le paysage institutionnel : ils favorisent, entre autre, la circulation des idées, le débat et l'acculturation. Les preuves de cette implication restent donc à faire dans le Parc d'Armorique et amènent à constater certaines difficultés d'ordre structurel. Parmi elle, la faiblesse de l'engagement moral des acteurs locaux, l'absence d'autorité et de stabilité de la structure et une organisation peu propice au débat. Si bien que la gouvernance du PNRA peine à concrétiser l'engagement des acteurs, réduisant l'ampleur de ses ambitions et *in fine* son impact sur les territoires habités.

Il ne faut pourtant pas oublier que le PNRA fait partie des plus anciens Parcs de France et porte inévitablement les stigmates de son passé. Son engagement politique remonte beaucoup plus loin que l'établissement de cette dernière charte et son étude seule n'est donc pas suffisante pour comprendre les déterminants et les résultats de son implication. Revisiter son histoire, en prenant en compte l'influence des évolutions socio-économiques et institutionnelles, s'avère nécessaire pour percevoir l'ampleur de son action et sa place dans le champ de l'habitat.



**PARTIE 3 :**  
**Le Parc d'Armorique face au**  
**contexte institutionnel**



Après avoir présenté les ambitions politiques actuelles du Parc d'Armorique en matière d'habitat et les facteurs politiques locaux y contribuant, l'objectif de cette troisième partie est de mettre en évidence que la faible implication du PNRA en matière d'habitat aujourd'hui est aussi le résultat de son histoire institutionnelle, qui s'inscrit elle-même dans la grande Histoire des Parcs naturels régionaux sur laquelle nous reviendrons largement dans cette partie.

Les PNR sont les tout premiers outils de gouvernance et d'aménagement décentralisés de l'État à avoir possédé une capacité opérationnelle sur le territoire français. En effet, à leur création au milieu des années 60, les Régions étaient encore au stade du projet ; les départements n'avaient pas de services propres (les politiques engagées par les conseillers généraux de l'époque étaient mises en œuvre, sous couvert du préfet, par les services de l'État) ; il n'y avait pas d'intercommunalités et encore moins de Pays ; les communes elles-mêmes étaient encore sous tutelle de l'État. Dès leur création en 1968, la question de l'habitat avait été ancrée au centre de leurs fonctions, par souci des territoires en voie de désertification d'une part et d'autre part en intégrant la question patrimoniale et architecturale au cœur de leurs actions. C'est ce que tendra à développer le premier chapitre, en montrant notamment les difficultés continues des PNRA à développer et pérenniser des projets dans ce domaine.

Peu à peu et à force de persévérance, les PNR ont vu leurs missions et leurs pouvoirs s'affiner et ont mis au centre de leurs préoccupations la question urbaine. Bien que récente, cette prise en considération n'est pas anodine, elle correspond à l'évolution des territoires de Parcs, de plus en plus confrontés au phénomène de développement résidentiel, auquel le PNRA n'a pas échappé. Pour autant, localement, cette évolution leur a valu d'être moins opérateurs qu'ils n'avaient pu l'être naguère, mais plus encadrants, ce qui les met fréquemment dans des situations délicates, voire conflictuelles, vis-à-vis des autres collectivités. Cela fera l'objet du second chapitre.

Les résultats de l'ensemble de cette partie reposent sur une analyse de documents d'archives du PNRA, sur des entretiens et s'appuient sur un corpus bibliographique dédié à l'histoire des PNR et des politiques publiques françaises. Cette étude convoque plusieurs niveaux de lecture à différents moments de l'analyse : l'échelle nationale, pour comprendre l'influence des politiques d'aménagement du territoire et leurs répercussions sur les Parcs et par conséquent sur le PNRA ; l'échelle du réseau des Parcs, pour connaître leur positionnement général et les comparer avec la position du PNRA ; l'échelle supra-locale, davantage mobilisée dans les propos concernant la période de post-décentralisation, ayant affecté le fonctionnement du Parc.





# **Chapitre 5 : De la genèse des Parcs naturels régionaux aux premières années d'expérimentation du Parc d'Armorique. Une action confirmée en matière d'habitat**

Les PNR ont été créés alors que les conditions économiques et sociales ancestrales de certains territoires ruraux s'effondraient. Ils ont alors été conçus pour compenser cet effondrement et participer à la réorganisation du territoire national et de son armature urbaine, impulsée par l'État. En effet, la période de création correspond au moment où ce dernier s'attelait à la mise en œuvre de grands projets d'industrialisation pour le pays, afin de permettre à la France de relever le défi économique européen. Plus localement, des comités d'expansion<sup>288</sup> se créèrent afin d'élaborer des projets en faveur du développement local.

Mais que faire de ces espaces qui n'avaient pas été identifiés comme des pôles d'attractivité ou d'équilibre régionaux, pour qu'ils puissent néanmoins participer au développement de la France ? En septembre 1966, lors du colloque désormais fameux de Lurs-en-Provence, qui déterminera les grands principes des Parcs naturels régionaux, Olivier Guichard, alors délégué à l'Aménagement du territoire et à l'Action régionale, dressa un portrait désolant d'un grand nombre de territoires ruraux : l'exode qui les frappait arrivait à « un seuil qui ne saurait être dépassé sans conséquences graves, un seuil au-delà duquel toute économie, quelle qu'elle soit, même touristique, devient impossible, un seuil au-delà duquel la terre, naguère entretenue, façonnée par l'homme, s'achemine non vers la nature comme on pourrait s'y attendre, mais vers le désert »<sup>289</sup>. Il fallait donc agir et les PNR furent inventés en ce sens : maintenir la vie et préserver la terre de l'abandon. Dès lors, une place relativement légitime a été acquise par les Parcs pour traiter la question de l'habitat, inévitablement ancrée dans les problématiques rurales de l'époque.

Ce chapitre propose de revenir sur l'essence et la genèse du PNRA, en rappelant tout d'abord le contexte territorial et le fondement initial des Parcs. Il montre par la suite quelle a été la place de l'habitat au démarrage puis comment cette question a été prise en main localement dans les premières années de fonction du Parc.

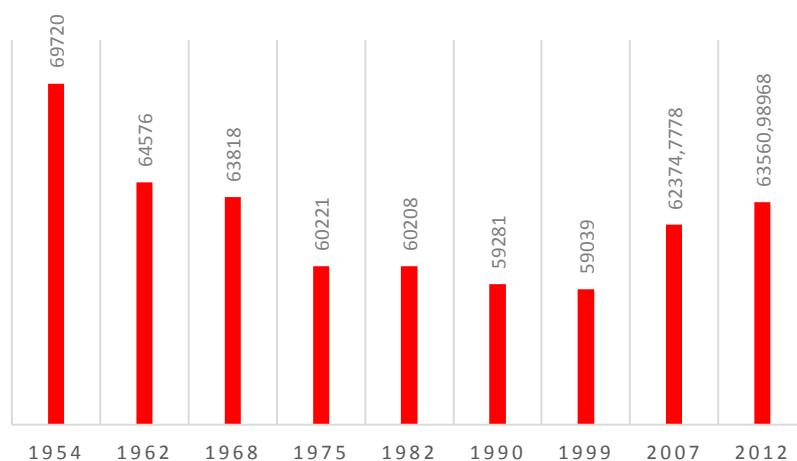
---

<sup>288</sup> En Bretagne, le comité d'étude et de liaison des intérêts bretons (CELIB), mais aussi les comités d'expansions comme celui de Cornouailles (1963-1979), dans le Finistère.

<sup>289</sup> « Spécial Parcs naturels régionaux », *Revue 2000* édition spéciale (1967): 64.

## 5.1. Le constat de territoires à l'abandon

La naissance des Parcs naturels régionaux s'inscrit dans un contexte socio-territorial critique. Ce constat de difficultés extrêmes des territoires ruraux découlait d'abord d'une chute vertigineuse de la démographie locale. Plusieurs communes inscrites dans le périmètre originel du Parc naturel régional d'Armorique firent partie des territoires les plus touchés en France, dont la décroissance démographique a perduré au moins jusqu'au recensement de 1999 (Trégarvan, Locmaria-Berrien, Sizun, Plounéour-Menez)<sup>290</sup>. Les statistiques de l'INSEE sur la période 1954-1962 sont particulièrement parlantes : -18% à Argol (- 173 habitants), -24% à Botmeur (-98 habitants), - 30% à Saint-Eloy (- 95 habitants) Toutes les communes ont connu une chute de leur population, hormis Le Huelgoat qui connut un regain de 3%.



Graphique 14 : Évolution de la population totale du PNRA entre 1954 et 2012. Source Insee

Pour comprendre cet exode dans notre territoire d'étude, il faut revenir dans un premier temps sur les difficultés du monde rural de l'époque. Pauvreté et misère caractérisaient globalement les conditions de vie de ces territoires et finiront par alarmer les pouvoirs publics. L'État, pour sa part, réagit par la compétitivité et l'ouverture économique à l'Europe, mais certaines régions ne pouvaient alors supporter ce libéralisme. Les Parcs ont alors été inventés dans un esprit compensatoire d'aide aux territoires les plus démunis et peu adaptés à un développement économique rapide, comme nous l'aborderons dans un second temps. Derrière cette idée de PNR, nous verrons finalement la volonté d'équilibrage entre les territoires urbains et ruraux.

<sup>290</sup> Jean Ollivro, *Bretagne : 150 ans d'évolution démographique* (Rennes: PU Rennes, 2005).

### 5.1.1. Les difficultés du monde rural

Le cas de la Bretagne est particulièrement représentatif des problématiques rurales des XIXe et XXe siècles en France. En 1950, dans *Un siècle d'indigence en France, pourquoi les Bretons s'en vont*, l'Abbé Élie Gautier a esquissé les raisons de ce départ : « Chômage, misère, dégoût, manque de débouchés et aspirations vers des conditions nouvelles d'existence »<sup>291</sup>. En 2005, dans un ouvrage retraçant l'évolution démographique de la Bretagne, Jean Ollivro a rappelé les multiples facteurs ayant conduit à la déprise démographique de la Bretagne intérieure.

Revenons donc sur quelques-unes de ces raisons, qui ont joué un rôle déterminant dans la mobilisation autour de la création des Parcs naturels régionaux. Parmi elles, la pauvreté et la surpopulation, l'insalubrité des logements et des difficultés agricoles.

#### 5.1.1.1. Pauvreté et surpopulation des territoires ruraux

L'une des premières raisons de l'exode relevait de l'absence de travail dans les régions rurales bretonnes. Dès le milieu du XIXe siècle, leur situation fut particulièrement préoccupante à ce sujet. Les analyses du recensement de 1856 expliquaient ce dépeuplement par l'absence d'activités dans diverses catégories de métiers, que ce fût le tissage, les forges ou encore le commerce de la toile<sup>292</sup>. Quant à la main-d'œuvre agricole, surreprésentée dans la région, elle était particulièrement sous-rémunérée et ne pouvait espérer d'évolution de sa condition. Les migrations se sont alors multipliées vers les grandes villes bretonnes, Rennes, Brest ou encore Saint-Brieuc et Lorient, ou vers d'autres régions françaises, notamment Paris et l'Aquitaine ainsi qu'à l'étranger (États-Unis, Canada). Mais malgré des départs, le taux de natalité continua de progresser, ce qui maintint la croissance démographique (hormis pour les Côtes-du-Nord – aujourd'hui Côtes-d'Armor). Avec 3,2 millions d'habitants en 1911, la Bretagne devenait surpeuplée, eu égard à ses capacités. Les conditions économiques des populations des campagnes ne s'améliorèrent guère au début du XXe siècle, si bien que les départs se multiplièrent, de façon temporaire ou définitive.

#### 5.1.1.2. Un habitat insalubre

Les conditions de vie miséreuses des campagnes ont largement contribué aux migrations bretonnes du XIXe siècle et de la première moitié du XXe. L'habitat en est en grande partie responsable. L'insalubrité des habitations se caractérisait principalement par « l'humidité des maisons construites dans les creux, le manque d'ouvertures, la promiscuité des hommes et des bêtes, la proximité des fumiers qui s'entassaient dans les cours, la mauvaise qualité des eaux des puits et des fontaines »<sup>293</sup>.

---

<sup>291</sup> Abbé ELIE GAUTIER, *Un siècle d'indigence en France, pourquoi les Bretons s'en vont* (Paris: Broché, 1950).

<sup>292</sup> *Ibid.*

<sup>293</sup> Martine Cocard, « Améliorer l'habitat rural » (Améliorer l'habitat rural, Presses universitaires de Rennes, 2002), 51-62.

Bien que la problématique du logement rural ait interpellé les gouvernements successifs dès 1848, les mesures d'hygiène publiques ne s'imposèrent qu'en 1902 par la loi sur la protection de la santé publique. Plusieurs propositions d'encadrement et d'amélioration sanitaire des logements furent faites en ce sens, mais elles ne portèrent que peu d'effet en campagne, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. En somme, ces politiques publiques n'ont pu retenir les Bretons, faute d'être parvenues à améliorer leurs conditions de vie. En 1948, les statistiques à l'échelle nationale concernant l'habitat rural montrent toujours son caractère déplorable. Cela s'exprimait notamment par l'ancienneté des constructions – en moyenne 120 ans –, mais aussi par le taux d'occupation de ces habitations culminant à 2.13 habitants par pièce en Bretagne contre 1,1 en moyenne dans le reste de la France<sup>294295</sup>. Louis Govin, ingénieur en chef du Génie Rural, pointait encore, en 1956, des modes de chauffage et de cuisson insuffisants et un accès à l'eau particulièrement faible. À partir des années 1960, des efforts successifs et notamment législatifs et financiers feront peu à peu disparaître, peu ou prou, ces inconvénients et carences.

#### 5.1.1.3. Une agriculture à la peine

En 1942, le Finistère est le premier département français en nombre d'exploitants agricoles. Henry Beaugé, colonel en retraite, entré au service de la Délégation interministérielle à l'Aménagement du territoire et à l'Attractivité régionale (DATAR), pionnier de la création des Parcs naturels régionaux, puis premier directeur du Parc d'Armorique, formula les raisons de l'exode rural persistant au milieu du XX<sup>e</sup> siècle :

*« Le mouvement qui tend à concentrer l'agriculture dans les plaines riches et fertiles où les terres, avec les procédés mécaniques et chimiques modernes, ont des rendements à l'hectare supérieurs à tous ceux qu'ont connus la plupart de nos agriculteurs dans le passé »<sup>296</sup>.*

Cette concentration provoquait des déséquilibres économiques entre les territoires naturellement fertiles, où les agriculteurs avaient la possibilité de prospérer, et ceux défavorisés où la paysannerie traditionnelle survivait. Par ailleurs, les modèles agricoles et les pratiques commerciales pratiquées jusqu'à la fin des années 1960 contribuèrent à maintenir les petits paysans dans une extrême pauvreté, alors que les grands exploitants qui avaient profité de la mécanisation et des engrais, augmentaient sans cesse leurs rendements et leur productivité. Dans le Finistère, un fossé se creusa alors entre les zones légumières riches et revendicatrices du Léon et les terres pauvres et escarpées des Monts d'Arrée où l'exode se poursuivait inexorablement, d'autant que les autres activités de ces territoires

---

<sup>294</sup> Louis Govin, « La politique de l'habitat rural en France depuis la libération », *Économie rurale*, n° 28 (1956): 21-29.

<sup>295</sup> Cet écart était dû en grande partie à la subsistance de maisons à pièce unique.

<sup>296</sup> Henri Beaugé, « Parcs naturels régionaux », *Association pour les espaces naturels*, 1966.

étaient également à la peine : exploitations minières épuisées, transports d'ardoises en diminution, etc.<sup>297</sup>

### 5.1.2. Vers une prise en considération des territoires ruraux par l'État

Compte-tenu de ces problèmes, dès 1957, l'État montra un intérêt grandissant pour les territoires ruraux. La volonté était de les faire participer au développement global de la France. Le pays préparait son entrée dans la compétition européenne et devait repenser son territoire en conséquence. La mise en place d'une loi-cadre sur l'établissement des Plans d'Aménagement Ruraux<sup>298</sup> (PAR) en fut une première étape. Un an plus tard les Français élistaient le Général de Gaulle et le traité de Rome, instituant la Communauté économique européenne, entraînait en vigueur :

*« La Communauté a pour mission, par l'établissement d'un marché commun et par le rapprochement progressif des politiques économiques des États membres, de promouvoir un développement harmonieux des activités économiques dans l'ensemble de la Communauté, une expansion continue et équilibrée, une stabilité accrue, un relèvement accéléré du niveau de vie et des relations plus étroites entre les États qu'elle réunit. »<sup>299</sup>*

L'entrée du pays dans l'économie libérale devait participer, pensait-on, à la sortie des campagnes reculées de la pauvreté. Pour autant, d'autres enjeux allaient entrer en compte et impliquer certaines mesures d'encadrement ou de développement :

- la nécessité de préserver certains secteurs qualifiés de remarquables par leur qualité naturelle,
- l'obligation de répondre rapidement à des colères montantes dans le monde agricole,
- la nécessité d'organiser et d'encadrer de nouvelles pratiques de loisir et de tourisme.

Ces trois impératifs conduiront l'État à réfléchir à la constitution de supports d'aménagement régionaux dont les PNR en seront un des composants.

#### 5.1.2.1. Anticiper les dérives de l'ouverture économique

Une série de mesures fut prise pour mettre les campagnes sur les rangs de la modernisation et de l'ouverture internationale. La loi d'orientation agricole fut promulguée et les premières mesures d'une politique agricole commune (PAC) instaurées. L'année 1960 fut par ailleurs marquée par le développement de l'aide pour l'industrialisation des régions et diverses démarches d'organisation et d'aménagement du territoire furent lancées, avec notamment la création du Comité Interministériel

---

<sup>297</sup> Ollivro, *op. cit.*

<sup>298</sup> Jacqueline Bonnamour et Béatrice Vélard, *Quelles recherches aujourd'hui pour les campagnes de demain?: aménagement rural et recherche géographique* (ENS Editions, 1996).

<sup>299</sup> Article 2 du traité de Rome

d'Aménagement du Territoire (CIAT) qui fut chargé « d'examiner les problèmes généraux de l'action régionale et de l'aménagement du territoire en vue de préparer en ce domaine les décisions du Gouvernement »<sup>300</sup>. Une circulaire interministérielle (Agriculture et Construction) sur l'aménagement rural fut en outre diffusée : elle préconisait une réorganisation des territoires ruraux par un découpage autour des villages-centres, permettant la concentration de certains équipements moteurs du développement.

Face à un développement économique prometteur, mais qui modifierait indéniablement l'organisation et le fonctionnement du territoire, en 1959 le gouvernement conçut un projet de loi en faveur de la préservation de l'environnement et du patrimoine instaurant le principe de « périmètres sensibles » :

*« Dans certains départements désignés par décret en Conseil d'État, les périmètres sensibles sont déterminés par des arrêtés interministériels [...]. Dans les périmètres sensibles, les dispositions exceptionnelles suivantes, tendant à « préserver le caractère » de la région considérée, peuvent être appliquées : mesures spéciales de protection des espaces boisés ; mesures spéciales de contrôle du camping ; contrôle plus strict des autorisations de lotissement et des permis de construire ; création d'un droit de préemption, au profit du département, sur les terrains compris dans certaines zones, création d'une redevance départementale d'espaces verts due à raison de toutes opérations de lotissement et de certaines constructions. »<sup>301</sup>*

Les PNR inventés quelques années plus tard auraient l'opportunité, en principe, de se saisir de ces périmètres pour faire valoir leurs actions. Pour l'heure, ce sont les Parcs nationaux qui furent imaginés et instaurés en 1960, dans l'optique d'une mise en place de mesures volontaires strictes de protection de la nature.

#### 5.1.2.2. Une fronde paysanne venue des quatre coins de la France

Les conditions humaines et économiques de plus en plus insupportables ont peu à peu réveillé les revendications paysannes en France. La révolte paysanne de 1961 à Morlaix, qui connut des répliques en 1965 et 1968 en fut l'exemple le plus spectaculaire. Les paysans bretons subissaient alors une crise de la pomme de terre, des artichauts et des choux fleurs. Les prix s'effondraient, les agriculteurs pâtissaient du poids et de l'opacité des négociants et de l'inefficacité des lois d'orientation agricole adoptées en 1960, qui n'avaient pas été mises véritablement en application.

Les médias relatèrent des agitations paysannes dès le mois de juin<sup>302</sup>. À Pont-l'Abbé, lors d'élections cantonales, les bulletins furent brûlés ; dans les régions de Morlaix et de Concarneau, des actes de

---

<sup>300</sup> Décret 60-1219 du 19 novembre 1960

<sup>301</sup> « Décret du 15 juillet 1959 déterminant les périmètres provisoires prévu par le décret 59768 du 26 juin 1959 » (s. d.).

<sup>302</sup> *Juin 1961 : la révolte des paysans bretons* (France Culture, s. d.), 19, <https://www.franceculture.fr/emissions/la-fabrique-de-lhistoire/juin-1961-la-revolte-des-paysans-bretons-rediffusion-de-lemission>.

sabotage furent réalisés et de grandes manifestations organisées (saccage de la sous-préfecture de Morlaix). L'arrestation d'Alexis Gourvennec et Marcel Léon, président et co-président de la Fédération Départementale des Exploitants Agricoles et leur emprisonnement enflammèrent leurs partisans : on campa avec fusils de chasse en bandoulière devant la prison de Quimper où ils étaient incarcérés. En écho et solidarité aux événements bretons, d'autres régions se mobilisèrent également. L'État n'avait d'autre choix que d'étouffer au plus vite ces jacqueries. Les revendications furent entendues : il interviendrait dans l'organisation des marchés agricoles ; les lois d'orientation et de modernisation agricole adoptées l'année précédente seraient enfin mises en œuvre ; la création d'un statut social égal aux autres citoyens français serait mise à l'ordre du jour. Le 23 juin 1961, le Premier ministre, Michel Debré, afficha la volonté de l'État de se concerter avec l'ensemble des organisations professionnelles agricoles afin de mettre en œuvre les promesses que les revendications avaient arrachées.

De cette vision alarmante posée sur ces territoires en souffrance et des frondes qui découlaient de cette déréliction, allait naître un nouveau concept d'aménagement du territoire dédié aux espaces ruraux en voie de désertification. Il s'agissait bien entendu des Parcs naturels régionaux, qui devaient alors répondre à quatre grands principes : l'équipement des métropoles d'équilibre, la santé physique et morale des citoyens, la protection de la nature et l'animation du monde rural. L'esprit initial des PNR revenait donc à fournir aux citoyens des grandes villes, des lieux de ressourcement où ils pourraient pratiquer des activités culturelles et des loisirs de plein air, profiter de la nature et parcourir des espaces calmes et sains. Ces parcs seraient encore des sanctuaires où l'on conserverait la mémoire d'un monde révolu. D'un constat portant sur le malaise général des territoires agricoles, on en venait donc à une médication pour les territoires urbains.

#### 5.2.2.3. Pour des campagnes compétitives

Le mot d'ordre fut désormais la compétitivité. En 1962, la France adopta son IV<sup>e</sup> plan de développement économique et social, qui orientait le pays vers une diminution « prévue et humanisée » de la population agricole. Ce plan permettait en outre de répondre, en partie, aux attentes des agriculteurs mécontents, du Finistère et d'ailleurs. La loi d'orientation agricole, élaborée par Edgard Pisani, allait d'ailleurs en ce sens, avec la volonté de diminuer les coûts de production, d'accroître les bénéfices de l'activité agricole, d'améliorer le revenu des agriculteurs et d'accompagner vers d'autres activités ceux qui ne pouvaient pas participer efficacement à la production.

L'État avait poursuivi par ailleurs son encadrement de l'aménagement rural par la création, en 1961, des Secteurs Pilotes d'Aménagement Rural et de la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER), afin de permettre la préemption, le regroupement et la rétrocession des exploitations agricoles. La DATAR, prévue pour assurer l'harmonisation des actions d'aide à



l'expansion industrielle et rurale et la coordination de l'aménagement du territoire serait créée deux ans plus tard. Elle serait notamment chargée de la mise en place des PNR.

En 1964, le décret de régionalisation prévit que « le préfet de la région (serait) chargé, dans le cadre des directives qui lui (seraient) données par le Gouvernement, de la préparation de la tranche régionale du plan national de développement économique et social. »<sup>303</sup> Les « métropoles d'équilibre » furent par ailleurs créées. En 1965, une réforme du ministère de l'Agriculture comporta la création de la Direction de l'Aménagement rural et des Structures (DARS). Celle-ci avait pour objectif d'informer, d'étudier et d'animer l'aménagement rural par des ateliers nationaux et régionaux. Les acteurs du monde rural se mobilisaient également et créèrent en 1962 la Fondation de la Confédération Nationale pour l'Aménagement Rural, regroupant un certain nombre d'acteurs du monde rural (FNSEA, CNJA...). Cette organisation marquait la volonté d'une partie de la société rurale de développer les activités économiques des campagnes, en dehors de l'agriculture, dans une vision relativement éloignée de celle qui serait portée plus tard par les PNR.

À partir de 1963, l'État réfléchit par ailleurs à la mise en place d'une offre touristique à la française. Cette période fut marquée par le début des grands travaux touristiques initiés par la Mission Interministérielle d'Aménagement Touristique du Littoral. En Languedoc-Roussillon, la Mission Racine aboutit à la construction de stations balnéaires, de ports de plaisances, etc. En parallèle, fut créé en Rhône-Alpes, le premier Parc National. Cette même année 1963, le ministre de l'Agriculture découvrit les *NaturPark* allemands et se convainquit de l'intérêt de créations similaires en France, pour compléter l'offre touristique nationale lacunaire entre les lieux accueillant le tourisme de masse et les espaces protégés. De plus, les nouvelles pratiques touristiques des populations françaises, de plus en plus concentrées sur le week-end, poussèrent l'État à leur encadrement. Alors que Michel Hervé Julien proposait au CELIB, en 1961, l'idée d'un Parc naturel régional en Armorique pour assurer une protection des espaces naturels, ces nouveaux enjeux touristiques allaient lui donner une autre substance.

### 5.1.3. Des Parcs pour l'équilibrage urbain-rural

En 1964, le premier groupe de travail interministériel chargé d'affiner le concept de PNR fut créé. Dès lors, la DATAR insista pour que les Parcs naturels régionaux fussent souples dans leur philosophie comme dans leurs formes institutionnelles et juridiques. Cette souplesse sera d'ailleurs regardée avec suspicion par le Conseil d'État, qui rejeta un premier projet de décret en 1967, jugé « gazeux »<sup>304</sup>. Pourtant, les démarches engagées deux ans auparavant par les ministres Pompidou,

---

<sup>303</sup> Abrogé par Décret 82-390 1982-05-10 art. 43 JORF 11 mai 1982

<sup>304</sup> Jean-François Mouhot, Charles-François Mathis, et Henri Jaffeux, *Une protection de l'environnement à la française ? XIXe-XXe siècles* (Champ Vallon Editions, 2013).

Pisani et Guichard avaient permis d'arrêter un modèle type, calqué sur celui des *Naturparks*, qui consistait à créer et aménager des espaces semi-naturels d'une grande superficie pour y accueillir des visiteurs.

Nous verrons ici en quoi les Parcs ont été pensés pour être adaptés aux problématiques territoriales et quels ont été les premiers contours de définition et d'organisation de ces structures.

#### 5.1.3.1. Des Parcs adaptables aux problématiques territoriales

En 1966, Henri Beaugé s'essaya à une synthèse dans une publication de l'Association des espaces naturels. Il y distinguait deux types de Parcs : d'une part, des Parcs naturels régionaux proches des grandes villes et subissant donc une pression humaine importante imposant d'en protéger les espaces les plus fragiles ; d'autre part, des Parcs à vocation plus rurale, équipés certes pour accueillir des visiteurs, mais sans qu'ils ne s'apparentent à une simple base de loisirs.

Les Parcs naturels ruraux seraient constitués d'une ou plusieurs communes, dont les municipalités s'engageraient à soumettre tout ou partie de leur territoire à un aménagement propre à favoriser « l'essor de la vie rurale, l'unité et la conservation naturelle des lieux, l'harmonie des constructions, l'accueil et la détente des promeneurs citadins et ruraux ». Certains éléments composant le territoire – des villages entiers parfois – pourraient bénéficier de mesures de protection particulière. En termes d'activités, la chasse et la pêche y seraient pratiquées, mais certains secteurs pourraient s'y soustraire, afin de permettre la conservation des sites.

Beaugé souhaitait à tout prix que les Parcs naturels ne soient pas confondus avec des Parcs d'attractions :

*« Les bases sportives de plein air prévues près des métropoles régionales peuvent constituer l'un des éléments d'un parc, mais les sports bruyants et les compétitions à grand spectacle en sont nécessairement exclus. En d'autres termes, le parc accueille surtout les sportifs qui font du sport, les montagnards qui ne craignent pas l'escalade, les cavaliers qui montent à cheval et les piétons qui consentent à laisser leur voiture au parking et marcher à pied... »<sup>305</sup>*

La dimension touristique et les loisirs étaient donc moteurs dans la fondation des PNR. La question de l'habitat et l'installation des populations n'apparaissaient pas, d'emblée, parmi les fonctions associées à ces territoires. Il fallut attendre l'année suivante, et le colloque de Lurs-en-Provence, pour que cette préoccupation fût irruption dans le débat.

---

<sup>305</sup> Beaugé, « Parcs naturels régionaux ». *Association pour les espaces naturels* (1996).

### 5.1.3.2. Définition des premiers contours des PNR

En 1964, un avant-projet du décret portant sur les Parcs naturels régionaux fut rédigé, comportant les articles suivants :

#### *« Article premier*

*Le territoire de tout ou partie d'un ou de plusieurs périmètres dits « Périmètres sensibles » définis en application du décret n° 59-768 du 26 juin 1959 modifié, tendant à préserver le caractère du littoral Provence - Côte d'Azur, ou ultérieurement définis dans d'autres régions en application de décrets tendant aux mêmes fins, peut être classé en « Parc Régional », par arrêté interministériel après consultation des Conseils généraux intéressés et avis du Comité interministériel des Parcs nationaux, lorsque des mesures coordonnées visant à la mise en valeur touristique des richesses naturelles de ce territoire présentent un intérêt spécial pour des motifs sociaux et culturels.*

#### *Article 2*

*L'arrêté de classement confie l'aménagement du Parc régional à un organisme pouvant constituer un Établissement public départemental ou communal, une Société d'économie mixte ou une Association déclarée d'utilité publique. L'arrêté détermine les conditions dans lesquelles le plan d'aménagement touristique du parc sera approuvé avant de pouvoir être exécuté. Il fixe, notamment, les modalités suivant lesquelles il sera procédé à l'équipement touristique des forêts soumises au régime forestier incluses dans le parc.*

#### *Article 3*

*Les ressources de l'organisme chargé d'un Parc régional peuvent comporter des participations de l'État et des Collectivités publiques, des subventions publiques ou privées et, s'il y a lieu, des redevances. La participation financière de l'État ne pourra dépasser la moitié du coût des investissements réalisés dans le Parc régional et de leur entretien. »<sup>306</sup>*

Un an plus tard, la colère des paysans qui était retombée se réveilla et de nouvelles revendications furent exprimées. Elles auraient pour conséquence d'accélérer la création d'un PNR en Bretagne. Organisés en comité d'expansion économique, les représentants agricoles ont souhaité s'associer à d'autres secteurs économiques, afin de corréliser le développement agricole à un développement global et de réduire le fossé avec le monde urbain. La société d'économie mixte du Nord-Finistère (SEMENF) avait alors souhaité se projeter à l'horizon 1985 en s'appuyant sur le corps universitaire et les acteurs économiques locaux. Quelque 200 propositions pour le développement du Finistère furent élaborées puis ramenées à l'essentiel autour de 5 grandes attentes : développer le réseau routier, automatiser les télécoms, créer une université, installer une plateforme industrielle et un port en eau profonde. Ces revendications furent quasiment toutes prises en compte par l'État, désireux d'éviter tout nouveau risque de conflits. Un certain nombre de dispositifs furent même rapidement mis en place : « élargissement et modernisation de la route intérieure de Bretagne (Rennes-Châteaulin par Loudéac), aménagement du port de Roscoff, création d'un collège technique à Rostrenen et

---

<sup>306</sup> Lajarge et Baron, *op. cit.*

création d'un Parc Naturel Régional en Bretagne intérieure »<sup>307</sup>. Le Parc naturel régional breton, en gestation depuis trois années sur la base des réflexions d'Henri Beaugé, naissait enfin.

La création du PNRA trouvait donc sa justification dans l'exode rural et les difficultés agricoles, qui touchaient particulièrement le centre Bretagne, mais aussi dans la qualité des paysages et de l'architecture traditionnelle présents sur le territoire. Son envergure ne serait toutefois pas celle qu'Henri Beaugé avait imaginée :

*« Conçu pour être l'expression d'une région, le projet devait comporter une zone côtière et l'île d'Ouessant. Dans un premier temps il concernerait le département du Finistère et serait successivement étendu au Morbihan, à l'Ille-et-Vilaine (forêt de Paimpont) et à la Loire-Atlantique (la Grande Brière). L'ensemble constituerait alors une composition éclatée qui prendrait le nom de Parc Naturel Régional de Bretagne [...]. L'étude du Morbihan fut engagée avec la vive approbation de Raymond Marcelin, président du Conseil Général (et futur ministre de l'Aménagement du territoire), mais ne fut finalement pas retenue à cause des réticences du Génie Rural. [...] Le projet de la Grande Brière reçut, en revanche, une rapide approbation. »<sup>308</sup>*

L'année 1965 fut donc une année importante pour les PNR dont les objectifs et les moyens furent enfin précisés :

- une réglementation particulière permettant de favoriser la conservation de la nature et l'accueil des promeneurs,
- la création d'équipements touristiques,
- le respect du cadre naturel,
- la création de bases de loisirs à des fins culturelles,
- l'encouragement de l'agriculture et de l'artisanat.

Un inventaire des sites potentiels fut lancé et le Ve plan intégra pour la première fois le terme de PNR.

#### 5.1.3.3. Les principes de l'organisation

En matière d'organisation structurelle des Parcs, Beaugé proposait un quadruple encadrement<sup>309</sup>. En haut de la hiérarchie se situait la Commission interministérielle des Parcs naturels régionaux, dont le secrétariat était géré par le ministère du Plan et de l'Aménagement du territoire. Cette instance avait pour objectif de préparer les politiques générales des Parcs, de suivre les études et projets en cours, d'examiner et de proposer au gouvernement les demandes de création émanant des collectivités locales. Elle était également en charge de la nomination des directeurs et suivait par ailleurs la mise en place des équipements. Enfin, et c'est encore le cas aujourd'hui, l'État devait veiller au respect

---

<sup>307</sup> Henri Beaugé, « La création des Parcs naturels régionaux », *La lettre du Cercle*, juillet 2007.

<sup>308</sup> *Ibid.*

<sup>309</sup> Archives du Parc naturel régional d'Armorique

des principes sur lesquels reposait l'institution des Parcs et pouvait, en cas de non-respect, proposer son déclassement.

Pour coordonner l'administration, notamment budgétaire, la Région économique devait prendre le relais. Afin d'organiser localement leur action dans un cadre juridique approprié, Beaugé proposait qu'un conseil d'administration, sous différentes formes, fût créé par les acteurs locaux : syndicat de communes, syndicat mixte, société d'économie mixte, association, fondation, etc. Ce conseil devait se constituer pour demander la création du Parc et en approuver la charte constitutive. Il était ensuite chargé d'étudier et d'agréer les demandes d'équipements des acteurs locaux et des particuliers et devait assurer, avec l'aide de l'État, le financement et le bon fonctionnement du Parc. À ce titre il désignait un directeur choisi sur une liste établie par la Commission interministérielle. Celui-ci devait assurer l'administration du Parc, l'exécution des décisions du conseil, et avait en charge le recrutement et la direction des services de gestion.

En parallèle, deux organismes étaient prévus pour gérer et animer les PNR. Le premier, la Fondation nationale des Parcs naturels régionaux, préfigurant la fédération des Parcs, avait pour rôle l'information du public, la publicité touristique, la représentation à l'étranger et le recueil éventuel de dons. Le second, l'Association des Amis du Parc, devait regrouper un ensemble d'associations culturelles, touristiques, sportives ou de mouvements des jeunes, qui, sur demande du conseil d'administration, pouvaient gérer et animer certains équipements, accueillir et informer les visiteurs et assurer la publicité locale.

## **5.2. Une place acquise pour l'habitat dans les fondements des Parcs naturels régionaux**

Jusqu'ici, les PNR n'étaient encore qu'au stade de projet, alors que l'État poursuivait par ailleurs son « branle-bas le combat » de l'aménagement rural, avec entre autres la création des Organismes d'Étude et d'Aménagement des Aires Métropolitaines (OREAM) et du Service d'étude et d'Aménagement touristique de l'Espace rural (SEATER). Il apparaissait donc très clairement que la fonction des Parcs serait bien particulière, en marge de l'aménagement et du développement rural.

Le colloque de Lurs-en-Provence, organisé par la DATAR et le Génie Rural des Eaux et Forêts en septembre 1966, vint enrichir la définition des PNR qui jusque-là n'avait pas véritablement fait apparaître la question de l'habitat. Celle-ci se trouva sous-jacente à l'idée de ce que pouvait être un Parc naturel régional. Edgard Faure, alors ministre de l'Agriculture, distingua « quatre lignes d'intérêt, de méditation » : l'une, tournée vers la conservation, conduisait à des « parcs-musées » ; une seconde développait la part divertissement-loisirs, sans toutefois s'apparenter au parc d'attractions ; une troisième idée se préoccupait du maintien de la qualité des espaces. Enfin, une

quatrième consistait à ménager des lieux où pourraient s'établir « une harmonie entre une vie contemplative ou de repos et une vie où les activités humaines seraient prolongées et pérennisées »<sup>310</sup>.

Ce colloque permit de préciser les concepts fondateurs. À ce titre, il plaça sur le devant de la scène rurale, des problématiques et des débats essentiels, que les PNR poursuivent encore : la question de la nature, bien évidemment, mais aussi celle de la jeunesse, ou encore de l'agriculture. La question urbaine fut également évoquée sous l'angle des méfaits pressentis du gonflement des villes. Le patrimoine et l'architecture furent par ailleurs leur entrée au cœur des débats.

Nous reviendrons tout d'abord sur un des fondements essentiels des Parcs naturels régionaux, celui de l'environnement naturel. Cette préoccupation de la nature vient confirmer la prise en compte de l'habitat mais aussi, en même temps, une contradiction : ces territoires devaient être les lieux de la conservation tout en étant ceux de l'accueil des populations. Ce conflit entre les deux ne fut que peu mis en cause au départ. Si les Parcs devaient être les endroits où l'on devait être à la fois l'un et l'autre mais, finalement, c'est deux éléments n'ont jamais fait système. Dès lors, l'habitat ne fut pris que sous la houlette du patrimoine et de l'architecture, comme nous le verrons dans un second temps, laissant de côté la question de l'urbanisation.

### 5.2.1. Un espace-nature au service de l'homme moderne

La réflexion de la DATAR à propos des Parcs naturels régionaux allait introduire une préoccupation jusqu'alors peu commune dans les politiques publiques, celle du lien entre l'homme et la nature.

L'idée de la nature comme besoin intrinsèque de l'être humain, tout comme la responsabilité de ce dernier dans le maintien d'une biodiversité et l'utilisation raisonnée des ressources allaient faire leur apparition. De l'idée d'un besoin vital de nature, telle que nous l'étudierons dans un premier temps, découla une volonté de gestion patrimoniale des espaces naturels. Comme nous le verrons, cette évolution majeure ne convint pour autant pas aux purs naturalistes, qui attendaient des mesures plus radicales dans ces territoires encore préservés. Finalement, c'est bien une vision anthropisée de la nature qui fit consensus lors du colloque de Lurs, où l'idée de développement ne pouvait se soustraire à certaines mesures écologiques. Cela rappelle d'ailleurs les grandes lignes du concept de développement durable, promu en France quelques décennies plus tard.

#### 5.2.1.1. L'idée d'un besoin vital de nature

Dès les années 60, Henry Beaugé expliquait que « l'homme moderne », pour survivre, devait pouvoir disposer de « l'air, l'eau, la verdure et l'espace ». Il prétendait que ces besoins fondamentaux étaient

---

<sup>310</sup> « Spécial Parcs naturels régionaux ». *Revue* 2000 (1967)

liés à un phénomène autant sociologique que biologique. Selon lui, l'urbanisation galopante des villes les rendait inaptes à satisfaire les besoins humains. Il prenait d'abord pour exemple les pollutions liées à l'industrialisation, en stigmatisant « l'air vicié des grandes cités » et le bruit. Cette analyse serait reprise par Olivier Guichard, qui parlerait d'un « cadre urbain traumatisant », d'un « urbanisme inhumain », et avancerait que l'homme avait un besoin physique de contact avec la nature, autant que d'eau et d'air. De cette vision étatique un peu simpliste de la ville et des besoins biologiques de l'homme, il ressort tout de même une dimension centrale : le rôle compensateur des campagnes et des territoires de Parcs, face à une économie productiviste altérant la qualité de vie et le bien-être des populations.

En faisant le constat que « l'environnement rural » – mer, pistes de ski, activités de plein air, etc. –, constituait un facteur essentiel du développement et du bien-être des « grandes cités », la DATAR voyait dans les projets de Parcs, un moyen de satisfaire les citoyens, mais elle estimait aussi qu'ils étaient l'unique solution pour sauver bon nombre de territoires ruraux. En effet, pour Beaugé, « c'est en fonction de la ville, en s'ouvrant à la ville que certains secteurs ruraux se sauveront. »<sup>311</sup> Croyant en l'attractivité touristique comme solution économique viable pour ces espaces, les projets de Parcs devaient dès lors intégrer un certain nombre de principes de valorisation et de protection, afin d'offrir une attractivité durable à ces espaces. Les « zones naturelles » devaient ainsi devenir des équipements et des services publics, « au même titre que les hôpitaux ou les établissements d'enseignement. »<sup>312</sup>

Mais une protection fondée uniquement sur des mesures contraignantes ne pouvait se concevoir sur des sites habités, où l'homme avait des désirs et des exigences. Le Parc régional n'était donc pas uniquement une mesure autoritaire de protection de la nature, mais plutôt le moyen d'assurer simultanément, en tout cas pour la Bretagne, « la protection de la faune et la flore, des sites et des monuments [...] et l'animation de certaines zones rurales par le développement d'activités culturelles »<sup>313</sup>, afin d'assurer des retombées économiques pour les populations locales.

#### 5.2.1.2. Une gestion patrimoniale de la nature

Si les Parcs naturels régionaux furent avant tout dédiés à l'accueil et aux activités de loisirs et d'éducation des populations urbaines, ils n'en intégreront pas moins la problématique environnementale. En Bretagne particulièrement, cette idée avait cheminé chez Michel-Hervé Julien, alors secrétaire général de la Société d'études pour la protection de la nature en Bretagne (SEPNB),

---

<sup>311</sup> Lettre d'Henry Beaugé à l'attention d'un étudiant ayant un projet d'étude sur le tourisme culturel et l'évolution du monde rural, archives du PNRA, 1967

<sup>312</sup> *Ibid.*

<sup>313</sup> Note manuscrite de Henry Beaugé, sur le Parc naturel régional d'Armorique, archives du PNRA (date inconnue) 17 p. Archives du PNRA

qui demandait une protection prioritaire de la nature pour la péninsule armoricaine<sup>314</sup>. En 1961, déjà, il demanda au comité d'étude et de liaison des intérêts Bretons (CELIB) de faire inscrire la création d'un Parc naturel régional d'Armorique dans la loi-programme pour la Bretagne<sup>315</sup>.

Mais l'idée de nature comme patrimoine, tel que le définit le premier décret instituant les Parcs naturels régionaux, ne plut guère aux naturalistes<sup>316</sup>. Ceux-ci y subodoraient certains « alibis » de l'État peu regardant dans ce domaine par ailleurs. Rares furent donc ceux qui s'y impliquèrent initialement<sup>317</sup>. Lors du colloque de Lurs, la question de la nature fut pourtant omniprésente, mais il s'agissait bien d'une nature largement anthropisée, une nature rurale, façonnée par l'homme. Bien qu'Olivier Guichard ait présenté la préservation de l'environnement comme dernier objectif, après le service aux métropoles et le désenclavement rural, il n'était selon lui pas le moins important :

*« C'est la protection de la nature pour elle-même d'abord, à des fins scientifiques ; comme cadre de vie et de détente pour l'homme, ensuite ; pour le témoignage de ceux qui maintiennent un certain style de vie [...] »*<sup>318</sup>

A *contrario* des Parcs nationaux, l'approche conservatrice n'était pas l'unique objectif, puisque les Parcs devaient également répondre au bien-être social et au développement économique.

#### 5.2.1.3. Un consensus quant à l'équilibre urbain/nature

L'idée de Parc reposait sur une vision équilibrée du territoire, où l'approche écologique ne dominait pourtant guère. Henry Beaugé rappelait d'ailleurs que « le terme « naturel » s'entendait ici dans le sens d'un espace habité où l'équilibre entre l'homme et la nature constituerait l'une des préoccupations majeures des parcs »<sup>319</sup>. Le colloque de Lurs de 1966 témoigna d'une vision plurielle associée aux territoires ruraux, comme le montrent d'ailleurs les appartenances disciplinaires des principaux participants de la rencontre<sup>320</sup>. Dans cet aréopage impressionnant, on ne relevait pourtant qu'un seul naturaliste. Cela fut relevé par la presse et empoisonna les relations entre les PNR et le monde de l'écologie durant les premières années d'existence des syndicats mixtes<sup>321</sup>.

Parmi les intervenants, plusieurs affichaient un certain scepticisme vis-à-vis de l'écologie, ou de ce que Jean Labasse, professeur à l'Institut d'Études Politiques, nomma l'« idéologie verte ». Pour lui,

---

<sup>314</sup> *Ibid.*

<sup>315</sup> Lajarge et Baron, *op.cit.*

<sup>316</sup> Jacques Lepart et Pascal Marty, « Des réserves de nature aux territoires de la biodiversité L'exemple de la France, From natural reservations to the biodiversity territories. The case of France », *Annales de géographie*, n° 651 (2006): 485-507.

<sup>317</sup> Lajarge et Baron, *op. cit.*

<sup>318</sup> « Spécial Parcs naturels régionaux ».

<sup>319</sup> Beaugé, « La création des Parcs naturels régionaux ». *op. cit.*

<sup>320</sup> Voir annexe 8 : Liste des principaux participants au colloque de Lurs-en-Provence (1967)

<sup>321</sup> Lajarge et Baron, *op. cit.*



« la nature ne [devait] pas devenir un but en soi ». Il reprit pour alimenter ses propos, les mots du duc d'Édimbourg tirés d'un discours de 1963 :

*« Conserver la campagne ne peut consister à transformer le pays en musée d'histoire naturelle de plein air... Toutefois le progrès technique doit épargner les coins les plus beaux et respecter leur tranquillité. Il s'agit aussi d'encourager les gens à profiter de la campagne intelligemment et avec amour. »<sup>322</sup>*

Henri Lefebvre ne croyait pas davantage à la « pure nature ». Il signala ainsi que l'opposition ville-campagne était en voie de disparition au profit d'une opposition du « tissu urbain serré et du tissu urbain à large maille ». La nature désormais relèverait davantage de la symbolique que de la réalité, puisque tout était peu ou prou anthropisé<sup>323</sup>, et ne serait plus en tout état de cause le négatif de la cité.

Un point sur lequel chacun des protagonistes des PNR fut tout de même d'accord résidait dans le caractère non renouvelable de la planète et dans la prise en considération des dangers que cela impliquait. Dans son analyse des différents rapports de l'homme à l'espace, Jean Labasse s'inquiétait de « l'ivresse technique » qui avait éloigné l'homme des « données naturelles » durant le XIXe siècle. La création des « cités carbonifères » marquait l'entrée dans « ce grand gâchis du milieu naturel, dans cette urbanisation déréglée du libéralisme manchestérien ». Mais il constatait aussi que, depuis peu, les « données naturelles [tendaient] à être réintroduites, par l'effet de masse de la société s'exprimant par l'encombrement, l'inertie et la finitude »<sup>324</sup>. La prise de conscience que les ressources du monde n'étaient pas infinies et que l'homme portait une responsabilité essentielle dans le maintien de sa propre humanité était désormais claire.

Georges Tendron, sous-directeur au Muséum national d'histoire naturelle vint apporter un regard complémentaire et bénéfique. Selon lui, face aux désastres écologiques constatés en France et aux modifications des paysages qui s'accéléraient un peu partout, il devenait impératif d'intégrer la question écologique dans l'aménagement des territoires, notamment par la meilleure compréhension des écosystèmes. L'homme, en tant que « geôlier de la nature »<sup>325</sup>, devait réapprendre à faire partie de cet environnement, en repensant ses modes de consommation et en exerçant un contrôle permanent sur les ressources naturelles, quelles qu'elles fussent. Car, selon Tendron, quatre grands faits humains nuisibles pour l'environnement, et donc pour l'homme lui-même, étaient à l'œuvre : l'accroissement continu de la population, impliquant une augmentation des besoins en ressources ; le développement des technologies, qui pouvait engendrer une influence aussi positive que négative sur l'environnement ; l'urbanisation extensive réduisant la surface des espaces naturels ; et, enfin, la tendance à une « civilisation des loisirs » qui affectait directement les territoires.

---

<sup>322</sup> Spécial Parcs naturels régionaux. *Revue 2000. Op. cit.*

<sup>323</sup> Il cite deux exemples en ce sens : la disparition des campagnes au profit de la ville et ses périphéries ; l'imaginaire autour d'une nature silencieuse face à une réalité plus bruyante.

<sup>324</sup> *Revue 2000, op. cit.*

<sup>325</sup> Georges Tendron, *Revue 2000, op. cit.*

Établir un équilibre entre préoccupations économiques et écologiques s'avérait impératif, et les Parcs devaient y prendre part en favorisant la connaissance des milieux naturels et, à terme, la réintégration de l'homme dans la nature. Malgré ces propositions encourageantes, l'idée d'établir une réelle pratique d'aménagement du territoire intégrant harmonieusement l'habitat à son environnement ne prit pas. Il faut dire que l'exode rural considéré comme inéluctable qui affectait les territoires ruraux, ne permettait pas d'envisager un tel destin pour les Parcs. Nulle destinée en matière d'organisation urbaine, de logement ou d'accompagnement des populations ne leur était promise, hormis celle relevant de l'accueil touristique, unique fonction clairement exprimée de ces territoires.

## 5.2.2. L'habitat, entre une approche conservatrice et architecturale

Si l'habitat, dans sa dimension urbaine, ne fut pas retenu comme clé d'entrée, le colloque de Lurs-en-Provence réveilla certains acteurs, soucieux de ne pas voir l'héritage rural - spécialement son bâti - anéanti. La question de ce patrimoine, mais aussi de l'architecture contemporaine, prit finalement bonne place dans les discussions, ce qui allait fortement orienter le destin des Parcs, et notamment celui d'Armorique.

### 5.2.2.1. Un patrimoine en péril, à sauvegarder

Georges-Henri Rivière, dont l'action a déjà été relatée dans la première partie, mit en garde les congressistes de Lurs quant au devenir du patrimoine, et notamment de l'habitat traditionnel des territoires en voie d'abandon :

*« Là où l'économie est en dépression et où les villages se vident, les maisons périclitent d'abandon ; là où l'économie est en développement, où s'élève le niveau de vie, des déchirures apparaissent dans le tissu de l'architecture traditionnelle [...] »<sup>326</sup>*

Rivière y voyait la disparition assurée, ou du moins « travestie » de cet héritage. La création des Parcs naturels régionaux devait être l'occasion de garder la trace de ce passé en contribuant à la création de « réserves » que seraient les musées de plein air.

Quelque temps avant ce colloque, Jean-Pierre Gestin, alors réalisateur de cinéma, fit la connaissance de Rivière. Passionné d'ethnologie, notamment de celle concernant la Bretagne, il avait connu Ouessant en 1959 en tournant un court-métrage qui lui avait permis de se familiariser avec l'île et ses habitants. Marqué par l'originalité des maisons, il en fit état à Rivière, qui était alors conservateur du musée des Arts et des Traditions Populaires (ATP). Il lui fit part de son intérêt pour cet « habitat exceptionnel » et de son souhait d'en conserver un spécimen et, pourquoi pas, d'en faire un « petit

---

<sup>326</sup> Georges-Henri Rivière, *Revue 2000*, *op. cit.*

musée sur place »<sup>327</sup>. Après avoir entendu la manière dont il envisageait ce musée, Rivière tempéra son enthousiasme : « Faire un musée c'est très bien, ça peut se faire assez facilement. Mais alors l'entretenir et le faire vivre, si l'on n'a pas de structure forte, c'est un autre problème »<sup>328</sup>. Sans se décourager, Gestin et son épouse continuèrent d'interroger les gens de l'île, de collecter des chansons, des objets, etc. Mais tout cela partait aux ATP à Paris. Au lendemain du colloque de Lurs, il reçut un courrier de Rivière lui indiquant : « il y a peut-être une solution pour ton musée. Il va se créer un Parc naturel régional en Bretagne, prend contact avec le colonel H. Beaugé ». Le Parc d'Armorique allait connaître ainsi l'arrivée et la longue implication de Jean-Pierre Gestin, qui fut rapidement nommé directeur scientifique et qui réalisa, parmi d'autres, son projet de « musée de plein air »<sup>329</sup>, finalement rebaptisé « écomusée ».

#### 5.2.2.2. Une conception progressiste de l'habitat rural

Plusieurs architectes s'exprimèrent aussi à Lurs. Gérard Thurnauer, architecte-urbaniste à la Mission d'étude de la Basse-Seine, voyait dans les Parcs un moyen de développer ce qu'il nommait le « binôme conservation-crédation », associant la sauvegarde des villages existants, voire leur reconstitution, et la créativité, en laissant la possibilité à ce qu'une architecture « vivante (pût) être développée, sans tomber dans le sentimentalisme passiste de la conservation des formes ». Michel Marot, architecte en chef des Bâtiments Civils et Palais Nationaux, imaginait pour l'architecture contemporaine des Parcs, une certaine forme de transparence ou d'invisibilité :

*« Dans les parcs naturels régionaux, nous devons faire face aux problèmes ordinaires de l'architecture, mais avec la volonté très nette de s'intégrer au paysage et éventuellement de s'y fondre[...] Dans le cas des parcs régionaux, la palette doit se rapprocher des couleurs naturelles, soit par camouflage ou écran de végétation, soit par l'emploi d'enduits ou de matériaux de même couleur que les sols, les roches les mousses et les lichens »<sup>330</sup>.*

Dans une vision beaucoup plus moderniste, certains architectes et urbanistes voyaient dans les Parcs, la possibilité d'inventer « un nouvel espace social », en restructurant la société selon les idées de Paul Virilio qui assignait aux Parcs un rôle d'expérimentateur, mission qui ne sera officiellement acquise que 20 ans plus tard<sup>331</sup>. Claude Parent, son associé d'alors, le rejoignit au sujet de l'expérimentation. Constatant la régression constante des espaces naturels et la désagrégation de l'activité rurale, il voyait lui aussi les Parcs comme un moyen d'invention et d'imagination de nouveaux équilibres entre l'espace naturel et l'espace bâti, sortes de laboratoire à ciel ouvert, qui auraient permis de conceptualiser, tester et étudier les nouvelles « propositions d'urbanisme naturel

---

<sup>327</sup> Jean-Pierre Gestin, entretien réalisé en 2015.

<sup>328</sup> *Ibid*

<sup>329</sup> Voir la liste des présidents et directeurs du PNRA depuis sa création en annexe 9

<sup>330</sup> *Revue 2000. op. cit.*

<sup>331</sup> « Décret n°88-443 du 25 avril 1988 relatif aux Parcs naturels régionaux », 88-443 § (1988).

et bâti ». Jacques Couelle vint quelque peu modérer ces propos en rappelant que l'architecte se devait avant tout de créer une architecture d'harmonie, intégrée au paysage.

Jean Prouvé, quant à lui, pointait l'intérêt de l'apport de la connaissance des territoires ruraux à la construction des sociétés futures, sans nul doute urbaines. Sans leur imposer un modèle d'urbanisation, attaché au passé ou résolument moderne, les territoires des Parcs devaient avant tout nourrir le présent en étant une base d'enseignement :

*« Des universités permanentes dans les parcs, peut-être, dispenseraient entre autres enseignements sur la nature, l'adaptation aux cités nouvelles, une qualité d'enseignement telle qu'elle devrait conduire à la revendication. Cela serait préférable aux parcs repoussoirs de la ville. En somme, il faut associer le parc à la ville, et c'est là que l'architecture apparaît ; c'est l'esprit et la main de l'homme dans la nature qui, elle, sait ce qu'elle veut et qui fait sa mutation assez facilement (...) »<sup>332</sup>.*

Le rôle de l'architecte dans un Parc apparaissait alors primordial : « Équiper pour enseigner, pour accueillir, pour abriter, loger et nourrir ; réunir pour les échanges et pour les loisirs »<sup>333</sup>.

### **5.3. 1967-1985 : des années actives pour le Parc d'Armorique en matière d'habitat**

Le 2 mars 1967 fut promulgué le décret instituant les Parcs naturels régionaux. S'en suivit une première vague de créations, initiée par l'État. Cette procédure ne correspondait pas véritablement à l'esprit de la loi, qui indiquait que l'initiative de classement relevait de la demande des communes. Le Parc d'Armorique naquit ainsi, juste après celui de Saint-Amand, premier PNR à être classé sous cette volonté étatique : pour cela, Romain Lajarge et Nacima Baron les qualifient de « datariens ». Saint-Amand devait offrir un usage compensatoire à la ville, un équipement de loisir et de culture insufflant une attractivité au nord de la France en reconversion, mais boudé par les industriels. Quant au Parc de la Camargue, créé durant cette même période, les arguments écologiques y étaient assumés : le PNR serait dédié à la protection d'un environnement fragilisé par la construction massive de résidences secondaires.

Le Parc d'Armorique fut, quant à lui, officiellement créé en 1969, par un décret interministériel, sur la base d'une charte constitutive fixant ses statuts et ses objectifs d'aménagement, de développement et de protection du territoire. Une large place y était réservée aux « activités d'accueil, aux activités sportives de plein air, aux activités culturelles liées à l'environnement »<sup>334</sup>. Cette charte s'inscrivait dans le schéma de structure du Nord-Finistère, qui prévoyait une industrialisation de l'axe Brest-

---

<sup>332</sup> *Revue 2000. Op. cit.*

<sup>333</sup> *Ibid.*

<sup>334</sup> Bilan général, 1981. Archives du Parc naturel régional d'Armorique

Morlaix et le maintien d'une zone rurale naturelle au sud de cette ligne. Des modifications des actions et des modes d'intervention de la structure furent rapidement nécessaires, pour répondre, notamment, à un problème institutionnel. Les PNR avaient en effet été conçus dans une optique de régionalisation, que le référendum de 1969 mit à mal.

Nous verrons que durant ces deux premières décennies, le Parc d'Armorique fut particulièrement actif en matière d'habitat dans trois domaines : l'équipement, l'assistance architecturale et la rénovation rurale. Nous en présenterons ici les principales actions.

### 5.3.1. Un Parc équipementier et préservateur du patrimoine bâti

La labellisation du Parc d'Armorique marqua le passage délicat d'un concept longuement réfléchi à la pratique. En cela, les équipes du PNRA comprirent vite que leur légitimité serait difficile à établir dans le paysage institutionnel et auprès de la population. Il fallait donc être réactif et mettre en œuvre des projets ayant une visibilité et un impact rapide sur le territoire. Après avoir essuyé plusieurs rejets des communautés locales, notamment sur les questions urbaines, le PNRA s'employa à concrétiser des actions combinant préservation du patrimoine et développement d'équipements culturels et économiques.

#### 5.3.1.1. Un rejet sur les questions urbaines

En 1967, Beaugé parcourait déjà les différents secteurs pressentis pour tenter de convaincre les collectivités d'adhérer au PNRA. Son passage en presqu'île de Crozon, le 13 novembre, se solda par un échec cuisant. Quatre problèmes majeurs soulevés par la commune de Crozon en furent la cause : la vocation militaire de l'Île Longue, un projet de port pétrolier, l'élaboration d'un schéma de structure et le Parc en soi. Dans un contexte tendu, où le projet de PNR était d'emblée mal perçu, Beaugé évacua les deux premiers sujets, déclarant que bien qu'il s'agissait des projets portés par l'État : « Cela ne me concerne pas »<sup>335</sup>. Pour ce qui est du reste, il s'employa à argumenter sur un sujet sensible sur la presqu'île : celui de l'urbanisation. Une des inquiétudes principales de ses interlocuteurs était la rumeur d'un projet loi concernant l'encadrement des constructions en milieu rural, qui aurait prévu l'interdiction de bâtir sur des parcelles de moins de 5 hectares<sup>336</sup>. Beaugé reconnut la teneur de ce projet et en expliqua l'intérêt :

*« Ces quatre problèmes montrent que dans un pays peuplé et évolué comme le nôtre, nous sommes tous solidaires les uns des autres. L'industriel ne peut ignorer l'agriculteur ; l'ouvrier le paysan ; le Brestois, Strasbourgeois, le marché commun ; le propriétaire, ceux qui ne le sont pas. Un pays de 50 millions d'habitants ne peut s'administrer comme un pays de même superficie avec 20 millions d'habitants. »*

<sup>335</sup> Note manuscrite de discours de Henry Beaugé, exposé fait à Crozon auprès de la municipalité le 13 novembre 1967. Archives du Parc naturel régional d'Armorique

<sup>336</sup> La loi fut promulguée en 1971, fixant la surface minimale à 4 000m<sup>2</sup>.

*Notre civilisation moderne est terriblement consommatrice d'espaces. Il faut s'élever pour comprendre l'ampleur des problèmes. La société doit être scrupuleusement soucieuse des intérêts privés dans la mesure où ceux-ci sont conscients des besoins de la masse. Il faut approcher les problèmes de l'Aménagement du territoire pour comprendre les difficultés que rencontre toute élaboration de plans modernes d'équipement.* »<sup>337</sup>

La pratique d'une politique de préservation des campagnes fondée sur l'obligation de mobiliser de très grandes parcelles, généralement de plus d'un hectare, allait en ce sens. Derrière la mobilisation de telles surfaces, l'idée était que le droit à construire des agriculteurs et de leurs enfants détenant les terres serait préservé et que la surface demandée constituerait un obstacle fort à l'urbanisation : pour les propriétaires fonciers, qui ne pourraient lotir, et pour les « rurbains », qui trouveraient difficilement des vendeurs de telles parcelles, d'ailleurs rares jusqu'aux remembrements des années 1960. Ce principe ne semblait pas satisfaire les presquiliens, désireux d'accueillir de nouvelles populations. Ce à quoi Beaugé répondit en évoquant d'autres moyens légaux. Selon lui, « l'injustice des plans d'urbanisme » pouvait être palliée par un moyen « révolutionnaire » : les groupements de constructions.

La méfiance des élus de la presqu'île de Crozon, éveillée par ces questions d'urbanisme, était plus large : ils subodoraient que le PNR serait un moyen pour l'État de s'impliquer davantage dans l'encadrement des volontés locales en matière d'aménagement et d'urbanisation. Ce qui ne facilita pas l'instauration de liens sincères et productifs. Les communes de la Presqu'île n'adhérèrent pas toutes au PNRA lors de cette première tentative pour les y attirer. Il faudrait attendre 1986 pour que Crozon rentre enfin dans le syndicat mixte. Cette méfiance envers le Parc fut générale sur le territoire, que ce soit de la part des élus ou de leurs administrés. Bien que le Parc ne créât pas de servitudes de droit public particulières, il fut ressenti très négativement au départ, dans la mesure où la population considérait qu'on lui devait les refus de permis de construire, en réalité consécutifs au classement des sites d'une partie du territoire de leur commune en 1963.

#### 5.3.1.2. Réanimer les bourgs et villages

Le Parc d'Armorique, dépourvu de confiance et d'outils en matière d'organisation des espaces habités, s'activa alors dans le domaine du développement des équipements touristiques, dont la légitimité était plus facile à établir et s'impliqua sur des territoires menacés par la désertification. L'abandon de certains secteurs, particulièrement dans les Monts d'Arrée, lui imposait d'engager une politique de réanimation, notamment en proposant le développement d'équipements structurants. Un plan en deux parties fut élaboré en ce sens. La première concernait la mise en valeur des paysages et monuments architecturaux : mégalithes, enclos paroissiaux, habitat rural traditionnel. Elle prévoyait aussi le « curetage » et l'instauration de plan de développement des hameaux. La seconde prévoyait la création d'équipements nouveaux « facilitant la vie rurale et développant une certaine forme de

---

<sup>337</sup> Note manuscrite de discours de Henry Beaugé, *op. cit.*

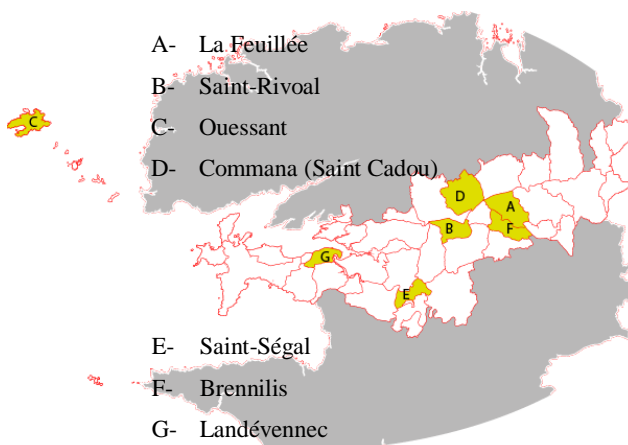
tourisme <sup>338</sup>». La volonté de mettre en valeur l'habitat traditionnel et de développer les hameaux fut inscrite dans la Charte fondatrice du Parc d'Armorique, qui stipulait notamment que :

*« La réanimation de villages abandonnés peut être obtenue partiellement par la reprise de maisons anciennes par des citadins ou des ruraux qui en feront leur résidence principale ou secondaire. Aléatoire dans la plupart des cas, cette opération est concevable dans un parc naturel grâce à la présence d'équipements distrayants et à la qualité du site. La restauration de ces maisons, avec les conseils de l'architecte des bâtiments de France, assure la conservation de l'habitat traditionnel et valorise l'ensemble du parc. »<sup>339</sup>*

Sur ce point, la politique du Parc rejoignait avec un peu d'avance les engagements de l'État pour le développement rural. Dans une optique de « mieux ajuster les interventions aux possibilités et aux urgences du développement local et les coordonner avec les aspects non agricoles de l'aménagement rural », le plan de développement rural lancé en 1970 pour la Bretagne, entendait soutenir une modernisation rapide des exploitations et le développement d'équipements. Les zones prioritaires étaient celles où le retard économique était lié à l'inadaptation des structures et celles « où l'état déprimé de l'économie et l'exode rural atteignent parfois un seuil critique »<sup>340</sup>. Instaurer une vocation touristique de l'espace naturel et renforcer corrélativement l'infrastructure de base s'y imposait.

Pour « moderniser le cadre de vie rural », « les incitations particulières favorisant le tourisme, les activités artisanales et le développement de petites unités industrielles » furent particulièrement fortes. Un certain nombre d'équipements furent donc envisagés ; leur création serait l'activité principale du PNRA pendant plus de la moitié de son existence. En ce point, les idées foisonnaient, comme en témoigne la liste constituée en 1967 par Beaugé :

- Centre d'accueil des promeneurs – La Feuillée
- Musée de la nature – La Feuillée
- Centre de bricolage – La Feuillée
- Musée de plein air – Saint-Rivoal, Ouessant
- Musée des ardoisières – Saint Cadou
- Villages de jeune à partir de hameaux abandonnés, restaurés par eux
- Club hippique avec relais dans les fermes – Saint-Ségal et Menez Hom



<sup>338</sup> Note manuscrite de Henry Beaugé, sur le Parc naturel régional d'Armorique, *op. cit.*

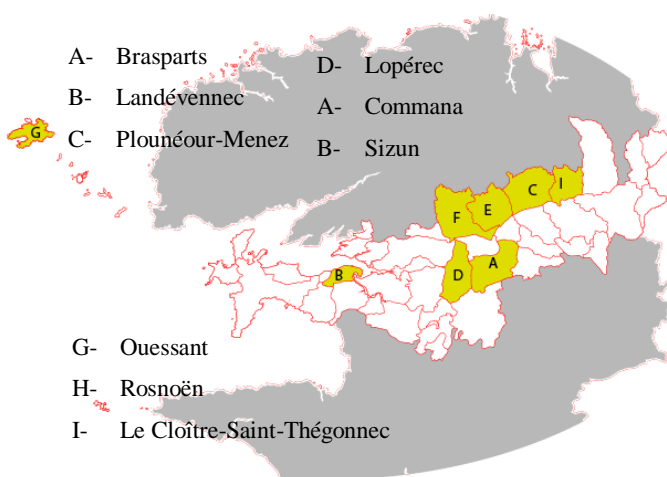
<sup>339</sup> Charte constitutive du Parc Naturel Régional d'Armorique. 1968. Archives du PNR d'Armorique

<sup>340</sup> Revue 2000. *Op. cit.*

- Club nautique – Brennilis
- Bivouacs pour campeurs – Landévennec et Vallée de l’Aulne
- Garderies d’enfant
- ...

La création d’équipements semblait le bon moyen pour fixer les ruraux, par la création de quelques emplois, à mi-temps principalement. Pourquoi ne pas alors créer des structures spécifiques dédiées à l’économie locale ? Effectivement, si le Parc avait pour mission le maintien d’une population active sur son territoire, des solutions *ad hoc* devaient être mises en œuvre pour retenir cette population durablement. Dans cette optique, il en est donc devenu l’expérimentateur, en créant des structures tests, d’accueil et d’accompagnement des populations locales souhaitant « vivre et travailler au pays ». Nous n’avons cependant retrouvé que peu d’archives à ce sujet. Seul un bilan des actions du Parc, réalisé en 1995, fait état de cette activité.

La première grande tentative pérenne fut la création, en 1974, de la Maison des Artisans d’Art à Brasparts, qui est plus documentée. Son objectif était de regrouper une centaine d’artisans en leur permettant d’exposer et de vendre leurs œuvres. Une ferme fut donc réhabilitée pour accueillir un espace d’exposition, ainsi que des ateliers et des logements pour les gestionnaires. À partir de 1975 et jusqu’en 1980, le Parc aménagea et mit à disposition d’artisans d’art, d’autres locaux dans les communes de Landévennec, Plouneour-Menez et Lopérec, souvent associés à un logement, ce qui offrait l’occasion de réhabiliter des bâtisses inoccupées et d’offrir aux populations une situation temporaire d’accueil. Divers équipements commerciaux et artisanaux furent par ailleurs accompagnés par la structure : ateliers-relais, zones artisanales (à Commana, Sizun et Ouessant), « multiples » (commerces de proximité), à Rosnoën, Landévennec et Le Cloître-Saint-Thégonnec<sup>341</sup>.



### 5.3.1.3. Sauvegarder le patrimoine bâti

L’action du PNRA sur l’habitat ne peut faire abstraction de son implication, essentielle et pionnière en France, dans la sauvegarde et la valorisation du patrimoine bâti par la création des écomusées. Dès 1968, les équipes du Parc s’attachèrent à inventer de nouvelles fonctions à l’habitat rural traditionnel, principalement autour de trois projets : la maison des techniques et traditions ouessantines, ouverte cette année-là, celle des traditions rurales, opérationnelle en 1969 à Saint-

<sup>341</sup> Bilan d’activité, 1995. Archives du Parc naturel régional d’Armorique



Rivoal, et enfin, l'écomusée des Monts d'Arrée inauguré en 1975. Chacun de ces équipements possédait une fonction propre et participait et participe encore au développement touristique et à l'animation locale de son territoire.

À Ouessant, la création du musée de plein air vint alimenter l'essor touristique inédit et l'attrance nouvelle des citadins pour les vieilles pierres et le « retour aux sources ». Avant que toutes les constructions ne se transforment en résidence secondaire et que les traditions insulaires ne disparaissent définitivement, l'urgence était à la sauvegarde<sup>342</sup>. Le site du Niou Huella fut désigné par la DATAR pour y accueillir un musée, dont la mission de mise en œuvre fut confiée à Jean-Pierre Gestin, qui avait repéré le village et monté le dossier administratif. Le site, composé de deux maisons bien conservées était entouré de parcelles de culture et de pâture. Il fut acheté et remis en état, en veillant à maintenir, pour une première maison, l'exacte organisation originale de l'espace et de son mobilier, remis à neuf. Pour la seconde, une adaptation a minima du lieu fut opérée pour recevoir une scénographie muséographique<sup>343</sup>. La présentation des traditions n'était pas la seule fonction exercée par le musée, puisque la transmission orale, la réflexion et les projets, autour de l'agriculture notamment, furent également de mise au fur et à mesure des années.

L'écomusée d'Ouessant, caractérisé par une approche paysagère et humaine globale, voulue par Jean-Pierre Gestin, servit de modèle à un second projet à Saint-Rivoal. L'acquisition en 1968 de la maison Cornec, maison paysanne à *apoteiz* du début du XVIIIe siècle portant le nom de son premier propriétaire, fut le point de départ de cette nouvelle expérience muséographique. Ce projet était à l'origine structuré en trois grands volets :

- dans la maison principale, une reconstitution de l'habitat traditionnel ;
- la reconstitution de quelques bâtiments traditionnels de la région ;
- la création d'une « Maison de la construction ».

Ce dernier module différait de l'expérience ouessantine. Il avait été imaginé comme une réponse aux évolutions constructives contemporaines, il aurait proposé une lecture de l'histoire architecturale et paysagère, dans un bâtiment résolument contemporain, se voulant exemplaire en termes d'intégration dans son environnement. Dans ce musée, auraient aussi été présentés des exemples et des contre-exemples architecturaux, de manière à offrir des outils d'aide à la décision pour les particuliers. Cet endroit se voulait un lieu d'échange et de rencontre et prévoyait aussi des salles de réunions pour les usagers intéressés. Faute de budget, seul le premier volet, la restauration de la maison Cornec, put aboutir, le second, dédié à la reconstitution, fut en outre rapidement abandonné pour des raisons techniques, mais aussi de cohérence architecturale.

---

<sup>342</sup> Lucas, *op. cit.*

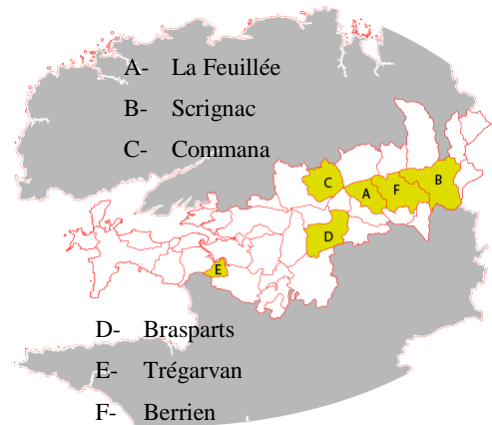
<sup>343</sup> *Ibid.*

L'écomusée des Monts d'Arrée devait être la synthèse de ces précédentes expériences. La restauration d'un hameau entier, composé de moulins, maisons et bâtiments agricoles devait non seulement permettre de présenter l'habitat local du XIXe siècle, mais également son environnement global, au sein d'un parc adapté de plusieurs hectares. Le projet muséographique proposé par Jean-Pierre Gestin, avec l'appui de Georges-Henri Rivière et de Jean-Yves Veillard<sup>344</sup>, envisageait de retracer l'histoire du lieu, du paléolithique au XXe siècle. Le principe était d'interroger l'histoire pour imaginer les futurs<sup>345</sup>. Ce programme muséographique fut interrompu en 1978, faute de financement, ce qui figea pour longtemps les orientations culturelles de ce village.

#### 5.3.1.4. Un rôle équipementier finalement remis en question

Dans les années 1970 et 1980, le PNRA poursuivit son activité d'équipement. Plusieurs opérations furent réalisées, avec entre autre :

- 1975 : Atelier de Création Audio-visuelle ; création d'une « maison de l'alimentation traditionnelle » (La Feuillée) offrant un point-vente de produits agricoles locaux.
- 1976 : Maison de la Faune Sauvage et de la Chasse (Scrignac)
- 1977 : Ecomusée des Monts d'Arrée – Moulins de Kerouat (Commana)
- 1979 : Centre équestre de Brasparts, Musée de l'École Rurale (Trégarvan)
- 1982 : Maison des Sports Bretons (Berrien)



Certains projets, qui avaient été imaginés lors de la création du PNRA, furent abandonnés, comme le musée des ardoisières, le village des jeunes ou les garderies d'enfants. En 1980, un premier bilan posa des limites au développement des équipements. En effet, certains acteurs s'inquiétaient de ce rôle adopté par le PNR, alors que « la vocation du Parc ne [semblait] pas être de réaliser ou de participer à la réalisation d'équipements qui se feraient de toute façon sans lui »<sup>346</sup>. En revanche, il apparaissait évident que, du fait de l'exemplarité que devait revêtir ce type d'équipements en matière de conception et d'intégration à l'environnement, le Parc devait prendre en compte les éventuels surcoûts. Par ailleurs, la nécessité de mettre en place ces équipements sur la totalité du Parc avait

<sup>344</sup> Historien chercheur, membre fondateur de l'Union Démocratique Bretonne (UDB) et conservateur du musée de Bretagne à Rennes jusqu'en 2000.

<sup>345</sup> Lucas, *Op. cit.*

<sup>346</sup> « Bilan d'activité du PNR d'Armorique » (Archives du PNRA: Parc naturel régional d'Armorique, 1980).

entraîné une certaine dispersion des efforts et la structure devait gérer un nombre important de chantiers. Dès lors, la fonction même du Parc d'Armorique devait être profondément repensée, notamment dans le cadre de la rédaction d'une nouvelle charte, en prenant en compte ce bilan mitigé. Pourtant, en 1983, l'élection d'un nouveau Président du PNRA, Jean-Yves Cozan, allait au contraire, signer la poursuite de son activité équipementière. Réputé sûr de lui et combatif, il impulsa de nombreux projets :

*« Cozan, qui était quelqu'un qui avait une certaine culture et qui savait ce qu'il voulait, a impulsé un certain nombre d'opérations. [...] On a fait des coups, des coups, des coups, des coups... Moi j'ai dû ouvrir entre 85 et 92, cinq musées. Il y a eu Landévennec, le musée des phares, le musée de l'école, le musée des champs, le musée du recteur, dont certains ne fonctionnaient même pas ! [...]C'était absurde ! »<sup>347</sup>*

Ces nombreuses créations, facilitées par des moyens obtenus du conseil général, dont il était vice-président, posaient question, surtout au sein des équipes, assez clairvoyantes sur l'avenir de ces équipements : « Vous nous faites faire des enfants qu'on déposera à la DDASS ! » avait alors prédit Gestin à Cozan. Cette politique s'essouffla finalement à partir des années 1990, alors que de nouveaux enjeux, notamment écologiques, allaient fortement mobiliser les équipes du Parc<sup>348</sup>.

### 5.3.2. Un Parc pionnier de l'assistance architecturale

Au-delà de sa destination équipementière, la question de l'habitat a également été abordée par le PNRA sous l'angle de l'architecture. Déployée entre 1973 et 1978, une mission d'assistance architecturale, pionnière en son genre, devait accompagner les porteurs de projets de construction et d'aménagement, afin de permettre un développement qualitatif de l'urbanisation. Cette volonté avait été affichée dès le 22 juin 1972, par les responsables du Syndicat Mixte, lors de la visite du ministre chargé de la Protection de la Nature et de l'Environnement, affirmant que le PNRA devait « jouer à fond son rôle d'éducateur et d'animateur en ce qui concerne le paysage et la construction. »<sup>349</sup>

Au printemps 1973, la direction du Parc d'Armorique proposa donc un projet d'assistance architectural, témoignant du besoin de renforcement de son équipe :

*« La plus grande partie du territoire du Parc d'Armorique est inscrite dans des sites classés et périmètres sensibles. Dans les faits, cela se traduit le plus souvent, pour les objets de construction, par une série d'allers et retours du dossier entre le constructeur et la Commission des Sites. Peu et mal informés, les candidats*

<sup>347</sup> Jean-Pierre Gestin, Entretien, 2015.

<sup>348</sup> Période explicitée dans le chapitre suivant.

<sup>349</sup> *Opération : Assistance architecturale dans le Parc naturel régional d'Armorique*. Version provisoire. Archives du PNRA, 1er juin 1973

*constructeurs ressentent cet état de choses comme une brimade et attribuent au Parc la responsabilité unique des refus de permis de construire. »<sup>350</sup>*

Selon le rapport, cela créait un blocage psychologique entre la population et le PNRA, malgré l'implication de l'un des animateurs, qui avait pris en main avec succès les liaisons entre la population et la Commission des Sites. Il examinait les dossiers avant leur dépôt et conseillait les candidats, tout en leur apportant des éléments d'information, ce qui prenait un temps important, particulièrement pour un agent sans formation d'architecte. De plus, il était contraint de limiter son intervention à des lieux proches de son domicile, à l'ouest de l'Arrée, pour pouvoir assurer le reste de son travail. Une mission spécifique, conduite par un spécialiste, fut alors imaginée pour surmonter ces difficultés.

#### 5.3.2.1. La création d'une mission d'assistance architecturale

L'intégration d'un architecte à l'équipe du Parc devait permettre, non seulement d'apporter aux populations et décideurs des conseils en matière de volume, de matériaux et d'architecture, mais aussi de faire prendre conscience aux habitants du Parc et à leurs élus, de l'importance « d'une bonne maîtrise du parcellaire, des lotissements [et] de l'aménagement du territoire communal », notamment par le biais des POS. En outre, le Parc entrevoyait à l'époque une ouverture possible avec l'Institut de Géoarchitecture, qui avait envisagé un temps installer ses locaux à Botmeur : « Cet institut deviendrait naturellement le support de l'Assistance Architecturale dans le Parc dans les années à venir ». Dans l'attente, le Parc se devait de prendre les devants, et construisit, en lien avec la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) et de la Direction Départementale de l'Agriculture (DDA), un projet d'Atelier d'Assistance Architecturale et d'Information.

Cet atelier devrait intervenir auprès des collectivités locales et des administrations à l'échelle de la commune et du canton pour de la sensibilisation et le conseil et contribuer à l'étude des Plans d'occupation des sols (POS) et des Plans d'aménagement rural (PAR). Il devrait évidemment intervenir auprès des particuliers pour conseiller les candidats à la construction ainsi que les maîtres-d'œuvre (dessinateurs, métreurs ou entrepreneurs le plus souvent). Dans un objectif de proximité et pour se gagner une opinion publique positive, l'assistance architecturale prévoyait une intervention au plus près des populations, soit par la tenue de permanences communales, soit par des visites à domicile ou sur les chantiers. Une mission d'éducation devait également être imaginée, dotée de moyens de communication adéquats en vue de toucher le maximum de public. Cette mission d'Assistance architecturale aurait aussi pour objectif de rechercher et de mettre au point un matériel d'information éducative adapté aux différents publics qu'elle entendait toucher.

---

<sup>350</sup> *Ibid.*

Le modeste budget de fonctionnement du Parc ne permettait pas de faire face à cette nouvelle mission. On imagina donc, à titre temporaire, de faire appel à des élèves de l'École d'Architecture de Bretagne (Rennes), sous forme de stages de longue durée, contrôlés par cet établissement et un groupe de travail associé, comprenant un directeur de la mission – architecte-urbaniste, responsable de l'animation et de la coordination de cette opération d'Assistance Architecturale<sup>351</sup> – , un représentant du directeur départemental de l'Équipement, un représentant du directeur départemental de l'Agriculture, l'architecte du Groupe Études et Programmation (GEP-DDE.), les architectes consultants du Département, l'architecte des Bâtiments de France, des représentants de l'École d'Architecture de Bretagne et du PNRA. Cette mission expérimentale fut dès lors financée à parts égales par le Conseil général et la DDE<sup>352</sup>.

#### 5.3.2.2. Une activité riche en succès

En décembre 1973 la mission fut finalement constituée et un élève architecte, Abdallah Chaari, fut embauché. Après un mois d'existence, il dressait déjà un bilan très prometteur de son intervention. En effet, de nombreux intéressés s'étaient déjà fait connaître : habitants et usagers du Parc, écoles, municipalités, administrations, maîtres-d'œuvre, entreprises. Globalement, cet élève architecte présentait de l'intérêt, de la part de tous, à s'intégrer dans un processus d'évolution des états d'esprit, grâce à cette nouvelle façon d'intervenir sur les questions d'architecture.

Pour les populations, il s'agissait le plus souvent de personnes ayant reçu un avis défavorable de la Commission Départementale de Sites à leur projet de construction. Le conseiller intervenait alors sur l'intégration du bâti aux sites, la morphologie extérieure des constructions et le rappel des lois et de la réglementation. D'autres personnes venaient le consulter pour des conseils avant de s'engager fermement avec les sociétés de constructions et des entreprises. D'autres encore le contactaient pour « rattraper » les erreurs de conception d'un constructeur. Les écoles aussi étaient demandeuses et une première expérience fut lancée avec une classe, sur le thème de la maison traditionnelle de Cornouaille. Auprès des maires, un premier recensement des besoins montra la nécessité d'accompagner les élus locaux dans une lecture globale de leur territoire et dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme. Au fil des mois, les maires firent surtout appel à Abdallah Chaari pour des problématiques d'aménagement touristique et utilisèrent l'assistance architecturale comme outil de médiation avec la population sur des projets d'intérêt public. Il était par ailleurs appelé régulièrement dans les conseils municipaux pour conseiller les élus et même les ingénieurs

---

<sup>351</sup> Il s'agissait de Monsieur BOCLE, qui outre son agence d'Architecture et d'Urbanisme, ses fonctions de Direction Adjoint de l'École d'Architecture de Rennes a mené des actions concrètes d'animation, d'information et de sensibilisation concernant, notamment, l'Assistance Architecturale auprès des collectivités locales de Bretagne et d'un groupe de cultivateurs de la région de Rennes.

<sup>352</sup> Lucas, *op. cit.*

subdivisionnaires de la DDE pourtant jaloux de ses prérogatives. Il intervenait ainsi sur divers projets, de campings, d'équipements sportifs, de lotissements, de gîtes ruraux, etc.

Chaari montrait aussi de l'intérêt à s'impliquer auprès des services administratifs pour apporter une dimension plus qualitative à la question du cadre de vie. Il leur apportait des précisions quant à l'aspiration de la population concernant leurs manières d'habiter. Par ailleurs, avec les entreprises, des séances de travail furent progressivement organisées afin de clarifier l'action de l'Aide Architecturale, et une politique d'information et de formation fut entreprise auprès des bureaux d'étude de bâtiments agricoles industrialisés.

Peu à peu, l'assistance prit un rythme de croisière avec plus de 150 interventions en un an, permettant à Chaari d'élaborer une « philosophie de l'architecture » sur le territoire du PNRA :

*« Dans l'action de l'Atelier d'Aide Architecturale, le point le plus délicat concerne l'intégration de l'architecture nouvelle dans un site rural. En effet, sauvegarde et protection de l'architecture ancienne, bien qu'indispensable, ne sauraient éviter une défiguration par la construction neuve. Il serait aberrant, compte tenu des progrès techniques du bâtiment – techniques de mise en œuvre et matériaux nouveaux – de se replier dans des constructions copiées des maisons anciennes. Ce serait nier l'apport du progrès et vouloir vivre dans un musée. Il faut donc réfléchir et rechercher les moyens de permettre une architecture actuelle dans des sites ruraux à la construction à majorité traditionnelle. »<sup>353</sup>*

Équilibre et harmonie furent les clés d'entrée de son intervention : il recherchait l'équilibre en s'attachant au rapport entre diverses proportions d'une construction. Quant à l'harmonie, elle se nourrissait, selon lui, des rapports qui existaient entre les divers éléments de la construction : les ouvertures avec le volume général, les avant-toits, les éléments décoratifs, tels les pierres taillées, outeaux et châtières :

*« Il faut rechercher le lieu global de la construction nouvelle, avec son environnement, éviter les ruptures créées par des volumes exagérément hauts ou longs, par des couleurs voyantes, accompagner les lignes du paysage et n'importe quel type d'architecture sera à sa place. [...] Nos maîtres d'œuvre d'aujourd'hui ont à en prendre exemple et à rejeter des méthodes qui ne sont souvent que des solutions de facilité : la maison rectangulaire sur sa plateforme, source de monotonie et d'ennui. »<sup>354</sup>*

Abdallah Chaari en référait volontiers au modèle d'intégration des hameaux et villages et voyait en la personne des architectes, des acteurs capables d'inverser la tendance à « saupoudrer la nature de constructions de tous "poils" dont le seul caractère est de ne pas en avoir ». Dès lors, il entrevoyait pour l'Atelier d'Aide Architecturale, la nécessité d'un effort considérable pour informer et convaincre les habitants :

---

<sup>353</sup> Bilan de l'Atelier d'Aide architectural de mars, avril et mai 1974. Archives du PNRA

<sup>354</sup> Ibid.

*« Il passe par la prise de conscience et de responsabilité de tous et de chacun. Peut-être arriverons-nous, ensemble, à rendre les sites ruraux des Monts d'Arrée encore plus plaisants et par là-même à sauvegarder les richesses culturelles et économiques qu'ils représentent. Il appartient aux ruraux de défendre leur patrimoine. »<sup>355</sup>*

En septembre 1974, à l'issue d'un contrat court de l'élève architecte, le Parc décida de pérenniser son activité, au vu des bénéfices qu'elle apportait : les demandeurs avaient intégré le conseiller de plus en plus en amont du processus d'élaboration du projet, ce qui permettait de réduire les délais de traitement ; le pourcentage de refus commençait à décroître ; les élus locaux demandaient à l'architecte de plus en plus régulièrement d'intervenir dans les conseils municipaux. La mission de conseil s'installa alors dans la stabilité, avec des consultations facultatives, au cours de permanences au bureau du PNRA, à Menez Meur, ou dans les communes concernées, accompagnées de visites de terrain en compagnie du maître-d'œuvre et de l'entrepreneur.

De 1974 à 1976, le nombre d'interventions fut de l'ordre de 500 à 600 par an et une statistique adressée aux élus du Parc à l'automne 1976 montrait que le pourcentage de refus de permis de construire était devenu l'un des plus bas enregistré dans les différents secteurs de sites inscrits du Finistère<sup>356</sup>. En revanche, l'architecte peinait à tout mener de front et le manque de temps ne permettait pas de faire évoluer la mission vers d'autres actions pourtant opportunes, comme la réalisation d'études d'insertion d'ouvrages et de bâtiments publics, de lotissements et d'extensions de hameaux. Dès septembre 1975, un nouvel architecte, François Jagot vint donc renforcer l'équipe, qui revint toutefois à son étiage initial l'année suivante où Abdallah Chaari quitta ses fonctions pour rejoindre sa Tunisie natale.

#### 5.3.2.3. L'abandon de l'assistance architecturale

L'année 1977 annonça un changement profond de l'exercice architectural en France, confronté à de nombreuses critiques. La population rejetait l'architecture des grands ensembles, l'enseignement architectural présentait des dysfonctionnements et l'exercice d'architecte était peu considéré. De plus, depuis vingt ans, les efforts pour développer une politique de l'architecture s'étaient avérés vains. La loi sur l'architecture de janvier 1977 tenta de pallier ce manquement. Les principales implications de cette loi portaient sur « la création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains [...]»<sup>357</sup>. Elle affirma le rôle et la mission des architectes, institua des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE)<sup>358</sup> et réorganisa la profession.

---

<sup>355</sup> *Ibid.*

<sup>356</sup> *Note du PNRA à destination du département.* 1977, archives de François Jagot

<sup>357</sup> Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture

<sup>358</sup> Le Parc d'Armorique participa de manière renforcée, avec les autres architectes des PNR et sous la direction de la fédération de Parc, aux réflexions de préfiguration des CAUE.

Au PNRA, François Jagot poursuit donc son action, seul. Parallèlement, une réflexion fut lancée pour éviter les lotissements et promouvoir le hameau. Il s'agissait, par exemple, de montrer que « la transcription dans les sites de dessins géométriques aboutissait souvent à des ouvrages mal intégrés, que la taille d'un lotissement a une importance considérable, que la rue d'un village n'est pas une autoroute en miniature, que les clôtures jouent un rôle essentiel dans un paysage construit »<sup>359</sup>. Cette même année, l'élargissement du service à la presqu'île de Crozon fut théoriquement instauré, mais le sous-effectif l'entrava. Dans ce contexte, le PNR proposa aux financeurs le recrutement d'un nouvel architecte.

Mais déjà, en 1976, la dotation du département n'avait pas été renouvelée. Le maintien de la mission de conseil du Parc s'opposait à la réflexion lancée dès 1974, avec le Service du GEP, pour la mise en place d'une aide architecturale plus systématique et de plus grande envergure (à l'échelle départementale). Cette réflexion devait aboutir, en 1976 par la formalisation d'un conseil architectural départemental, puis en 1977 par une réflexion sur le montage d'un CAUE. Pourtant, un décret d'application indiquait que les CAUE pouvaient « déléguer leurs missions aux services d'assistance architecturale fonctionnant déjà dans les Parcs naturels régionaux », mais cette possibilité ne fut pas retenue. Finalement, François Jagot maintint son poste au PNRA jusqu'à la constitution du CAUE, le 19 juin 1979, qu'il intégra furtivement jusqu'à son licenciement en janvier 1980. L'association fut quant à elle dissoute en 1982.

Les raisons de cette dissolution comme celle de la non-réinstallation de la mission sur le Parc d'Armorique sont multiples et diffèrent selon les points de vue. L'absence de volonté tant de la part des élus départementaux que de la DDE de voir une structure indépendante se monter et, donc, échapper à leur mainmise, a certainement conduit à la défiance. Les défaillances de la direction ont aussi souvent été relevées par nos différents interlocuteurs<sup>360</sup>. L'année 1979 signa donc la fin définitive de l'assistance architecturale du PNRA, qui avait pourtant marqué très positivement le territoire et sa population.

### 5.3.3. Un Parc acteur de la rénovation urbaine

En 1977, le PNRA se mobilisait autour d'un plan quinquennal en faveur du maintien de la population, de la qualité du patrimoine, des actions de formation et des activités d'accueil. Cette même année, une circulaire sur les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) spécifiait la

---

<sup>359</sup> *Ibid.*

<sup>360</sup> Le directeur du CAUE, acteur de cette discordance, sera d'ailleurs nommé directeur du PNRA de 2003 à 2006.



prise en compte de la valeur du patrimoine bâti lors de la remise en état sanitaire visant à permettre aux personnes modestes de vivre dignement dans leur logement.

Malgré l'arrêt du conseil architectural, le Parc maintint son action dans ce domaine ; il initia une OPAH en 1980, qu'il pilota avec l'appui du PACT-ARIM<sup>361</sup>, une association de rénovation immobilière largement subventionnée, qui apportait différents appuis aux collectivités désireuses de s'investir sur le logement : information, conseil, recherche de financement, intervention pour la réalisation de travaux, etc. Le Parc signa avec elle une pré-convention en juin 1980 pour une OPAH qui se déroulerait jusqu'au 31 décembre 1984. Cette opération était ciblée sur une vingtaine de communes, principalement dans les Monts d'Arrée, mais également littorales et insulaire : Camaret-sur-Mer, Roscanvel et Ouessant.

#### 5.3.3.1. La création d'une opération d'amélioration de l'habitat

L'objectif prévisionnel de cette OPAH était fixé à 310 réhabilitations en 2 ans. Ce fut finalement 338 biens qui furent rénovés durant cette période, au bénéfice de 87% de propriétaires occupants ; 70% des interventions se firent en outre au sein de hameaux. Par ailleurs, L'ARIM intervint également auprès des collectivités pour la réhabilitation de bâtiments publics et leur transformation en logements. Ce fut le cas des anciennes écoles de Rosnoën et de Logonna-Quimerc'h. Un commerce de proximité fut également créé dans le bourg de Rosnoën. L'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) versait en moyenne 23 143F par logement en 1980, 46 484F en 1981, 65 888F en 1982 et finançait entre 20 et 70% des opérations en fonction des situations économiques des occupants.

Les communes ont par ailleurs bénéficié d'une assistance technique dans leurs projets d'aménagement : transfert de la mairie de Botmeur (proposition pour la réutilisation du bâtiment vide) ; aménagement de la place de Saint-Cadou (propositions, prises de contact) ; aménagement de la place du bourg d'Argol (proposition de circulation, stationnement) ; aménagement d'une salle polyvalente à Saint-Éloy (montage de dossier de subvention) ; réalisation d'un local polyvalent à Landévennec (proposition et descriptif des travaux) ; mise en valeur du bourg de Loqueffret (croquis perspectif et notice descriptive).

De nombreuses actions furent par ailleurs mises en œuvre telles que des campagnes d'information au grand public, aux communes (sur les fonds Grands Travaux) et aux banques du secteur. Des réunions d'information à destination des artisans furent animées avec la collaboration de la Chambre de Métiers, qui n'attirèrent pas moins de 40% des entreprises présentes sur le territoire du PNRA. Le PACT-ARIM mit également en place des permanences mensuelles dans plusieurs communes du Parc

---

<sup>361</sup> Centre de Propagande et d'Action contre les Taudis – Association de Restauration Immobilière. Sigle transformé en 1975 en P.A.C.T : Protection-Amélioration-Conservation-Transformation

pour assister les porteurs de projets. Il recensa aussi le petit patrimoine des communes concernées pour le compte du PNRA. Enfin, il proposa au syndicat mixte de créer un fond financier destiné à faciliter les opérations d'aménagement des villages.

#### 5.3.3.2. Un succès qui s'estompa progressivement

Le bilan d'activité de 1982 nous présente un certain nombre de détails quant à ces opérations. Chez les propriétaires occupants, un dossier sur cinq concernait un nouvel arrivant. Il s'agissait en grande majorité de personnes venues s'installer pour leur retraite, mais aussi des jeunes ayant acheté une maison ancienne. Ces opérations suscitaient un vif intérêt chez les artisans locaux, qui bénéficiaient des retombées économiques. Cependant, le bilan d'activité relève une difficulté pour trouver des maîtres-d'ouvrage sociaux intéressés et prêts à investir, du fait du risque locatif lié à de tels projets : en effet, la durée de location permettant de rentabiliser les équipements était de 24 années.

D'autres problèmes furent pressentis, spécialement d'ordre financier. En juin 1982, tous les dossiers de propriétaires occupants furent placés sur liste d'attente par manque de financement de l'État, octroyé par la DDE, ce qui bloquait évidemment le démarrage des travaux. Certains propriétaires, placés ainsi dans l'expectative durant plusieurs mois, en subirent des dommages, notamment une hausse des coûts de travaux sans contrepartie sur le montant de la prime. Il était en outre impossible de poursuivre les campagnes d'informations dans cette conjoncture, d'autant que les « Fonds d'Aménagement Urbain » à destination des communes disparurent aussi momentanément. Par ailleurs, l'intérêt pour les OPAH s'avéra limité. Si elles fonctionnèrent particulièrement bien dans les Monts d'Arrée et l'île d'Ouessant, elles eurent peu de succès sur la Presqu'île de Crozon. Enfin, l'association et le Parc avaient peu de marges de manœuvre en matière d'urbanisme et reconnurent leurs limites quant à certains projets. À Camaret, par exemple, il apparaissait nécessaire de lancer une action sur l'ancien quartier du Port ; or il y avait de nombreux problèmes à traiter qui ne pouvaient être réalisés dans un contexte strict de rénovation : difficultés de circulation et de stationnement, venelles barrées, présence de ruines, éclairage public défaillant, signalisation et plantations à revoir.

#### 5.3.3.3. Une action finalement élargie à l'aménagement urbain

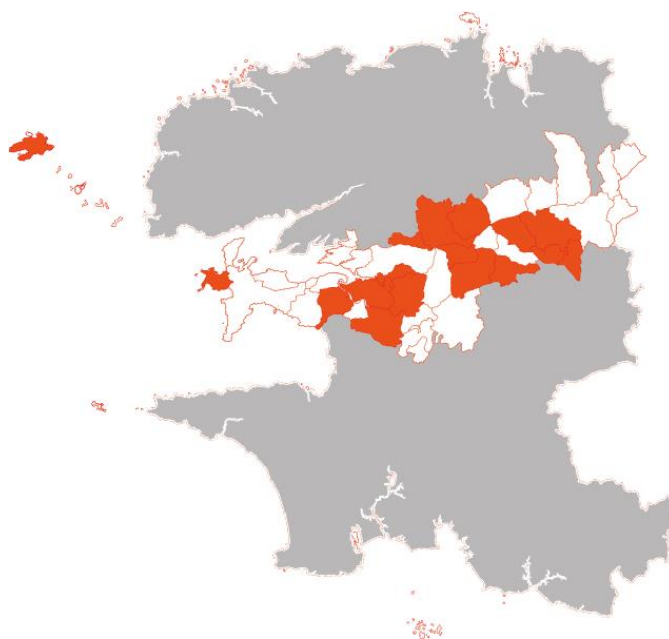
Le bilan des années suivantes révèle une baisse d'activité. En 1983, 95 rénovations furent réalisées et seulement 60 en 1984. L'offre de crédit de l'ANAH, insuffisante, entraînait une stagnation de la demande et des blocages psychologiques chez les propriétaires, qui hésitaient à se lancer dans ces opérations. Les délais d'attente, de huit à dix mois, retardaient le démarrage des travaux et dissuadaient d'autres prétendants. Les organismes de logement social restaient réservés quant à l'intérêt de mener des opérations dans le secteur. En revanche, de nombreux projets communaux furent accompagnés durant ces deux années et marquèrent la volonté des communes d'animer leur territoire. Le tableau ci-après nous offre un aperçu des projets envisagés durant cette période. Ils

marquèrent une volonté de rénovation et de réaffectation des locaux publics en logement, mais également d'embellissement des centres-bourgs.

Le dernier bilan insista sur l'intérêt de cette action volontaire en faveur de l'habitat, qui avait permis d'atteindre plusieurs buts en matière de revitalisation des territoires ruraux :

- revitaliser les centres bourgs avant de réaliser des investissements d'extension qui sont souvent difficiles à rentabiliser,
- améliorer l'image de marque de la commune (façade, espaces publics, services...),
- maintenir et si possible accroître la population,
- offrir des débouchés aux entreprises locales et constituer une occasion de se perfectionner,
- favoriser la création des équipements à vocation socioculturelle,
- susciter la réalisation de logements locatifs sociaux,
- augmenter le potentiel fiscal de la commune,
- sauvegarder un patrimoine bâti intéressant,
- enfin, dans la mesure du possible, favoriser la prise de conscience par rapport au problème général de l'habitat.

Bien que ces OPAH fussent particulièrement performantes et utiles, le Parc d'Armorique ne renouvèlera jamais l'exercice. Cette action expérimentale avait été particulièrement opportune, puisqu'aucune autre collectivité n'était alors en mesure de porter cette procédure. Comme pour l'assistance architecturale, le Parc avait mené une démarche novatrice tout en palliant les manques de moyens techniques sur le territoire.



Carte 18 : Communes ayant bénéficié d'une assistance dans le cadre de l'OPAH entre 1983 et 1984

<b>Commune</b>	<b>Type de projet</b>	<b>Type d'accompagnement PNRA/PACT-ARIM</b>
<b>Argol</b>	Aménagement de la place Salle du 3 <sup>e</sup> âge Rénovation d'un logement communal	Nouvelle proposition Proposition Proposition
<b>Berrien</b>	Aménagement du placître de l'église et restauration du mur de l'enclos. Réhabilitation de deux logements	Proposition d'aménagement.  Étude
<b>Botmeur</b>	Réhabilitation de 2 logements communaux dans l'école	Proposition
<b>Camaret</b>	Aménagement du centre-ville	Contrat d'étude pour circulation, traitement des espaces publics, friches urbaines
<b>Commana</b>	Aménagement d'aire pour nomade  Aménagement du centre-bourg	Information sur la procédure, proposition Proposition
<b>Dinéault</b>	Réhabilitation du presbytère en 5 logements locatifs sociaux Aménagement de la place de l'église	Proposition Proposition
<b>Huelgoat</b>	Aménagement du centre-bourg Centre de loisirs  Aménagement des abords de la mairie Bâtiments communaux	Propositions et esquisses Constitution d'un dossier de subvention Proposition Réflexion sur leur situation
<b>La Feuillée</b>	Réhabilitation de 3 logements communaux dans l'ancienne école Aménagement de la place centrale	Proposition et esquisses  Relevé de la place
<b>Le Faou</b>	Dissimulation de réseaux aériens  Réalisation d'une maison de Pays Réhabilitation de deux logements communaux	Dossier de demande de subvention Pré-étude Proposition
<b>Locmaria- Berrien</b>	Réhabilitation de l'ancienne école : salle polyvalente + 2 logements	Proposition et étude de réhabilitation.
<b>Loqueffret</b>	Restauration en logement communal de l'ancienne école	Proposition
<b>Ouessant</b>	Création d'un parking et plan de circulation estival	Proposition
<b>Pont-de-Buis</b>	Gîte d'étape Acquisition et rénovation d'un ancien cinéma en salle polyvalente	Mise en contact avec organisme Pré-étude
<b>Rosnoën</b>	Rénovation de la Mairie Rénovation de l'ossuaire	Étude Pré-étude
<b>Saint-Eloy</b>	Restauration de l'étage du presbytère en logement communal	Proposition
<b>Saint-Rivoal</b>	Embellissement du bourg	Proposition en matière de plantations
<b>Scrignac</b>	Mobilier de bibliothèque	Mise en contact avec la bibliothèque centrale
<b>Sizun</b>	Aménagement de la place de St Cadou Aménagement d'une ancienne école en salle polyvalente  Réhabilitation d'un logement communal Réaménagement de la place de la mairie	Proposition définitive d'aménagement Préparation du dossier de subvention FAUR Étude Proposition

Tableau 12 : Accompagnement des communes dans le cadre de l'OPAH entre 1982 et 1984

## Conclusion du Chapitre 5

Créés dans un contexte d'abandon rural, qui paraissait alors inéluctable, les PNR n'avaient pas vocation initiale à accueillir de nouvelles populations permanentes sur leurs territoires, puisque leur principale destinée était la conservation de la nature, l'accueil des promeneurs, la création de bases de loisirs et l'encouragement de l'agriculture et de l'artisanat. L'État avait, en outre, prévu d'accompagner la diminution du nombre d'agriculteurs dans les campagnes. En matière d'habitat, les Parcs étaient alors conçus pour être des lieux de sauvegarde du patrimoine bâti, mais aussi un lieu de créativité et d'innovation architecturale respectueuse de l'environnement.

Si les pouvoirs publics n'avaient pas misé sur l'aspect résidentiel des territoires ruraux pour favoriser leur survie, les actions en faveur de l'accueil et du maintien des populations ne manquèrent toutefois pas. Dans le Parc d'Armorique, les activités d'équipement, d'assistance architecturale et de rénovation urbaine contribuèrent à la construction d'un territoire habité de qualité, en offrant des possibilités de travailler et vivre décemment dans des lieux d'exception et à fort caractère patrimonial. Cependant, chacune des entreprises menées par la structure, bien qu'elles aient répondu à des nécessités spécifiques et parfois urgentes, fut à un moment donné réduite ou abandonnée. Les trois expériences présentées suivirent globalement le même circuit, comme le montre le schéma de la page suivante.

Étant donné le caractère temporaire de chacune de ces expériences (hormis l'équipement, qui possède une fonction plus durable), on entrevoit le rôle du PNRA comme une structure où pouvaient germer des projets originaux, que d'autres organismes reprendraient à une échelle plus large ou pour une fonction plus spécifique. Le Parc pouvait aussi servir de « béquille », en l'absence de cadre de mise en œuvre adéquat. Cela reste une vision quelque peu optimiste, puisqu'une seconde explication, mettant plutôt en avant leur fragilité, tendrait à montrer qu'il n'avait guère l'initiative et dépendait d'opportunités politiques et financières, locales et nationales. Il n'aurait été que le parent pauvre d'autres institutions. Faute de moyens, il ne pouvait poursuivre nombre d'actions entamées, alors même que les premiers résultats étaient encourageants et que les besoins demeuraient.

Pour approfondir cette seconde hypothèse selon laquelle le Parc d'Armorique ne bénéficierait que peu de marges de manœuvre en matière d'habitat, il est nécessaire de reconsidérer son histoire au regard des politiques territoriales engagées depuis la création de la structure.

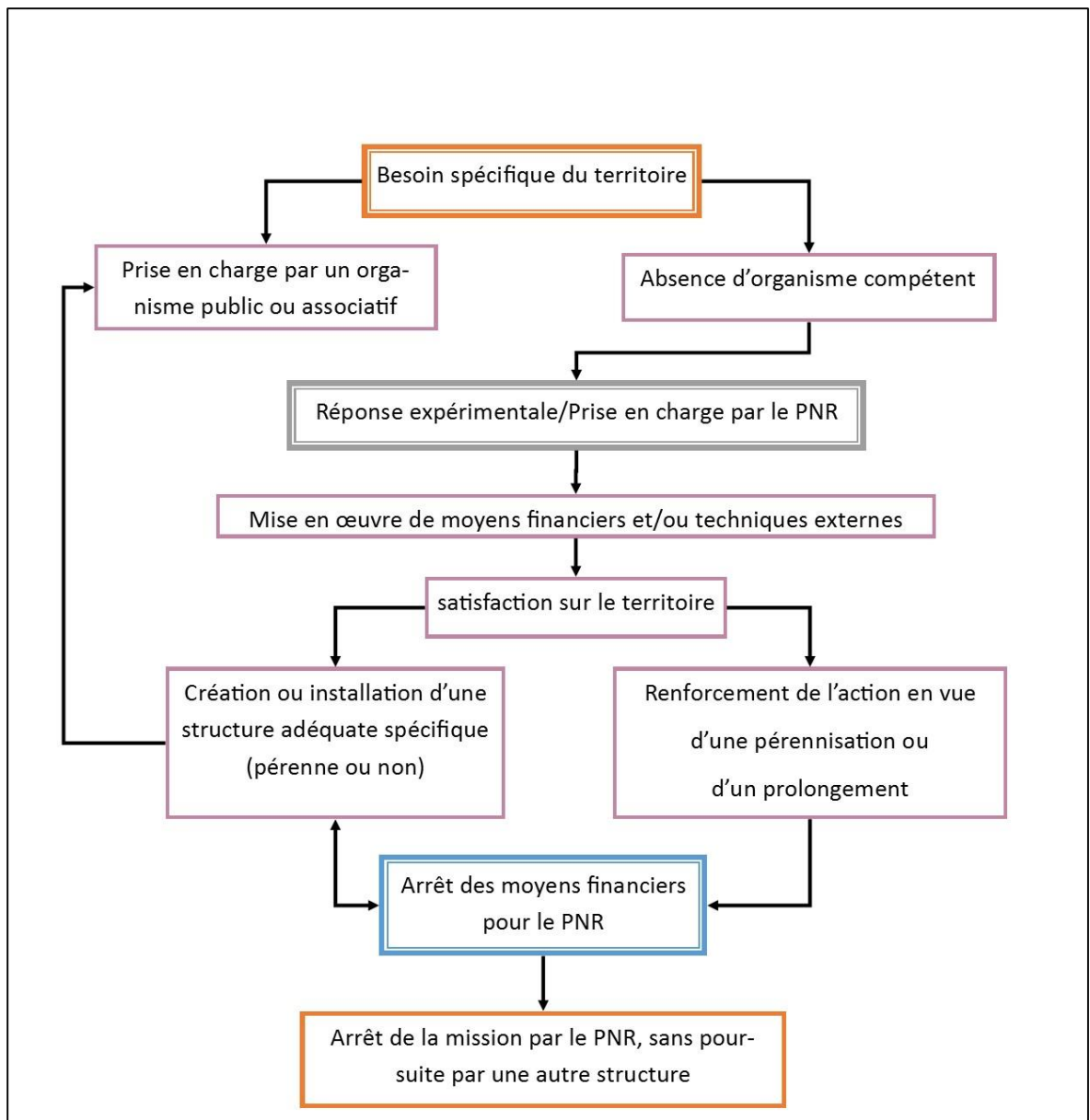


Figure 21 : Cycle des projets et interventions du PNRA entre 1967 et 1985.



# **Chapitre 6 : Le Parc d'Armorique en proie aux évolutions politiques et sociétales. Des conséquences majeures en matière d'habitat**

Nous l'avons, aux origines, l'État avait donc attribué aux PNR trois missions principales : adjoindre des « poumons verts » aux métropoles, animer le monde rural et protéger la nature. Certaines de ces fonctions relevaient d'un aspect réglementaire, d'autres d'une approche plus opérationnelle. Les missions des Parcs se sont par la suite construites à l'usage et par les opportunités d'actions qui ont découlé de la création progressive de ces espaces de projets. Les évolutions territoriales ont également influencé leurs prises de positions. Loin des pronostics d'inéluctable désertification qui étaient naguère de rigueur à leur propos, leurs territoires ont souvent connu une expansion urbaine, associée ou non à une croissance démographique. De fait, ils ont dû trouver les moyens d'adapter leur action au contexte territorial et ont constamment évolué sous l'influence de l'ensemble des politiques rurales, urbaines, écologiques et économiques à l'œuvre en France. Loin de rester figés dans leurs problématiques de naissance, la plupart des Parcs partagent aujourd'hui des soucis communs et regroupent notamment au sein de leurs politiques publiques, un même ensemble de prérogatives : le développement local, la protection de l'environnement, l'aménagement du territoire, l'expérimentation, l'éducation.

Non sans mal, mais toujours soutenus par leur fédération nationale, ils n'ont cessé de revendiquer des moyens et une légitimité pour mettre en œuvre les missions qui leur étaient confiées, ou pour en obtenir de nouvelles. Si bien que les Parcs ont toujours vacillé entre considération et déconsidération. Pour autant, les années 2000 ont marqué un tournant majeur dans leur existence. La question urbaine, de plus en plus prégnante, a permis de positionner les PNR comme acteurs majeurs de la planification. Pourtant, cette reconnaissance est loin d'être évidente en pratique. Les Parcs se retrouvent manifestement et plus que jamais en concurrence avec d'autres collectivités et souffrent d'un problème d'ancrage territorial. Sans verser dans un pessimisme exagéré, on ne peut que constater que leur avenir est en question.

De par son ancienneté, le Parc d'Armorique a suivi et subi l'ensemble de ce processus. Ce chapitre propose donc de revenir sur ses épreuves et sur ses évolutions, en ce qui concerne son implication dans l'habitat, au regard du contexte institutionnel et territorial français, à travers trois périodes : depuis la création des Parcs à la fin des années 1990, longue période de flou, de doute et de combats ; les années 2000, période de reconsidération et de transformation majeure du positionnement des Parcs en matière d'habitat ; et la période actuelle davantage soumise à des enjeux régionaux et



locaux. Pour chaque évènement présenté, nous proposons une lecture générale à propos des Parcs, suivi d'un parallèle avec l'action du Parc d'Armorique. Pour cela, nous nous appuyons notamment sur deux sources bibliographiques majeures : les travaux chronologiques de Béatrice Vélard sur l'aménagement rural<sup>362</sup> et l'ouvrage de Romain Lajarge et Nacima Baron sur les Parcs naturels régionaux<sup>363</sup>.

## **6.1. 1968-1990 : Considérations et déconsidérations récurrentes des Parcs naturels régionaux**

Les deux premières décennies d'actions furent particulièrement décourageantes pour les Parcs en place. Ces structures étaient manifestement scrutées avec méfiance et parfois avec mépris. Ceux qui avaient vu dans les Parcs un potentiel remarquable redoublèrent alors d'efforts pour renforcer la légitimité et le pouvoir de ces structures. Ils furent finalement récompensés et soutenus grâce à l'intérêt progressif de la société et des gouvernements pour la question environnementale, qui allait permettre aux PNR de développer leurs fonctions de préservation.

Dans tout cela, l'habitat n'eut guère sa place. Parents pauvres du développement rural, peu d'outils avaient en effet été attribués au Parcs, si ce n'est les équipements touristiques. Leur implication en matière d'aménagement du territoire en fut donc limitée, même si l'exemple du PNRA nous a montré quelques percées. Ils finirent tout de même par trouver une certaine reconnaissance à la fin des années 1980, grâce à une série de lois et décrets éclairant leurs fonctions. Mais ces nouvelles orientations ne suffirent pas à effacer les brimades subies pendant les 20 premières années.

Dans le Parc d'Armorique, la méfiance fut aussi de mise et les critiques nombreuses. Alors que les prérogatives environnementales allaient pouvoir lui permettre une implication concrète sur le territoire, elles l'éloignèrent en même des problématiques d'habitat, mettant fin à 15 années d'actions marquées de succès. Il connut néanmoins un sursaut au début des années 1990, par son intervention renforcée en matière d'aménagement rural, auprès des collectivités du centre Finistère.

Nous reviendrons dans cette première section sur ce cycle permanent de descentes et de sursauts qu'ont connu les Parcs depuis leur création et jusqu'aux années 1990. Nous verrons par la suite comment cela s'est traduit dans notre terrain d'étude.

---

<sup>362</sup> Bonnamour et Vélard, *Quelles recherches aujourd'hui pour les campagnes de demain?*

<sup>363</sup> Lajarge et Baron, *op. cit.*

### 6.1.1. À l'origine, des Parcs absents de l'aménagement rural

Les 20 premières années d'existence des PNR furent marquées par une série de déconvenues et de difficultés. En 1976, *la Revue de géographie de Lyon* publia plusieurs articles critiquant l'organisation des Parcs naturels régionaux. Gérard Richez insista notamment sur l'absence de pouvoir légal qui affaiblissait leur action :

*« L'efficacité du parc régional dépend de l'aptitude de ses organismes de gestion à coordonner la mise en œuvre des différentes procédures administratives aboutissant à des décisions prises soit au niveau ministériel, soit au niveau préfectoral, soit au niveau municipal. »<sup>364</sup>*

La faiblesse de leur action était le corollaire de celle de leurs ressources financières théoriquement dépendantes des régions, dont la structuration avait pour l'heure échoué. La même année, alors que le président Valéry Giscard d'Estaing déclarait que les PNR étaient des exemples d'harmonisation entre le développement économique et la protection de l'environnement, l'ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts, Hubert de Pelet, en dressa un bilan moins positif, pointant :

- un tâtonnement institutionnel,
- un manque de coordination,
- des chartes floues,
- un cloisonnement administratif<sup>365</sup>,
- un rejet local,
- un trop fort usage des loisirs citadins,
- une perte de légitimité avec le développement d'autres structures, notamment la mise en place des Pays d'Accueil,
- une action d'organisation touristique plus que d'équipement, au niveau micro-régional<sup>366</sup>,
- une nécessité de rationaliser l'action publique et d'intégrer les habitants dans la dynamique.

Il faut dire que les Parcs font face à un problème particulièrement déplaisant : ils ne trouvent pas de place légitime dans l'aménagement des territoires ruraux, réduisant toute tentative réelle d'implication. C'est ce qui motivera les directeurs de Parcs en place à se mobiliser dans les années 1980 pour faire reconnaître leur rôle dans le paysage institutionnel français.

#### 6.1.1.1. Un aménagement rural... sans les Parcs

---

<sup>364</sup> Gérard Richez, « Réflexions critiques sur les parcs naturels français », *Géocarrefour* 51, n° 2 (1976): 189-204.

<sup>365</sup> Lajarge et Baron, *op. cit.*

<sup>366</sup> Françoise Plet, « La géographie rurale française : quelques jalons », *Sociétés contemporaines* no 49-50, n° 1 (2003): 85-106.

Durant leurs 20 premières années, les PNR furent systématiquement mis hors-jeu des actions d'aménagement rural. Lorsque le décret instaurant les PNR fut promulgué en 1967, les arguments mis en avant dans la déclaration des motifs apparaissaient pourtant complémentaires vis-à-vis des politiques de rénovation rurale. Ces dernières répondaient à des problématiques de modernisation urgente des territoires les plus pauvres. Les Parcs eux, devaient apporter des solutions plus thérapeutiques, donnant à la politique nationale d'aménagement une expression « harmonieuse et complète »<sup>367</sup>.

Des moyens importants furent donc mis en œuvre par l'État pour venir en aide aux zones les plus défavorisées. Un décret institua la politique et les zones de rénovations rurales. Sur chaque zone, un Commissaire à la Rénovation Rurale devait élaborer des stratégies de développement et apporter les moyens localement<sup>368</sup>. Par ailleurs, la loi d'orientation foncière fut instaurée et les Schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) furent mis en place, censés fixer « les orientations fondamentales de l'aménagement des territoires intéressés », que les Plans d'occupation des sols devaient ensuite décliner. En 1970, un décret institua les Plans d'Aménagement Rural (PAR), qui devaient permettre d'orienter les différentes activités du territoire, agricole, industrielle, commerciale, etc., sur un périmètre de bassin d'activité économique et sociale. Ce fut le premier véritable document d'orientation à une échelle intercommunale, produit sous le regard attentif des services de l'État. Les PNR, qui venaient tout juste d'être instaurés, n'eurent que peu de marge de manœuvre pour s'impliquer dans ces projets de planification.

Les plans de transformation des campagnes par l'État se poursuivirent dans le domaine de l'agriculture durant les années 1970. Le VI<sup>e</sup> Plan économique et social (1971-1975), qui était fondé sur un objectif de croissance forte, proposait pour les régions les plus isolées, une amplification des politiques de conversion et d'amélioration des conditions de vie des populations présentes. En 1979, l'appui aux « zones rurales fragiles » fut renforcé par la création du Comité Interministériel pour le Développement et l'Aménagement Rural (CIDAR) et l'instauration d'un fond dédié, le FIDAR. Ce dernier était destiné à « soutenir le développement, la création et la diversification d'activités dans les secteurs ruraux où se posent des problèmes économiques et démographiques d'une particulière gravité »<sup>369</sup>. Devant faire preuve de « sélectivité et de souplesse », ce fond permettait de répondre à des demandes d'acteurs divers : collectivités, chambres consulaires, associations, acteurs privés, etc.<sup>370</sup> Un an plus tard, la Directive Nationale d'Aménagement Rural et la loi d'Orientation agricole prévirent notamment que les politiques d'aménagement du territoire devaient :

---

<sup>367</sup> Lajarge et Baron, *op. cit.*

<sup>368</sup> Paul Houée, *Les politiques de développement rural: Des années de croissance au temps d'incertitude.*, 2e éd. rev. et augm (Quae, 1996).

<sup>369</sup> Décret du 3 juillet 1979

<sup>370</sup> Houée, *op. cit.*

*« favoriser le développement de toutes les potentialités du milieu rural ; améliorer l'équilibre démographique entre les zones urbaines et rurales ; maintenir et développer la production agricole [...] ; permettre le maintien et l'adaptation des services collectifs dans les zones à faible densité de peuplement ».*

À ce titre, les documents d'urbanisme devaient notamment prendre en compte les particularités locales, comme le type d'habitat, les besoins en logements et la répartition des terrains entre les différents usages<sup>371</sup>. Là encore, les Parcs, dont l'action reposait sur les textes constitutifs de la fin des années 60, n'avaient aucune marge de manœuvre légale pour participer pleinement à l'aménagement.

#### 6.1.1.2. L'avenir en jeu : de premières revendications

En 1980, ce manque d'intégration des PNR dans l'aménagement rural échaudait franchement les directeurs, de plus en plus inquiets pour l'avenir de leurs structures<sup>372</sup>. En l'absence de directives rapides de l'État, ils s'estimaient menacés face à la poursuite d'un désengagement financier, et cela malgré la promesse du gouvernement de leur proposer un nouveau programme pluriannuel et un calendrier. Depuis l'échec de la régionalisation dix ans plus tôt, les PNR étaient toujours des outils destinés à être manœuvrés depuis la région. En 1972, trois ans après l'échec du référendum, la création de conseils régionaux fut acquise et permit la mise en œuvre d'une des vagues les plus importantes de création des Parcs<sup>373</sup>. Pour autant, les régions n'étaient statutairement pas encore des collectivités territoriales, ce qui limitait leur pouvoir pour les diriger et les financer. L'État avait prévu son désengagement financier progressif sur trois ans, à partir de 1973. La chose ne fut pas menée à son terme, en 1979, le gouvernement décida même de maintenir l'aide financière qu'il apportait aux parcs régionaux<sup>374</sup>, faute de structure adéquate pour les soutenir.

Pour autant, les directeurs revendiquaient que le rôle des PNR, conçus comme des « territoires d'aménagement fin » de l'espace rural, soit davantage affirmé et que le gouvernement utilise leurs structures pour améliorer ses services plutôt que créer « de multiples institutions parallèles » (contrat de pays, zone d'aménagement...). Dès lors ils revendiquèrent plusieurs évolutions, exigeant d'être consultés pour des projets d'équipement ou de travaux ayant un impact sur le parc (passage de lignes électriques, extractions minières...) ; et que leur compétence fût reconnue pour « le développement des énergies nouvelles, la définition d'une « nouvelle croissance » en agriculture, la protection du patrimoine naturel, et le maintien de la vie associative en zone rurale ».

Le Président de la Fédération des PNR, François Giacobbi, estimait qu'« un engagement précis de l'État était important [...], car après une période d'enthousiasme, la confiance des élus et des

---

<sup>371</sup> Loi n° 80-502 du 4 juillet 1980 d'orientation agricole

<sup>372</sup> « Les Parcs naturels régionaux inquiets pour leur avenir », *Journal Sud Ouest Bordeaux*, 18 février 1980.

<sup>373</sup> Voir annexe 10 : Tableau périodique de création des PNR selon Nacima Baron et Romain Lajarge. Ceux-ci étaient essentiellement voués à la protection de l'environnement et au développement touristique.

<sup>374</sup> « Les Parcs naturels régionaux mieux intégrés à l'aménagement du territoire », *Journal Sud Ouest Bordeaux*, 10 avril 1979.

personnels des parcs s'était un peu émoussée ». Ces paroles furent entendues et des directives précises devaient alors être adressées aux ministères concernés, « leur demandant de respecter les contraintes inhérentes à la protection du patrimoine naturel, mais aussi de veiller au développement des activités économiques dans les parcs ».

En 1982, en présence de Michel Crépeau, ministre de l'Environnement, et Roger Quillot, ministre de l'Urbanisme et du Logement, les PNR menèrent des réflexions sur leurs missions en matière de « conservation d'un patrimoine naturel et culturel, riche et menacé »<sup>375</sup>. Ils y affirmèrent la volonté de ne pas être considérés comme des « réserves », mais comme « des pôles de développement »<sup>376</sup>. À ce titre, les responsables des Parcs voulurent des garanties sur leur avenir, notamment juridiques, pour leur permettre de sortir d'un statut « imprécis ». Ils souhaitaient qu'un régime nuancé fût mis en place par rapport aux collectivités dans le cadre de la décentralisation<sup>377</sup>, qui remplaçait la tutelle de l'État sur les collectivités territoriales par un contrôle *a posteriori* confié au juge administratif. Le renforcement du pouvoir local, notamment régional et départemental, impliqua finalement le désengagement progressif de l'État, qui baissa cette année-là de 10% ses dotations aux PNR, s'en remettant à la participation des collectivités locales et à leur financement.

À partir de 1984, quelques timides mesures furent prises en faveur d'une meilleure considération des PNR. Les premières démarches de contractualisation État-Région (CPER) se mirent en place :

*« Art. 11. [...] Le contrat de plan conclu entre l'État et la région définit les actions que l'État et la région s'engagent à mener conjointement par voie contractuelle pendant la durée du plan. [...] Art. 14. Le plan de la région détermine les objectifs à moyen terme du développement économique, social et culturel de la région pour la période d'application du plan de la nation. »*<sup>378</sup>

Les Chartes Intercommunales de Développement et d'Aménagement (CIDA) furent également créées dans le but de mettre en œuvre une contractualisation au niveau local. Cela poussa notamment les communes à se regrouper autour de projets communs. Les PNR y figuraient également. Enfin, le ministère de l'Agriculture et la FNP NR signèrent une convention reconnaissant le rôle des PNR dans le développement rural.

---

<sup>375</sup> Journal Sud Ouest Bordeaux, « Parcs naturels régionaux, Trois jours de réflexion », *Journal Sud Ouest Bordeaux*, 14 octobre 1982.

<sup>376</sup> *Ibid.*

<sup>377</sup> *Ibid.*

<sup>378</sup> Loi n°82-653 du 29 juillet 1982

## 6.1.2. Une prise en compte progressive de la question environnementale

Si les Parcs furent difficilement inclus dans l'aménagement rural, leur fonction protectrice de l'environnement fut quant à elle mieux explicitée. Le début des années 1970 avait auguré une évolution majeure dans les politiques publiques françaises, celle de la prise de conscience écologiste. La commande d'un rapport au Massachusetts Institute of Technology (MIT) par le Club de Rome, publié deux ans plus tard sous le titre « Halte à la croissance », dénonçait les méfaits de l'activité capitaliste sur la planète. La question écologique connaissait un réveil politique, grâce à quelques personnalités françaises, notamment le haut fonctionnaire Serge Antoine, contributeur par ailleurs à la création des Parcs naturels régionaux.

### 6.1.2.1. Des PNR rapidement identifiés sur le sujet

Dans ce contexte de prise de conscience générale, l'État créa en 1970 le Haut comité à l'environnement. « 100 mesures pour l'environnement » furent simultanément préconisées par le ministre du Plan, André Bettencourt<sup>379</sup>.

En 1971, le gouvernement nomma un ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'Environnement. Les Parcs naturels régionaux passèrent sous sa responsabilité<sup>380</sup>, ce qui contribua à leur arrimage écologique. Plusieurs organisations publiques furent en outre créées, notamment le comité interministériel d'Action pour la Nature et l'Environnement (CIANE- remplacé par le comité interministériel pour le Cadre de vie en 1978, puis de la Qualité de vie en 1982) et le Fonds d'Intervention et d'Action pour la Nature et l'Environnement (FIANE). Ce dernier montra cependant rapidement ses limites dans la traduction d'une politique globale en matière d'environnement<sup>381</sup>.

En 1973, La Mission de l'Environnement Rural et Urbain, pilotée par le ministère, donna des orientations générales quant à la fonction des PNR, inscrits avant l'heure dans une démarche de développement durable : « [...] privilégier le respect des équilibres et des paysages naturels en le conciliant avec le maintien, et même le développement, de la vie rurale »<sup>382</sup>. Les PNR furent en outre identifiés comme « des éléments essentiels de formation et d'information »<sup>383</sup>. Alors que la France prenait un certain retard sur la question, eux semblaient s'affirmer dans ce domaine. Il fallut attendre 1976 pour que le pays vienne combler ses lacunes en matière de protection de l'environnement, avec

---

<sup>379</sup> Serge Antoine, « 25 ans de protection de l'environnement », *INSECTE*, 1996.

<sup>380</sup> « Les Parcs naturels régionaux, 40 ans d'histoire » (Fédération des Parcs naturels régionaux, 2007).

<sup>381</sup> Michel Prieur, « L'administration de l'environnement », *Revue juridique de l'Environnement* 8, n° 2 (1983): 105-16.

<sup>382</sup> Jean Collery, « Avis présenté au nom de la Commission des Affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1974. », Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1973, Tome XI protection de la nature et de l'environnement (Sénat, première session ordinaire, 1974 1973).

<sup>383</sup> *Ibid*

la loi relative à la Protection de la Nature. La protection de la faune et de la flore devint d'intérêt général et « la réalisation de ces objectifs [devait] également assurer l'équilibre harmonieux de la population résidant dans les milieux urbains et ruraux ». Cette loi institua par ailleurs les réserves naturelles et les études d'impact. Les PNR furent tout désignés pour prendre en charge ces études sur leur territoire.

Un an plus tard, des mesures renforcées pour la montagne et le littoral, inscrites dans deux directives, engagèrent le gouvernement dans des démarches de développement raisonné des territoires fragiles. Sur le littoral, la directive fixa des dispositions pour l'aménagement et la maîtrise de l'urbanisation côtière, ainsi que la protection des espaces naturels et de la qualité architecturale<sup>384</sup>. Ce soutien serait renforcé en 1985 avec la Loi « montagne », permettant la création d'un Fonds d'intervention d'auto-développement de la montagne (FIAM), des comités de Massif et du Conseil National de la Montagne. Le rôle des PNR fut inscrit dans la loi en tant qu'instruments exemplaires au service de la protection de l'équilibre biologique et de la préservation des sites et des paysages :

*« Leur représentation dans les comités de massif traduit le caractère privilégié de leurs relations avec les régions et les collectivités territoriales dans le cadre d'un aménagement du territoire respectant les spécificités des zones de montagnes »<sup>385</sup>.*

À ce titre, ils furent associés à l'élaboration des prescriptions particulières concernant notamment « les modalités de préservation des espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard ».

#### 6.1.2.2. Les promesses de la Loi « Paysage »

En matière de protection des paysages, la loi sur la publicité, l'affichage publicitaire, les enseignes et pré-enseignes de 1979, instaura l'interdiction de l'affichage publicitaire dans les PNR. Ce fut une des premières mesures contraignantes prises pour l'aménagement des territoires de Parcs. La loi Paysage de 1993 visait, elle, la mise en valeur et la protection des paysages naturels et urbains. L'article L. 244-1 du code rural précisa le rôle des PNR :

*« Ils [concouraient] à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public ».*

La loi Paysage cibra les Parcs comme les cadres privilégiés « des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel. » Elle précisa notamment l'implication de la charte du Parc en la matière : elle devrait comporter un plan élaboré à partir d'un inventaire du patrimoine indiquant ses différentes zones et leur vocation, accompagné d'un document déterminant les orientations et les principes fondamentaux de protection des structures paysagères sur son territoire. La loi Paysage imposa également la mise en compatibilité

---

<sup>384</sup> Houée, *op. cit.*

<sup>385</sup> « Loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne »

des documents d'urbanisme avec les orientations et les mesures de la charte. Hormis cette loi, qui fit exceptionnellement des PNR des vecteurs de protection et de projet en matière de valorisation environnementale, le décret du code rural de 1994, qui leur est relatif, tendit à affirmer leur contribution à l'aménagement du territoire. Ce décret précisa notamment les critères de classement d'un territoire de Parc et le processus d'élaboration de la charte. Dans le cadre de l'élaboration de documents d'urbanisme, le PNR pouvait dès lors être consulté, sans toutefois que la procédure fût précisée.

Le renforcement juridique des Parcs se poursuivit les années suivantes avec la Loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement. Cette loi intégrait notamment les principes de précaution, d'actions préventives, de pollueur-payeur et de participation citoyenne. Elle précisait que les PNR devaient être obligatoirement gérés par des syndicats mixtes et être consultés, à leur demande, lors de l'élaboration des schémas directeurs et des plans d'occupation des sols. L'occasion leur était ainsi donnée de s'intégrer dans les dynamiques de planification et d'aménagement du territoire, en faveur d'une meilleure gestion des espaces naturels.

### 6.1.3. 1987-1990 : Relance des démarches de soutien aux territoires ruraux, les PNR mieux considérés

Après une période dédiée à la décentralisation, la fin des années 1980 connut une relance des démarches de soutien aux territoires ruraux de la part de l'État. En 1987, un plan d'action pour les zones rurales fragiles fut ainsi mis en place, qui proposait l'élaboration de programmes de développement coordonné (PDC), dont l'objectif était de corriger les évolutions négatives des zones en déclin. Il s'agissait par ailleurs de soutenir la politique de l'espace rural en renforçant les solidarités entre collectivités, la coopération intercommunale ou, encore, l'amélioration des services publics. L'opération « chefs-lieux vivants », conduite par le CIDAR, enclenchait par ailleurs les premières expérimentations de revitalisation des petites villes. En outre, la réforme des fonds structurels de la Communauté européenne permit d'arrêter un certain nombre de nouveaux principes liés à l'aménagement des territoires : « concentration des moyens, partenariat, cohérence avec les politiques nationales et subsidiarité, gestion améliorée, simplification, suivi et flexibilité »<sup>386</sup>. Une partie des fonds fut notamment dédiée au développement des zones rurales. En France, cela se traduisit par l'élaboration des Programmes de Développement Rural (PDR). Le Rapport Brundtland permit en outre d'intégrer le concept de « développement durable » à l'ensemble des politiques publiques. En ce qui concerne les PNR, les revendications portées durant cette décennie connurent

---

<sup>386</sup> Claude Baillet, « L'avenir du monde rural dans le contexte européen », *Économie rurale* 202, n° 1 (1991): 19-24.



ainsi une traduction administrative et réglementaire, leur offrant l'occasion de clarifier leur action, sans éteindre toutefois toutes les inquiétudes.

#### 6.1.3.1. Une clarification de l'action des Parcs

À partir de 1987, une série de décrets remirent les Parcs sur les voies de l'action territoriale. Celui de mise en conformité des PNR avec les lois de décentralisation (1988) dessina finalement les principales missions qu'ils assurent aujourd'hui : protection, contribution au développement économique, éducation, expérimentation. Les régions furent désormais chargées d'élaborer, en accord avec les collectivités locales concernées, une charte de parc, qui doit préciser :

- le plan du parc,
- les priorités du syndicat mixte en matière de développement, de protection, de valorisation, etc.
- les mesures que les adhérents à la charte estiment nécessaires,
- le statut du syndicat mixte et sa composition,
- les missions et les règles de fonctionnement de l'organisme chargé de l'aménagement et de la gestion du parc.

Un décret prévoyait par ailleurs le classement des territoires en PNR pour une durée de 10 ans renouvelables. Les Parcs eurent dès lors deux axes d'intervention principaux. Le premier faisait du patrimoine local un outil de développement économique et social<sup>387</sup>, le second était d'ordre protectionniste, entrant dans le cadre du Plan national pour l'Environnement, qui, en 1990, prévoyait la création de huit nouveaux PNR<sup>388</sup>.

#### 6.1.3.2. Des PNR reconnus malgré de nouvelles mises en cause

Au cours des années 1990, les PNR connurent de nombreux projets et séduisirent ainsi les régions et les élus locaux. Ils paraissaient spécialement prometteurs en termes de communication touristique : le label « voyage au naturel » porté par les structures eut le vent en poupe et la marque « Parc » s'avéra « vendeuse » pour les produits locaux. En 1991, la mise en œuvre des programmes européens LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) permit d'entrevoir pour eux une nouvelle forme de financement. En soutien aux acteurs du développement rural, « il [s'agissait] de promouvoir dans ces zones la création ou le renforcement d'agences de développement local qui [seraient] dotées de subventions globales et [constitueraient] autant de pôles de référence et d'appui au développement rural »<sup>389</sup>. Quelques PNR s'inscrivirent dans cette démarche : sur 35 dossiers LEADER français, quatre en provinrent. Le Parc d'Armorique n'en fut cependant pas partie.

---

<sup>387</sup> Lors du 1<sup>er</sup> forum national du Patrimoine, la fédération des PNR présenta une étude en ce sens.

<sup>388</sup> « Le plan de M. Lalonde pour l'environnement est bien accueilli par l'opposition », *Le monde*, 11 octobre 1990.

<sup>389</sup> Baillet Claude. *Op cit.*

Le 20<sup>e</sup> anniversaire de la Fédération des Parcs fut l'occasion d'un bilan et de nouvelles réflexions quant à leur avenir. À l'occasion, le président François Mitterrand souhaita qu'ils se donnassent pour mission « la recherche philosophique de l'harmonie entre l'homme, la nature et la science »<sup>390</sup>. Brice Lalonde, alors ministre de l'Environnement, annonça quant à lui un nouveau projet de loi pour les Parcs. Mais le début des années 1990 vit aussi le retrait du label au PNR des Marais Poitevin, suite au manque de soutien des élus à leur Parc et à l'acceptation par son conseil d'administration du passage de l'autoroute Nantes-Niort à travers ses zones humides. L'opinion publique en tira la conclusion que les structures de Parcs, bien qu'intéressantes, car peu coûteuses et présentant un atout touristique indéniable, avaient des missions aux contours encore flous et des résultats somme toute modestes<sup>391</sup>.

#### 6.1.4. Un Parc d'Armorique qui s'adapte plus ou moins bien au contexte général

À l'instar des autres Parcs, les critiques furent nombreuses à l'égard du PNRA, notamment accusé à ses débuts de mener une politique de « mise sous cloche ». Les critiques des populations furent nombreuses - « Réserve d'indien », « folklorisation », « Ubu paysagiste » - et des dégradations furent constatées.

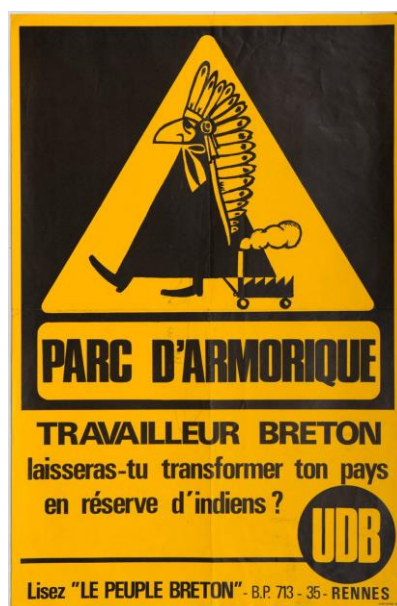


Figure 22 : Affiche de l'Union Démocratique Bretonne contre la création du Parc d'Armorique

<sup>390</sup> « Pour une plus grande rigueur de gestion M. Lalonde annonce un projet de loi sur les parcs naturels régionaux », *Le Monde*, 28 juin 1991.

<sup>391</sup> « La Venise verte menacée Le parc régional du Marais poitevin traverse une période difficile, comme nombre des vingt-six autres institutions, divisées entre lobby agricole et protecteurs de la nature », *Le Monde*, 23 septembre 1991.

D'un point de vue administratif, dès sa création, le PNRA fut confronté à plusieurs difficultés. Tout d'abord, la structure se trouvait au confluent de certaines administrations déjà en place, ce qui entraîna un certain nombre de problèmes : des administrations se désengagèrent puisque le Parc bénéficiait d'un financement spécial ; elles ignorèrent la nouvelle structure et poursuivirent souvent leurs programmes comme si elle n'existait pas. Les bilans retrouvés dans les archives du Parc insistent sur une certaine défiance des administrations par rapport à cet organisme, comme le montre l'extrait suivant :

*« Le fait que les principales administrations soient appelées à siéger à titre consultatif au Comité du Parc, ne se traduit pas pour autant par une réelle volonté de collaborer et de prendre en compte les éléments inscrits dans la charte constitutive. De plus, certains fonctionnaires firent endosser au Parc des responsabilités dans une réglementation qui ne relevait pas de ses compétences. Le Parc, qui devait être consulté lors de la réalisation de travaux importants concernant son territoire, ne l'est généralement pas. »*

Dans le Finistère, au bout de 10 ans, le Département avait même prévu de fermer le PNRA<sup>392</sup> :

*« Les premières années, cela ronronnait. C'était considéré comme une affaire de touriste ou une réserve d'Indiens. Au début des années 1980, le conseil général et son président Orvoën ont demandé un audit sur le parc avec l'intention de le fermer. C'est moi [Jean-Yves Cozan] qu'on a envoyé faire le travail et nettoyer la place. Mais, en arrivant là-bas, j'ai découvert une Belle au bois dormant, la Bretagne intérieure. J'ai été séduit et je me suis investi pour que le PNRA reparte.*  
»<sup>393</sup>

Alors que les actions du PNRA sur l'habitat avaient tout de même fait leur preuve entre 1968 et 1985 (préservation du patrimoine bâti, conseil architectural, réhabilitation de l'habitat dégradé) et ce malgré une faible capacité d'implication dans l'aménagement rural, les évolutions de l'outil, présenté précédemment, l'éloignèrent peu à peu de ces considérations. Les prises en main environnementales l'ont davantage posté comme un défenseur de la nature, sans pour autant que la question urbaine ne soit posée. La clarification de sa posture en matière de développement rural lui a cependant permis de s'inscrire, bien qu'éphémèrement, dans le pilotage de l'aménagement des espaces habités.

#### 6.1.4.1. Une poussée environnementaliste qui l'éloigne de ses préoccupations en matière d'habitat

Dans le Parc d'Armorique, cette montée en puissance environnementale eut pour effet d'entraîner une certaine prise de distance avec les domaines de l'habitat initialement traités. Le bâti en tant que tel n'était plus l'apanage du Parc, mais l'habitat s'inscrivait désormais dans une dimension plus globale de qualité environnementale, intégrant la notion de cadre de vie. Cette prise en considération de l'équilibre homme-nature augmenta d'ailleurs considérablement le nombre de dossiers liés à l'environnement dans le Finistère. En concentrant ses efforts sur cette problématique, le Parc

---

<sup>392</sup> Erwan Chartier, *Jean-Yves Cozan l'homme à l'écharpe blanche* (Spézet: Coop Breizh, 2005).

<sup>393</sup> *Ibid.*

d'Armorique devint un haut lieu de débat et parfois de combat écologique et fut de facto le bastion d'un certain militantisme dans les années 1980 et 1990. Un des exemples emblématiques concerne le démantèlement de la centrale nucléaire de Brennilis.

Lors de sa fermeture en 1985, ce démantèlement n'était pas prévu par EDF qui, pour des raisons économiques, préférait y apposer une simple chape de béton. Jean-Yves Cozan, qui était aussi député et membre de la commission parlementaire de la Défense, s'entoura de scientifiques et d'acteurs associatifs pour faire pression sur l'entreprise afin qu'elle mît en œuvre un démantèlement total du site. Le fameux « retour à l'herbe » avait alors été orchestré avec les équipes du Parc, chargées d'organiser une puissante communication et une campagne d'information auprès des populations.

Cette fonction militante se dissipa après le départ du président Cozan, battu lors des élections syndicales de 2001. Une nouvelle identité pour le Parc, réputée « plus calme »<sup>394</sup>, allait désormais s'installer.

#### 6.1.4.2. L'entrée dans le développement rural : Un effet d'aubaine pour le Parc d'Armorique

Le Parc d'Armorique prit au pied de la lettre l'affirmation du rôle des Parcs dans l'aménagement du territoire et le développement rural. En 1989, le syndicat mixte assumait ainsi le pilotage et le financement d'un programme de développement dans les Monts d'Arrée.

À l'occasion de l'utilisation de l'eau du lac Saint-Michel pour l'alimentation du Finistère, le PNRA, ou plus précisément Jean-Yves Cozan, demanda au conseil général où il siégeait, la mise en place d'un programme de développement en faveur de six de ses communes riveraines<sup>395</sup>. Fort de cette légitimité développementaliste, un plan de soutien de 15 millions de francs fut confié au syndicat mixte, afin d'améliorer les infrastructures, les équipements et le cadre de vie, de favoriser le développement économique et touristique et de soutenir les projets communaux<sup>396</sup>.

Compte tenu des moyens apportés, le Parc d'Armorique fut largement reconnu pour son rôle en matière de développement et d'aménagement. De nombreux projets purent être mis en œuvre grâce à ces financements. Ils touchèrent aussi bien les équipements touristiques - gîtes, sentiers, etc. - que quotidiens : salles polyvalentes, cantines, logements sociaux, aménagement de centres-bourgs. Cet effet d'aubaine était double : certes le contexte institutionnel était favorable, mais il s'agissait aussi et surtout d'un coup politique fomenté par un seul homme, réactif et influent. Cette opportunité ne dura donc pas, si bien qu'à l'issue de ce programme, en 1992, aucune démarche de ce type ne fut relancée. Le Parc ne saisit pas, à ce titre, l'occasion de s'inscrire dans les nouveaux programmes

---

<sup>394</sup> Chartier, *op.cit.*

<sup>395</sup> Brasparts, Brennilis, La Feuillée, Loqueffret, Botmeur, Saint-Rivoal

<sup>396</sup> Jean-Yves Cozan, « Le programme de développement économique et touristique des six communes riveraines du lac Saint-Michel » (Parc naturel régional d'Armorique, 1990).

européens LEADER et il faudra attendre la fin des années 2000 pour qu'il remette l'habitat au cœur de ses problématiques.

## **6.2. Les années 2000 : Des Parcs qui se mobilisent enfin sur la problématique urbaine**

En dépit de cet épisode où le doute s'instilla, les années 90 s'achevèrent sur une note positive pour les Parcs. En 1996, ils furent notamment salués pour leur rôle de vecteur d'emploi dans les métiers de l'environnement. Selon une étude menée par le cabinet CDC Consultants, ils auraient créé cette année-là 900 emplois directs (les salariés des Parcs), 1 300 à 1 400 emplois indirects (liés à des financements qu'ils avaient octroyés) et 2 800 à 3 200 emplois induits dans les activités économiques présentes sur leur territoire et avec leur appui. Soit au total plus de 5000 emplois.

En 1997, les PNR fêtèrent leurs 30 ans : ce qui fut l'occasion de multiples marques de reconnaissances, mais aussi de nouveaux revers. Le congrès des Parcs rassembla à cette occasion 1 200 participants. Leurs responsables insistèrent sur le rôle qu'ils tenaient dans le développement économique. Mais leur fonction en matière d'environnement fut très décriée. En effet, France Nature Environnement et l'Institut Français de l'Environnement estimaient alors qu'un tiers de ces structures s'y consacraient trop peu ou mal<sup>397</sup>. En fait, les Parcs manquaient cruellement de moyens pour rendre leurs actions efficaces. C'est pourquoi, Dominique Voynet, devenue ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, fit plusieurs annonces à leur intention, en prévoyant notamment un durcissement des critères de labellisation, une limite de leur taille afin d'éviter le saupoudrage des moyens, la limitation des grandes infrastructures sur leurs territoires et le renforcement de l'expérimentation<sup>398</sup>.

Des critiques sur la démultiplication des Parcs naturels régionaux en France, qui étaient maintenant 36, furent également émises :

*« Les demandes de classement sont certes une reconnaissance de l'efficacité des parcs naturels régionaux, mais elles entraînent un risque de banalisation. Si la majeure partie de l'espace rural bénéficie d'un classement en parc, où sera l'exceptionnalité ? Il serait souhaitable de s'en tenir à un nombre de sites limité, pour lesquels l'État et l'Europe feraient des efforts particuliers. »<sup>399</sup>*

---

<sup>397</sup> La Croix, « Monde rural. Les parcs naturels régionaux, 30 ans et encore verts. Du 11 au 14 juin, les parcs naturels régionaux ont fêté leurs 30 ans. Lancés pour concilier développement rural et protection de la nature, ils couvrent aujourd'hui 10 % du territoire. Avec un certain succès en dépit d'échecs comme dans le Marais poitevin. », *La Croix*, 14 juin 1997.

<sup>398</sup> « Dominique Voynet veut durcir les critères de sélection », *Les Echos*, 13 juin 1997.

<sup>399</sup> « Parcs naturels régionaux. Ils ont fêté en 1997 leur trentième anniversaire dans un concert de louanges et d'autocélébration qui a souvent évité que soit posée une question essentielle : quand s'arrêtera-t-on en France de créer des parcs naturels régionaux ? », *Environnement Magazine*, 1 juillet 1998.

Gérard Richez, professeur à l'université de Provence, émit quant à lui des doutes sur la capacité des PNR à être moteur d'innovation, compte tenu des risques politiques et financiers que cela pouvait entraîner pour les collectivités membres. Il insista par ailleurs sur la nécessaire implication de l'État dans le financement de certains projets d'envergure.

En 1998, bien que les Parcs ne soient pas dans une position idéale, le Rapport Larcher sur les zones périurbaines vint les mettre sur le devant de la scène. Face à l'urbanisation, qu'il qualifiait d'anarchique, des villes périurbaines et aussi des déboires paysagers, il préconisa la création de « territoires urbains et paysagers »<sup>400</sup>, conçus sur le modèle des Parcs naturels régionaux. Les critiques envers les POS, qui auraient contribué à la concurrence foncière, insistaient sur la nécessité de repenser le modèle de planification à la française. Dans ce contexte, l'entrée dans le nouveau millénaire s'annonçait particulièrement décisive pour les Parcs, qui allaient devoir faire preuve d'exemplarité en matière d'urbanisation.

Nous verrons dans un premier temps que la question urbaine devenait finalement une évidence dans les Parcs, en raison de la croissance démographique et de l'accentuation de sa pression sur leurs territoires. Dès lors, ils ne pouvaient plus faire l'impasse sur cette question relative à l'habitat. Les années 2000 furent donc particulièrement marquées par l'entrée effective des PNR dans l'aménagement du territoire, par le biais de différentes lois à son égard, comme nous l'étudierons dans un second temps. Reste à étudier comment ces changements se sont concrétisés dans le PNRA. Nous verrons donc dans un troisième temps que le Parc s'est saisi de cette nouvelle fonction en développant prioritairement son action dans l'accompagnement des collectivités en matière d'urbanisme et de paysage et dans la production de connaissance dans ce dernier domaine et celui de l'architecture.

### 6.2.1. Une question urbaine de plus en plus prégnante

La particularité des PNR réside principalement dans leur concentration d'espaces naturels. En effet, si les Parcs représentaient en 2012 seulement 14% du territoire national, ils possédaient à eux seuls 21% des forêts, 23% des surfaces ennoyées, 25% des milieux à végétation arbustive et/ou herbacée et 37% des zones humides. Les zones naturelles représentaient par ailleurs 42% de leur territoire et les espaces protégés y étaient logiquement plus nombreux qu'ailleurs<sup>401</sup>.

Pourtant, dans ce contexte naturel remarquable, les années 2000 marquèrent un tournant majeur pour les Parcs, qui subissaient alors un phénomène de développement urbain généralisé, marqué par une

---

<sup>400</sup> Gérard Larcher, « La gestion des espaces périurbains », Rapport d'information (Commission des Affaires économiques et du Plan, 1998 1997).

<sup>401</sup> *Les parcs naturels régionaux : chiffres clés: Observation et statistiques* [en ligne]. Étude et documents n°115. [S. l.] : Commissariat général au développement durable, 2014.

attractivité continue de la campagne, du littoral et des entités naturelles qui les composaient. Cette urbanisation n'était pas récente, puisque dès les années 1970 ces territoires furent l'objet de convoitise résidentielle, mais les Parcs n'y étaient pas vraiment préparés et n'avaient guère pu arrêter de dispositifs pour gérer ces arrivées massives. À partir des années 1990, le phénomène s'amplifia, imposant aux Parcs de se soucier de l'urbanisme. Un rapide état des lieux du phénomène urbain en leur sein nous permet d'en comprendre les enjeux.

#### 6.2.1.1. Une population croissante

La majorité des PNR est caractérisée par une densité de population faible, voire très faible. Mais cela ne doit pas être généralisé, puisque plus de deux Parcs sur dix possèdent une densité de population de 30 à 100 habitants au km<sup>2</sup> ; ils sont situés principalement près de grandes métropoles - Paris, Lille et Nantes - mais c'est également le cas du très récent Parc du Golfe du Morbihan. Par ailleurs, si tous les départements, sauf deux, comportant une part très faible d'espace urbanisé sont dotés d'un Parc naturel régional, la majorité des Parcs est située dans des territoires où la part des espaces urbanisés est forte, voire même très forte. La relation des Parcs à l'urbain est donc une caractéristique globalement partagée.

Concernant leur population, celle-ci est globalement vieillissante : en 2012, les plus de 65 ans y représentaient, 19% de la population, alors qu'elle est de 17,4% en France. Certains territoires sont plus largement concernés : pour les PNR du Morvan, de Corse, des Millevaches et du Périgord-Limousin, ils représentent un quart de la population.

	Part de la population par tranche d'âge (en%)			Indice de vieillissement
	0 à 19 ans	20 à 64 ans	65 ans et plus	
<b>Communes des PNR</b>	24.2	57.1	18.6	76.9
<b>Communes hors PNR</b>	24.8	58.7	16.5	66.7
<b>Communes de montagne des PNR</b>	22.6	56.7	20.7	91.8
<b>Communes des montagnes hors PNR</b>	25.6	57.3	17.1	66.9
<b>Communes rurales des PNR</b>	23.6	57.2	19.2	81.2
<b>Communes rurales hors PNR</b>	25	57.5	17.4	69.6

*Tableau 13 : structuration de l'âge de la population de quelques territoires en 2012. Source, Commissariat général au développement durable, 2014*

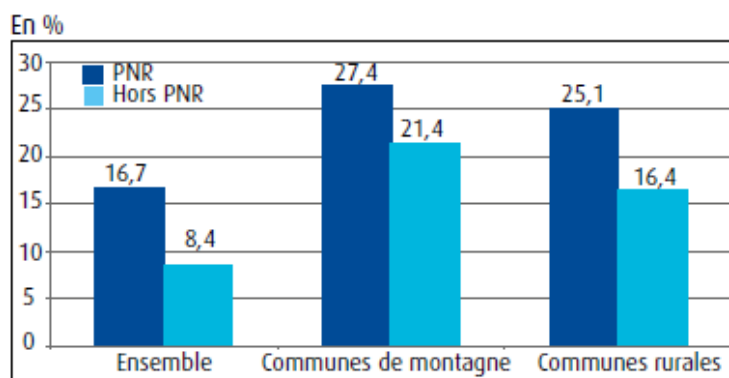
Les PNR proches des villes ont en revanche un indice de vieillissement inférieur ou égal au reste de la France. Entre 1999 et 2009, ils ont connu une augmentation de leur population, certes moins importante qu'ailleurs, mais tout de même significative (5,4% contre 7%), logiquement due au solde migratoire, qui est positif dans 85% des Parcs. Certains, comme la Brière, les Landes de Gascogne ou encore le Verdon, ont un taux d'accroissement trois fois plus élevé que la moyenne française.

En %	Taux naturel	Taux migratoire	Taux net
<b>Communes des PNR</b>	1.14	4.24	5.38
<b>Communes hors PNR</b>	4.62	2.37	6.99
<b>Communes de montagne des PNR</b>	-0.68	6.29	5.60
<b>Communes des montagnes hors PNR</b>	3.90	4.27	8.17
<b>Communes rurales des PNR</b>	0.19	7.62	7.82
<b>Communes rurales hors PNR</b>	2.29	9.83	12.12

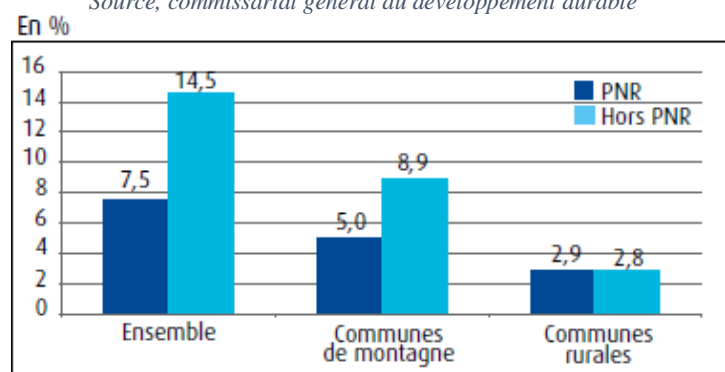
Tableau 14 : Taux d'accroissement de la population entre 1999 et 2009 pour quelques territoires. Source, Commissariat général au développement durable.

#### 6.2.1.2. Une pression urbaine qui s'accroît

Quant à l'habitat, c'est la maison individuelle qui domine largement dans les Parcs (81% pour une moyenne française de 56%), mais la pression de construction dans leur ensemble y est trois fois plus faible qu'ailleurs. En revanche, de fortes pressions s'exercent dans les PNR proches des centres urbains ou littoraux. Globalement, la densité du bâti est 1,6 fois moins forte dans les PNR, mais des écarts importants existent entre les territoires. Les résidences secondaires sont par ailleurs deux fois plus présentes qu'ailleurs, du fait de la nature même des Parcs, ruraux ou montagnards. En 2009, le nombre de logements vacants y était aussi légèrement supérieur à la moyenne nationale (7,6% contre 6,9%). Quant aux logements sociaux, leur nombre se situe dans la moyenne des communes rurales.

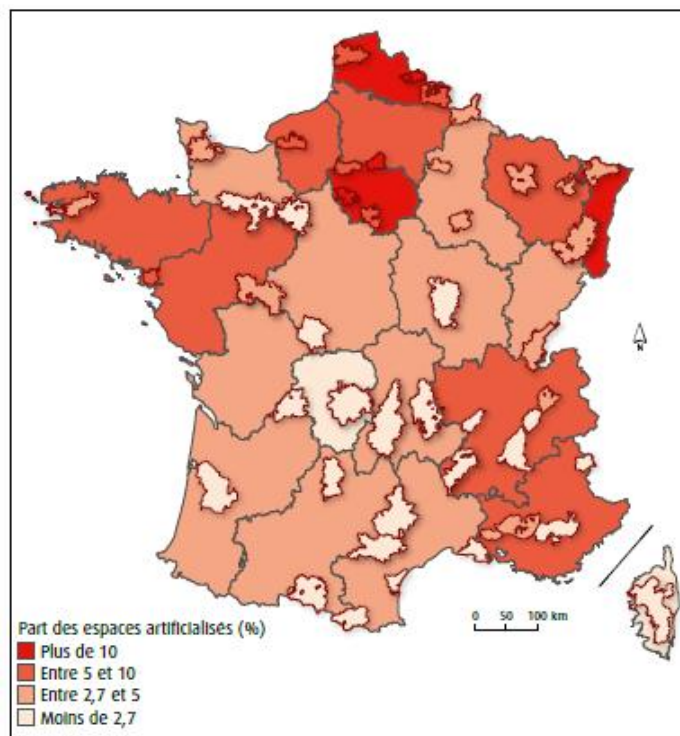


Graphique 15 : Part de résidences secondaires, PNR et hors PNR. Source, commissariat général au développement durable



Graphique 16 : Part de logements sociaux, PNR et hors PNR. Source, commissariat général au développement durable.





Carte 19 : Part des espaces artificialisés par région et dans les PNR en 2006.  
Source, commissariat général au développement durable.

La nécessité d’associer les Parcs à la problématique urbaine est donc actée depuis les années 2000, confortée notamment par l’accroissement des surfaces des aires urbaines<sup>402</sup> en France depuis une vingtaine d’années. En dix ans, leurs surfaces se sont élargies au point que plusieurs Parcs, originellement implantés en périphérie de ces aires, se retrouvent confrontés directement à ce développement urbain et parfois même partiellement englobés. Celui du Haut-Languedoc subit ainsi un phénomène de métropolisation à l’ouest, avec Toulouse, et à l’est, avec Montpellier. Avec une évolution démographique positive constatée dans l’agglomération de Bédarieux, en entrée ouest de ce PNR, et l’accès facilité par la récente autoroute A75, son territoire jusqu’alors très rural s’est retrouvé brusquement confronté à de nouvelles problématiques : consommation des espaces agricoles par l’urbanisation, nouvelles vocations du territoire et, notamment, périurbanisation, modification des paysages, des fonctionnalités écologiques, etc.<sup>403</sup>

Le cas du Parc de la Brenne est tout aussi parlant. Créé en 1989 dans un contexte de dévitalisation du territoire, il est, depuis une dizaine d’années, confronté à une urbanisation sans précédent. Pourtant en zone « blanche » en matière d’artificialisation des sols, certaines parties de son territoire bénéficient d’une « polarité attractive, soit pour leur bassin d’emploi, mais surtout pour leur qualité de vie et le coût à l’origine peu élevé du foncier et des taxes locales »<sup>404</sup>. En conséquence, il subit

<sup>402</sup> « Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d’un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. » Source, INSEE

<sup>403</sup> PNR du Haut Languedoc, « Charte 2011-2023 »

<sup>404</sup> (PNR de la Brenne, « Charte 2010-2022 »)

« des pressions urbaines jamais vues jusqu'alors ». Une dispersion de l'urbanisation y est constatée, chaque fois que se présentent des opportunités foncières, indépendantes le plus souvent de toute planification.

Ce constat peut être répété pour la plupart des Parcs, marquant la nécessité d'une prise en compte urgente de la problématique urbaine pour ces territoires.

## 6.2.2. Les années 2000 : Une nouvelle structuration des Parcs, pour un rôle renforcé en matière d'aménagement du territoire

En 2000, un premier pas est fait pour ouvrir les champs d'action des PNR sur l'habitat avec la Loi Solidarité Renouvellement Urbain (SRU) qui remplaça les POS par les Plans locaux d'urbanisme (PLU) et les schémas directeurs par les schémas de cohérence territoriale (SCOT). Elle vise principalement à favoriser l'économie d'espace et la mixité sociale.

Les organismes de gestion des Parcs naturels régionaux sont alors légalement associés à l'élaboration de ces deux documents d'urbanisme, qui doivent être compatibles avec leurs Chartes. De façon inédite, ces dernières sont devenues des outils majeurs de planification, à valeur réglementaire. Elles sont par ailleurs dorénavant soumises à enquête publique. Ce changement a eu des répercussions d'ordre organisationnel, mais sans fixer clairement un nouveau cap. En effet, la décennie écoulée a été ponctuée de nombreuses oscillations politiques, amenant les PNR, tantôt à s'affirmer, tantôt à douter.

À ce titre, nous reviendrons dans un premier temps sur une série de lois qui ont structuré les Parcs et permis de réenvisager de nouveaux positionnements à leurs égards. Nous verrons par la suite que le Grenelle de l'Environnement, en 2008, a aussi contribué à remettre le réseau dans une dynamique de travail pertinente. Enfin, la nouvelle réforme territoriale également donné du grain à moudre aux PNR, obligés de repenser leur implication.

### 6.2.2.1. Une série de lois structurant l'organisation des Parcs dans ce nouveau contexte territorial

Outre la signature d'un protocole d'accord tripartite entre le ministère de l'Environnement, l'Association des Régions de France (ARF) et la Fédération des PNR, qui ouvrent un espace de dialogue entre ces trois acteurs, deux lois majeures ont précisé le rôle des Parcs durant l'année 2005-2006 : l'une sur le développement des territoires ruraux<sup>405</sup> et l'autre relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux.

---

<sup>405</sup> Loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux

La première a instauré la compatibilité avec la charte du Parc des programmes d'actions d'aménagement et d'orientation sur les aménagements forestiers et agricoles et la valorisation des espaces naturels et des paysages du département. Cette loi permet d'intégrer officiellement les PNR dans la participation à l'aménagement foncier. La seconde loi a rallongé la durée des chartes de 10 à 12 ans et a offert en outre aux syndicats mixtes la possibilité de donner leur avis sur les documents de planification, d'aménagement et de gestion des ressources naturelles relatifs à l'énergie, aux carrières, à l'accès à la nature et aux sports de nature, à la gestion de l'eau, à la gestion cynégétique, à la gestion de la faune sauvage, au tourisme et à l'aménagement ou à la mise en valeur de la mer. Par ailleurs, lorsque la majorité des communes comprises dans le périmètre d'un SCOT sont incluses dans le périmètre d'un parc naturel régional, le syndicat mixte est en droit de se charger de son élaboration.

En conséquence de ces nouveaux textes, les Parcs ont réenvisagé leur avenir, à l'aune des responsabilités renforcées qui est désormais la leur en matière d'aménagement du territoire. Mais cela ne manque pas de susciter des inquiétudes. Les premières furent financières, puisque l'État baissa à nouveau ses dotations de 30% entre 2003 et 2007. Elles furent aussi stratégiques, car la multiplication des PNR et l'absence d'un chef de file politique national menaçaient le lien qui unit les Parcs autour du développement durable. La création du Conseil d'orientation, recherche et prospective (CORP) fut une première étape pour exprimer le besoin qu'ont les PNR de réfléchir en commun et de mettre en avant des ambitions collectives pour leurs territoires. Le rôle du CORP est de « veiller et alerter sur les sujets de société, de contribuer aux réflexions des commissions et d'intervenir lors des séminaires et colloques<sup>406</sup>. »

L'année 2007, marquant le 40<sup>e</sup> anniversaire des Parcs, fut l'occasion de forger un cadre stratégique nouveau pour le réseau des PNR et pour la Fédération : « Objectif 2020 ». Il s'agit d'un document-cadre présentant les grands défis des Parcs : la conservation de la biodiversité, le changement climatique, l'étalement urbain, les nouvelles technologies, les mutations touristiques, les grands changements institutionnels. La question urbaine faisait désormais partie de leurs préoccupations majeures.

Quatre orientations stratégiques furent annoncées :

- la préservation et la valorisation des patrimoines vivants,
- l'appui aux acteurs économiques dans les projets présentant une qualité dans la valorisation des produits et des ressources,
- le développement d'une culture « Parc », en prenant notamment le risque de l'innovation et de l'expérimentation et en s'ouvrant aux organismes de recherche,

---

<sup>406</sup> Fédération des Parcs naturels régionaux de France, *op. cit.*

- faire monter en puissance les chartes de Parcs pour qu'elles deviennent de véritables contrats territoriaux<sup>407</sup>.

Le Congrès des PNR, qui marqua ce 40<sup>e</sup> anniversaire, fut l'occasion d'aborder de nombreux thèmes : la biodiversité en partage, les Parcs à l'épreuve du changement climatique, les Parcs face aux mutations des territoires, le paysage, entre nature et culture. En ressortiront de nombreuses propositions qui contribueront à impulser les nouvelles chartes. Le paysage, par exemple, sera le thème central de la nouvelle charte du PNRA signée en 2009.

#### 6.2.2.2. 2008-2009: Le Grenelle, une aubaine pour les PNR

Le Grenelle de l'Environnement fut une véritable aubaine pour les PNR. Le ministre, Jean-Louis Borloo les avait en effet identifiés comme des territoires tests de cette future loi. Trois enjeux avaient été définis: la qualité des paysages périurbains, la trame écologique, les plans climat. 18 projets, répartis sur 38 PNR furent retenus dans le cadre d'un appel à contributions « innovantes ». Ils bénéficièrent alors d'une enveloppe de 1 635 200 euros en provenance du MEEDDAT (ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire) et de la DIACT (délégation interministérielle à l'Aménagement et la Compétitivité du territoire), pour tester les mesures envisagées par le Grenelle. Quelques grandes idées avaient été mises en avant :

*« Définir un urbanisme adapté aux paysages ruraux et périurbains préservant la qualité des territoires et organiser une ingénierie associant élus, partenaires et habitants pour mener des aménagements urbains exemplaires; identifier des trames écologiques à l'échelle territoriale et locale et engager des actions de préservation ou de restauration de corridors associant les acteurs locaux; coordonner l'action de tous les partenaires engagés sur un territoire pour influencer sur les effets du changement climatique et inverser les comportements... »<sup>408</sup>*

L'adoption de la loi Grenelle 1 en 2009 apportait de nouvelles mesures touchant l'énergie, le bâtiment, les transports, la biodiversité et les milieux naturels, la gouvernance et les risques pour l'environnement et la santé. Elle visait à favoriser une économie durable, prenant en compte la trame verte et bleue, les agricultures économes et productives, etc. Cette loi a représenté une véritable légitimation de l'action des PNR. La confiance mise en eux pour inventer de nouvelles pratiques territoriales, notamment urbaine, donna alors un souffle nouveau à ces structures.

#### 6.2.2.3. Nouvelle réforme des collectivités, les Parcs revoient une nouvelle fois leur copie

En 2010, la réforme des collectivités territoriales fit retomber l'état de grâce dans les PNR. Les élus craignaient en effet que la suppression de la clause générale de compétence, qui autorisait jusque-là

---

<sup>407</sup> « Horizon 2020, Cadre stratégique du réseau des Parcs naturels régionaux et de leur Fédération » (Fédération des Parcs naturels régionaux, 2007).

<sup>408</sup> « 18 projets innovants des Parcs naturels régionaux retenus par le MEEDDAT pour expérimenter les objectifs du Grenelle de l'environnement », *News Press*, 18 septembre 2008.

les collectivités locales à investir dans des champs d'activité qui ne leur étaient pas réservés, remet en question le fonctionnement des PNR. La réforme prévoyait de porter la part d'autofinancement des Parcs à 30% ; or ils ne disposaient pas de fiscalité propre. Ils demandèrent que l'exception accordée aux domaines de la culture, du tourisme et du sport fût élargie aux parcs naturels régionaux<sup>409</sup>. L'autofinancement serait finalement abaissé à 20%, puis supprimé par un décret dérogatoire en 2012.

Ce début de décennie marqua en outre une prise de conscience dans les PNR. Ils n'étaient plus des outils « originaux ». La contribution du CORP sur l'« avenir des Parcs » pointa en effet cette perte d'originalité : la prise en compte de l'environnement était désormais reconnue par tous, l'ingénierie des PNR restait encore trop sectorielle et la gouvernance se situait plus en recherche de compromis que de consensus. Pour y pallier, il proposa des scénarii d'évolution, insistant sur la nécessaire implication dans l'innovation et l'expérimentation. De fait, les PNR ne pouvaient pas être de simples chefs d'orchestre de la planification et du projet de territoire, ils devaient concentrer leurs efforts sur le faire. L'appel à projets lancé par la DATAR et le ministère de l'Écologie, à destination des Parcs en 2012, allait dans ce sens. Il avait pour thème : « construire la solidarité écologique entre les territoires, innover pour maîtriser quantitativement et qualitativement l'urbanisation, développer les outils pour anticiper la mutation des territoires ruraux ». 12 projets sur 23 furent retenus, pour une enveloppe de 1 500 000€. Parmi eux: la restauration de continuité écologique, l'habitat partagé et le tourisme alternatif.

### 6.2.3. Le Parc d'Armorique, de nouveau sur les rails de l'habitat par le biais de l'urbanisme et du paysage

Si le Parc d'Armorique resta éloigné des préoccupations liées à la pression urbaine pourtant existante sur son territoire dans les années 1990 et 2000, cette problématique fut finalement mise en discussion en 2007 et 2008, lors de la période de renouvellement de la charte. Bien que le cadre légal garantisse à présent l'implication des Parcs dans l'urbanisme et l'aménagement, le PNRA, lui, devait trouver une légitimité pour s'engager sans remettre en cause le pouvoir des élus locaux dans la planification, habitués à fonctionner sans lui. Plusieurs d'entre eux estimaient en effet que ce domaine était déconnecté des missions fondamentales du Parc. Le syndicat mixte s'inscrivit alors dans la mise en place d'une mission de conseil et d'accompagnement en matière d'urbanisme et du paysage, évitant ainsi une image contraignante en matière de développement urbain.

Entre 2010 et 2017, le Parc d'Armorique apporta ses conseils aux collectivités, et cela dans deux registres : les projets de planification et les projets d'aménagement urbain, qui lui permirent de

---

<sup>409</sup> « Les parcs naturels régionaux inquiets sur leur sort », *Les Echos*, 14 octobre 2010.

remettre un pied dans les champs d'implication de l'habitat. Bien que constituée au fil de l'eau, cette mission s'est gagnée une certaine notoriété ; elle est en outre devenue une clé d'entrée intéressante d'observation du territoire et des pratiques de l'aménagement à l'échelon communal.

Nous reviendrons dans un premier temps sur le contexte de cette création, puis sur le principal facteur d'amélioration du dispositif : la charte du paysage et de l'architecture du syndicat mixte. Enfin, nous aborderons la traduction pratique et les évolutions de cet outil d'accompagnement.

#### 6.2.3.1. Contexte de création d'une assistance dans le PNRA

En 2010, Anne-Claire Guillou, alors responsable du Pôle « Biodiversité et Cadre de vie » et qui, à ce titre, assurait la compétence urbanisme pour 60% de son temps de travail, s'attela à la création d'un service de conseil en urbanisme et paysage destiné aux élus du Parc. L'objectif de ce service était d'assurer le suivi des documents de planification et d'appuyer les collectivités dans leurs projets d'aménagement urbain. Le recrutement d'une chargée de mission « Paysage », Lise Vauvert, vint compléter l'ingénierie du service. À partir de 2011, la mission fut officialisée et les collectivités commencèrent à y recourir. Cette année-là, l'équipe fut sollicitée par 26 communes et trois intercommunalités, sur un total de 44 projets différents<sup>410</sup>. L'essentiel des efforts s'est alors concentré sur le suivi de projets d'aménagement et de documents d'urbanisme (avis réglementaire compris), ainsi que sur la mise en application des réglementations liées à la signalétique, plus éloignée des problématiques d'habitat qui nous intéressent. Entre 2011 et 2013, le Parc apporta sa contribution à la rédaction de cahiers des charges, le choix de maîtres d'œuvre, le suivi d'études et la transmission de données internes aux collectivités en demande. En 2014, le départ d'Anne-Claire Guillou imposa une nouvelle organisation des services, qui a été à l'origine de ce travail de recherche.

Entre 2010 et 2016, le service de conseil en urbanisme et paysage couvrit finalement la quasi-totalité du territoire, excepté les secteurs du Yeun Elez et de Pleyben, où aucune demande d'accompagnement n'avait été formulée par les collectivités. L'essentiel des sollicitations se concentra sur la planification, la revitalisation des bourgs, la construction de nouveaux quartiers, l'aménagement des entrées de bourgs et des espaces publics, ainsi que la poursuite de l'inventaire et la valorisation du patrimoine bâti (mission déléguée en partie à la région). Une diversité de problématiques a pu être traitée durant ces années. La lutte contre l'étalement urbain et la banalisation des paysages, thèmes inscrits dans la charte, furent les principaux sujets abordés par la mission de conseil. La maîtrise du développement démographique et économique, la structuration ainsi que la valorisation des espaces habités furent également des sujets récurrents traités par le syndicat mixte.

---

<sup>410</sup> Cécile Thépault, « Quelles formes prend l'ingénierie en paysage et urbanisme au Parc naturel régional d'Armorique et quelles perspectives d'évolution envisager ? » (Mémoire de fin d'étude, Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage, 2015).

Les enjeux patrimoniaux et touristiques, fers de lance des Parcs depuis leur création, ne furent pas en reste non plus.

Cette mission se caractérisa au fil des années par un perfectionnement du processus d'accompagnement. Cette évolution s'explique, d'une part, par l'élargissement du temps alloué à cette activité, avec le renforcement de l'équipe d'ingénierie, et d'autre part, par la volonté de l'équipe de renouveler régulièrement ses méthodes afin de les rendre plus efficaces et mieux adaptées aux demandes des collectivités. La création par le syndicat mixte d'une charte de l'architecture et du paysage contribua par ailleurs très largement à l'amélioration et la promotion de ce service.

#### 6.2.3.2. La Charte du paysage et de l'architecture, point de départ opérationnel de la mission de conseil

La rédaction de cette charte, à partir de 2013, bénéficia de l'exploration et de l'analyse du territoire, faites dans le cadre d'un programme de coopération transfrontalière européenne (*Interreg*) lancé en 2009.

La méthode et le contenu de cette charte furent relativement longs à définir. En effet, le cadre de l'exercice était à construire et, dans la sphère institutionnelle du Paysage, « chartes », « atlas » et « plans de paysage »<sup>411</sup> ne faisaient pas l'objet d'une distinction claire. L'idée fut alors de construire un diagnostic relativement précis à l'échelle d'unités paysagères<sup>412</sup> et de définir de grands enjeux liés aux évolutions paysagères passées et à venir. Ce travail permit d'aboutir à l'établissement d'un programme d'actions pour le Parc et ses partenaires, en lien avec la reconquête, la valorisation et la préservation des territoires. La construction de cette charte nécessita donc une période importante d'analyse de terrain, avec une présence systématique de conseillers municipaux aux côtés de la chargée de mission, pour la définition des problématiques paysagères locales, qui relevèrent ainsi d'une « analyse collective, permettant d'inventorier toutes les questions que se posaient les élus sur le paysage et l'urbanisme »<sup>413</sup>.

Cette charte insuffla aussi chez ceux qui participèrent, une dynamique de groupe et une acculturation qui favorisa la proximité et la confiance avec les techniciens du Parc en charge du projet, ainsi qu'une meilleure appréhension des problématiques de paysage, comme l'illustre le témoignage donné en encadré. Son élaboration permit, enfin, de réunir de nombreuses données inédites, ce qui facilita l'appréhension des territoires du Parc par les techniciens en charge de l'accompagnement des communes. La prise de position sur la base d'une analyse claire et argumentée, que permettait la

---

<sup>411</sup> Entretien avec Lise Vauvert, 2016

<sup>412</sup> Echelle de lecture homogène composée d'éléments visibles et différenciable comme le relief, la végétation, le bocage, l'architecture, les activités.

<sup>413</sup> Entretien avec Lise Vauvert, 2016

charte du paysage et de l'architecture, contribua amplement à l'amélioration des conseils apportés dans le cadre de cette mission.

**La charte du paysage et de l'architecture - Extrait d'entretien avec Lise Vauvert, chargée de mission Paysage au PNR d'Armorique. Novembre 2016.**

« Les questions de paysage, ils [les élus communaux] n'étaient pas tellement sensibilisés. J'avais tourné mes grilles d'entretien sur les activités du territoire pour que ce soit plus compréhensible. Quand on allait sur le terrain, l'élu me faisait faire un grand tour de sa commune, il prenait vraiment le temps. C'était assez rare qu'on aille dans le bourg, il associait plutôt la question du paysage à ce qui se passe autour du bourg. À chaque fois on prenait la voiture et ils m'emmenaient aux quatre coins de la commune. Concernant leur implication, il y avait des classiques comités de pilotages dans lesquels étaient présents les élus de la commission aménagement du territoire. Au tout début j'ai fait des réunions de secteurs. J'allais avec Roger Mellouët [alors vice-président du PNRA] et Anne Claire Guillou. Ils présentaient la méthode, expliquaient comment on allait travailler, ce qu'était le programme *Interreg*. C'était plutôt de l'information. Il y avait pas mal de monde, surtout sur la partie mont d'Arrée, ils s'inquiétaient : « encore une contrainte réglementaire ? »

J'ai ensuite organisé des ateliers pour les élus et techniciens locaux : sur la valorisation touristique autour d'un projet de voie verte, sur la forêt, avec les forestiers des monts d'Arrée. J'en ai organisé un troisième sur l'urbanisation, à Telgruc-sur-Mer en présence d'un groupe d'élus anglais avec qui on échangeait dans le cadre de l'interreg. J'avais pris aussi cette commune, car il y avait une ville en Angleterre où c'était exactement le même paysage urbanisé et parce que la mairie avait des difficultés à déterminer ses zones à urbaniser dans son PLU. Les échanges ont été très fructueux, à tel point qu'à la fin de la journée le maire a annoncé le retrait d'une des zones que l'on avait étudié ensemble et qui ne semblait pas opportune à urbaniser.

Il y a eu un dernier atelier à Hanvec sur l'évolution des bourgs et de l'architecture. On avait mandaté un bureau d'étude. Le gros plus de cet atelier c'était les outils qu'ils ont utilisés et développés. C'était super simple, très pédagogique, ça a fait accrocher les élus et quelques techniciens du pays de Brest. Ils ont réussi à faire comprendre les notions de densité, d'implantation des maisons, les gabarits de voies, l'impact de la forme des lotissements... [...]. Au final ça avait plus une visée pédagogique, on a repris à la base. Les élus étaient très partants : « il faut en refaire ! » J'étais étonnée par la simplicité et la qualité de ce qui ressortait derrière, la facilité des supports. Assez riche en enseignement sur la manière de faire avec les élus.

Je pense que ça a clairement influencé nos manières de faire au Parc, sur la maquette modulable que l'on a réalisée par la suite par exemple, sur l'étude des zones à urbaniser. L'essentiel est juste de donner les moyens aux décideurs de comprendre ce qu'ils sont en train de faire. Au final jusque-là il n'y avait pas beaucoup d'ateliers de fait comme ça au niveau du Parc. Il y a vraiment un enjeu fort sur la formation et la sensibilisation. »



### 6.2.3.3. Évolution de l'accompagnement sur la planification et l'aménagement urbain

Les méthodes d'intervention, variées, furent étoffées au fil des années. Sur la planification, l'accompagnement du PNRA se concentrait au départ principalement sur le rendu d'avis réglementaires et techniques en tant que « personne publique associée », et sur la transmission de notes d'enjeux pluridisciplinaires relativement complexes. Il apparut que la portée de cette implication restait faible : Les notes d'enjeux destinées aux communes étaient relativement peu prises en compte et les notes techniques produites à l'occasion des avis de compatibilité promulgués par la structure n'étaient guère considérées par le bureau syndical du Parc<sup>414</sup>. Ce travail chronophage ne semblait donc pas pertinent et ne mettait pas suffisamment en valeur les ressources et compétences du Parc. En 2014, à l'issue de ce constat, le PNRA décida de mettre à disposition des communes une assistance particulière et un panel d'outils destinés à l'élaboration des documents d'urbanisme. La structure souhaitait se repositionner largement en amont du lancement des procédures d'élaboration ou de révision d'un document d'urbanisme, afin que les enjeux de la charte soient pris en compte dès le départ. Constatant que les communes étaient souvent seules au début de la démarche de planification, le Parc proposa alors aux élus de les accompagner en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage.

L'ambition était de définir avec les municipalités les grands objectifs de leur planification et de déterminer, sur la base d'un premier diagnostic, quels étaient les enjeux du territoire. Des formations furent aussi proposées sur divers sujets comme la « trame verte et bleue », les « usages » du PLU ou encore l'évolution de l'urbanisation de la commune. Des actions de concertation et de sensibilisation auprès de la population faisaient aussi partie du « catalogue » d'interventions du Parc. Enfin, à l'issue de ce travail, ce dernier proposait de rédiger le cahier des charges constitutif d'un appel d'offres public et de participer au recrutement du bureau d'étude qui produirait le document.

La portée de ce nouvel accompagnement peut paraître relativement limitée, puisqu'entre 2014 et 2015, trois communes seulement entrèrent dans la procédure complète proposée par le Parc. Mais il faut remettre ce résultat dans son contexte. La plupart des communes littorales ou rétro littorales avaient déjà entrepris l'élaboration ou la révision de leur document d'urbanisme, avec le Parc comme personne publique associée. Deux collectivités supplémentaires sollicitèrent le Parc à ce sujet, mais le travail engagé avec elles, sous forme d'études, montra que ces communes n'étaient pas assez « mûres » pour élaborer un document d'urbanisme. La structure engagea par ailleurs d'autres méthodes d'intervention auprès de communes déjà engagées dans leur procédure (études complémentaires, analyse approfondie sur des sujets bien précis). Enfin, la loi NOTRE de 2015, en instaurant les Plans locaux d'urbanisme intercommunaux, ralentit peu à peu le lancement des

---

<sup>414</sup> Voir chapitre 4.1

procédures d'élaboration des PLU communaux. La forte implication du Parc en amont de cette planification permit, en revanche, d'instaurer auprès des quelques équipes municipales avec lesquelles il collaborait, une relation de confiance et de proximité qui facilita la mise en œuvre de la procédure officielle d'élaboration du document d'urbanisme.

Nombre/année	2011	2012	2013	2014
Avis techniques	7	3	5	7
Pré-études	1	1	1	6
Assistance sur la planification	5	4	1	3
Notes méthodologiques	2	3	1	2
Interventions diverses	29	25	25	1

Tableau 15 : Bilan des productions techniques de la mission de conseil en Urbanisme et Paysage entre 2011 et 2014.  
Source: Cécile Thépault, mémoire de fin d'études, 2015

Concernant l'aménagement de l'espace, le Parc opta pour une ingénierie mise à contribution le plus en amont possible de la mise en œuvre opérationnelle des projets. Initialement, les communes le contactaient lorsqu'elles rencontraient des difficultés avec le bureau d'étude qu'elles avaient choisi mais qui ne répondait pas à leurs attentes, ou lorsqu'un regard extérieur sur la maîtrise d'œuvre semblait nécessaire. Une telle conception du conseil ne rendait pas la tâche aisée aux techniciens puisque, généralement, la situation de blocage découlait d'une mauvaise appréhension globale du projet ou du choix d'un bureau d'étude n'ayant pas toutes les compétences requises. À partir de 2013, les méthodes d'interventions évoluèrent et s'étoffèrent ; l'accompagnement technique fut plus approfondi et placé beaucoup plus en amont de la phase opérationnelle. Cela ne désengagea pas pour autant le Parc dans son implication face à des situations régulières d'urgences communales.

Le renforcement de l'équipe du service de conseil, en 2014, et l'aboutissement de la Charte du Paysage et de l'Architecture, renversèrent les modes d'intervention auprès des communes. La volonté de revitaliser les centres-bourgs, portée initialement par la région et l'Établissement public foncier de Bretagne, puis orchestrée au niveau national et départemental commença par ailleurs à se concrétiser dans plusieurs communes du Parc : Guerlesquin, Roscanvel, Saint-Ségal, Le Huelgoat, Argol, Landévennec. Ce fut donc une période charnière où les collectivités, invitées à requestionner le fonctionnement et l'avenir de leur territoire, furent particulièrement réceptives aux propositions d'intervention des organismes de conseil du Finistère. Le Parc fut donc très sollicité durant la période 2014-2016.

Une demande de conseil, que ce soit que ce soit pour la création d'un lotissement, le traitement de l'espace public ou la réalisation d'un équipement fit, à partir 2014, systématiquement l'objet d'un accompagnement personnalisé. Le Parc se lança alors dans l'élaboration de pré-études, en s'attachant « à remettre en perspective la demande avec un diagnostic plus large. [...] L'analyse est alors plus

ou moins fouillée, pouvant porter sur un point précis ou sur des dynamiques générales »<sup>415</sup>. Ces supports d'analyse territoriale permirent d'appuyer les réflexions initiales des communes ou d'alerter sur les limites des projets. Une vingtaine de pré-études furent ainsi produites durant ces deux années.

L'arrivée de nouvelles structures publiques d'accompagnement dans le département (CAUE, Finistère Ingénierie Assistance) et le renforcement de certaines autres (EPF), contribua, à partir de 2015, à remettre en question ce rôle, impliquant de nouveaux modes d'intervention du syndicat mixte sur lesquelles nous reviendrons dans la dernière partie de la thèse.

### **6.3. Les Parcs naturels régionaux aujourd'hui : une place toujours ambiguë**

Les années 2000 ont marqué un changement radical dans les pratiques des Parcs. Ils ne sont plus désignés comme des outils équipementiers tels qu'on avait pu les identifier jusque dans les années 80 et ne sont plus des outils majeurs de protection renforcée tels qu'on les avait qualifiés dans les années 1990. Ils sont à présent assimilés à des outils de planification, d'orientation et d'autorité dans la conduite des politiques publiques d'aménagement du territoire. Cela n'est pas sans limites, puisque ce nouveau positionnement les cantonne dans des missions peu originales, proches de celles qu'assument les collectivités territoriales. Ce qui entraîne certaines déconvenues institutionnelles, notamment avec les Pays et les intercommunalités.

En outre, les Parcs souffrent aujourd'hui d'un problème majeur : l'absence d'ancrage territorial. La plupart ne peuvent être apparentés à des bassins de vie ; n'étant plus vraiment ruraux ni périurbains, ils peinent à mobiliser le sentiment d'appartenance de leurs élus et des populations. Cette absence d'ancrage se manifeste dans la prise en main des problématiques d'habitat. Les Parcs très urbains sont les plus investis sur la question. Mais les PNR très ruraux consentent aussi un effort considérable. Paradoxalement, les Parcs dits « diversifiés », dont le territoire voit le rural, l'urbain et le périurbain alterner, axent moins leurs politiques sur ce sujet, alors même qu'ils subissent des pressions importantes en la matière. La configuration de ces PNR empêche une approche homogène des politiques que leur charte préconise. La thématique de l'habitat est non seulement noyée dans une multitude d'autres sujets, mais elle est également moins évoquée qu'ailleurs, car cette problématique n'est pas partagée par l'ensemble des collectivités constitutives du syndicat mixte. Par ailleurs, alors que les Parcs plutôt urbains sont généralement rodés à la tâche et prennent la problématique à bras le corps, s'estimant largement légitimes sur le sujet et que les Parcs ruraux pallient, autant que faire se peut, le manque d'ingénierie locale, les PNR « diversifiés », se retrouvent

---

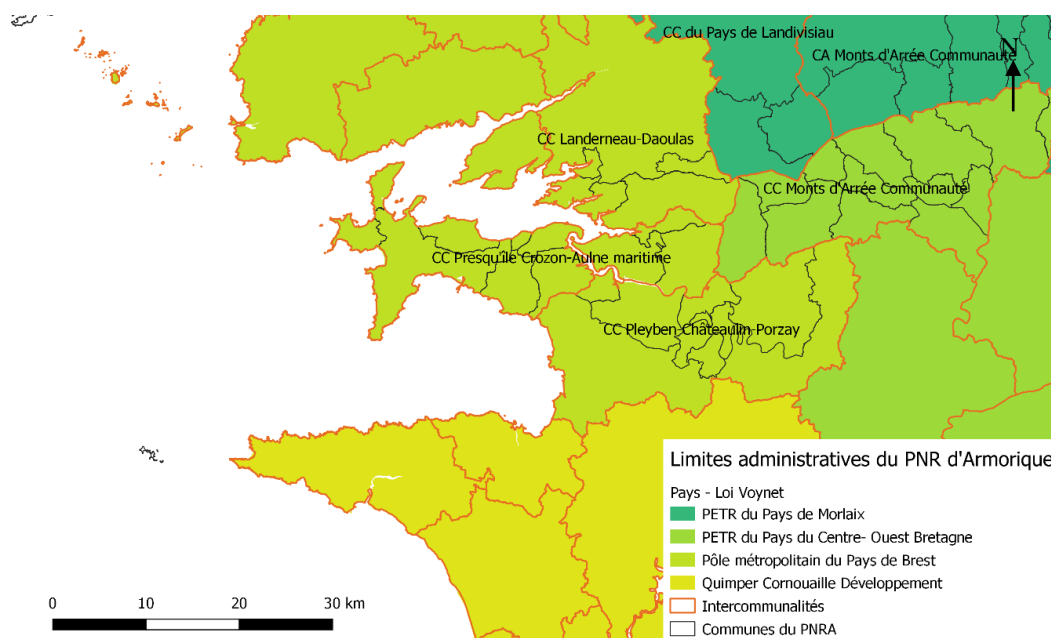
<sup>415</sup> Noémie Martin, « Entre urbanisme et paysage. Quels conseils pour un Parc naturel régional ? Le cas du Parc d'Armorique » (Mémoire de fin d'étude, École nationale supérieure d'architecture de Nantes, 2016).

quant à eux ballotés entre les services des centres urbains voisins, les communautés de communes en charge de l’habitat et quelques services de départements et de régions, ce qui affaiblit leur position. L’avenir des Parcs n’est pourtant pas assombri. En ce qui concerne l’habitat, des ouvertures se profilent à l’échelle nationale et parfois régionale. Localement aussi l’état d’esprit évolue et tend à une certaine forme de résilience que les PNR peuvent revendiquer pour faire valoir leurs rôles.

Dans cette dernière section, nous aborderons dans un premier temps ces fameuses déconvenues institutionnelles et territoriales qui persistent entre les syndicats mixtes de Parcs et les collectivités supra-locales qu’ils enjambent, en les illustrant régulièrement avec le cas du PNRA. Puis nous terminerons notre analyse par quelques perspectives à l’attention de notre terrain d’étude.

### 6.3.1. Des déconvenues institutionnelles territoriales qui ne faiblissent pas

Pour illustrer ces déconvenues institutionnelles, on peut s’appuyer sur deux exemples d’actualité : les relations Parcs-Pays et Parcs-intercommunalité. Après un bref rappel historique de leur évolution, nous verrons pour chacune de ces relations ce qu’il en est aujourd’hui sur le PNR d’Armorique où le phénomène est très parlant. Celui-ci est en effet à cheval sur trois Pays – ceux de Brest, Morlaix et du Centre-Ouest Bretagne –, et six intercommunalités (contre 9 avant les fusions de 2017), dont deux seulement sont intégralement intégrées au Parc.



Carte 20 : limites administratives des intercommunalités et des Pays dans le périmètre du PNRA (Source : DREAL Bretagne, PNRA)

Ce qui nous conduit à évoquer la problématique de l'ancrage territorial des PNR. Malgré des difficultés à « faire territoire », ceux-ci semblent avoir tout de même un rôle à jouer dans le processus de territorialisation. Nous verrons ce qu'il en est dans le PNRA.

#### 6.3.1.1. Pays versus Parcs : l'éternelle rivalité

En 1975, l'État créa les Contrats de Pays. Ce nouvel outil devait permettre un renforcement de l'action des politiques locales et de leurs acteurs, ce qui contraria les PNR, dont les fonctions semblaient pourtant bien distinctes. Ils étaient identifiés comme des outils associant protection et animation rurale, alors que les Syndicats de Pays avaient pour rôle de lutter contre le dépeuplement rural, de rechercher des solutions adaptées aux caractéristiques spécifiques de chaque petite région rurale et de renforcer les solidarités avec la prise en charge du développement par un ensemble d'acteurs locaux<sup>416</sup>. En 1995 la Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT), réintroduisit la notion de Pays et renforça le développement local. Couvrant des Pays présentant une cohésion géographique, historique, culturelle, économique et sociale, ces syndicats avaient pour objectif « la mise en valeur des potentialités du territoire en s'appuyant sur une forte coopération intercommunale et sur l'initiative et la participation des acteurs locaux »<sup>417</sup>.

En 1997, face à la montée en puissance des pays, les PNR publièrent un manifeste pour réaffirmer leur rôle en matière de protection et de développement. Un conflit s'installa entre la Fédération des PNR, le ministère de l'Aménagement du territoire et la DATAR à propos du périmètre de ces concurrents potentiels. La Fédération y voyait un risque de doublon entre les chartes de PNR et les projets de territoire des Pays et pointait des déséquilibres de dotations importants entre les deux institutions. Ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, Dominique Voynet affirma deux ans plus tard que « la charte des pays dont le territoire serait amené à chevaucher celui d'un Parc naturel régional devrait être compatible avec la charte de ce Parc »<sup>418</sup>. Il fallut attendre 2003 et la loi Urbanisme et Habitat, qui vint préciser la loi SRU, pour que la relation PNR/Pays, localement source de conflit et d'incompréhension, soit un peu plus éclairée :

*« Lorsque le périmètre d'un pays inclut des communes situées dans un parc naturel régional, la charte de développement du pays doit être compatible avec la charte de ce parc sur le territoire commun. L'organisme de gestion du parc assure la cohérence et la coordination des actions menées au titre du pays et qui relèvent des missions du parc sur le territoire commun. »<sup>419</sup>*

En 2014, la loi Alur pour l'accès au logement et un urbanisme rénové redéfinit la relation entre SCOT (portés généralement par les Pays) et PNR. Les premiers doivent être compatibles avec les chartes

---

<sup>416</sup> Emmanuelle Bonerandi, « Les pays ont dix ans ... retour sur expérience », Document, Géoconfluences, s. d., <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/territ/FranceMut/FranceMutScient2.htm>.

<sup>417</sup> « LOI n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire », 95-115 § (1995).

<sup>418</sup> « Parcs naturels régionaux : inquiétudes face à l'émergence des " pays " », *Le Monde*, 28 septembre 1999.

<sup>419</sup> « Loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 urbanisme et habitat » (s. d.).

des seconds et transposer « les dispositions pertinentes des chartes de parcs naturels régionaux et leurs délimitations cartographiques à une échelle appropriée, afin de permettre leur déclinaison dans les plans locaux d'urbanisme ou les documents en tenant lieu et les cartes communales.». Compte-tenu du flou entretenu par la notion de « dispositions pertinentes », une note de positionnement coproduite par la fédération des SCOT et des PNR insista sur la nécessité d'un dialogue et d'un rapprochement.

Sur le Parc d'Armorique, ce rapprochement fut laborieux, d'une part car le périmètre du PNR se situait à cheval sur de nombreux Pays, démultipliant les interlocuteurs, d'autre part, car ce périmètre ne représentait pas un espace assez conséquent pour que la voix du PNRA puisse avoir un poids considérable dans les orientations données aux schémas. De fait, la relation de la structure avec les Pays porteurs de SCOT reste aujourd'hui relativement distante et ne se résume qu'à une passation des grands objectifs de la charte, dont la plupart restent peu adaptables à un schéma territorial.

#### 6.3.1.2. Un développement des intercommunalités qui inquiète aussi les Parcs

La loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale de 1999, puis celle de 2010 sur les collectivités, ont grandement renforcé le pouvoir des intercommunalités. La communauté d'agglomération exerce désormais de plein droit, en lieu et place des communes membres, de nombreuses compétences, dont : le développement économique (zones d'activité par exemple) d'intérêt communautaire ; l'organisation des transports urbains ; le programme local de l'habitat ; la politique du logement ; l'assainissement ; l'eau ; la lutte contre la pollution de l'air, les nuisances sonores ; l'élimination et valorisation des déchets des ménages ; la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire. À l'heure où ces nouvelles transformations territoriales sont à l'œuvre et où l'élargissement et le renforcement des compétences des intercommunalités sur l'habitat, l'urbanisme, l'environnement sont en cours de structuration, le positionnement du Parc, jusque-là en lien étroit avec les communes, est remis en question.

Le développement des intercommunalités a toujours inquiété les Parcs régionaux et continue de le faire. Ils y voient le risque d'un affaiblissement des territoires de projets qu'ils sont<sup>420</sup>. Pour autant, Gérard Moulinas, ancien directeur régional de l'Environnement de PACA et du Parc national des Cévennes, estime que « la rationalisation intercommunale ne sera pas une menace pour les PNR » :

*« Théoriquement basées sur des transferts de compétences, les communautés ne menacent pas directement les Parcs, qui, eux, ont des missions données par la loi.*

---

<sup>420</sup> Lajarge et Baron, *op. cit.*

*Elles continuent, malgré les quelques évolutions récentes, à souffrir d'un certain déficit démocratique. »<sup>421</sup>*

Pour le Parc d'Armorique, les relations avec les EPCI, malgré l'ancrage territorial ancien de la structure, restent généralement difficiles. Elles résultent surtout de difficultés d'appréhension et de coordination relevant essentiellement de quatre facteurs : la mauvaise connaissance du rôle d'un Parc régional de la part des EPCI ne détenant qu'une faible partie de son territoire sur le Parc ; des services déjà bien étoffés en matière d'aménagement pour certains ; ou au contraire des intercommunalités totalement dépourvues de moyens techniques et se trouvant dans une phase de restructuration, dont le Parc n'a pas été partie prenante ; enfin des oppositions politiques majeures faisant obstacle à tout projet commun. L'absence de représentation considérable de ces EPCI dans les instances de direction du PNRA n'a assurément pas facilité les relations entre ces deux échelons. En tout état de cause, la prise de compétence des intercommunalités en matière de planification réglementaire a coupé l'herbe sous les pieds du PNR. Pour autant, ces évolutions laissent aussi présager une ouverture positive en matière d'adaptation des actions du Parc d'Armorique sur le champ de l'habitat, notamment par les entrées tant attendues de l'expérimentation et l'innovation qui peuvent s'extraire d'une échelle intercommunale.

#### 6.3.1.3. Des Parcs qui peinent à trouver un ancrage territorial

Les différends institutionnels auxquels sont régulièrement confrontés les Parcs amènent à reconsidérer la question territoriale qui reste aujourd'hui une problématique centrale dans les Parcs. Empruntée au langage naturaliste, la « territorialité humaine » s'éloigne de l'espace « pur » par ses déterminants culturels et se définit par « l'ensemble des relations entretenues par l'homme, en tant qu'il appartient à une société, avec l'extériorité et l'altérité, à l'aide de médiateurs et d'instruments [...] »<sup>422</sup>. La territorialité associe donc le territoire *stricto sensu* et « l'ensemble des rapports existentiels et sociaux que les individus en groupe entretiennent avec l'espace qu'ils produisent et reproduisent quotidiennement à travers les figures, les images, les catégories et les objets géographiques qu'ils mobilisent dans un projet de production de la société plus ou moins intentionnel et explicite »<sup>423</sup>.

Les Parcs peuvent alors souffrir d'absence de territorialité propre, à partir du moment où le territoire délimité n'est pas considéré par ses habitants et les acteurs politiques comme un espace vécu qui, selon Julien Aldhuy s'appuyant sur la définition d'Armand Frémont, serait la combinaison « entre l'espace de vie - c'est-à-dire celui pratiqué par l'homme, au-delà de toute frontière administrative –,

---

<sup>421</sup> *Ibid.*

<sup>422</sup> Claude Raffestin, « Repères pour une théorie de la territorialité humaine », *FLUX Cahiers scientifiques internationaux Réseaux et Territoires* 3, n° 7 (1987): 2-22.

<sup>423</sup> Julien Aldhuy, « Au-delà du territoire, la territorialité ? », *Géodoc*, n° 55 (2008): 35-42.

l'espace social, composé d'interrelations entre les hommes, et les valeurs psychologiques attachées aux lieux ». À quelques exceptions près, les territoires des Parcs ne présentent pas une telle combinaison. C'est le cas du Parc d'Armorique ; comme nous l'avons vu, il est au croisement de plusieurs bassins de vie, ce qui fait de lui un territoire de limites. Cela engendre une dispersion de l'attache territoriale de sa population, de plus en plus « ruraine » et influencée par l'ensemble des polarités finistériennes fréquentées quotidiennement. Le PNR se retrouve dès lors à construire un projet de territoire, sans territoire. Doit-on pour autant considérer cela comme une fatalité ?

Une fois le deuil de la territorialité fait, il faut mesurer l'influence des PNR dans leur participation, plus ou moins significative, au processus de territorialisation des multiples espaces, eux-mêmes plus ou moins liés, composants les PNR. La territorialisation peut être appréhendée comme un moyen localisé de développement territorial. C'est un principe « revendiqué par les promoteurs de certaines politiques publiques, autour de l'idée selon laquelle c'est localement que doivent être définis, repérés les problèmes à prendre en charge collectivement et que c'est tout aussi localement que doivent être pensées les solutions pour y répondre, pour agir de façon plus efficace, au plus proche du « terrain » »<sup>424</sup>.

Certains Parcs, par la force d'un consensus politique, deviennent des acteurs majeurs de cette territorialisation. Il s'agit généralement de ceux qui ont des limites spatiales larges et relativement homogènes confirmées, par exemple, par l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale unique. Pour les autres, notamment ceux à cheval sur de multiples territoires institutionnels ou vécus, comme le PNRA, il paraît difficile de les imaginer comme des agents moteurs de la territorialisation des politiques publiques. Cela ne veut pas pour autant dire qu'ils n'y participent pas, mais leur implication reste mineure. Pourtant, un certain nombre de prérogatives pourraient permettre le renforcement de son implication. D'un point de vue territorial, elle pourrait s'envisager au moins de deux manières.

La première se situe dans l'élargissement de ses limites, afin d'intégrer des territoires aux contours cohérents, par exemple les intercommunalités aujourd'hui partiellement concernées. Mais cette option ne résout pas vraiment le problème de l'ancrage territorial, puisque d'un territoire à l'autre – entre le littoral et la partie continentale par exemple –, des différences majeures continueront d'opérer. Cette solution semble en outre peu réaliste, dans la mesure où l'élargissement repose sur un acte volontaire des collectivités et peut difficilement s'imposer comme cela a pu être le cas à la naissance du PNR. Par ailleurs, qui dit élargissement du territoire, dit multiplication des interventions. Or, dans un contexte budgétaire en diminution, les capacités en la matière se réduisent. La seconde option réside dans la transformation des modes d'organisation et d'intervention de la structure, faisant des espaces composant le PNR, des territoires aux projets distincts. La structuration

---

<sup>424</sup> Douillet, « Les élus ruraux face à la territorialisation de l'action publique ».



actuelle de la charte en tant que projet de territoire global, ne permet pas d'aboutir à une feuille de route concrète sur les espaces composant le périmètre. L'évaluation et le renouvellement de sa charte devrait offrir l'occasion de construire, avec les collectivités, des projets de territoires adaptés au contexte de chaque entité et d'adapter les modes d'intervention du syndicat mixte en fonction.

### 6.3.2. Un cadre à l'avenir plus favorable en matière d'habitat ?

À partir de 2012, une nouvelle série de lois et décrets affirmèrent ou déstabilisèrent, selon le cas, les syndicats mixtes de Parcs. Un décret relatif aux PNR instaura notamment un nouveau dispositif de suivi et d'évaluation visant au renforcement du critère de cohérence du territoire, à la prise en compte de la réforme de l'enquête publique et à la simplification de la procédure d'approbation de la charte par les collectivités concernées. Il stipula par ailleurs la prévision d'objectifs en matière de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques, de qualité des paysages, de maîtrise quantitative et qualitative de l'urbanisation, de prise en compte du changement climatique. Enfin, il imposa la mise en place d'une évaluation continue, d'un bilan à mi-parcours et d'un plan de financement des trois premières années<sup>425</sup>. C'était la première fois qu'un décret fixait avec une telle rigueur l'organisation, les actions et la gouvernance des Parcs.

Dans le même temps, l'Assemblée générale de leur Fédération adopta un texte d'orientation politique de leur avenir, qui affirmait, entre autre, la volonté :

- d'être les assembleurs des territoires, en prenant toute leur place dans les politiques publiques, à toutes les échelles territoriales,
- d'être des territoires d'innovation et de transfert, au bénéfice interne et des autres territoires,
- d'être des lieux de l'expérimentation et de l'adaptation au changement,
- d'être des territoires de l'intégration et de la solidarité, par le renforcement de la cohésion sociale et culturelle.

Dans cette mouvance, certains PNR s'inscrivent depuis tout particulièrement dans les champs de l'innovation. En 2015, par exemple, la première centrale villageoise photovoltaïque a été inaugurée ; elle était issue d'une expérimentation menée par le PNR du Pilat et la région Rhône Alpes. La Fédération publia également le *Livre blanc de l'innovation*, qui présentait les travaux menés par les Parcs en termes de gestion économe des ressources (énergie, eau), de mobilisation de ressources locales et renouvelables (énergie et matériaux de construction), de sauvegarde de la biodiversité, etc. Par ailleurs, la marque commerciale « Valeurs Parc naturel Régional », outil de promotion des produits locaux, fut lancée.

---

<sup>425</sup> « Décret n° 2012-83 du 24 janvier 2012 relatif aux parcs naturels régionaux et portant diverses dispositions relatives aux parcs naturels marins et aux réserves naturelles », 2012-83 § (2012).

En 2016, la loi sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a précisé de nouveau l'organisation et l'action des Parcs. Elle permet ainsi l'allongement de la durée du classement (de 12 à 15 ans), simplifie et précise certaines étapes de la procédure et de son renouvellement, donne la possibilité d'intégration de communes en cours de classement et renforce le rôle du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc. Elle introduit en outre la notion « d'objectifs de qualité paysagère » dans la charte.

Si les ambitions sont renouvelées, les PNR restent tributaires des moyens de l'État et de la Région, qui tendent à faiblir. En 2013, une motion des présidents et directeurs des PNR, portée au ministère de l'Environnement, appela à garantir « la pérennité des engagements financiers de l'État et des Régions pour accomplir leur mission et respecter les objectifs de leur charte »<sup>426</sup>. Il n'en fut rien : en 2016, la diminution drastique des budgets de nombreux PNR se confirma, notamment par la baisse des dotations des départements, dont certains voulurent même quitter le syndicat mixte.

Globalement, les PNR se voient dans l'obligation de réduire leur masse salariale et donc leur programme d'action. Le président de la Fédération voit une solution dans la mutualisation avec les EPCI, CAUE, etc. ainsi que dans le renforcement du rôle de la région<sup>427</sup>. Mais à cet échelon, certains bouleversements politiques ont remis également en cause quelques Parcs. Le Président de la région Rhône Alpes, Laurent Wauquiez, a décidé, en 2016 de ne pas soutenir la création du Parc des gorges et sources de l'Allier, au motif qu'il le jugeait inutile et coûteux, alors que le Conseil National de protection de la nature (CNP) avait, lui, donné un avis très positif. La Loi NOTRE de 2015, sur la nouvelle organisation territoriale de la République affaiblit encore les Parcs, en remettant en question les syndicats mixtes qu'elle entend mettre en voie de disparition.

Pourtant, quelques éléments récents, observés sur notre terrain, nous invitent à garder un certain optimisme quant aux possibilités de voir le futur s'éclaircir. D'un point de vue global, la mobilisation dans les territoires ruraux s'est accrue ces dernières années, notamment en ce qui concerne la question des centres bourgs, ainsi qu'en matière de planification, rejoignant pour partie nos préoccupations. Par ailleurs, les Parcs sont désormais moins attendus pour pallier le manque d'ingénierie locale ; ils peuvent donc s'investir dans d'autres missions qui leur sont propres. Pour le Parc d'Armorique, les attentes de la Région vont largement en ce sens, mais aussi dorénavant celles des élus locaux, de plus en plus favorables à son implication.

Pour appuyer ces propos, nous nous intéresserons cette fois-ci qu'au cas du Parc d'Armorique. Nous reviendrons sur le contexte général qui tourne en faveur d'une nouvelle prise en main des problématiques d'habitat et qui s'est vérifié avec la mobilisation autour des centres-bourgs et de la planification urbaine. Puis, nous évoquerons le contexte régional, qui réaffirme l'intervention du

---

<sup>426</sup> « Inquiétudes sur l'avenir des PNR », *Journal Sud Ouest Médoc*, 21 janvier 2014.

<sup>427</sup> « Les parcs naturels régionaux mis à la diète », *La Gazette des communes*, 8 novembre 2016.

PNRA sur l'habitat. Enfin, nous traiterons de l'échelon local, en montrant que les élus du Parc sont aussi de plus en plus enclins à reconsidérer leurs pratiques urbaines.

### 6.3.2.1. Un contexte global renouvelé

Outre l'intérêt des gouvernements successifs, relayés par les régions et les départements, pour la revitalisation des centres villes et des centres-bourgs, un certain nombre de changements propres à l'habitat et aux territoires ruraux sont à l'œuvre. Si l'on s'en tient aux centres-bourgs, on constate que de nombreux élus en ont fait le substrat d'actions concrètes de réinvestissement urbain (à Guerlesquin et Plounéour-Menez par exemple). Celles-ci sont par ailleurs déployées à travers des plans d'action issus d'études globales, apportant une vision sur le long terme et des projets divers en matière d'aménagement du cadre de vie et de rénovations de logements. L'Établissement public foncier de Bretagne s'est également adapté aux particularités des territoires de marge, afin qu'ils puissent recourir plus aisément à leurs services : en matière de portage, les densités peuvent être adaptées et les conventions sont rallongées. Cette effervescence autour des centres-bourgs a par ailleurs favorisé la venue de nouveaux acteurs, notamment des bureaux d'études - jusqu'ici peu nombreux et aux compétences limitées - qui s'efforcent d'apporter des solutions de qualité.

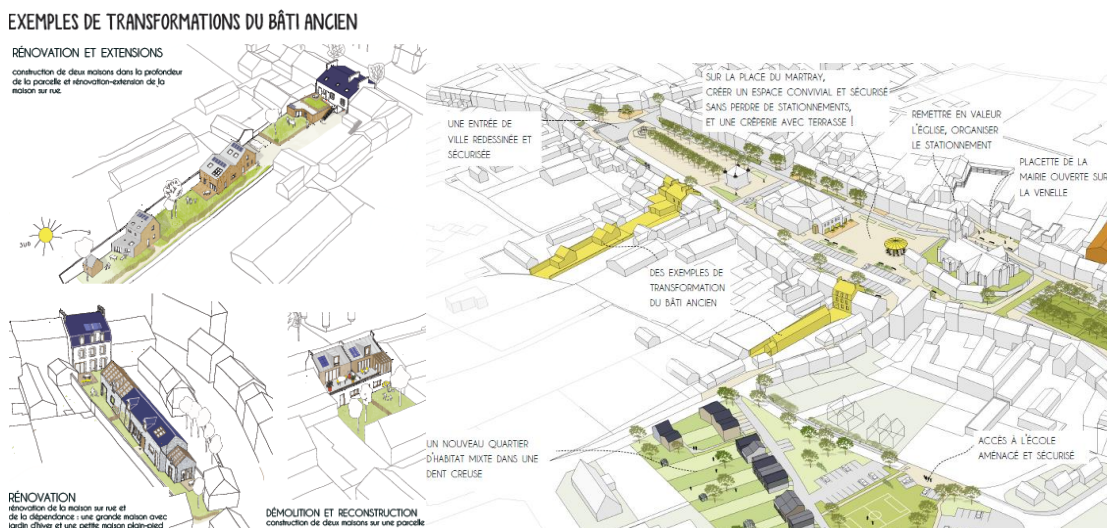


Figure 23 : Esquisse de projet de revitalisation du centre-bourg de Guerlesquin (Source : TLPA)

Le même constat s'opère sur les projets de planification. La mise en place des PLU intercommunaux a favorisé la montée en puissance de moyens dédiés ; cela se ressent d'autant plus dans les prestations proposées par les bureaux d'études. On remarque d'ailleurs que les prestataires historiques sur le territoire, qui ont réalisé la plupart des PLU actuels, n'ont pas été retenus dans les récents marchés publics, permettant ainsi un renouveau des analyses et des propositions.

De nombreux acteurs se préoccupent donc désormais de ces sujets, d'une façon en outre plus qualitative. Le PNRA, qui avait auparavant développé des tentatives d'amélioration, notamment en ce qui concerne le cadre de vie (aménagement d'espaces publics, réhabilitations), est désormais

libérés de la charge qui lui imposait de combiner prérogatives, encadrement et mise en œuvre d'actions lourdes et généralisées, pour ainsi se tourner soit vers de nouveaux sujets de préoccupation, soit vers une activité plus ciblée (l'accompagnement pour la qualité paysagère par exemple) , plus expérimentale et plus innovante ( comme la recherche de solutions d'adaptation au changement climatique), voire plus militante (par le maintien de la vitalité des hameaux par exemple, dont peu de politiques supra-locales se soucient).

#### 6.3.2.2. Un cadre régional redessiné

En 2017, suite aux récentes réformes territoriales, à l'arrivée d'un nouveau PNR en Bretagne et à la mise en étude du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), la Région a été conduite à reformuler son engagement et ses attentes vis-à-vis des Parcs naturels régionaux.

La volonté est de les mobiliser comme outil « d'expérimentation de politiques innovantes ». En tête de liste des ambitions affichées, la région voit notamment à travers ses Parcs, la constitution d'un véritable lieu de réflexion, un laboratoire d'innovations et un outil de transfert d'expériences. Si le domaine de l'habitat n'est pas explicitement cité parmi les champs d'interventions prioritaires établis, il se décline de façon transversale dans différents domaines :

- Transition écologique, préservation du patrimoine naturel et des paysages,
- Transition énergétique et autonomie des ressources,
- Adaptation au changement climatique,
- Maitrise foncière, qualité urbaine,
- Actions exemplaires de développement économique local et durable.

Ces nouveaux attendus ouvrent la voie de changements majeurs dans le Parc d'Armorique, aussi bien dans ses orientations politiques, définitivement plus accés sur l'aménagement et l'avenir du territoire, que dans ses pratiques, moins préconisatrices qu'opérationnelles.

#### 6.3.2.3. Un cadre local de plus en plus résilient

Localement, les collectivités montrent également des ouvertures encourageantes pour l'avenir du syndicat mixte. Dans notre étude réalisée auprès d'eux, six élus sur dix pensent qu'il serait intéressant de repenser les manières d'habiter les territoires ruraux ; la même proportion serait d'accord pour accueillir sur sa commune des modèles alternatifs d'habitat tel que l'habitat participatif, le *cohousing*, l'habitat groupé ou l'écoquartier. La moitié souhaiterait par ailleurs être tenue informée régulièrement des questions relatives à l'habitat écologique et sept sur dix des techniques de construction et de rénovation. Enfin, l'ensemble des répondants estime qu'il est légitime que le Parc naturel régional s'intéresse et s'implique dans le domaine de l'habitat, ouvrant des perspectives plutôt favorables à une action renforcée du syndicat mixte.

Ces statistiques nous permettent en outre d'entrevoir le préambule d'une résilience s'installer sur le territoire. La résilience territoriale se définit comme le moyen de dépasser les situations de crise et d'engager les territoires dans une vision à plus long terme, en intégrant la notion de risque et en s'appuyant sur les forces et les potentialités locales<sup>428</sup> :

*« [...] la question de la résilience des territoires en lien avec leur capacité à (re)mobiliser des ressources spécifiques (historiques, culturelles, naturelles, humaines, foncières, etc.) fondant leur identité et leur viabilité est cruciale. Elle se pose avec une acuité toute particulière pour les espaces de faible densité (villes petites et moyennes, périurbain, espaces ruraux ou naturels) en raison de leur forte spécialisation économique et fonctionnelle (en comparaison des espaces très urbanisés). [...] La capacité de résilience de ces territoires repose alors non seulement sur des actions de protection ou restauration de la qualité des ressources spécifiques (en particulier foncières, naturelles et culturelles), mais également sur la requalification et réutilisation d'espaces délaissés (friches agricoles ou industrielles notamment). »<sup>429</sup>*

Cette résilience est inscrite dans les gènes d'un Parc, son intérêt pourrait alors se voir renforcé dans les prochaines années, si les responsables locaux en manifestent la volonté. Les conditions d'implication du Parc d'Armorique dans les projets de territoire animés par ce défi, dépendront alors des attentes exprimées par les collectivités concernées quant à son rôle et ses actions, mais aussi à l'investissement même des acteurs politiques engagés dans le syndicat mixte.

---

<sup>428</sup> Jean-Michel Tanguy et Anne Charreyron-Perchet, « La résilience territoriale : un premier diagnostic », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, n° 72 (25 octobre 2013): 32-36.

<sup>429</sup> Gueringer, Hamdouch, et Wallet, « Foncier et développement des territoires ruraux et périurbains en France ».

## Conclusion du Chapitre 6

Ce chapitre a mis en avant la longue histoire du Parc d'Armorique qui dépend largement de celle des Parcs, qui elle-même coexiste avec les évolutions territoriales et institutionnelles de la France. Il repose sur une analyse des transformations administratives de ces structures et des implications qu'elles ont eues vis-à-vis leur positionnement. Il a permis de mettre en évidence la forte dépendance des PNR au contexte national. Les missions et l'organisation qu'on leur connaît désormais sont principalement le fruit d'impulsions de l'État et de confrontations avec lui, qui n'ont cessé de les transformer. On peut reconnaître dans l'évolution des Parcs, un fonctionnement cyclique, fluctuant entre crises régulières et courtes euphories. Leur maintien dans le paysage institutionnel tient essentiellement à la capacité des acteurs concernés à se requestionner et à défendre leur label.

En matière d'habitat, on peut considérer deux temps forts de montée en puissance des PNR. En 1987, tout d'abord, après 20 ans de tâtonnements et de déconsidération à leur égard, l'État finit par reconnaître leur rôle et affirmer leur capacité d'implication en matière de sauvegarde des paysages et de la nature, de développement rural, d'éducation et d'expérimentation. En revanche, ce n'est qu'à partir de la fin des années 2000 qu'ils commencent à véritablement inscrire la question urbaine dans leurs préoccupations. Bien que cette prise en considération tardive ne concerne dans un premier temps que des PNR institués spécialement dans des zones fortement influencées par l'urbanisation, ils finissent par tous se retrouver, à quelques exceptions près, confrontés à ce phénomène. Ce qui leur confère une légitimité certaine à s'impliquer dans les domaines de l'aménagement du territoire, soutenus par un certain nombre de lois renforçant leur position. Le Parc d'Armorique a suivi ces transformations, tantôt avec ferveur, tantôt de façon plus distante ou chronologiquement décalée.

Si les Parcs peuvent aujourd'hui être considérés comme relativement stables, ils souffrent toujours d'un manque de moyens pour mettre en œuvre l'ensemble des missions finalement acquises et ne sont donc pas à l'abri de nouvelles crises et changements majeurs. De plus, ils souffrent d'une confusion avec d'autres collectivités (Pays, Intercommunalités) et d'un manque d'ancrage territorial, ce qui peut faire obstacle à une intervention efficace. Dépourvues de territorialité, leurs actions, notamment en matière d'aménagement du territoire, ne peuvent valoir que si elles s'appliquent dans un contexte stable, aux côtés des autres collectivités, en évitant une concurrence contreproductive. Ces enseignements sont largement valables pour le Parc d'Armorique. Les observations actuelles du contexte général - institutionnel, territorial et politique – et local, invitent à rester optimiste quant à la capacité du PNRA à s'impliquer de façon originale et profitable dans le façonnage des territoires habités qui le composent.



## Conclusion de la Partie 3

Dans cette partie, nous avons retracé 50 années d'existence du Parc d'Armorique, en montrant tout d'abord comment l'habitat avait trouvé sa place dans les contours initiaux de la structure. Puis nous avons montré en quoi ce Parc était intimement lié aux dynamiques institutionnelles et territoriales à l'œuvre depuis l'après-guerre et comment ces transformations ont influé sur la mobilisation et la démobilisation de la structure vis-à-vis de notre sujet d'étude.

L'habitat est donc une préoccupation ancienne dans le Parc d'Armorique, initialement liée à la qualité architecturale, à la sauvegarde du patrimoine bâti et au maintien de son occupation par les populations locales et saisonnières. Ce rapport s'inscrit dans une dépendance générale aux préoccupations des instigateurs à l'origine des Parcs, dont le PNRA a hérité dans les premières années. À partir des années 1980, un long passage à vide s'est opéré, coïncident avec l'absence de réformes à l'attention des Parcs en matière d'aménagement et de développement des territoires, alors même qu'ils connaissaient pour la plupart des dynamiques urbaines sans précédent et malgré des réformes environnementales et paysagères favorables à l'implication de ces structures.

Plus récemment, au regard de la consommation d'espace grandissante et des modes de vie associés à la maison individuelle, propre aux territoires ruraux et périurbains et sous l'influence de plusieurs lois à leur attention, le PNRA a finalement inscrit l'habitat dans ses préoccupations, par la planification et l'encadrement de l'aménagement de l'espace. Ces nouveaux pouvoirs, arrivés trop tardivement, n'ont pas permis d'impulser de dynamiques chez les acteurs habitués à faire sans le Parc. De plus ici encore, il fait face à des difficultés, nées de la restructuration des institutions, le mettant régulièrement à l'écart ou faisant de lui une simple structure d'appoint.

Le contexte historique marqué par des évolutions institutionnelles fluctuantes, s'avère donc particulièrement prégnant pour le PNRA et peut participer à expliquer l'absence d'originalité de son territoire en matière d'habitat. Le contexte actuel semble plus avantageux, compte-tenu de missions désormais affirmées pour les Parcs et des ouvertures en termes d'engagement des acteurs locaux. Notre analyse resterait cependant incomplète sans la prise en compte de ce contexte actuel et sans l'analyse de l'opérationnalité de la structure.





**PARTIE 4 :**

**Le Parc d'Armorique en action.**

**Un outil d'acculturation et  
d'impulsion territoriale en voie  
d'affirmation**



Après avoir montré que le Parc d'Armorique était loin d'avoir libre cours à son implication en matière d'habitat, et ce en raison de déterminants institutionnels et territoriaux contraignants, malgré un passif à l'origine plutôt favorable, nous proposons à présent de mesurer l'efficacité de son action dans un contexte désormais plus encourageant. Le Parc d'Armorique, qui n'a pas fait de l'habitat une priorité, parvient-il à donner une réponse à la hauteur ou même supérieure aux objectifs qu'il s'était fixés et impulser de nouvelles dynamiques urbaines dans son territoire ? Pour aborder cette question, cette dernière partie présentera l'intérêt opérationnel du PNRA et développera une réflexion sur son rôle pratique.

De manière générale, compte tenu des missions relativement larges qui leur sont à présent confiées, et des moyens pratiques dont ils disposent, les Parcs ont vraisemblablement des atouts pour mettre en œuvre des politiques publiques de l'habitat de qualité. Leurs domaines d'intervention et les activités qu'ils mènent, leur permettent, d'une part, de s'impliquer de façon régulière dans l'accompagnement des acteurs locaux dans l'aménagement de leur territoire et, d'autre part, d'assumer plus particulièrement une capacité d'expérimentation et d'innovation en la matière. Il s'agira donc d'en vérifier l'application sur le PNRA, qui malgré son bagage astreignant laisse entrevoir quelques ouvertures positives.

Le premier chapitre analysera la pertinence des actions du Parc concernant son rôle dans l'encadrement de l'habitat et l'accompagnement des acteurs publics et privés. Il s'agit là d'une fonction initialement projetée pour le syndicat mixte, du moins en ce qui concerne les acteurs publics. Le second chapitre traitera de son implication concernant le portage de projet, la recherche et l'expérimentation. Ces interventions, qui n'étaient pas ciblées dans la feuille de route du Parc, se sont avérées actives et marquent un affranchissement majeur de la structure quant à sa charte vis-à-vis de ce sujet.

L'essentiel de nos propos repose sur nos observations de terrain et notre participation à la plupart des activités du Parc d'Armorique. Pour assurer une certaine prise de recul, nous avons jugé pertinent de comparer l'activité du Parc à celle des autres membres du réseau. La sélection de ces expériences a été essentiellement réalisée sur la base du retour des Parcs ayant participé à notre enquête en 2016 et ne concerne donc pas l'ensemble des Parcs.



## **Chapitre 7 : Un indispensable outil d'encadrement et de pédagogie**

Les syndicats mixtes de PNR entendent s'impliquer dans l'habitat en usant de moyens particuliers, propres à leurs fonctions et à leurs ambitions. Dans ce chapitre, il s'agit d'identifier et de mesurer la qualité du Parc d'Armorique en tant qu'outil d'encadrement et d'incitation, à travers les actions relativement classiques de conseil et d'accompagnement des publics.

La première étape de cette analyse consiste à mettre en avant l'organisation générale des missions et leur adéquation avec les ambitions du PNRA présentées dans la seconde partie. Si le Parc a théoriquement la légitimité pour s'engager dans l'ensemble des domaines de l'habitat, en pratique ses tentatives se déploient surtout sur l'organisation et l'aménagement des espaces habités, se plaçant ainsi dans l'esprit des dernières lois concernant la planification. En effet, comme le montraient nos précédents propos, la question urbaine désormais au centre des préoccupations, se traduit par la mise en œuvre de missions dédiées à l'urbanisme, dont l'intérêt et l'efficacité doivent être analysés.

Ce chapitre s'intéresse par ailleurs aux principaux moyens mis en œuvre par le syndicat mixte pour donner aux acteurs politiques locaux des outils de compréhension et d'appropriation du savoir et de techniques. Ces actions ne sont pour autant pas l'apanage du Parc, puisqu'une démultiplication de l'ingénierie publique et associative est désormais à l'œuvre sur l'ensemble territoire. Peut-on alors faire état d'une véritable plus-value de l'action du PNRA dans ce domaine ? Les expériences observées durant nos recherches doctorales, montrent les limites de cette implication, mais confirment son rôle indispensable dans l'aménagement des territoires habités.

Les élus ne sont pas les seuls à bénéficier de l'accompagnement et des conseils du Parc. Les particuliers sont des cibles évidentes de cette action, permettant au PNRA d'affirmer une certaine originalité, notamment en matière de sensibilisation. Pour autant, cette implication est loin d'être aboutie, comparativement à d'autres PNR. En outre, elle révèle la distance qui s'est installée entre le Parc d'Armorique et sa population d'une part, et d'autre part vis-à-vis des acteurs professionnels de l'habitat. À travers des exemples significatifs issus de nos observations de terrain et de notre inventaire des actions menées à l'échelle nationale, il s'agira donc de mesurer l'intérêt et les effets de ces pratiques.

## **7.1. Des missions qui vont dans le sens d'une prise en compte de la question urbaine**

Les missions des Parcs sont aujourd'hui nombreuses, dont en découlent des modes d'intervention très variés. La première est de « protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée ». C'est une de leurs missions initiales, par laquelle ils sont encore aujourd'hui le plus souvent identifiés. Ils contribuent par ailleurs à l'aménagement du territoire. Pour cela, ils déclinent bien sûr les politiques régionales et nationales, mais ils peuvent aussi être force de proposition et d'action en construisant, grâce notamment à leur charte, leur propre projet de territoire, qui toutefois ne peut entrer en contradiction avec leur mission première. Les Parcs doivent également contribuer « au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie », vastes domaines ouvrant des possibilités d'actions importantes en matière d'habitat. Ils ont aussi une mission pédagogique ; ils doivent en effet « contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ». Enfin, ils sont tenus de « réaliser des actions expérimentales ou exemplaires (...) et de contribuer à des programmes de recherche ».

Dans le Parc d'Armorique, ces missions s'orientent principalement vers la prise en compte de la question urbaine, résultat d'une charte davantage tournée vers elle. Pour autant, cette inscription monofonctionnelle ne l'empêche pas, a priori de décliner ses actions et ses modes d'intervention. C'est l'objet de cette première section. Nous verrons dans un premier temps comment se traduisent généralement les missions du PNRA en matière d'habitat aujourd'hui, puis en quoi l'urbanisme, qui occupe désormais une place prépondérante dans les actions des Parcs, est une entrée difficile pour le syndicat mixte. Cette analyse nous amènera à souligner que la qualité des actions des Parcs repose principalement sur leur caractère pluridisciplinaire.

### **7.1.1. Mises en œuvre générale des orientations de l'habitat dans le Parc d'Armorique**

Les Parcs naturels régionaux inscrivent leurs actions à travers divers degrés d'implication : réflexion, préconisation, promotion, organisation, etc. Dès lors, des modes d'interventions variés, partagés ou propres à chaque Parc, sont déclinés sur le domaine de l'habitat : mise en application réglementaire de la charte, conseil et sensibilisation, accompagnement des publics, portage de projet ou encore coopération scientifique.

Nous voulons observer comment cela se traduit dans le Parc d'Armorique et la manière dont ses actions corroborent avec ses ambitions. Après avoir mis en évidence quels étaient les degrés d'implication possibles dans les Parcs, nous verrons à travers lesquels le Parc d'Armorique s'est

inscrit. Finalement, malgré une charte assez faible en matière d'habitat, nous montrerons qu'il en a largement dépassé les ambitions de départ.

#### 7.1.1.1. Une diversité de degrés d'implication possible

Les chartes déterminent les actions menées par les syndicats mixtes, qui sont tenus de conduire une démarche partenariale, en liaison avec les communes et leurs groupements, afin de garantir la mise en application de la politique des PNR. À ce titre, les syndicats mixtes peuvent mettre en œuvre des études, des animations, des publications et toutes les actions nécessaires pour répondre aux objectifs de la charte. Par ailleurs, ils émettent des avis dans le cadre des dispositions légales et réglementaires existantes. Ils peuvent également, par délégation, prendre les compétences des collectivités membres de leur syndicat. En outre, ils sont fondés à mettre en œuvre des programmes publics, en réponse à des appels à projets nationaux ou européens.

Le parcours des différentes chartes de Parcs a fait ressortir les niveaux d'implications possibles des syndicats mixtes, au regard des missions qui leur sont confiées. On peut les classer selon leur opérationnalité :

- Réflexion, exploration. Le PNR évoque la nécessité d'approfondir un sujet ou un phénomène durant la période de la charte, afin de pouvoir se positionner ou non par la suite. Concrètement, cela se traduit par des actions d'exploration, d'observation, d'analyse, soit menées par le syndicat mixte lui-même, soit déléguées à des bureaux d'étude, ou encore produites en collaboration avec les universités ou des écoles supérieures.
- Préconisation. La charte expose des recommandations que les signataires s'engagent à prendre en compte. Une des actions d'un syndicat mixte de PNR vise à rappeler ces préconisations aux acteurs engagés, et les aider à les mettre en application. Il s'agit dès lors d'accompagner ces acteurs, généralement par du conseil et de la sensibilisation. Compte tenu du caractère très préconisateur des chartes, il s'agit d'un mode d'intervention régulièrement employé.
- Promotion. Le Parc s'engage, seul ou à l'aide de partenaires, à promouvoir un certain modèle ou certaines pratiques jugées appropriées aux valeurs du PNR et donc à communiquer en ce sens. Cette communication peut se traduire par des campagnes de publication en faveur d'un modèle, ou des interventions de sensibilisation.
- Incitation. Un degré au-dessus de la promotion, le Parc s'engage à développer les moyens appropriés pour pousser à l'évolution de certaines pratiques. Il peut s'agir de mesures politiques par exemple, par la production d'avis motivés concernant l'urbanisation lors de l'arrêt d'un document d'urbanisme. Il peut également s'agir d'action d'accompagnement renforcé auprès de divers publics, ou la mise en place de mesures financières incitatives.



- Organisation. Le Parc se positionne en tant que chef de file ou en coordinateur d'une action spécifique. Il met en œuvre une démarche partenariale dont il a été identifié comme pilote. Il s'agit de portage de projets où les partenaires peuvent être nombreux, nécessitant une coordination particulière.
- Expérimentation. Le Parc s'engage dans une démarche ou un projet inédit sur son territoire. Il prend en charge les risques politiques et économiques liés à cette expérimentation et met en œuvre, avec l'appui de partenaires publics ou privés un protocole spécifique au montage du projet, l'évalue et le diffuse sur son territoire ou plus largement dans le but d'une éventuelle généralisation.
- Développement. Le Parc s'engage à mettre en œuvre plusieurs ou l'ensemble des niveaux précédents pour traiter d'un sujet spécifique. Généralement établi dans le cadre d'un programme d'action, il pilote, organise et prend en charge l'animation du projet, souvent défini pour l'ensemble ou une partie du territoire.

#### 7.1.1.2. Des modes d'intervention variés dans le PNRA

L'accompagnement par le conseil, la sensibilisation ou l'appui aux acteurs, le portage de projet, les coopérations scientifiques et pédagogiques représentent les principaux outils d'intervention des Parcs et s'insèrent dans ces différents niveaux d'implication. Le tableau suivant en présente les principales méthodes et le compare aux modes d'intervention du Parc d'Armorique. Les syndicats mixtes misent généralement sur la multiplication et la complémentarité des moyens d'intervention pour se rendre efficace. C'est pourquoi la plupart des Parcs (8 sur 10), déploient au moins trois types d'intervention, dont systématiquement l'accompagnement et, plus particulièrement, le conseil aux collectivités.

Le PNRA, qui exprimait des ambitions politiques assez faibles en matière d'habitat, s'est finalement montré plutôt engagé. Ainsi, il intervient en matière de réflexion, en s'appuyant sur la coopération avec les universités ; il s'inscrit dans le domaine de la préconisation et de l'incitation, en apportant des avis sur les documents d'urbanisme, au titre de la mise en application de sa charte et accompagne les élus locaux dans leurs projets d'aménagement et de planification ; il mène des actions de promotion par des interventions pédagogiques auprès des collectivités et des habitants ; il organise et pilote par ailleurs quelques actions multi partenariales, développe des programmes d'action et s'implique dans le domaine de l'expérimentation. De façon plus indirecte, il intervient auprès des particuliers et de manière plus ponctuelle il participe à la concertation et coopère avec l'enseignement secondaire. En revanche, contrairement à d'autres Parcs, il n'intervient pas auprès des professionnels, n'accompagne pas les porteurs de projets privés, n'apporte pas d'appui financier, ou encore, ne met pas en œuvre de chantiers participatifs.

Mise en application réglementaire de la charte	Conseil et sensibilisation	Accompagnement	Portage de projet	Coopération scientifique et pédagogique
Avis sur les documents d'urbanisme	Conseil aux collectivités	Accompagnement de projets d'habitats innovants	Mise en œuvre d'appels à projets ou programmes publics (nationaux, européens...)	Coopération avec les universités et écoles supérieures
	Conseil aux particuliers	Appui financier	Lancement de concours ou d'appels à projets	
	Actions pédagogiques auprès des professionnels	Accompagnement de porteurs de projets privés	Mise en place de projets expérimentaux	
	Actions pédagogiques auprès des élus		Mise en place de programmes d'action spécifiques	Coopération avec les lycées, collèges ou écoles primaires
			Mise en œuvre de projets de recherche ou travaux d'analyse	
	Actions pédagogiques auprès des habitants		Concertation menée par le Parc dans le cadre de projets urbains ou de planification	Mise en œuvre de chantiers participatifs
	Communication/publication			

Tableau 16 : Principaux modes d'intervention des PNR et du PNRA sur l'habitat.

### 7.1.1.3. Un Parc d'Armorique qui dépasse les ambitions de sa charte

En principe, il existe une relation étroite entre ambition de la charte et actions des syndicats mixtes. En effet, la quasi-totalité des actions des PNR étudiées dans cette partie est issue d'ambitions explicites inscrites dans les chartes. Ce qui nous amène à confirmer leur intérêt et à noter la relation étroite entre ambitions et actions. Le tableau de la page suivante le montre : la création d'un atelier d'urbanisme dans le Livradois-Forez était par exemple clairement édictée, tout comme le développement de la filière bois construction dans le Haut-Jura. Certaines actions sont en outre adaptées à une orientation générale de la charte, comme le développement de la création artistique autour de l'habitat dans le PNR des Grands Causses, liant deux orientations spécifiques. Quelques actions font office d'exception, en ne s'inscrivant pas directement dans les ambitions de départ des chartes, c'est le cas par exemple du développement de l'habitat groupé en autopromotion dans le Parc du Livradois-Forez. Il ne faut donc surtout pas sous-estimer le pouvoir de ce document, véritable feuille de route, que les syndicats mixtes tentent, à première vue, d'appliquer scrupuleusement. En revanche, rien ne semble les empêcher d'en outre passer les objectifs, si les actions mises en œuvre ne contredisent pas les ambitions initiales.

Le PNRA s'inscrit davantage dans cette dernière configuration. La création d'une ingénierie spécifique, inscrite dans les ambitions de la charte, l'a placé de fait au cœur de l'action sur l'aménagement des espaces habités, par une posture inédite de conseiller. Le renforcement des compétences a prioritairement concerné l'urbanisme et le paysage. Le PNRA a ainsi, d'abord, calqué son action sur celle d'un CAUE (sans architecte !) en accompagnant les collectivités dans leurs projets, et bien évidemment adopté la posture d'un garant des préconisations de la charte. Puis, ponctuellement, il s'est attelé à des missions d'étude et d'expérimentation sur de nouveaux sujets pas ou peu abordés dans le document politique initial. On peut considérer que le PNRA s'est progressivement affranchi de sa charte originelle pour mettre en œuvre de nouveaux projets, notamment grâce à la création de la charte du paysage et de l'architecture, sorte de « sous-charte », touchant plus explicitement au domaine de l'habitat et légitimant de nouvelles orientations et activités.

<b>PNR</b>	<b>Type d'action</b>	<b>Inscription dans la charte</b>
<b>Armorique</b>	Conseil en urbanisme et paysage	Explicite
	Programme Habitat	Non explicite
	Atelier d'architecture	Non explicite
	Résidence d'Architecte	Non explicite
	Sensibilisation de la population	Non explicite
	Programme de recherche sur l'adaptation au réchauffement climatique	Non explicite
<b>Ballons des Vosges</b>	Sensibilisation de la population	Explicite
	Formation des professionnels	Explicite
	Atelier d'architecture	Non explicite
<b>Brenne</b>	Retours d'expérience auprès des acteurs locaux	Explicite
<b>Caps et marais d'Opale</b>	Sensibilisation de la population	Explicite
	Développement de l'habitat participatif	Explicite
<b>Causses du Quercy</b>	Sensibilisation renforcée des élus	Explicite
<b>Grands Causses</b>	Développement artistique autour de l'habitat	Adaptée à une orientation générale
	Conseil aux particuliers renforcé	Non explicite
<b>Haut Jura</b>	Filière bois construction	Explicite
	Centrale villageoise	Explicite
<b>Hautes vallées de Chevreuse</b>	Formation des professionnels	Explicite
	Densification du tissu bâti – projet BIMBY	Explicite
	Transport doux	Explicite
<b>Livradois-Forez</b>	Atelier d'urbanisme	Explicite
	Retours d'expérience auprès des acteurs locaux	Explicite
	Formation des professionnels	Explicite
	Programme de revitalisation des centres-bourgs	Explicite
	Développement d'habitat groupé en autopromotion	Non explicite
<b>Loire Anjou Touraine</b>	Retours d'expérience auprès des acteurs locaux	Explicite
	Concours d'idées sur l'architecture passive	Explicite
<b>Monts d'Ardèche</b>	Guides de sensibilisation	Non explicite
<b>Morvan</b>	Retours d'expérience auprès des acteurs locaux	Explicite
	Sensibilisation de la population	Explicite
<b>Oise</b>	Formation des professionnels	Explicite
<b>Pilat</b>	Conseil aux particuliers	Explicite
	Programme « habiter le Pilat »	Adaptée à une orientation renforcée sur l'habitat
	Développement des transports doux	Explicite
<b>Pyrénées Ariégeoises</b>	Conseil aux particuliers renforcé	Volonté explicite d'expérimenter dans le domaine
<b>Scarpe-Escaut</b>	Habitat participatif	Non explicite
<b>Vosges du Nord</b>	Conseil aux particuliers renforcé	Explicite

Tableau 17 : Relation entre actions et chartes de PNR.

## 7.1.2. L'urbanisme, champ de mission privilégié mais difficile

Si la question urbanistique a mis plusieurs décennies à s'installer dans les préoccupations générales des Parcs naturels régionaux, c'est aujourd'hui une des entrées principales qui définissent leur action en matière d'habitat et sur laquelle ils sont désormais largement reconnus. Pourtant, l'exemple du Parc d'Armorique nous montre que, dans les faits, son implication s'avère difficile, notamment lorsqu'il s'agit de mettre en application la compatibilité de sa charte, porteuse de valeurs propres aux Parcs, avec les documents d'urbanisme. Dès lors, on peut estimer que, seul, l'urbanisme n'est pas un mode d'intervention pertinent et doit nécessairement se lier à d'autres domaines. En l'occurrence, le PNRA l'a directement relié au paysage.

Dans un premier temps, nous montrerons en quoi les Parcs se sont distingués en tant qu'acteurs d'un nouvel urbanisme rural. Puis nous insisterons sur la difficulté du Parc d'Armorique à s'inscrire dans cet élan, à travers l'exemple de la mise en compatibilité de sa charte sur les documents d'urbanisme locaux. Enfin, nous évoquerons la question de la pluridisciplinarité, facteur essentiel de la réussite des interventions des Parcs en matière d'habitat.

### 7.1.2.1. Des Parcs acteurs d'un nouvel urbanisme rural

Les PNR se sont imposés en matière d'urbanisme et on peut désormais les considérer comme « leaders » d'un *urbanisme rural durable*. Cela se traduit surtout par leur capacité de réflexion et leur participation active dans la recherche de solutions innovantes en matière de planification. Cela se vérifie notamment par le nombre considérable de productions documentaires et d'implications de leur fait dans divers groupes de travail et de réflexion au niveau national<sup>430</sup>, mais aussi d'expérimentations de terrain.

Dans une publication de 2013, issues de discussions entre les chargés de mission du réseau des Parcs, un état des lieux de leurs actions a été établi. Il montre la capacité des syndicats mixtes à apporter une plus-value dans la prise en compte des problématiques urbaines, patrimoniales et environnementales. Cela passe d'abord par une ingénierie de proximité, à disposition des élus locaux, ainsi que par l'originalité de leurs points de vue, souvent ancrés dans la dimension patrimoniale. En matière d'habitat, cela se traduit notamment dans l'accompagnement de projets de revitalisation de centre-bourg, considérés sous l'angle du patrimoine bâti. L'entrée par la biodiversité constitue également une spécificité de l'intervention des PNR dans le domaine de l'urbanisme. Une publication de la Fédération des Parcs naturels régionaux et du PNR des Ballons des Vosges, en 2005, relative à

---

<sup>430</sup> L'emploi du terme « urbanisme rural durable » dans un moteur de recherche web renvoi systématiquement, pour chaque page, à un Parc naturel régional ou à la Fédération soit en tant que site propre, soit en tant qu'acteur cité par le site internet comme personne-ressource, contributeur ou exemple de territoire (test réalisé sur les 20 premiers sites internet référencés par le moteur de recherche Google).

l'urbanisme durable<sup>431</sup>, montre également que leur implication dans ce domaine peut se décliner autour de sujets divers tels que de l'habitat groupé et dense, le « recyclage urbain » et la mixité sociale.

En ce sens, les Parcs ont réussi à éloigner l'urbanisme de la raideur juridique que l'on attribuait volontiers à cet exercice, en le rapprochant de démarches plus qualitatives et transversales. S'ils ont toujours des difficultés à mettre en œuvre des mesures contraignantes, ils sont désormais en mesure d'apporter des contributions intellectuelles et pratiques en la matière. Leurs actions sont par ailleurs reconnues comme révélatrices des problématiques urbaines<sup>432</sup>, aussi bien chez les élus que parmi les habitants. Ce temps de compréhension et d'appropriation est certes long, mais ne peut cependant pas faire l'objet d'impasses, puisqu'il est une étape majeure pour introduire de nouvelles dynamiques sociétales. Mais ce temps d'appropriation est aussi confronté au problème des interlocuteurs : « Les actions de sensibilisation auprès des élus et des habitants ne touchent bien souvent que les personnes déjà acquises aux causes et valeurs défendues par le Parc »<sup>433</sup>. Le défi des syndicats mixtes de Parcs en matière d'urbanisme apparaît alors doublement délicat : ils ont la tâche particulièrement compliquée de mobiliser des acteurs de tous horizons politiques et de toutes sensibilités, sans être perçus comme donneurs de leçons ou porteurs d'un savoir unique. Comme nous le verrons par la suite, ils usent de stratégies multiples pour arriver à leurs fins.

#### 7.1.2.2. Un urbanisme à vocation réglementaire qui reste peu convaincant

L'étude des relevés de décisions du bureau syndical nous a permis de constater que depuis 2009, le PNRA s'est peu appliqué à faire valoir sa charte dans les projets de planification urbaine, alors qu'ils représentent une des orientations centrales de celle-ci. Pour le mettre en évidence, nous avons étudié les avis du bureau syndical sur les documents d'urbanisme. Entre 2009 et 2017, sept avis seulement ont été donnés sur des projets de planification, principalement entre 2013 et 2016. Les autres relèvent seulement d'échanges techniques avec les communes. Deux cas ont attiré notre attention, et montrent une difficile mise en application de la charte.

Le premier concerne la révision d'un PLU soumise au PNRA en 2010. Lors de la consultation du bureau syndical, le personnel en charge du dossier a présenté un avis technique sur lequel il était proposé aux élus de se prononcer. Peu de traces, hormis la note technique et la délibération, ont pu être retrouvées. Concernant l'habitat, le territoire en question est identifié comme une commune de

---

<sup>431</sup> Bertrand Barrere et Nicolas Sanaa, « Qu'est-ce que l'urbanisme durable ? », Compte-rendu de séminaire, 17 mai 2005.

<sup>432</sup> Selon la majorité des agents interrogés

<sup>433</sup> Enquête agents PNR

catégorie 2<sup>434</sup> dans le plan de Parc. Par conséquent, l'avis technique mettait en avant les incohérences du projet d'urbanisation vis-à-vis des recommandations de la charte. La commune prévoyait d'ouvrir 15 à 20 hectares à l'urbanisation dans la durée du PLU, avec une surface moyenne des terrains de 750m<sup>2</sup>, soit une densité moyenne de 11 logements à l'hectare. Par ailleurs, le règlement écrit du PLU imposait une emprise au sol maximale de 50% pour les zones urbaines (Uhb) et les zones à urbaniser (AU). Cette disposition, contraire aux principes de densification et de gestion économe du foncier inscrits dans la charte, fut pointée par le technicien du PNRA en charge du dossier. Les conclusions de l'expertise concernant la densité reposaient strictement sur la charte du Parc et s'appuyaient sur le SCOT en vigueur qui posait les mêmes exigences. En matière d'économie d'énergie en lien avec la construction, et concernant les limites séparatives, l'expertise formula également des remarques et préconisations allant dans le sens d'une exemplarité : rendre possible la mitoyenneté que le règlement proposé interdisait ; privilégier la compacité des constructions ; permettre l'installation de dispositifs d'énergie renouvelable, sous réserve d'une bonne intégration dans l'environnement bâti et paysager<sup>435</sup>.

Ces remarques montrent une volonté du technicien en charge du dossier, de faire valoir l'exemplarité du PNRA en matière de qualité urbaine. Pourtant, la décision politique ne les a pas reprises. L'avis émis par le bureau syndical fut favorable, sous réserve « d'augmenter la densification de l'habitat », mais l'approche qualitative n'a elle pas été prise en compte.

Le second cas concerne à nouveau un PLU, mais plus récent. Il montre une certaine évolution dans la prise de décision. En matière d'habitat, le projet d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme de la commune concernée (PADD) proposait de s'orienter vers une urbanisation et une densification prioritaire du bourg, 1 100m autour de son épiceutre. En ce sens, la commune souhaitait modérer la consommation d'espaces liée à l'urbanisation en favorisant la densité des aménagements, en se concentrant sur le bourg et le renouvellement urbain et en priorisant l'urbanisation sur la base d'un phasage. Un autre objectif du PADD était de « créer un cadre de vie de qualité et durable pour la population », en affirmant une volonté en matière de conception urbaine : « poursuivre les efforts en matière d'aménagement de nouveaux quartiers plus écologiques, sensibiliser à l'utilisation des énergies renouvelables ». L'avis du Parc mentionna que le PADD proposait des objectifs adaptés à la charte du PNRA. En revanche, plusieurs points méritaient d'être revus, notamment en matière d'urbanisation, pour en garantir pleinement la compatibilité. En effet, le PLU, prévoyait d'ouvrir plusieurs secteurs à l'urbanisation, donc certains en extension urbaine. Or la commune s'était engagée à « ne pas ouvrir à l'urbanisation de nouvelles zones, tant que celles déjà

---

<sup>434</sup> « Les communes qui connaissent une forte demande d'urbanisation nouvelle s'engagent à ne pas ouvrir à l'urbanisation de nouvelles zones, tant que celles déjà existantes ne sont pas densifiées. Toute extension d'urbanisation devra rechercher l'économie des sols, pour préserver entre autres les potentiels agricoles et le patrimoine naturel ». Parc d'Armorique, « Charte 2009-2021 »

<sup>435</sup> Note technique du PNRA.

existantes ne sont pas densifiées<sup>436</sup>. » L'avis technique affirmait donc « qu'il serait intéressant que ces secteurs ne soient urbanisés qu'après les autres sites [...], car la priorité devait être mise sur les secteurs de renouvellement urbain ou en proximité immédiate du bourg<sup>437</sup> ». Lors d'une commission « Urbanisme et paysage, culture et langue bretonne » réunie en amont du bureau syndical, à laquelle participaient quelques élus du Parc, le PLU avait déjà soulevé une interrogation : « Pourquoi prioriser des aménagements d'urbanisation sur des zones éloignées du bourg ? ». Le bureau syndical a alors reposé cette question au maire, invité lors du bureau syndical dédié à cet ordre du jour. Ses explications n'ont pas été consignées dans le compte-rendu du bureau. En revanche, à la suite des échanges entre le maire et les membres du bureau, ces derniers ont décidé, à l'unanimité, de donner un avis favorable au document soumis, sous réserve d'intégrer d'autres éléments de l'analyse technique concernant cette fois la trame verte et bleue et le diagnostic paysager. Ils ont demandé, par ailleurs, à ce que les préconisations techniques concernant la priorisation de l'urbanisation soient prises en compte.

On constate donc une légère évolution dans l'attitude des élus. Dans ce second cas, l'ensemble de l'analyse et des préconisations ont été approuvées par le bureau syndical. Mais *in fine*, la municipalité n'a pas choisi de suivre les préconisations en matière d'ouverture à l'urbanisation, montrant les limites du pouvoir du PNR pour faire appliquer sa charte sur les questions d'habitat.

#### 7.1.2.3. Une action pertinente qui ne peut s'exprimer qu'à travers les moyens donnés à la complémentarité

Seule, la mission d'urbanisme ne présente qu'un intérêt limité pour le Parc d'Armorique en matière d'habitat. Pour le moment, la portée réglementaire de sa charte est peu aboutie, comme nous l'avons précédemment exprimé. Une des stratégies pour contrebalancer ce type de difficulté repose sur la multiplication des domaines d'intervention. Dans la mesure du possible, les PNR s'attachent donc à créer des synergies avec d'autres champs, comme le paysage, l'architecture ou encore l'énergie, en renforçant la composition des équipes. En effet, les moyens humains et complémentaires apparaissent logiquement comme déterminants à la réussite de l'action des Parcs. Dans ceux où l'efficacité a été jugée plutôt médiocre, on dénombre en moyenne 3,5 agents investis dans le domaine de l'habitat, contre cinq dans les Parcs où l'action a été jugée efficace :

*« Les actions du Parc sont insuffisantes à ce sujet. [Notre PNR] a accumulé énormément de retard dans tous les dossiers. L'effectif de l'équipe technique est trop restreint au regard des actions à remettre en place par rapport au passé et des nouvelles actions à initier. »<sup>438</sup>*

---

<sup>436</sup> Parc d'Armorique, « Charte 2009-2021 »

<sup>437</sup> Avis technique du PNR d'Armorique.

<sup>438</sup> Enquête auprès des agents de PNR.



Dans le contexte de forte pression urbaine qui caractérise plusieurs Parcs, les moyens sont manifestement insuffisants. Certains dont le nombre de chargés de mission est faible font donc le choix de se mobiliser sur la question de l’habitat en renonçant à l’aménagement du territoire et en s’impliquant davantage dans d’autres domaines : celui de l’énergie ou de l’accompagnement de porteurs des projets privés par exemple. Ce dernier est chronophage, mais il permet en revanche d’afficher des résultats concrets.

Pour autant, le nombre de chargés de mission et leur complémentarité n’est pas l’unique moteur de l’efficacité, puisque des Parcs disposant d’une faible ingénierie parviennent parfois à se démarquer positivement, et qu’à l’inverse d’autres pouvant compter sur de nombreux agents, n’ont que peu de satisfaction. C’est parce que d’autres vecteurs de réussite résultant du savoir-faire et de l’ancienneté des missions s’avèrent déterminants :

*« Les communes et les particuliers ont pris l’habitude pour la plupart de gérer leurs dossiers sans l’aide du Parc. Il faut, dans un premier temps, reconquérir leur confiance, dégager du temps pour aller à leur rencontre et pour les accompagner dans leurs démarches. »<sup>439</sup>*

Or, dans certains PNR, le *turn-over* est fort et ne permet pas de stabiliser les relations entre les équipes du syndicat mixte et les acteurs locaux. Le caractère politique et son instabilité dans le temps, implique par ailleurs des efforts répétitifs pour faire connaître la structure, son rôle et mettre en place des relations de confiance avec les élus.

<b>Sélection de PNR aux ambitions exemplaires</b>	<b>Moyens humains dédiés (en nombre de chargés de mission sur les domaines de l’habitat)</b>	<b>Sentiment d’efficacité (de 0 à 10)</b>	<b>Justification de l’agent</b>
<b>Perche</b>	3	7	Non communiqué
<b>Golfe du Morbihan</b>	2	7	PNR pilote de la démarche politique d’aménagement urbain durable
<b>Monts d’Ardèche</b>	2	5	Manque de réalisations concrètes
<b>Pyrénées Ariégeoises</b>	4	4	Action de conseil et de sensibilisation peu efficace, vers des publics déjà conquis
<b>Pilat</b>	6	3	Long chemin à parcourir pour permettre une révolution de l’habitat
<b>Causses du Quercy</b>	4	7	outil de prise de conscience très efficace

Tableau 18 : Moyens humains et sentiment d’efficacité des actions dans les Parcs aux ambitions estimées exemplaires

<sup>439</sup> *Ibid.*

Dans le Parc d'Armorique, le choix a été fait d'associer l'urbanisme et le paysage. L'alliance du paysage à connotation sensorielle, et de l'urbanisme, aux approches plus techniques et réglementaires, confère au PNRA un rôle original dans les projets de planification et d'aménagement. Mais dans l'ensemble, il est confronté aux mêmes difficultés que les autres Parcs, qui limitent son impact sur le territoire : une mission relativement jeune qui met du temps à se construire et se faire connaître auprès d'équipes d'élus régulièrement renouvelées. L'absence de chargés de mission en architecture et d'une action spécifique en matière d'énergie dédiée au logement, limite aussi grandement ses marges d'intervention.

## **7.2. L'accompagnement des collectivités, une action reconnue mais affaiblie**

Après avoir mis en évidence les modes d'interventions généraux du Parc d'Armorique, montré ses difficultés en matière d'urbanisme réglementaire et insisté sur l'intérêt d'une intervention pluridisciplinaire des PNR sur l'habitat, il s'agit à présent d'entrer dans le vif du sujet, en nous intéressant à une des actions d'ampleur du syndicat mixte en la matière : le conseil en urbanisme et paysage auprès des collectivités.

Depuis leur création, la posture de « conseiller » a toujours fait partie des modes d'intervention des PNR ; elle s'est vue renforcée depuis une quinzaine d'années dans plusieurs Parcs, par la constitution d'équipes pluridisciplinaires. En 2001, une étude sur les expériences des Parcs au sujet du bâti et de la construction<sup>440</sup>, montrait déjà que le conseil, direct ou indirect, était commun à l'ensemble des Parcs. La mission de conseil peut être associée au domaine de la « consultance » ou encore de l'« assistance à maîtrise d'ouvrage », de l'« ingénierie publique », et de l'« expertise ». Son caractère public lui interdit d'entrer en concurrence avec les champs de la consultance privée.

Le rôle de cette assistance est donc d'accompagner en amont les collectivités dans la définition de leurs besoins, d'esquisser des hypothèses et d'envisager des méthodes de mise en œuvre. Le conseil a pour ambition de faire évoluer les pratiques d'urbanisation et les manières d'habiter et, à ce titre, se dirige vers trois publics : les élus, les habitants et les professionnels. On constate que la majorité des Parcs concentrent davantage leur énergie à intervenir auprès des acteurs politiques, que des deux autres publics, ce qui est en concordance avec leur mode de gouvernance. C'est le cas du Parc d'Armorique, qui avec le montage de son service de conseil en urbanisme et paysage, s'est principalement orienté vers les élus, essentiellement communaux.

---

<sup>440</sup> Guillaume Patris, « Le bâti et la construction. Les expériences des Parcs naturels régionaux. », Rapport d'étude (Fédération des Parcs naturels régionaux, 2001).

Cette posture de conseiller a des effets relativement limités sur le territoire du PNRA et son habitat. En cause, de nombreuses difficultés pour les équipes à véritablement orienter les projets des collectivités, sur lesquelles nous porterons tout d'abord notre attention. Ce genre d'intervention reste au demeurant nécessaire, puisque quelques exemples concrets, sur lesquels nous reviendrons, permettent d'en montrer les effets bénéfiques. Cette position d'accompagnateur est par ailleurs alimentée dans le PNRA par une action de production et de diffusion des bonnes pratiques auprès des élus, d'ailleurs courante dans la plupart des Parcs. Il s'agira donc ici d'en analyser l'intérêt, qui peut parfois s'avérer limité, voire risqué.

### 7.2.1. Les difficultés du conseil aux collectivités

L'action du Parc d'Armorique en matière de conseil a, semble-t-il, un impact limité auprès des collectivités qui la mobilise. En 2015, une enquête menée auprès des collectivités du PNRA ayant sollicité un conseil en urbanisme et en paysage a révélé l'intérêt que portent certaines à cette mission du Parc. Réalisée auprès de 16 communes et 6 communautés de communes, elle conclut à un bilan plutôt mitigé, puisqu'un peu plus de la moitié des communes interrogées seulement sont satisfaites de l'aide qui leur a été apportée. En revanche plus de 60% sont tout de même prêtes à refaire appel à ce service.

Cette satisfaction limitée nous pousse à tenter de comprendre les dysfonctionnements de cette mission, dont les causes sont multiples. Notre implication dans cette mission nous a permis d'observer que le rôle quelque peu ambigu de conseiller pouvait altérer l'influence du PNRA auprès des collectivités. Par ailleurs, la pluralité d'acteurs entourant les communes sur les questions d'habitat, efface l'intérêt d'intervention du syndicat mixte en matière de conseil. Enfin, démuné face au cadrage budgétaire et réglementaire de ses collectivités, le PNRA perd toute son efficacité dans le développement d'un projet de qualité. En nous appuyant sur des illustrations, nous détaillerons ces principales causes qui rendent difficile l'implication du PNRA et la prise en compte de ses conseils.

#### 7.2.1.1. Un rôle de conseiller ambigu

En 2010, en tant que structure d'expérimentation, le PNRA a créé son service de conseil aux collectivités en paysage et urbanisme à la demande du Conseil départemental du Finistère, pour préfigurer la création du CAUE, qui a finalement ouvert ses portes en 2015. Mais le modèle des Parcs est plus ambigu que celui d'un CAUE.

En effet, bien que son intervention puisse relever du champ de l'expertise, et donc venir précéder et éclairer une décision, l'intervention du Parc, par sa territorialité et sa ligne politique, intègre également le champ décisionnel. Dans un modèle d'intervention classique la prestation ne présente pas de risque majeur :

*« L'expert est plutôt assuré de sa position puisqu'il reste en relative extériorité, agissant soit très en amont, en termes de prospective ou de planification, soit très en aval en traitant principalement des effets et des impacts; il se maintient donc à distance de la conduite effective de l'action. »<sup>441</sup>*

Le modèle d'intervention du Parc, lui, s'intègre pleinement et directement dans la décision politique. Cette position fragilise fortement la qualité d'intervention de la structure, qui oscille entre conseil désintéressé et rappel de la charte, et peut aboutir à certaines complications que l'on a pu observer : boycott de la mission par une complète ignorance de la structure dans la mise en œuvre de projets, pour des divergences précédentes ; récupération à des fins politiques en légitimant le projet par la présence du PNR, alors même que les choix ne correspondent pas à ses valeurs ; remise en cause de l'utilité de la mission, lorsque le projet n'aboutit pas et désignation de la structure comme fautive.

#### 7.2.1.2. Une pluralité d'acteurs plus ou moins bien coordonnée

L'ambiguïté du rôle de conseiller a été progressivement renforcée par la démultiplication de l'ingénierie publique. À partir de 2014, le territoire du PNRA a commencé à voir apparaître une pluralité d'acteurs techniques et financiers, destinés à faciliter la mise en œuvre de projets de redynamisation locale : institutions, organismes publics de conseil en aménagement, associations de promotion du développement durable, etc. Ces organismes, avec lesquelles les communes se devaient de collaborer, concentraient particulièrement leur action autour de projets d'aménagement et de développement des centres-bourgs. Tous s'impliquaient avec ferveur dans cette nouvelle quête commune de la revitalisation rurale. En revanche, cet élan ne bénéficiait, à ses débuts, d'aucune véritable coordination visible – pas même celle du Parc – ni connaissance spécifique du champ d'action des partenaires voisins, ce qui eut pour résultat l'égarément de certains élus, noyés par les sollicitations et le manque de lisibilité de l'accompagnement dans les projets.

Pour illustrer ce fourmillement d'acteurs, voici la mise en récit d'un cas d'étude d'une commune où, pour dynamiser leur centre-bourg, les élus ont été en proie à de multiples propositions d'intervention et de financements venant de divers organismes, et n'ont pas pu saisir toutes les opportunités au vol (voir encadré page suivante). Cette expérience montre notamment que la pluralité d'organismes de conseil et d'accompagnement (six, sur un laps de temps très court !) engendre parfois des difficultés d'appropriation et de compréhension chez les élus locaux, et peut être vécue comme une forme d'ingérence, alors même que les volontés sont louables. Dans cet imbroglio, le rôle du Parc n'est pas forcément clair ; en effet, il n'est pas considéré comme coordinateur de l'action partenariale sur son territoire, d'une part parce que les élus locaux ne l'ont pas identifié comme tel, et d'autre part parce

---

<sup>441</sup> Pascal Nicolas-Le Strat, *La relation de consultance : Une sociologie des activités d'étude et de conseil* (Paris: Editions L'Harmattan, 2003).

que les organismes s'impliquant aux côtés des collectivités, par opportunité, n'en recherchent guère l'appui.

### **Revitalisation des centres-bourgs, une expérience épique pour les municipalités. Un cas d'étude.**

Au lendemain du renouvellement d'un conseil municipal, la nouvelle équipe doit se saisir des dossiers en cours. Parmi eux, celui qui avait coûté la place à la précédente municipalité : l'épineux plan local d'urbanisme. Au détour d'une réunion des personnes publiques associées, les problèmes de vacance dans le centre-bourg sont abordés, ainsi que les circulations et l'aménagement de quelques espaces stratégiques. Il s'agissait de problèmes assez classiques, mais qui laissaient entendre que la commune accumulait un certain nombre de difficultés et d'urgences stratégiques, auquel le PLU n'apportait pas de réponse dans l'immédiat. Parmi elles, le cas d'un ancien bâtiment public vide : haut et large bâtiment des années 60 dans un secteur remarquable. Le bureau d'étude ne savait pas comment le « zoner ». Le secteur comportait en effet de la place pour faire construire des logements en densification, mais cette surface était aussi potentiellement utilisable pour envisager un espace public de qualité. À cela s'ajoutait le vieillissement du bâtiment principal qui le rendait inutilisable en l'état. La municipalité envisageait de le démolir, solution la plus économique, mais ce n'était pas, à ce stade, de l'avis de l'ABF qui lui y voyait un intérêt patrimonial.

Lors de cette rencontre, l'Établissement public foncier de Bretagne rappela que la précédente municipalité avait accepté de se lancer dans un projet de revitalisation de son centre-bourg avec leur appui et qu'il faudrait, sans doute, mener à bien une étude avant de finaliser le zonage et le règlement du PLU. Cette étude pourrait offrir notamment des pistes quant à l'avenir de l'ancien bâtiment. Avant cet échange, l'EPF avait tenté d'expliquer les principes de la revitalisation des centres-bourgs, la nécessité de trouver un bureau d'étude, de faire un référentiel foncier, un phasage des interventions et une programmation des actions. De quoi dérouter les élus en prise de fonction, malgré les promesses de subventionnement important que proposait la structure.

La DDTM, de son côté, était venue porter la bonne nouvelle d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) national pour revitaliser les centres-bourgs : de l'argent et des moyens à la clé, parfaits pour cette commune qui devait amorcer sa mutation. En revanche, un dossier de candidature circonstancié devait être constitué et envoyé avant l'été – soit quelques semaines plus tard - afin de présenter les problématiques du territoire et ses projets, quelques chiffrages, des éléments de diagnostic, les besoins en ingénierie, et une délibération de l'intercommunalité. Les élus se trouvaient donc mobilisés sur un projet dont ils n'étaient pas les initiateurs, mais dont ils percevaient vaguement l'intérêt, sur un temps très court et face à des acteurs encore méconnus qui leur offraient leur aide pour monter les demandes et répondre à l'AMI.

L'EPF enjoignit le Parc d'aider la commune à définir un périmètre d'étude et à engager une procédure de référentiel foncier afin de limiter les coups d'intervention d'un bureau d'étude. Chacun s'activa pour monter le dossier d'AMI. Vint l'étape de la délibération en conseil communautaire pour acter la candidature auprès de l'État. Ce qui apparaissait comme une formalité - aux vues de la situation stratégique de la commune vis-à-vis des communes voisines, des besoins en matière de rénovation du bâti, de la qualité patrimoniale et touristique, des enjeux économiques et des moyens qui pouvaient être déployés grâce au financement de l'État - s'est finalement révélé contraire aux attentes. Face au manque de temps, de connaissance des

problématiques, à l'absence de partage de réflexion communautaire sur l'avenir du territoire et sur la place de la commune dans le dynamisme local, le projet de candidature a été finalement abandonné, faute d'une délibération positive. Ce qui engendra pour la collectivité, une longue et difficile période de doute quant à l'avenir de son centre-bourg.

Après le renoncement de la commune à répondre aux divers appels à projets proposés, le Parc a continué d'accompagner la municipalité dans des réflexions sur la revitalisation de son centre-bourg. Les études se sont concentrées plus particulièrement sur l'avenir du site en question et des équipements publics de la commune. L'avenir du premier secteur était à ce moment au cœur des préoccupations, puisque l'intercommunalité avait donné un avis favorable à la démolition du bâtiment, alors même qu'aucun projet n'avait été arrêté. Durant plusieurs mois, des visites de terrain et des réflexions collectives ont été menées pour aboutir à des propositions de scénarios, soumises à l'équipe municipale. Le CAUE est venu en renfort sur les aspects architecturaux. À l'issue de divers échanges et préétudes à ce sujet et après délibération du conseil municipal, aucune des propositions n'a été retenue parmi les scénarios envisagés. Le projet est resté en suspens pendant près de 6 mois et c'est finalement la DDTM qui, en 2016, a repris ce dossier et a relancé les propositions d'étude de revitalisation globale du bourg.

Par ailleurs, la démultiplication de ces organismes et de leurs modes d'intervention entraîne parfois des contradictions chez leurs experts, mettant alors en péril les ambitions initiales d'un projet. C'est par exemple le cas lorsqu'il s'agit de définir le plan d'action de l'aménagement d'un bourg. Certains organismes financiers seront particulièrement demandeurs d'études complexes et coûteuses alors que d'autres, participant notamment à l'analyse des besoins auprès des collectivités, seront plutôt partisans d'une action concertée et progressive. Cette même contradiction peut se retrouver au moment du recrutement d'un bureau d'étude en programmation et conception urbaine. Cette phase est capitale pour une collectivité pour assurer un projet de qualité, mais les moyens alloués aux études dans les petites communes sont souvent relativement faibles<sup>442</sup>, ce qui pose problème : les bureaux d'études auront tendance à répondre *a minima* à la commande passée, qui en outre est parfois mal exprimée (projets ou volontés mal traduites, étapes manquantes, composition de l'équipe mal formulée...). Là encore, la vision des experts peut différer. Le PNR manifeste généralement le souhait de participer au recrutement des bureaux d'études, en participant à la rédaction des cahiers charges et en portant une attention particulière à la qualité des candidats lors du choix. Mais cette étape est chronophage et le Parc est par ailleurs rarement convié à y participer, d'autres structures ayant pris la main sur cette phase.

En 2014, la DDTM a souhaité éclaircir la situation des « experts » et informer les collectivités sur le rôle de chacun afin, notamment, d'établir une complémentarité des structures accompagnatrices, institutionnelles tout au moins, agissant localement<sup>443</sup>. Du fait de sa responsabilité de coordonnateur sur la question de la revitalisation des centres bourgs à l'échelle finistérienne, le département, quant

<sup>442</sup> Rachel Linossier, « Le conseil en stratégies et projets urbains : un marché atypique », *Politiques et management public*, n° Vol 29/1 (15 janvier 2012): 57-78.

<sup>443</sup> Voir annexe 11 : Schéma d'organisation des acteurs dans le cadre de la revitalisation de l'habitat en centre-bourg.

à lui, s'interrogeait également sur l'implication des structures accompagnatrices. En 2016, les travaux de Mélanie Le Berre relatifs à l'appel à manifestation d'intérêt « Revitalisation de l'habitat en centre-bourg » ont fait la synthèse du positionnement des acteurs. Fondés sur une trentaine d'entretiens auprès des collectivités, les résultats de l'étude montrent que, globalement, les communes étaient satisfaites de l'accompagnement de l'ensemble des structures d'appui, mais qu'il manquait de lisibilité. Et de relever certaines phrases récurrentes : « beaucoup d'acteurs partenaires », « confusion pour certains élus », « difficulté pour faire travailler tous les partenaires en même temps ». Elle montre d'ailleurs qu'il ne s'agissait pas nécessairement d'un manque de clarté sur le rôle de chacun, bien que cela fût le cas au tout début de la démarche d'AMI, mais que « la difficulté principale quant à la mobilisation des personnes-ressources relev[ait] plutôt de l'ordre d'intervention », ce qui confirmait le manque de coordination des partenaires.

#### 7.2.1.3. Un Parc démuni face aux cadrages budgétaires et réglementaires des collectivités

Outre l'intérêt à concevoir un projet urbain, dont témoigne l'exemple précédent, les petites communes peinent souvent à appréhender la dimension financière des aménagements. Prenons ici l'exemple d'une petite commune du Parc d'Armorique et de son projet d'écoquartier. Sur la question budgétaire, malgré des alertes répétées de la part du syndicat mixte, l'enveloppe n'avait jamais été véritablement définie. Pourtant, l'estimation des coûts d'aménagement d'un lotissement écologique avait été réalisée par un organisme d'aménagement d'intérêt général. Mais cette évaluation financière, réaliste, avait été réalisée sur la base d'un projet d'urbanisation élémentaire, sans se soucier de l'organisation générale et de l'intégration du quartier à son environnement. En conséquence, le chiffrage établi par le bureau d'étude engagé par la suite pour la création de ce nouveau quartier annonça un surcoût de 40 000€, somme très importante pour une commune d'à peine un demi-millier d'habitants. Les ambitions du projet ont nécessairement dû être revues à la baisse. Ce en quoi tout le travail engagé en amont par les partenaires accompagnateurs qu'était le Parc d'Armorique, l'association BRUDED, l'agence locale de l'énergie et l'architecte des bâtiments de France, pour proposer un projet de qualité n'était plus qu'un lointain souvenir pour les élus. Lors d'un « comité extraordinaire », ils montrèrent une forte animosité envers l'ensemble des partenaires, au point d'achever le projet avec le seul bureau d'étude et sans les financements régionaux de l'Ecofaur<sup>444</sup>, qu'ils avaient par ailleurs sollicité.

Il faut aussi noter que, dès le début de ce projet, les agents du PNRA avaient mis en garde la commune sur sa faisabilité. Ils avaient d'ailleurs préconisé l'étude d'une solution alternative, moins consommatrice d'espace, qui aurait concentré les efforts de développement de l'offre de logements sur quelques dents creuses et bâtiments vacants du cœur de bourg. Cela relevait assurément d'une

---

<sup>444</sup> Fonds régionaux destinés au financement de projets d'aménagement durable des collectivités.

réflexion plus longue et plus complexe, mais dont le produit aurait garanti une croissance régulière et modérée de la population, ce qui était pourtant bien l'objectif de départ de la municipalité. C'était sans compter sur l'aspect réglementaire, régi par la carte communale de la commune réalisée quelques années auparavant. Par son dimensionnement et son règlement, elle appelait un tel projet de lotissement. Nous percevons ici une nouvelle fois la limite de l'action du Parc qui, bien que régulièrement présent lors de l'élaboration de la carte communale, n'avait guère affiché alors de scepticisme quant au périmètre très large dans lequel allait se greffer le projet de nouveau quartier. L'avis technique avait bien affirmé « qu'il serait intéressant de préciser dans la liste des critères [d'aménagement] que les formes urbaines et architecturales à privilégier devront s'inscrire en cohérence avec les logiques d'implantation du tissu urbain existant, et respecter les caractéristiques du bâti (formes, matériaux, couleur, etc.) », mais sans en tirer les conséquences. C'est pourtant au moment de la planification qu'aurait dû être posée la question de l'intérêt d'ouvrir d'une zone à urbaniser de cette dimension, dans ce secteur.

Lorsque le cadrage budgétaire et réglementaire échappe au Parc naturel régional, son action devient inefficace. D'où l'intérêt d'un redoublement d'effort pour se rapprocher des collectivités lorsque les projets sont tout juste naissants. C'est à ce moment que le Parc peut apporter une expertise et un appui utiles aux élus, comme nous pourrions le constater dans la section suivante.

## 7.2.2. Une intervention au demeurant nécessaire

Certes, comme dans les cas vus précédemment, il peut y avoir des crispations, voire un mutisme des représentants des collectivités, qui en viennent à considérer le Parc, non plus comme un appui, mais comme un contre-aidant. Pour autant, dans certains cas, les résultats peuvent se solder positivement, même lorsque les ambitions de départ sont contrariées. Ce cas a été observé dans une commune que nous avons accompagné lors de notre immersion et que nous avons choisi de partager dans un premier temps. Dans certains cas également, l'intervention du Parc peut permettre d'appuyer et de mieux calibrer la commande politique initiale. D'où le caractère indispensable de l'accompagnement de la structure auprès des collectivités. Nous montrerons donc dans un deuxième temps, en quoi le PNRA peut jouer un rôle de révélateur dans l'aménagement des espaces habités.

### 7.2.2.1. Quand des propos contradictoires ralentissent le désir frénétique d'urbanisation

L'opposition de vision et de discours entre la collectivité accompagnée et le Parc peut aboutir à un simple arrêt du projet, voire à une réelle prise de recul et un changement de cap prenant en compte les préconisations des techniciens. Pour illustrer cette assertion, nous prendrons ici l'exemple d'une



commune qui avait sollicité le point de vue du PNRA quant à sa stratégie d'accueil de futurs habitants.

Sur les conseils de la DDTM, cette commune d'à peine 400 habitants, mais proche d'une agglomération assez attractive, a sollicité le Parc naturel régional d'Armorique pour recueillir son avis sur un projet de lotissement. L'équipe municipale souhaitait absolument accueillir de nouveaux habitants en développant son offre de logements individuels. Selon elle, l'enveloppe urbaine était saturée. La zone initialement envisagée pour développer un nouveau quartier se trouvait sur un plateau agricole, en bordure de voie express. La municipalité se posait la question de la réalisation d'un plan local d'urbanisme pour pouvoir justifier la création de ce quartier, ce qui était une gageure : la commune connaissait en effet un taux de croissance négatif depuis les années 2000 et son centre ancien était proche de l'abandon et semé de friches industrielles. De surcroît, elle faisait alors l'objet de convoitise pour une possible fusion avec l'agglomération voisine.

Tous les signaux semblaient indiquer que la création d'un nouveau lotissement n'était sans doute pas pertinente. Un large travail de visites, d'étude et de pédagogie fut donc nécessaire. Il s'agissait d'abord d'être réaliste. La commune était de fait un « faubourg », désavantagé par rapport à ses voisines, qui bénéficiaient d'activités industrielles ou de leur proximité avec des zones d'activités pourvoyeuses d'emploi, et qui avaient mis en œuvre de longue date des politiques volontaristes en termes d'accueil de la population. La commune étudiée était, elle, un territoire de passage qui avait bien connu de belles heures lorsque des entreprises agro-industrielles s'y étaient implantées, mais elles avaient cessé leur activité. Pourtant le territoire présentait un réel potentiel d'attractivité : ses paysages remarquables, son caractère portuaire aussi, sa proximité des axes majeurs, ses équipements. Surtout, l'étude menée par le PNRA a permis de faire ressortir des ressources foncières assez importantes, que ce soit pour un développement économique ou résidentiel. En revanche, la commune devait faire face à deux problèmes majeurs : un délabrement progressif de son centre-bourg et des contraintes naturelles impliquant des risques majeurs d'inondation et de mouvement de terrain. Mais l'étude montra que des possibilités d'aménagement existaient et coïncidaient avec le souhait de développement démographique de l'équipe municipale.

Trois grandes perspectives d'aménagement sont ressorties de cette étude :

- L'aménagement des espaces publics ;
- La recomposition du centre urbain pour de l'habitat, de l'équipement public et de l'accueil touristique, en lien avec les risques naturels et les secteurs de sauvegarde ;
- L'exploitation des dents creuses, nombreuses dans le bourg.

Plutôt que de lancer une procédure de PLU, le Parc conseilla de mettre en œuvre une étude de programmation des aménagements avec l'aide d'un cabinet privé. À ce jour, aucun projet de lotissement sur la zone initialement envisagée n'a officiellement été engagé. L'étude rendue a été

reçue de façon mitigée par l'équipe d'élus qui suivait le travail, mais elle n'a pas fait l'objet d'opposition virulente. Certains ont même été très satisfaits des résultats ; d'autres, certes déçus que les préconisations n'aillent pas dans le sens du projet initial, ont admiré le bienfondé des arguments présentés. Dans ce cas précis, le Parc a pu donner efficacement l'alerte devant des conséquences potentiellement néfastes de l'aménagement envisagé.

#### 7.2.2.2. Quand l'accompagnement permet de révéler ou d'asseoir une stratégie communale

Pour une part non négligeable des communes, l'appel à l'ingénierie du Parc est une occasion de confronter les idées ou pistes de projets initiaux au regard d' « experts » en la matière. Près de 20% d'entre elles estiment que l'intervention du Parc a permis la prise de conscience d'enjeux méconnus ou négligés initialement. Parmi les retours, les collectivités satisfaites saluent la compétence, la disponibilité et la réactivité du PNRA, malgré des a priori de départ :

*« Au début, on ne voit pas trop l'intérêt de faire une étude... et finalement quand on nous présente les résultats, nous sommes contents de l'avoir faite. Le PNRA nous a montré qu'il y avait un potentiel à exploiter. »<sup>445</sup>*

Le rôle de révélateur est donc acté et justifie l'intervention de la structure. Mais au-delà de ce rôle, son expertise est un atout majeur pour les communes souhaitant asseoir leur stratégie territoriale. Les interventions du Parc sont parfois utiles pour objectiver les idées simplement pressenties par les élus, en apportant des éléments graphiques ou en mettant en ordre des ambitions :

*« Interpréter ce qui se dessinait déjà pour eux (les élus), le tracer, l'écrire. Finalement [...], tout est déjà plus ou moins là [...], un professionnel est d'abord là pour le mettre en évidence, mais aussi [...] pour le rendre légitime. »<sup>446</sup>*

Outil révélateur autant que de légitimation des politiques locales, la mission de conseil n'apparaît plus seulement comme un simple service technique rendu aux collectivités. Il est aussi un moyen de développer leur sentiment d'appartenance au PNR. En confortant ou en perfectionnant les stratégies des communes, le PNR conforte sa propre qualité de meneur dans la mise en œuvre de projets de territoires.

---

<sup>445</sup> Cécile Thépault, « Quelles formes prend l'ingénierie en paysage et urbanisme au Parc naturel régional d'Armorique et quelles perspectives d'évolution envisager ? »

<sup>446</sup> Noémie Martin, « Entre urbanisme et paysage. Quels conseils pour un Parc naturel régional ? Le cas du Parc d'Armorique ».

### 7.2.3. La diffusion des bonnes pratiques, une autre action délicate

En parallèle de cet accompagnement direct plus ou moins efficace, des « outils » de sensibilisation et d'aide à la décision ont également été forgés par le PNRA. Le déploiement et la restitution par l'entremise de ces outils de ce que l'on peut appeler les « bonnes pratiques », « se profilent comme de nouvelles méthodes d'administration des territoires, travaillant à partir de l'exemplarité d'actions déjà menées »<sup>447</sup>. La plupart des Parcs s'inscrivent en effet dans ce mode d'intervention et ce depuis de nombreuses années<sup>448</sup>. Ils prennent diverses formes : guides et fiches techniques, grilles d'analyse, retours d'expériences, etc.

Pour le PNRA, leur ampleur s'est avérée limitée, tout comme leur impact sur le territoire. Pour autant, ils ne doivent pas éclipser un certain nombre de critiques à leur égard. Pour cela nous nous appuyerons essentiellement sur les propos de Laurent Devisme et al. qui ont publié un article à ce propos en 2007. Nous verrons en outre que l'activité du PNRA reste modeste par rapport à d'autres syndicats mixtes.

#### 7.2.3.1. La production d'outils technique d'aide à la décision : un impact limité et critiquable

En 2014, le Parc d'Armorique s'est employé à créer deux outils d'aide à la décision destinés à orienter les actions des collectivités en matière d'habitat : une grille d'analyse des zones à urbaniser dans un document d'urbanisme et une maquette interactive pour les projets d'aménagement.

La première a été conçue pour aider les élus d'une commune à déterminer la pertinence d'urbanisation d'un espace lors de l'élaboration d'un document d'urbanisme sur la base de différents critères : proximité des commerces et services, qualité agricole et environnementale du site, proximité des réseaux, organisation parcellaire, propriété des terrains, intégration paysagère, etc. Son utilité était essentiellement de pouvoir apporter un éclairage rapide et linéaire à une problématique jusque-là absconde ou conflictuelle au sein de la municipalité<sup>449</sup>. La commune en question n'arrivait pas à délimiter le périmètre d'urbanisation dans le cadre de l'élaboration de son PLU. Le travail d'analyse du PNRA n'avait pas vocation à conclure sur la pertinence ou non du projet de zonage, mais de comparer l'ensemble des parcelles initialement identifiées comme constructibles sur une base d'analyse commune, en s'extirpant des discours bloquants du conseil municipal. Cette méthode reste très critiquable cependant, comme l'indique Laurent Devisme, car fondée sur une certaine subjectivité des coefficients établis et reproduisant un certain conformisme dans ce que serait

---

<sup>447</sup> Laurent Devisme, Marc Dumont, et Élise Roy, « Le jeu des « bonnes pratiques » dans les opérations urbaines, entre normes et fabrique locale, Abstract, Resumen », *Espaces et sociétés*, n° 131 (2007): 15-31.

<sup>448</sup> L'étude de 2001 réalisée par la Fédération des Parcs y fait déjà référence et était le premier moyen d'implication des PNR en matière d'habitat

<sup>449</sup> À noter que cette grille a été conçue et utilisée une seule fois par le PNRA pendant la mission de conseil Urbanisme et Paysage.

un « bon projet » ou dans ce cas « une bonne parcelle ». Son impact s'est révélé finalement assez limité, puisque la collectivité a finalement abandonné son projet de planification pour s'en remettre à l'intercommunalité.

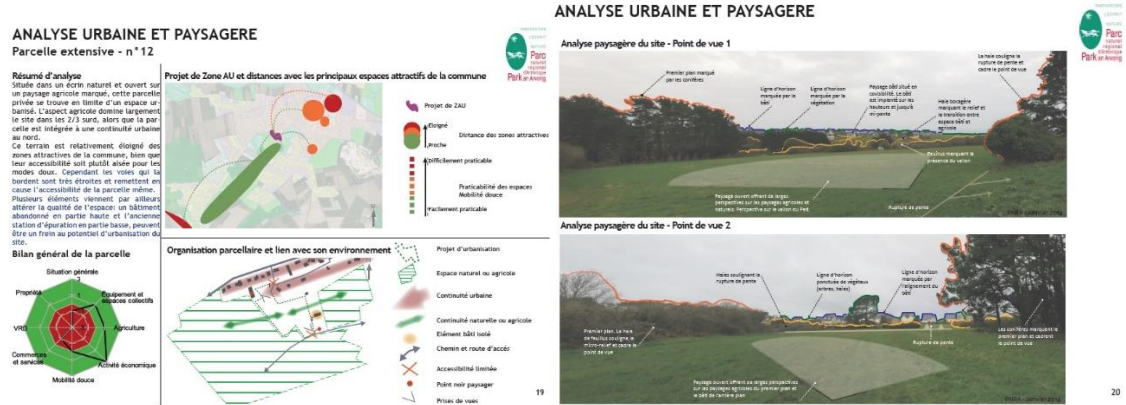


Figure 24 : Extrait de l'outil "ZAU" produit par le PNR d'Armorique

La seconde permet à un groupe d'élus ou d'habitants, accompagné éventuellement d'un technicien, de manipuler des modules bâtis et végétaux, sur le support d'un cadastre ou d'une photo aérienne, et de réaliser des simulations d'aménagement, sans passer par la phase préalable du plan, parfois contraignante et difficilement interprétable. Cet outil apparaît davantage pertinent, pour autant, son impact s'est avéré limité sur le territoire, puisqu'il n'a été utilisé qu'à une seule reprise, dans l'aménagement d'un centre-bourg.



Photographie 34 : Expérimentation d'une maquette modulable dans un projet d'aménagement de centre-bourg, Roscanvel, 2015. (Photo Lise Vauvert)

#### 7.2.3.2. Le partage des bonnes pratiques : une méthode d'intervention qui n'est pas sans risques

Outre son guide « habiter le Parc » publié en 2014 et plutôt destiné au grand public, le PNRA s'est récemment appliqué à restituer cinq ans d'accompagnement en urbanisme et paysage dans un guide

méthodologique<sup>450</sup> présentant les étapes d'un projet d'aménagement. L'absence actuelle de diffusion sur le territoire ne permet d'en mesurer l'impact. Par ailleurs, des fiches-actions produites dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte du Paysage et de l'Architecture, qui visent également à offrir aux élus une méthode sur les étapes à suivre ou les moyens utiles à la conduite de projets ont, elles, été largement diffusées : « Mettre en place des orientations d'aménagement et de programmation de qualité », « Identifier les dents creuses et logements vacants dans les centres bourgs », etc. Nous pouvons dès lors nous interroger sur la pertinence et l'intérêt de la production et de la diffusion de ce genre d'outils.

Le premier intérêt est de permettre la réalisation d'un bilan et l'archivage, point sensible des PNR, qui produisent beaucoup de données. C'est le cas du guide méthodologique du PNRA. Les Parcs doivent assumer une « fonction de centre de ressources (banques de données thématiques dans les domaines environnemental et culturel, numérisation), au service soit d'une mission de conservation « virtuelle », soit d'une « aide à la décision », soit, au fond, d'un archivage qui n'a pas d'autre objectif que lui-même »<sup>451</sup>. Faire le bilan, partager des informations en interne ou avec les partenaires, clôturer une mission, telles sont les raisons plaidant pour un temps dédié à la prise de recul. La publication de guides s'inscrit par ailleurs dans un « espace éditorial »<sup>452</sup> aux valeurs le plus souvent pédagogiques ou, tout du moins, informatives : journal du Parc, site internet, application... intégrant la structure dans une démarche de *marketing* territorial. C'est un moyen en outre d'appliquer un des principes des Parcs régionaux : « convaincre plutôt que contraindre »<sup>453</sup>.

Pourtant, cette diffusion des « bonnes pratiques » n'est pas sans danger, comme le signale Laurent Devisme. Les rapports de domination entre les « sachants » et les « apprenants » entretiennent le modèle technocratique de la « gouvernamentalité contemporaine »<sup>454</sup>, en réduisant au passage la complexité des réalités sociales et urbaines au profit de pratiques et d'un environnement de plus en plus normés, voire standardisés.

#### 7.2.3.3. Une implication finalement assez limitée par rapport à d'autres PNR

Comparativement à d'autres PNR, celui d'Armorique reste finalement peu moteur dans cette diffusion des bonnes pratiques. Regardons donc de plus près ce qui est actuellement produit dans le réseau.

---

<sup>450</sup> Réalisé en 2016, non publié à ce jour

<sup>451</sup> Lajarge Romain et Baron Nacima, *op. cit.*

<sup>452</sup> Devisme Laurent et al., *op. cit.*

<sup>453</sup> Lajarge Romain et Baron Nacima, *op. cit.*

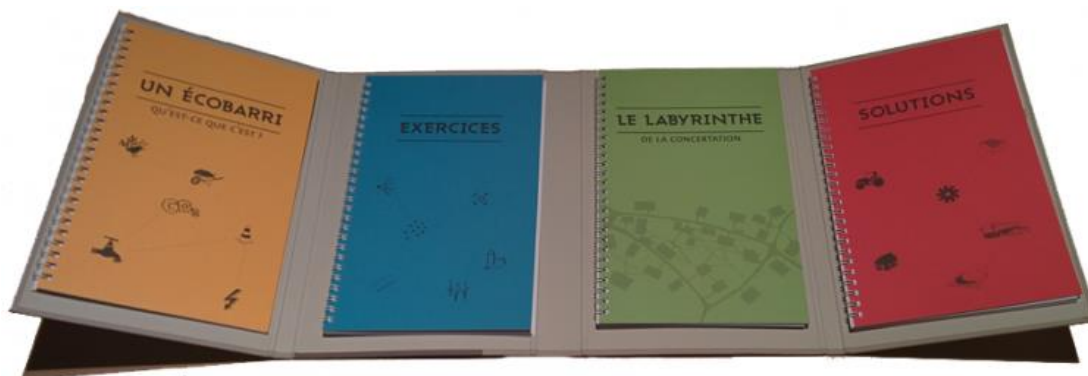
<sup>454</sup> Foucault (1978) dans Laurent Devisme et al., *op. cit.*

De nombreux Parcs, comme la Brenne, le Livradois, le Morvan, s'attachent par exemple au retour d'expériences auprès des élus, principalement par le biais de programmes de visites ou d'échanges autour de réalisations concrètes ou de projets menés sur le PNR ou des territoires voisins<sup>455</sup>. D'autres Parcs, comme celui de Loire-Anjou-Touraine, proposent des visites de réalisations d'écoconstruction et d'habitat participatif inscrites dans un programme de « journées techniques » ciblant prioritairement les élus et techniciens. Les publications sous forme de guides ou de fiche-conseil ne manquent pas non plus. Le Parc des Monts d'Ardèche, en plus de l'organisation de visites « d'opérations exemplaires » et la mise en place de journées d'échanges, s'emploie à la production de documentations d'interpellation à destination des élus : le *mémento* « S'engager pour un habitat durable » relate des alternatives à l'habitat pavillonnaire en s'appliquant à présenter les méthodes de mise en œuvre et d'implication des collectivités.

Quelques Parcs se sont spécialement consacrés à l'approche pédagogique auprès des élus. L'action « Ecobarri », proposée par le PNR des Causses du Quercy, leur a apporté une véritable réflexion sur les manières d'habiter en milieu rural. S'appuyant sur la conception d'un nouveau modèle constructif de quartier, l'« écobarri », inspiré des formes urbaines traditionnelles, le Parc propose aux élus des outils pratiques pour mettre en œuvre ce type d'urbanisation. Construit sous la forme ludique d'un cahier d'exercices, cette méthode permet d'interroger les communes sur la construction de leurs nouveaux quartiers : insertion de formes urbaines traditionnelles ; lien avec le village existant ; anticipation du type d'habitat et des modes de vie que cela suggère; prise en compte de l'environnement et du paysage qui les environnent; impact écologique et énergétique des nouvelles constructions; architecture du nouveau quartier; concertation préalable au projet avec les habitants.

---

<sup>455</sup> Ces trois Parcs se sont par exemple associés pour organiser un Voyage d'étude à destination des élus sur le thème : « Comment mobiliser les élus pour la mise en place d'une démarche de planification spatiale et avec quel outil adapté aux besoins et attentes de territoires très ruraux ? » Les élus présents ont par exemple pu bénéficier du retour d'expérience du président du Parc et maire de Châteldon concernant leur programme « Habiter autrement les centres-bourgs ».



exercice 119

## Choisir le terrain

La qualité de votre écobarri est largement dépendante du terrain que vous allez choisir.

Prenez une carte ou parcourez votre commune en remplissant, pour chaque terrain qui vous semble pertinent pour réaliser un nouveau lotissement, le tableau ci-dessous. Pour chaque site cochez les critères auquel il répond, puis comptez le nombre total de croix qu'il obtient. Le terrain qui remplit le plus de critères est vraisemblablement le site le plus adapté pour réaliser votre projet.

**Critères**

- Terrain accolé à un ensemble de constructions existantes
- Terrain à faible valeur paysagère ou patrimoniale
- Terrain à faible valeur agricole
- Terrain à faible valeur écologique
- Terrain à faible relief ou orienté Sud / Sud-Est si pentu
- Terrain facilement accessible (route à proximité)
- Terrain en dent creuse ou inscrit dans la continuité logique de l'organisation du village
- Terrain structuré par des murs, des haies, des arbres
- Terrain à faibles nuisances (bruit, risques, agriculture (plus de 100 m d'un élevage), voisinage)
- Terrain peu visible
- Terrain constructible
- Terrain communal
- Terrain accolé au centre-bourg. Éventuellement à moins de 400 m du centre-bourg
- Terrain de surface inférieure à 8000 m<sup>2</sup>
- Terrain desservi par l'eau potable et l'électricité
- Terrain desservi par l'assainissement collectif (s'il existe sur la Commune)
- Terrain relié à des chemins piétons
- Terrain à proximité de services, de commerces ou d'activités (emploi, école)
- Terrain offrant un beau paysage (vue sur le village ou le bocail ou tout autre motif)
- Terrain desservi par la fibre optique

PARCELLES																				TOTAL CRITÈRES

Figure 25 : Cahier d'exercice « Écobarri », Causses du Quercy (Source: PNRCQ)

### 7.3. L'accompagnement des acteurs privés : une action plus timide, pourtant capitale

En dehors de ses actions de conseil dédiées aux acteurs publics du territoire, le PNRA s'emploie également à intervenir auprès de ses habitants. Celle-ci est largement sous-effective par rapport à la première. Elle est par ailleurs inexistante en ce qui concerne les publics professionnels. En l'absence d'une intervention égale auprès de tous les acteurs de l'habitat, l'influence du Parc apparaît dès lors limitée.

C'est pourquoi, il est impératif d'observer les pratiques des autres syndicats mixtes, afin d'estimer les marges de progression possibles du PNRA et les éventuels impacts que ces actions peuvent obtenir sur les territoires concernés. Dès lors, il apparaît que bien qu'intéressantes, celles-ci font aussi, pour la plupart, l'objet d'un dysfonctionnement majeur caractérisé par la non reproductibilité dans le temps de ces actions, faute de moyens. En ce qui concerne les professionnels, il s'agit davantage d'un manque de relation concrète et durable avec les entreprises, induite par une légitimité mal acquises par les Parcs.

Nous reviendrons donc sur ces deux publics cibles, en montrant tout d'abord le rôle de sensibilisation du Parc d'Armorique en matière d'habitat et quelques actions renforcées dans les autres Parcs. Puis nous évoquerons l'accompagnement des professionnels, en montrant les différents modes d'intervention des PNR actifs sur le sujet.

### 7.3.1. Un rôle de sensibilisation reconnu mais un accompagnement limité auprès des habitants

Six Parcs sur dix<sup>456</sup> communiquent autour de l'habitat, que ce soit pour délivrer des conseils en matière d'urbanisme ou d'architecture, pour promouvoir la qualité patrimoniale du bâti, ou encore pour sensibiliser au recours à des énergies renouvelables. Les moyens sont divers et évoluent au fil des opportunités techniques. Guides, publications, expositions, films et animations sont autant d'outils utilisés pour mener à bien leur mission pédagogique auprès du grand public. Ils ne sont pas sans inconvénient, mais confirment la place prépondérante des Parcs dans la vulgarisation des questions relatives à l'habitat en milieu rural. Ils se révèlent en outre assez innovants dans la production d'outils de sensibilisation<sup>457</sup>. L'utilisation de la vidéo et la multiplication des supports de diffusion, comme les plateformes web, confortent ce positionnement de *leader* des Parcs dans la sensibilisation du grand public en matière d'habitat en milieu rural. Le Parc d'Armorique s'est quant à lui tourné vers des actions de sensibilisation plus directes auprès de sa population, en œuvrant principalement dans l'animation.

En matière d'accompagnement des habitants, le conseil architectural a longtemps été le point d'accroche de l'action des Parcs et le PNRA a été pionnier dans ce domaine, comme nous avons pu le constater dans la partie précédente. Il ne fait désormais plus partie du cœur de métier des Parcs,

---

<sup>456</sup> Enquête agent des PNR, 2016

<sup>457</sup> Effectivement, les Parcs ont été les premiers utilisateurs du média cinématographique pour parler d'habitat, avec la commande en 2010 d'un moyen-métrage, « Un monde pour soi », qui a rencontré le succès. Ce film surprenant tant dans la forme que sur le fond a été financé et encadré par la fédération des Parcs et le PNR du Morvan, avec l'appui du ministère de l'Environnement et du Fonds national d'Aménagement et de Développement des Territoires. Il invite les spectateurs à réfléchir sur les manières dont évoluent les territoires ruraux et sur les façons de les habiter. Les syndicats mixtes et les autres acteurs de territoires ruraux s'en servent régulièrement pour aborder avec la population les questions d'urbanisme et d'aménagement de l'espace, mais aussi l'impact de l'habitat contemporain sur l'environnement et les rapports sociaux.



bien que certains d'entre eux continuent de façon ponctuelle à intervenir auprès des habitants lorsqu'ils en font la demande. La présence d'un architecte dans les Parcs n'est d'ailleurs pas systématique, comparativement à celle des urbanistes et des paysagistes, comme en témoigne le PNRA. Ils privilégient généralement la transmission des sollicitations aux CAUE, qui organisent ce service aux populations de façon plus systématique. Pourtant, quelques actions d'accompagnement renforcées ont fait leur preuve et méritent d'être rapportées.

Si les PNR semblent irremplaçables en matière d'animation et de sensibilisation, ils peinent à assurer une relation directe avec les habitants, non seulement par leur faible implication en matière de conseil auprès des particuliers, mais du fait aussi de leur engagement modéré auprès des porteurs de projets. On constate que peu de PNR ont expérimenté l'accompagnement de porteurs de projets individuels, en dehors du conseil architectural dorénavant ponctuel. Les expériences inventoriées dans le cadre de la thèse ont été des tentatives à l'initiative des Parcs, car nulle demande, semble-t-il, n'est venue d'habitants. Il s'agit en ce sens d'une relation très descendante, où le PNR propose et tente de motiver des populations par des ateliers d'échange et de projet<sup>458</sup>, ou éventuellement de chantiers participatifs. La relation inverse reste quasi inexistante, soit parce que les Parcs ne sont pas en mesure d'offrir instantanément des moyens et du temps pour répondre à des demandes d'appui, soit parce que les habitants n'ont pas le réflexe de se tourner vers ce type de structure pour solliciter une aide.

Pour approfondir ces trois modes d'intervention, nous présenterons tout d'abord les actions du PNRA en matière de sensibilisation. Le PNRA est assez représentatif de la diversité de formes que peuvent prendre ces temps de sensibilisation. Les trois années de recherche doctorale ont d'ailleurs été l'occasion d'assister ou d'expérimenter plusieurs d'entre elles. Concours, visites, conférence-débat, événements culturels et artistiques sont ainsi l'apanage de son intervention et présentent chacun des intérêts particuliers. Nous montrerons par la suite l'intérêt d'un conseil architectural renforcé, avec l'exemple d'une expérimentation menée simultanément dans trois PNR. Enfin, nous évoquerons l'intérêt d'une implication directe auprès des habitants avec l'exemple d'actions dédiées à l'habitat participatif.

#### 7.3.1.1. Les animations : instruments clés du lien Parc-habitants

Le Parc d'Armorique est un des seuls acteurs publics en milieu rural à proposer des événements réguliers et variés sur l'habitat, destinés au grand public. La majeure partie du temps, il s'agit d'animations de proximité, drainant volontairement un public très local. Moment privilégié de

---

<sup>458</sup> À l'image des Ateliers locaux d'urbanisme et de paysage (ALUP) mis en place par le PNR des Pyrénées Catalanes dans le cadre de l'élaboration de PLU, invitant les citoyens à réfléchir et s'exprimer au cours de visites, d'échanger autour de plans, maquettes, etc.

rencontre du PNR avec sa population, les prétextes sont nombreux pour aborder ce sujet : concours, visites, spectacles, conférences, ont été autant de moyens observés au cours de notre immersion.

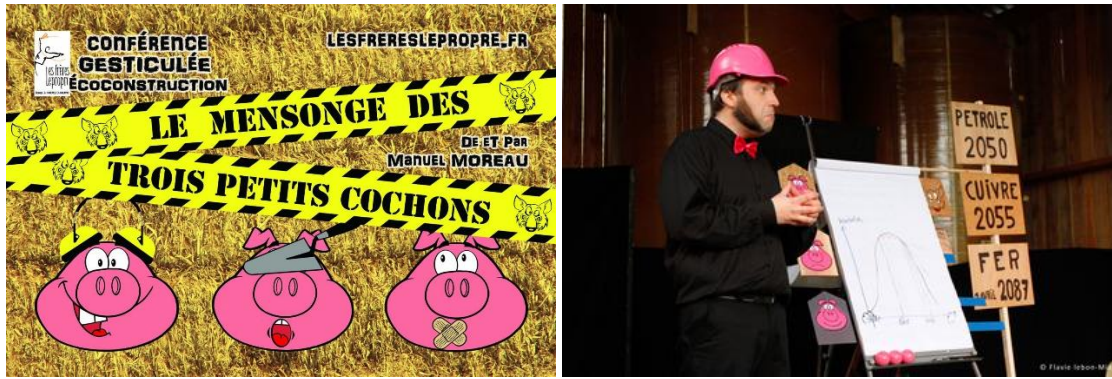
Les concours grands publics sont destinés à mobiliser les habitants par le biais du jeu et sont l'occasion de valoriser les pratiques individuelles et de mobiliser la population sur un sujet précis. Ils peuvent être de divers ordres : d'idées, de création, de réalisation personnelle ; la rénovation du bâti<sup>459</sup> et la transformation des hameaux ont, par exemple, été l'objet de concours proposés par le Parc d'Armorique. Ils ont permis d'inventorier des pratiques et des réalisations individuelles, et ainsi d'en assurer une veille. Le concours « Réhabilitation », lancé en 2014 par le PNRA, a fourni l'occasion d'un recensement des expériences de rénovation de l'habitat traditionnel sur le territoire.

Les visites, quant à elles, ont un tout autre intérêt. Il s'agit avant tout de faire connaître le territoire, de sensibiliser sur des problématiques visibles dans l'espace ou de montrer des expériences urbaines d'intérêt patrimonial ou contemporain (nouveau quartier, espaces publics, lieux associatifs, maison de particulier, etc.). C'est aussi un moyen de territorialiser le syndicat mixte, de faire connaître la structure et la diversité de ses actions. Pour cela, la multiplication des thématiques de visites, voire le croisement des préoccupations, sont privilégiés, afin de donner au public des clés d'interprétation du fonctionnement de l'espace, qu'il soit naturel, agricole ou urbain.

L'entrée artistique et culturelle a elle aussi été utilisée par le Parc, mais de façon très ponctuelle. Elle sert à partager un certain nombre d'idées et de valeurs, notamment sur l'écohabitat ou la consommation énergétique, permettant par la même de combler modestement ses lacunes dans le domaine. Il a ainsi fait appel à une reprise au cours des 4 dernières années, à des artistes engagés dans l'écoconstruction pour sensibiliser la population. La conférence « gesticulée » de la compagnie *Les frères Leprope*, a invité le spectateur, entre jonglerie et discours sur la construction en paille, à se questionner sur ses manières d'habiter et sur les inconvénients des matériaux industriels par rapport à des matériaux biosourcés. Par cette action, le PNR a participé à l'animation du territoire, tout en affirmant son rôle dans l'éducation populaire ainsi que son soutien à la création artistique. Si elle peut être un moyen efficace pour impliquer le Parc dans la construction d'un vivre-ensemble, en rassemblant les populations sur des sujets du quotidien, elle n'est à ce jour pas assez développée pour avoir une réelle influence sur les modes d'habiter.

---

<sup>459</sup> À noter que la finalisation de l'inventaire du patrimoine, mené depuis 10 ans sur le territoire et sa valorisation auprès de la population par le biais de conférences et de visites en 2016 a largement contribué à identifier le Parc d'Armorique en tant qu'acteur du patrimoine habité sur le territoire et au-delà.



Photographie 35 : Spectacle « Le mensonge des trois petits cochons ». Affiche et photo. Conférence gesticulée sur l'écoconstruction, compagnie Les frères Lepropre (source : Site internet de la compagnie : <https://lesfrereslepropre.weebly.com/le-mensonge-des-3-petits-cochons.html>)

Enfin, les conférences-débats, également développées par le Parc, présentent un réel intérêt. Elles renvoient à l'idée qu'une source extérieure peut apporter un regard aiguisé sur un sujet donné. Cette source peut être physique – intervention de chercheurs, de professionnels, d'habitants – ou virtuelle par la diffusion de films ou reportages. L'instauration systématique d'un débat invite à l'échange et la formulation de divers points de vue, démontrant que le souhait de l'organisateur n'était pas de convaincre d'une idée déjà arrêtée - bien que le choix du sujet et des intervenants puisse l'orienter - mais d'informer et de favoriser l'acculturation. Ce genre permet de montrer le rôle potentiel du Parc en tant que moteurs de la co-construction du savoir populaire et d'éloigner la structure d'un rôle purement institutionnel et cloisonné, fondé sur l'unique transmission d'un modèle de société descendant. La volonté de la Fédération des PNR de mettre en place une « Université populaire de l'urbanisme, du paysage et de l'architecture »<sup>460</sup> montre cette volonté générale pour les Parcs à aller dans ce sens.

<sup>460</sup> Voir annexe 12 : Extrait du programme du séminaire inter-PNR « Faut-il créer une université populaire de l'urbanisme, du paysage et de l'architecture ? »

### 7.3.1.2. L'intérêt d'un conseil architectural renforcé

Intéressons-nous à présent à un second mode d'intervention auprès des particuliers, sur lequel le PNRA n'a pas choisi cette fois de s'impliquer. Si les Parcs ne sont plus les acteurs privilégiés du conseil aux particuliers, ils n'en restent pas moins actifs et continuent à expérimenter des modes d'interventions, parfois très efficaces, en matière d'accompagnement de ses habitants. L'expérimentation d'une nouvelle forme de conseil dans le cadre du programme « Créons le patrimoine de demain » en est un excellent exemple.

En 2012, les PNR des Vosges du Nord, des Pyrénées Ariégeoises et des Grands Causses ont répondu conjointement à un appel à projets du ministère de l'Écologie et de la DATAR intitulé « Créons le patrimoine de demain en stimulant une architecture durable locale ». L'objectif était pour les trois protagonistes de renforcer la qualité des projets de particuliers en créant des commissions locales de conseil en architecture afin de systématiser l'accompagnement des maîtres d'ouvrages. Dans une plaquette de retour d'expériences, diffusée par la Fédération des Parcs, la problématique de la qualité architecturale est ainsi exposée :

*« Le code de l'environnement instaure un rapport de compatibilité entre les Chartes des parcs et les documents d'urbanisme. Pour autant, cela n'implique pas automatiquement l'émergence de la qualité architecturale, urbaine et paysagère. La multiplicité des acteurs, l'importance des enjeux et la réticence à s'engager dans des démarches alternatives ne facilitent pas la mise en application concrète des principes de développement durable dont les parcs sont les défenseurs par essence. »<sup>461</sup>*

Les commissions locales avaient donc pour but de venir pallier ces difficultés, en instaurant un « dialogue constructif » entre les porteurs de projets (publics ou privés) et différents acteurs publics réunis : le PNR, qui anime la commission ; un représentant de la collectivité concernée, qui informe et sensibilise ; le maire, qui préside la commission ; l'architecte-conseil du CAUE ou du Parc ; l'instructeur de droit des sols, qui propose une analyse réglementaire et prend en compte l'avis de la commission dans le permis de construire ; des professionnels qui apportent une expertise complémentaire. L'action d'accompagnement est organisée ainsi :

---

<sup>461</sup> Fédération des Parcs naturels régionaux de France, « Premiers retours d'expériences des commissions locales de conseil en architecture » (DATAR, 2013).

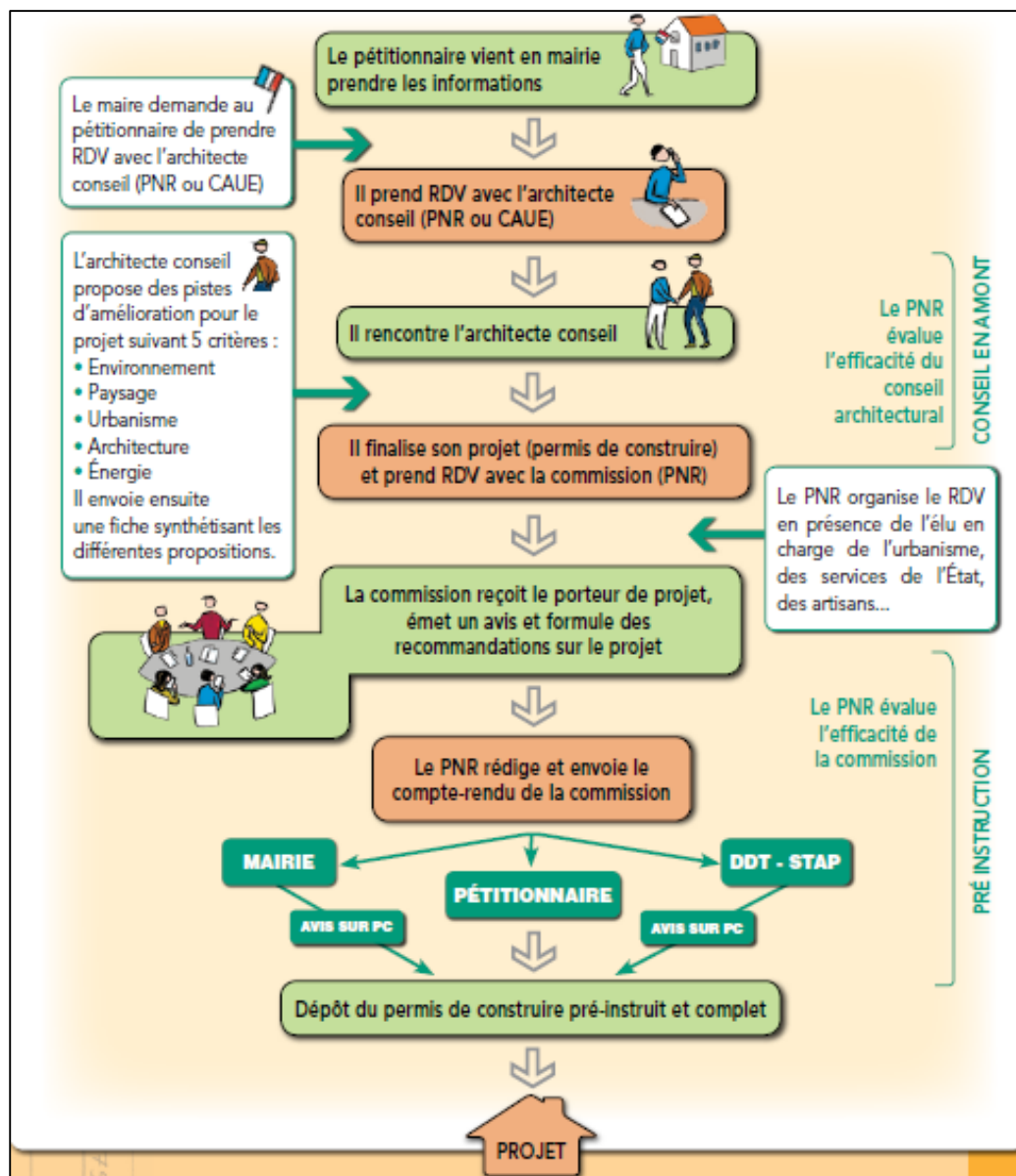


Figure 26 : Schéma d'organisation des commissions locales de conseil en architecture. Source, DATAR et Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Les retours de cette expérience se sont avérés extrêmement positifs, aussi bien pour les particuliers que pour les collectivités et l'ensemble des acteurs de la commission. Pour autant, ce mode d'intervention est particulièrement chronophage et implique donc des moyens dédiés. Dans ce cas précis, les commissions ont été financées par le ministère de l'Écologie et la DATAR durant 18 mois. Dans les Pyrénées Ariégeoises, un architecte a été embauché exclusivement pour animer cette commission. À l'arrêt des financements, ce mode d'intervention n'a pas pu être poursuivi, faute de moyens. Pour autant, le partage du bilan reste un moyen de diffuser les acquis de cette expérience, afin que d'autres territoires puissent s'en saisir. C'est d'ailleurs l'idée exprimée dans le document de promotion, qui insiste sur le principe de création d'un « réseau rural d'urbanisme », dont les coûts seraient partagés au sein des intercommunalités.

### 7.3.1.3. L'intérêt d'une implication directe auprès des habitants : l'exemple de l'habitat participatif

Si les démarches d'accompagnement directes des porteurs de projets privés ne semblent pas faire consensus en matière d'habitat dans les PNR, quelques pratiques encourageantes méritent tout de même d'être soulignées. Celles présentées ici concernent l'habitat participatif, portées par les PNR Cap et Marais d'Opale (PNRCMO) et Scarpe-Escaut.

Bien qu'initialement développé dans les centres urbains, l'habitat participatif trouve de plus en plus d'adeptes en campagne. En 2014, la loi ALURE en a donné une définition générale :

*« L'habitat participatif est une démarche citoyenne qui permet à des personnes physiques de s'associer, le cas échéant avec des personnes morales, afin de participer à la définition et à la conception de leurs logements et des espaces destinés à un usage commun, de construire ou d'acquérir un ou plusieurs immeubles destinés à leur habitation et, le cas échéant, d'assurer la gestion ultérieure des immeubles construits ou acquis. »<sup>462</sup>*

L'une et l'autre des expériences menées par ces Parcs ont été analysées dans le cadre de travaux universitaires, mais la diffusion de leurs pratiques reste encore assez limitée et peu mise en avant dans la promotion des actions des PNR. Les principaux enseignements ressortant de ces mémoires portent sur les difficultés inhérentes au projet d'habitat participatif : le fonctionnement du groupe, les conflits humains, les difficultés administratives, réglementaires et financières. Malgré ces difficultés, ils ont affirmé la capacité des syndicats mixtes de Parcs à venir au soutien, tout du moins préalable, de sa population.

Dans le cadre de l'action du PNRCMO qui est celle la plus aboutie, le rôle initial de la structure a consisté à mettre en relation habitants et collectivités intéressées par une telle démarche, sous forme d'appel à manifestation d'intérêt (en 2013). Intégré dans le programme européen *Interreg*, le PNR a bénéficié de fonds durant près de quatre ans pour engager un prestataire permettant l'accompagnement des habitants dans la définition de leur projet. Il a pu ainsi assurer un rôle de coordonnateur de la démarche habitante, en aidant à l'organisation des rencontres, en participant à l'acculturation de la population intégrée au projet (visites, diffusions d'articles, etc.) et en finançant les premières étapes, cruciales pour le bon déroulement du projet. Mais son activité ne pouvait guère aller plus loin. Comme dans le cas de nombreux projets présentés dans cette partie, l'absence de renouvellement de moyens associés à l'action et le caractère chronophage de l'accompagnement de ce type de projet empêchent indéniablement le syndicat mixte d'être moteur, dans la durée, de ce genre d'expérience.

---

<sup>462</sup> L200-1 du code de l'urbanisme

### 7.3.2. L'accompagnement des professionnels, parent pauvre de l'activité du Parc

Les élus et les habitants sont les habituels bénéficiaires des actions d'accompagnement des PNR ; en revanche, nous en avons recensé peu tournées vers le monde professionnel. Dans le Parc d'Armorique aucune action dédiée aux entreprises de l'habitat n'a été recensé, hormis la présentation du guide « habiter » lors de sa diffusion en 2013 sur le territoire. Cet éloignement pose indéniablement problème, puisque ces acteurs sont largement moteurs de l'organisation urbaine du territoire. Constructeurs de maisons individuels, offices HLM, géomètres, notaires, agences immobilières et PNRA s'ignorent tout bonnement.

Quelques Parcs se sont toutefois essayés au renforcement de ces relations, avant tout dans le registre de la formation. Leurs interventions pédagogiques en matière d'habitat sont donc très limitées et concernent le plus souvent l'écoconstruction et les pratiques constructives locales. Le PNR du Livradois Forez propose ainsi des formations courtes en matière de performance thermique du bâti ancien et sur l'utilisation du pisé. Il promeut également les formations professionnelles en vue de créer son entreprise artisanale spécialisée dans ce même matériau local. Le Parc de Haute vallée de Chevreuse propose également des formations à l'écoconstruction, en partenariat avec l'association Maison Paysanne de France et entretient un réseau d'échange entre professionnels sur le sujet. Le Parc de l'Oise s'est également orienté dans ce genre de service. Le Parc des Ballons des Vosges, quant à lui, a proposé en 2017 en partenariat avec l'INSA de Strasbourg, un cycle de formation sur l'écorénovation organisé sur un principe d'itinérance, permettant la découverte de différentes réalisations sur le territoire des Ballons et des Vosges du Nord.

D'autres, minoritaires, tentent d'aller plus loin en proposant une approche globale, ils s'impliquent notamment dans le développement de filières économiques. À travers des programmes publics nationaux ou européens, les Parcs peuvent en effet tenter d'établir une relation pérenne avec les entreprises s'impliquant dans l'habitat. Il s'agit par exemple du programme de financement européen LEADER sur lequel s'appuie le PNR du Haut Jura pour son projet de territorialisation de la filière bois. Dans le cadre d'un renforcement de sa politique en matière de valorisation de cette ressource, il décline son action autour de trois axes : la refondation de l'identité agricole et forestière de son territoire, l'impulsion de nouvelles dynamiques collectives solidaires, l'animation et la coopération. Le programme LEADER permet de financer largement de tels projets économiques et d'assurer leur accompagnement public. Le Haut Jura s'implique particulièrement dans le domaine du bois de construction, en mettant en place de nombreuses actions : appui aux initiatives de bois local en circuit court, développement des compétences autour des métiers du bois, communication, mobilisation d'entreprises locales, création de labels.

Le Parc est par ailleurs l'interlocuteur privilégié des entreprises pour le montage des dossiers de financement LEADER<sup>463</sup>. L'approche globale d'un projet et l'implication du Parc dans un objectif de territorialisation d'une ressource économique sont un moyen habile pour créer des liens durables avec les entreprises, mais demandent une grande force organisationnelle et une forte légitimité pour développer et maintenir un réseau d'acteurs venus de multiples horizons. On approche finalement ici la limite des marges de manœuvre des PNR en matière d'économie de l'habitat : le difficile englobement et fédération de tous les acteurs concernés, qui leur permettrait pourtant d'avoir une influence majeure dans le domaine.

---

<sup>463</sup> Étude de l'impact de la politique du Parc Naturel Régional du Haut-Jura sur la territorialisation de la filière bois, Agrosup Dijon, février 2014



## Conclusion du Chapitre 7

Il faut reconnaître au PNRA que malgré un territoire contraignant, une charte modérément ambitieuse, une organisation structurelle peu pertinente et un poids historique lourd, ses marges de manœuvre s'avèrent pour autant prometteuses et offrent une panoplie d'actions dédiées à l'habitat. Le détail de ces interventions montre en revanche un certain nombre de lacunes. Ce chapitre proposait donc de mettre en évidence l'activité du Parc dans ce domaine, à travers les champs d'intervention classiques des syndicats mixtes, que sont l'encadrement réglementaire, l'accompagnement et le conseil des acteurs locaux, qu'ils soient publics, privés ou professionnels.

D'un point de vue de l'urbanisme réglementaire, le PNRA peine à faire appliquer sa charte et s'en remet davantage à sa fonction de conseiller, lui permettant d'être ainsi visible sur le terrain et de s'appliquer sur des projets plus opérationnels. Il est cependant régulièrement confronté à des difficultés pour faire entendre ses conseils auprès des collectivités, qu'il s'agisse de sollicitations ponctuelles ou d'une collaboration régulière. Si dans d'autres structures d'assistance publique cela peut se concevoir sans dommage, dans un Parc, la difficulté à convaincre peut poser problème. En effet, la plupart des conseils délivrés découlent des valeurs promues par la charte. Lorsqu'une collectivité refuse de suivre les préconisations du syndicat mixte, elle se met donc en contradiction avec ses propres engagements politiques. Dans son rôle de consultant, son intervention ne peut donc pas être désintéressée, même si cette position n'est jamais clairement affichée. Cette ambiguïté peut être difficile à gérer : méfiance des collectivités, boycott de la mission. Par ailleurs, les conseils du Parc sont régulièrement noyés dans la masse de ceux émis par les multiples organismes « accompagnateurs » présents sur le territoire. En outre, des aspects que le Parc ne maîtrise pas ou mal, comme la visibilité des budgets communaux et le dimensionnement des documents d'urbanisme, limitent son implication positive dans des projets d'aménagement et d'urbanisation. L'impact de son action demeure dès lors limité, malgré quelques réussites probantes.

Son implication auprès des acteurs privés comporte aussi des carences. Si on lui reconnaît un certain entrain dans la sensibilisation des populations, celle-ci reste difficile à mesurer en matière de répercussion. Si bien que son absence en matière de conseil et d'accompagnement de projets individuels, à l'image d'ailleurs de la plupart des Parcs, ternit d'autant plus son bilan. Son détachement profond aux acteurs professionnels de l'habitat clôturé le résultat mitigé de l'implication du PNRA.

Enfin, si l'ensemble de ces actions apparaissent aujourd'hui indispensables au bon fonctionnement du Parc, on peut les considérer comme relativement classiques et donc susceptibles d'être facilement prises en mains par d'autres structures, publiques, associatives ou privées, ce qui limite l'intérêt et la légitimité de la structure à les poursuivre ou les renforcer. Comme nous le verrons par la suite, le

Parc d'Armorique a fort heureusement d'autres capacités d'implication, qui lui confèrent une plus-value certaine.



## **Chapitre 8 : Portage de projets, recherche et expérimentation en matière d'habitat. Des plus-values en voie d'acquisition dans le Parc d'Armorique**

Le chapitre précédent nous a montré que l'action régulière des Parcs reposait sur l'aide à la décision, la sensibilisation et l'accompagnement des porteurs de projets privés. Dans ces domaines, le PNRA ne s'est pas montré particulièrement efficace bien que certaines de ces actions soient clairement édictées dans sa charte. Pour autant, les PNR se démarquent des autres acteurs de l'habitat par le développement de démarches de production du savoir, l'expérimentation de pratiques nouvelles ou alternatives ou le déploiement de programmes d'action spécifiques. Dès lors, ils peuvent même parvenir à dépasser le stade d'outil de d'assistance pour parvenir à celui d'expérimentateur et d'initiateur.

Les Parcs naturels régionaux s'efforcent de plus en plus à construire des projets en lien avec l'habitat, soit en s'intégrant à des appels à projets relayés par des programmes publics régionaux, nationaux ou européens, soit en s'appliquant à développer leurs propres programmes d'intervention. À titre exceptionnel, ils peuvent s'affirmer comme acteurs opérationnels de l'aménagement, lorsqu'aucune autre structure n'est en mesure d'assumer cette tâche. De manière inédite, le PNRA s'est lui aussi impliqué dans diverses formes d'interventions originales au cours des dernières années et celles-ci doivent à présent être analysées.

Pour expliciter cette implication, nous nous intéresserons ici à trois types d'expériences. La première concerne l'élaboration de programmes d'action. Nous montrerons la manière dont le PNRA s'est inscrit dans la démarche, et la comparerons à d'autres pratiques similaires du réseau. Dans un second temps nous nous arrêterons sur des travaux dont l'intérêt et les modes de mise en œuvre sont particulièrement révélateurs de la capacité du PNRA à produire ou à coproduire, de façon originale, de la connaissance et des outils d'appropriation de la problématique urbaine. Enfin, nous nous intéresserons aux expérimentations, mission de plus en plus affirmée. À travers l'expérience des résidences d'architectes et d'artistes que le PNRA, a mis en place, nous montrerons en quoi il peut être un outil pertinent en tant que révélateur des problématiques sociétales et quels sont les intérêts et les risques de ce projet inédit.

## **8.1. L'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'actions à l'égard de l'habitat. Un mode d'intervention balbutiant dans le Parc d'Armorique**

L'élaboration et le pilotage de programmes d'actions sont une forme d'investissement de plus en plus fréquentes dans les syndicats mixtes de Parcs. Contrairement à l'accompagnement et au conseil, relevant d'une mission standard, se déroulant généralement au fil de l'eau, la mise en œuvre de ces programmes permettent d'aborder la question de l'habitat sous un angle plus original et plus impactant sur le territoire.

Les programmes d'actions relèvent généralement d'une traduction globale et temporelle des ambitions politiques de la charte. Ils peuvent également faire office de compensation lorsque que des engagements n'y ont pas été clairement énoncés ou lorsque s'opère un renouvellement d'élus, dont les préoccupations peuvent évoluer d'une équipe à l'autre, ou au contraire de garder un cap durant les périodes électorales récurrentes. Outre la vision claire et communicante que peut offrir l'établissement d'un programme spécifique, il permet également d'intégrer plus facilement des partenaires autour d'un projet. De plus, il permet de croiser divers enjeux, de favoriser l'interdisciplinarité au sein du syndicat mixte, et de diversifier les modes d'interventions, tout en évitant l'éparpillement des projets. Ces programmes sont le fruit d'un processus intégrant différentes étapes : sa conception, intégrant notamment la recherche de financements ; le développement d'actions par phases plus ou moins longues ; leur évaluation et leur capitalisation, permettant la diffusion publique, puis la poursuite ou un changement de cap.

Cette action a été initiée pour la première fois en 2015 dans le Parc d'Armorique, nous proposons donc d'en relater les enjeux et leur traduction qui s'est avérée difficile. Si bien que pour éprouver l'intérêt et les limites de ce mode d'implication des syndicats mixtes, nous nous arrêterons sur deux autres programmes : « Habiter autrement les centres-bourgs », porté entre autres par le PNR Livradois-Forez à partir de 2011, en réponse à un appel à projets de la DATAR. Un second exemple concernera le programme « Habiter dans le Pilat », du PNR éponyme.

### **8.1.1. Tentative d'établissement d'un programme dédié à l'habitat dans le PNRA**

À partir de 2015, dans une optique de renouvellement de l'activité du Parc, des réflexions ont été menées en interne pour tenter d'élaborer une nouvelle stratégie d'action dépassant le cadre initial de l'urbanisme et du paysage. Celle-ci s'est traduite par la proposition de nouveaux axes stratégiques allant dans le sens d'une contribution du syndicat mixte à l'évolution des manières d'habiter son

territoire. Il s'agissait aussi, sur la forme, de se démarquer des autres structures et collectivités s'impliquant dans l'aménagement du territoire, en proposant des contributions complémentaires sur des sujets qu'elles ne traitaient pas ou peu.

Après avoir présenté les axes du programme, nous mettrons en avant les difficultés de mise en œuvre de cette action.

#### 8.1.1.1. Les axes du programme

Ces réflexions ont permis de faire ressortir trois axes prioritaires, qui pourraient être traités par les instances du Parc d'Armorique à plus ou moins long terme.

Le premier axe, assez large, concerne le devenir des territoires ruraux, dans une dimension prospective. L'idée serait que le Parc puisse apporter des pistes d'évolution du territoire, en construisant et en proposant des scénarios prospectifs, avec ses élus, invités à mener une série de réflexions afin de tenter de répondre à plusieurs questionnements : Comment bien vivre, travailler, habiter et se déplacer sur les territoires ruraux ? Comment concevoir des projets de territoires équilibrés malgré la forte diversité du contexte territorial du Parc ? À partir de différents scénarios tendanciels, quelle(s) évolution(s) possibles des territoires du Parc et quels grands projets à mener ?

Le second axe concerne l'avenir des villages (hameaux). Nous l'avons vu dans la première partie de la thèse, il s'agit d'une problématique encore peu étudiée, le PNRA avait donc toute légitimité à la mettre au cœur de ses préoccupations. Alors que tous les regards se concentrent aujourd'hui sur les centres-bourgs, il apparaît que la question de leur avenir est fondamentale. En effet, dans certaines communes les hameaux accueillent plus de 60% de la population ; de plus, selon leur situation, ils n'ont pas nécessairement de relation régulière avec le bourg auquel ils sont administrativement liés. Ces entités font l'originalité de l'organisation territoriale de la Bretagne, mais elles sont pourtant bien souvent reléguées à une simple traduction réglementaire, pas toujours pertinente, qui laisse généralement les élus locaux dépités. De la même manière que le premier axe, différentes questions devraient être solutionnées : Quelle prise en compte de la diversité des formes et usages des hameaux sur le territoire et quelles conséquences en matière de fonctionnalités sociales, culturelles, écologiques et économiques ? Quel avenir pour ces villages ? Quelles actions peuvent être menées et pour quel objectif ?

Le dernier axe porte sur l'innovation dans le logement et les formes urbaines, en actant la volonté d'initier et de développer une dynamique locale nouvelle sur le bâti, construit ou réhabilité. Nous avons montré dans les chapitres précédents que les mécaniques de développement urbain étaient complexes. L'installation progressive de nouvelles populations dans les territoires ruraux s'explique en partie par l'augmentation du niveau de vie, la marchandisation croissante de l'habitat et la facilité d'accès aux territoires excentrés, auxquels s'ajoute une action volontariste des acteurs locaux

réagissant enfin après 30 années de dépeuplement. Mais ce retournement de situation n'aurait pas été possible sans un encouragement national, dès la fin des années 60, à l'accession à la propriété, à la libéralisation du marché de la construction et à l'élargissement des champs d'intervention des banques. Si le Parc envisageait d'intervenir sur la question du logement de manière proactive, en favorisant de nouvelles démarches constructives sur son territoire, il est évident que ce serait sur ces mécaniques qu'il se devrait d'actionner des leviers, en affirmant, par le biais de ses missions propres d'expérimentation et de promotion, la volonté d'inventer de nouvelles manières d'habiter le territoire. Une nouvelle fois, plusieurs angles de questionnements se sont imposés : Comment favoriser la création architecturale et le bien-être de la population dans son logement et son quartier? Comment redonner vie au bâti de centre-bourg et de village? Comment développer le logement « choisi, abordable et responsable »<sup>464</sup>? Comment mettre l'humain au cœur de son projet d'installation? Autant de problématiques auxquelles le PNRA pourrait tenter de répondre.

#### 8.1.1.2. Une difficile mise en œuvre

Le traitement de ces axes a d'ores et déjà connu une phase d'observation, d'approfondissement analytique et d'identification des leviers d'actions. Dans un second temps, qui n'est pas engagé à ce jour, il s'agirait d'activer des projets pilotes sur le territoire, en lien avec les partenaires locaux. Il faudrait également nourrir par ce biais la future charte du Parc qui devra manifester plus d'ambitions que l'actuelle.

En pratique, la première phase a connu une traduction mitigée. Elle n'a suscité qu'une faible participation des élus, en dépit de diverses sollicitations : appel à projets, invitation à des rencontres, proposition d'actions faites aux communes. L'une des explications à ce manque d'implication tient dans l'absence initiale d'impulsion politique. L'ensemble des propositions a en effet reposé sur l'initiative des agents du Parc, sur la base d'observations de terrain ; d'autre part, ce programme a été réalisé dans une période de faible activité des élus décisionnaires (renouvellement du bureau syndical). En outre, l'absence d'affichage de moyens financiers immédiats ou à venir pouvant être consacrés à ces activités a contribué au désintérêt. Le travail fut donc mené essentiellement sur le plan théorique, avec l'aide d'étudiants et de stagiaires.

Le recul n'est pas suffisant pour pronostiquer une évolution positive de ce programme. L'absence durable des agents l'ayant proposé n'augure pas d'une continuité et montre les limites des projets qui ne sont pas directement intégrés dans les politiques publiques exprimées par les chartes. Cette déconnexion rend leur mise en œuvre plus difficile ou dépendante d'une opportunité (captage de financement, etc.). Ce en quoi les actions novatrices, en l'absence d'une mobilisation politique forte,

---

<sup>464</sup> En référence à l'Appel à Manifestation nationale lancé en 2016 par le Ministère du Logement auquel a répondu le Parc naturel régional d'Armorique.

sont largement tributaires des programmes de soutien extérieurs (État, Europe), encore peu fréquents dans les domaines de l'habitat.

## 8.1.2. La mise en œuvre d'un programme dédié à la question des centres-bourgs : l'exemple réussi du PNR Livradois-Forez

Pour davantage exprimé l'intérêt et les enjeux de ce type de programme et prendre un certain recul sur l'expérience du PNRA, trop récente pour faire preuve d'une efficacité réelle, nous nous en remettons à un autre Parc.

Parmi les expériences de mise en œuvre de programmes publics en matière d'habitat, celle du PNR Livradois-Forez s'avère particulièrement remarquable, par le caractère pionnier et l'exemplarité de son implication. Il s'agit là d'une action partenariale du PNR et du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, menée entre 2011 et 2013, consécutive à un succès lors de l'appel à projets de la DATAR, proposant de travailler sur la question de l'accueil de nouveaux habitants et du maintien des populations existantes dans les petits centres-bourgs ruraux<sup>465</sup>.

Nous reviendrons ici sur le contexte du programme, puis ses enjeux et les modalités de sa mise en œuvre, et enfin, nous tirerons quelques enseignements quant à son intérêt pour traiter des problématiques d'habitat.

### 8.1.2.1. Contexte du programme

Partant du constat d'une déshérence accrue des bourgs du Massif central et ses conséquences négatives, le projet partenarial proposait de favoriser la remise sur le marché et le développement de l'attractivité du foncier urbain. Historiquement, la question de l'attractivité rurale est fondatrice de la structure du syndicat mixte du Parc. La problématique du maintien des populations dès les années 80 l'incite au montage de deux pôles dédiés respectivement à l'aménagement du territoire et à l'économie. La géographie de moyenne montagne, marquée par un habitat très dispersé et un maillage très fin de petites polarités est en outre caractérisée par une très grande fragilité du tissu économique. Par ailleurs, le bâti des bourgs comprend de très grands ou de très petits volumes, difficiles à aménager. Le territoire souffre d'un déficit d'image du fait de leur délaissement, ce qui a conduit les habitants à s'installer en périphérie. Depuis 2014, après une longue baisse démographique, le Parc connaît une stabilisation de sa population autour de 100 000 habitants. Le solde migratoire naturel est déficitaire, mais il est compensé par l'arrivée de familles ou de personnes âgées qui reviennent vivre dans leur région natale. Le territoire connaît ainsi des projets assez

---

<sup>465</sup> Synthèse de l'expérience : [http://www.parc-livradois-forez.org/wp-content/uploads/2013/11/pnrif\\_hacb\\_synthese\\_oct.2013-web.pdf](http://www.parc-livradois-forez.org/wp-content/uploads/2013/11/pnrif_hacb_synthese_oct.2013-web.pdf)

[http://www.parc-livradois-forez.org/wp-content/uploads/2013/11/pnrif\\_hacb\\_synthese\\_oct.2013-web.pdf](http://www.parc-livradois-forez.org/wp-content/uploads/2013/11/pnrif_hacb_synthese_oct.2013-web.pdf)



réguliers d'étalement urbain ainsi qu'une vacance structurelle, aussi bien dans la partie du cœur de Parc connue historiquement pour une moindre attractivité, que dans les parties périphériques, plus dynamiques.

Dans ce contexte, la réponse à cet appel à projets n'est pas de circonstance, mais le produit d'une logique élaboration concertée de la charte du Parc et de son approbation la même année. Fortement tournée vers ces problématiques, elle encourage l'État et le Département à s'investir aux côtés de la structure. En effet, la révision de la charte avait été l'occasion de pointer les difficultés des élus à traiter la délicate question des centres bourgs, intégrant des champs divers tels que le logement, le commerce ou encore le tourisme. Le projet du Parc était donc largement tourné vers l'attractivité territoriale et un urbanisme frugal en espace et en énergie. La volonté des élus d'être accompagnés sur l'aspect réglementaire était clairement établie en ce sens, et bien que la question des centres-bourgs ne fût pas clairement exprimée dans la charte, la nécessité d'une ingénierie renforcée sur l'aménagement du territoire était en revanche énoncée. D'où le renforcement de l'équipe du Parc dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement des centres bourgs.

#### 8.1.2.2. Enjeux et mise en œuvre du programme

Les enjeux du programme « Habiter les centres-bourgs » étaient multiples : améliorer leur image ; développer une réflexion sur la notion d'habitat ; maintenir la population déjà présente ; adapter l'offre de logements ; gérer et maîtriser le foncier existant sur le long terme. Six communes pilotes initièrent cette expérimentation, chacune pourvue d'une équipe de professionnels ou d'étudiants, mandatée pour mener à bien le projet. Les objectifs de leur intervention, et *a fortiori* de ce programme, étaient de développer des méthodes de redynamisation de centres-bourgs et d'identifier les freins apposés à l'action et les opportunités en matière d'aménagement. Il s'agissait donc d'une intervention pré-opérationnelle, coordonnée par les équipes du PNR, permettant de développer un raisonnement global en matière d'habitat, et favorisant la mutualisation des expériences, leur capitalisation et leur diffusion. Ceci constituait un préalable indispensable à une mise en œuvre opérationnelle, dont les méthodes efficaces seraient appliquées à l'ensemble du territoire du Parc par la suite.

Cinq chantiers majeurs d'investigation furent engagés et leurs leçons restituées aux collectivités et acteurs de l'habitat concernés ou intéressés, localement et nationalement. Un premier concerne l'évolution du tissu urbain. Les six expériences ont montré l'intérêt de définir une stratégie d'évolution à court, moyen et long terme, passant par une évaluation des besoins de la collectivité, en relevant les atouts et contraintes des bourgs. Cette évaluation permet d'aboutir à des objectifs, intégrés dans un plan-guide, dont l'élaboration va de pair avec les réflexions menées sur la gestion du foncier, frein essentiel à une politique publique efficace en matière d'habitat. Le troisième axe de réflexion expérimenté par le programme concernait les aspects réglementaires, recadrant notamment

l'intérêt du droit de préemption. Le quatrième chantier concernait l'inévitable question du logement et les manières de le réadapter aux besoins actuels, tout en favorisant l'architecture contemporaine et son intégration. La question des commerces, services et activités, a aussi été traitée, en abordant notamment la problématique des surfaces commerciales et des polarités économiques, mais en se souciant également de la valorisation d'activités adaptées au contexte local : produits locaux, savoir-faire.

#### 8.1.2.3. Une approche globale efficace pour traiter de l'habitat

Le bilan de cette expérience permet de montrer l'intérêt du PNR dans le développement d'une culture commune autour des questions d'habitat. « Poser des mots, montrer l'intérêt d'une réflexion multi thématique et d'une stratégie partagée »<sup>466</sup> ont fait la force de ce programme. La réalisation de plans-guides et les réflexions à propos du potentiel d'activités des bourgs ont permis d'enclencher la mise en œuvre opérationnelle d'aménagements sur les territoires étudiés. En effet, la vision prospective permet de s'attaquer plus facilement, et de façon coordonnée, à des problématiques foncières jusqu'alors trop difficiles à appréhender. Par ailleurs les dynamiques habitantes développées dans le cadre de ce programme ont permis d'affirmer l'importance de l'expertise d'usage dans tout projet urbain, et ont apporté des méthodes de mobilisation efficace des habitants. Enfin, l'enjeu de la gouvernance a été mis en évidence grâce à ce programme, qui a mis en lumière la nécessité d'une démarche politique et organisationnelle décloisonnée par un travail multi partenarial.

À l'issue de ce programme, plusieurs démarches ont pu être poursuivies, grâce à la création en 2014 d'un poste de chargé de mission dédié aux centres-bourgs. De cette manière, le Parc a pu continuer à travailler sur les communes relevant de ces questions stratégiques. Aujourd'hui une quinzaine de communes (sur 35 ciblées) sont accompagnées dans la mise en œuvre de chantiers d'études. Le parc accompagne par ailleurs d'autres collectivités au cas par cas. C'est une démarche qui fonctionne relativement bien, puisqu'elle permet de mobiliser conjointement les élus et les habitants. Le programme « Habiter autrement les centres-bourg » a également influencé les pratiques professionnelles. Les bureaux d'études proposent aujourd'hui de nouvelles méthodes d'analyse, en s'appuyant notamment sur le concept de résidence d'architecte. L'entrée culturelle pour aborder cette problématique est également devenue plus commune : pièces de théâtre, films, sérigraphie, tests d'aménagement en vraie grandeur sur l'espace public, etc.

Un volet « partenariat » a en outre été développé, dont l'objectif était de trouver, pour mettre les plans-guides en application, des acteurs et des outils adaptés au territoire. On constate alors des évolutions en termes de pratiques chez les partenaires, notamment au sein de l'EPF, qui a modifié ses modalités d'interventions et développé des conventions-cadres permettant des opérations

---

<sup>466</sup> Claire Butty, chargée de mission au PNR du Livradois-Forez. Entretien réalisé en 2018.

modulables dans le temps et sur des opérations plus adaptées aux petites communes. Les EPCI, qui sont actuellement en pleine restructuration, ont par ailleurs été complètement parties prenantes dans ces opérations, dont elles finançaient en partie les études. Un travail renforcé avec les bailleurs sociaux permet depuis de nouvelles interventions renforcées sur des territoires moins ciblés qu'auparavant. Depuis cette expérience, des opérations commencent par ailleurs à sortir de terre : restructuration foncière, réhabilitation, démolitions. Les communes et les bailleurs s'engagent également sur des projets moins conventionnels qu'à l'ordinaire : création de logements pour les personnes âgées avec intégration de lieux partagés ; fusion de bâtiments distincts.

L'enjeu aujourd'hui se trouve dans la recherche de moyens techniques et financiers pour mener des opérations et surtout, les démultiplier sur le territoire. Il s'agit de trouver des moyens pour impliquer les acteurs privés dans cette dynamique. Le Parc s'emploie donc aujourd'hui à tester la mise en place de structures *ad hoc*, sur le modèle de coopérative, associant le public et le privé pour créer de nouvelles conditions quant à l'utilisation de friches urbaines déperissantes. Ces réflexions sont désormais en œuvre, grâce à l'appui d'un bureau d'étude.

### 8.1.3. Le Programme « Habiter dans le Pilat » : cohérence, continuité et montée en puissance de l'action du Parc

Dans une tout autre optique, l'expérience du Pilat démontre aussi l'intérêt de l'engagement des syndicats mixtes dans ce genre de démarche. Lancé en 2010, trois ans avant le renouvellement de la charte du Parc, le programme « Habiter dans le Pilat » reposait sur des problématiques récurrentes en matière d'habitat en milieu rural, que le PNRP, créé en 1979, avait vocation à traiter. Le territoire connaissait depuis près de 30 ans un développement de la maison individuelle aux fortes répercussions en termes de consommation d'espace. La taille des terrains, souvent supérieurs à 1 500 m<sup>2</sup>, contribuait à une consommation de terres agricoles d'environ 380 ha par an, les élus constataient en outre une banalisation de l'environnement ainsi qu'une augmentation des déplacements, des conflits de voisinage et une charge financière supplémentaire pour les collectivités. L'élaboration des documents de planification – SCOT et PLH – a impliqué de nouvelles réglementations fixant des densités plus importantes et répartissant le développement de l'habitat de façon plus hiérarchique. Ces évolutions ont introduit la nécessité de repenser les formes d'habitat et, dans l'idéal, de les « révolutionner » :

*« La nécessité de construire sur un parcellaire plus petit appelle une forme d'habitat différente, plus proche du modèle d'urbanisme traditionnel des bourgs et hameaux anciens, forme urbaine qui contribue par ailleurs à l'identité du Pilat. Le défi est de parvenir à démontrer que des formes urbaines plus denses et*

*innovantes, alternatives à la maison individuelle, vont de pair avec un cadre de vie partagé de qualité. »<sup>467</sup>*

Nous exposerons ici les enjeux de ce programme et son organisation avant de mettre en évidence ses intérêts propres.

#### 8.1.3.1. Enjeux et organisation

L'enjeu de ce programme était de réussir à satisfaire les aspirations des habitants venant s'installer dans le PNR du Pilat, tout en les incitant à construire de façon plus dense et plus respectueuse de l'environnement. Dès lors, il devenait nécessaire de repenser l'ensemble du modèle constructif, ses formes notamment, tout en s'interrogeant sur les possibilités de mise en application de ce nouveau modèle par le biais des documents d'urbanisme et en favorisant l'acceptabilité de la population. Ce programme avait été imaginé en trois étapes successives. Initialement prévu en trois ans, le travail s'est finalement étalé sur six années.

La première phase était consacrée à la formalisation d'une démarche de recherche « appliquée et transposable » en partant du cas particulier d'un projet d'éco-hameau. Le syndicat mixte s'est ainsi positionné en tant que co-maître d'ouvrage en pilotant une démarche de programmation urbaine et architecturale avec l'appui d'un bureau d'étude. Ce travail comportait notamment une démarche expérimentale de projet participatif, impliquant les habitants. Fort de cette expérience, le PNR du Pilat s'est efforcé, dans un second temps, de capitaliser ce travail et d'élaborer des supports méthodologiques, des outils réglementaires et de sensibilisation. À ce titre, entre 2013 et 2014, les équipes du Parc ont produit des fiches techniques dédiées, réalisé des journées de formation et conçu un cahier de prescriptions et de recommandations, annexé aux PLU. Sa vocation était « d'établir des principes architecturaux, urbains et paysagers pour les constructions neuves, les réhabilitations ainsi que leurs abords afin d'assurer une cohérence de l'architecture sur l'ensemble du territoire et de veiller à la préservation des paysages »<sup>468</sup>.

En 2016, le PNRP aborda la troisième et dernière phase de son programme : organiser des ateliers de recherche, de sensibilisation et de formation, regroupant l'ensemble des acteurs de l'aménagement et de la construction (professionnels, habitants, élus, techniciens), afin d'amplifier une dynamique de changement à toutes les échelles de l'habitat. Pour mettre en place ces ateliers, il s'est rapproché de l'Institut d'Urbanisme de Lyon, donnant à quelques étudiants l'occasion de s'y impliquer. Sur la base d'une étude de cas, l'objectif était de dresser un diagnostic des spécificités urbaines du territoire du Parc du Pilat, de proposer des démarches permettant d'aboutir à des solutions innovantes en

---

<sup>467</sup> Programme 2010 Contrat de Parc – « N° 1.7.2 » « Habiter dans le parc du Pilat aujourd'hui : vers de nouvelles formes d'habitat » Phase 1 : Accompagnement et Formalisation d'une démarche de co-construction urbaine appliquée et transposable à partir du cas particulier de Burdigones

<sup>468</sup> *Ibid.*

matière d'habitat et de développer des outils de traduction réglementaire, programmatique ou opérationnelle adaptés aux situations et aux moyens des communes rurales<sup>469</sup>.

#### 8.1.3.2. Intérêts du programme

La force de ce programme se trouve, d'une part, dans sa cohérence vis-à-vis des enjeux pointés par les élus du syndicat mixte, et d'autre part dans l'effort de continuité de la structure dans un domaine marqué par une forte inertie, celui des modes d'habiter. Il marque également une qualité majeure des PNR, qui est leur capacité à s'investir dans un sujet par des entrées pluridisciplinaires – urbanisme, architecture, psychologie, environnement – et multiscalaires : grand territoire, quartier, maison.

Ce projet s'intègre aussi dans les valeurs des Parcs quant à la temporalité. Ici, sur un programme pensé sur trois ans, les étapes ne sont pas brûlées, notamment celle de la capitalisation, quitte à dépasser amplement les délais initiaux. Construit par et pour le syndicat mixte, les organisateurs ont fait fi d'éventuelles opportunités d'appels à projets publics souvent frustrants pour élaborer à petits pas une réflexion majeure quant à l'avenir de leur territoire.

## **8.2. La production ou la coproduction de réflexions : un Parc bel et bien lancé dans la démarche**

On reconnaît la capacité des Parcs à produire de la « matière grise » sur la question de l'habitat rural. Cela passe par la mise en œuvre de programmes d'envergure, comme en témoignent les exemples précédents. Les PNR s'impliquent par ailleurs de façon importante dans un travail de réflexion ciblée, concernant toutes sortes de sujets : urbanisme réglementaire, évolution des territoires ruraux par rapport à l'urbain, rapport de l'homme à la nature, indépendance énergétique, etc. La régularité des événements organisés sur ces sujets et le nombre de publications produites en fournissent la preuve.

La production intellectuelle touche également des sujets propres à l'habitat local et permet, tout comme les programmes d'actions, d'impulser des changements dans les pratiques urbaines. En s'appuyant sur des méthodes originales, plusieurs expériences du Parc d'Armorique montrent l'intérêt de la formule. La mise en place de programmes de recherche en est un exemple, tout comme le développement de la coopération avec les universités et les écoles supérieures.

Nous présenterons à ce titre deux expériences : le projet RESSAC<sup>470</sup> et l'atelier d'étudiants en architecture. Afin de montrer que les PNR sont capables d'aller assez loin dans la production de

---

<sup>469</sup> Programme 2016 « Habiter dans le parc du Pilat aujourd'hui : vers de nouvelles formes d'habitat » Phase 3 : Ateliers de recherche et de sensibilisation autour des formes architecturales et urbaines de l'habitat traditionnel pilatois.

<sup>470</sup> Représentations sociales, sensibilisation et adaptation au changement climatique

savoir dédié à l'habitat, nous évoquerons également une action menée par le PNR Loire-Anjou-Touraine sur le logement passif.

### 8.2.1. Une inscription dans des programmes de recherche : l'exemple du projet RESSAC

Afin de démontrer que le PNRA est capable de s'extirper d'un cadre exclusivement urbanistique et paysager pour aborder la question de l'habitat, on peut évoquer en ce sens le projet RESSAC – Représentations sociales, sensibilisation et adaptation au changement climatique – porté par la structure depuis 2017.

Celui-ci découle d'une problématique centrale : bien que le syndicat mixte est produit un diagnostic de vulnérabilité aux effets probables du changement climatique alarmant, les équipes se sont heurtées au désintérêt de la plupart des acteurs locaux pour le sujet :

*« Moi en 2080, ça fait longtemps que je mangerai les pissenlits par la racine » ;  
« J'espère que ce que vous venez de présenter ne se réalisera pas » ; « Des tempêtes, il y en a toujours eu, vous savez » ; « Ici, ce n'est pas comme en Charente, on est protégé » ; « De toute façon, quand on voit les incertitudes scientifiques...! »<sup>471</sup>*

Dans un contexte de détachement flagrant, la possibilité de mettre en œuvre des actions concrètes en matière d'adaptation aux effets du changement climatique apparaissait amplement compromise. Sans renoncer à promouvoir ce sujet, le PNRA a décidé de mettre en œuvre un travail d'analyse et de réflexion autour des représentations du réchauffement, afin de déployer, par la même occasion, les méthodes et moyens nécessaires à une sensibilisation efficace à son propos.

Le projet vise donc à encourager la rencontre entre les habitants des zones côtières à risque, les gestionnaires et les scientifiques afin de favoriser l'appropriation des enjeux, pour les uns, et une diffusion de la connaissance en relation avec la prise en compte des représentations, pour les autres. Il comporte donc un enjeu central : une meilleure compréhension pour ceux qui subiront les effets probables du changement climatique sur l'environnement côtier. Ce qui implique, d'une part, d'identifier les représentations sociales ainsi que les savoir-faire locaux en la matière et, d'autre part, d'envisager l'adaptation de ces territoires à risque en accompagnant le passage à l'action. Encore faut-il posséder les méthodes et moyens permettant de réduire la vulnérabilité de ces territoires. Les territoires du Parc d'Armorique confrontés aux risques du changement climatique (principalement la submersion et l'érosion) sont les îles et le sud de la presqu'île de Crozon, ainsi que le fond de la rade

---

<sup>471</sup> Propos recueillis par les équipes du Parc lors des restitutions du diagnostic.

de Brest. Sur vingt communes potentiellement menacées par ce changement, dix dont 5% de bâti est potentiellement concerné, ont été choisies pour ce projet.

Sa conduite a été confiée pour une durée de 18 mois à une docteure en sociologie, chargée de mission au PNRA, dans le but de mettre en œuvre les étapes d'identification des représentations sociales et de solutions adaptatives au changement climatique. Si ce projet, soutenu par le ministère de l'Écologie, de l'Environnement et de la Mer, ne garantit pas à ce jour un changement de comportement des acteurs, il assure au moins au PNRA un positionnement précurseur dans le domaine et lui permet de remplir pleinement son rôle dans l'instauration d'un lien entre le monde scientifique et le grand public.

## 8.2.2. Une coopération avec les écoles : l'exemple des ateliers d'architecture

Par ce second exemple de production intellectuelle, il s'agit de mettre en évidence le rôle du PNRA dans la mise en place de coopérations avec le milieu universitaire et son intérêt dans la production de nouvelles pratiques urbaines.

L'intervention des Parcs auprès de l'enseignement est régulière depuis leur création et n'est pas uniquement liée à une prestation pédagogique destinée à sensibiliser les jeunes publics. La coopération avec les écoles et les universités est en effet de plus en plus courante, dans les domaines de l'urbanisme, du paysage, de l'architecture ou encore de la sociologie. Parmi la plupart des programmes d'action présentés précédemment, le recours à des ateliers d'étudiants a été systématique. Dans ce contexte, la transmission de la connaissance n'est pas l'intention principale des PNR ; la collaboration repose plutôt sur une idée d'engagement réciproque pour la construction des savoirs, où le syndicat mixte fournit des opportunités et un cadre favorable à la formation et à la créativité : accueil, aide logistique et financière, facilité d'accès aux ressources intellectuelles, mise en relation avec les acteurs locaux, promotion des réalisations, etc. En retour, les étudiants et professeurs bénéficient d'un terrain d'étude factuel et peuvent mettre en place des ateliers dans des conditions quasi professionnelles.

Les ateliers d'étudiant en architecture illustrent parfaitement ce mode d'intervention. L'essentiel du propos les concernant est issu du séminaire de recherche « Campagnes en projets – 2005-2015, 10 ans d'ateliers territoriaux », qui s'est tenu à l'ENSA de Nancy en novembre 2015, et des conclusions de l'atelier mené sur le Parc d'Armorique avec les élèves de l'ENSA de Bretagne. Nous présenterons les principes généraux de ces ateliers et reviendrons ensuite sur l'expérience du PNRA.

### 8.2.2.1. Les principes des ateliers d'architecture

Les ateliers d'architecture en milieu rural ne sont pas des méthodes d'apprentissage nouvelles dans le champ universitaire : dans les années 1980, le Parc d'Armorique avait organisé un atelier avec des étudiants de l'École de Nantes<sup>472</sup>. Toutefois, la relation entre Écoles d'Architecture et Parcs régionaux s'est largement développée au milieu des années 2000, principalement dans l'est de la France, grâce à la rencontre décisive entre Simon Paillet, architecte du Parc naturel régional du Massif des Bauges, et Marc Verdier, enseignant à l'ENSA de Nancy, habitué aux ateliers « Hors les murs ». Avant 2005 déjà, des ateliers « avaient préfiguré la démarche pédagogique de terrain, en se fondant sur les programmes de « Grands sites de France », avec le PNR des Ballons des Vosges »<sup>473</sup>. La Fédération des Parcs naturels régionaux s'est ensuite impliquée fortement dans la généralisation de ces ateliers. Son réseau est ainsi apparu comme un cadre privilégié de l'intervention des écoles d'Architecture en milieu rural.

Comme nous le précise Verdier, « l'alchimie (des ateliers d'étudiants) reste finalement assez simple : terrain + rencontre + visites + débats et réflexions, dans un objectif de transformations et d'invention »<sup>474</sup>. Pour David Grzyb, ancien président de la commission « Urbanisme, Paysage, Climat et Énergie » de la Fédération, c'est « une manière d'inciter les étudiants à s'investir dans l'urbanisme rural, alors que la profession aurait tendance à le délaisser »<sup>475</sup>.

Depuis 2005, l'ENSA de Nancy et les Parcs naturels régionaux organisent annuellement des ateliers d'étudiants en milieu rural, en immersion complète. L'École y voit une manière satisfaisante de répondre à l'exigence d'une culture du projet de territoire, qui fait parfois défaut aux collectivités rurales. Car, selon un constat partagé par les universitaires et les élus rencontrés lors d'un séminaire sur le sujet, il y a « un déficit de « pensée » dans les communes rurales » et « un besoin d'invasion de matières grises dans le système politique ». Malheureusement, selon un édile de l'est de la France « on sait que pour les maires, ne rien faire, ne pas prendre de risque, c'est assurer la prospérité »<sup>476</sup>. Le jugement est très désabusé et ne reflète bien entendu pas l'ensemble des postures des élus locaux. Pour autant, on peut s'interroger sur l'origine de cette difficulté des territoires ruraux à concevoir un projet. Une des hypothèses avancées serait l'absence d'intérêt pour ces territoires, des professionnels et des chercheurs, que ce soit en architecture, en urbanisme ou en paysage, focalisés sur l'urbain qui recueille indéniablement beaucoup plus de ferveur. Si bien que la notion même de développement durable est le plus souvent assimilée à la ville alors que le milieu rural serait, par nature, un milieu durable, comme l'avance l'architecte Jean-Yves Quay, qui intervient à l'ENSA de Lyon.

---

<sup>472</sup>Cet atelier s'est déroulé sur la commune de Commana, sous la direction de l'Architecture Iffig Poho.

<sup>473</sup> ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANCY. Campagne en projet. 2005-2015. 10 ans d'ateliers territoriaux. 2015. 195p (propos de Marc Verdier)

<sup>474</sup> Ibid.

<sup>475</sup> Ibid.

<sup>476</sup> Propos recueillis lors du séminaire de Recherche « campagnes en projets – 2005-2015, 10 ans d'ateliers territoriaux » - novembre 2015



Une explication de ce désintéressement pourrait être l'absence, en France particulièrement, de passerelles institutionnalisées entre les disciplines : architecture, agronomie, géographie, etc. Certains courants de pensée, comme l'école territorialiste en Italie, ont essayé cependant de briser ce cloisonnement, en dépassant « la conception moderne qui a séparé les savoirs<sup>477</sup> ». Les ateliers mis en place dans les Parcs depuis dix ans tentent de rétablir l'équilibre et de ramener le métier d'architecte à des logiques trop souvent oubliées de « proximité avec son territoire et de proximité des acteurs », omniprésentes en milieu rural. Ce serait une réussite à en croire les retours d'expérience d'anciens élèves de l'école d'Architecture de Nancy. Certains d'entre eux mettant aujourd'hui en application des méthodes de travail, plus intuitives et plus collectives, directement issues de leur expérience d'atelier.

En 2015, inspiré par cette démarche, le Parc d'Armorique a décidé d'instaurer cette pratique sur son territoire, en collaboration avec l'École nationale supérieure d'architecture de Bretagne (Rennes). Un premier atelier s'est ainsi déroulé sur la commune de Plounéour-Menez, qui engageait une réflexion sur la revitalisation de son centre-bourg.

#### 8.2.2.2. L'exemple d'un atelier dans le Parc d'Armorique

Du point de vue de l'ENSAB, ces ateliers relèvent de l'enseignement du patrimoine. Destinés à des étudiants de première année de master, leur objectif est de « transmettre la connaissance des modes de construire vernaculaire », de « projeter la revitalisation d'un bourg », de « restaurer, réhabiliter le patrimoine bâti » et de « concevoir des maisons écologiques et saines »<sup>478</sup>. Pour la collectivité qui accueille l'atelier, il est un moyen de réfléchir aux potentiels d'évolution du territoire en ouvrant des pistes concrètes d'aménagement de l'espace et de création architecturale.

Une dizaine d'étudiants sont donc invités dans une commune sur laquelle ils vont travailler durant un semestre, afin d'établir un projet global d'aménagement paysager et urbain. En immersion pendant une semaine, les étudiants rencontrent des élus, des institutions, des artisans, des enseignants-chercheurs ; ils font des visites de terrain, produisent des relevés. Après avoir récolté suffisamment de matière, le groupe réalise une étude de la commune, plus particulièrement de son bourg et de ses entités bâties ; il produit un diagnostic global du territoire et de quelques bâtiments par l'entremise de plans, maquettes, relevés photographiques et croquis. Viennent ensuite la production d'un scénario d'aménagement global du bourg et des propositions individuelles de rénovation et de construction. Le rendu se fait sous forme d'exposition aux différentes étapes du projet. Le travail est ensuite diffusé plus largement aux élus et partenaires du Parc.

---

<sup>477</sup> Propos de Daniela POLI, enseignante, recueilli lors ce même séminaire

<sup>478</sup> Extrait de la convention ENSAB et PNRA, 2015-2016

Ces ateliers fournissent des diagnostics communaux, comparables à ceux d'un bureau d'étude en phase de conception. Ils font ressortir les contraintes de déplacements, les atouts et faiblesses du bâti, les dynamiques résidentielles et les besoins en matière d'équipements publics. Leur atout principal est de concrétiser les réflexions par la conception d'aménagements urbains et l'élaboration de propositions architecturales pour des logements ou des équipements. Relativiser les contraintes financières favorise la liberté de création des étudiants et met en évidence les possibilités infinies de transformations des bourgs souffrant de manque d'attractivité. Cette inventivité est soulignée par Marc Verdier qui insiste en outre sur le lien particulièrement cohérent entre ces ateliers et les ambitions des Parcs régionaux :

*« Nous avons compris aussi que nous devons regarder les choses de façon décalée pour qu'elles nous parlent et nous fassent réagir. Nous avons testé la possibilité de tirer, d'autres domaines que les nôtres (l'agriculture, l'économie locale et solidaire, la gestion de l'eau...), des leçons de méthode et d'organisation de la pensée. Nous avons compris aussi que les règles et les normes étaient faites pour être tordues et réactivées autrement pour être forces d'inventions plutôt que contraintes. Nous avons enfin admis que le cadre de vie et l'architecture étaient très certainement ici des moyens à activer pour « inventer un autre vie », et donc, sommes entrés pleinement dans la « pensée PNR », en cherchant toujours à mettre en relation les témoignages, visites et observations, considérant que plus elles semblaient loin les unes des autres, et plus elles étaient prometteuses d'inventivité. »<sup>479</sup>*

L'engouement des élus pour ces ateliers ne faiblit pas et les Parcs, riches de leur réseau avec les universités, s'imposent comme des passerelles indispensables entre leurs territoires en besoin et de futurs praticiens, prompts à s'investir dans des secteurs géographiques jusqu'alors désaffectonnés par les architectes.



Photographie 36 : Séance de restitution de l'atelier des étudiants de l'ENSA Bretagne, 2015 (C.T)

<sup>479</sup> école nationale supérieure d'architecture de Nancy, « Campagne en projet. 2005-2015, 10 ans d'ateliers territoriaux. », Publication, 2015.

### 8.2.3. D'autres actions exemplaires dans les Parcs : l'exemple du PNR Loire-Anjou-Touraine

Ce dernier exemple qui ne concerne pas le PNRA vise à témoigner que, par de petites actions ciblées, les PNR peuvent impulser des dynamiques locales significatives en matière d'habitat, montrant des marges de manœuvre intéressantes pour le PNRA. Le Parc Loire-Anjou-Touraine en a fait la démonstration en 2010, en lançant en direction des architectes, un concours d'idée sur le thème de la maison passive. Cette démarche a d'ailleurs suscité un grand intérêt puisqu'une centaine de propositions ont été remises.

Au préalable, un « appel à parcelle » avait été lancé par le PNR auprès des collectivités. Six furent retenues pour le concours. Elles représentaient différents cas caractéristiques des problématiques urbaines locales : reconquête des liens entre bourgs et extensions ; construction en dents creuses ou dans un contexte patrimonial fort ; réhabilitation d'une ferme ; prise en compte des risques d'inondation ; construction en pied de coteau. Un jury d'architectes, d'urbanistes, d'élus et de thermiciens a récompensé trois projets, qu'ils ont par ailleurs soumis à une Simulation Thermique Dynamique (STD), pour en mesurer la qualité énergétique.

*« Ce concours a pour objectif de réfléchir à l'insertion d'architecture contemporaine dans des lieux aux servitudes fortes. Il n'a pas vocation à trouver une solution « clé en main » à appliquer systématiquement. La démarche des architectes est donc primordiale, puisqu'elle illustre un processus de projet reproductible à l'avenir. [...] Les équipes ont répondu aux enjeux patrimoniaux, environnementaux, socioculturels et économiques qui forment les critères indispensables pour la réussite de chaque projet. »<sup>480</sup>*

Ici, l'objectif était bien de construire une réflexion, *in situ*, et d'apporter des solutions nouvelles, validées localement. Le PNR a ensuite élargi le propos en faisant connaître les projets des lauréats, par le biais d'un ouvrage, d'une exposition et d'un film documentaire, mais également par la sensibilisation des élus locaux immédiatement concernés. Depuis, la mission s'est étoffée – un chargé d'écoconstruction et d'énergie a rejoint l'équipe en 2016 – et contribue à favoriser le développement de l'écoconstruction sur le territoire.

Il est naturel de s'interroger sur l'impact de ce type d'action sur un territoire. Bien que le PNRLAT n'ait pas réalisé de recensement des constructions passives privées sur son secteur depuis cette expérience, il note qu'à ce jour, deux collectivités se sont tout de même engagées dans un projet de la sorte pour un équipement public. Si ce résultat peut paraître modeste, il marque tout de même la capacité des PNR, en mobilisant des moyens modérés et en ciblant des actions ponctuelles, voire exceptionnelles, à impulser de nouvelles tendances d'habiter. La tâche la plus difficile reste alors de pouvoir pérenniser cette dynamique en donnant les moyens de concrétiser des projets opérationnels.

---

<sup>480</sup> Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, « Présentation du concours d'idées. Maison passive », 2011.

Dans le PNRLAT, le choix s'est porté sur le renforcement des équipes en matière d'énergie et d'éco construction, dont la mission principale est aujourd'hui tournée vers l'accompagnement des privés et des collectivités dans la rénovation des bâtiments en matériaux biosourcés.

### **8.3. L'expérimentation : outil remarquable, non dénué de risque pour le Parc d'Armorique. L'exemple d'une résidence d'architectes et d'artistes**

L'expérimentation est l'activité la plus attendue des PNR depuis une dizaine d'années. C'est ce qui leur permet de maintenir une plus-value vis-à-vis des autres institutions, bien visible des acteurs extérieurs au syndicat mixte. Ils ne peuvent aujourd'hui en faire abstraction, au risque de voir leur fonction remise en question. Dans tous les domaines et sous toutes les formes, ces expérimentations ont pour objectifs de tester sur des durées plus ou moins longues des projets économiques, sociaux ou environnementaux inédits ; de jauger des méthodes, des pratiques intellectuelles ou encore des prototypes techniques, afin d'en analyser les intérêts et les impacts sur la société et de pouvoir éventuellement en diffuser les résultats en vue d'un renouvellement, d'une prolongation ou d'une réappropriation par d'autres acteurs.

De nombreuses expérimentations ont été menées par les Parcs en matière d'habitat. À titre d'exemple, nous avons recensé :

- Une démarche d'habitat groupé en autopromotion en Livradois-Forez,
- De nouvelles méthodes de revitalisation des centres-bourgs (voir l'expérience du même PNR),
- La mise en place du conseil systématique et renforcé en architecture (voir l'expérience déjà présentée dans Vosges du Nord, les Pyrénées Ariégeoises et les Grands Causses),
- Le projet « BIMBY<sup>481</sup> » sur lequel le PNR de Haute vallée de Chevreuse a été un acteur majeur au début de l'expérience,
- Des projets autour des transports doux : centrale ou pôle d'écomobilité rurale (Pilat, Haute vallée de Chevreuse),
- Un programme d'isolation des toitures dans le PNR de Millevaches,
- Une centrale villageoise dans le PNR du Haut-Jura.

Au PNR d'Armorique, la seule expérimentation en date dans le domaine concerne la mise en place, en 2015-2016, d'une résidence d'architecte et d'artiste. Il s'agit d'une expérience sociale, de production intellectuelle et spatiale initialement dédiée à l'habitat. Ayant participé à ce projet, nous

---

<sup>481</sup> « Build et my back yard ». Densification de l'habitat, par la construction dans sur des parcelles de maisons individuelles, lancé en 2009.

en proposons ici une analyse approfondie, afin de mettre en évidence l'intérêt et les limites de ce type d'activité.

### 8.3.1. Les principes de la résidence dans le PNR d'Armorique

Les résidences d'architecte en milieu rural ont été initiées dans les parcs naturels régionaux à la fin des années 2000. La Maison de l'architecture de Normandie fut la première à proposer ce genre d'initiative, en partenariat avec le PNR local. Depuis, cette pratique s'est diffusée dans plusieurs territoires français, en majorité des Parcs régionaux. Dans son programme « habiter autrement les centres-bourgs », le PNR Livradois Forez a également utilisé cet outil.

Si l'idée n'est pas nouvelle, elle est restée confidentielle en Bretagne, d'où sa valeur expérimentale dans le Parc d'Armorique<sup>482</sup>. Dans ce cas, il s'agit en outre, d'une résidence combinant la présence d'un architecte et d'un collectif d'artistes. Elle comportait plusieurs objectifs, inspirés de l'initiative normande : initier une réflexion collective autour d'un projet d'aménagement ; sensibiliser et échanger avec le grand public ; mobiliser les acteurs du territoire ; s'inscrire dans la durée et être reproductible et diffusable. L'approche artistique affirmée offrait également la possibilité, telle que préconisée dans la charte du Paysage et de l'Architecture, de créer un point d'accroche à la participation de la population dans un projet d'aménagement de l'espace et de permettre la valorisation artistique des paysages.

La méthode d'analyse de cette expérimentation repose essentiellement sur de l'observation participante, réalisée durant la période du projet.

#### 8.3.1.1. Les objectifs

Cette résidence reposait sur quatre hypothèses. La première suggérait que l'implication immersive permettrait l'observation de phénomènes urbains difficilement perceptibles dans le cadre d'une étude conventionnelle, relevant le plus souvent d'une analyse statistique et cartographique. Deuxièmement, l'entrée artistique et culturelle favoriserait la participation citoyenne dans les démarches publiques d'aménagement de l'espace et les projets du territoire. Par ailleurs, la participation d'une équipe pluridisciplinaire, dont les relations avec la collectivité seraient dénuées de toute valeur marchande, libérerait l'imaginaire et favoriserait ainsi l'innovation urbaine. Enfin, la relation entre les acteurs du projet provenant de tous horizons et de diverses générations pourrait favoriser une démarche

---

<sup>482</sup> On notera toutefois la résidence plasticien/architecte qui, à Brest, associa Gwenaëlle Magadur et Sylvain Le Stum en 2009. Cf. *La ville en mutation*, Rennes et Brest, DRAC et Atelier du petit jardin, 2010. Ainsi que l'expérience des « Nouveaux Commanditaires » accompagnée par le CAUE des Côtes-d'Armor à partir de 2005. Cf. Martine Bouchier et Mathieu Le Barzic, « Artistes, architectes, « Nouveaux Commanditaires » : une expérience démocratique dans les Côtes-d'Armor », *In Situ* [En ligne], 32 | 2017.

constructive, pourvoyeuse de synergie et d'acculturation. Nous verrons que l'expérience n'a pas toujours confirmé ces hypothèses.

La résidence se déroula pendant neuf semaines dans une commune de 1 800 habitants, voisine d'un pôle rural. Éloigné d'un travail de bureau d'étude, son fonctionnement reposait sur une analyse sensible du territoire, le partage des savoirs et savoir-faire, l'animation et la production de livrables à destination des initiateurs, en l'occurrence le Parc et ses partenaires, mais aussi du grand public. Quatre sujets principaux devaient être traités au cours de cette résidence :

- l'évolution de l'architecture et du développement urbain,
- les fonctionnalités des entités bâties (bourg, extension, villages...),
- la perception qu'avaient les habitants de leur lieu de vie
- l'intégration de l'architecture contemporaine dans son environnement.

Au départ, il s'agissait donc de favoriser une approche et une lecture originale du territoire, à des fins pédagogiques, culturelles et scientifiques, sur des problématiques d'habitat, relatives à l'espace et à l'architecture. Le Parc et ses partenaires offraient dès lors, à une équipe pluridisciplinaire, un temps de recherche et de création en dehors du cadre conventionnel de l'exercice du métier d'architecte, en s'appuyant sur la création artistique et la participation habitante.

Un appel à candidatures fut lancé en octobre 2015 et 46 équipes y répondirent, offrant une diversité de projets et de profils qui firent l'objet d'une sélection au terme d'auditions. L'équipe finalement retenue fut un trio composé d'un architecte, mandataire de la résidence, et de deux artistes formant un collectif de designers et sérigraphes. S'ajoutaient à ce noyau dur, quatre intervenants ponctuels : une géographe, une paysagiste, un designer sonore et un photographe. Le groupe proposait d'intervenir sur le bourg, les lotissements, la périphérie de l'enveloppe urbaine et les espaces agricoles. Le projet devait prendre diverses formes : des ateliers de réflexion sur l'aménagement de la commune, un état des lieux des mutations agricoles par le biais d'interviews, la création de mobiliers urbains, l'instauration de parcours de promenade dans la commune, des créations photographiques, sonores et sérigraphiques.

#### 8.3.1.2. Une difficile mise en œuvre

L'équipe séquença son activité en trois périodes d'activités distinctes, réparties sur l'année 2016. Elle séjourna sur place une première semaine pour découvrir les lieux, puis quatre semaines, pour une phase d'immersion, et enfin quatre autres semaines pour une étape dédiée à la production. Lors de la première phase de découverte, l'équipe s'installa dans la commune où un hébergement avait été mis à sa disposition par la municipalité. Les résidents en ont profité pour communiquer sur leur arrivée auprès de la population et pour expliquer leur projet. L'objectif de cette semaine de découverte était de préparer la seconde période, en prenant soin de nouer de premiers contacts avec

les acteurs locaux et en ouvrant leur atelier au public pour entamer un premier échange sur la perception du territoire.

La seconde phase fut sans nul doute l'étape la plus périlleuse de la résidence. L'immersion se traduit par une période de recherche et de compréhension du territoire, inhérente à tout projet. L'absence de résultat immédiat et la posture d'observateur de l'équipe, posèrent question dans la commune et plus particulièrement au sein du conseil municipal. Cette situation provoqua d'ailleurs des tensions qui auraient de la peine à se dissiper par la suite. Le contexte y était assurément particulier, ce qui provoqua quelques désillusions de la part de l'équipe. En effet, les résidents peinèrent à tisser des liens avec la population. Les agriculteurs, par exemple, ne souhaitaient pas engager d'échanges. Dans les lotissements périphériques au bourg, sans surprise, les habitants furent très difficiles à rencontrer en journée. Mais nous découvrièmes également que les relations politiques au sein de la commune étaient particulièrement conflictuelles, tant dans l'équipe municipale qu'entre les habitants. Lorsqu'il s'agit d'engager des échanges avec le public, l'équipe se trouva régulièrement soupçonnée d'être à la solde de la municipalité, qui ne remportait pas l'adhésion d'une partie de la population. Cette situation provoqua un profond malaise dans l'équipe, entre sentiment d'impuissance face à l'ambiance délétère qui régnait dans la commune et nécessité de remettre en cause leurs projets initiaux, fondés sur des démarches collectives impossibles à mettre en œuvre dans ces conditions. La participation quasi nulle des habitants aux animations proposées (soirées débats, balades, initiation à la sérigraphie...) illustra ces tensions.

Ces désillusions révèlent en partie les conditions aléatoires d'une résidence et, par extension de tout projet urbain, marquées par le passage délicat entre le désir projeté lors de la phase de proposition et les réalités du terrain conduisant à adapter les objectifs initiaux.

#### 8.3.1.3. Quelques actions significatives

Pour faire face à ces désagréments, une solution fut alors envisagée. S'il était impossible d'impliquer les populations sur leur lieu d'habitation, peut-être était-il envisageable de les intégrer dans un processus initiatique de « vivre-ensemble », qui semblait avoir disparu de la commune ? C'est en tout cas l'idée que l'équipe souhaitait faire naître par la mise en place d'un projet d'aménagement collectif dans un lieu central. Au cours de cette période d'immersion, elle découvrit, en effet, avec l'aide du Maire, un ancien jardin paroissial situé en plein cœur du bourg. De taille imposante, entièrement clos et à ce jour non exploité, cet endroit retint l'attention :

*« Lors de la préparation de notre candidature, nous avons été marqués par la structuration globale de la commune : centre-bourg, cités, résidences, lieux-dits, territoires agricoles et ruraux... Le territoire nous apparaissait riche de sa complexité, que nous souhaitions exposer, montrer pour mieux la comprendre. Et puis, nous sommes venus nous confronter à la rugosité et la sensibilité de la commune. [...] Un jour, nous avons poussé la porte du jardin situé derrière le presbytère et plutôt que de parcourir et montrer tous les paysages [...], nous avons*

*eu l'envie d'investir un lieu central qui serait un point de rencontre pour tous ces mondes que nous observions. »<sup>483</sup>*

Ici encore, un certain scepticisme s'empara de l'équipe municipale, qui avait déjà arrêté un destin pour ce jardin. La période d'immersion s'acheva cependant avec un accord de principe de la mairie pour exploiter le lieu. Les mois d'interruption, qui suivirent, permirent à l'équipe de préparer son retour dans la commune : le sort du jardin fut scellé. À ce stade l'équipe était déterminée à marquer son passage et à tenter d'établir des relations nouvelles entre les populations cloisonnées. Dans un communiqué aux partenaires, elle résuma les objectifs de la création du jardin par la volonté de :

- créer un espace convivial ouvert à tous sans exception;
- générer des rencontres intergénérationnelles, un partage de savoir et une dynamique collective et citoyenne à l'échelle de la commune;
- apporter un fonctionnement collectif statué par une charte rédigée en concertation et signée par l'ensemble des usagers, définissant les aménagements possibles, le nom du lieu, les responsabilités de chacun, etc.;
- promouvoir le lieu par la création d'une ouverture sur la place de l'église soulignée par la création d'un ouvrage construit (porche, pavillon, ou autres), signalétique à l'échelle de la commune ;
- amener une réflexion sur les ressources du territoire (artisanats, savoir-faire et matériaux disponibles) et sur le respect de l'environnement;
- établir une pérennité matérielle et d'organisation dans le temps du projet.



*Photographie 37 : Ouverture du jardin et création d'un porche et de mobiliers (Source : résidence d'architecte et d'artistes, PNRA, 2016)*

L'approche artistique de la résidence se voulait révélatrice de la place de l'homme dans son environnement urbain. Dans sa proposition initiale, l'équipe souhaitait travailler avec des lycéens sur un projet développant une signalétique du quotidien. L'idée était de pouvoir prendre conscience de l'espace et de la distance qui sépare l'utilisateur des lieux importants ou symboliques qui l'entourent.

<sup>483</sup> Propos énoncés par l'équipe résidente



Objet d'interpellation, cette œuvre collective devait exprimer et spatialiser les lieux que les habitants affectionnaient. Ils avaient vocation à signaler et relier les espaces du quotidien avec les sites d'exception de la commune.



Photographie 38 : Création d'une signalétique avec les lycéens (Source: résidence d'architecte et d'artistes, PNRA, 2016)

En matière d'animation, développer le contact avec la population et les interpellation sur l'aménagement de leur territoire étaient les deux aspects centraux de la résidence d'architecte et d'artistes. Or, après les déceptions de la première période, l'équipe apparaissait peu encline à proposer des rencontres, justifiant sa position par le peu de temps qui lui était imparti et la nécessité de se concentrer sur des projets physiques, tels que l'aménagement du jardin. Le Parc dut prendre le relais sur ce travail pour tenter d'assurer la pédagogie et les échanges culturels avec la population, et par là même, la crédibilité du projet de résidence. Plusieurs propositions furent énoncées en ce sens (récolte sonore de l'histoire de la commune, rencontre avec les entreprises locales, ateliers d'urbanisme). Comme l'équipe résidente, le Parc fut confronté à l'absence d'écho dans la population.

Enfin, pour mettre un point final à la période de production de la résidence, l'équipe proposa d'organiser un moment convivial et festif, donnant l'occasion de rassembler tous les participants, acteurs et entrepreneurs locaux actifs pendant la résidence, et de présenter les réalisations : mobilier urbain, créations artistiques (photographies, travail sonore, sérigraphie...) et fruits des ateliers de réflexion. Cette fois le succès fut au rendez-vous : nous y reviendrons.



Photographie 39 : Fête du jardin, clôture de la résidence (Source: résidence d'architecte et d'artistes, PNRA, 2016)

### 8.3.2. De l'action expérimentale à la capitalisation

Toute action expérimentale a vocation à être capitalisée, c'est-à-dire analysée avec recul, afin de servir de feuille de route pour un renouvellement, un prolongement ou une imprégnation de l'expérience pour tout autre projet et par d'autres acteurs.

Dans le cas de cette expérience, outre les réalisations formelles d'aménagement de l'espace, engagées bon an mal an par l'équipe, son intérêt résulte dans la mise en exergue d'éléments de compréhension du territoire et de réflexion quant à l'action publique. Elle a en effet permis d'observer les comportements des habitants et acteurs locaux vis-à-vis de leur cadre de vie, ce qui la rend très instructive et précieuse pour toute démarche d'aménagement. En ce sens, l'expérience a permis de soulever trois principales problématiques : la place des jeunes habitants dans la société rurale, la question de la participation citoyenne et le rôle des bourgs au XXI<sup>e</sup> siècle. Ces sujets sont directement liés à l'aménagement du territoire et peuvent constituer des pistes de réflexion pour les PNR pour l'orientation des politiques menées en matière d'habitat. C'est pourquoi nous proposons de les détailler ici et d'en tirer des enjeux en ce qui concerne l'action du Parc d'Armorique.

#### 8.3.2.1. L'enjeu des jeunes dans la société rurale contemporaine

Lors de la période de résidence, l'équipe avait assisté à de vifs conflits entre un groupe d'adolescents, qui avait pris ses quartiers dans les rues du centre-bourg, et la municipalité, exaspérée par leurs actes de tapage, de vandalisme et même de violence. Touchés par cette relation, les résidents s'étaient saisis de cette situation pour proposer aux jeunes une sortie de crise acceptable : chantiers participatifs, création d'une association, nettoyage du jardin, etc. La question de la jeunesse fit ainsi partie des enjeux soulevés par cette expérimentation.

La voix de la jeunesse rurale s'entend peu et ses préoccupations sont assez faiblement intégrées aux politiques publiques. Le géographe Olivier David, professeur à l'université Rennes 2, a exploré la question du temps libre des jeunes ruraux dans un article paru en 2014. Nos observations dans la commune où se déroula la résidence rejoignent les siennes. Pour décrire cette problématique, nous nous appuyerons donc essentiellement sur ses conclusions qui permettent d'explicitier les tensions entourant cette jeunesse rurale.

On remarque que dans les territoires ruraux, la question de la trajectoire de vie n'est pas traitée dans sa globalité et n'a pas été anticipée lors de l'arrivée de nouveaux ménages dans les campagnes. Les infrastructures sont certes satisfaisantes dans nombre de collectivités en ce qui concerne la petite enfance et la prise en charge des personnes âgées, mais demeurent quasi inexistantes pour la tranche des 15-25 ans, alors même qu'elle représente désormais la part d'âge la plus importante, suite à l'arrivée massive de couple avec de jeunes enfants entre les années 1980 à 2000. Sur cette problématique, notre territoire de résidence est représentatif des « communes rurales sous influences urbaines, en marge des aires urbaines les plus dynamiques, [qui] sont soumises à des mutations assez rapides »<sup>484</sup>. « L'arrivée de nouveaux ménages modifie la demande sociale et la réponse aux besoins quotidiens des jeunes est rarement anticipée »<sup>485</sup>.

Il est très paradoxal d'ailleurs de constater que pour cette génération, qui est censée être celle la plus à même de faire vivre dans un avenir proche les territoires ruraux (agriculture, artisanat, professions intellectuelles...), rien ou presque n'est fait pour qu'elle s'y sente accueillie et qu'elle ait envie de s'investir et de rester. Dans le cas du territoire de résidence, ce qui frappe les esprits, c'est l'absence de choix dans l'offre culturelle et de loisirs. Elle se limite au foot, au tennis et à la mise à disposition d'une « salle des jeunes » souvent dégradée par leurs utilisateurs et régulièrement fermée. Alors que le besoin de regroupement, de liberté de mouvement, d'activités de loisirs de cette population est plus important que pour les autres générations, on constate que l'offre reste faible : l'organisation désormais résidentielle des campagnes n'a guère été génératrice d'équipements et d'activités dédiées. S'ajoute à cela le problème des déplacements, qui sont plus compliqués pour cette tranche d'âge, notamment chez les jeunes pénalisés par l'absence de moyen de locomotion propre, qui limite leur accès à des loisirs plus séduisants et variés dans les espaces urbains et périurbains voisins.

Lorsque l'offre d'activité est défaillante ou inexistante, « les solutions ludiques et informelles prennent le relais dans le quotidien des jeunes »<sup>486</sup>. C'est le cas ici de ces « désœuvrés » qui, pour compenser ce manque d'activité, se regroupent dans le centre-bourg pour discuter, boire, fumer, voire développer des comportements dangereux à l'égard d'autrui (bagarre, dégradation, vol). Il est

---

<sup>484</sup> Olivier David, « Le temps libre des jeunes ruraux. Des pratiques contraintes par l'offre de services et d'activités de loisirs », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement. Territory in movement Journal of geography and planning*, n° 22 (1 mars 2014): 82-97.

<sup>485</sup> *Ibid.*

<sup>486</sup> *Ibid.*

d'ailleurs intéressant de voir que le lieu de regroupement n'est pas à l'écart des observateurs-usagers de l'espace public, mais bien ancré dans la centralité, au plus près des services dont ils n'ont que partiellement l'usage. Cet état de fait ne correspond bien entendu qu'à une minorité de jeunes de la commune, plus défavorisée socialement que la moyenne. Mais leur cas se heurte frontalement aux systèmes de valeurs des acteurs politiques en place, qui reposent sur des représentations sociales inappropriées. Olivier David insiste sur le fait qu'en milieu rural :

*« les débats les plus récents portant sur la jeunesse sont traversés par des sujets récurrents, qui mettent davantage en exergue certaines préoccupations par la visibilité qu'elles représentent dans l'espace public. C'est le cas de la délinquance, des conduites addictives, de l'errance, du suicide, de la pauvreté et du chômage, comportements et conditions de vie considérés à la fois comme une menace sur la stabilité du monde social, mais aussi dangereux pour les jeunes eux-mêmes. »<sup>487</sup>*

Dans notre commune, ces jeunes « posent problème », car ils sont visibles sur l'espace public. On en vient alors au rôle et à l'expression des élus face à la jeunesse. Dans le cas de notre terrain d'étude, cette expression se traduit généralement par de la répression, marginalisant « les réflexions éducatives et développementales qui considèrent davantage les jeunes comme responsables et citoyens, qu'il faudrait accompagner dans leur processus d'autonomisation »<sup>488</sup>. Cette posture est particulièrement représentative de la vision des élus ruraux aujourd'hui. Dans un référentiel produit par l'historien Jean-Claude Richez en 2007, six types de postures des responsables politiques vis-à-vis de la jeunesse sont présentés : « familialiste » – la jeunesse n'est pas politique, mais entre dans un cadre strictement familial – ; « contrôle social » – les jeunes sont à surveiller, il faut punir – ; « insertion économique et sociale » – les jeunes présentent des déficits personnels qu'il faut régler au cas par cas – ; « éducatif » – la jeunesse est d'abord une question d'éducation et renvoi à l'école – ; « développement local » – les jeunes sont une ressource pour le territoire, il est nécessaire de développer des politiques publiques en ce sens – ; et enfin « autonomie » : le jeune est un acteur-citoyen dont il faut accompagner les initiatives<sup>489</sup>.

Dans notre cas, la résidence d'architecte et d'artistes a permis la confrontation entre deux modèles opposés : une vision associant les types « familialiste », « contrôle social » et « éducatif », prônée par l'équipe municipale en place, et un système d'« autonomie » et de « développement local » ayant la préférence des résidents, qui semble avoir eu gain de cause. En effet, leur proposition de création d'une association de jeunes a abouti, montrant une envie refoulée jusque-là de s'investir pour le territoire : participation à l'aménagement du jardin, recherche de financement pour la mise en place d'activités sur la commune. Mais lorsque l'équipe en résidence a quitté les lieux, cette effervescence

---

<sup>487</sup> *Ibid.*

<sup>488</sup> *Ibid.*

<sup>489</sup> Jean-Claude Richez, « Six façons bien différentes de voir la jeunesse », *Territoires*, n° 475 (février 2007) : 24-25.

s'est dissipée et l'envie de s'engager s'est retrouvée une nouvelle fois en butte à la défiance de la mairie.

Cette expérience montre bien la nécessité d'une politique publique exigeante, cohérente et continue auprès de cette jeunesse :

*« Sans cet investissement qui est à envisager en termes de réalisation d'équipements, de financement d'actions, mais aussi en termes d'ingénierie sociospatiale et d'accompagnement social, les problèmes d'une partie de cette jeunesse « rurale » continueront à engendrer de nombreuses frustrations susceptibles de nourrir différentes formes de réactivités sociales et politiques »<sup>490</sup>*

Elle pose en outre la question du rôle d'un PNR vis-à-vis d'elle, dont le désenchantement avait d'ailleurs été un des prétextes à la création de cet outil à la fin des années 1960. Dans ce contexte, le Parc pourrait être un acteur privilégié pour offrir aux jeunes des dispositions favorables à leur développement personnel, dans l'objectif de construire un cycle de vie épanoui, qui s'ancrerait dans la ruralité et qui nourrirait un projet de territoire. Il serait en ce sens susceptible de participer, aux côtés des pouvoirs publics, à l'accompagnement des initiatives des jeunes. En ce qui concerne plus directement notre sujet d'étude, des ponts pourraient être imaginés entre ce public et la question de l'habitat : rénovation et réappropriation de lieux en déshérence, chantiers participatifs, etc.

#### 8.3.2.2. L'enjeu de la participation citoyenne

La résidence a permis de s'intéresser au phénomène de « périruralisation », soit le développement périphérique accru d'un pôle rural. Un des enseignements apportés par cette expérimentation concerne notamment la participation de la population à l'aménagement de son cadre de vie. Sa présence faible, voire quasi nulle, aux diverses activités proposées lors de la période de résidence a beaucoup posé question : manque de communication ? Incompréhension du projet ? Équipe trop décalée ? La résidence était pourtant une fenêtre grande ouverte à l'expression individuelle et collective sur la vie du territoire, son aménagement et son avenir, elle s'inscrivait donc dans un projet citoyen, certes temporaire, mais rendant possible des actions concrètes à court et moyen terme.

Ces tentatives avortées nous amènent à nous questionner sur l'implication et l'intérêt de la population pour son territoire et pour ce type de démarche. Était-ce par manque d'intérêt pour la participation citoyenne que les habitants se sont écartés du projet ? Est-ce la conséquence de l'ambiance détestable et conflictuelle qui régnait sur la commune, et qui aurait incité la population à se tenir en marge alors que ces sujets les concernaient pourtant directement ? Concernant la première hypothèse, on peut estimer que l'organisation urbaine diffuse des territoires ruraux et les modes de vie qui en découlent ne favorisent pas la participation au débat public. Sur notre terrain, la ville-dortoir est une réalité.

---

<sup>490</sup> Fabrice Escaffre, Mélanie Gambino, et Lionel Rougé, « Les jeunes dans les espaces de faible densité : D'une expérience de l'autonomie au risque de la « captivité » », *Sociétés et jeunesses en difficulté. Revue pluridisciplinaire de recherche*, n° n°4 (28 janvier 2008)

Certaines personnes rencontrées ont déclaré ne jamais venir dans le bourg et n'avoir aucune relation avec la vie locale, ne trouvant ni l'offre de loisir ni la vie culturelle à leur goût. Ne nous étonnons donc pas que les temps de rencontres et d'activités proposées dans le cadre de la résidence n'aient pas rencontré le succès escompté. Pour autant, des tentatives beaucoup plus probantes ont déjà été testées par le Parc d'Armorique sur des communes similaires (soirées débats, visites) ; le succès a même parfois été vif. Il faut donc chercher des explications complémentaires à cet échec. Nous en venons donc à notre seconde hypothèse. Les observations de terrain nous permettent d'expliquer ce non-engagement par les crispations politiques locales : une équipe peu appréciée par une grande partie de la population et plus globalement une méfiance envers les institutions, Parc compris, se répercutant directement sur la dimension participative.

Mais les recherches à ce sujet ont montré que le contexte politique rural était, en soi, peu propice à la participation des habitants. Cela s'explique principalement par la position du maire rural, volontairement ou involontairement détenteur des « pleins pouvoirs » : « Si les élus locaux sont conscients qu'il leur faut être à l'écoute de la population, ils veulent rester les maîtres des conditions du dialogue et des thèmes abordés »<sup>491</sup>. C'est ce que certains auteurs appellent « le sacre du notable »<sup>492</sup> ou le « présidentialisme municipal »<sup>493</sup>. En dehors du conseil municipal, on constate l'absence d'espaces de débat, ce qui conduit à une relation individuelle maire/administré<sup>494</sup>, bien loin d'une conception participative de la politique. De plus, « dans ce contexte, les demandes de participation des habitants, leurs propositions vont être vécues par le maire comme des attaques personnelles, des tentatives de lui prendre son pouvoir »<sup>495</sup>. Ce fut le cas ici, lorsque que des élèves du lycée partenaire de la résidence et accompagnés de l'équipe, ont réalisé des entretiens et produit une revue relatant les propos et envies des habitants interrogés et mettant en avant certaines critiques à propos des actions menées par la municipalité. Les représailles ne se sont pas fait attendre : le maire a fermement interdit la divulgation de ce document d'apparence pourtant inoffensif.

L'expérience de la « fête du jardin » fut la seule à remporter un succès auprès de la population, sur un mode festif et commercial. Qu'elle ait permis des rencontres et un débat avec les habitants mérite la réflexion. Elle nous apprend que s'adapter à la société de loisirs dans laquelle nous vivons est un préalable : organiser une « fête » et communiquer exclusivement à ce propos permet de capter l'attention et d'obtenir une participation à qui, dans un second temps seulement, on proposera un atelier de réflexion sur l'aménagement, une exposition sur l'architecture locale, des suggestions de jardinage, etc. Un autre élément déterminant est l'intégration d'acteurs locaux à l'organisation de l'évènement. L'équipe résidente a pu, grâce à son immersion parmi la population, tisser des liens

---

<sup>491</sup> Maryvonne Dussaux, « Communes rurales, participation des habitants et développement durable » (2èmes journées de recherches en sciences sociales, Lille: INRA SFER CIRAD, 2008).

<sup>492</sup> Rondin Jacques, in Dussaux Maryvonne, *op. cit*

<sup>493</sup> Nabileau Albert, in Dussaux Maryvonne, *op. cit*

<sup>494</sup> *Ibid*

<sup>495</sup> Dussaux, *op. cit*.

avec des personnes actives dans la commune – artisans, anciens, commerçants, agriculteurs – qui ont tous participé à cet évènement.

Ces ruses posent la question de la légitimité d'une telle organisation du débat public. On remarque en effet, a contrario, que les contacts pris par le Parc auprès de certains habitants pour la mise en place de rencontres ou l'expression de témoignages pendant les temps de la résidence n'ont pas obtenu de résultats. La distance du syndicat mixte vis-à-vis des concitoyens est ici clairement visible : mauvaise appréciation des missions de la structure et méfiance, ont justifié les refus de participer. Sur les questions d'urbanisme et d'aménagement du territoire, la faiblesse des relations directes entre la structure et la population est particulièrement prononcée, conséquence sans doute d'une mission encore jeune, mais aussi d'une difficulté à nouer des relations de proximités. Jusqu'à présent, seule la mission de conseil en urbanisme et paysage permettait ce lien entre le Parc et le territoire dans le domaine de l'habitat, mais essentiellement auprès des élus, des maires en particulier. La Résidence d'architecte et d'artiste était une tentative pour favoriser ces relations et impulser une participation de la population à l'aménagement de leur commune. Si ce lien s'est partiellement créé avec l'équipe, le Parc, lui, n'en a pas été directement bénéficiaire.

L'enjeu de la participation citoyenne et de la démocratie locale est devenu central depuis quelques années en France. Dans ce contexte, comment favoriser le débat public au sein des communes rurales et périurbaines ? C'est un sujet qui apparaît largement à la portée du PNRA et s'avère même indispensable à sa crédibilité<sup>496</sup>. Le thème de l'habitat d'ailleurs, pourrait être un vecteur en ce sens. Le renforcement de ses compétences en matière de concertation sur les domaines, par exemple, de l'urbanisme et du paysage, pourrait le positionner en tant qu'appui privilégié des collectivités locales dans l'organisation et l'animation du débat public.

#### 8.3.2.3. L'enjeu de la construction de l'avenir des bourgs ruraux et périurbains

Les bourgs suscitent aujourd'hui autant d'idéaux que de craintes quant à leur avenir. Les principales solutions proposées pour les réanimer consistent souvent à trouver des alternatives à l'étalement urbain, à développer l'attractivité économique et résidentielle, et à réduire la consommation énergétique<sup>497</sup>. Les Parcs régionaux s'inscrivent dans ces tendances. Le bourg qui accueillait la résidence était proche de l'image vivante et attractive espérée en d'autres lieux : les commerces subsistent, les équipements publics sont présents (salle polyvalente, école...), la vacance n'est pas encore alarmante. C'est d'ailleurs pour toutes ces raisons que le projet initial envisagé par l'équipe n'avait pas vocation à se concentrer sur le centre-bourg. Pourtant, c'est assez naturellement qu'elle

---

<sup>496</sup> Voir chapitre 4 à ce sujet

<sup>497</sup> Les quatre grands critères de revitalisation des centres-bourg dans « Des bourgs vivants, dans des territoires durables », plaquette de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Poitou-Charentes

s'y est finalement ancrée. Était-ce par facilité ? Par alignement sur la doxa des architectes et des urbanistes, qui s'attachent à recréer de l'intensité urbaine dans les territoires ruraux en s'appuyant sur les centralités que sont les bourgs ?

Le processus de recentralisation du projet laisse envisager d'autres circonstances et repose par la même occasion la question de la place et du rôle des bourgs dans les territoires ruraux. En effet, cet espace est devenu, dans l'esprit de l'équipe, un lieu capable de susciter une forme de « réenchancement » social, qui serait le préalable à la coopération habitante et au dynamisme urbain. La priorité de l'équipe était de retrouver un « vivre-ensemble », en tentant de débloquer le passage entre un espace marqué par la « subjectivité des pratiques individuelles » et un territoire « de l'action collective »<sup>498</sup>. Mais à l'heure où l'espace vécu quotidien ne semble plus avoir de limites territorialisées, le bourg, en tant que « quartier » principal de la commune rurale, peut-il encore jouer ce rôle de producteur du lien social?

Nous aurions tendance à rejoindre l'avis de François Ascher, qui estimait que « les solidarités, les pratiques collectives, la conscience d'intérêt commun ne s'établissaient que très peu sur la base de la proximité<sup>499</sup> », du fait de l'hyper mobilité des populations périurbaines et rurales. Force est de constater que dans le cadre de la résidence, le quartier impliqué, ici le bourg, a tout de même été un vecteur de dynamiques sociales. Ici, c'est l'espace en lui-même, le jardin, qui a été l'objet de la seule mobilisation. Nous avançons donc l'idée que les aménagements urbains sont moins vecteurs d'urbanité que le processus collectif d'investissement et de transformation qui y conduit. Dans ce cas, ce n'est pas l'espace qui permet de faire société, mais bien la production en commun de ce lieu. D'où le fourmillement, en milieu rural, d'initiatives publiques ou privées de réinvestissement de l'espace public ou de tiers-lieux par et pour les habitants. Dès lors, la revitalisation des centres-bourgs ne trouve plus son intérêt principal dans une démarche politique centrée sur l'aménagement d'un lieu pour les habitants, mais dans un processus volontaire et collectif de réappropriation du territoire par les habitants eux-mêmes, soutenu et accompagné par les institutions.

Dans ce contexte, où doit se situer l'implication du Parc dans la problématique des centres-bourgs et de l'aménagement des territoires habités ? Peut-il être un catalyseur ou un acteur majeur de l'amplification des actions collectives de l'aménagement urbain ? Avec la montée en puissance des organismes d'accompagnement des collectivités en matière d'aménagement et de revitalisation et le rôle prépondérant tenu par les institutions supra-communales dans le soutien financier et technique aux projets de centres-bourgs, le PNR d'Armorique – jusque-là cantonné dans le conseil – trouve un nouveau terrain d'évolution. Une des pistes opportunes se trouverait peut-être dans la participation

---

<sup>498</sup> Richard Morin et Michel Rochefort, « Quartier et lien social : des pratiques individuelles à l'action collective », *Lien social et Politiques*, n° 39 (1998): 103-14.

<sup>499</sup> François Ascher, *in* Morin, Richard et Rochefort, *op. cit.*



et l'accompagnement de projets d'habitants en matière d'aménagement, et plus largement sur l'habitat. Ce serait enfin l'occasion de nouer des liens solides avec la population locale.

### 8.3.3. Les leçons de l'expérimentation

Les principales difficultés rencontrées lors de cette résidence résultaient de problèmes relationnels entre les acteurs du projet, que le Parc a peiné à contenir. En effet, dans toute expérience sociale, les jeux d'acteurs prennent une place centrale dans le déroulé des interventions. Dans le cas de celle-ci, nous pouvons tirer plusieurs enseignements quant au positionnement des acteurs et à leurs relations.

À ce titre, nous étudierons la question de l'humain comme facteur-risque de l'expérimentation. L'opportunité, le partenariat, le rôle des mandataires dans le bon déroulement d'un projet et la réceptivité des destinataires doivent en ce sens être interrogés, afin de mettre en évidence les facteurs qui permettent de limiter ces risques. Nous comparerons cette expérience avec celle de l'atelier d'étudiants en architecture dont les objectifs étaient proches – analyse, compréhension du territoire, conception d'aménagement – mais les méthodes différentes.

#### 8.3.3.1. L'humain, facteur-risque délicat

Dans le cadre de la résidence, nous entrions dans un rapport très inhabituel au projet urbain. Inhabituel d'abord par le pilotage qui n'était pas confié à l'acteur principal du territoire, en l'occurrence la commune, qui n'était pas à l'initiative de la démarche. Pour autant la municipalité a joué un rôle central : elle accueillait, donnait de son temps, parfois s'impliquait financièrement (logement) ; surtout, elle était en attente d'un résultat. Par ailleurs, on sortait du cadre traditionnel de la commande et de la relation « Maître d'ouvrage-Maître d'œuvre », conclue par un contrat spécifique entre les deux partis et comportant des engagements financiers. Toutes choses qui pouvaient déstabiliser les acteurs.

Cela pouvait évidemment déboucher sur des situations conflictuelles, allant de la provocation au boycott du projet. Dans le cas de cette résidence, nous fûmes confrontés à deux groupes : d'un côté, des professionnels aux arguments rodés, dont ils se saisissent pour affirmer leurs projets ; et de l'autre côté, un groupe d'élus voulant asseoir son autorité politique en créant des oppositions de principe. Cet affrontement ne peut pas avoir lieu dans le cas d'un atelier d'étudiants : l'autorité de la mairie n'est pas menacée puisque les étudiants sont dans une situation d'apprentissage et essentiellement d'écoute (rapport descendant).

L'implication de l'équipe municipale dans le projet est aussi à prendre en compte dans la qualité relationnelle. Dans la commune test, le maire était le seul du conseil à gérer la résidence, en dépit de sa faible disponibilité que sa bonne volonté ne pouvait compenser. La communication fut donc

difficile avec le reste des élus municipaux, qui observaient de loin le supposé « tumulte » des résidents. L'identité politique semble ici en outre jouer un rôle essentiel dans l'approche relationnelle et, plus particulièrement, dans la réceptivité à l'expérimentation. Entre une municipalité globalement conservatrice et une équipe missionnée particulièrement fouguese, le contact fut explosif : querelles, maladresses, rancœurs, propos acerbes ponctuèrent ainsi les quelques semaines d'immersion. Si on ne peut que le regretter, les résultats n'auraient pourtant pas été les mêmes dans une configuration plus lisse et plus stable.

Enfin, l'immersion territoriale est également un facteur risque nullement anodin, afférant aux relations qui vont se nouer entre les acteurs principaux du projet et la population locale. Dans le cas de cette résidence, la relation de proximité était essentielle, puisqu'elle devait légitimer l'intervention de l'équipe, d'où la nécessité d'une période d'immersion relativement longue. Un processus d'intégration à la vie locale s'est effectivement mise en place : rencontre, échange, entre-aide... Les savoir-faire de l'équipe ont été mis à disposition des habitants demandeurs, allant de l'aide à la ferme à la conception graphique pour la promotion de produits locaux, en passant par la contribution au montage associatif pour les jeunes de la commune. Une forme de réciprocité en résulte. En effet, le moment de convivialité que fut la « fête du jardin », en fin de résidence, a révélé une issue positive aux actions co-engagées durant l'immersion. L'effort de mobilisation des forces vives de la commune, si difficile, a pourtant fini par payer. Mais cette étape d'insertion dans la vie locale n'est pas sans risque puisque, dans le cas de cette expérience, nous constatons que les relations tissées entre l'équipe et la population se sont généralement et assez naturellement faites avec leurs pairs, entraînant vite l'abandon de l'idée de s'impliquer de manière équitable auprès de tous les habitants, tel que cela pourrait être attendu d'un projet porté par des fonds publics.

#### 8.3.3.2. Une expérimentation trop opportuniste, antinomique des modes de fonctionnement des Parcs

Le second facteur ayant déterminé le déroulement, plutôt fragile, du projet, est d'ordre institutionnel. Une des difficultés a résidé dans le fait que le syndicat mixte était inscrit dans une démarche expérimentale opportuniste et non volontariste, ce qui a pu influencer les directions prises dans cette démarche. En effet, cette action a été mise en place suite à une sollicitation d'un partenaire public, la DRAC, qui proposait le financement de résidences d'architectes sur le territoire du PNRA. La difficulté majeure de ce type de sollicitations se trouve dans le caractère fugace de l'offre de financement, qu'il faut savoir saisir rapidement. Or, cette expérience, bien qu'elle fût inscrite dans la charte du paysage et de l'architecture l'année précédente, n'était pas une priorité pour le Parc, déjà engagé dans divers projets, ce qui a eu des incidences majeures sur l'orientation de l'expérimentation et sur la détermination du terrain.

En ce qui concerne la définition du projet, n'ayant pas prévu de mener l'action immédiatement pour des raisons d'ordre budgétaire et technique, le syndicat mixte souhaitait développer une réflexion précautionneuse. En outre, n'ayant guère d'expérience en la matière, il lui était nécessaire d'approfondir les finalités de l'expérimentation, en s'inspirant notamment de ce qui avait déjà pu se faire ailleurs et en fixant des ambitions réalistes pour cette première tentative. Et cela tout en poursuivant les activités en cours. Durant l'année suivant la sollicitation, les travaux se sont donc concentrés sur la définition des objectifs de la résidence à venir. À l'issue de cette réflexion, le Parc avait décidé de couvrir une diversité de problématiques urbaines et rurales présentes sur son territoire, en proposant une résidence d'architecte itinérante dans plusieurs communes. Cela impliquait, outre des moyens importants, un mode opératoire long et complexe pour intégrer les communes potentiellement intéressées mais détentrices de problématiques parfois tout autre que celles imaginées pour la résidence.

Or, les financements ne pouvant s'obtenir que dans une durée limitée, le temps pressait et ne permettait pas de mettre en œuvre une telle organisation. Le choix s'est donc arrêté sur une commune du Parc concentrant un certain nombre de caractéristiques partagées avec d'autres: croissance démographique, développement de l'habitat individuel en périphérie du bourg, nombreux sièges d'exploitations agricoles, forte présence d'un patrimoine naturel remarquable, vacance modeste mais croissante du logement en centre-bourg, tissu économique fragile, etc. Mais, ici encore, le choix du territoire relevait d'une opportunité. En effet, au même moment, le Parc accompagnait cette municipalité dans l'élaboration de son document d'urbanisme ; plusieurs rencontres avaient déjà été organisées dans le cadre d'un programme d'appui proposé alors. Le Maire estimait que la résidence pourrait avoir des effets bénéfiques sur la mise en place du PLU, en favorisant les contacts avec la population, la mise en place de concertation et le soutien aux projets latents.

Dans des conditions moins précipitées, le PNRA aurait été à l'initiative du projet et l'aurait développé dans le sens inverse : co-réflexion et cadrage des objectifs d'une résidence avec des collectivités intéressées ; recherche d'opportunités financières ; sélection du terrain parmi les communes prêtes à s'engager en connaissance des risques.

#### 8.3.3.3. Équilibre des pouvoirs décisionnaires : une autre difficulté de taille

Cette expérimentation imprévue se déroula en outre dans un contexte de restructuration politique majeure. Le principe de la mise en place d'une résidence avait été voté par le bureau syndical du Parc, qui fut en partie remplacé lors des élections départementales quelques mois plus tard. Le pilotage s'est donc déroulé dans un contexte institutionnel nouveau pour le Parc, avec des élus encore peu rodés à la tâche, aux relations avec des partenaires et au territoire. Par ailleurs, compte tenu de

l'engagement financier majeur promis par la DRAC et par sa volonté de démultiplier les partenariats avec différents services de l'État, le syndicat mixte opta pour une implication financière *a minima*.

Cette démultiplication de financements extérieurs et la position dominante de l'acteur public initiateur ont eu des conséquences majeures sur le pilotage du projet. Un déséquilibre s'est très vite manifesté entre les acteurs. La posture autoritaire du « décideur-payeur » a largement déséquilibré celle de « l'organisateur-médiateur » qu'était le Parc. Ce déséquilibre s'est manifesté d'emblée, comme nous l'avons vu précédemment, dans la pression temporelle, pour le choix des modalités de résidence et du terrain d'expérimentation. Elle s'est par la suite confirmée dans le choix de l'équipe.

Le choix de l'équipe résidente s'est fait en dépit des réticences des élus municipaux présents lors des délibérations qui, eux, inclinaient vers une autre équipe, au projet plus conventionnel. Les autres membres du jury avaient au contraire été séduits par l'originalité de l'équipe finalement retenue. Le Parc, qui aurait dû porter une oreille attentive à la collectivité adhérente, s'est finalement rangé au côté des financeurs. Durant toute la durée de l'expérimentation, les partenaires financiers se sont comportés davantage comme des décideurs, porteurs du savoir et des bonnes pratiques, sans pour autant l'assumer comme tel. Dans le même temps, le PNR, en première ligne, s'employait pour apaiser les conflits et régler les différends.

La principale difficulté de l'expérimentation découla donc de la position du PNR qui n'était ni initiateur ni pilote du projet. Des partenaires financiers qui prennent trop de place et précipitent l'activité d'un Parc, réputée fine, mais lente, peuvent mettre à mal les relations avec les acteurs locaux, qui, malgré des postures politiques divergentes, acceptent de participer aux projets originaux et risqués qu'il propose.

## Conclusions du Chapitre 8

Dans ce chapitre nous avons mis en évidence l'intérêt du PNRA dans le pilotage de projets, la recherche et l'expérimentation. Parmi les exemples proposés, tous expriment la forte valeur ajoutée du syndicat mixte et sa montée en puissance dans la prise en main des problématiques d'habitat.

De manière générale, les PNR se démarquent par une méthode souvent précautionneuse, déployée sur des temps longs, où les phases de réflexions sont privilégiées. Cette politique des petits pas est souvent le résultat de moyens limités, tant humains que financiers, tout en faisant écho aux valeurs portées par le label. Ce mode d'action confirme en outre la place des Parcs comme des instances davantage accompagnatrices qu'opératrices. En tant que contributeurs à l'intelligence collective, les PNR ont trouvé une place acceptable de médiateur et de producteur d'idées. La démultiplication des modes de réflexion, allant du concours à la mise en œuvre de projets de recherche, en passant par la coopération universitaire, signale un poids et une confiance non négligeable envers ces structures, assurant leur crédibilité. Les PNR s'affirment par ailleurs en tant qu'expérimentateurs. Sans que l'innovation soit nécessairement au rendez-vous, les expérimentations méritent d'impulser de nouvelles méthodes de projet, voire d'aboutir à de réelles opérations significatives.

Quant au Parc d'Armorique, à travers les quelques expériences relatées et bien que le recul ne soit pas suffisant pour en mesurer les impacts sur le territoire, il faut lui reconnaître une volonté, bien que relativement récente, à s'impliquer dans les questions d'habitat, et ce notamment grâce à la mise en œuvre de la charte du Paysage et de l'Architecture, venant combler les lacunes de la charte initiale. Les actions menées via les ateliers d'étudiants en architecture et la résidence d'architecte et d'artistes ont démontré la volonté du PNRA d'initier de nouvelles pratiques d'aménagement, alternatives ou complémentaires aux méthodes classiques d'intervention des collectivités. L'expérience témoigne cependant de la fragilité d'un projet expérimental, où la structure peut être amenée à se mettre dans des situations relationnelles délicates avec les acteurs locaux, ce qui présente un risque qu'il doit être en mesure d'assumer. C'est pourquoi, pour en limiter les contrecoups, le Parc doit être, au mieux, à l'initiative du projet ou, au moins, prendre autant de temps que nécessaire pour permettre son cadrage et son organisation adéquate, au risque de voir des opportunités de financement s'éclipser.

## Conclusions de la partie 4

Cette partie présente un florilège d'expériences sur le thème de l'habitat et menées directement par le syndicat mixte du PNR d'Armorique. Elles sont tournées avant tout vers des préoccupations urbanistiques, directement issues des ambitions portées dans ce domaine. Lorsque le Parc s'implique dans des projets d'envergure, pilote des activités de recherche ou tente des expérimentations, il arrive à prouver son intérêt et, souvent, une capacité d'innovation. Dans cet inventaire, on remarque tout de même une certaine dispersion de l'action et, bien souvent, un manque d'investissement ou de moyens pour pérenniser les expériences probantes, montrant bien la modestie de cet outil autant que sa nécessité. En outre, la portée de l'action Parc en matière d'habitat peut difficilement se mesurer précisément sur le terrain, en raison de la relative nouveauté de son intervention, du délai souvent très long entre le lancement de certaines actions et le résultat final, ou du caractère ponctuel.

L'action du Parc d'Armorique demeure donc concluante sur un certain nombre de points. Parmi les expériences relatées dans cette partie, le conseil aux collectivités et l'expérimentation de la résidence d'architecte et d'artistes notamment, ont montré leur utilité malgré des difficultés prégnantes. Pour le premier, l'implication du syndicat mixte a permis d'aider certaines collectivités à formaliser des projets pertinents en matière d'urbanisation. Pour le second, elle s'est révélée très utile dans l'ouverture à des questionnements nouveaux et a montré l'intérêt de l'expérimentation pour faire naître des projets plus adaptés aux attentes locales. Pour autant, contrairement à d'autres cas traités ici, on ne peut pas affirmer que le Parc d'Armorique soit opérateur ou initiateur de pratiques nouvelles en matière d'habitat.

Finalement, l'étude des actions du Parc d'Armorique et leur comparaison avec d'autres syndicats mixtes permettent d'entrevoir une conclusion générale à l'égard de l'ensemble des Parcs concernant l'habitat. Leur intérêt principal, outre leur pouvoir de rassemblement des acteurs venant de tous horizons, réside dans leur rôle d'outil de réflexion et d'expérimentation, préalable nécessaire à toute transformation volontaire. Par ailleurs, les Parcs dont les moyens humains ont globalement été renforcés, notamment en matière d'urbanisme, d'architecture, de paysage et d'énergie, montrent qu'ils sont capables de mener de front une pluralité d'actions, qui, mises bout à bout, répondent à des enjeux politiques globaux de l'habitat. Enfin, les quatre piliers de l'intervention des Parcs - le conseil, l'accompagnement, le pilotage de projets et la coopération scientifique - sont les conditions de cette réussite et ne peuvent être désolidarisés. Autant d'enseignements que le Parc d'Armorique doit prendre en considération si il veut prétendre à assurer un rôle majeur dans ce domaine.









# **Conclusion générale**



L'objectif de la thèse était d'appréhender la construction de l'activité du syndicat mixte du Parc naturel régional d'Armorique concernant l'organisation et la production de l'habitat sur son territoire. Il s'agissait de mettre en évidence la contribution et l'influence de ce PNR dans l'évolution des pratiques d'habiter, en interrogeant les politiques et les actions menées par son principal organe opérateur, au cours de ses 50 années d'existence. Une idée, couramment avancée dans le Finistère, voudrait que le PNR ne soit pas assez efficace pour des raisons d'investissement politique et de manque de légitimité d'intervention dû au contexte institutionnel et territorial. Le Parc d'Armorique ne se serait pas assez mobilisé sur le sujet, il n'aurait pas acquis une place méritante dans les champs d'intervention des collectivités et devrait donc se réorganiser pour offrir à ses contributeurs de nouvelles perspectives d'action.

Pour vérifier ces hypothèses, nous avons examiné tout d'abord le concept d'habitat et le contexte sociospatial de notre terrain d'étude. Puis, nous avons établi une analyse sociopolitique pour interroger l'investissement du Parc, en nous concentrant dans un premier temps sur ses ambitions récentes et sur leurs motifs de détermination (représentations, valeurs, gouvernance). Dans un troisième temps, nous avons étendu nos recherches à la détermination des causes limitant ou affirmant l'action du PNRA. Pour cela, nous avons mis à contribution le récit historique des Parcs, de leur genèse à aujourd'hui, en observant les répercussions de l'évolution de cet outil sur l'implication du PNRA. Enfin, nous avons éprouvé l'intérêt et les limites opérationnelles de l'outil Parc sur notre territoire d'étude, par l'étude comparative des modes d'interventions de la structure vis-à-vis de ses pairs.

Cet ensemble offre une vision globale de l'implication du syndicat mixte de PNR en matière d'habitat, et plus particulièrement de son rôle et des entraves de l'outil. Cette conclusion exposera les principaux résultats, en revenant sur les déterminants politiques, territoriaux et contextuels qui influencent l'implication du Parc d'Armorique. Nous suggérerons ensuite quelques marges de manœuvre possibles pour la structure sur le sujet. Dans un troisième temps, nous aborderons les limites de nos recherches et esquisserons, enfin, quelques perspectives.

## **1. Un Parc d'Armorique modérément investi sur l'habitat : une responsabilité partagée**

Nos travaux mettent en évidence des difficultés importantes pour le syndicat mixte du Parc d'Armorique à s'investir dans les questions d'habitat. Alors qu'elles auraient dû être une entrée majeure, à ce jour, la présence d'un PNR dans le Finistère n'a eu, finalement, que peu d'influence sur l'urbanisation et sur les modes d'habiter. Il est en effet généralement resté d'une grande discrétion dans ce domaine. Les causes en sont multiples et relèvent principalement d'écueils politiques et de contraintes territoriales.

### **1.1. Une responsabilité politique**

L'histoire du Parc d'Armorique nous montre un investissement fluctuant en matière d'habitat. Il fut au cœur des actions menées durant ses quinze premières années d'existence, du fait des priorités données au sauvetage du patrimoine bâti et à l'amélioration du confort de vie comme moyen de maintien de la population. Pourtant dès son installation, tous les signaux de départ annonçaient l'explosion de la maison individuelle et des mutations profondes des territoires ruraux. Les initiateurs n'ont donc pas su ni pu anticiper cette problématique qui mit le Parc dans une situation quelque peu dévoyée vis-à-vis de l'évolution de son territoire.

L'habitat dut ensuite attendre le milieu des années 2000 pour retrouver une actualité, sous l'angle cette fois de l'urbanisme et du paysage. En effet, il y a dix ans, les élus du Parc d'Armorique se sont réapproprié le sujet, mais à la différence d'autres Parcs, de manière relativement distante, pour ne pas être soupçonnés de conduire une politique trop contraignante, susceptible de bloquer toute dynamique d'accroissement de la population, ardemment souhaitée par l'ensemble des décideurs. Nos travaux sur les représentations du développement résidentiel ont en effet montré un attachement tout particulier des élus locaux à l'accueil de nouvelles populations et un rapport à la maison individuelle très fort. Ces postures ont tendance à se traduire par un décalage important entre les valeurs personnelles et celles promues dans les chartes des Parcs qui axent prioritairement qualité, préservation de l'espace et bien-vivre ensemble.

Cet écart restreint les ambitions pour qu'elles ne soient pas en discordance totale avec les attentes locales. Au regard des autres Parcs, le PNRA s'est plus fortement positionné sur la maîtrise de l'urbanisation et la qualité urbaine – sans toutefois pousser les feux – mais il ne s'est guère investi dans le développement de pratiques écohabitantes et s'est montré discret sur le terrain du vivre-ensemble. Or les élus locaux, après y avoir contribué, pointent désormais le « village-dortoir » comme principale préoccupation pour l'avenir de leur territoire. La charte actuelle ne répond donc pas aux attentes politiques concernant l'habitat et peut même contribuer au détachement observé de la part des collectivités adhérentes vis-à-vis du syndicat mixte.

Pourtant, d'un point de vue pratique, le Parc d'Armorique est allé plus loin qu'il ne l'avait annoncé, grâce notamment aux efforts produits en matière de paysage. Les opportunités de financements

européens ont donné les moyens d'une activité renforcée en la matière, en favorisant la compréhension des questions urbaines, la concertation, et l'intervention. Par ailleurs, les actions n'ont pas manqué : le conseil aux collectivités demandeuses s'est développé au cours des dernières années, les coopérations avec les universités se sont accentuées et des tentatives d'expérimentations ont vu le jour. Les relations avec la population sur les sujets traitant de l'habitat et de l'aménagement du territoire se sont par ailleurs multipliées, dans une démarche culturelle et pédagogique. Si les activités ne manquent pas, en dépit d'ambitions de départ étiquées, les résultats sont quelque peu mitigés. Bien que l'on constate de belles réussites, notamment par l'élaboration de projets urbains communaux plus qualitatifs, et par la mise en évidence d'enjeux territoriaux mésestimés naguère, il n'en reste pas moins que des désillusions se sont exprimées face à l'ampleur de la tâche : difficulté à convaincre, à s'impliquer dans des projets intercommunaux, faible prise en considération des recommandations de la structure, etc.

Enfin, quelques facteurs nous permettent d'affirmer que le processus politique en matière d'habitat n'est pas toujours vertueux au sein du syndicat mixte. On le remarque à la lumière des expériences des autres Parcs. Les PNR les plus actifs sont ceux qui se sont placés dans une dynamique intellectuelle, en s'inscrivant comme des structures privilégiées de débat, de dialogue et d'apprentissage, ouvertes, et en confortant leurs moyens internes pour générer et influencer des projets d'envergure. Or, le Parc d'Armorique a souvent l'allure d'une institution solitaire et opaque ; il peine à mettre en place les bases d'une vie démocratique locale, et ne s'affirme pas suffisamment comme un lieu d'acculturation, qui en ferait l'incubateur d'ambitions fécondes.

## **1.2. Des contraintes territoriales majeures**

Ce manque d'investissement est aussi le fruit de déterminants extérieurs, sur lequel le syndicat mixte n'a que peu de prise. En effet, il est affecté par le caractère, géographiquement et sociologiquement, hétérogène de son territoire, qui interdit une stratégie unitaire pour l'habitat.

Géographiquement d'abord, le Parc contient ou côtoie une pluralité de territoires, il compte en son sein nombre de configurations rurales et périurbaines, relevant de diverses collectivités (intercommunalités, pays), qui compliquent ses capacités de gouvernance. En matière d'habitat, le PNRA peine à trouver des moyens d'agir sans tomber dans l'ingérence ou faire doublon avec d'autres structures ou collectivités. Si les fusions récentes d'intercommunalités et la diminution du nombre de pays sur son périmètre simplifient quelque peu sa position, d'autres manœuvres territoriales pourraient sérieusement remettre en cause l'intégrité des limites actuelles du Parc et son intérêt pratique. Ce serait le cas, par exemple, d'une intégration de la presqu'île de Crozon dans la métropole brestoise, ou celle de Monts d'Arrée Communauté à Poher Communauté.

Par ailleurs, d'un point de vue sociologique, nos recherches ont mis en évidence la forte hétérogénéité des modes d'habiter sur le Parc d'Armorique, au sein même d'espaces géographiques ou de

catégories sociales homogènes. Dans le cas du syndicat mixte, les réponses offertes en matière d'habitat ne correspondent pas à cette diversité et ne se concentrent pas non plus sur quelques profils particuliers. Le PNRA fait face à la difficulté majeure de devoir apporter des contributions dans un territoire dorénavant « à la carte ». Dans ces conditions, produire une politique publique de l'habitat relève du défi.

### **1.3. Une longue histoire contrariée par le contexte institutionnel**

La responsabilité des acteurs locaux et la situation territoriale ne sont pas les seules à influencer la capacité d'investissement du Parc d'Armorique dans l'habitat. Nos travaux ont également relevé de fortes contraintes liées au contexte institutionnel et politique global. Le PNRA, comme la plupart des syndicats mixtes de Parcs créés à cette même époque, porte en effet le poids d'un passé ambigu.

Ainsi, le Parc d'Armorique n'en finit pas de porter l'étiquette de PNR « datarien », initialement créé par l'État, sans véritable consentement local et dont les missions ne se sont révélées que progressivement, souvent de façon éphémère, faute de moyens ou de volonté locale. Alors que la plupart de ses actions en matière d'habitat ont été pionnières et novatrices jusqu'à la fin des années 1980, le Parc souffrit dans cette même période d'un déficit de reconnaissance et fut l'objet de nombreux affronts qui parfois l'affectent encore.

Par son ancienneté, il a subi tous les moments de crises des PNR et toutes les luttes avec l'État pour faire reconnaître l'utilité publique de leurs structures si particulières. Si ces confrontations ont connu, le plus souvent, une issue favorable, elles ont aussi contribué à modifier largement les modes d'intervention des Parcs sur l'habitat. À ses débuts, le PNRA avait pu prendre position assez librement comme maître d'ouvrage, gestionnaire, conseiller ou pilote de projets, à travers diverses actions telles que la muséographie, l'amélioration de l'habitat, l'assistance architecturale. Alors que ces interventions étaient particulièrement ancrées au territoire et mises au service direct des populations, les lois relatives à l'aménagement du territoire l'ont davantage inscrit dans une posture « flottante » et plus encadrante, ce qui a contribué à l'éloignement du Parc de la société civile. L'entrée dans la planification urbaine a paradoxalement compliqué les relations avec les autres collectivités, l'instituant en gendarme plutôt qu'en soutien.

Tout cela contraint encore le positionnement de la structure et entretient l'incompréhension à son égard d'une part des acteurs extérieurs. Pourtant, les missions désormais assignées aux PNR leur donnent en principe toute légitimité pour s'engager dans le domaine de l'habitat : elles permettent la préservation de l'environnement ; la participation à l'aménagement du territoire, au développement économique, social et culturel ; une contribution à l'éducation, la réalisation d'actions expérimentales et exemplaires ; et l'implication dans des programmes de recherche. La philosophie même des PNR laisse transparaître l'idée que dans ces territoires de plus en plus confrontés à la question urbaine,

une autre vie peut s'inventer, comme en rappelle d'ailleurs leur slogan<sup>500</sup>. L'habitat apparaît alors comme une préoccupation majeure, au même titre que les espaces naturels.

## **2. Quelles perspectives pour l'habitat dans le Parc d'Armorique ?**

Si la situation de l'habitat dans le Parc d'Armorique peut à certains points de vue être préoccupante, elle est loin d'être désastreuse. Certes l'urbanisation s'intensifie et peine à se contenir, pour autant elle est loin d'aboutir à un point de non-retour. Si l'architecture tend à se banaliser, le territoire fait encore office de modèle de diversité et de patrimoine. Le cadre de vie y reste privilégié et les populations affirment généralement leur attachement à ce territoire qu'ils qualifient d'exceptionnel. Dès lors, comment maintenir ces constantes, voire significativement les améliorer ?

Alors que le Parc d'Armorique est régulièrement décrié par certains opposants, son intérêt dans le centre Finistère nous paraît alors plus fondé que jamais, d'autant que les nombreux enjeux territoriaux couvrent l'ensemble des domaines d'intervention de la structure. Ils touchent notamment à l'équilibre démographique, à la préservation de l'environnement, à la sauvegarde du patrimoine, à la mobilité, à la sobriété énergétique, à la qualité paysagère, à la créativité architecturale, à la mixité, au vivre-ensemble, à l'adaptation au changement climatique ou encore à l'économie locale. À chacun de ces enjeux, un syndicat mixte comme celui d'Armorique doit pouvoir apporter une contribution spéciale, par des mesures opérationnelles propres à sa structure : portage de projet, conseil, accompagnement d'habitants, recherche, sensibilisation, expérimentation, etc. Au regard des réussites que d'autres PNR ont connues en matière d'habitat, et que nous avons explicitées dans la dernière partie de la thèse, des marges de progression sont à envisager pour le PNRA.

Le Parc doit absolument s'affirmer comme contributeur d'un renouveau du monde rural, en lui permettant de monter en puissance sur l'ensemble des domaines qui touchent les espaces habités. Pour cela, il doit réformer ses modes d'interventions au regard des évolutions institutionnelles et sociétales, et améliorer sa propre gouvernance interne. Nos travaux laissent entrevoir plusieurs évolutions possibles pour le syndicat mixte, se traduisant prioritairement par un renforcement de ses ambitions qu'il sera nécessaire d'explicitier dans la prochaine charte. Mais elles ne prendront substance qu'à la lumière d'un ensemble de défis qu'il est impératif de relever en amont, énumérés ici :

- Évacuer le problème d'illégitimité, en s'appuyant sur l'ancienneté Parc. Le 50<sup>e</sup> anniversaire du PNRA pourrait être l'occasion de démontrer, par une évaluation objective de son action et son « porter à connaissance », quel a été son rôle, ses réussites et ses échecs durant le demi-siècle

---

<sup>500</sup> « Une autre vie s'invente ici »



écoulé. Cela ne peut se réaliser qu'avec la participation sans réticence des acteurs politiques, scientifiques et de la population.

- Affirmer le PNRA en tant qu'instance productrice de connaissances, de dialogue et de débats. Pour les élus, cela signifie une plus grande implication dans la vie du syndicat mixte et davantage d'investissement dans des réflexions prospectives, ce qui nécessite de créer les modalités d'une concertation, et d'une formation pertinentes et de rétablir un conseil scientifique actif et écouté.
- Ouvrir ses portes à la population, en faisant du PNRA un terrain privilégié de la démocratie participative. Cette ouverture doit placer l'habitant au cœur des préoccupations du Parc, en prenant en compte des problématiques humaines, pour le moment négligées. Il s'agirait, en outre, pour la future charte, d'intégrer des objectifs et des projets autour du triptyque logement-environnement-sociabilité, afin d'apporter une réponse complète au processus d'habiter.
- Confirmer le syndicat mixte comme une structure de projet, en affirmant par la même le rôle de la recherche et de l'expérimentation dans les problématiques urbaines. Cela nécessite, par ailleurs, le développement de moyens humains et financiers.
- Faire de son positionnement géographique délicat une force, en imaginant une nouvelle place dans le paysage institutionnel, en tant qu'instance politique périmétropolitaine. Cela ne peut s'envisager que par le rassemblement autour d'une charte forte, sans doute moins préconisatrice et plus engageante, et des partenariats concrets avec les collectivités et institutions supra-locales (intercommunalités, métropole, Pays). En tant que territoire concentrant les espaces en marge des centres urbains, le syndicat mixte doit certainement trouver un rôle sur l'échiquier politique comme représentant des diversités rurales et périurbaines.

### **3. Les limites de nos travaux**

Plusieurs limites viennent affecter nos travaux. Tout d'abord, l'entrée de notre recherche par l'habitat est critiquable. Le terme peut en effet prêter à confusion, le concept n'est pas uniforme et reste très peu partagé au sein des sciences humaines et sociales. Il s'est pourtant présenté à nous comme une approche indispensable, car il tient une place majeure dans l'histoire du PNRA et parce qu'il nous permet de prendre en considération une grande partie des pratiques des Parcs en matière de développement, d'aménagement et de préservation des espaces urbanisés. L'utilisation de ce terme est également le résultat de la forte interdisciplinarité qu'imposait notre travail de recherche, utilisant l'histoire, les sciences politiques, l'urbanisme, la géographie, la sociologie, voire la psychologie. Cette interdisciplinarité dénote une volonté d'exposer l'ensemble, ou du moins le maximum, des

facettes d'un système territorialisé. Cela contraint en revanche à la production récurrente de simples aperçus, qui mériteraient désormais l'approfondissement.

Nos travaux se sont intéressés aux pratiques des syndicats mixtes, en tant qu'instances politiques porteuses d'un projet de territoire, et en tant que structures techniques, motrices de la traduction opérationnelle de la politique des Parcs. Il va de soi que l'action d'un PNR ne se reflète pas uniquement dans l'activité de son équipe technique, mais que le projet de territoire est avant tout un projet commun, que chaque adhérent s'est engagé à mener. Là se pose une autre limite à notre recherche. Celle-ci aurait pu être complétée par une analyse approfondie des agissements des acteurs adhérents au PNRA, dans la mise en œuvre des ambitions partagées au sein de la charte. Concrètement, une étude plus exhaustive des documents d'urbanisme et de leur prise en compte des engagements de la charte aurait pu être réalisée. Il faut cependant rappeler que l'évaluation obligatoire de la charte doit mettre en avant l'accomplissement des engagements de l'ensemble de ses adhérents, et que cela ne relevait donc pas explicitement de notre recherche.

Des limites sont également perceptibles dans les matériaux utilisés et leur exploitation. Le caractère immersif et notre forte implication dans les missions de la structure ont conduit à se saisir des opportunités matérielles disponibles sur place et à établir une méthodologie en fonction des interactions humaines développées au fil du temps dans ce cadre professionnel. L'équilibre entre objectivité et subjectivité peut dès lors s'avérer fragile. Pour autant, nous avons tenté, dans la mesure du possible, de nous extirper de ces conditions familières, en nous appuyant notamment sur des matériaux concrets, telles que les chartes, pour déterminer les ambitions récentes, ou les archives internes, pour ce qui est de l'histoire du PNRA. Enfin, si nous avons pointé les carences du PNRA en matière d'habitat, nous n'avons pas évoqué ses actions et ses postures dans ses autres domaines d'intervention, d'où une vision critique qu'il faut se garder de généraliser.

#### **4. Quelques perspectives de recherche**

Ces travaux sont à considérer comme les bases d'une nécessaire recherche plus approfondie, d'une part sur l'habitat dans les Parcs et, d'autre part, sur l'évolution institutionnelle du Parc d'Armorique, qui fut un des premiers et permet de jauger, sur le temps long, l'expérience des PNR en France. Cette recherche vient d'ailleurs s'adosser à deux autres travaux universitaires majeurs sur le Parc d'Armorique : la thèse de Steven Bob sur l'outil « Parc » en matière de développement économique et celle de Rosemarie Lucas sur la muséographie et l'implication du PNRA dans l'invention des écomusées. Des recherches du même acabit pourraient venir compléter la panoplie scientifique sur l'expérience de la structure, notamment en ce qui concerne la thématique des espaces naturels, de l'agriculture, ou de la culture. Plus encore, une rétrospective de l'évolution des engagements et des relations politiques dans le syndicat mixte et du rôle de ses élus pourrait donner un éclairage pertinent

sur l'état de la structure aujourd'hui. Plus globalement, une comparaison approfondie des situations structurelles et territoriales entre les PNR créés autoritairement par l'État à leurs débuts, et ceux issus ensuite d'une volonté locale pourrait mettre en évidence un certain nombre de facilités et de difficultés rencontrées dans la production de politiques publiques par les uns et les autres.

En ce qui concerne les problématiques abordées dans notre thèse, d'autres travaux pourraient les éclairer. Cela concerne par exemple les modes d'habiter, où nos enquêtes mériteraient d'être poursuivies et complétées, avec l'aide notamment d'un appareil statistique. Il conviendrait de mieux appréhender les relations comportementales que les populations entretiennent avec leur habitation et leur lieu de vie, en explorant davantage les parcours de vie, le quotidien, ou encore les évolutions sociétales vis-à-vis de la prise en compte de l'environnement. Enfin, nos recherches ont permis de soulever d'autres questionnements liés aux territoires ruraux et périurbains : la question de la jeunesse, trop peu étudiée, des centres-bourgs, ainsi que de l'implication citoyenne dans les projets. Les Parcs naturels régionaux offrent des conditions privilégiées pour de telles investigations.





## Annexes

<i>Annexe 1 : Liste des interlocuteurs nous ayant accordé des entretiens formels significatifs</i>	<i>407</i>
<i>Annexe 2 : Familiarisation avec les disciplines usuelles de l'habitat</i>	<i>409</i>
<i>Annexe 3 : Cartes complémentaires du PNRA</i>	<i>413</i>
<i>Annexe 4 : Enquête auprès des habitants du Parc d'Armorique</i>	<i>417</i>
<i>4.1. Répartition de l'échantillon de population par commune</i>	<i>417</i>
<i>8.4. Grille d'entretien</i>	<i>419</i>
<i>4.2. Supports photographiques utilisés pour les entretiens</i>	<i>424</i>
<i>Annexe 5 : Enquête Habitat auprès des agents des PNR</i>	<i>431</i>
<i>5.1. Liste des PNR ayant participé à l'enquête « agent »</i>	<i>431</i>
<i>5.2. Questionnaire Habitat, destiné aux agents des PNR (enquête réalisée en 2016)</i>	<i>432</i>
<i>Annexe 6 : Conflits en milieu résidentiel rapportés au PNRA entre 2014 et 2017</i>	<i>439</i>
<i>Annexe 7 : Questionnaire destiné aux élus du Parc naturel régional d'Armorique</i>	<i>441</i>
<i>Annexe 8 : Liste des principaux participants au colloque de Lurs-en-Provence (1967)</i>	<i>449</i>
<i>Annexe 9 : Liste des présidents et des directeurs du Parc d'Armorique depuis sa création</i>	<i>451</i>
<i>Annexe 10 : Tableau chronologique des créations des PNR, selon Nacima Baron et Romain Lajarge</i>	<i>453</i>
<i>Annexe 11 : Schéma d'organisation des acteurs dans le cadre de la revitalisation de l'habitat en centre-bourg. Source: Préfecture de région Bretagne, 2015</i>	<i>455</i>
<i>Annexe 12 : Extrait du programme de séminaire « Faut-il créer une université populaire de l'urbanisme, du paysage et de l'architecture ? » Parc naturel régional Pyrénées catalanes, 27 au 30 juin 2017</i>	<i>457</i>



Annexe 1 : Liste des interlocuteurs nous ayant accordé des entretiens formels significatifs

- Jean-Pierre Gestin, ancien directeur du PNRA
- Jean-Yves Kermarrec, ancien agent du PNRA
- Henry Le Pesq, ancien directeur du CAUE 22
- Paul Houée, sociologue, ancien maire de Saint-Gilles-du-Méné
- Louis-Marie Josso, ancien géomètre
- David Lappartient, Président du PNR du Golfe du Morbihan
- Jean-Yves Le Guillou, ancien maire de Roscanvel et ancien directeur du CECOR
- Daniel Cueff, maire de Langouët et conseiller régional de Bretagne
- Yves-Claude Guillou, maire de Saint-Rivoal
- Gilles Salün, maire de Saint-Coulitz
- Véronique Ferreira, maire du Cloître-Saint-Thégonnec
- Lise Vauvert, chargée de mission au PNRA
- Claire Butty, chargée de mission au PNR du Livradois-Forez
- François Jagot, architecte, ancien agent du PNRA





Particulièrement dense, la sémantique de l'habitat traverse divers échelles et objets d'études. De la pièce d'une maison à l'organisation territoriale des espaces habités, il convient d'avoir un aperçu exhaustif de ce qui entoure cette notion et d'en matérialiser les limites. Pour cela, le récent ouvrage de Monique Éleb, *Les 101 mots de l'habitat à l'usage de tous*, regroupant les principales terminologies liées à ce sujet, offre une vision *a priori* relativement large de ce sujet d'étude.

En constituant l'inventaire de l'ensemble des termes associés à l'habitat, il s'avère sans surprise que trois disciplines majeures imposent leur terminologie: l'architecture, la sociologie et l'aménagement. Les « mots de l'habitat » peuvent alors être classés de la manière suivante :

DISCIPLINE : champ scientifique dans lequel s'intègrent les termes retenus
CLASSE / SOUS-CLASSE : classification selon la structure sémantique des termes retenus
CHAMP LEXICAL : liste terminologique associée à la classe ou sous-classe

#### 1. L'architecture

La discipline dominante dans l'ouvrage de Monique Éleb est l'architecture : près de la moitié du champ lexical y renvoie. Dans l'ouvrage, elle se ventile en différentes classes. La première touche à la morphologie. Nous y trouvons tout d'abord la typologie de l'habitat où s'intègrent notamment les appellations génériques, « abri », « habitation », « logement », « logis », ainsi que les différentes formes d'habitat communément nommées : « maison », « pavillon », « immeuble », etc. La distribution des espaces dans le logement est par ailleurs largement représentée. L'auteure y détaille chaque pièce, du « hall d'entrée » au « salon », en passant par la « chambre à coucher ». Les éléments intérieurs, tels que les « cloisons » ou le « mobilier », et extérieurs, comme la « façade » ou le « jardin », y sont également définis.

Dans une seconde classe, nous trouvons des termes concernant la performance de l'habitat. Elle regroupe les qualités que l'on peut attribuer à un logement : « confortable », « fonctionnel », « salubre ». Une dernière classification couvre les domaines techniques et technologiques : « domotique », « maison intelligente », etc..

ARCHITECTURE					
MORPHOLOGIE				PERFORMANCE	
TYPOLOGIE	AMENAGEMENT INTERIEUR	ELEMENT EXTERIEUR	ELEMENT INTERIEUR	QUALITE	TECHNO-LOGIE DE L'HABITAT
abri appartement barre duplex habitat intermédiaire habitation immeuble loft logement logis maison pavillon studio tours type, typologie villa	antichambre balcon bow-window buanderie cabinet cave grenier cellier chambre à coucher, conjugale, d'enfant cuisines entrée escaliers garage hall plan, plan-libre salle salle à manger salle commune salle de bain salon, séjour	fenêtre façade jardin terrasse	cloison décor /mobilier intérieur placards	confort domestique évolutif flexible adaptable fonctionnel, fonctionnalisme intime lumière modulable réhabilitation surface salubre, « objet à réaction poétique » Orientation	ascenseur domotique maison intelligente innovations ventilation mécanique contrôlée

Tableau 1 : Le champ lexical de l'habitat dans la discipline de l'Architecture

## 2. L'approche sociologique de l'habitat

La sociologie est également présente dans l'ouvrage. Cinq sous-classes y réfèrent, qu'il convient de séparer en deux groupes : les transformations sociétales et les interactions sociales. Dans le premier groupe, une catégorie s'attache aux évolutions des modes d'habiter. Ces termes peuvent aussi bien s'associer à l'échelle du logement qu'à celui d'un espace habité plus large (quartier, commune, métropole...). Il s'agit, par exemple, des « normes », des « modes de vies » ou encore de l'« internationalisation des pratiques de loisirs et de travail ». En corrélation avec cette évolution, une seconde catégorie, celle de l'organisation familiale, se distingue ; elle influe directement les évolutions des modes d'habiter. Dans la seconde classe, trois types d'interactions sont présentées. Les interactions environnementales viennent d'abord : les « usages » des lieux (intérieurs, extérieurs) ; le fait d'« habiter » ou de « résider » quelque part, ainsi que la notion d'« habitabilité ». Les interactions domestiques, dans la sous-classe « Intimité », permettent d'aborder la relation au « chez-soi ». Et, enfin, les interactions humaines, intégrées dans la sous-classe « vie sociale »,

caractérisent les relations entre les habitants et l'organisation de la vie économique et sociale de l'individu. Nous y avons intégré le « travail », le « service » ou encore l'« urbanité ». La notion de « bien-être », identifiée par Monique Éleb, est commune à l'ensemble de ces formes d'interactions.

SOCIOLOGIE DE L'HABITAT				
TRANSFORMATIONS SOCIETALES		INTERACTIONS		
EVOLUTIONS DES MODES D'HABITER	ORGANISATION FAMILIALE	LIEN AVEC L'ENVIRONNEMENT	INTIMITE	VIE SOCIALE
		BIEN-ETRE		
société mode de vie normes pratiques aspirations art de vivre internalisation des pratiques de loisirs et de travail normes normalisation pratiques	cloisonner /décloisonner cohabitations désynchronisation des rythmes au sein de l'habitation famille, groupe domestique	habitabilité habiter résider usages	domicile chez-soi négociation dans le chez soi appropriation habitus	habitat participatif et mutualisation identité travail urbanité service gestuelles

Tableau 2 : Le champ lexical de l'habitat dans la discipline de la Sociologie

### 3. L'aménagement

La discipline de l'aménagement et de l'urbanisme est également référencée par l'auteure. Comme pour l'architecture, nous retrouvons des termes liés à la caractérisation de l'espace habité - « lotissement », « quartier » - que nous classons dans la rubrique « typologie ». Un groupe important relève de l'aspect planificateur et opérationnel de l'aménagement. Il associe des méthodes et des outils - « zoning », « plan », « programme » - ou encore des objectifs : « salubrité », « mixité », etc. Un troisième groupe représente la valeur écologique attribuée à l'habitat : « développement durable », « écoquartier ». Nous avons également identifié une catégorie liée aux déplacements. Bien que les termes associés soient peu nombreux, ils représentent une problématique importante de l'aménagement des territoires habités. Une dernière catégorie, inhérente aux questions d'aménagement, intègre les termes liés à la spatialité: « espace », « territoire », etc.

AMENAGEMENT/ URBANISME				
TYPLOGIE	PLANIFICATION/ OPERATION	ECOLOGIE	DEPLACEMENTS	SPATIALITE
cité cité-jardin grands ensembles habitat lotissement quartier résidence	aménager dispositif zoning plan partition programme programmation habitat à loyer modéré mixité typologique, fonctionnelle salubrité	développement durable Eco quartier réversibilité	mobilité place de [la] voiture	espaces territoriaux zone spatiale

Tableau 3 : Le champ lexical de l'habitat dans les disciplines de l'Aménagement et de l'Urbanisme

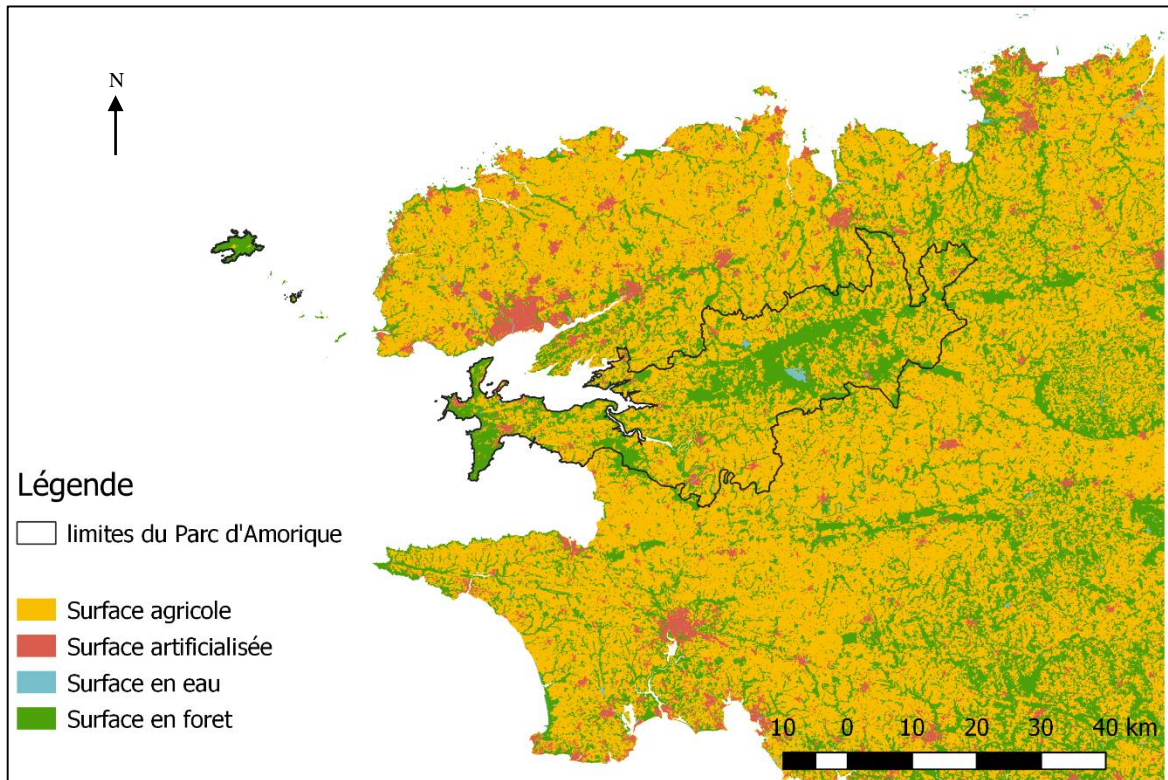
#### 4. Complémentarité des approches

L'approche architecturale nous indique que l'objet « habitation » tient une place importante dans l'illustration du concept d'habitat. L'approche sociologique intègre l'objet architectural dans une dynamique sociétale. Elle permet d'émanciper l'habitat de son microcosme esthétique et technique pour lui donner sa dimension humaine oscillant entre l'intime et l'extérieur, les pratiques du « chez-soi » et les relations avec la société. La discipline de l'aménagement, quant à elle, nous invite à redimensionner spatialement l'habitat en lui adossant une fonction territoriale, ancrée dans un environnement défini.

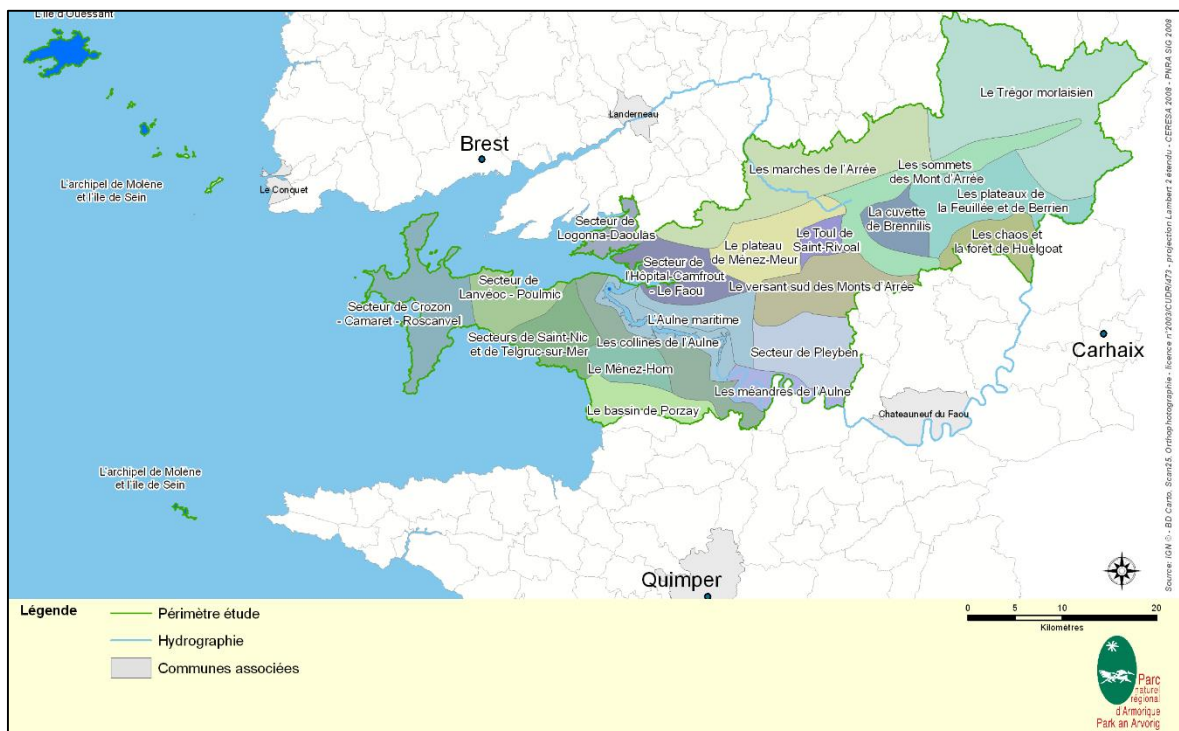
Grâce à ce large panel terminologique, Monique Éleb invite à se familiariser avec les principales caractérisations de l'habitat contemporain. Cette liste, non exhaustive, porte la marque de l'auteure, qui est sociologue, et enseigne dans une école d'architecture. Les propos suivants viendront donc compléter cette première approche tridimensionnelle. Nous verrons notamment qu'au fil du temps ces trois disciplines ont été appelées à s'associer ou à s'ignorer, voire à se concurrencer. Elles ne sont d'ailleurs pas les seules à se saisir de l'habitat comme sujet d'étude, puisque la géographie et l'ethnologie ont, elles aussi, historiquement une place importante en la matière.

Bien que l'ensemble de ces disciplines semblent indissociables pour étudier l'habitat, le concept montre des allers-retours constants entre ces modes de lecture sans qu'ils ne s'associent réellement. Cela fait écho à la longue absence en France – contrairement à l'Italie – d'une pratique territorialiste, consistant à créer des passerelles institutionnalisées entre les disciplines des sciences humaines, sociales et les arts et techniques de l'architecture.

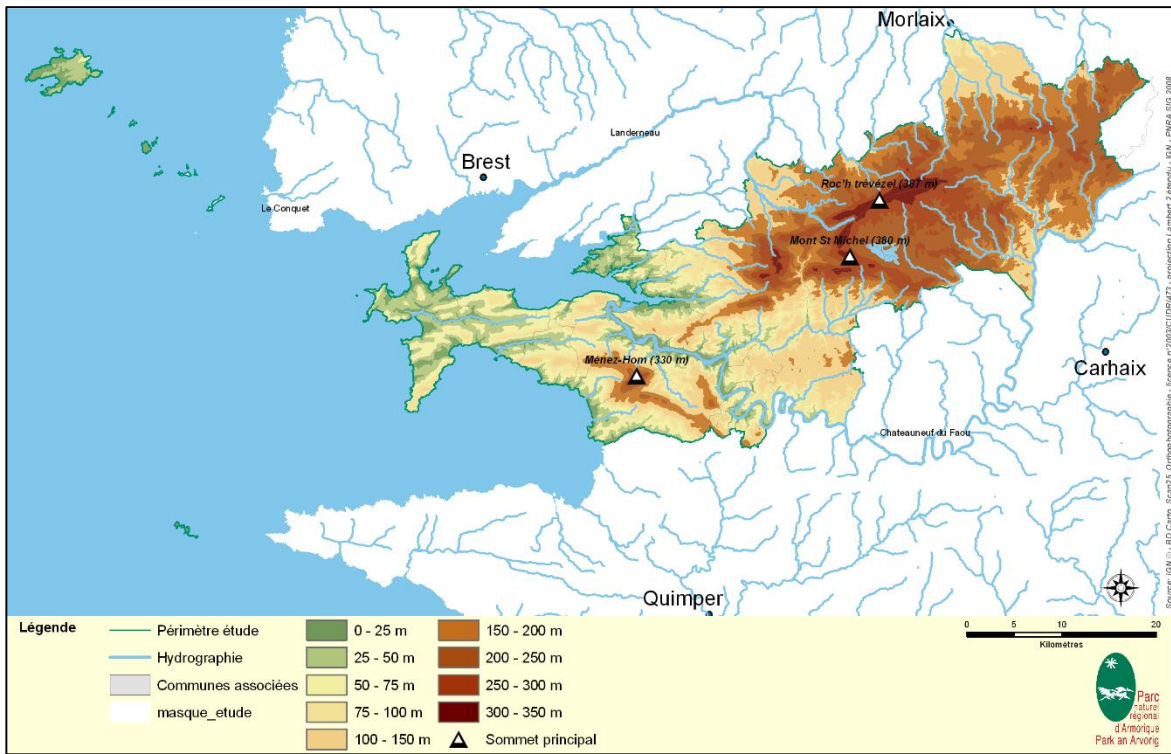
Annexe 3 : Cartes complémentaires du PNRA



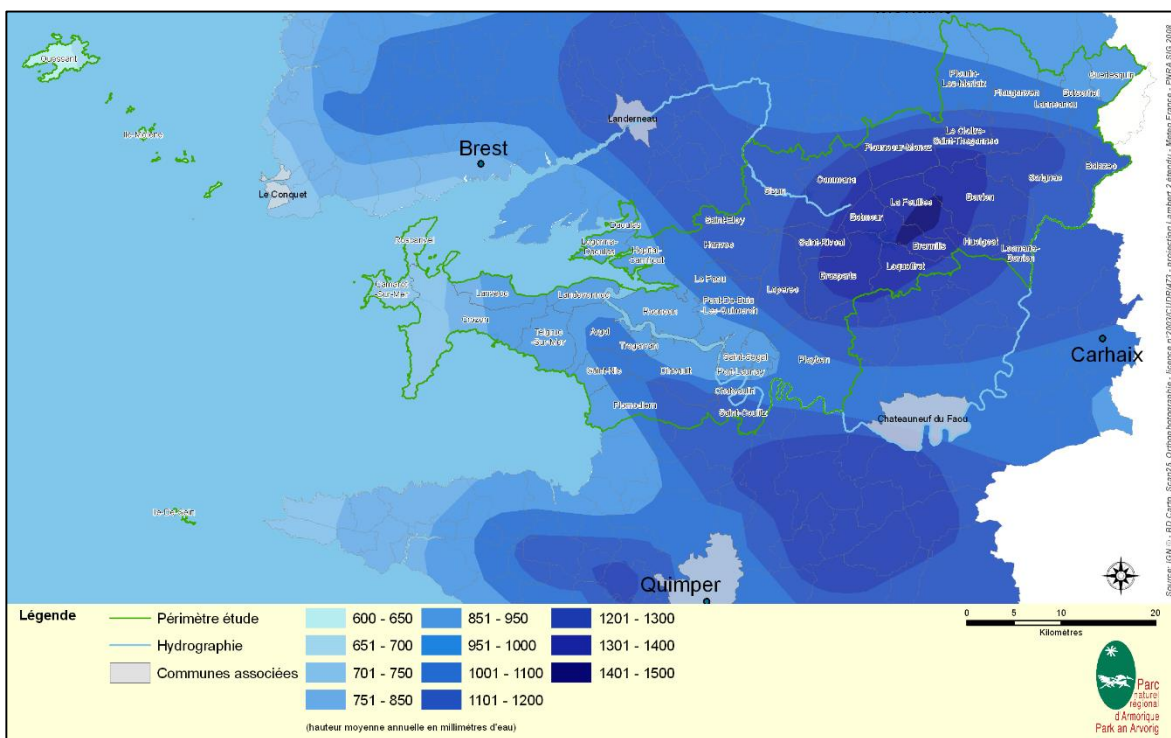
Occupation des sols (Source : COSTEL 2015)



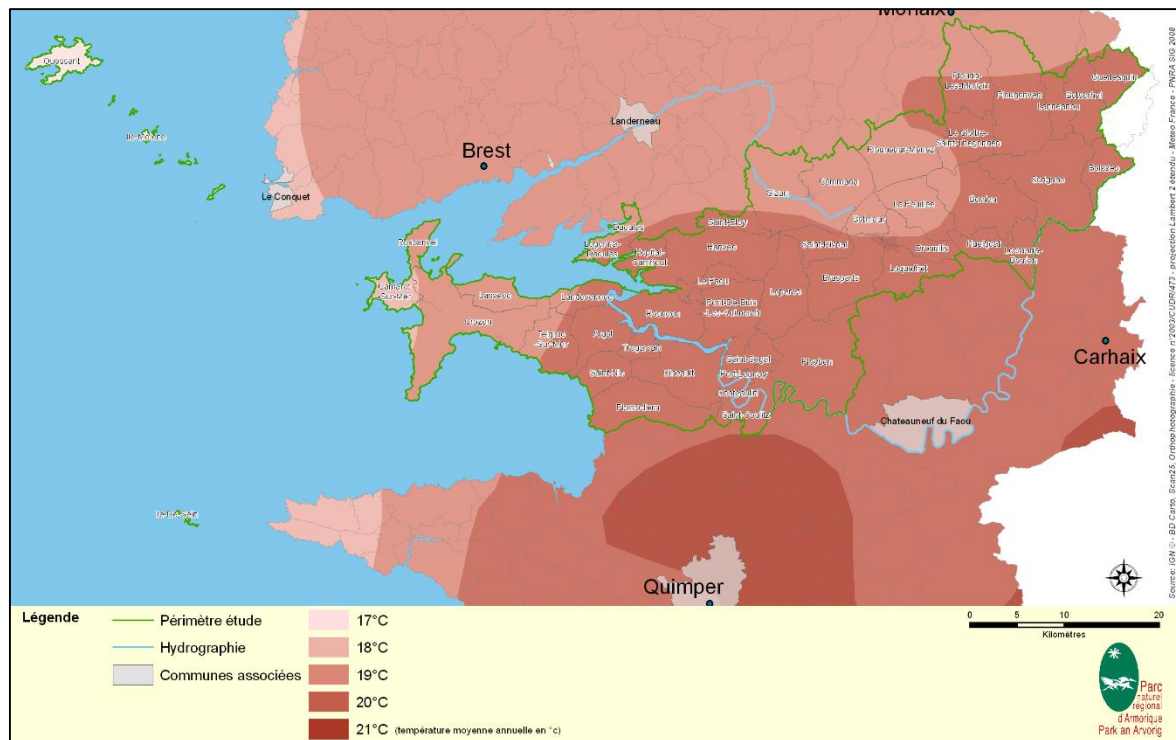
Unités paysagères (Source : Atlas de la charte du Parc naturel régional d'Armorique, 2008)



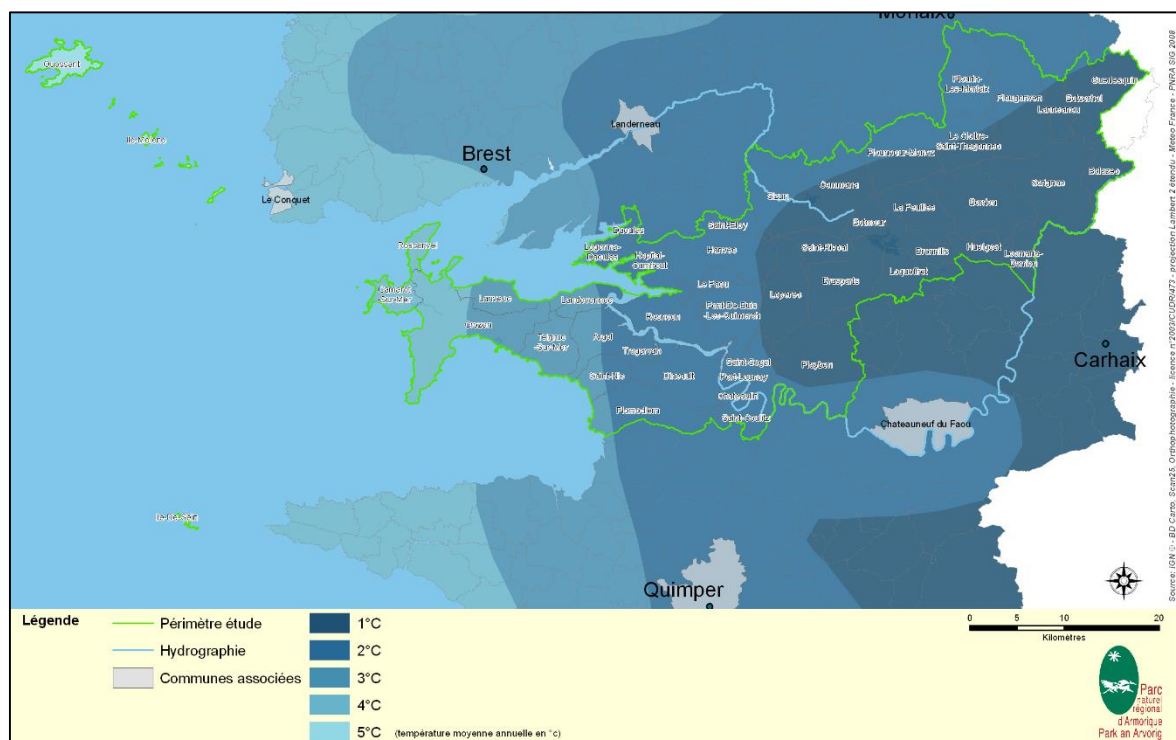
Relief et réseau hydrographique (Source : Atlas de la charte du Parc naturel régional d'Armorique, 2008)



Pluviométrie en Finistère (Source : Atlas de la charte du Parc naturel régional d'Armorique, 2008)



*Températures maximales en Finistère (Source : Atlas de la charte du Parc naturel régional d'Armorique, 2008)*



*Températures minimales en Finistère (Source : Atlas de la charte du Parc naturel régional d'Armorique, 2008)*





Annexe 4 : Enquête auprès des habitants du Parc d'Armorique

4.1. Répartition de l'échantillon de population par commune

1. Rosnoën

	Habitant 1 Femme, 70 ans	Habitant 2 Femme, 62 ans	Habitant 3 Femme, 45 ans	Habitant 4 Homme, 32 ans
Critères sociologiques	Retraitée	Retraitée	En couple avec enfants	En couple avec enfants
	Classe populaire	Classe moyenne (capital culturel)	Classe moyenne (capital économique)	Classe moyenne (capital culturel)
Critères urbanistiques	Extension de bourg	Lotissement	Lotissement	Village
	Maison traditionnelle, enduite	Maison contemporaine en bois, architecture moderne	Maison néo bretonne	Maison traditionnelle

2. Botsorhel

	Habitant 5 Femme, 69 ans	Habitant 6 Homme, 54 ans	Habitant 7 Femme, 53 ans	Habitant 8 Femme, 47 ans
Critères sociologiques	Retraitée	En couple sans enfant	Retraitée	En couple avec enfants
	Classe populaire	Classe moyenne (capital culturel)	Classe moyenne (capital économique)	Classe moyenne (capital économique)
Critères urbanistiques	Lotissement	Bourg, maison non mitoyenne	Isolé, dans un corps de ferme	Isolé
	Maison néo bretonne	Maison traditionnelle, ensuite	Maison traditionnelle	Maison néo bretonne

3. Argol

	Habitant 9 Homme, 72 ans	Habitant 10 Homme, 39 ans	Habitant 11 Homme, 61 ans	Habitant 12 Femme, 31 ans	Habitant 13 Homme, 35 ans	Habitant 14 Femme, 38 ans
Critères sociologiques	Retraité	En couple, sans enfant	Retraité	En couple, avec enfants	En couple, avec enfants	En couple, avec enfants
	Classe populaire	Classe populaire	Classe moyenne (capital économique)	Classe moyenne (capital économique)	Classe populaire	Classe moyenne (capital culturel)
	Village, proche du bourg	Lotissement	Extension urbaine	Extension urbaine	Lotissement	Lotissement

Critères urbanistiques	Maison néo bretonne	Maison moderne minimaliste	Maison néo bretonne	Maison contemporaine	Maison contemporaine	Maison contemporaine
------------------------	---------------------	----------------------------	---------------------	----------------------	----------------------	----------------------

#### 4. La Feuillée

	Habitant 15 Homme, 42 ans	Habitant 16 Femme, 35 ans	Habitant 17 Homme, 69 ans	Habitant 18 Femme, 45 ans	Habitant 19 Femme, 40 ans
Critères sociologiques	En couple, avec enfants	En couple, avec enfant	Retraité	En couple, avec enfants	Divorcée, avec enfants
	Classe moyenne (capital culturel)	Classe supérieure	Classe moyenne (capital économique)	Classe moyenne (capital économique)	Classe moyenne (capital économique)
Critères urbanistiques	Extension urbaine	Village	Isolé	Bourg, maison mitoyenne	Lotissement
	Maison écologique	Maison traditionnelle	Maison traditionnelle	Maison traditionnelle	Maison contemporaine minimaliste (HLM)

#### 5. Commana

	Habitant 20 Homme, 48 ans	Habitant 21 Femme, 57 ans	Habitant 22 Homme, 61 ans
Critères sociologiques	Divorcé, avec enfant	Veuve	Retraîtée
	Classe moyenne	Classe supérieure	Classe populaire
Critères urbanistiques	Bourg, maison mitoyenne	Extension urbaine	Extension urbaine
	Maison traditionnelle	Maison traditionnelle, enduite	Maison néo bretonne

#### 6. Brasparts

	Habitant 23 Femme, 44 ans	Habitant 24 Femme, 33 ans	Habitant 25 Homme, 28 ans	Habitant 26 Homme, 35 ans	Habitant 27 Femme, 49 ans
Critères sociologiques	En couple, avec enfants	En couple sans enfant	Célibataire	Célibataire	En couple avec enfants
	Classe moyenne (capital économique)	Classe moyenne (capital culturel)	Classe moyenne (capital culturel)	Classe populaire	Classe populaire
Critères urbanistiques	Village	Village	Village	Village	Lotissement
	Maison traditionnelle	Maison traditionnelle	Maison traditionnelle	Maison bois/paille	Maison néo bretonne

#### 7. Saint-Rivoal

	Habitant 28 Femme, 49 ans	Habitant 29 Femme, 54 ans	Habitant 30 Femme, 28 ans	Habitant 31 Homme, 75 ans
	Divorcée, avec enfant	Retraîtée	En couple, sans enfant	Retraité

Critères sociologiques	Classe moyenne (capital culturel)	Classe moyenne (capital culturel)	Classe supérieure	Classe moyenne (capital culturel)
Critères urbanistiques	Lotissement	Lotissement	Lotissement	Bourg, maison non mitoyenne
	Maison écologique	Maison écologique	Maison écologique	Maison écologique

#### 8.4. Grille d'entretien

##### Problématique et axes de l'enquête

Quelles sont, chez les habitants, les logiques (de nature sociale, politique, économique, etc.) qui vont déterminer le choix du type d'habitat (lieu et type de logement) et les manières d'habiter sur le territoire rural du PNRA ?

L'étude de la construction de l'habitat (entendu comme le logement, son environnement et les conditions de vie qui y sont développées par les individus) nous permettra de répondre à cette question. Dans la grille d'entretien et pendant l'entretien, la notion d'habitat sera abordée au travers de trois axes : le choix du logement de résidence (raisons, processus et trajectoire socio-résidentielle), les pratiques des espaces bâtis (constitutifs du champ spatial de l'habitat) et la relation de l'habitant au paysage bâti (celle-ci pouvant mobiliser la relation à un environnement et paysage naturel).

La question d'enquête :

Qu'est-ce qui a motivé l'interlocuteur à vivre dans ce type de logement (à ce moment de sa vie) et qu'il habite de cette manière son quartier, son bourg, son environnement ? Pourquoi a-t-il fait ces choix ?

##### 1. La maison

Objectif :

- Comprendre les motivations qui ont présidé à l'élection du domicile de résidence, de la commune de résidence et déterminer si, aujourd'hui, l'habitant est satisfait de ses conditions de vie dans sa commune/dans son lieu de vie et si son appréciation est en rapport avec les attentes et les motivations qui l'ont originellement amené à venir vivre dans ce lieu/dans cette maison/à la faire construire, etc.
- Comprendre les facteurs qui déterminent les différences de motivations personnelles dans le choix du type d'habitat (trajectoire résidentielle, origine sociale, différence de genre, etc.)
- Comprendre quel a été le processus d'habiter : quels sont les acteurs qui ont été mobilisés/qui sont intervenus ? Quels étaient leurs discours et leurs influences sur l'habitant dans son choix d'habiter ?
- Comprendre le lien entre la relation au territoire (attachement ou non) et la relation à l'habitat/lieu de vie/logement.

A. Choix de la maison : raisons, processus, trajectoire résidentielle

a. Trajectoire résidentielle

- Où viviez-vous avant ? Et encore avant ? Pour chaque lieu où la personne a vécu :
  - Commune ?
  - Maison/appartement ? Maison ancienne/récente ?
  - Taille ?
  - Seul/avec d'autres personnes ?
  - Quelles sont les raisons qui l'ont amené à venir vivre dans cet endroit (études/travail, etc)
  - Quels modes de déplacements utilisés ?
- Question de l'accession à la propriété
- Question de l'accès à la maison individuelle

b. Votre maison actuelle

- Raisons et processus :
  - Avez-vous acheté/loué cette maison ou l'avez-vous faite construire ? Depuis combien de temps vivez-vous dans cette maison ?
  - Qu'est-ce qui vous a fait choisir cette commune et ce terrain/cette maison ? Qu'est-ce qui vous a plu ? Avez-vous dû faire des compromis/renoncer à une autre maison, un autre terrain ? Si oui, pour quelles raisons ? Comment avez-vous fait ces compromis (entre quoi et quoi, pour quelles raisons), comment cela s'est-il passé ?
  - Comment avez-vous trouvé cette maison/ce terrain (agence immobilière, mairie, bouche à oreille) ?
  - Par quels moyens, quels entreprises êtes-vous passé pour acheter/louer cette maison/ce terrain ? Avez-vous été satisfait ?
  - Avez-vous fait des aménagements/des travaux en arrivant ? Lesquels ? Avez-vous fait appel à des entreprises (maçons, etc.) ? Combien de temps les travaux ont-ils duré ? Étiez-vous contents du résultat ? Était-ce que vous vouliez quand vous avez décidé d'avoir recours à eux ? Vous ont-ils proposé quelque chose d'autre qui vous a plu ?
  - Quels travaux avez-vous fait ? Qu'avez-vous modifié ? Pour faire quoi ? Qu'est-ce qui vous a plus dans les aménagements que vous avez faits ? (identifier les systèmes d'appréciation)

B. Ressentis et satisfaction actuelle du lieu de vie

- Que représente votre maison pour vous ?
- Avez-vous envie de rester dans votre maison ? Êtes-vous content de vivre ici aujourd'hui ? Êtes-vous attaché à votre maison ? Ou, est-ce que partir vous tente ? Et quitter cette commune ? Quelles choses ne vous plaisent pas au sein de cette commune ? Qu'est-ce que vous y faites ou n'y faites pas qui vous ait tenté ?
- Parlez-moi de votre village/de votre bourg/de votre lotissement/de votre quartier : que représente-t-il pour vous ?
- Existe-il alentour des endroits que vous aimeriez bien voir changer ?
- Parlez-moi de vos voisins.
- Vous vous entendez bien avec vos voisins ? Vous les fréquentez parfois (pour prendre un verre, manger, faire des activités) ?
- Si la personne montre qu'elle se plaît : quels sont les lieux que vous préférez, où vous êtes le plus content d'aller/qui vous font du bien ? Qu'est-ce que vous y faites ? Y allez-vous avec d'autres personnes ou tout seul ?
- Relation à l'environnement, attachement
- Aimeriez-vous vivre dans une autre région (avec l'équivalent de vos conditions de vie actuelles/voire meilleures s'il y a des aspects que l'interlocuteur aimerait voir évoluer), ou bien êtes-vous attaché à la Bretagne/ au Finistère / à votre commune ?

## 2. Le mode d'habiter

Comment l'interlocuteur vit-t-il chez lui, dans son habitat, dans son environnement et quelles sont les raisons personnelles qui influent cette manière de vivre, les choix individuels qui y président.

Objectifs :

- Connaître les usages et pratiques que les habitants ont de leur habitat
- Comprendre les logiques sociales qui déterminent les usages et pratiques des lieux
- Connaître la répartition sur le territoire des pratiques spatiales (concentrée/diffuse), leurs localisations (où se situe l'ancrage territorial, s'il existe ?), les différentes formes d'expression et l'influence sur les modes de vie/d'habiter.
- Comprendre les logiques sociales qui déterminent un rapport différent à la mobilité et une pratique distincte de la mobilité sur un même territoire.

### A. Les pratiques spatiales, individuelles et sociales de l'espace

Des questions sur les déplacements, leur fréquence, et les endroits fréquentés quotidiennement sont posées. Les questions concernent les achats ordinaires (alimentation, tabac, etc.), les courses ponctuelles (vêtements, livres, etc.), les sorties (culturelles, sportives, de plein air, etc.), les endroits fréquentés lorsque l'habitant reçoit sa famille, des amis, etc.

a. Les déplacements – le rapport à la mobilité

➤ Pratique diffuse/concentrée des déplacements :

- Vous pratiquez des lieux assez différents, localisés sur un territoire assez large : pouvez-vous m'en parler plus ? Est-ce la diversité de lieux qui vous plaît ? Est-ce par nécessité ?
- Allez-vous voir des amis/de la famille ? Comment les avez-vous connus ? Avez-vous déjà vécu là-bas ou venez-vous y chercher autre chose (ex : intérêt culturel) ?
- Situation contraire : vous vous déplacez dans un périmètre restreint par rapport à d'autres personnes : vous n'en avez pas besoin/vous ne pouvez pas ou bien, vous n'en avez pas envie ?

➤ Mobilité et mode d'habiter

- Est-ce un plaisir pour vous de se déplacer en voiture ? Qu'est-ce qui vous plaît/ne vous plaît pas dans le fait d'utiliser la voiture ?
- Utilisez-vous d'autres moyens de déplacements ? Pour quelles occasions ? Vous aimeriez pouvoir utiliser plus souvent ce mode de transport ?
- En cas d'utilisation d'autres modes de transports : quels sont-ils (covoiturage/bus ou, car passant à heure fixe/vélo), vous conviennent-ils ? Pour quelles raisons préférerez-vous ces modes de transport à la voiture ?
- Seriez-vous prêt à changer vos habitudes de tous les jours pour prendre un autre mode de transport ? Avez-vous déjà essayé ?

B. Relation de l'habitant à l'environnement bâti et paysager.

Objectifs :

- Connaitre l'image que les habitants ont des maisons/du bâti et du paysage naturel dans lequel ces maisons/ces bâtis s'insèrent
- Comprendre les logiques sociales qui sont à l'origine des systèmes de goûts des habitants
- À Partir de photos montrant différents paysages bâtis.

- les raisons pour lesquelles l'interlocuteur préfère un paysage ou un autre, n'aime pas ou aime bien un autre (le « comment » : « Comment trouvez-vous celui-ci ? »)
- classer dans un ordre préférentiel et donner les raisons de ce classement (on arrive au « pourquoi » - *travail de réflexion de la personne interviewé sur elle-même et les raisons plus profondes de ces choix*)

### 3. Perception du Parc d'Armorique

#### Objectifs :

- Connaissance et compréhension de la perception du PNRA et de ses actions par les habitants
- Savoir si la personne connaît les valeurs d'un PNR

#### A. Connaissances et perceptions du Parc et de ses actions

- Connaissez-vous le PNRA ? Connaissez-vous quelqu'un qui y travaille ?
- Que connaissez-vous du Parc ? Donner moi des exemples d'actions que le Parc a fait et dont vous avez connaissance ? Êtes-vous déjà allé à une animation organisée par le Parc ?
- Qu'en pensez-vous ? Ces animations/actions vous plaisent-elles ?
- Est-ce que le Parc a, selon vous, un intérêt, une utilité pour vous/votre commune/la région, etc. ? Si oui, laquelle ?

#### B. Description des actions et des valeurs du Parc

- Que pensez-vous des valeurs, des objectifs du Parc ? Les trouvez-vous utiles ? Vous paraissent-ils importants et à prendre en compte pour l'aménagement du territoire ? Comment pensez-vous qu'un territoire doive être aménagé ?

Cela vous intéresserait-il de mieux connaître ce que fait le Parc, voire de participer parfois à des actions (ex : à déterminer) ?



## 4.2. Supports photographiques utilisés pour les entretiens

1. Maison traditionnelle en moellons bourrus, XIXe siècle, restaurée, vue sur mer, Crozon (Jean-François Le Bihan)



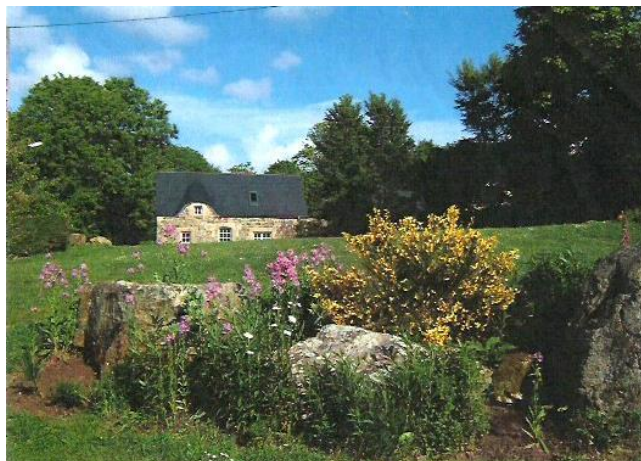
2. Village de Kerguan à Hanvec (Coralie Tanneau)



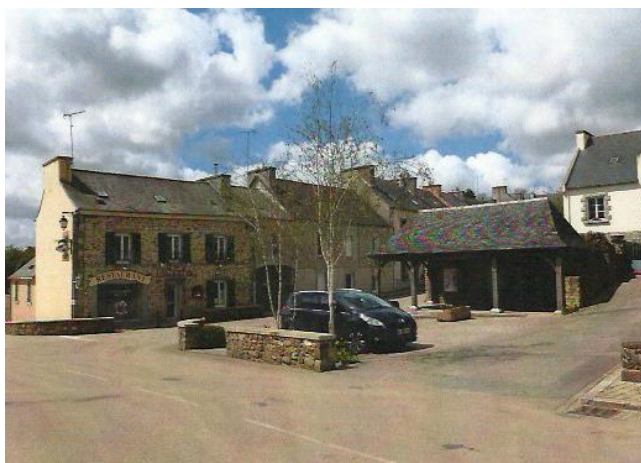
3. Village à Scrignac (Kristel Fèvre)



4. Chaumière des années 1930-1950 (François Cochard)



5. Place du bourg de Lopérec (Lise Vauvert)



6. Maison en moellons ébauchés et jardin cloturé, c. 1970, à Hanvec (Coralie Tanneau)



7. Maison néo bretonne en extension du bourg de Brasparts, c. 1970, (Coralie Tanneau)



8. Maison néo bretonne en extension de bourg à Brasparts, c. 1970, (Coralie Tanneau)



9. Maison en milieu de parcelle dans le bourg de Rosnoën , c. 1990, (Coralie Tanneau)



10. Pavillons en extension de bourg à Argol, c. 2000, (Coralie Tanneau)



11. Maison récente à Hanvec, c. 2012, (Coralie Tanneau)



12. Maison en bois, lotissement de Saint-Rivoal, c. 2015, (Coralie Tanneau)



13. Lotissement à Brasparts, c. 1960, (Coralie Tanneau)



14. Lotissement des années 1990, à Botsorhel (Coralie Tanneau)



15. Lotissement à Brasparts, c. 2000, (Coralie Tanneau)



16. Lotissement HLM à Dinéault, c. 2010, (Coralie Tanneau)



17. Lotissement à Saint-Ségal, c. 2010, (Coralie Tanneau)



18. Extension contemporaine, vue sur mer, Telgruc-sur-mer (Lise Vauvert)





5.1. Liste des PNR ayant participé à l'enquête « agent »

Alpilles  
Ardennes  
Avesnois  
Ballons des Vosges  
Brière  
Causses du Quercy  
Corse  
Golfe du Morbihan  
Grands Causses  
Haute Vallée de Chevreuse  
Haut-Languedoc  
Livradois-Forez  
Loire Anjou Touraine  
Martinique  
Montagne de Reims  
Monts d'Ardèche  
Morvan  
Perche  
Périgord-Limousin  
Pilat  
Pyrénées Ariégeoises  
Pyrénées catalanes  
Queyras  
Scarpe-Escaut  
Vercors  
Vexin français  
Volcans d'Auvergne



5.2. Questionnaire Habitat, destiné aux agents des PNR (enquête réalisée en 2016)

1. Quel est le nom de votre Parc ?

2. Nombre de Communautés de Communes présentes sur le Parc:

3. Nombre de communes sur le Parc:

4. Nombre de SCOT engagés sur le Parc

5. Vous considérez ce Parc comme:

- Très rural
- Plutôt rural
- Plutôt diversifié
- Plutôt urbain

6. Quel est l'intitulé de votre poste?

8. Le Parc connaît-il un développement de l'habitat résidentiel, même partiel, dans ses territoires ruraux ?

Si votre réponse est NON, merci de continuer le questionnaire et de répondre aux questions qui peuvent vous concerner

- oui
- non

8. Si oui, depuis quelle décennie ce développement est-il constaté

- 1960
- 1970
- 1980
- 1990
- 2000
- 2010

9. Depuis les 10 dernières années, l'habitat résidentiel dans les territoires ruraux a plutôt tendance à se développer:

0 1 2 3 4 5 NA

Dans les pôles ruraux principaux

En périphérie des pôles ruraux

Dans des communes isolées

NA= NSP (Ne Sais Pas)

10. Quelle forme de développement est le plus souvent constatée

0 1 2 3 4 5 NA

Étalement en extension autour des bourgs

Dispersion des constructions

Étalement autour des hameaux

Densification des espaces urbanisés

Occupation du patrimoine bâti existant

NA= NSP (Ne Sais Pas)

11. Comment ce développement est-il globalement perçu par les élus?

- Plutôt positivement (renouveau des territoires ruraux)
- Plutôt négativement (préoccupant sur les effets)

12. Comment se développement est-il globalement perçu par les habitants?

- Plutôt positivement (renouveau des territoires ruraux)
- Plutôt négativement (préoccupant sur les effets)

13. Comment ce développement est-il perçu par les territoires urbains (dans ou/et hors des Parc)?

- Plutôt positivement (rééquilibrage urbain/rural)
- Plutôt négativement (développement au détriment des territoires urbains)

14. Le Parc affiche-t-il son intention favorisera le développement résidentiel sur son territoire?

- oui
- non
- Pas de politique claire sur ce sujet

15. Si oui, Pourquoi?

16. Si non, pourquoi?

17. Ce sujet est-il soulevé dans le cadre de la Charte et/ou des missions du Parc?

- oui
- non

18. Si oui, dans quel domaines ce sujet est-il traité?

- Urbanisme
- Architecture
- Paysage

- Développement local
- Environnement
- Patrimoine (ancien et/ou contemporain)
- Économie
- Culture et vie sociale
- Tourisme
- Energie
- Médiation
- Autres

19. Combien de chargés de missions s'intéressent à ce sujet?

20. Sur quoi interviennent les chargés de mission concernés?

- Maîtrise de l'urbanisation
- Densification
- Intégration des nouvelles constructions
- Qualité urbaine et architecturale
- Nouveaux modes d'habiter (ex: habitat participatif)
- Matériaux, ressources locales
- Rénovation du bâti
- Écoconstruction
- Quartiers écologiques
- Économie d'énergie
- Impact environnemental
- Innovation du bâti
- Vivre ensemble
- Mixité

- Traitement de la vacance
- Connaissance et valorisation du patrimoine bâti
- Déplacements extradomiciles
- Revitalisation des bourgs ruraux

21. Autres sujets d'interventions :

22. Quels effets particulièrement problématiques du développement résidentiel pointent le Parc au travers des actions?

23. Des études ont-elles été déjà menées par la structure au sujet de l'habitat? Si oui lesquelles?

24. Comment est soulevée la question de l'habitat dans la Charte du Parc?

25. Au travers de quelles actions traitez-vous cette problématique?

- Conseil aux collectivités
- Conseil aux particuliers
- Accompagnement de projets d'habitats innovants
- Accompagnement de porteurs de projets privés
- Actions pédagogiques auprès des professionnels
- Actions pédagogiques auprès des élus
- Actions pédagogiques auprès des habitants
- Communication/publication
- Mise en oeuvre d'appels à projets ou programmes publics (nationaux, européens...)
- Appui financier
- Lancement de concours ou d'appels à projet
- Mise en place de résidence d'architecte
- Mise en oeuvre de projets de recherche
- Mise en oeuvre de chantiers participatifs

- Coopération avec les universités et écoles supérieures
- Coopération avec les lycées, collèges ou écoles primaire
- Concertation menée par le Parc dans le cadre de projets urbains ou de planification

26. Autres actions:

27. Pourriez-vous expliquer en quelques mots une action qui vous semble particulièrement novatrice sur le sujet?

28. Pensez-vous que les actions du Parc soient efficaces sur le sujet?

*Déplacez le curseur pour répondre.*

peu efficaces

moyennement efficaces

très efficaces

NSP (Ne Sais Pas)

29. Selon vous, quelles valeurs les Parcs promeuvent-ils en ce qui concerne l'habitat sur leur territoire?

30. Qui sont les partenaires qui vous appuient et qui participent à vos réflexions et actions?

31. Les habitants sont-ils associés au travers des actions menées par le PNR sur ce sujet?

- Toujours
- Régulièrement
- Parfois
- Très rarement
- Jamais

32. Le Parc est-il associé à l'élaboration des PDH, PLH ou des programmes de l'habitat?

- Toujours
- Régulièrement

- Parfois
- Très rarement
- Jamais

33. Travaillez-vous sur ce sujet avec les intercommunalités? Si oui, dans quel contexte (ex: PLU(i)) et sous quelle forme?

34. Acceptez-vous d'être recontacté à ce sujet?

- Oui
- Non

35. Si oui, merci d'indiquer votre nom et prénom ci-dessous

36. Civilité

Prénom

Nom

Annexe 6 : Conflits en milieu résidentiel rapportés au PNRA entre 2014 et 2017

<b>Sujet de la plainte</b>	<b>Réaction du PNRA</b>
Création d'une dalle de béton autour d'une maison voisine, initialement construite à usage d'habitation et transformation en bar	Aucune
Création d'une extension non déclarée, à proximité directe de la maison du plaignant	Invité à se tourner vers la préfecture
Construction d'un hangar sur le port de camaret	NSP
Arasement et destruction de talus et de chemins creux	Échanges avec la municipalité, appui auprès de la communauté de commune pour le classement du bocage
Appropriation du dallac'h <sup>501</sup> du village par un tiers	Aucune
Mise en culture d'un site archéologique	Réponse au préfet par courrier
Arasement de talus et de haies	Courriers, programme agricole, classement des haies par arrêté préfectoral et communal, rencontre avec les services de l'état, diagnostic/actions de terrain avec le syndicat de bassin versant de l'Elorn
Inondations liées à des barrages de Castor fiber	Mise en place d'un système administratif et technique de gestion des barrages, concertation locale, tournées de surveillance régulières
Dépôt de déchets sur propriété privée	Transmission de la réglementation
Divagation d'animaux, nuisances sonores, olfactives, entrave à la circulation, dégradation de la voie de circulation, appropriation du dallac'h du village, violence physique avec arme à feu	Aucune

<sup>501</sup> Espace collectif dans les hameaux de la presqu'île de Crozon





Annexe 7 : Questionnaire destiné aux élus du Parc naturel régional d'Armorique

1. L'habitat

Si l'on vous dit habitat... À quoi pensez-vous ?

*Citez entre 3 et 5 mots que vous associez à l'habitat*

Par ordre de priorité, dans quels domaines inscririez-vous l'habitat ?

*Choisissez un numéro entre 1 et 7, 1 étant prioritaire et 7 le moins prioritaire*

- Économique
- Sanitaire
- Sociale
- Écologique
- Politique
- Esthétique
- Psychologique (bien-être)

Parmi les valeurs suivantes, lesquelles attribueriez-vous en priorité à l'habitat :

*3 réponses maximum*

- Qualité
- Préservation
- Bien vivre ensemble
- Confort de vie
- Sobriété
- Je ne me retrouve pas particulièrement dans ces valeurs

2. La ruralité

Considérez-vous votre commune comme un territoire rural?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Quels sont les critères qui vous permettent de l'affirmer ?

*3 critères maximum*

Considérez-vous votre commune comme un territoire:

- Plutôt défavorisé
- Plutôt dévalorisé
- Aucun des deux

Si vous avez répondu « Plutôt défavorisé », donnez-en l'explication (défavorisé par rapport à un autre territoire? difficultés de moyens, carence de services...?)

Si vous avez répondu « Plutôt dévalorisé », donnez-en l'explication (manque de reconnaissance de la qualité de vie du territoire, mauvaise image...?)

3. Croissance démographique et développement urbain

Quelle est la situation démographique de votre commune depuis 10 ans ?

- Croissance
- Décroissance
- Stabilité
- Autre. Préciser.

Selon vous, la croissance démographique est-elle forcément bénéfique pour votre territoire?

- Oui
- Non
- Oui et Non
- Je ne sais pas

Pouvez-vous nous indiquer quelques avantages à la croissance démographique ?

*3 réponses maximum*

Pouvez-vous donner quelques inconvénients à la croissance démographique ?

*3 réponses maximum*

Pour votre commune, la croissance – ou la stabilité démographique – est-elle une priorité?

- Oui
- Oui, sous réserve d'un certain type de développement urbain
- Non
- Je ne sais pas
- Autre. Préciser.

Pour vous, le développement de l'urbanisation dans votre commune est plutôt :

- Une bonne chose, il faut absolument la poursuivre ou l'encourager
- Une difficulté majeure, les effets sont problématiques
- Une dynamique préoccupante, il faut veiller à son encadrement
- Trop faible, il faut que ça change
- Je ne sais pas

Parmi les effets potentiellement indésirables du développement de l'urbanisation suivants, auxquels êtes-vous particulièrement sensibles :

- Consommation foncière
- Mitage du territoire, dispersion de l'habitat
- Mitage des espaces agricoles
- Manque de mixité de forme et type d'habitat
- Dégradation/banalisation du paysage et de la qualité du bâti
- Déplacements accrus (pollutions, embouteillage...)
- Coût pour les collectivités
- Précarité énergétique
- Manque de logements adaptés aux besoins
- Exposition plus importante aux risques naturels
- "NIMBY" ("not in my back yard" = opposition des résidents à de nouveaux projets d'accueil de population)
- Territoires dortoirs
- Conflits d'usage (habitat et activités agricoles, artisanales, industrielles...)
- Division anarchique
- Etalement urbain
- Consommation d'espaces agricoles
- Dégradation et abandon des logements
- Artificialisation des sols
- Atteinte à la biodiversité
- Augmentation prix de l'immobilier
- Consommation énergétique
- Rupture des parcours résidentiels
- Atteinte à la vie sociale
- Manque de mixité sociale

#### 4. Conception du développement d'un territoire

Selon-vous, qu'est ce qui attire les nouveaux ménages dans votre commune ?

Au-delà de ces éléments d'attractivité, quels sont, pour vous, les principaux atouts de votre territoire ?

Quelles sont les principales contraintes auxquelles votre commune fait face pour l'accueil de populations (manque de foncier, absence de planification, manque de diversité de logement, situation et contexte difficile...) ?

Êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes?

*Cocher les affirmations pour lesquelles vous êtes d'accord*

- Il est légitime pour une petite commune de favoriser l'accroissement de sa population
- L'accroissement de la population passe nécessairement par de l'étalement urbain
- Le développement des petites communes se fait au détriment des grandes villes qui perdent des habitants
- Il est possible d'imaginer un fonctionnement cohérent du territoire, basé sur le développement des moyennes et petites communes
- L'échelon communal n'est plus pertinent pour penser l'aménagement et la planification urbaine
- Les législations actuelles et les documents supra-communaux tendent à mettre en péril l'avenir des territoires ruraux
- Les documents supra-communaux, type SCOT et PLUi, sont nécessaires pour une planification cohérente du territoire
- Les documents supra-communaux sont trop contraignants et empêchent le développement de ma commune
- Les documents supra-communaux sont trop favorables aux villes-centres et négligent les petites communes
- Dans le domaine de l'habitat, nous n'innovons pas assez par rapport au reste de la région
- Dans le domaine de l'habitat, nous n'innovons pas assez par rapport à d'autres régions françaises
- Dans le domaine de l'habitat, nous n'innovons pas assez par rapport à d'autres pays européens
- L'organisation des bourgs et des villages (hameaux) est adaptée à nos modes de vie actuels
- L'organisation des bourgs et des villages (hameaux) traditionnels est plus exemplaires que nos manières d'urbaniser depuis 20 ans
- Il faut sauvegarder nos villages (hameaux) et faire en sorte qu'ils continuent d'être habités
- Il faut faire des centre-bourgs une priorité de l'aménagement et du développement de notre territoire

- On ne connaît pas assez bien les conséquences sociales, environnementales et économiques de notre urbanisation
- Je suis plutôt serein quant à l'avenir de mon territoire (commune et alentours)
- L'avenir de mon territoire m'inquiète (commune et alentours)

Si l'avenir de votre territoire vous inquiète, qu'elle en est la principale raison ?

#### 5. Logement - construction - modes d'habiter

Sur votre commune, comment faites-vous pour connaître ou estimer la demande en logement (demandes en mairie, lien avec des agences immobilières...) ?

Qui sont généralement les principaux pourvoyeurs de terrains à bâtir sur votre commune ?

*Répartissez les pourcentages entre les différents choix pour atteindre 100%*

La commune elle-même (suite à rachat de foncier) :                   %

Les petits propriétaires terriens (parcelles entre 1 et 5 logements constructibles) : %

Les grands propriétaires terriens (parcelles de plus de 5 logements constructibles) :       %

Des promoteurs immobiliers privés :                   % :

Des offices HLM :       %

Autre :       %

Total: 100%

Si "Autre", précisez:

Avez-vous identifié des professionnels de l'habitat réguliers qui interviennent sur votre commune tels que :

*Merci de préciser le nom de l'entreprise principale intervenant, lorsque vous la connaissez.*

Des constructeurs de maison individuelle (type trecobat, maison de l'avenir...) :

Des géomètres :

Des agences immobilières :

Des offices HLM :

Des promoteurs immobiliers privés :

Des architectes :

Des entreprises de BTP :

Pensez-vous que la densification soit une nécessité ?

- Oui
- Non

Je ne sais pas

Pensez-vous qu'il faudrait favoriser prioritairement :

*Indiquer le niveau de priorité de 1 à 3, 1 étant la plus forte priorité, 3 la plus faible.*

- La construction de logements neufs
- La rénovation du bâti existant
- La rénovation-extension des constructions anciennes

Pensez-vous qu'il pourrait être intéressant de repenser nos manières d'habiter les territoires ruraux ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Seriez-vous prêt à accueillir sur votre commune des modèles alternatifs d'habitat comme, par exemple : l'habitat participatif, le *cohousing*, l'habitat groupé, l'écoquartier...

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Vous tenez-vous informé des évolutions dans les domaines de l'habitat ?

- Régulièrement
- Parfois
- Rarement
- Jamais

Seriez-vous intéressé pour être régulièrement informé des recherches et nouveautés en matière de :

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Sociétés et territoires ruraux           | <input type="checkbox"/> Urbanisme                                |
| <input type="checkbox"/> Habitat écologique                       | <input type="checkbox"/> Je ne suis pas intéressé                 |
| <input type="checkbox"/> Économie locale                          | <input type="checkbox"/> Autres domaines en lien avec l'habitat : |
| <input type="checkbox"/> Techniques de construction et rénovation |   |

## 6. Parc d'Armorique

Pensez-vous légitime que les Parcs naturels régionaux s'intéressent aux domaines de l'habitat et s'y impliquent ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Pensez-vous qu'il serait intéressant que le Parc d'Armorique soit moteur dans la mise en œuvre de réflexions et d'actions sur l'habitat?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Selon vous, quels domaines d'actions du Parc pourraient être renforcés ou développés sur le sujet ?

*3 réponses maximum*

- Conseil aux collectivités
- Conseil aux particuliers
- Actions pédagogiques auprès des professionnels
- Actions pédagogiques auprès des élus
- Actions pédagogiques auprès des habitants
- Communication/ publication
- Accompagnement de projets d'habitats innovants
- Appui financier
- Accompagnement de porteurs de projets privés
- Concertation menée par le Parc dans le cadre de projets urbains ou de planification
- Mise en œuvre d'appels à projets ou programmes publics (nationaux, européens...)
- Lancement de concours ou d'appels à projets
- Mise en œuvre de projets de recherche ou travaux d'analyse
- Expérimentation de nouvelles méthodes de projets autour de l'habitat
- Mise en œuvre de chantiers participatifs
- Coopération avec les universités et écoles supérieures



- Coopération avec les lycées, collèges ou écoles primaires
- Autres

#### 7. Votre profil

Nom de votre commune

Votre fonction au sein de la commune (maire, conseiller municipal, adjoint...)

Quelle est votre catégorie socio-professionnelle ?

- Agriculteur exploitant
- Artisan, commerçant ou chef d'entreprise
- Cadre et profession intellectuelle supérieure
- Profession intermédiaire (technicien, professeur des écoles, profession intermédiaire de la santé et du travail social, profession intermédiaire administrative de la fonction publique ou du privé...)
- Employé (Employé civil et agent de service de la fonction publique, Policier et militaire, employé administratif d'entreprise, de commerce, personnel de service)
- Ouvrier
- Retraité
- Sans activité professionnelle

Quel est votre métier ? Si vous êtes retraité, quel était votre métier ?

Annexe 8 : Liste des principaux participants au colloque de Lurs-en-Provence (1967)

- Beaugé Henry (chargé de mission, DATAR)
- Bechmann Roland (architecte, secrétaire général d'Aménagement et Nature)
- Betolaud Yves (ingénieur en chef du génie rural, eaux et forêt)
- Charnay Henry (conseiller pédagogique)
- Charnois Pierre (médecin des hôpitaux psychiatriques)
- Claudius-Petit Eugène (ancien ministre, Conseiller général de la Loire et Maire de Firminy)
- Couëlle Jacques (conseiller d'œuvre)
- Flandin Pierre (maire et agriculteur)
- Guichard Olivier (ministre)
- Labasse Jean (professeur à l'institut de Science Politique)
- Lamour Philippe (PDG de la compagnie Nationale d'Aménagement du Bas-Rhône et président de la commission nationale d'Aménagement des territoires)
- Lefèbvre Henri (professeur, Nanterre)
- Madot Guy (président de cotravaux)
- Monbeig Pierre (professeur et directeur adjoint du CNRS)
- Monnet Georges (homme politique et agriculteur)
- Parent Claude (architecte)
- Parent Michel (inspecteur principal des monuments historiques et des sites)
- Prouvé Jean (architecte)
- Rivière Georges-Henri (conservateur en chef du musée des arts et traditions populaires)
- Saint-Marc Philippe (conseiller référendaire à la Cour des Comptes, Président du groupe central pour l'Aménagement de la côte aquitaine)
- Sorlin François (Inspecteur général des monuments historiques)
- Stern Max (président du Bureau d'Etudes et de Réalisations Urbaines)
- Tendron Georges (sous-directeur au Museum national d'histoire naturelle)
- Théry Jean-François (auditeur au conseil d'état)
- Thurnauer Gérard (architecte-urbaniste)
- Toepfer Alfred (entrepreneur agricole et président du premier naturalpark allemand)
- Traynard Philippe (président du club alpin français)
- Viannay Philippe (fondateur du centre nautique des Glénans)
- Virilio Paul (urbaniste)



Annexe 9 : Liste des présidents et des directeurs du Parc d'Armorique depuis sa création

Liste des président(e)s du PNRA

<b>Nom</b>	<b>Période</b>
Françoise PÉRON	depuis 2015
Daniel CRÉOFF	juin 2008 à avril 2015
Roger MELLOUET	juillet 2001 à juin 2008
Jean-Yves COZAN	1983 à 2001
Edouard LE JEUNE	1969 à 1983

Liste des directeurs-trices du PNRA

<b>Nom</b>	<b>Période</b>
Jean-Jacques Barreau	Depuis mars 2014
Camille LAGARDE (par interim)	Juillet 2012 à février 2014
Véronique HÉTET	16 janvier 2007 à juin 2012
Claude MARTEL	1er septembre 2003 au 31 décembre 2006
Pierre PÉRAN	1er août 2001 au 30 juin 2003
Alain SCHMITT	Février 1985 au 31 octobre 2000
Jean-Pierre GESTIN	1979 à 1984
Louis Pierre BALAY	Juillet 1974 - 1978
Vincent AUZANNEAU	1970 au 1er juillet 1974
Henri BEAUGÉ	1968/1969

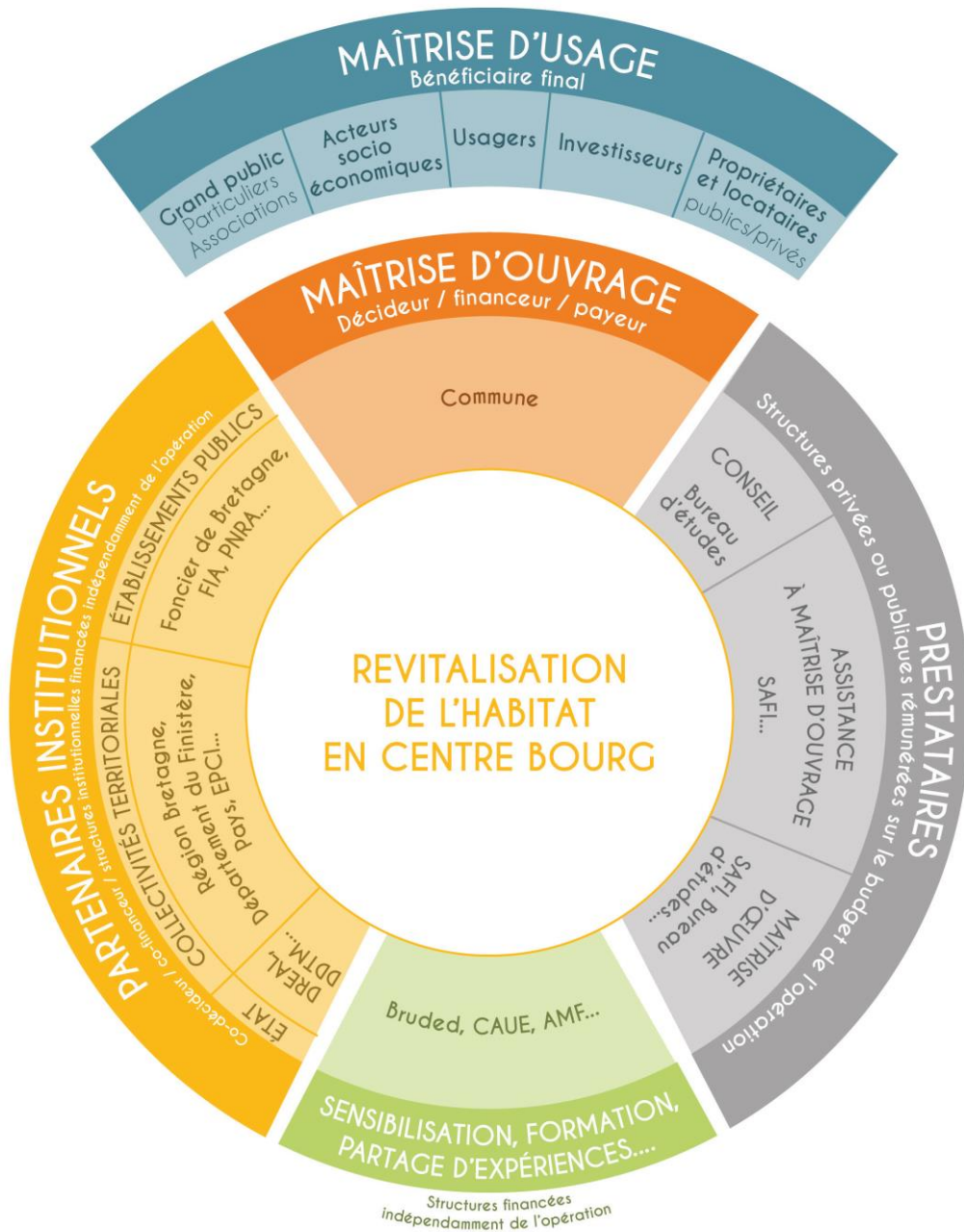


Annexe 10 : Tableau chronologique des créations des PNR, selon Nacima Baron et Romain Lajarge

<p><b>Les PNR « datariens » 1967-1970</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Armorique (1969)</li> <li>- Camargue, Brière, Forêt d’Orient, Landes de Gascogne, Morvan, Vercors (1970)</li> </ul>
<p><b>Les PNR « régionalistes » 1970-1979</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Corse (1972)</li> <li>- Haut-Languedoc (1973)</li> <li>- Boucle de Seine Normande, Lorraine, Pilat (1974)</li> <li>- Normandie-Maine (1975)</li> <li>- Vosges du Nord, Martinique, Montagne de Reims (1976)</li> <li>- Luberon, Queyras, Volcans d’Auvergne (1977)</li> <li>- Marais poitevin (1979/supprimé en 1997, recréé en 2014)</li> </ul>
<p><b>Les PNR « développementalistes » 1985-1991</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Haute Vallée de Chevreuse (1985)</li> <li>- Livradois-Forez, Haut-Jura, ENR Nord-Pas-de-Calais (1986)</li> <li>- Ballons des Vosges, Brenne (1989)</li> <li>- Marais du Cotentin et du Bessin (1991)</li> </ul>
<p><b>Diversification des PNR 1995-2000</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chartreuse, Grands Causses, Vexin français, Massif des Bauges (1995)</li> <li>- Loire-Anjou-Touraine (1996)</li> <li>- Verdon (1997)</li> <li>- Perche, Périgord-Limousin, Avesnois, Scarpe-Escaut ( 1998)</li> <li>- Gâtinais français, Causses du Quercy (1999)</li> </ul>
<p><b>Les PNR « naturalistes » 2001-aujourd’hui</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cap et marais d’Opale (2000)</li> <li>- Guyane, Monts d’Ardèche (2001)</li> <li>- Narbonnaise (2003)</li> <li>- Oise, Pyrénées catalanes, Millevache (2004)</li> <li>- Alpilles (2007)</li> <li>- Pyrénées ariégeoises (2009)</li> <li>- Ardennes (2011)</li> <li>- Préalpes d’Azur ( 2012)</li> <li>- Golfe du Morbihan (2014)</li> <li>- Baronnies provençales (2015)</li> </ul>



Annexe 11 : Schéma d'organisation des acteurs dans le cadre de la revitalisation de l'habitat en centre-bourg. Source: Préfecture de région Bretagne, 2015







Annexe 12 : Extrait du programme de séminaire « Faut-il créer une université populaire de l'urbanisme, du paysage et de l'architecture ? » Parc naturel régional Pyrénées catalanes, 27 au 30 juin 2017

« Il faut bien admettre que sans démocratie et gouvernances construites au plus près de l'habitant, il n'est pas possible de conduire de politiques territoriales durables. Les Parcs naturels régionaux ont accueilli depuis plusieurs années des ateliers hors-les-murs. Ces démarches visaient à instaurer un nouveau dialogue avec les habitants, les citoyens, les pétitionnaires, vis-à-vis de projets de vie et des nouvelles demandes des citoyens. De plus en plus, en matière d'urbanisme, le réseau, plutôt que d'entrer par la règle, préfère aborder la question de l'habitat, par le projet. Cela change considérablement la donne, et les responsables des collectivités en viennent à se poser cette question : « Comment peut-on amener les gens à réfléchir au projet ? » et à sortir des logiques liées aux contraintes urbanistiques et réglementaires qui se complexifient. Comment faire en sorte que le citoyen puisse contribuer à l'aménagement, au cadre et à la qualité de vie de son territoire ?

Le défi est également de dépasser les intérêts purement individuels liés aux marchés fonciers et immobiliers pour entrer dans l'appréhension et la gestion d'un bien commun. En plus de ces questions, il existe également toute une part de la population qui est locataire d'une maison ou d'un appartement (parfois même en difficulté ne pouvant régler son loyer) se sentant ainsi trop éloignée et pas légitime à participer à la vie citoyenne locale. Une autre partie des habitants voit le cadre de l'aménagement du territoire comme une forme complexe impossible à démêler et abandonne avant même d'avoir tenté quoique ce soit tant le langage de l'urbanisme et du paysage témoignent aussi d'une approche hermétique pour un non-initié.

L'université populaire a donc pour objet d'aborder avec des mots simples la question de l'habiter ensemble en milieu rural, afin que cette question politique puisse être partagée avec les personnes concernées ; c'est à dire dans un premier temps, de les placer en position de pouvoir contribuer au débat et aux actions. Comment l'habitant peut-il passer d'un processus de consommation personnelle du cadre de vie à une participation collective et citoyenne de l'activité de son territoire? Pour aller vers cet appui à des démarches citoyennes collectives, le réseau des Parcs naturels régionaux envisage de créer une plate-forme qui proposera des outils, des témoignages et des expériences de démocratie participative afin d'élargir le champ des possibles. C'est dans ce cadre que la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en partenariat avec le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes, organise un séminaire pour préparer la création de l'université populaire de l'urbanisme, du paysage et de l'architecture auquel nous vous convions. »



## Table des illustrations

Figure 1 : Les Parcs naturels régionaux de France en 2018 (Source : Fédération des Parcs naturels régionaux de France)	13
Carte 1: Situation du Parc naturel régional d'Armorique en Bretagne. Source : COSTEL	14
Carte 2 : Parc naturel régional d'Armorique, Pays, EPCI	15
Photographie 1 : Exposition universelle de 1889. Chalet scandinave, Charles Garnier. Source web, Photo © ND/Roget-Viollet	45
Figure 2 : Plan d'une maison de ferme, Sizun. Chantier 1445.	46
Figure 3 : Façade d'une maison de ferme, Sizun. Chantier 1445	47
Photographie 2 : Villa Ker Maria. Source, Daniel Le Couédic	49
Figure 4 : Plan de ferme, Le Corbusier. Source, annexe 3 du rapport du 5e congrès de Paris "Logis et Loisirs".	53
Figure 5 : Publicité, Maison Bouygues. Source, Daniel Le Couédic	56
Figure 6 : Habiter selon Olivier Lazzarotti. Source web, Géoconfluence	64
Figure 7 : Système rural de l'habitat	68
Figure 8 : Système urbain de l'habitat. Source, Thierry Vilmin, 2015	68
Figure 9 : Le territoire comme système complexe. Source Alexandre Moine, 2006	71
Figure 10 : Relation entre les missions des PNR et l'habitat.	72
Graphique 1 : Répartition des domaines techniques dans les PNR.	73
Figure 11 : Synthèse du concept d'habitat.	75
Carte 3 : Population communale du PNRA en 2014. Source, Insee	81
Carte 4 : Évolution de la population du PNRA entre 1999 et 2009. Source Insee	81
Carte 5 : Évolution de la population du PNRA entre 2009 et 2014. Source Insee	81
Carte 6: Médiane de niveau de vie par commune dans le PNRA en 2014. Source Insee	82
Carte 7 : Part des non ou peu diplômés en 2014 sur le PNRA. Source Insee	83
Carte 8 : Part des 60 ans et plus dans le Finistère et le PNRA, en 2014. Source Insee	83
Carte 9 : Part de l'emploi présentiel dans le Finistère et le PNRA en 2014. Source Insee	84
Carte 10 : Part des résidences secondaires en 2014 dans le Finistère et le PNRA. Source Insee	85
Carte 11 : Part des propriétaires en 2014 dans le Finistère et le PNRA. Source INSEE	85
Carte 12 : Part de la maison individuelle dans le Finistère et le PNRA en 2014. Source INSEE	86
Carte 13 : Part des logements vacants. Source INSEE, 2014	86
Carte 14 : Principaux secteurs habités du PNR d'Armorique et polarités urbaines	87
Carte 15 : Sectorisation du PNRA selon la proximité et le nombre de polarités à moins de 30 minutes d'une commune	89
Figure 12 : Schéma d'organisation des espaces habités dans le PNRA. Source Étude sur la caractérisation des hameaux du PNRA, 2017 (illustration: Sébastien Thomas)	90
Carte 16 : Maillage urbain en Finistère et dans le PNRA.	91
Figure 13 : Evolution de la tâche urbaine de Daoulas, Logonna-Daoulas et l'Hôpital Camfrout entre 1960 et 2014. Source: DDTM du Finistère SPEAJ/OGD 2014	99
Figure 14 : Evolution de la tâche urbaine du Faou, Hanvec et Rosnoën. Source: DDTM du Finistère SPEAJ/OGD 2014	100
Figure 15 : Evolution de la tâche urbaine de Botsorhel, Saint-Ségal et Dinéault. Source: DDTM du Finistère SPEAJ/OGD 2014	101
Figure 16 : Evolution de la tâche urbaine de Commana, Berrien et Saint-Coulitz. Source: DDTM du Finistère SPEAJ/OGD 2014	103
Figure 17 : Exemple de villages dans le PNRA. Les villages quévaisiens (illustration de Sébastien Thomas)	106
Figure 18 : Exemple de villages dans le PNRA. Les villages des Marches des Monts d'Arrée (illustration de Sébastien Thomas)	106
Figure 19 : Exemple de villages dans le PNRA. Les villages des Méandres de l'Aulne (illustration de Sébastien Thomas)	107
Photographie 3 : Village de Kerguan en 1997 et 2007, Hanvec. Source, site internet du gîte	108
Photographie 5 : logis étable, Botmeur (Douard Christel, inventaire du patrimoine)	112
Photographie 4 : Logis sur étable, Berrien (Maillard Florent, inventaire du patrimoine)	112

Photographie 6 : Ferme de paysan-pêcheur, Crozon (Maillard Florent, inventaire du patrimoine)	112
Photographie 7 : logis mixte, Hôpital Camfrout (Bègne Bernard, inventaire du patrimoine)	112
Photographie 8 : Maison à avancée, Pont-de-Buis-lès-Quimerch (Bègne Bernard, inventaire du patrimoine)	112
Photographie 9 : maison-commerce, Camaret ( Bègne Bernard, inventaire du patrimoine)	113
Photographie 10 : Maison à travée, Châteaulin (L'Haridon Erwana, inventaire du patrimoine)	113
Photographie 11 : Maison ternaire, Pleyben (Maillard Florent, inventaire du patrimoine)	113
Photographie 12 : Maison noble, Châteaulin (L'Haridon Erwana, inventaire du patrimoine)	113
Photographie 13 : Maison bourgeoise, Châteaulin (L'Haridon Erwana, inventaire du patrimoine)	113
Photographie 14 : maison néobrettonne, Brasparts (C.T.)	114
Photographie 15 : Maison néobrettonne, Brasparts (C.T.)	114
Photographie 16 : Maison mitoyenne, Brasparts (C.T.)	114
Photographie 17: maison néobrettonne, Dinéault (C.T.)	115
Photographie 18 : pavillon minimaliste, Hanvec (C.T.)	115
Photographie 19 : Maison d'architecte en bois, La Feuillée (C.T.)	115
Photographie 20: Maison moderniste, Landévennec (C.T.)	115
Photographie 21 : maison à toit monopente, Plougonven (C.T.)	115
Photographie 22 : Pavillon minimaliste, Plougonven (C.T.)	115
Photographie 23 : Maison moderniste, Plougonven (C.T.)	116
Photographie 24 : quartier d'habitat social, Plougonven (C.T.)	116
Photographie 25 : Maison en bois, Rosnoën (C.T.)	116
Photographie 26 : Maison d'écolotissement, Saint-Rivoal (C.T.)	116
Photographie 27 : Lotissement, Plougonven, c. 1990 (C.T.)	117
Photographie 28 : Lotissement, Plougonven, c. 2010 (C.T.)	117
Photographie 29 : Lotissement, Argol, c. 2000 (C.T.)	118
Photographie 30 : Lotissement Rosnoën, c. 2005 (C.T.)	118
Photographie 31 : Lotissement à Brasparts, c. 2015, (C.T.)	118
Photographie 32 : Lotissement, Lopérec, c. 2000 (C.T.)	118
Carte 17 : Communes sélectionnées pour notre enquête sociologique	123
Tableau 1 : Critères sélectifs des terrains d'étude sociologique sur le Parc d'Armorique. Statistiques de 2014, source Insee	124
Graphique 2 : Répartition de la population enquêtée, selon le sexe, l'âge, la situation familiale et sociale (Enquête de terrain 2017)	127
Graphique 3 : Répartition géographique de la population enquêtée (Enquête de terrain 2017)	127
Graphique 4 : Localisation des habitants enquêtés, par commune (Enquête de terrain 2017)	128
Graphique 5 : Type de maison de résidence des enquêtés, par commune (Enquête de terrain 2017)	128
Tableau 2 : Réseau routier finistérien. Source, Département du Finistère	132
Graphique 6 : Modes de consommation et d'achat déclarés par la population enquêtée (Enquête de terrain 2017)	135
Graphique 7 : Rapport à l'autre déclaré par les enquêtés, en fonction du lieu de vie(Enquête de terrain 2017)	136
Graphique 8 : répartition des profils relationnels rencontrés au cours de notre enquête (Enquête de terrain 2017)	136
Graphique 9 : Implication citoyenne déclarée en fonction du lieu de vie (Enquête de terrain 2017)	140
Graphique 10 : Rapport à la nature des habitants enquêtés selon le lieu de vie (Enquête de terrain 2017)	142
Graphique 11 : dernier lieu habité avant installation dans le PNR d'Armorique (Enquête de terrain 2017)	144
Graphique 12 : profil des habitants interrogés en fonction du type de maison (Enquête de terrain 2017)	149
Photographie 37 : Urbanisation diffuse près de la plage de Trez Bellec, Argol ( Lise Vauvert)	169
Graphique 13 : Nombre de PNR impliqués dans la question des déplacements, par type d'ambition	181
Tableau 3 : Positionnement du PNRA (en bleu) vis-à-vis des autres chartes de PNR	193
Tableau 4 : Déterminants personnels compatibles avec la posture accueillante de l' élu	206
Tableau 5 : Déterminants personnels compatibles avec la posture défensive/conservatrice de l' élu	207
Tableau 6 : Déterminants personnels compatibles avec la posture prudente de l' élu	208
Tableau 7 : Préoccupations des élus du PNRA concernant le développement résidentiel	209
Tableau 8 : Valeurs constitutives et associées au développement durable, d'après Henry Dicks.	212
Tableau 9 : Réponses des enquêtés « agents » au sujet des valeurs de l'habitat, classés selon les domaines de valeurs associées	214
Tableau 10 : Valeurs promues par les élus du PNR d'Armorique au sujet de l'habitat	214
- Figure 20 : Principe d'organsiation des syndicats mixtes de Parcs naturels régionaux	220

Tableau 11 : Écart entre préoccupations locales et préoccupations affichées dans la charte du PNRA (en bleu)

	224
Graphique 14 : Évolution de la population totale du PNRA entre 1954 et 2012. Source Insee	234
Carte 18 : Communes ayant bénéficié d'une assistance dans le cadre de l'OPAH entre 1983 et 1984	266
Tableau 12 : Accompagnement des communes dans le cadre de l'OPAH entre 1982 et 1984	267
Figure 21 : Cycle des projets et interventions du PNRA entre 1967 et 1985.	269
Figure 22 : Affiche de l'Union Démocratique Bretonne contre la création du Parc d'Armorique	281
Tableau 13 : structuration de l'âge de la population de quelques territoires en 2012. Source, Commissariat général au développement durable, 2014	286
Tableau 14 : Taux d'accroissement de la population entre 1999 et 2009 pour quelques territoires. Source, Commissariat général au développement durable.	287
Graphique 15 : Part de résidences secondaires, PNR et hors PNR.	287
Source, commissariat général au développement durable	287
Graphique 16 : Part de logements sociaux, PNR et hors PNR.	287
Source, commissariat général au développement durable.	287
Carte 19 : Part des espaces artificialisés par région et dans les PNR en 2006.	288
Source, commissariat général au développement durable.	288
Tableau 15 : Bilan des productions techniques de la mission de conseil en Urbanisme et Paysage entre 2011 et 2014. Source: Cécile Thépault, mémoire de fin d'études, 2015	297
Carte 20 : limites administratives des intercommunalités et des Pays dans le périmètre du PNRA (Source : DREAL Bretagne, PNRA)	299
Figure 23 : Esquisse de projet de revitalisation du centre-bourg de Guerlesquin (Source : TLPA)	306
Tableau 16 : Principaux modes d'intervention des PNR et du PNRA sur l'habitat.	321
Tableau 17 : Relation entre actions et chartes de PNR.	323
Tableau 18 : Moyens humains et sentiment d'efficacité des actions dans les Parcs aux ambitions estimées exemplaires	328
Figure 24 : Extrait de l'outil "ZAU" produit par le PNR d'Armorique	339
Photographie 34 : Expérimentation d'une maquette modulable dans un projet d'aménagement de centre-bourg, Roscanvel, 2015. (Photo Lise Vauvert)	339
Figure 25 : Cahier d'exercice « Écobarri », Causses du Quercy (Source: PNRCQ)	342
Photographie 35 : Spectacle « Le mensonge des trois petits cochons ». Affiche et photo. Conférence gesticulée sur l'écoconstruction, compagnie Les frères Lepropre (source : Site internet de la compagnie : <a href="https://lesfrereslepropre.weebly.com/le-mensonge-des-3-petits-cochons.html">https://lesfrereslepropre.weebly.com/le-mensonge-des-3-petits-cochons.html</a> )	346
Figure 26 : Schéma d'organisation des commissions locales de conseil en architecture. Source, DATAR et Fédération des Parcs naturels régionaux de France	348
Photographie 36 : Séance de restitution de l'atelier des étudiants de l'ENSA Bretagne, 2015 (C.T)	369
Photographie 37 : Ouverture du jardin et création d'un porche et de mobiliers (Source : résidence d'architecte et d'artistes, PNRA, 2016)	375
Photographie 38 : Création d'une signalétique avec les lycéens (Source: résidence d'architecte et d'artistes, PNRA,2016)	376
Photographie 39 : Fête du jardin, clôture de la résidence (Source: résidence d'architecte et d'artistes, PNRA, 2016)	377



## Liste des abréviations, sigles et acronymes

ABF : Architecte des bâtiments de France

AMI: Appel à manifestation d'intérêt

ANAH: Agence nationale de l'amélioration de l'habitat

ARF : Association des Régions de France

ASCORAL : Assemblée de constructeurs pour une reconstruction architecturale

ATP : Arts et traditions populaires

BIMBY: *Build in my back yard*

BRUDED : Bretagne Rurale et Rurbaine pour un développement durable

CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement

CELIB : Comité d'étude et de liaison des intérêts Bretons

CIAM : Congrès International d'Architecture Moderne de Paris

CIANE : Comité interministériel d'Action pour la Nature et l'Environnement

CIAT : Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire

CIDAR : Comité Interministériel pour le Développement et l'Aménagement Rural

CIFRE : Convention industrielle de formation par la recherche

CNJA : Cercle national des Jeunes agriculteurs

CNPN : Conseil National de protection de la nature

CNRS : Centre national de la recherche scientifique

COB (Pays) : Centre Ouest Bretagne

CORP : Conseil d'orientation, recherche et prospective

DARS : Direction de l'Aménagement rural et des Structure

DATAR : Délégation interministérielle à l'Aménagement du territoire et à l'Attractivité régionale

DDA : Direction Départementale de l'Agriculture

DDE : Direction Départementale de l'Équipement

DDTM : Direction Départementale des territoires et de la mer

DIACT : Délégation interministérielle à l'Aménagement et la Compétitivité du territoire

DIREN : Direction régionale de l'environnement

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

ENSA : École nationale supérieure d'architecture

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

EPF : Établissement public foncier

FIAM : Fonds d'intervention d'auto-développement de la montagne

FIANE : Fonds d'Intervention et d'Action pour la Nature et l'Environnement

FIDAR : Fond Interministériel pour le Développement et l'Aménagement Rural

FNSEA : Fédération nationale des syndicats des exploitants agricoles

GEP : Groupe Études et Programmation



HQE : Haute qualité environnementale

INSA : Institut nationale des sciences appliquées

INSEE : Institut nationale de la statistique et des études économiques

LEADER : Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale

LOADT : Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire

MEEDDAT : ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

MIT : *Massachusetts Institute of Technology*

NOTRe (loi) : nouvelle organisation territoriale de la République

(N)TIC : (nouvelles) technologies de l'information et de la communication

OPAH : Opération programmée d'amélioration de l'habitat

OREAM : Organismes d'Étude et d'Aménagement des Aires Métropolitaines

PAC : Politique agricole commune

PACT-ARIM : Centre de Propagande et d'Action contre les Taudis – Association de Restauration Immobilière

PADD : Projet d'aménagement et de développement durable

PAR : Plan d'aménagement rural

PDC : Programmes de développement coordonné

PDR : Programmes de Développement Rural

PLH : Plan local de l'habitat

PLU(i) : Plan local d'urbanisme (intercommunal)

PNR : Parc naturel régional

PNRA : Parc naturel régional d'Armorique

PNRCMO : Parc naturel régional Cap et marais d'Opale

PNRGM : Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

PNRMA : Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

PNRVA : Parc naturel régional des volcans d'Auvergne

POS : Plan d'occupation des sols

RESSAC : Représentations sociales, sensibilisation et adaptation au changement climatique

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

SCOT : Schéma de cohérence territoriale

SDAU : Schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme

SEATER : Service d'étude et d'Aménagement touristique de l'Espace rural

SEMENF : Société d'économie mixte du Nord-Finistère

SEPNB : Société d'études pour la protection de la nature en Bretagne

SMDCF : Syndicat Mixte pour le Développement du Centre Finistère

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

SRU (loi) : Solidarité renouvellement urbain

STAP : Service territorial de l'architecture et du patrimoine

STD : Simulation Thermique Dynamique

ZAU : Zone à urbaniser



## Bibliographie

### Ouvrages

- Ascher, François, et Jean-Claude Driant. *Habitat et villes : l'avenir en jeu*. Paris: L'Harmattan, 2000.
- Benoît, Bruno, Mathias Bernard. *Le Maire et la Ville. Dans la France Contemporaine*. Clermont-Ferrand: Pu Blaise Pascal, 2012.
- Bonnamour, Jacqueline, et Béatrice Vélard. *Quelles recherches aujourd'hui pour les campagnes de demain? : aménagement rural et recherche géographique*. ENS Editions, 1996.
- Bourdieu, Pierre. *La Distinction : Critique sociale du jugement*. Paris: Les Editions de Minuit, 1979.
- Brun, Jacques, Collectif, Marion Segaud, et Jean-Claude Driant. *Dictionnaire de l'habitat et du logement*. Paris: Armand Colin, 2003.
- Caillé, Alain. *Anthropologie du don : Le Tiers paradigme*. Paris: Desclée de Brouwer, 2000.
- Certeau, Michel de, Luce Giard, et Pierre Mayol. *L'invention du quotidien, tome 1 : Arts de faire*. Nouv. éd. Paris: Gallimard, 1990.
- Charmes, Éric. *La ville émiettée*. Paris: Presses Universitaires de France, 2011.
- Chartier, Erwan. *Jean Hourmant, mémoires d'un irréductible breton*. Coop Breizh, 2016.
- . *Jean-Yves Cozan l'homme à l'écharpe blanche*. Spézet: Coop Breizh, 2005.
- Cividino, Hervé. *Architectures agricoles. La modernisation des fermes 1945-1990*. Presse Universitaire de Rennes, 2012.
- Cournot, Antoine-Augustin. *Traité de l'enchaînement des idées fondamentales dans les sciences et dans l'histoire*. Vol. 2. Paris: L. Hachette, 1861.
- Croizé, Jean-Claude. *Politique et configuration du logement en France (1900-1980)*. Université de Nanterre - Paris X, 2009. Sciences de l'Homme et Société. Paris X: Université de Nanterre, 2009.
- Desanti, Raphaël, et Philippe Cardon. *Initiation à l'enquête sociologique: Toutes filières secteur social*. 1<sup>re</sup> éd. Paris: ASH - INFO6TM, 2010.
- Dumont, Marc, Emmanuelle Hellier, et Collectif. *Les nouvelles périphéries urbaines : Formes, logiques et modèles de la ville contemporaine*. Rennes: PU Rennes, 2010.
- Éleb, Monique. *Les 101 mots de l'habitat à l'usage de tous*. Archibook, 2015, 148p. Les 101 mots à l'usage de tous. Archibook, 2015.
- Frileux, Pauline. *La haie et le bocage pavillonnaires : diversités d'un territoire périurbain, entre nature et artifice*. Paris, Muséum national d'histoire naturelle, 2008.
- Gautier, Abbé Élie. *La dure existence des paysans et des paysannes. Pourquoi les bretons s'en vont... Un département témoin*. Broché, 1950.
- Gumuchian, Hervé. *Représentations et aménagement du territoire*. Paris: Economica, 1991.

- Houée, Paul. *Les politiques de développement rural: Des années de croissance au temps d'incertitude*. 2e éd. revue et augmentée. Quae, 1996.
- Kaufmann, Jean-Claude. *L'entretien compréhensif - L'enquête et ses méthodes*. 3e édition. Paris: Armand Colin, 2011.
- Boissonnade, Jérôme. *La ville durable controversée: Les dynamiques urbaines dans le mouvement critique*. Paris: Editions Pétra, 2015.
- Lajarge, Romain, et Nacima Baron. *Les parcs naturels régionaux: Des territoires en expériences*. 1<sup>re</sup> éd. Versailles: Editions QUAE GIE, 2016.
- Le Couédic, Daniel. *La maison ou l'identité galvaudée*. Rennes: Presse Universitaire de Rennes, 2004.
- Lefebvre, Henri, et Institut de sociologie. *L'Habitat pavillonnaire*. 3e éd. Paris: L'Harmattan, 1979.
- Mannoni, Pierre. *Les représentations sociales*. 7e édition. Presses Universitaires de France - PUF, 2016.
- Matalon, Benjamin, et Rodolphe Ghiglione. *Les enquêtes sociologiques - Théories et pratique*. Armand Colin, Collection U, 1980.
- Mauss, Marcel. *Essai sur le don*. 2<sup>e</sup> éd. Paris: PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE - PUF, 2012.
- Mermet, Laurent. *Etudier Des Ecologies Futures: Un Chantier Ouvert Pour Les Recherches Prospectives Environnementales*. 01 éd. Bruxelles: P.I.E.-Peter Lang S.a, 2005.
- Mouhot, Jean-François, Charles-François Mathis, Collectif, et Henri Jaffeux. *Une protection de l'environnement à la française ? XIXe-XXe siècles*. Seyssel: Champ Vallon Editions, 2013.
- Nussaume, Yann, Aliko-myrtó Perysinaki, et Johanna Sery. *La Maison individuelle : Vers des paysages soutenables ?* Paris: La Villette, 2012.
- Ollivro, Jean. *Bretagne : 150 ans d'évolution démographique*. Rennes: Presse Universitaire de Rennes, 2005.
- Pagès, Alexandre. *La pauvreté en milieu rural*. Édition revue et corrigée. Toulouse: Presses Universitaires du Mirail, 2012.
- Pattaroni, Lucas, Vincent Kaufmann, et Adriana Rabinovich. *Habitat en devenir. Enjeux territoriaux, politiques et sociaux du logement en Suisse*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, 2009.
- Pina, Christine, Christian Bidégaray, Stéphane Cadiou. *L'élu local aujourd'hui*. Grenoble: Presses Universitaires de Grenoble, 2009.
- Strat, Pascal Nicolas-Le. *La relation de consultance : Une sociologie des activités d'étude et de conseil*. Paris: Editions L'Harmattan, 2003.
- Tapie, Guy. *Sociologie de l'habitat contemporain : Vivre l'architecture*. Marseille: PARENTHESSES, 2014.
- Vilmin, Thierry. *L'aménagement urbain, acteurs et système*. Marseille: Parenthèses, 2015.
- Weiss, Karine, et Dorothee Marchand. *Psychologie sociale de l'environnement*. Rennes: PU Rennes, 2006.

Chapitre d'ouvrage

Claval, Paul. « L'habitat et l'habitation : des objets complexes. Quelles directions pour une analyse ? » In *Habitat et espace dans le monde rural*, Cahier 3:13-31. Maison des sciences et de l'homme. Paris: Ministère de la Culture et de la Communication, 1988.

Cocaud, Marine. « Améliorer l'habitat rural ». In *La maison rurale en pays d'habitat dispersé*, Presses universitaires de Rennes., 51-61, 2002.

Devisme, Laurent, et Lucie Brenon. « 15. Habiter à côté (de la ville) ; être tout contre (son voisin) ». In *Habiter, le propre de l'humain*, 267-78. La Découverte, 2007.

Draetta, Laura. « Le décalage entre attitudes et comportements en matière de protection de l'environnement ». In *Développement durable et participation publique: de la contestation écologiste aux défis de la gouvernance*. Presse Universitaire du Mirail, 2003.

Joumard, Robert. « La pollution atmosphérique entre sciences et société ». In *Evaluation et perception de l'exposition à la pollution atmosphérique*, édité par I. Roussel et A. Weill L. Charles P. Ebner, 57-69. Primequal-Predit. la Documentation Française, 2007.

Macdonald, Roderick A. « les Vieilles Gardes, Hypothèse sur l'émergence des normes, l'internormativité et le désordre à travers une typologie des institutions normatives ». In *Le droit soluble: contributions québécoises à l'étude de l'internormativité / sous la direction de Jean-Guy Belley...* Paris: LGDJ, 1996.

Mathieu, Nicole. « Mode d'habiter : un concept à l'essai pour penser les interactions hommes-milieus ». In *Les interactions hommes-milieus*, 97-130. Editions Quæ, 2014.

Pecqueur, Christophe. « 20. Les difficultés à habiter Approche anthropologique et clinique de l'habiter ». In *Habiter, le propre de l'humain*, 353-62. La Découverte, 2007.

Schmitz, Serge. « Le "mode d'habiter" : analyse de l'usage d'une notion émergente en géographie ». In *Habiter : Vers un nouveau concept ?* Armand Colin, 2012.

Stock, Mathis. « Théorie de l'habiter. Questionnements ». In *Habiter, le propre de l'humain*, 103-25. Paris: La Découverte, 2007.

#### Articles scientifiques, conférences, colloques

Acquier, Françoise. « Le concept de mode d'habiter à l'épreuve du développement rural durable,». Conférence. *Le Cresson veille et recherche*, Paris, 20/10/2010.

Aldhuy, Julien. « Au-delà du territoire, la territorialité ? » *Géodoc*, n° 55 (2008): 35-42.

Alexandre, Hervé, François Cusin, et Claire Juillard. « L'attractivité résidentielle des agglomérations françaises ». *Observateur de l'immobilier*, n° 76 (juillet 2010): 3-66.

Allie, Louis, et C. R. Bryant. « Les Parcs Naturels Régionaux Français : Un modèle de gouvernance et de planification spatiale pour le milieu péri-urbain ? » *Canadian Journal of Regional Science XXVI* (2002): 447-64.

Azmar, Olivier. « Les territoires ruraux: stratégies de développement et prospective ». Conférence. École nationale supérieure d'architecture de Grenoble, mars 2016.

Baillet, Claude. « L'avenir du monde rural dans le contexte européen ». *Économie rurale* 202, n° 1 (1991): 19-24.

Balocco, Adrien, Aurélien Calmettes, et Romain Lajarge. « Les sciences territoriales et la question de l'habitabilité ». In *CIST2014 - Fronts et frontières des sciences du territoire*, 12-17. Paris, France: Collège international des sciences du territoire (CIST), 2014.

Banos, Vincent, et Jacqueline Candau. « Recomposition des liens sociaux en milieu rural ». *Espaces et sociétés* no 127, n° 4 (2006): 97-112.

Baridon, Michel. « L'architecture, le paysage et la naissance du pittoresque : le rôle de Vanbrugh. » *Revue de la Société d'études anglo-américaines des XVIIe et XVIIIe siècles*, 2000, 141-50.

Bertrand, Nathalie, et Carolin Barthès. « Une gouvernance foncière des espaces agricoles et naturels en construction ». *Projet POPFONGO, Rhône-Alpes*, Les 4 pages PSDR3, 2011.

Bessy-Pietri, Pascale, Mohamed Hilal, et Bertrand Schmitt. « Des évolutions démographiques rurales contrastées liées à la proximité et aux dynamiques urbaines : le cas de la France ». *Espace Populations Sociétés* 19, n° 1 (2001): 19-36.

Bidart, Pierre. « La production des néo-styles régionaux ». *Ethnologie française* 37 (2007): 35-38.

Billaud, Jean-Paul. « La sociologie rurale et la question territoriale : de l'évitement à la réhabilitation ». *Etudes rurales*, n° 183 (24 septembre 2009): 113-28.

Blanc, Nathalie. « 1925-1990 : l'écologie urbaine et le rapport ville-nature ». *L'Espace géographique* 27, n° 4 (1998): 289-99.

Bonerandi, Emmanuelle. « Les pays ont dix ans ... retour sur expérience ». Document. *Géoconfluences*, 2005.

Bonnamour, Jacqueline. « La géographie rurale pendant le dernier quart de siècle ». *Ruralia. Sciences sociales et mondes ruraux contemporains*, n° 01 (1 janvier 1997).

Bonnefoy, Serge. « Concilier urbanisation, gestion des espaces naturels et des activités agricoles : des progrès mais... » *Pour*, n° 199 (2008): 123-31.

Bossuet, Luc. « Les conflits du quotidien en milieu rural étude à partir de cinq communes ». *Géographie, économie, société* 9, n° 2 (1 novembre 2007): 141-64.

Bouvier, Béatrice. « Charles Garnier (1825-1898) architecte historien de L'Habitation humaine. » *Livraisons d'histoire de l'architecture*, n° 9 (semestre 2005): 43-51.

Buchou, Hubert. « Les jeunes agriculteurs des années 1960 et les lois d'orientation et complémentaire ». *Économie rurale*, n° 108 (1975): 31-37.

Cailly, Laurent. « Capital spatial, stratégies résidentielles et processus d'individualisation, Spatial capital, housing strategies and individualization process ». *Annales de géographie*, n° 654 (2007): 169-87.

Cailly, Laurent, et Rodolphe Dodier. « La diversité des modes d'habiter des espaces périurbains dans les villes intermédiaires : différenciations sociales, démographiques et de genre ». *Norois. Environnement, aménagement, société*, n° 205 (1 décembre 2007): 67-80.

Caisse nationale d'allocation familiale, éd. « Vivre en milieu rural ». *Informations sociales*, n° 164 (février 2011): 130.

Campredon, Jean-Pierre. « Le sens d'habiter ». *Pour*, n° 195 (2007): 48-56.

- Cans, Chantal. « De la difficulté de définir les PNR depuis un demi-siècle ». *Revue juridique de l'environnement* me 43, n° 2 (5 juillet 2018): 245-62.
- Cattan, Nadine, et Sandrine Berroir. « Les représentations de l'étalement urbain en Europe : essai d'interprétation », 2005, 87-96.
- Cavin, Joëlle Salomon. « La ville-campagne, ville insoutenable ? » *Natures Sciences Sociétés* 14, n° 4 (2006): 409-15.
- Chalas, Yves. « La ville de demain sera une ville-nature ». *L'Observatoire*, n° 37 (2010): 3-10.
- Charmes, Éric, et Jean-Michel Léger. « Retour sur « La Ville émergente » ». *Flux*, n° 75 (23 mars 2009): 80-98.
- Chéry, Philippe, Alexandre Lee, Loïc Commagnac, Anne-Laure Thomas-Chery, Stéphanie Jalabert, et Marie-Françoise Slak. « Impact de l'artificialisation sur les ressources en sol et les milieux en France métropolitaine. Evaluation selon trois sources d'informations indépendantes ». *Cybergeo : European Journal of Geography*, 28 février 2014.
- Chevalier, Pascal, Marc Dedeire, Stéphane ghiotti, Maud Hirczak, et Lala Razafimahefa. « Vers une définition opératoire des espaces ruraux et de la ruralité? Questions et débat ». Clermont-Ferrand: Association de Science Régionale De Langue Française, 2009.
- Chocat, Bernard. « Le rôle possible de l'urbanisation dans l'aggravation du risque d'inondation : l'exemple de l'Yseron à Lyon ». *Géocarrefour* 72, n° 4 (1997): 273-80.
- Couédic, Daniel Le. « Le passé pour présente demeure ? » *Ethnologie française* 42, n° 4 (28 août 2012): 747-59.
- Cousin, Bruno. « Entre-soi mais chacun chez soi ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 204 (6 octobre 2014): 88-101.
- Debroux, Josette. « Accéder à la maison individuelle en zone périurbaine : passé résidentiel, position dans le cycle de vie et sphères d'identification ». *Métropoles*, n° 10 (décembre 2011).
- Dedeire, Marc, Lala Razafimahefa, Pascal Chevalier, et Maud Hirczak. « Dynamiques des espaces ruraux en France. Vers un modèle des trajectoires démographiques ? » *Espace populations sociétés. Space populations societies*, n° 2011/3 (décembre 2011): 521-37.
- Depraz, Samuel. « Les nouveaux bourgeois des campagnes : vers une éviction rurale ? » In *Les Cafés géographiques d'Annecy / Chambéry*. Les Cafés géographiques d'Annecy / Chambéry, 2016.
- Dério, Pierre. « La place du paysage dans l'action des parcs naturels régionaux depuis la loi Paysage (1993). Enjeu central mais mission impossible? » *Projet de paysage*, 2013.
- Desponds, Didier. « Les impacts d'un parc naturel régional (PNR) sur les évolutions socio-démographiques de son espace rural : le cas du Vexin français ». *Norois*, n° 202 (2007): 47-60.
- Devisme, Laurent, Marc Dumont, et Élise Roy. « Le jeu des « bonnes pratiques » dans les opérations urbaines, entre normes et fabrique locale ». *Espaces et sociétés*, n° 131 (2007): 15-31.
- Donadiou, Pierre. « Le paysage, les paysagistes et le développement durable : quelles perspectives ? » *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, n° 297-298 (6 mai 2007): 10-22.
- Douillet, Anne-Cécile. « Les élus ruraux face à la territorialisation de l'action publique ». *Revue française de science politique* 53, n° 4 (2003): 583-606.



Dubuc, Sylvie. « Dynamisme rural : l'effet des petites villes. » *L'Espace géographique* tome 33, n° 1 (2004): 69-85.

Dumont, Gérard-François. « La croissance démographique, un atout pour les communes ? » *Population & Avenir*, n° 686 (2008): 3-3.

Duranton, Gilles. « La nouvelle économie géographique : agglomération et dispersion ». *Économie & prévision* 131, n° 5 (1997): 1-24.

Dussaux, Maryvonne. « Communes rurales, participation des habitants et développement durable ». Lille: INRA SFER CIRAD, 2008.

Emelianoff, Cyria. « La ville durable : l'hypothèse d'un tournant urbanistique en Europe ? » *L'Information géographique* 71, n° 3 (2007): 48-65.

———. « L'urbanisme durable en Europe : à quel prix ? » *Ecologie & politique*, n° 29 (2004): 21-36.

———. « Urbanisme durable ? » *Ecologie & politique*, n° 29 (2004): 13-19.

Escaffre, Fabrice, Mélanie Gambino, et Lionel Rougé. « Les jeunes dans les espaces de faible densité : D'une expérience de l'autonomie au risque de la « captivité » ». *Sociétés et jeunesses en difficulté. Revue pluridisciplinaire de recherche*, n° n°4 (28 janvier 2008).

Fijalkow, Yankel, et Jean-Pierre Levy. « Un siècle d'étude sur l'habitat français en géographie urbaine (1900-2000) ». *Annales de géographie*, n° 662 (avril 2008): 20-41.

Flatrès, Huguette, et Michel Bonneau. « Le parc naturel régional d'Armorique ». *Géocarrefour* 51, n° 2 (1976): 133-49.

Fontan, Jean-Marc, Juan-Luis Klein, et Diane-Gabrielle Tremblay. « Innovation et société : pour élargir l'analyse des effets territoriaux de l'innovation, Abstract ». *Géographie, économie, société* 6, n° 2 (2004): 115-28.

Franchomme, Magalie. « Laurent Mermet (dir.), Étudier des écologies futures. Un chantier ouvert pour les recherches prospectives environnementales. P.I.E.-Peter Lang, EcoPolis. Vol. 5, 2005, 411 p. » *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 17 mars 2006.

Frémont, Armand. « Recherches sur l'espace vécu ». *Espace géographique*, n° 3 (1974): 231-38.

Frileux, Pauline. « À l'abri de la haie dans le bocage pavillonnaire ». *Ethnologie française* 40, n° 4 (29 octobre 2010): 639-48.

Gerber, Jean-David, Raimund Rodewald, et Peter Knoepfel. « Gestion durable du paysage. Les leçons que les nouveaux parcs naturels régionaux doivent tirer de l'expérience des anciennes corporations ». *Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine*, n° 95-3 (15 septembre 2007): 53-62.

Gossement, Arnaud. « Réflexions relatives aux moyens d'action des parcs naturels régionaux ». *Revue juridique de l'Environnement* 31, n° 1 (2006): 41-46.

Govin, Louis. « La politique de l'habitat rural en France depuis la libération ». *Économie rurale*, n° 28 (1956): 21-29.

Grésillon, Lucile, et Annabelle Morel-Brochet. « « Ville-nature contemporaine. Quelle réalité ? Quel projet ? » » *Natures Sciences Sociétés* 13, n° 2 (2005): 211-13.

Gueringer, Alain, Abdelillah Hamdouch, et Frédéric Wallet. « Foncier et développement des territoires ruraux et périurbains en France ». *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* Octobre, n° 4 (4 novembre 2016): 693-712.

Gwiazdzinski, Luc. « le village nouvelle frontière ». *Les dossiers de demain*, n° 7 (mai 2009): 9-12.

Halleux, Jean-Marie. « Les coûts de la désurbanisation en termes d'équipements et de services collectifs », Colloque. 7, 2006.

Hassenteufel, Patrick. « Les processus de mise sur agenda : sélection et construction des problèmes publics ». *Informations sociales*, n° 157 (1 février 2010): 50-58.

Haumont, Antoine, Michel Idrac, Jean Nancy, Henri Clair, et Marguerite Grimaldi. « Les citadins de Pau et leur ville : un livre en débat. Xavier Piolle, Les citadins et leur ville. Approche de phénomènes urbains et recherche méthodologique ». *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest* 52-4 (1981): 533-46.

Hélin, Jean-Claude. « L'écriture des chartes des parcs naturels régionaux et le droit ». *Revue juridique de l'Environnement* 22, n° 4 (1997): 489-97.

Héran, François. « Comment les Français voisinent ». *Economie et Statistique* 195, n° 1 (1987): 43-59.

Hilal, Mohamed, Virginie Piguet, et Bertrand Schmitt. « Communes rurales et petites villes dans la hiérarchie urbaine ». *Economie et Statistique* 282, n° 1 (1995): 21-36.

Hirczak, Maud, Pascal Chevalier, Marc Dedeire, et Lala Razafimahefa. « Dynamiques rurales et trajectoires démographiques : comparaison France, Italie, Espagne, Abstract ». *L'Information géographique* 75, n° 2 (25 juillet 2011): 68-87.

Huron, David. « Une typologie de maires entrepreneurs politiques comme aide au conseil dans les mairies ». *Politiques et Management Public* 19, n° 2 (2001): 63-81.

Jean, Yves, et Christian Calenge. « Espaces périurbains : au-delà de la ville et de la campagne ? [Problématique à partir d'exemples pris dans le Centre-Ouest ] ». *Annales de géographie* 106, n° 596 (1997): 389-413.

Jeanneaux, Philippe, et Philippe Perrier-Cornet. « Les conflits d'usage du cadre de vie dans les espaces ruraux et la décision publique locale. Éléments pour une analyse économique ». *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, n° 306 (1 juillet 2008): 39-54.

Jegouzo, Yves. « La création et la gestion des parcs naturels régionaux : valeur et limite du processus contractuel dans le domaine de l'aménagement et de la protection de l'environnement ». *Revue juridique de l'Environnement* 22, n° 4 (1997): 473-87.

Kerr, Greg. « Racialisation du discours dans l'Histoire de l'habitation humaine d'Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc ». *Romantise* 166 (avril 2014): 82-94.

Lajarge, Romain. « Environnement et processus de territorialisation : le cas du Parc naturel régional de la Chartreuse (France) ». *Revue de Géographie Alpine* 85, n° 2 (1997): 131-44.

Lajarge, Romain, et Nacima Baron-Yelles. « Développement et protection à l'œuvre dans les territoires de nature : les Parcs Naturels Régionaux face à la réforme territoriale (Development and protection at work in nature territories : regional natural parks and territorial reform) ». *Bulletin de l'Association de Géographes Français* 88, n° 4 (2011): 375-86.

Lajarge, Romain, « Questionner l'habitabilité avec/par les nouvelles ruralités ? » Module de formation « nouvelles ruralités. Architecture, paysage et projets territoriaux ». ED454 Université Grenoble Alpes 11 mars 2016.

Lambert, Yves, et Bernard Roudet. « Qui sont les jeunes ruraux ? » *Agora débats/jeunesses* 1, n° 1 (1995): 47-56.

Lanneaux, Marie-Agnès, et Robert Chapuis. « Les parcs régionaux français ». *Annales de géographie* 102, n° 573 (1993): 519-33.

Lazzarotti, Olivier. « Habiter, aperçus d'une science géographique ». *Cahiers de géographie du Québec* 50, n° 139 (2006): 85-102.

Le Corbusier. « La ferme radieuse et le village radieux ». Édité par Pierre Ganivet. *L'homme réel.*, n° 4 (avril 1937).

Le Couédic, Daniel, et Lionel Prigent. « L'urbanisation profuse saisie par la longue durée. Le cas de la Bretagne ». *Cahiers de géographie du Québec* 58, n° 165 (2014): 491-508.

Le Scouarnec, René-Pierre. « Habiter-Demeurer-Appartenir ». *Essais de psychologie phénoménologique-existentielle réunis en hommage au professeur Bernd Jager*, Collection du Cirp, n° 1 (2007): 79-114.

Lefranc, A., L. Pascal, S. Larrieu, M. Blanchard, V. Wagner, et C. Declercq. « Pollution atmosphérique et maladies cardiovasculaires : éléments apportés par le programme de surveillance air et santé ». *Archives des Maladies Professionnelles et de l'Environnement* 70, n° 3 (1 juin 2009): 339-45.

Lelièvre, Claire. « Conflits d'usages : de chacun chez soi au mieux vivre ensemble ». *Pour*, n° 195 (2007): 102-8.

Lepart, Jacques, et Pascal Marty. « Des réserves de nature aux territoires de la biodiversité L'exemple de la France ». *Annales de géographie*, n° 651 (2006): 485-507.

Levy, Albert. « La démocratie locale en France : obstacles et enjeux ». *Espaces et sociétés (Paris, France)*, n° 112 (2002): 155-77.

Lévy, Albert. « La « ville durable ». Paradoxes et limites d'une doctrine d'urbanisme émergente. Le cas Seine-Arche ». *Revue Esprit*, 2009, 136-53.

Liefooghe, Christine. « Économie créative et développement des territoires : enjeux et perspectives de recherche, Abstract ». *Innovations*, n° 31 (1 février 2010): 181-97.

Linossier, Rachel. « Le conseil en stratégies et projets urbains : un marché atypique ». *Politiques et management public*, n° Vol 29/1 (15 janvier 2012): 57-78.

Magni-Berton, Raül. « Holisme durkheimien et holisme bourdieusien. » *L'Année sociologique* 58, n° 2 (13 octobre 2008): 299-318.

Marsat, J.B. « Des organisations locales acteurs de transversalités intersectorielles: les PNR comme archétypes "d'acteur intégrateur mixte" ». In *XLVI<sup>e</sup> colloque de l'Association de Science Régionale de Langue Française (ASRDLF)*, 14 p. Clermont-Ferrand, France: ASRDLF, 2009.

Mendras, Henri. « Bauer Gérard, Roux Jean-Michel, La rurbanisation ou la ville éparpillée. » *Revue française de sociologie* 18, n° 1 (1977): 147-49.

- Mercier, Guy, Martin Simard, et Michel Côté. « L'urbanisation diffuse : un difficile mais inévitable défi d'aménagement ». *Cahiers de géographie du Québec* 58, n° 165 (2014): 323-27.
- Mischi, Julian, et Nicolas Renahy. « Pour une sociologie politique des mondes ruraux ». *Politix*, n° 83 (1 décembre 2008): 9-21.
- Moine, Alexandre. « Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie, Abstract ». *L'Espace géographique* Tome 35, n° 2 (2006): 115-32.
- Morel-Brochet, Annabelle. « À la recherche des spécificités du mode d'habiter périurbain dans les représentations et les sensibilités habitantes ». *Norois. Environnement, aménagement, société*, n° 205 (1 décembre 2007): 23-35.
- Morin, Bruno. « Qui habite en milieu rural ? » *Informations sociales*, n° 164 (29 juin 2011): 11-22.
- Morin, Richard, et Michel Rochefort. « Quartier et lien social : des pratiques individuelles à l'action collective ». *Lien social et Politiques*, n° 39 (1998): 103-14.
- Munafò, Sébastien. « Forme urbaine et mobilités de loisirs : l'« effet barbecue » sur le grill ». *Cybergeog : European Journal of Geography*, 16 octobre 2017.
- Nègre, Pierre, et Kohn. *Les voies de l'observation : Repères pour les pratiques de recherche en sciences humaines*. Paris: Editions L'Harmattan, 2003.
- Nemoz, Sophie. « Le développement du logement durable : analyse d'une innovation en trois dimensions sociologiques ». *Sciences de la société*, n° 81 (15 décembre 2010): 137-57.
- Orfeuill, Jean-Pierre, et Danièle Soleyret. « Quelles interactions entre les marchés de la mobilité à courte et à longue distance ? » *Recherche - Transports - Sécurité* 76 (1 octobre 2002): 208-21.
- Pagès, Alexandre. « Pauvreté et exclusion en milieu rural français ». *Études rurales*, n° 159-160 (1 janvier 2001): 97-110.
- Paquot, Thierry. « Habitat, habitation, habiter ». *Informations sociales*, n° 123 (2005): 48-54.
- Perrier-Cornet, P. « La dynamique des espaces ruraux dans la société française : un cadre d'analyse ». *Territoires 2020* 3 (2001): 61-73.
- Peyrefitte, Maryline. « Dynamiques rurales et action territoriale : un empilement de dispositifs contractuels ». *Projet PSDR ACTER, Série Les Focus PSDR3*, 2012, 8.
- Pfeuti, Sandra. « Représentation sociale, quelques aspects théoriques et méthodologiques ». *Vous avez dit...pédagogie*, n° 42 (1996): 416-39.
- Phillips, Martin. « Differential productions of rural gentrification: illustrations from North and South Norfolk ». *Geoforum* 36, n° 4 (1 juillet 2005): 477-94.
- Pistre, Pierre, et Richard Frédéric. « Seulement 5 ou 15 % de ruraux en France métropolitaine ? Les malentendus du zonage en aires urbaines ». *Géoconfluences*, 27 avril 2018.
- Plet, Françoise. « La géographie rurale française : quelques jalons ». *Sociétés contemporaines* no 49-50, n° 1 (2003): 85-106.
- Pomeon, Carol. « Un logement pour bâtir un avenir ». *Pour*, n° 195 (2007): 152-56.

- Poulot, Monique. « Les territoires périurbains : « fin de partie » pour la géographie rurale ou nouvelles perspectives ? » *Géocarrefour* 83, n° Vol. 83/4 (31 décembre 2008).
- Prieur, Michel. « L'administration de l'environnement ». *Revue juridique de l'Environnement* 8, n° 2 (1983): 105-16.
- Raffestin, Claude. « Repères pour une théorie de la territorialité humaine ». *FLUX Cahiers scientifiques internationaux Réseaux et Territoires* 3, n° 7 (1987): 2-22.
- Ragot, Gilles. « La Ferme et le Village radieux de Le Corbusier. Nouvelle déclinaison du principe d'équilibre entre l'individuel et le collectif ». *In Situ [en ligne]*, n° 21 (2013).
- Raulin, Henri. « L'architecture rurale française. Une enquête nationale inédite (1941-1948) ». *Études rurales*, n° 13-14 (1964): 96-119.
- Richez, Gérard. « Réflexions critiques sur les parcs naturels français ». *Géocarrefour* 51, n° 2 (1976): 189-204.
- Richez, Jean-Claude. « Six façons bien différentes de voir la jeunesse ». *Territoires*, n° 475 (février 2007): 24-25.
- Roussel, Isabelle. « Les habitants de l'espace rural : quelle exposition à la pollution atmosphérique ? » *Environnement, Risques & Santé* 16, n° 4 (1 juillet 2017): 393-400.
- Ruegg, Jean, Joëlle Salomon Cavin, et Richard Quincerot. « L'émiettement urbain ? Ville compacte et ville diffuse sont dans le même bateau ». *Cahiers de géographie du Québec* 58, n° 165 (2014): 353-66.
- Sanson, Christophe. « La gestion des parcs naturels régionaux : syndicat mixte, intercommunalité et financement ». *Revue juridique de l'Environnement* 22, n° 4 (1997): 515-21.
- Sencebe, Yannick. « Le logement social dans un pays rural sous influence urbaine : une forme hybride du périurbain ». *Norois*, n° 205 (2007): 11-22.
- . « Multi(ples) appartenances en milieu rural ». *Informations sociales*, n° 164 (29 juin 2011): 36-42.
- Sorbets, Claude. « Mandat municipal et innovation : la promotion du changement dans des systèmes municipaux de villes moyennes ». *Politiques et Management Public* 2, n° 4 (1984): 147-68.
- Soulé, Bastien. « Observation participante ou participation observante? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales. » *Recherches qualitatives*, n° 27 (2007): 127-40.
- Stock, Mathis. « L'habiter comme pratique des lieux géographiques. » *Revue électronique des sciences humaines et sociales.*, 18 décembre 2004.
- . « L'hypothèse de l'habiter poly-topique : pratiquer les lieux géographiques dans les sociétés à individus mobiles. » *Revue électronique des sciences humaines et sociales.*, 26 février 2006.
- Tabuchi, Jean-Pierre. « Urbanisation et eaux pluviales ». Agence de l'eau Artois-Picardie, 2001.
- Talandier, Magali. « Une autre géographie du développement rural : une approche par les revenus ». *Géocarrefour* 83, n° Vol. 83/4 (31 décembre 2008): 259-67.
- Tanguy, Jean-Michel, et Anne Charreyron-Perchet. « La résilience territoriale : un premier diagnostic ». *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, n° 72 (25 octobre 2013): 32-36.

- Thomsin, Laurence. « Un concept pour le décrire : l'espace rural rurbanisé ». *Ruralia. Sciences sociales et mondes ruraux contemporains*, n° 09 (1 décembre 2001).
- Tugault, Yves. « Deux études sociologiques sur l'habitation individuelle ». *Population* 23, n° 1 (1968): 9-28.
- Vallantin, Catherine. « Le Congrès International de folklore de 1937 ». *Annales* 54, n° 2 (1999): 481-506.
- Vallaux, Camille. « La nature et l'homme en montagne d'Arrée. Brasparts et Saint-Rivoal ». *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1908.
- . « L'évolution de la vie rurale en Basse-Bretagne ». *Annales de Géographie* 14, n° 73 (1905): 36-51.
- Vanier, Martin. « Qu'est-ce que le tiers espace ? Territorialités complexes et construction politique ». *Revue de Géographie Alpine* 88, n° 1 (2000): 105-13.
- Vanier, Martin, Christophe Bernard, et Vincent Jannot (Relier). « Quel devenir pour l'habitat rural ? » *Pour*, n° 195 (2007): 170-78.
- Vassart, Sabine. « Habiter ». *Pensée plurielle* no 12, n° 2 (1 juillet 2006): 9-19.
- Wackermann, Gabriel. « Le choc urbain sur le monde rural dans la genèse d'un parc naturel régional. Le cas des Vosges du Nord ». *Géocarrefour* 51, n° 2 (1976): 163-73.
- Wolff, Denis. « La pratique de terrain d'un géographe moderne, Albert Demangeon (1872-1940) ». *Belgeo. Revue belge de géographie*, n° 2 (16 décembre 2013).
- Younès, Chris. « La Ville-Nature ». *Appareil*, n° Numéro spécial (9 juin 2008).

## Rapports

- « Appel à manifestation d'intérêt "revitalisation de l'habitat en centre-bourg" ». Rapport d'évaluation. Département du Finistère, 2006.
- « Argumentaire - Questions réponses sur les Parcs naturels régionaux ». Fédération des Parcs naturels régionaux de France, 2016.
- Barré, Thomas, Aurélie Enguehard, Jacob Hardy, Lénaïg Lefort-Vilbrod, Jean-Marie Legeay, Aude Le Gall, et Fanny Salaun. « Les représentations de la densité résidentielle ». Etude. Direction département des territoires et de la mer, Institut de géoarchitecture (Master1), 2011.
- Barrere, Bertrand, et Nicolas Sanaa. « Qu'est-ce que l'urbanisme durable ? » Compte-rendu de séminaire, 17 mai 2005.
- Bézar, Norbert. « L'urbanisme rural ». In *Annexe au 3ème rapport*. Congrès Internationaux d'Architecture Moderne, 1937.
- Bignon, Jérôme, et Germinal Peiro. « Territoires ruraux, territoires d'avenir ». Synthèse et recommandations du rapport d'information présenté au Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques. Assemblée nationale, 2 février 2012.
- « Bilan d'activité du PNR d'Armorique ». Archives du PNRA: Parc naturel régional d'Armorique, 1980.

Bonizec, Maëlle, Cédric Daniel, Adeline Langlais, Julia Niatel, Olivia Quéré, et Thimothée Vauléon. « Analyse et recommandations pour l'encadrement de l'urbanisation du Parc naturel régional d'Armorique ». Rapport d'étude. Institut de Géoarchitecture, 2017.

Brune, Cécile. « Regards sur la mise en œuvre de la loi paysage dans les parcs naturels régionaux ». Rapport d'étude. Ministère de l'Ecologie et du Développement durable, Fédération des Parcs naturels régionaux, décembre 2015.

« Campagne en projet. 2005-2015, 10 ans d'ateliers territoriaux. » École nationale supérieure d'architecture de Nancy, 2015.

Collery, Jean. « Avis présenté au nom de la Commission des Affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1974. » Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1973, Tome XI protection de la nature et de l'environnement. Sénat, première session ordinaire, 1974 1973.

Coquard, Benoît. « Que sait-on des jeunes ruraux ? » Rapport d'étude. Injep, 2015.

Cozan, Jean-Yves. « Le programme de développement économique et touristique des six communes riveraines du lac Saint-Michel ». Parc naturel régional d'Armorique, 1990.

CREDOC. « Les Français et leurs attentes en matière de politique de logement - Etude menée pour le ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité ». Étude. Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité, 2014.

« Des avancées concrètes pour les ruralités. Premier bilan des mesures du comité interministériel aux ruralités. » Comité interministériel aux ruralités. Vesoul, mars 2015.

« Face aux mutations territoriales et aux nouveaux objectifs environnementaux et urbanistiques : Quelle planification pour les territoires ruraux ? Quelles articulations entre Parcs et Scots et pour quel équilibre ? » Guide. Fédération des Parcs naturels régionaux, avril 2013.

Guillon, Louis-Marie. « Le conseil scientifique du PNR d'Armorique », 4, 2005.

« Horizon 2020, Cadre stratégique du réseau des Parcs naturels régionaux et de leur Fédération ». Fédération des Parcs naturels régionaux, 2007.

« Habitat et attractivité des centres\_bourgs en Finistère ». Rapport d'étude. Département du Finistère, 2013.

Hilal, Mohamed, Aleksandra Barczak, François-Pierre Tourneux, Yves Schaeffer, Marie Houdart, et Dominik Cremer-Schulte. « Typologie des campagnes françaises et des espaces à enjeux spécifiques (littoral et montagne) ». L'Observatoire des Territoires. DATAR, 2011.

Kempf, Mathilde. « Urbanisme et paysage : inventaire des méthodes et outils, 2006, 55p ». Réseau « paysage et urbanisme » des PNR, 2006.

Lajarge, Romain, et Anne Pisot. « Valeur spécifique de l'action des Parcs naturels régionaux. » Argumentaire. Fédération des Parcs naturels régionaux, 2017.

Larcher, Gérard. « La gestion des espaces périurbains ». Rapport d'information. Commission des Affaires économiques et du Plan, 1998 1997.

Larpen, Maryse. « Les grandes aires urbaines françaises : un essai de typologie ». FNAU, juin 2012.

« Les Parcs naturels régionaux, 40 ans d'histoire ». Fédération des Parcs naturels régionaux, 2007.

- « Les parcs naturels régionaux : chiffres clés: Observation et statistiques ». Étude et documents. Observation et statistiques. Commissariat général au développement durable, 2014.
- « L'état des sols en France ». Groupement d'intérêt scientifique sur les sols, 2011.
- « Livre vert de l'environnement urbain ». CEE, 1990.
- « L'urbanisme intercommunal permet-il de mieux vivre ensemble? Le PLUi en question. », 50. Rencontre au Parc naturel régional des Alpilles, Saint-Rémy-de-Provence,: Fédération des Parcs naturels régionaux, 2015.
- « Mais où est l'avant-garde de l'urbanisme dans les territoires ruraux et comment la rendre plus opérationnelle? » Guide. Fédération des Parcs naturels régionaux, décembre 2013.
- Maresca, Bruno, et Gabriela Mercurio. « Le coût résidentiel. Coût privé, coût public de l'étalement urbain ». Cahier de recherche. CREDOC, 2014.
- « Mission Nouvelles ruralités – Sens de la démarche et synthèse du rapport ». Campagne. Le grand pari. Assemblée des Départements de France, décembre 2013.
- Patris, Guillaume. « Le bâti et la construction. Les expériences des Parcs naturels régionaux. » Rapport d'étude. Fédération des Parcs naturels régionaux, 2001.
- « Politiques d'accueil et de maintien des populations. Politiques de l'habitat comme levier contribuant à l'élaboration de politiques d'accueil et de maintien de populations ». Rapport d'étude. Réseau rural, Habitat et développement, 2012.
- Fédération des Parcs naturels régionaux de France. « Premiers retours d'expériences des commissions locales de conseil en architecture ». DATAR, 2013.
- « Quels choix stratégiques pour le développement des campagnes? » Sens de la démarche et synthèse du rapport. Campagne. Le grand pari. Mission Nouvelles ruralités - Assemblée des Départements de France, 2013.
- « Qu'est-ce que l'urbanisme durable ». Compte-rendu de séminaire technique. Fédération des Parcs naturels régionaux, 2005.
- Thomas, Sébastien. « Quel avenir pour nos villages et hameaux? Caractérisation des villages et hameaux du PNRA et propositions d'actions ». Rapport d'étude. PNR d'Armorique, 2017.
- « Urbanisation et consommation de l'espace, une question de mesure ». Commissariat général au développement durable, mars 2012.



Journaux, magazines, émissions

« 18 projets innovants des Parcs naturels régionaux retenus par le MEEDDAT pour expérimenter les objectifs du Grenelle de l'environnement ». *News Press*, 18 septembre 2008.

Antoine, Serge. « 25 ans de protection de l'environnement ». *INSECTE*, 1996.

Bauer, Rita. « Urbanité rurale ». *Dossier AMC*, avril 2015.

Beaugé, Henri. « La création des Parcs naturels régionaux ». *La lettre du Cercle*, n° 31 (juillet 2007).

Beaugé, Henri. « Parcs naturels régionaux ». *Association pour les espaces naturels*, 1966.

Darrius Margaux. Urbanité rurale. *Dossier AMC*. avril 2015.

David, Olivier. « Le temps libre des jeunes ruraux. Des pratiques contraintes par l'offre de services et d'activités de loisirs ». *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement. Territory in movement Journal of geography and planning*, n° 22 (1 mars 2014): 82-97.

Denètre, Emilie. « Baisse des dotations : une si longue histoire... » *La Gazette des communes*, 19 juin 2016.

Devige-Stewart, Thierry. « Quand les anglais s'installent, les bretons se révoltent ». *Le Moniteur*, 21 février 2005.

« Diversité, banalité ». *Maisons paysannes de France, Patrimoine rural*, n° 195 (2015).

« Dominique Voynet veut durcir les critères de sélection ». *Les Echos*, 13 juin 1997.

« Habiter c'est exister ». *Le 1*, 31 octobre 2017.

« Inquiétudes sur l'avenir des PNR ». *Journal Sud Ouest Médoc*, 21 janvier 2014.

Insee. « Plus de population à loger et plus de logements vacants: un paradoxe breton? » *Octant*, juin 2013.

*Juin 1961 : la révolte des paysans bretons.* France Culture, s. d. <https://www.franceculture.fr/emissions/la-fabrique-de-lhistoire/juin-1961-la-revolte-des-paysans-bretons-rediffusion-de-lemission>.

« La Venise verte menacée Le parc régional du Marais poitevin traverse une période difficile, comme nombre des vingt-six autres institutions, divisées entre lobby agricole et protecteurs de la nature ». *Le Monde*, 23 septembre 1991.

« Le plan de M. Lalonde pour l'environnement est bien accueilli par l'opposition ». *Le monde*, 11 octobre 1990.

Le Portal, Christine. « Le Parc d'Armorique. Quelques intuitions pour l'avenir ». *ArMen*, 1991.

« Le rural existe t'il encore? » *Sol et civilisation*, juin 2014.

« Les dialogues de l'ASEF : Spécial Diesel ». *calameo.com*, 2013.

« Les Parcs naturels régionaux inquiets pour leur avenir ». *Journal Sud Ouest Bordeaux*, 18 février 1980.

« Les parcs naturels régionaux inquiets sur leur sort ». *Les Echos*, 14 octobre 2010.

« Les Parcs naturels régionaux mieux intégrés à l'aménagement du territoire ». *Journal Sud Ouest Bordeaux*, 10 avril 1979.

« Les parcs naturels régionaux mis à la diète ». *La Gazette des communes*, 8 novembre 2016.

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine. « Présentation du concours d'idées. Maison passive », 2011.

« Monde rural. Les parcs naturels régionaux, 30 ans et encore verts. Du 11 au 14 juin, les parcs naturels régionaux ont fêté leurs 30 ans. Lancés pour concilier développement rural et protection de la nature, ils couvrent aujourd'hui 10 % du territoire. Avec un certain succès en dépit d'échecs comme dans le Marais poitevin. » *La Croix*, 14 juin 1997.

« Parcs naturels régionaux. Ils ont fêté en 1997 leur trentième anniversaire dans un concert de louanges et d'autocélébration qui a souvent évité que soit posée une question essentielle : quand s'arrêtera-t-on en France de créer des parcs naturels régionaux ? » *Environnement Magazine*, 1 juillet 1998.

« Parcs naturels régionaux : inquiétudes face à l'émergence des " pays " ». *Le Monde*, 28 septembre 1999.

« Parcs naturels régionaux, Trois jours de réflexion ». *Journal Sud Ouest Bordeaux*, 14 octobre 1982.

« Pour une plus grande rigueur de gestion M. Lalonde annonce un projet de loi sur les parcs naturels régionaux ». *Le Monde*, 28 juin 1991.

« Spécial Parcs naturels régionaux ». *Revue 2000* édition spéciale (1967): 64.

« Ville-campagne, un couple à repenser ». *Sol et civilisation*, 2017.

Chartes de Parcs naturels régionaux (par année)

*Charte 2007-2019.* PNR des Alpilles

*Charte 2007-2019.* PNR des Grands Causses

*Charte 2008-2019.* PNR du Morvan

*Charte Objectif 2019.* PNR du Vexin français

*Charte 2008-2020.* PNR Loire Anjou Touraine

*Charte objectif 2020.* PNR des Montagnes de Reims

*Charte 2008-2020.* PNR du Vercors

*Charte 2009-2021.* PNR d'Armorique

*Charte Objectif 2021.* Pyrénées ariégeoises

*Charte 2010-2022.* PNR de la Brenne

*Charte 2010-2022.* PNR de l'Avesnois

*Charte 2010-2022.* PNR du Perche

*Charte 2010-2022.* PNR du Queyras

*Charte 2010-2022.* PNR du Périgord Limousin

*Charte objectif 2023.* PNR des Ardennes

*Charte 2011-2023.* PNR du Haut Languedoc

*Charte 2011-2023.* PNR de la Haute Vallée de Chevreuse

*Charte 2011-2023.* PNR Livradois-Forez

*Charte 2012-2024.* PNR des Causses du Quercy

*Charte 2012-2024.* PNR des Ballons des Vosges

*Charte 2012-2024.* PNR de la Martinique

*Charte 2013-2025.* PNR des Monts d'Ardèche

*Charte Horizon 2025.* PNR des Vosges du Nord

*Charte 2014-2026.* PNR de Brière

*Charte Horizon 2026.* PNR du Golfe du Morbihan

*Charte 2014-2026.* PNR des Pyrénées Catalanes

*Charte du Paysage et de l'Architecture.* Parc naturel régional d'Armorique, 2014

Textes juridiques

*Code de l'environnement - Article R333-1. Vol. R333-1.*

*Décret. Vol. 60-1219. 19 novembre 1960*

*Décret du 15 juillet 1959 déterminant les périmètres provisoires prévus par le décret 59768 du 26 juin 1959.*

*Décret n° 2012-83 du 24 janvier 2012 relatif aux Parcs naturels régionaux et portant diverses dispositions relatives aux parcs naturels marins et aux réserves naturelles. 24 janvier 2012*

*Décret n°67-158 du 1 mars 1967 instituant des Parcs naturels régionaux. 1 mars 1967*

*Décret n°88-443 du 25 avril 1988 relatif aux Parcs naturels régionaux. 25 avril 1988*

*Loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne.*

*Loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire. 4 février 1995*

*Loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 urbanisme et habitat.*

*Loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux.*

*Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire. 31 juillet 2014*

*Loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. 7 juillet 2016*



# Table des matières

<b>THESE DE DOCTORAT DE</b>	<b>1</b>
<b>L'UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE</b>	<b>1</b>
<b>COMUE UNIVERSITE BRETAGNE LOIRE</b>	<b>1</b>
Remerciements	3
Sommaire	5
Avant-propos	7
Avertissement	11
<b>Introduction générale</b>	<b>17</b>
<b>PARTIE 1 : L'habitat, un concept ambigu mais utile à la compréhension des Parcs naturels régionaux</b>	<b>35</b>
<b>Chapitre 1 : Mise au point conceptuelle de l'habitat et de son rapport avec les Parcs naturels régionaux</b>	<b>39</b>
1.1. Genèse de la conception de l'habitat en France : Une relation historique avec les Parcs naturels régionaux	40
1.1.1. De premiers intérêts géographiques et folkloriques	40
1.1.1.1. Une géographie de l'habitat rural témoin de l'état socio-spatial de l'époque	41
1.1.1.2. Un exemple d'étude géographique : le territoire armoricain	42
1.1.1.3. L'implication ethnologique et folklorique de l'habitat	43
1.1.2. Vers des intérêts identitaires et modernistes	48
1.1.2.1. Le mouvement régionaliste et son architecture	48
1.1.2.2. L'apport du modernisme	51
1.1.2.3. L'avènement néo-régionaliste	54
1.1.3. Une reconnaissance environnementale de l'habitat	56
1.1.3.1. La « ville durable » : une science diffuse	57
1.1.3.2. Une notion clé mais instable : l'habitat durable	58
1.2. De l'habitat à l'habiter : nouvelles perspectives d'implication pour les Parcs	59
1.2.1. Vers une géographie de l'espace vécu	61
1.2.2. L'intérêt progressif pour la question de « l'habiter »	62
1.3. Appréhension systémique des espaces habités : une place à trouver pour les Parcs	64
1.3.1. Du système urbain au système rural	65
1.3.1.1. La théorie des forces centrifuges	65
1.3.1.2. La théorie des systèmes productifs localisés	66
1.3.1.3. La théorie de la base	67
1.3.1.4. Nouvelle donne pour les espaces ruraux	67
1.3.2. L'approche de l'habitat par l'appréhension des acteurs et du territoire	69
1.3.2.1. Théories du système d'acteurs	69
1.3.2.2. Rôle actuel de l'acteur Parc dans l'habitat	71
Conclusion du Chapitre 1	74
<b>Chapitre 2 : Une montée en complexité de l'habitat dans le Parc d'Armorique</b>	<b>77</b>
2.1. Les territoires habités du Parc d'Armorique : des espaces composites	79
2.1.1. Caractéristiques démographiques et territoriales	80
2.1.1.1. Une croissance fluctuante	80
2.1.1.2. Une population aux moyens modestes, mais des écarts notables	82
2.1.1.3. Une alternance entre territoires productifs et territoires résidentiels	83
2.1.1.4. Principaux facteurs d'attractivité du Parc d'Armorique : proposition de sectorisation	86
2.1.2. Caractéristiques urbaines	90
2.1.2.1. Spécificités des bourgs du Parc d'Armorique jusqu'en 1960	91
2.1.2.2. Des politiques publiques influençant l'organisation contemporaine des bourgs	97
2.1.2.3. Des villages (hameaux) en sursis	104
2.1.3. Les habitations dans le Parc d'Armorique	110
2.1.3.1. Les habitations jusqu'à 1950	110

2.1.3.2.	Les habitations contemporaines : tendance et répartition	114
2.2.	Habiter le territoire du Parc d'Armorique : repères théoriques	119
2.2.1.	Quelques concepts préalables	120
2.2.1.1.	Les représentations sociales	120
2.2.1.2.	La notion d'identité	121
2.2.2.	Détermination du terrain d'étude et de l'échantillon	122
2.2.2.1.	Les critères géographiques	123
2.2.2.2.	Les critères sociologiques	124
2.2.2.3.	Les critères urbanistiques	127
2.2.3.	Organisation des entretiens	129
2.3.	Spécificités de l'habiter dans le Parc d'Armorique	130
2.3.1.	L'art d'habiter un territoire à la carte	131
2.3.1.1.	Un réseau facilitant la prise de distance	131
2.3.1.2.	Une adaptation de la population aux contraintes apparentes	133
2.3.2.	Le rapport à l'autre et à la communauté : un déterminant essentiel dans le choix du lieu de vie	135
2.3.2.1.	La quête d'une tranquillité absolue	136
2.3.2.2.	Un voisinage toléré	137
2.3.2.3.	Un environnement urbain pour une vie sociale facilitée	138
2.3.2.4.	Un potentiel social sous-investi	140
2.3.3.	Le rapport à la nature : entre grand paysage et nature privée	141
2.3.4.	Le poids de l'attachement familial et de l'imaginaire rural	143
2.3.5.	Quand le « vivre dans » n'implique pas le « vivre avec » : résider plutôt qu'habiter	145
2.3.5.1.	L'habitant discret	145
2.3.5.2.	L'habitant égaré	146
2.3.5.3.	L'habitant déçu	147
2.4.	Spécificités des habitations dans le Parc d'Armorique : une affaire d'identité	148
2.4.1.	Habitat et pragmatisme	149
2.4.1.1.	Le client	149
2.4.1.2.	Le bricoleur	150
2.4.1.3.	L'écoresponsable	150
2.4.2.	Habitat et écologie	151
2.4.2.1.	Le client	151
2.4.2.2.	Le bricoleur	152
2.4.2.3.	Le traditionaliste	152
2.4.3.	Habitat et tradition	153
2.4.3.1.	Le puriste	153
2.4.3.2.	Le pragmatique	155
2.4.3.3.	Le client	155
Conclusion du Chapitre 2		157

## **Conclusion de la Partie 1** 159

### **PARTIE 2 : *Le Parc d'Armorique à l'épreuve de la détermination politique* 161**

#### **Chapitre 3 : Un Parc aux ambitions politiques inégalement assumées** 165

3.1.	Maîtriser l'urbanisation et la qualité architecturale, paysagère et environnementale du territoire : un Parc d'Armorique relativement soucieux	166
3.1.1.	Une maîtrise de la qualité de l'urbanisation partiellement assumée	166
3.1.1.1.	Peu de marges de manœuvre en matière de maîtrise foncière	167
3.1.1.2.	Pour une urbanisation de qualité	168
3.1.2.	Qualité paysagère et créativité urbaine : une tentative plus audacieuse	169
3.1.2.1.	Une volonté clairement affichée en matière de paysage	170
3.1.2.2.	Une créativité architecturale plus timide	171
3.1.3.	Préservation de la biodiversité : une approche cloisonnée vis-à-vis de l'habitat	171
3.2.	« Écohabiter » : une aspiration mal affirmée dans le Parc d'Armorique	173
3.2.1.	Des PNR avant tout promoteurs des économies d'énergies	174
3.2.1.2.	La promotion, un traitement minimal de la question énergétique	175
3.2.1.1.	Perche et Causses du Quercy, des ambitions affirmées	175

3.2.2.	La question ignorée de la mobilité _____	177
3.2.2.1.	Des risques de pollution : arguments et contre-arguments _____	177
3.2.2.2.	L'urbanisation des campagnes, génératrice de coûts privés ? _____	178
3.2.2.3.	Un sujet finalement peu abordé par les PNR _____	179
3.2.3.	Matériaux, ressources et écoconstruction : pour une économie innovante. Une posture non généralisée _____	181
3.2.3.1.	Développer les filières locales de la construction : Des PNR globalement mobilisés _	182
3.2.3.2.	Développer l'écoconstruction par un accompagnement global : le domaine de quelques exceptions	183
3.3.	« Faire société » : l'art d'habiter et de vivre ensemble, une entrée également peu assumée pour le Parc d'Armorique _____	183
3.3.1.	Mixité sociale, urbaine et générationnelle : des ambitions loin de faire l'unanimité ____	184
3.3.2.	Vivre-ensemble, équité, égalité : une ouverture rarement renforcée pour les PNR ____	186
3.3.2.1.	Une convivialité qui tend à vouloir s'affirmer _____	187
3.3.2.2.	La co-construction et le soutien aux initiatives locales : une ambition plus limitée __	187
3.3.3.	Réinvestir dans l'économie locale et les nouvelles technologies : Des ambitions qui se font encore plus rares _____	188
3.3.3.1.	Encourager la consommation locale : une voie relativement généralisée dans les Parcs	189
3.3.3.2.	Développer une économie résidentielle vectrice d'emplois et de lien social : quelques exceptions	190
3.3.3.3.	Permettre l'accès aux technologies de l'information et de la communication : une ambition loin d'être évidente _____	191
	Conclusion du Chapitre 3 _____	192

#### **Chapitre 4 : Des déterminants politiques contradictoires \_\_\_\_\_ 195**

4.1.	Des représentations de l'habitat discordantes _____	196
4.1.1.	Les représentations du développement résidentiel _____	196
4.1.1.1.	Les représentations vues sous le prisme de l'étalement urbain _____	197
4.1.1.2.	Les représentations vues sous le prisme de la densité _____	198
4.1.2.	Les représentations du développement résidentiel chez les élus des territoires Parcs ____	199
4.1.2.1.	La posture de l'enquête _____	199
4.1.2.2.	Vitalité : un crédo justifiant le développement résidentiel _____	201
4.1.2.3.	Derrière le développement résidentiel, une économie espérée _____	203
4.1.3.	Une volonté commune, des postures bien différentes dans le Parc d'Armorique _____	204
4.1.3.1.	La posture « accueillante », une constante dans le PNRA _____	205
4.1.3.2.	La posture « passive » _____	206
4.1.3.3.	La posture « défensive » _____	206
4.1.3.4.	La posture « prudente » _____	207
4.1.4.	Une évolution des mentalités à l'œuvre : des élus de plus en plus prudents _____	208
4.1.4.1.	Des effets indésirables identifiés _____	208
4.1.4.2.	Le spectre de la commune « dortoir » : une vision paradoxale _____	210
4.2.	Des élus inégalement attachés aux « valeurs Parcs » _____	211
4.2.1.	Valeurs des Parcs naturels régionaux _____	212
4.2.1.1.	« Porter attention aux biens communs » _____	212
4.2.1.2.	« Être du temps long, avoir un temps d'avance... » _____	213
4.2.1.3.	« Envisager toujours d'autres solutions possibles » _____	213
4.2.2.	Des « valeurs Parcs » spécifiques à l'habitat, pas particulièrement partagées par les élus du PNRA	213
4.2.2.1.	La qualité, une valeur essentielle dans le PNRA _____	214
4.2.2.2.	Préservation et sobriété, des valeurs centrales pourtant peu exprimées _____	215
4.2.2.3.	Bien-vivre ensemble et confort de vie, des valeurs partagées par une majorité d'élus pourtant absentes de la charte _____	216
4.3.	Une gouvernance mal adaptée aux enjeux de l'habitat _____	217
4.3.1.	Un outil politique complémentaire, favorable au projet ambitieux _____	217
4.3.1.1.	Un outil d'acculturation et de débat efficace _____	218
4.3.1.2.	Un outil pertinent en matière de démocratie locale _____	219
4.3.2.	Quelques carences observées dans le Parc d'Armorique _____	222
4.3.2.1.	Un faible engagement moral _____	223



4.3.2.2.	Un positionnement relatif de la Charte	223
4.3.2.3.	Des dérives structurelles	224
Conclusion du Chapitre 4		226

**Conclusion de la Partie 2** 227

**PARTIE 3 : Le Parc d'Armorique face au contexte institutionnel** 229

**Chapitre 5 : De la genèse des Parcs naturels régionaux aux premières années d'expérimentation du Parc d'Armorique. Une action confirmée en matière d'habitat** 233

5.1.	Le constat de territoires à l'abandon	234
5.1.1.	Les difficultés du monde rural	235
5.1.1.1.	Pauvreté et surpopulation des territoires ruraux	235
5.1.1.2.	Un habitat insalubre	235
5.1.1.3.	Une agriculture à la peine	236
5.1.2.	Vers une prise en considération des territoires ruraux par l'État	237
5.1.2.1.	Anticiper les dérives de l'ouverture économique	237
5.1.2.2.	Une fronde paysanne venue des quatre coins de la France	238
5.2.2.3.	Pour des campagnes compétitives	239
5.1.3.	Des Parcs pour l'équilibrage urbain-rural	240
5.1.3.1.	Des Parcs adaptables aux problématiques territoriales	241
5.1.3.2.	Définition des premiers contours des PNR	242
5.1.3.3.	Les principes de l'organisation	243
5.2.	Une place acquise pour l'habitat dans les fondements des Parcs naturels régionaux	244
5.2.1.	Un espace-nature au service de l'homme moderne	245
5.2.1.1.	L'idée d'un besoin vital de nature	245
5.2.1.2.	Une gestion patrimoniale de la nature	246
5.2.1.3.	Un consensus quant à l'équilibre urbain/nature	247
5.2.2.	L'habitat, entre une approche conservatrice et architecturale	249
5.2.2.1.	Un patrimoine en péril, à sauvegarder	249
5.2.2.2.	Une conception progressiste de l'habitat rural	250
5.3.	1967-1985 : des années actives pour le Parc d'Armorique en matière d'habitat	251
5.3.1.	Un Parc équipementier et préservateur du patrimoine bâti	252
5.3.1.1.	Un rejet sur les questions urbaines	252
5.3.1.2.	Réanimer les bourgs et villages	253
5.3.1.3.	Sauvegarder le patrimoine bâti	255
5.3.1.4.	Un rôle équipementier finalement remis en question	257
5.3.2.	Un Parc pionnier de l'assistance architecturale	258
5.3.2.1.	La création d'une mission d'assistance architecturale	259
5.3.2.2.	Une activité riche en succès	260
5.3.2.3.	L'abandon de l'assistance architecturale	262
5.3.3.	Un Parc acteur de la rénovation urbaine	263
5.3.3.1.	La création d'une opération d'amélioration de l'habitat	264
5.3.3.2.	Un succès qui s'estompa progressivement	265
5.3.3.3.	Une action finalement élargie à l'aménagement urbain	265
Conclusion du Chapitre 5		268

**Chapitre 6 : Le Parc d'Armorique en proie aux évolutions politiques et sociétales. Des conséquences majeures en matière d'habitat** 271

6.1.	1968-1990 : Considérations et déconsidérations récurrentes des Parcs naturels régionaux	272
6.1.1.	À l'origine, des Parcs absents de l'aménagement rural	273
6.1.1.1.	Un aménagement rural... sans les Parcs	273
6.1.1.2.	L'avenir en jeu : de premières revendications	275
6.1.2.	Une prise en compte progressive de la question environnementale	277
6.1.2.1.	Des PNR rapidement identifiés sur le sujet	277
6.1.2.2.	Les promesses de la Loi « Paysage »	278
6.1.3.	1987-1990 : Relance des démarches de soutien aux territoires ruraux, les PNR mieux considérés	279
6.1.3.1.	Une clarification de l'action des Parcs	280
6.1.3.2.	Des PNR reconnus malgré de nouvelles mises en cause	280

6.1.4.	Un Parc d'Armorique qui s'adapte plus ou moins bien au contexte général _____	281
6.1.4.1.	Une poussée environnementaliste qui l'éloigne de ses préoccupations en matière d'habitat _____	282
6.1.4.2.	L'entrée dans le développement rural : Un effet d'aubaine pour le Parc d'Armorique _____	283
6.2.	Les années 2000 : Des Parcs qui se mobilisent enfin sur la problématique urbaine _____	284
6.2.1.	Une question urbaine de plus en plus prégnante _____	285
6.2.1.1.	Une population croissante _____	286
6.2.1.2.	Une pression urbaine qui s'accroît _____	287
6.2.2.	Les années 2000 : Une nouvelle structuration des Parcs, pour un rôle renforcé en matière d'aménagement du territoire _____	289
6.2.2.1.	Une série de lois structurant l'organisation des Parcs dans ce nouveau contexte territorial _____	289
6.2.2.2.	2008-2009: Le Grenelle, une aubaine pour les PNR _____	291
6.2.2.3.	Nouvelle réforme des collectivités, les Parcs revoient une nouvelle fois leur copie _____	291
6.2.3.	Le Parc d'Armorique, de nouveau sur les rails de l'habitat par le biais de l'urbanisme et du paysage _____	292
6.2.3.1.	Contexte de création d'une assistance dans le PNRA _____	293
6.2.3.2.	La Charte du paysage et de l'architecture, point de départ opérationnel de la mission de conseil _____	294
6.2.3.3.	Évolution de l'accompagnement sur la planification et l'aménagement urbain _____	296
6.3.	Les Parcs naturels régionaux aujourd'hui : une place toujours ambiguë _____	298
6.3.1.	Des déconvenues institutionnelles territoriales qui ne faiblissent pas _____	299
6.3.1.1.	Pays versus Parcs : l'éternelle rivalité _____	300
6.3.1.2.	Un développement des intercommunalités qui inquiète aussi les Parcs _____	301
6.3.1.3.	Des Parcs qui peinent à trouver un ancrage territorial _____	302
6.3.2.	Un cadre à l'avenir plus favorable en matière d'habitat ? _____	304
6.3.2.1.	Un contexte global renouvelé _____	306
6.3.2.2.	Un cadre régional redessiné _____	307
6.3.2.3.	Un cadre local de plus en plus résilient _____	307
	Conclusion du Chapitre 6 _____	309

### **Conclusion de la Partie 3 \_\_\_\_\_ 311**

## **PARTIE 4 : *Le Parc d'Armorique en action. Un outil d'acculturation et d'impulsion territoriale en voie d'affirmation* \_\_\_\_\_ 313**

### **Chapitre 7 : Un indispensable outil d'encadrement et de pédagogie \_\_\_\_\_ 317**

7.1.	Des missions qui vont dans le sens d'une prise en compte de la question urbaine _____	318
7.1.1.	Mises en œuvre générale des orientations de l'habitat dans le Parc d'Armorique _____	318
7.1.1.1.	Une diversité de degrés d'implication possible _____	319
7.1.1.2.	Des modes d'intervention variés dans le PNRA _____	320
7.1.1.3.	Un Parc d'Armorique qui dépasse les ambitions de sa charte _____	322
7.1.2.	L'urbanisme, champ de mission privilégié mais difficile _____	324
7.1.2.1.	Des Parcs acteurs d'un nouvel urbanisme rural _____	324
7.1.2.2.	Un urbanisme à vocation réglementaire qui reste peu convaincant _____	325
7.1.2.3.	Une action pertinente qui ne peut s'exprimer qu'à travers les moyens donnés à la complémentarité _____	327
7.2.	L'accompagnement des collectivités, une action reconnue mais affaiblie _____	329
7.2.1.	Les difficultés du conseil aux collectivités _____	330
7.2.1.1.	Un rôle de conseiller ambigu _____	330
7.2.1.2.	Une pluralité d'acteurs plus ou moins bien coordonnée _____	331
7.2.1.3.	Un Parc démuné face aux cadrages budgétaires et réglementaires des collectivités _____	334
7.2.2.	Une intervention au demeurant nécessaire _____	335
7.2.2.1.	Quand des propos contradictoires ralentissent le désir frénétique d'urbanisation _____	335
7.2.2.2.	Quand l'accompagnement permet de révéler ou d'asseoir une stratégie communale _____	337
7.2.3.	La diffusion des bonnes pratiques, une autre action délicate _____	338
7.2.3.1.	La production d'outils technique d'aide à la décision : un impact limité et critiquable _____	338
7.2.3.2.	Le partage des bonnes pratiques : une méthode d'intervention qui n'est pas sans risques _____	339

7.2.3.3.	Une implication finalement assez limitée par rapport à d'autres PNR	340
7.3.	L'accompagnement des acteurs privés : une action plus timide, pourtant capitale	342
7.3.1.	Un rôle de sensibilisation reconnu mais un accompagnement limité auprès des habitants	343
7.3.1.1.	Les animations : instruments clés du lien Parc-habitants	344
7.3.1.2.	L'intérêt d'un conseil architectural renforcé	347
7.3.1.3.	L'intérêt d'une implication directe auprès des habitants : l'exemple de l'habitat participatif	349
7.3.2.	L'accompagnement des professionnels, parent pauvre de l'activité du Parc	350
	Conclusion du Chapitre 7	352
<b>Chapitre 8 : Portage de projets, recherche et expérimentation en matière d'habitat. Des plus-values en voie d'acquisition dans le Parc d'Armorique</b>		<b>355</b>
8.1.	L'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'actions à l'égard de l'habitat. Un mode d'intervention balbutiant dans le Parc d'Armorique	356
8.1.1.	Tentative d'établissement d'un programme dédié à l'habitat dans le PNRA	356
8.1.1.1.	Les axes du programme	357
8.1.1.2.	Une difficile mise en œuvre	358
8.1.2.	La mise en œuvre d'un programme dédié à la question des centres-bourgs : l'exemple réussi du PNR Livradois-Forez	359
8.1.2.1.	Contexte du programme	359
8.1.2.2.	Enjeux et mise en œuvre du programme	360
8.1.2.3.	Une approche globale efficace pour traiter de l'habitat	361
8.1.3.	Le Programme « Habiter dans le Pilat » : cohérence, continuité et montée en puissance de l'action du Parc	362
8.1.3.1.	Enjeux et organisation	363
8.1.3.2.	Intérêts du programme	364
8.2.	La production ou la coproduction de réflexions : un Parc bel et bien lancé dans la démarche	364
8.2.1.	Une inscription dans des programmes de recherche : l'exemple du projet RESSAC	365
8.2.2.	Une coopération avec les écoles : l'exemple des ateliers d'architecture	366
8.2.2.1.	Les principes des ateliers d'architecture	366
8.2.2.2.	L'exemple d'un atelier dans le Parc d'Armorique	368
8.2.3.	D'autres actions exemplaires dans les Parcs : l'exemple du PNR Loire-Anjou-Touraine	370
8.3.	L'expérimentation : outil remarquable, non dénué de risque pour le Parc d'Armorique. L'exemple d'une résidence d'architectes et d'artistes	371
8.3.1.	Les principes de la résidence dans le PNR d'Armorique	372
8.3.1.1.	Les objectifs	372
8.3.1.2.	Une difficile mise en œuvre	373
8.3.1.3.	Quelques actions significatives	374
8.3.2.	De l'action expérimentale à la capitalisation	377
8.3.2.1.	L'enjeu des jeunes dans la société rurale contemporaine	377
8.3.2.2.	L'enjeu de la participation citoyenne	380
8.3.2.3.	L'enjeu de la construction de l'avenir des bourgs ruraux et périurbains	382
8.3.3.	Les leçons de l'expérimentation	384
8.3.3.1.	L'humain, facteur-risque délicat	384
8.3.3.2.	Une expérimentation trop opportuniste, antinomique des modes de fonctionnement des Parcs	385
8.3.3.3.	Équilibre des pouvoirs décisionnaires : une autre difficulté de taille	386
	Conclusions du Chapitre 8	388
<b>Conclusions de la partie 4</b>		<b>389</b>
<b>Conclusion générale</b>		<b>393</b>
	Annexes	405
	Table des illustrations	459
	Liste des abréviations, sigles et acronymes	463
	Bibliographie	467
	Table des matières	485
	Résumé	492



**Titre :** Pouvoir et influence des Parcs naturels régionaux en matière d'habitat. L'exemple du PNR d'Armorique.

**Mots clés :** Parcs naturels régionaux, habitat, politique publique, aménagement du territoire

**Résumé :** À travers le cas du Parc naturel régional d'Armorique, cette thèse propose une analyse critique du lien qui uni les PNR à l'habitat, en mettant en avant les accélérateurs et les freins politiques et territoriaux sur l'implication des syndicats mixtes de Parcs dans ce domaine. Après une mise au point conceptuelle de la notion d'habitat et la présentation des territoires et des modes d'habiter sur le Parc d'Armorique, l'étude interroge les ambitions politiques en la matière et les raisons qui conduisent à leurs concrétisations. Confrontés à un environnement culturel marqué par la ruralité et des difficultés structurelles influant leurs orientations, les Parcs sont aussi contraints par le contexte institutionnel français et l'organisation des territoires sur lesquels ils opèrent.

Un parcours historique de l'implication de ces structures sur l'habitat, avec comme étude de cas le Parc d'Armorique, nous montre qu'ils sont dépendants d'orientations nationales changeantes, mais s'acharnent à tenir un rôle majeur dans l'organisation des territoires ruraux. En outre, ils se dévoilent comme d'excellents modèles d'acculturation, porteurs de valeurs et de projets allant dans le sens d'un processus de qualité, de préservation et de vivre-ensemble dans des campagnes souvent négligées par les institutions.

**Title :** Regional natural parks' power and influence in habitat requirements. The example of Armorique RNP.

**Keywords :** Regional natural parks, habitat, public policy, land use planning

**Abstract :** Through the case of Armorique regional natural park, this thesis offers a critical analysis of the link between the RNPs and the habitat, by highlighting the territorial and political boosters and restraints on the joint parks associations involvement in this field. After a conceptual clarification on the notion of habitat and the presentation of the territories and the settlement patterns in Armorique Park, the study questions the political ambitions regarding it and the reasons which lead to their fulfilments. Confronted with a cultural environment marked by the rurality and structural difficulties influencing their orientations, parks are also obliged by the French institutional context and the territories organization on the one they operate.

An historic journey about the involvement of these structures on the habitat, with Armorique Park as a case study, shows us that they are dependent on changing national orientations, but they persist in keeping a leading role in the organization of the rural territories. Furthermore, they reveal themselves as excellent models of acculturation, carrying values and projects moving towards the idea of quality process, preservation and a living together concept in a countryside often overlooked by the institutions.



